

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université ABU EL-KACEM SAÂDALLAH -ALGER 2



Faculté des langues étrangères
Département de français

THÈSE

Pour l'obtention du grade de DOCTEUR EN SCIENCES

Spécialité : Sciences du langage

Présentée par Abderrahmane AYAD sous la direction du Pr Jamel ZENATI

Thème

**LA TERMINOLOGIE ISLAMIQUE
DANS LA LANGUE FRANÇAISE**
Étude linguistique dans une perspective lexico-sémantique et praxématique

Soutenue publiquement, le 25/10/2023, devant le jury composé de :

M. Youcef IMMOUNE	Professeur	Univ. Alger 2	Président
M. Jamel ZENATI	Professeur	Univ. Alger 2	Rapporteur
M. Sid Ahmed KHELADI	Professeur	Univ. d'Adrar	Examineur 1
M. Abdelmadjid SALEMI	Professeur	Univ. Alger2. Faculté de ling. arabe	Examineur 2
Mme Lamia KARRAH	MCA	Univ. Alger 2	Examinatrice 3
Mme Kheira YAHIAOUI	MCA	ENS d'Oran	Examinatrice 4

ANNÉE UNIVERSITAIRE : 2023/2024

*À la mémoire de mon cher défunt père, dont les mots
retentissent toujours à mon oreille : « Quand est-ce que tu
vas soutenir ta thèse ? »*

*Pour mes deux très chères sœurs qui nous ont quittés très
tôt : Fahima et Hayette.*

*Puisse Allâh Très-Haut les accueillir dans Son très vaste
Paradis !*

Remerciements

J'exprime en tout premier lieu mes remerciements les plus profonds à mon Dieu Tout-Puissant, qui m'a gratifié d'assistance et de soutien incessants depuis le début de ce travail jusqu'à son achèvement.

Je remercie ensuite avec beaucoup de reconnaissance mon Professeur, directeur de cette thèse, Monsieur Djamel Zenati, qui n'a point hésité à répondre à mes attentes de la diriger et de m'accompagner durant sa rédaction. Sa bonne volonté pour réaliser ma thèse m'a été d'un atout sans lequel elle n'aurait pas pu voir le jour. Je le remercie profondément et avec beaucoup de sincérité.

Mes remerciements, affectueux et chaleureux, sont tout aussi prononcés aux membres de ma famille, dont ma mère bien-aimée est à leur tête. Ses prières et souhaits m'ont été d'un appui sans égal. Dans ma famille également, je remercie mon épouse Oumm Anas du fond du cœur, honorable femme et mère de mes enfants. Son soutien continu et inconditionnel, ses consultations pour certains détails de mon thème, ses idées judicieuses et très subtiles, son intérêt permanent pour mon travail et ses collations fortifiantes, son affection..., sa présence toute entière durant ces années de labeur m'ont en effet comblé et incité à ne pas faiblir et ne jamais fléchir.... Dans ma famille aussi, je remercie mes sœurs Chafika, Salima et Sabrina et mes frères Abdelkader et Mohamed pour leur bienveillance habituelle à mon égard, et dont l'apport sur mon travail est des plus fructueux aux plans affectif et moral ; et, je ne peux également oublier d'exprimer ma reconnaissance à mes trois nièces, filles de mes très chères sœurs défuntes : Lydia, Hiba et Aya, pour l'amour dont elles me font preuve. Qu'Allâh vous accorde le succès ici-bas et dans l'au-delà !

Mes sincères remerciements fraternels vont tout également à mes chers amis Thomas Fenzl et Arthur Lanuzel, compagnons de jeunesse depuis bientôt deux décennies, avec qui j'ai beaucoup partagé mes idées de recherche et de rédaction, et avec eux, je remercie aussi mon ami d'étude depuis le Magistère et actuellement enseignant-chercheur en linguistique et sciences du langage : Hassane Guirous, pour ses discussions encourageantes et ses propositions motivantes.

Aussi, je ne peux me passer de témoigner ma reconnaissance à mes respectueux collègues, qui m'ont soutenu moralement, tout particulièrement mon beau-frère Dr Slimane Boukhentache et mon collègue Dr Mourad Boukraa, sans n'omettre mes deux nouveaux collègues Dr Kahine Abderrahmane et Dr Sofiane Asiakh. Leurs conseils et suggestions m'ont en fait aidé à voir certaines choses se dessiner plus clairement sur la voie de ma recherche, notamment vers sa fin.

Enfin, je tiens à exprimer ici mes vifs remerciements à l'administration de la Faculté des lettres et des langues de l'Université Alger 2, dont les membres ont toujours su soutenir les doctorants et ont continument concouru à être à leur écoute et leur service.

Énorme merci à tous ! Qu'Allâh L'Immense vous bénisse !

Résumé

Cette thèse est une étude linguistique sur la terminologie islamique. Elle s'inscrit dans les trois domaines de la lexicologie, la sémantique et la praxématique. Son objet est l'exploration des mécanismes et procédés linguistiques de spécialisation des mots de la langue commune pour les affecter à la langue spécialisée de l'islam. Des analyses lexico-sémantique et praxématique appliquées à des termes dépouillés d'un corpus sélectionné de la traduction du Coran en français, réalisée par Muhammad Hamidullah, ont permis de rendre compte de la totalité des outils et procédés opérant dans la création des termes de l'islam. L'étude est axée sur 50 termes soumis à l'analyse des disciplines susmentionnées. Les résultats obtenus ont permis de constater l'existence de divers et variés faits et phénomènes linguistiques et extralinguistiques sous-tendant la constitution des unités terminologiques. Il s'est agi principalement de deux grands modes différents. Le premier, centré sur la création interne à la langue, opère d'une part sur le plan morpho-lexical, cela concerne particulièrement les compositions et dérivations, avec, d'autre part, des faits constants de désémantisation/resémantisation des mots de la langue ; et le second mode est celui de la création externe tourné vers le transfert de xénismes, pérégrinismes, emprunts, calques, traduction littérale formant des syntagmes figés, etc. La praxématique, elle également, à travers l'analyse avec les outils d'analyse propres à cette théorie du discours où sont insérés certains termes, a révélé la constance des sens de ces derniers, tels qu'ils sont identifiés dans l'analyse lexico-sémantique, ce qui nous a amené à conclure, d'un côté, que les unités analysées sont des termes à part entière ; et à déceler, d'un autre côté, les mécanismes et procédures linguistiques de formation des termes de l'islam.

Mots clés : Terminologie islamique, lexico-sémantique, praxématique, procédés de formation du lexique, praxème, praxis, analyse du discours, dialogisme.

مُلخَص

هذه الأطروحة هي دراسة لسانية حول المواضعة في المصطلحات الإسلامية. وهي تندرج ضمن ميادين ثلاثة هي: المعجمية، علم المعاني ونظرية البراكسيماتيك لتحليل الخطاب. موضوعها حول بحث الآليات والوسائل اللسانية لتخصيص ألفاظ اللغة الفرنسية العامة لتكون تابعة للغة الإسلام الخاصة. فقمنا بتحليلات معجمية وعلى مستوى المعاني والتحليل الخطابي البراكسيماتي لعدة ألفاظ مستخرجة من مدونة منتقاة من ترجمة القرآن باللغة الفرنسية التي قام بها محمد حميد الله. فقد سمحت هذه التحليلات على استخلاص مجموع الأدوات والوسائل الفاعلة في وضع مصطلحات الإسلام.

أجريت الدراسة حول 50 مصطلحا طبقت عليها تحليلات التخصصات الثلاثة السالفة الذكر. وقد سمحت النتائج المتحصلة عليها الوقوف على وجود ظواهر وتأثيرات لغوية وأخرى خارجة عن نطاق اللغة، فهي نابعة من الثقافة والمجتمع والنظرة الكونية، فكل هذه العوامل تعتبر الأصل في تركيب وإنشاء الوحدات الاصطلاحية. وقد تعلق الأمر بصورة عامة بنظامين أساسيين للمواضعة. فالنظام الأول مؤسس على المواضعة الداخلية للغة، وهي تعمل على المستوى البنيوي اللفظي، وهذا يخص التركيبات والاشتقاقات بأنواعها المتعددة، مع وجود تأثيرات مستمرة تعمل على إخلاء الألفاظ من معانيها العامة وشحنها بمعاني جديدة خاصة بالحقل الإسلامي؛ هذا، بينما يتعلق النظام الثاني بالوضع اللفظي الخارج عن اللغة الفرنسية، وهو يخص نقل الكلمات العربية بمستوياتها الثلاث: كزينيسم، بريقرينيسم، والافتباس، وكذلك النسخ والترجمة الحرفية لعبارات وشبه جمل جامدة.

ومن جانبها، نظرية تحليل الخطاب البراكسيماتيك، عن طريق أدواتها الخاصة بالتحليل، عملنا على تحليل بعض الجمل التي وضعت فيها المصطلحات التي درسناها، فقد سمحت هي أيضا بتأكيد ثبات وبقاء المعاني في هذه المصطلحات بالمقارنة مع المعاني التي أسفرت عنها التحليلات المعجمية والمعنوية، فتحليلات التخصصات الثلاث أسفرت عن نفس المعاني. وهذا ما جعلنا نستنتج، من جهة، أن الوحدات اللفظية التي أخضعناها للتحليل هي عبارة عن مصطلحات إسلامية كاملة (رغم أنها في الأصل كلمات تابعة للغة الفرنسية العامة)، ونكتشف، من جهة أخرى، الآليات والوسائل اللسانية الخاصة بمواضعة المصطلحات الإسلامية. فكانت النتيجة متعلقة بجانبين: التأكيد على أن الألفاظ المدروسة علميا هي مصطلحات إسلامية، هذا هو الجانب الأول، والجانب الثاني هو التوصل إلى معرفة الأصول والميكانيزمات الفاعلة في تخصيص الكلمات العامة للغة وتحويلها إلى مصطلحات خاصة بالإسلام.

الكلمات الدلالية: المصطلحات الإسلامية، علم المعاجم والمعاني، وسائل وضع الكلمات، البراكسيماتيك، البراكسام، البراكسيس، تحليل الخطاب، الإسلام.

Abstract

This study deals with Islamic terminology from the linguistic perspective. It adheres to the three fields of lexicology, semantics, and praxematic, and its aim is to explore the linguistic mechanisms and procedures of specialized language and transpose them to the specialized language of Islam. The semantic and praxematic analysis of a selected corpus regarding the translation of Koran to Islam realized by Muhammad Hamidullah wholly unveiled the procedures and tools utilized for generating terms in Islam. The study is grounded in the analysis of 50 words from the perspectives of aforementioned disciplines. The findings indicate the existence of various linguistic and extra linguistic patterns that underpin the semantic unity of the terminology. More specifically, two distinguishable models are used: the first model is centered on internal creation of the language, that is, composition and derivation along the constant process of desemanticisation and resemanticisation; the second model has to do with external creation, which concerns the transfer of xenisms, peregrinisms, loans, layers, and literal translation forming fixed syntagms. Additionally, the paraxematic analysis with the use of its own theoretical and discursal tools shows a match in the meanings of the target words as demonstrated in lexico-semantic analysis. Consequently, we have realized that the analyzed terms are full units and we have figured out the mechanisms and procedures employed to generate terms in Islam.

Keywords: Islamic terminology, lexico-semantics, praxematic, procedures for lexis formation, praxeme, praxis, discourse analysis, dialogism.

Liste des abréviations

Au fig. (au figuré).

Cath. (Catholique).

Dév. Déverbal.

Emploi tech. (Emploi technique).

En partic. (en particulier).

Fém. (féminin).

Loc. (locution).

Masc. (masculin).

N. (nom).

P. allus. (par allusion).

P. ext. (par extension).

P. mét. (Par métonymie).

Passé s. (passé simple).

Pers. (personne).

Pl. (pluriel).

Prés. (présent).

Relig. (religion).

Sing. (singulier).

Subst. (Substantif).

S. (sourate),

TLF (Trésor de la langue française)

Tps. (Temps).

v. (verset)...

Introduction générale

La thèse ici présente est une recherche qui s'inscrit dans le domaine tri-disciplinaire de la lexicologie, la sémantique et la praxématique. Elle traite de la terminologie islamique en langue française. Elle vient dans la suite d'un mémoire de Magistère que nous avons soutenu publiquement en 2012 ; elle se veut ainsi un approfondissement de ce dernier.

Dans notre Magistère, il s'est agi d'étudier les mécanismes de création des termes de l'islam en français. Le travail effectué était mené dans un paradigme binaire ; les deux disciplines de lexicologie et de sémantique ont été les domaines de recherche de cette étude de la création des termes de l'islam.

Le questionnement principal d'alors était de savoir comment se constituent les termes islamiques dans la langue française. Ceci en nous interrogeant notamment, d'une part, sur les composantes structurelles linguistiques assez disparates respectives aux deux langues : l'arabe (langue source, qui fournit les notions islamiques) et le français (langue cible, qui reproduit ces notions avec son propre lexique) ; et, nous nous interrogeons, d'autre part, sur le dissensus prévalant sur la charge socioculturelle des deux langues, et ainsi nous avons examiné comment ces deux paradigmes (structurel et socioculturel) influencent-ils le processus lexico-sémantique dans la formation des termes islamiques en langue française.

Notre mémoire de Magistère, une fois ayant été soutenu, de nouvelles perspectives nous ont été ouvertes dans le but d'approfondir notre étude de la terminologie islamique. C'est pourquoi nous avons opté pour la poursuivre dans notre thèse de doctorat, et c'est ainsi que nous y avons ajouté le volet praxématique, afin de pouvoir répondre à certains questionnements touchant à ce domaine, tel que nous les poserons un peu plus bas, dans la problématique.

C'est donc à partir de ces questionnements représentant l'éclosion de l'idée matrice de cette recherche, que nous avons estimé particulièrement intéressant de la mener dans le cadre de notre thèse de doctorat dans une troisième discipline ou théorie, qui est la praxématique, afin de l'enrichir pour justement explorer les productions de sens contextuels de la terminologie islamique actualisée en discours.

1. Cadre théorique et méthodologique

L'approche ternaire de la présente thèse se définit pour chaque domaine d'étude comme suit :

1- La lexicologie est par excellence la branche maîtresse de la linguistique qui étudie le lexique des langues.¹ Dans un sens assez large, la lexicologie, outre l'étude des sens des unités lexicales, s'intéresse également à la forme de celles-ci, mais aussi aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe. Menée dans une perspective historique, autrement sur un axe diachronique, la lexicologie étudie l'apparition de nouvelles unités lexicales et l'évolution du sens des mots.²

Sous cet angle de l'étude des faits lexicaux des langues naturelles, et puisque la terminologie islamique constitue une partie du lexique, respectivement dans les deux langues arabe et française, nous avons considéré trop opportun d'assoir notre étude dans le paradigme de recherche de la lexicologie. Sachant qu'étant une « science dérivée de la linguistique, la terminologie tient à la fois de la sémantique, de la lexicologie et de la lexicographie »³ voire dans son sens le plus général, la terminologie relève en grande partie du domaine de la lexicologie.⁴ Cela sans tout aussi omettre la face extérieure des termes, qui se manifeste dans l'établissement des relations entre les unités lexicales pour former des phrases, « c'est-à-dire la description à la fois grammaticale et sémantique des relations qui s'établissent entre les unités du lexique. »⁵ Ce qui nous permettra ainsi de vérifier le comportement lexical linéaire des termes islamiques, particulièrement ceux empruntés à l'arabe ou qui appartiennent de manière générale au domaine de la néologie, dans les phrases en français. Influencent-

¹ Polguère A., *Notions de base en lexicologie*, Observatoire de Linguistique Sens-Texte, Montréal, 2002, p. 3.

² Niklas-Salminen A., *La lexicologie*, Armand Colin, Paris, 2015, (introduction), p. 7.

³ Essono J.-M., *Précis de linguistique générale*, L'Harmattan, Paris, 1998, p. 131.

⁴ Dictionnaire *Le Robert Brio*, analyse comparative des mots, sous la direction de Josette Rey-Debove, Le Robert, Paris, 2004, p. 1697.

⁵ Neveu F., *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, Paris, 2011, p. 215.

ils ou non les structures linguistiques françaises, d'un point de vue lexical, grammatical et syntaxique.

2- La sémantique. Science des significations linguistiques⁶, elle recouvre pour nous un outil efficace dans le but de pouvoir faire l'observation et la description des signifiés des termes que nous relèverons de notre corpus. Identifier les sens en contexte est ainsi une tâche majeure dans notre analyse. Surtout que la sémantique permet avec ses outils d'analyse d'éviter les confusions de sens des unités lexicales, ce qui nous permettra de comprendre les processus de déplacement d'une lexie du domaine du lexique général pour l'installer dans le lexique spécifique propre à une terminologie donnée, pour nous, la terminologie islamique, le thème qui nous préoccupe dans la présente recherche.

Le déplacement ou la transposition des lexies du général au spécifique se fait par des procédures sémantiques multiples. L'on cite à titre d'exemple la restriction du sens, la subduction, la réification, l'élargissement, la gradation, la monosémie, le réglage, l'extension, le glissement, etc. Sont tous des procédés de changement du sens, qui œuvrent à la modification des signifiés. Ainsi, étant une théorie scientifique des significations, la sémantique, par la jonction de la lexicologie qui se livre à la face externe des lexies, en rapport avec la syntaxe et la grammaire des langues, tel que nous l'avons mentionné plus haut, elle, se charge de traiter « du signifié, face interne, non perceptible du signe, l'image mentale ; le signifié suppose qu'il y ait référence à quelque chose : objet, action, ou notion. »⁷

Donc, par les paradigmes descriptifs de la sémantique, nous parviendrons à détecter comment se réalise l'univocité du sens caractérisant les unités terminologiques, et qui

⁶ Bréal M., *Essais de sémantique* (science des significations), Librairie Hachette, Paris, 1897, p. 9 ; et Mounin G., *Clefs pour la sémantique*, Seghers, Paris, 1972, p. 8.

⁷ Baylon C., Fabre P., *La sémantique, avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés*, Nathan, Paris, 1978, p. 10.

seront alors libérées de la confusion sémantique que l'on rencontre dans les sémantismes des mots de la langue commune ou générale.

3- La praxématique, quant à elle, est une discipline linguistique assez récente. Elle s'intéresse aux discours et à leur analyse. Elle a été initiée par Robert Lafont dans la fin des années 60. Son nom est extrait de son unité d'étude de base : le praxème, qui vaudra le signe pour Saussure. Un outil de la production lexicale du sens. Elle partage avec la sémantique le même objet d'étude, à savoir le sens des lexies. Or, la méthode de l'étudier et de l'analyser demeure sensiblement différente. Les deux disciplines ayant chacune une méthode et des outils d'analyse du sens bien distincts.

Sous ce même rapport, pour mettre l'accent sur la démarche praxématique dans l'étude de l'immanence du sens développé avec l'avènement du structuralisme saussurien, (sachant que la démarche praxématique est aux antipodes de la démarche structuraliste) les grandes figures de la praxématique qui sont Jacques Bres, Jeanne Marie-Barberis, et Françoise Gardes-Madray annoncent :

« La présupposition de l'immanence par rapport à la manifestation nous est apparue procéder d'une démarche marquée d'idéalisme : en posant l'antériorité logique d'un « être » sur son « paraître », elle pose en fait, selon nous, celle d'une essence. La praxématique opte au contraire pour une perspective inverse : il ne saurait y avoir de signifié immanent ; n'existent que des outils linguistiques dont seule l'actualisation par un sujet est productrice de sens. »⁸

Les praxématiciens opposent par là au concept saussurien d'immanence du sens celui de manifestation du sens.

Ce qui intéresse la praxématique est la signifiante. Un concept créé après celui de praxème. La création de la signifiante en tant que concept, faite pour remplacer celui de signification, est l'œuvre de R. Lafont. Motivé par la réflexion qu'il a construite sur cette dernière la jugeant cristallisée, positive, immuable, donnée une fois pour toutes,

⁸ Barberis J.-M., Bres J., et Gardes-Madray F., « La praxématique », *Études littéraires*, [En ligne], 1989, pp., 29-47. Consulté le 9 novembre 2021. URL : <https://doi.org/10.7202/500868ar>

il donna naissance à la signifiante comme processus signifiant éminemment dialectique, reflétant une interaction et une négociation permanentes entre sujets bien vivants, de véritables « êtres de langage. »⁹

Ainsi, par opposition à la signification, qui s'aligne dans l'ordre taxonomique des mots de la langue, tel que le conçoivent les structuralistes par le simple fait de juger que la langue est seule essentielle, ce qui équivaut à décrire le sens virtuel des mots, les praxématiciens, cependant, vont dans la rive inverse de la langue en la considérant dans son action au sein de la société qui est un « lieu de conflits » à l'intérieur duquel se joue, contre toute transcendance, le réglage incessant du sens.¹⁰ Donc pour la praxématique, la valeur réelle des mots : leurs sens, se manifeste dans le discours, dans leur actualisation, ces mots, dans l'acte de parole et dans l'échange dialogique et polyphonique interpersonnel.

« Dans cette perspective, le sens d'une unité du lexique est un sens produit, c'est-à-dire le résultat d'une production de langage, dont la praxématique s'attache à décrire le fonctionnement processuel, en orientant ses travaux vers la dynamique complexe de l'activité langagière du sujet, confronté au réel et aux contraintes de la communication sociale. »¹¹

La praxématique a développé des outils d'analyses très efficaces, notamment pour étudier le sens produit en discours, qui, selon les praxématiciens, est perpétuellement soumis aux conflits et tensions de la société. Celle-ci étant le lieu où s'accumulent des représentations diverses ayant un effet prompt et direct sur les pratiques langagières et la construction des discours. La société telle que l'affirment les pionniers de la praxématique joue un rôle constant de coupures dans le discours, ou ce que Laffont

⁹ Giovanni A., « *Praxématique et planification linguistique* » [en ligne], consulté le 13 avril 2015, URL : <https://www.google.dz/#q=Prax%C3%A9matique+et+planification+linguistique+Giovanni+Agresti%2C+Universit%C3%A9+de+Teramo>

¹⁰Giovanni A., « *Praxématique et planification linguistique* » [en ligne], consulté le 13 avril 2015, URL : <https://www.google.dz/#q=Prax%C3%A9matique+et+planification+linguistique+Giovanni+Agresti%2C+Universit%C3%A9+de+Teramo>

¹¹Neveu F., *op. cit.*, 2011, p. 288.

appelle les *sensures*. Les analyses praxématiques mettent justement en lumière ces phénomènes socio-discursifs, dont les traces se laissent faufler à travers plusieurs aspects du discours, que la praxématique étudie minutieusement, notamment le dialogue, le polylogue, le dialogisme, le monologue, le dialogal, la diaphonie, la polyphonie, etc.

Cela étant, donnant une présentation d'ensemble de ce qu'est la praxématique, et rappelant l'influence de la société sur le discours, les coauteurs du *Dictionnaire d'analyse du discours*, écrivent :

« Cette théorie linguistique développe une démarche d'analyse qui intéresse l'analyse du discours par plusieurs aspects. On peut notamment signaler la notion de réglage sémantique du *praxème* – outil phonologique de production du sens (Laffont 1973 : 100), substitué au « signe » saussurien et au « mot » traditionnel. Dans leurs analyses concrètes, les praxématiciens ont privilégiés des cas où se manifestent des tensions entre des valeurs d'usage propres au sujet et les contraintes de la communication sociale (Barberis 1998, Siblot 1997). Dans une direction qui se rapproche de la sociolinguistique, la praxématique a étudié l'ensemble des représentations qu'une société se donne d'elle-même (ou praxis socioculturelle), en envisageant plus particulièrement la diglossie occitane et en confrontant les discours minorés aux productions de connaissance linguistique (praxis de la linguistique, Bres 1993). La vitalité de ce courant se manifeste notamment à travers une revue, *les cahiers de praxématique*. »¹²

¹² Chraudeau P., Maingueneau D., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, Paris, 2002, p. 461.

Pour ce volet de la praxématique, les termes que nous relèverons dans notre corpus, notamment ceux contenus dans les versets à portée dialogique et polyphonique, autrement véhiculés dans le discours, seront examinés et analysés afin de repérer leur sens réel, leur signifiante qui se manifeste dans l'activité discursive.

2. La problématique

Notre thèse porte sur la terminologie islamique. Les termes à étudier — à la lumière de la description, l'explication et la comparaison, et dans le cadre du paradigme de recherche tri-disciplinaire : lexico-sémantico-praxématique — seront dépouillés d'un corpus sélectif, qui est la traduction du Coran en langue française faite par le Pr. Muhammad Hamidullah.

L'étude répond à deux motivations. La première est d'ordre théorique. Elle tend à expliquer la formation des termes de l'islam en langue française. Et, puisque l'analyse de notre corpus sera menée dans le triple disciplinaire lexico-sémantico-praxématique, nous optons alors à scinder nos questions sur deux volets que sont celui de l'analyse lexico-sémantique et celui de l'analyse praxématique.

2.1. Questions liées au volet lexico-sémantique

- Quels sont les mécanismes qui interfèrent dans la constitution des termes islamiques en français ?
- Comment les unités lexicales de la langue générale se déplacent-elles vers la langue spécialisée de l'islam ?
- Est-ce que tous les mots de la langue française, autant ceux qui relèvent de la langue générale que ceux appartenant au langage chrétien, sont capables et valables pour reproduire les notions religieuses de l'islam ?
- Quel est le rôle du contexte dans une telle spécification ?

2.2. Questions liées au volet praxématique

- Sous quel rôle se manifeste la charge socioculturelle dans le processus de création des termes islamiques en langue française ?
- À quel degré la production du sens en discours participe-t-elle à charger les sémantismes des mots de notions terminologiques propres à l'islam ?
- Le réglage du sens est-il un des paramètres de spécialisation du sens ?

Qu'en est-il de la praxis culturelle et religieuse dans la fixation des termes au champ islamique ?

Autant de questions qui donnent forme à la seconde motivation de notre travail, laquelle est d'ordre pratique, et se laisse exprimer sous deux angles. D'une part, il s'agit de mener une étude comparative sur les termes à analyser du point de vue de leurs contenus sémantiques qui puisent de la langue religieuse arabe, tels qu'ils sont employés dans notre corpus, et leurs sens dans le lexique de la langue française, dont le *TLF* (Trésor de la langue française) sera notre dictionnaire de référence pour les étudier. Les pôles à explorer sont donc les sémantismes de ces termes et leur constitution morphosyntaxique, lors de la manifestation effective dans le discours. Puis nous tâcherons d'établir, d'autre part, grâce aux contextes des termes étudiés dans le corpus, des listes terminologiques renvoyant spécifiquement à des réalités propres à la religion musulmane. Cinquante fiches thématiques portant chacune un terme à étudier y seront élaborées.

3. Les hypothèses

Dans le but de présupposer des réponses aux questions posées dans les deux volets susmentionnés, il est à notre avis utile de considérer les hypothèses ci-dessous :

3.1. Hypothèses liées au volet lexico-sémantique

- La terminologie islamique explorerait tous les dispositifs connus de la création du lexique en langue française.

- Le déplacement des unités lexicales de la langue générale vers la langue spécialisée se déroulerait selon des paramètres bien précis inhérents à la langue française et à la langue spécialisée de l'islam.

- La reproduction des notions religieuses exigerait des choix sélectifs de certains mots propres à réexprimer les contenus notionnels de termes islamiques.

3.2. Hypothèses liées au volet praxématique

- La charge socioculturelle aurait un impact immédiat sur la conception des contenus sémantiques des termes islamiques.

- La production imminente du sens en discours aurait une influence importante sur la charge conceptuelle des termes.

- Le réglage du sens serait un des grands mécanismes discursifs de spécialisation des mots au champ islamique.

4. La méthode d'analyse des termes

Partant des éléments évoqués précédemment, et étant donné la nature de notre corpus basé sur le lexique religieux, la méthode d'analyse que nous nous proposons de suivre est la confrontation et la mise en apposition des contenus sémantiques des termes à étudier, en les soumettant aux méthodes d'analyse de la sémantique lexicale d'un côté et à celles de la praxématique de l'autre côté. Ce procédé nous permettra de confronter les deux concepts de signification et de signifiante. La signification relevant foncièrement du structuralisme saussurien, et la signifiante, allant aux antipodes de cette dernière, est propre à la praxématique. La lexicosémantique tiendra compte des significations listées dans le *TLF*, ce qui donnera à ces termes, si l'on reproduit l'appellation de Martinet, la valeur de lexèmes, et la seconde, qui toujours selon la terminologie martinétienne référera aux lexies ; la praxématique étant la linguistique de la production dynamique du sens en langage, traitera exclusivement du sens réel et effectif des termes, tel qu'il se dégage d'après la pertinence de ces derniers dans le contexte des énoncés. C'est l'étude de la praxis religieuse des termes islamiques.

Une telle procédure nous donnera accès, grâce à l'opposition entre signification et signifiante, non seulement à vérifier le sens de chacun de ces termes, tels qu'ils sont

chargés par les dictionnaires, en prenant le *TLF* comme référence, mais aussi à en extraire les nuances et les disparités sémantiques, leurs raisons et leurs motivations, à partir du régalage du sens de ces termes opéré dans le discours, ou autres procédés de sémantisation que nous identifierons du corpus. Autrement dit, il s'agira de traiter des disparités sémantiques provoquées par les emplois respectifs de ces termes faits par le *TLF* et le corpus. Une telle appréhension des unités lexicales nous donnera accès non seulement à sonder la nature du fait linguistique de création des mots de l'islam, mais tout aussi à disséquer tous les paramètres qui entrent en jeu dans leur formation.

5. Objectifs de la thèse

Nous nous proposons dans notre thèse d'étudier les termes religieux de l'islam tels qu'ils sont utilisés dans la traduction du Coran en langue française du Pr Muhammad Hamidullah. Ce traducteur ayant été amené à explorer le lexique français en usage dans le champ islamique. Il sera question de décrire et d'expliquer, d'un point de vue ternaire : lexicologique, sémantique et praxématique, les différents phénomènes et processus qui régissent la création et l'action des termes dans le langage religieux effectif en français, propre à l'islam.

La recherche explore deux objectifs principaux. Le premier objectif concerne la création des unités terminologiques de l'islam en français, avec ses deux types : la création interne et la création externe. Objectif qui nous permettra d'expertiser et d'analyser les méthodes lexicologiques et sémantiques de formation de ces termes, mais également l'appropriation de leurs sens dans l'activité discursive, élément de la recherche qui sera élaboré par les outils d'analyse de la théorie praxématique. Quant au second objectif, il consiste en la mise en contraste des deux langues arabe et française concernant la prise en charge du lexique religieux de la religion musulmane. L'étude du processus lexicologique de chacune de ces deux langues dans l'identification des notions religieuses de l'islam, à travers lequel sont exploités les mécanismes de leur production, offrira des réponses aux questionnements posés dans la problématique.

Notre étude ne s'inscrit pas dans le domaine terminologique à proprement dire. C'est-à-dire que nous n'allons pas élaborer un travail de terminologie en tant que discipline indépendante et autonome, qui a ses principes épistémologiques, son mode de recherche et d'étude, mais nous procéderons à l'étude des termes relevant du champ islamique, dans le cadre de la langue coranique traduite en français, en nous appuyant sur les données de la lexicologie, de la sémantique et de la praxématique.

6. Organisation de la thèse

La présente thèse se polarise autour d'une introduction générale, de deux parties, six chapitres et d'une conclusion. Dans l'introduction nous développons le cadre théorique de la thèse, la problématique, les objectifs et l'organisation de la thèse. La première partie consacre les assises théoriques. Elle est constituée de quatre chapitres. Elle fournit une description détaillée du corpus, de la manière de sa collecte et de son exploration, comme elle développe aussi les notions de sens, de signification et de signifiante, tels qu'elles sont conçues par les trois disciplines qui assoient la recherche. La terminologie en tant que discipline scientifique et la terminologie islamique en tant que nomenclature ou domaine, avec en même temps les supports théoriques de celle-ci, en sont largement recherchés dans cette partie.

La seconde partie, avec ses deux chapitres, supporte, quant à elle, le cadre pratique de la thèse. Elle est consacrée à l'étude et l'analyse des cinquante fiches thématiques dans le cadre du triple disciplinaire lexico-sémantico-praxématique. Y sont analysés : décrits et expliqués, tous les termes relevés du corpus. Les significations et signifiants qu'ils véhiculent sont elles aussi explorées. La méthode d'analyse appliquée à cet objectif est décrite et développée dans le premier chapitre. Le deuxième chapitre examine la situation terminologique des notions islamiques en langue française. Le troisième chapitre est réservé au dévoilement des procédés lexicaux et sémantiques qui sous-tendent la création de la terminologie islamique en langue française. Quant au quatrième chapitre, nous y étudions les aspects théoriques de la dynamique de production en praxématique. Le cinquième chapitre ouvre la partie pratique. Nous le

consacrons à l'analyse lexico-sémantique des 50 termes relevés du corpus. Et enfin le sixième chapitre est alloué à l'analyse praxématique. Dans ce chapitre nous vérifions comment et à quel degré le contexte et la production du sens en discours agissent-ils sur la charge conceptuelle des termes. Nous analysons avec les outils de la praxématique 21 énoncés comportant les termes *ange*, *Prophète* et *diable*. Dans la conclusion nous mettons en exergue les résultats auxquels les analyses lexico-sémantique et praxématique ont abouti.

Notons en définitive qu'eu égard de la nature de notre thèse, des disciplines dans lesquelles elle s'inscrit et du corpus qu'elle explore pour étudier la terminologie islamique, nous avons mené un travail très ardu tant la rareté, si ce n'est parfois l'inexistence des ressources bibliographiques spécialisées dans la terminologie islamique. Les travaux de recherche linguistique dans le champ islamique en langue française, sont eux aussi très peu nombreux. Or, malgré les difficultés rencontrées, nous sommes très satisfait d'avoir mené cette thèse, et sommes optimiste de voir la recherche s'accroître dans ce même thème ou dans des thèmes voisins.

Première partie : partie théorique

Chapitre 1 : Description du corpus et méthode de son analyse

1.0. Introduction

Nous optons dans notre travail pour une recherche en linguistique de corpus¹³, dans le cadre de l'analyse lexico-sémantique et praxématique de la terminologie religieuse de l'islam. Notre analyse, rappelons-le, sera appliquée à un corpus dépouillé du Coran traduit en langue française. Nous en avons relevé 50 termes auxquels nous appliquerons notre analyse lexico-sémantique et praxématique.

Dans ce chapitre, il est question, dans un premier temps, de donner une présentation du corpus sur lequel sera fondée toute l'étude. Celui-ci étant collecté du Texte coranique en langue française, nous procéderons donc à une définition plus ou moins globale du Coran, puis de la version traduite du Pr Muhammad Hamidullah, de manière plus précise. Ensuite nous passerons, dans un deuxième temps, à la justification de notre choix d'un tel corpus, pour arriver dans un troisième temps à définir la méthode de son élaboration. D'autres éléments qui entrent dans l'élaboration des études de corpus sont aussi recherchés dans ce chapitre.

1.1. Définition du terme « corpus »

Il importe de prime abord de soulever la diversité des définitions allouées au terme de *corpus*, ce qui fait qu'il n'ait pas reçu de définition consensuelle¹⁴, raison pour laquelle, demeurant dans cet esprit diversifié de la notion, nous optons pour deux définitions dictionnairiques, celles du *Robert Historique de la langue française* et du *Robert Briot, analyse comparative des mots*, conjuguée d'une troisième définition, qui nous vient de Bénédicte Pincemin, dans sa thèse de doctorat (1999) intitulée *Diffusion ciblée automatique d'informations : conception et mise en œuvre d'une linguistique textuelle pour la*

¹³ « Le corpus est donc un incontournable des analyses linguistiques, à tel point que de nombreuses manifestations et un nombre tout aussi important de publications ont pour objet de réflexion le corpus et les enjeux de son utilisation au sein des sciences du langage », écrit Sophie Azzopardi, dans son article « Les linguistiques de corpus : enjeux spécifiques inhérents à la nature des données traitées », In : *Cahiers de praxématique*, 2010, 209-220, pp. 54-55.

¹⁴ Garic N., et Longhi J., « L'analyse de corpus face à l'hétérogénéité des données : d'une difficulté méthodologique à une nécessité épistémologique », *Revue Langage*, 2012/3 (n° 187), p. 3-11. [En ligne], consulté le 23 février 2021. URL : <https://www.cairn.info/revue-langages-2012-3-page-3.htm>

caractérisation des destinataires et des documents. L'adéquation de ces définitions avec la nature de notre corpus et de la méthode de son analyse est le motif nous ayant poussé à les mentionner.

Ainsi le *corpus*, depuis l'année 1961 « est spécialisé en linguistique au sens d'ensemble d'énoncés servant de base à l'analyse. »¹⁵ Et c'est aussi un « ensemble limité d'énoncés sur lesquels on travaille pour décrire le système. »¹⁶ Enfin B. Pencemin le définit comme étant un « ensemble limité des éléments (énoncés) sur lesquels se base l'étude d'un phénomène linguistique. »¹⁷

1.2. Description et délimitation du corpus

Le corpus que nous explorerons dans notre étude consiste en la traduction française du Coran, réalisée par le Pr Muhammad Hamidullah. Son titre est *Le Noble Coran et la traduction en langue française de ses sens*. La version que nous utiliserons, est l'édition du Complexe Roi Fahd pour l'impression du Noble Coran, supervisée par le Ministère des Affaires Islamiques, des waqfs, de l'Appel et de l'Orientation, au Royaume d'Arabie Saoudite. Elle est publiée en 1420 H. (1999 G.).¹⁸

C'est une traduction du Texte Sacré de l'islam, le Coran, en arabe *El Qur'ên* qui est

« la Parole d'Allâh (Dieu) révélée au Prophète Mouhammed, qui est écrit dans des *Maçâhif* (exemplaires de ce Qur'ên), et transmis par des voies de narration multiples. Par sa récitation l'on accomplit un acte

¹⁵ *Le Robert, dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Le Robert, Paris, 2012, p. 857.

¹⁶ *Le Robert Brio, analyse comparative des mots*, à l'entrée *Corpus*, sous la direction de Josette Rey-Debove, Le Robert, Paris, 2004, p. 370.

¹⁷ *Diffusion ciblée automatique d'informations : conception et mise en œuvre d'une linguistique textuelle pour la caractérisation des destinataires et des documents*, Thèse de Doctorat en Linguistique, Université Paris IV Sorbonne, 6 avril 1999, chapitre VII : "Caractérisation d'un texte dans un corpus : du quantitatif vers le qualitatif", § A "Définir un corpus", pp. 415-427.

¹⁸ *Le Noble Coran et la traduction en langue française de ses sens*, éd. Complexe Roi Fahd, 1420, Arabie Saoudite.

d'adoration, et il est inimitable ne serait-ce qu'une seule sourate. »¹⁹

Le Coran étant le dernier Message Céleste révélé sur terre, est de portée universaliste. « Allâh l'a révélé pour toutes les générations humaines dans tous les pays jusqu'au Jour de la Résurrection. Allâh s'est Lui-même chargé de le préserver, car la fonction de ce Livre ne s'arrêtera qu'à la fin de la vie de l'humanité sur terre. »²⁰

Le Coran contient 119 sourates, réparties en 60 parties (*hizb*) et 30 chapitres (*djouz'*). La première sourate s'intitule *el fêtiha* (L'Ouverture), et la dernière *An-Nês* (Les Hommes). Le Coran a été révélé au Prophète par Allâh (Dieu) par le biais de l'Archange Gabriel (*Djibrîl*), dans un intervalle de 23 années, découpé, cet intervalle, en deux grandes périodes : la période mecquoise et la période médinoise. Chaque période est porteuse de dominantes particulières ayant donné des thèmes et des contenus spécifiques aux sourates. C'est pourquoi les spécialistes du Coran ont depuis les premiers siècles de l'islam attribué les noms de *souwar makiyya* (sourates mecquoises), et de *souwar madaniyya* (sourates médinoises) à chacune ayant été révélée dans l'une ou l'autre des deux périodes.

D'abord transmis uniquement par voie orale, les Textes des révélations ont été rassemblés quelques années après la mort du Prophète sous une forme écrite, le Coran. Le mot arabe, El Qour'ên, repose sur la racine **qr'**, qui exprime l'idée de « lire » et de « réciter ». On y reconnaît la même racine **qr'**, que dans l'injonction de l'archange Gabriel à Mouhammed : 'iqra' « récite ! ». (...) C'est dans sa propre langue, celle de la région de la Mecque, que le Coran avait été révélé à Mouhammed. Le Texte du Coran, qui mêle à des particularités dialectales de la Mecque plusieurs variétés intertribales

¹⁹ 'Atr N., 'Ouloûm El Qour'ên El Karîm (Les sciences du Noble Coran), Éditions As-Sabâh, Damas, 1993, p. 10.

²⁰El Fewzên S., *El Irchêd Ilê Teshîh El l' tiqâd* (Le guide pour corriger la croyance), Dar Ibn El Djewzi, Riyad, 2005, p. 175.

des grands poètes de l'époque préislamique. On peut donc penser que la langue du Coran était alors comprise dans toutes les régions de l'Arabie.²¹

Dans sa traduction, le Professeur Muhammad Hamidullah, a suivi la méthode de la traduction littérale, autrement il traduit les versets mot à mot, mais tout en étant très soucieux à reproduire les sens des mots de ces versets. Méthode de traduire qui remonte à deux millénaires, consacrée spécialement au Texte sacré, tel que l'a initiée en premier Saint Jérôme (347-420) par son diptyque : « *verbum de verbo* », c'est-à-dire, mot-à-mot dans le cas des mystères (il fait référence à la Bible), mais sens pour sens, « *sed sensum exprimer de sensu* », partout ailleurs. Expression qui a été reformulée quelques années plus tard par le grand admirateur de Saint Jérôme : Saint Augustin (354-430), qui a formulé la notion de *fidélité*, autour de laquelle se cristallisera la problématique centrale de toutes les théories de traduction à venir.²²

Dans ce même rapport, décrivant dans *Les belles infidèles* la démarche littéraliste de la traduction des Textes sacrés mise au point par St Jérôme, G. Mounin rappelle les propos de ce dernier :

« Et pour son propre compte, saint Jérôme ajoute : "Quand je traduis les Grecs, — sauf dans les saintes Écritures, où l'ordre des mots et aussi mystère, — ce n'est pas un mot par un mot, mais une idée par une idée, que j'exprime » [*Non verbum e verbo, sed sensum exprimere de sensu*]. »²³

Ces propos marquent donc comment a été frayée la piste de la traduction mot pour mot des Textes sacrés. Mais ils mettent également en lumière la répartition binaire de la traduction du point de vue selon lequel le traducteur devra suivre l'une des deux démarches, soit celle d' « un mot par un mot » quand il s'agit des textes religieux, soit celle d' « une idée par une idée » quand il s'agit des autres textes.

²¹ Walter H., et Baraké B., *Arabesques, l'aventure de la langue arabe en Occident*, Robert Lafont/Éditions du temps, France, 2006, pp. 42-44.

²² Guidère M., *Introduction à la traductologie*, de boeck, Bruxelles, 2010, pp. 30-31.

²³ Mounin G., *Les belles infidèles*, Éditions des cahiers du sud, Paris, 1955, p. 79.

Pour sa part, Michaël Oustinoff écrit à ce sujet :

« Cette distinction introduite par saint Jérôme est essentielle : elle souligne la différence entre textes religieux et textes profanes au regard de la traduction. Dans le premier cas, il faut davantage s'en tenir au mot à mot. C'est la méthode que préconise Philon [né av. l'ère chrétienne], membre de la communauté juive d'Alexandrie : seule la traduction littérale serait en mesure de ne pas altérer les textes sacrés. »²⁴

Ainsi l'intérêt d'une telle démarche pour Hamidullah, dans sa traduction du Coran, est de reproduire le plus sensiblement possible les contenus sémantiques des mots arabes, en sélectionnant leurs équivalents les plus proches dans la langue française. Par là, le recours aux exégèses du Coran réalisées par les savants musulmans a été une tâche primordiale. Ainsi, apparaissent les grands titres des exégètes tels qu'At-Tabarî, El Qourtobî, Ibn Kathîr et autres dont le traducteur s'en est servi.

De même, revoir les traductions du Coran qui ont été réalisées antérieurement par les traducteurs non musulmans, les orientalistes particulièrement, était chose incontournable pour Hamidullah, sachant qu'il est le premier musulman à avoir traduit en français le Texte coranique. C'est une opération naturelle que doit effectuer tout traducteur qui verse dans la traduction du Coran. Or, revoir les traductions faites dans le passé, ne veut en aucun cas dire que le traducteur se laisse reproduire les énoncés traduits par ses prédécesseurs, mais une inspiration de ceux-ci, dans le fond et la forme, est une tâche qui devrait donner de l'attrait et de la continuité à l'activité traduisante du Coran. Quant à l'explication proprement religieuse des versets, ceci est certes réservé aux savants ayant commenté le Texte coranique, dont on trouve les noms déjà susmentionnés. Ainsi concernant les traducteurs du Noble Coran ayant précédé Hamidullah, figurent parmi tant d'autres les noms de Denise Masson, Albert Kasimirski, Régis Blachère.

²⁴ Oustinoff M., *La traduction*, PUF, Paris, 2003,, p. 28.

Pour notre part, nous avons, pour construire notre corpus, procédé à la collecte des termes à étudier de façon sélective, en choisissant intentionnellement des unités terminologiques disponibles dans les deux types de sourates, mecquoises et médinoises.

Soulignant la manière de constituer un corpus, Nathalie Garric et Julien Longhi stipulent ce qui suit :

« Il existe différentes modalités de constitution des corpus et une pluralité de méthodes et de démarches, qui posent un certain nombre de questions d'ordre épistémologique et nient la disponibilité d'un modèle idéal, qui serait d'emblée représentatif et herméneutique. Un corpus est nécessairement un construit, les données qu'il propose ont fait l'objet d'une sélection préalable. »²⁵

Notre corpus s'étalera de ce fait sur des énoncés-versets variés du Noble Coran traduit en français, touchant à des thèmes et des items pluriels, notamment la croyance, l'adoration avec ses différentes formes (prière, jeûne, pèlerinage, etc.), la morale, les Noms divins, le comportement, la vie terrestre, l'au-delà, les bonnes et mauvaises œuvres... Nous estimons qu'une telle démarche nous permettra de fait de ressortir les acceptions propres aux termes de l'islam, quitte à ce qu'ils aient des sens bien différenciés en langue française. Le corpus permet ainsi tout justement d'identifier le sens exact d'un terme islamique, tel qu'il est rendu par le contexte ou le discours. Notre recherche étant fondée sur une linguistique de corpus est donc plus à même de conduire à des résultats empiriques, qui seront le produit de l'observation, la description, l'explication et l'analyse.

Mettant au clair l'importance d'une telle démarche, François Rastier, écrit :

« La linguistique de corpus pourvoit la linguistique d'un domaine où elle peut élaborer des instruments et définir une méthode expérimentale propre : elle ouvre aussi des champs d'application nouveaux et engage un mode

²⁵ Garric N., et Longhi J., *op. cit.* : <https://www.cairn.info/revue-langages-2012-3-page-3.htm>

spécifique d'articulation entre théorie et pratique. (...) On a trop souvent réduit les langues à des dictionnaires et des grammaires, voire à des syntaxes. Il faut cependant tenir compte, outre du système, des corpus (corpus de travail et corpus de référence), de l'archive (de la langue historique), enfin des pratiques sociales où s'effectuent les activités linguistiques. Pour l'essentiel, une langue repose sur la dualité entre système (condition nécessaire mais non suffisante pour produire et interpréter des textes) et des corpus de textes écrits ou oraux. »²⁶

1.3. Pourquoi un tel corpus ?

Partant du principe que « le corpus doit refléter une réalité peu ou prou cohérente : la langue littéraire, la langue de telle ou telle technique, la langue des journaux satiriques »²⁷, la langue religieuse de l'islam peut être étudiée à partir de son principal corpus : le Coran. Le Texte fondateur de l'islam, le Coran, étant le lieu où se révèle la connexion empirique des termes tels qu'ils sont actualisés dans le discours divin. Notre corpus étant une traduction du Coran, elle sera le truchement nous permettant justement d'explorer ces termes doublement actualisés, du fait qu'ils sont d'un côté tirés du lexique de la langue française, et chargés d'un autre côté d'une matière notionnelle qui puise de la langue arabe.

Analyser et décrire cette connexion des mots dans leur usage réel et originel, celui de la parole divine, telle qu'elle nous est présentée dans le corpus sera une procédure efficace de description des mécanismes sous-tendant la genèse des mots religieux de l'islam. La vie effective de ces termes, leur comportement dans le paradigme linéaire de la langue, ici les versets, comment la langue, dans toute son étendue, fournit les composants constituant la matière notionnelle de ces termes plus ou moins renouvelable, avec notamment son usage par les sujets parlants dans la communauté

²⁶ Rastier F., « La linguistique de corpus et refondation de la sémiotique des textes », In *La didactique des langues de moindre diffusion, le cas de Tamazight*, sous la direction de Prof. Abderrezak Dourari, OPÛ, Alger, 2016, pp. 20-22.

²⁷ Martin R., *Comprendre la linguistique*, PUF, Paris, 2002, p. 26.

linguistique des musulmans français et francophones, autrement dans la mise en discours de ces unités terminologiques.

Cette dimension affectée au corpus, en relation avec les locuteurs d'une langue donnée et de leur sélection des unités linguistiques pour des usages particuliers a déjà été développée par certains linguistes. Nous pensons ici tout particulièrement à Robert Chaudenson, pour qui la notion de corpus renvoie davantage à la proportion d'interactions effectuées dans un code par rapport au volume total des interactions au sein d'une communauté linguistique.²⁸

Pour s'y étaler, il est ainsi exigé pour toute recherche allant dans ce sens, de cerner les contours du corpus tout en gardant vive à l'esprit l'idée de pertinence à laquelle ce dernier devrait atteindre. Les résultats à obtenir à la fin de l'analyse, nous estimons qu'ils soient le plus proche possible de la représentativité. À ce propos justement, R. Martin estime que « pour être utilisable, un corpus doit être « représentatif » — représentatif par exemple de la langue des informaticiens, ou représentatif du public, de plus en plus large, des utilisateurs de l'informatique. »²⁹

Le corpus puisqu'il est indissociable de l'analyse, tel que nous en avons délimité les frontières, et partant des choix méthodologiques et de nos données théoriques construisant notre étude et notre analyse, sera déterminant de « la stature » réelle des termes islamiques dans la langue française.

Sous ce rapport, décrivant l'apport du corpus dans toute analyse linguistique, l'extrême importance de savoir le choisir et de l'exploiter de manière à aboutir à des résultats descriptifs pertinents, Jean-Philippe Dalbera écrit :

²⁸ Chaudenson R., et coll., *La francophonie : représentations, réalités, perspectives*, Montamagny, Marquis, Aix-en-Provence. Cité par Didier de Robillard, in *La sociolinguistique, concepts de base*, ouvrage coordonné par Marie-Louise Moreau, Mardaga, Sprimont (Belgique), 1992, p. 102.

²⁹ Martin R., *op. cit.*, 2002, pp. 25-26.

« Le corpus du linguiste est *a priori* l'ensemble des faits sur la base desquels celui-ci entend conduire son analyse. Ce corpus, est au premier chef, de l'ordre des données brutales : il consiste en un certain nombre d'unités linguistiques recueillies selon des modes et rassemblés. L'extrapolation qu'il convient de faire pour étendre les résultats de l'analyse de l'échantillon à la langue impose que cet échantillon ait un caractère exhaustif. La clôture du corpus ne peut plus être aléatoire ni seulement d'ordre quantitatif ; des données qualitatives viennent s'ajouter, le corpus est alors de l'ordre des données pertinentes. »³⁰

Quant au choix précis du Coran traduit en tant que corpus, et plus particulièrement de la traduction de Hamidullah, cela est dû à plusieurs raisons dont nous avons cité plus haut quelques-unes en germe, tel que le fait que le Coran, étant la parole divine, soit foncièrement la source première de tous les mots ayant trait à exprimer les réalités religieuses de l'islam.

Le Coran, puisqu'il est la toile de fond de tous les textes écrits sur l'islam, depuis son avènement à la fin du 6^{ème} siècle de l'ère chrétienne à ce jour, en d'autres mots, et suivant la chronologie musulmane, à partir de la première année de la Prophétie mohammadienne, soit treize années avant l'hégire, jusqu'à cette année 1438 H. (2016 : date de la rédaction de ce chapitre), ce qui vaut, dans la globalité du calcul temporel en reculant jusqu'au début, la durée de 1451 ans de pratique langagière islamique. Soit près de 15 siècles.

Le Coran a ainsi donc constitué la matrice originelle de tous les mots religieux que le discours a peu à peu ancrés dans le très vaste inventaire de la terminologie islamique. Une des autres raisons est par ailleurs la richesse foisonnante des thèmes très étendus auxquels le Coran fait référence. En effet, une multitude de termes embrassant divers

³⁰ Dalbera J.-Ph., « *Le corpus entre données, analyse et théorie* », in *Corpus et recherche linguistique*, [en ligne]. Consulté le 03 octobre 2016. URL : <https://journals.openedition.org/corpus/10>

et variés sujets recouvrant les divers aspects de l'homme croyant ou non touchant à sa vie terrestre, ci-présente, et à sa vie future, de l'au-delà.

« Il incombe à celui qui envisage l'étude du Saint Coran de comprendre certaines réalités, à savoir que le Coran n'est pas l'œuvre d'un être humain qui traite d'un sujet bien déterminé. C'est plutôt le Livre d'Allâh qui englobe des questions très variées, notamment le dogme, la loi (Charia), la morale, la prédication à l'islam, l'usage des bons conseils, la moralité, la critique constructive, l'avertissement, les argumentations et témoignages, les récits historiques, les références aux signes cosmiques d'Allâh, etc. Tous ces thèmes sont reproduits et réitérés à tout le Coran avec des expressions et des formes différentes de façon à donner au lecteur attentif la possibilité de saisir un aspect nouveau du problème ou de lui faire découvrir une dimension nouvelle du Texte, de lui procurer un avantage ou la détermination d'un objectif bien spécifique. »³¹

Bien plus, la langue coranique est un lieu quasiment complètement ouvert à tous les sujets traitant de l'existence toute entière, de son début jusqu'à sa fin, depuis que Dieu exista seul, et jusqu'à le redevenir suite à l'apocalypse, à la fin des temps, pour ensuite redonner vie à toutes les entités ayant existé, humaines et autres (anges, diables, djinns, espèce animale, etc.). Dans cet espace afférent pluri-thématique, la fonction référentielle de la langue coranique a donné lieu à des notions extrêmement abondantes que les sémantismes des mots arabes ont supportés. Leurs équivalents en langue française, par le truchement d'une généricité sémantico-lexicale multiple, sont la passerelle de ces notions et réalités qui voyagent à travers les âges d'une langue à une autre, d'une culture à une autre et d'une communauté linguistique à une autre. L'enrichissement interculturel par le biais du concept et à travers le contact linguistique constitue, comme cela l'a d'ailleurs toujours été, un des principaux outils de renouvellement de l'expérience humaine à tous les niveaux. Ce qui sans aucun

³¹ Préface à la traduction éditée suite à l'arrêté royal du Roi Fahd d'Arabie Saoudite, en date du 27/10/1405 H (1985 G.).

doute permettra à l'homme de propulser son évolution jusqu'à son point paroxystique, pour enfin céder la place à la disparition. Ceci étant la condition *sine qua non* de toute évolution humaine.

Ceci posé, un tel corpus servira certes d'illustration et d'argumentation aux hypothèses théoriques. Ce qui explique, d'une autre manière, cette-fois-ci méthodologique, l'option suivie pour choisir un corpus attesté, dont la délimitation ne se fera pas sous l'influence du hasard, mais suite à une recherche sélective. D'autant plus que cela est dicté par la nature même de l'étude à entamer. Car tel que le signifie Georges Mounin :

« On choisit le corpus d'après des critères conceptuels : ensemble de textes théologiques, ou politiques, considérés comme tels *a priori* en dehors de tous critères linguistiques formels. Une fois constitué ce corpus, d'autre part, on exclut de l'analyse, par une deuxième opération purement conceptuelle, tous les termes qui sont jugés ne pas faire partie du champ étudié (...) Ce qui signifie qu'un corpus ayant pour objectif une enquête lexicale spécifique ne pourra jamais être choisi au hasard, mais devra toujours être constitué à partir d'une décision conceptuelle, non linguistique : oralement, provoquer les sujets de la conversation, les thèmes traités, les centres d'intérêt ; par écrit, sélectionner des textes par sujets, thèmes ou centres d'intérêt définis conceptuellement. »³²

De même, étant un corpus attesté³³, qui est la traduction de la Parole du Créateur transcendant, Allâh, dans sa dimension verticale du haut vers le bas, laquelle production est constituée de données linguistiques très riches, variées entre dialogues, dialogismes, polylogues, polyphonies, discours direct et discours indirect, etc., avec

³² Mounin G., *Clefs pour la sémantique*, Seghers, Paris, 1972, pp. 135-136.

³³ Un corpus attesté est un « ensemble d'énoncés que le linguiste relève dans des textes de divers genres qui n'ont pas été produits pour les besoins de la cause (roman, articles de presse, entretiens radiophoniques, etc.) » Vaguer C., citée par Abadlia N., premières journées d'étude des doctorants chercheurs *Corpus entre donnée sociale et objet d'étude* : actes du 3-4 novembre 2009, p. 10, Alger, éd. Horizon communication, 2010.

notamment différents statuts de phrases : interrogatives, optatives, assertives, négatives, injonctives, prières, annonces, menaces, sermons, promesses, supplications, exhortations..., toutes ces données sont exigées par la nécessité de reproduire fidèlement les faits historiques, les évènements, et les pratiques religieuses et autres ; donc, cela exige de mettre en œuvre une terminologie spécifique. Ainsi ceci constitue une raison de plus pour aller dans le sens de choisir un tel corpus, car tel que le souligne Willems :

« L'utilisation de données langagières réelles, nombreuses, et contextualisées, permet une confrontation des hypothèses théoriques avec une réalité indépendante et complexe. Ceci mène fréquemment à des constatations surprenantes et des remises en question. »³⁴

À cet égard, *Le Saint-Coran et la traduction en langue française de ses sens* présente un exubérant éventail des mots utilisés en tant que termes qui sont l'apanage du langage spécialisé de l'islam. Ce qui, dans l'écrasante majorité des cas, laisse voir des mots portant des sens bien précis, que les dictionnaires généralistes de la langue française ne répertorient pas. Ce fait lexical nous donnera donc la possibilité de découvrir les mécanismes de sémantisation de ces mots, afin de les inscrire au registre islamique dans la langue française. Un point capital qui, sur le plan lexico-sémantique, mais aussi praxématique, nous aidera à comprendre la nature de cette spécification des notions religieuses à des mots qui appartiennent à la base à la langue commune.

Ce sont alors, entre autres, ces motifs qui nous ont motivé à appuyer une recherche dans le langage religieux de l'islam, et dans sa terminologie, sur un pareil corpus. Ajoutons que la production traductionnelle du Coran est assez nombreuse, or la traduction de laquelle sera collecté notre corpus d'étude (celle de Hamidullah) demeure une référence préférentielle. Cela revient, en plus des motifs évoqués

³⁴ *Ibidem*, p. 22.

précédemment, au fait que son auteur est très connu pour ses recherches dans le domaine de l'islamologie, qu'il est le premier musulman à avoir traduit le Coran, et qu'il est l'auteur de nombreux travaux de traduction en plusieurs langues ; ce qui signifie qu'il a une respectable maîtrise des termes de l'islam. S'ajoute à cela, enfin, le style de l'auteur. M. Hamidullah, qui est en effet connu pour sa perspicacité à rechercher les termes en français, dont les notions correspondent le plus étroitement possible aux notions islamiques arabes.

1.4. Présentation biographique de l'auteur du corpus

L'auteur de la traduction du Coran dans laquelle nous avons extrait notre corpus, Muhammad Hamidullah³⁵, est né à Hyderabad en Inde, le 16 Mouharram 1326 H. correspondant au 19 février 1908 G. Il passa presque la moitié de sa vie dans la recherche scientifique en Europe et dans les pays du Moyen-Orient. Il maîtrisait plusieurs langues dont l'arabe, l'anglais, le français, l'allemand, le turc, le russe et l'ourdou. Il a écrit dans ces langues des livres très intéressants touchant 175 ouvrages. Il a aussi rédigé des centaines d'articles (pas moins de 2000), qu'il publia dans différentes revues internationales. De nombreux thèmes y sont traités, tels que le thème du Coran, la biographie prophétique, la jurisprudence islamique, l'histoire, la politique islamique, etc. Cependant, ses œuvres maîtresses demeurent la traduction du Coran intitulée *Le Noble Coran et la traduction en langue française de ses sens*³⁶, et son livre sur la biographie prophétique portant le titre *Le Prophète de l'islam, sa vie, son œuvre*.

De 1948 à 1996, l'auteur a vécu en France, dans une très petite chambre dans le 6^{ième} arrondissement de Paris. Il a dédié sa vie toute entière à chercher, écrire et enrichir le champ islamique, notamment en langue française. La production livresque prolifique

³⁵ La présente présentation, nous l'avons extraite, traduite de l'arabe et adaptée, du site : <http://shamela.ws/index.php/author/1386>

³⁶ Pour notre thèse, nous nous sommes servi de l'édition du Complexe du Roi Fahd pour l'impression du Noble Coran d'Arabie Saoudite, imprimée en 1424 H. (2002).

qu'il légua en est témoin. En 1995, vers la fin de sa vie, et pour des raisons médicales, il dut s'installer aux États-Unis d'Amérique, chez sa nièce qui se chargea de lui et l'accompagna jusqu'à son décès survenu le 17 décembre 2002, en Floride. Hamidullah est mort à l'âge de 95 ans.

1.5. Présentation succincte du *TLF*

Le *TLF* est l'abréviation canonique du grand dictionnaire français *Le Trésor de la langue française*. C'est un dictionnaire de la langue française réalisé par le CNRS, sous la direction de Paul Imbs puis de Bernard Quemada. Instrument irremplaçable pour une connaissance du lexique, sa visée n'est pas directement pédagogique. Il s'agit d'un travail pour lequel la puissance informatique a relayé les procédés mécanographiques et qui consiste à relever systématiquement les mots attestés dans les textes des XIX^e et XX^e siècles (90 000 mots).

Les méthodes d'analyse se fondent dans la mesure du possible sur les procédures de l'analyse sémique et de l'analyse distributionnelle. Chaque acception ainsi définie est corroborée par une liste détaillée de ses contextes attestés. La présentation typographique reflète clairement la distinction entre la définition elle-même et la multiplicité des emplois de ces unités dans les discours ; il est fait systématiquement mention du domaine d'utilisation de tels termes ou acceptions (domaine de la psychologie, du tissage, de la sculpture, etc.).

L'originalité du *TLF*, c'est d'abord la base de données textuelles FRANTEXTE, consultable sur Internet, véritable "trésor" d'exemples ; ce sont ensuite, dans le dictionnaire lui-même, les rubriques bibliographiques, étymologiques et historiques et les développements accordés aux mots grammaticaux et aux mots très investis sur le plan culturel.³⁷ Le support est de plus en plus souvent informatique et le *TLF* (INALF, 44 avenue de la Liberté, 54000 Nancy) met désormais à la disposition de tous les

³⁷Chiss J.-L., Filliolet J., Maingueneau D., *Introduction à la linguistique française*, T. 1, Hachette, Paris, 2013, pp. 148-149.

chercheurs, au moyen de la base de données FRANTEXTE, ses ressources sans cesse accrues, littéraires à 80% (en 1992, 180 millions d'occurrences – 2800 textes, 900 écrivains de Rabelais à René Char). La rapidité et la convivialité de la version de 1991, la grande liberté de choix des critères offerts à l'utilisateur ouvrent une ère nouvelle de l'étude du lexique.³⁸

1.6. Méthode de comparaison et de description des sens des termes

Dans l'analyse des termes que nous avons recueillis du corpus, nous avons opté pour la méthode de description comparaison entre les sens de ces derniers, tels qu'ils sont employés dans le corpus, et ceux qui sont attestés dans le dictionnaire *TLF*. Nous allons ainsi établir des fiches terminologiques portant sur des thèmes bien spécifiques. Cinquante fiches réparties sur quatre thèmes seront élaborées. Les thèmes qui y seront classés sont le thème de la croyance, le thème des Noms divins, le thème de l'adoration et le thème du comportement. Plusieurs termes seront classés respectivement dans chacun de ces thèmes, ce qui nous donnera à la fin la totalité de 50 termes à analyser.

Cela étant, chaque fiche contenant un terme portera des subdivisions réservées à l'élaboration de l'analyse lexico-sémantique. Ces subdivisions seront expliquées dans le détail (voir l'introduction du chapitre 4) pour comprendre ces fiches terminologiques, que nous concevons tel un modèle d'analyse de notre corpus.

Quant à l'analyse praxématique, celle-ci sera élaborée dans un chapitre à part (le chapitre 5), où nous analyserons avec les outils de bord de la praxématique vingt-et-un énoncés. Ces énoncés exposeront des discours tenus entre Dieu et *les anges*, Dieu et *les prophètes*, et Dieu et *le diable*. Le but d'une telle procédure est de vérifier, à travers la praxis religieuse discursive, les sens d'*ange*, de *prophète* et de *diable*, qui sont cette fois-ci des interlocuteurs de Dieu, et non plus des termes « atones » ou « tacites » cités au

³⁸ - Picoche, J., *Précis de lexicologie française*, Nathan, Paris, 1992, p. 53.

détour d'un énoncé. Sachant que ces interlocuteurs, leurs noms sont des termes qui seront analysés antérieurement (chapitre 4), d'un point de vue lexico-sémantique.

1.7. Glossaire des termes linguistiques utilisés dans l'étude

La liste terminologique qui va suivre comporte les principaux concepts dont nous nous servirons tout au long de notre thèse. Leurs définitions sont pour leur majorité tirées d'ouvrages et de dictionnaires de linguistique et des sciences du langage. Ainsi, plus de 60 termes listés dans ce glossaire (ainsi que plusieurs autres non retenus ici) seront des outils méthodologiques efficaces pour l'analyse linguistique de notre corpus. Ils assureront également l'articulation de notre recherche ainsi que le passage d'un niveau d'analyse à l'autre. Conçus pour cet objectif, ils permettront en outre d'établir la cohérence et l'évolution de notre étude, chacun de ces termes étant porteur de représentations conceptuelles et conçu sur des postulats théoriques propres à fonder toute étude linguistique. Signalons enfin que ce glossaire a été élaboré sur la logique fondant notre recherche, qui est fondamentalement inscrite dans les domaines de la lexicologie, la sémantique et la praxématique, tout en touchant à d'autres disciplines connexes, particulièrement l'analyse du discours.

Allocutaire : « Le terme *allocutaire* est le symétrique de celui de locuteur. Comme celui de destinataire, il est employé pour désigner le sujet auquel s'adresse le locuteur, à l'écrit comme à l'oral. »³⁹

Antonymie : « *L'antonymie* relie des unités qui possèdent une partie de leur sens en commun, mais qui s'opposent : 'rigide' a pour contraire 'mou' ou '*flexible*' avec lesquels il partage une partie de son sens, et non 'vert' ou 'domestique', auxquels il ne peut s'opposer »⁴⁰.

³⁹ Maingeuneau D., *Les termes clés de l'analyse du discours*, Seuil, Paris, 2009, p. 17.

⁴⁰Gaudin F., Guespin L., *Initiation à la lexicologie française, de la néologie aux dictionnaires*, de boeck.duculot, Bruxelles, 2002, p. 183.

Autonymie (autonyme, autonymique) : « L'emploi autonome d'un mot est celui par lequel il est donné comme se signifiant lui-même, c'est-à-dire lorsqu'il est cité comme unité linguistique, sans renvoi à un référent. Dans la : *Fauteuil est un nom masculin*, il est fait de *fauteuil* un usage autonome (ou mention, ou citation). »⁴¹ L'autonymie opère dans la fonction métalinguistique.

Base : « En morphologie, la notion de *base* connaît une extension variable qui ne facilite pas son emploi. On la définit tantôt comme le mot dont dérive un autre mot (...) Tantôt la notion de base sert à désigner tout à la fois le morphème lexical et/ou le mot sur lequel est formé un mot dérivé ou fléchi. »⁴²

Bilinguisme : « Le *bilinguisme* est un phénomène mondial. Dans tous les pays, on trouve des personnes qui utilisent deux ou plusieurs langues à diverses fins et dans divers contextes. Dans certains pays, pour être considérée comme instruite, une personne doit posséder plus de deux langues. »⁴³ , « D'une manière générale, le *bilinguisme* est la situation linguistique dans laquelle les sujets parlants sont conduits à utiliser alternativement, selon les milieux ou situations, deux langues différentes. C'est le cas le plus courant du plurilinguisme. »⁴⁴

Champ sémantique : La notion de *champ sémantique* sert à structurer le lexique en microsysteme. On distingue principalement deux types de champs. Les champs onomasiologiques, conçus selon une approche qui part du concept pour atteindre le signe linguistique qui lui correspond, forment des regroupements lexicaux sur la base de l'univers référentiel auquel renvoient les unités. (...) Les champs sémasiologiques, conçus selon une approche qui part du signe pour accéder au concept, se construisent sur des critères linguistiques. »⁴⁵

⁴¹Mounin G., *Dictionnaire de la linguistique*, PUF, Paris, 2004, p. 48.

⁴² Neveu F., *Lexique des notions linguistiques*, Armand Colin, Paris, 2010, p. 15.

⁴³ Marie-Louise Moreau, *Sociolinguistique, concepts de base*, Mardaga, Sprimont (Belgique), 1997, p. 61.

⁴⁴ Dubois J., et coll., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris, 1994, p. 66.

⁴⁵ Neveu F., *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, Paris, 2011, p. 76.

Chronogénèse : Temps dans l'opération verbale en discours où le locuteur traduit ses pensées en mots « C'est l'élaboration dynamique dans et par l'esprit humain des images temporelles. »⁴⁶

Chronothèse : « La *chronothèse* est le nom donné à l'opération par laquelle l'esprit pose, au moyen du langage un donné temporel. C'est la réalisation matérielle en temps opératif de la chronogénèse. »⁴⁷

Communauté linguistique : « La notion de *communauté linguistique* a été proposée par W. Labov pour désigner l'ensemble des locuteurs d'une langue partageant des évaluations (plus ou moins implicites) quant aux usages de cette langue. Pour lui, "il serait faux de concevoir la *communauté linguistique* comme un ensemble de locuteurs employant les mêmes formes. On la décrit mieux comme étant un groupe qui partage les mêmes normes quant à la langue." En fait, et il s'agit là d'un "principe fondamental", "les attitudes sociales envers la langue sont d'une extrême uniformité au sein d'une *communauté linguistique*." [ajoute Labov]. »⁴⁸

Concept : « Le *concept* est une représentation mentale qui retient les caractéristiques communes à un ensemble d'objets. Les objets du monde réel sont tous différents, mais il est assez raisonnable de penser que la représentation que nous nous en faisons retient l'essentiel de leurs caractéristiques, ce qui permet d'en reconnaître de nouveaux. »⁴⁹

Contexte : « Ensemble des éléments linguistiques qui entourent un segment quelconque d'énoncé (mot, proposition, phrase) et conditionnent sa compréhension »⁵⁰; « Le *contexte*, l'environnement verbal, est l'ensemble des unités qui précèdent et

⁴⁶ Gardès-Madray F., « Terminologie praxématique », In. Cahiers de praxématique [En ligne], 3 | 1984, document 1, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 03 octobre 2016. URL : <http://praxematique.revues.org/3544>

⁴⁷ *Ibidem*.

⁴⁸ Boyer Henri, *Introduction à la sociolinguistique*, Dunod, Paris, 2001, p. 23.

⁴⁹ L'Homme M.-C., *La terminologie : principes et techniques*, PUM (Les Presses de l'Université de Montréal), Montréal, 2004, p. 25.

⁵⁰ Baylon C., Fabre P., *La sémantique, avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés*, Nathan, Paris, 1978, p. 135.

qui suivent une unité déterminée »⁵¹. « Le contexte explicite, dans un texte, peut être exploité en vue de l'organisation intra-textuelle du discours, quand elle fait apparaître des opérations de débrayage et d'embrayage tant énoncif qu'énonciatif. Ces opérations permettent de caractériser des types d'intra-textualité (comme la citation, la parabole, le commentaire...) qui spécifient des formes interprétatives dans le texte même et des effets véridictaires. »⁵²

Coréférence : « Deux termes sont *coréférentiels* s'ils désignent le même objet dans le monde. Par exemple : *François Mitterrand* et *le Président de la république française en 1993* sont coréférentiels. On remarquera que si l'anaphore implique généralement la coréférence, l'inverse n'est pas correct. »⁵³

Délocutif (délocuteur) : « désigne la personne dont on parle (troisième personne). »⁵⁴

Dialogisme : « Au sens de M. Bakhtine, le *dialogisme* concerne le discours, en général. Il désigne les formes de la présence de l'Autre dans le discours. Cela signifie que le discours n'est pas à saisir comme un acte individuel mais plutôt comme une activité sociale co-déterminée par un ensemble de relations dialogiques. »⁵⁵

Diaphonie : « Le terme de *diaphonie* a été introduit par E. Roulet afin de préciser le concept de polyphonie. La *diaphonie* est "un cas particulier de voix dans l'énoncé, la reprise de l'intégration du discours de l'interlocuteur dans le discours du locuteur." (Roulet et al.) »⁵⁶

Élargissement : Fait sémantique qui consiste à ce que le sens d'un mot s'étend avec le temps à désigner de nouvelles entités qu'il ne le faisait avant. « Il est le résultat des

⁵¹ Ibidem, p. 137.

⁵² Greimas A.-J. et J. Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, tome 2, Classiques Hachette, Paris, 1986, p. 54.

⁵³ Moeschler J., et Reboul A., *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Seuil, Paris, 1994, p. 549.

⁵⁴ Charaudeau, P., et Maingueneau, D., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil, Paris, 2002, p. 354.

⁵⁵ Bouzar Ch., *Analyse praxématique d'attitudes de lycéens de Larbaa-Nath-Irathen à l'égard du français*, mémoire de magistère, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, soutenu le 11 septembre 2014, p. 9.

⁵⁶ Charaudeau, P., et Maingueneau, D., *Op., cit.*, p. 180.

événements de l'histoire. (...) Le caractère particulier d'après lequel un objet a été dénommé peut donc rentrer dans l'ombre, peut même s'oublier tout à fait. Au lieu de désigner seulement une catégorie, le mot vient à désigner l'espèce entière. »⁵⁷

Échange : « De manière informelle, on parle *d'échange* pour les interactions où les divers participants peuvent prendre la parole, leurs énonciations se déterminant l'une l'autre : correspondances épistolaires, débats à la radio, conversations... En revanche, une œuvre littéraire, une conférence académique, une allocution du chef de l'État..., par leur absence d'alternance, ne relève pas de *l'échange*. »⁵⁸

Énoncé : « Un *énoncé* est le produit linguistique d'un acte d'énonciation. (...) Une structure linguistique actualisée par une situation d'énonciation, constituant une réalisation individuelle de ce schéma, c'est-à-dire une occurrence. »⁵⁹ ; « On distingue généralement la phrase de *l'énoncé*, alors que la phrase est que construction arbitraire du linguiste ou du grammairien, *l'énoncé* est sa réalisation concrète qui apparaît lorsqu'elle est effectivement prononcée par un locuteur dans une situation donnée. Pour désigne le fait "historique" que constitue la production d'un *énoncé*, on parle d'énonciation. On peut aussi parler d'occurrence, à la fois pour désigner *l'énoncé* et pour désigner l'énonciation. On peut enfin, sur le modèle anglo-saxon, parler de token pour désigner *l'énoncé*, voire tout simplement une expression e usage dans un *énoncé*. »⁶⁰

Emprunt : « Intégration à une langue d'un élément d'une langue étrangère. Plus précisément, en opposition à calque, *emprunt* à la langue étrangère d'une unité lexicale sous sa forme étrangère : *living-room* (angl.), *adagio* (it.), *patio* (esp.). »⁶¹

⁵⁷ Bréal M., *Essais de sémantique*, Librairie Hachette, Paris, 1897, pp. 117-118.

⁵⁸ Maingueneau D., *Les termes clés de l'analyse du discours*, Éditions du Seuil, Paris, 2009, p. 49.

⁵⁹ Neveu F., *op. cit.*, 2010, pp. 39-40.

⁶⁰ Moeschler J., et Reboul A., *op. Cit.*, p. 551.

⁶¹ Mounin G., *Dictionnaire de la linguistique*, PUF, Paris, 2004, p. 124.

Extension : « Fait de donner à un mot (par généralisation et abstraction) outre son sens premier (original et spécifique) un sens secondaire plus général ; la relation entre le sens de base et le (s) sens secondaire (s) étant motivée. *Extension* de la signification d'un mot ; mot qui subit une *extension*. L'ambiguïté doit être encore distinguée de l'*extension* sémantique : la plupart des expressions ont une signification très générale, qui leur permet de décrire des situations très différentes. »⁶²

Formule : « En analyse du discours, *formule* désigne une expression lexicale figée, le plus souvent un syntagme nominal néologique, qui renvoie à une notion jouant sur le plan idéologique un rôle fondateur et actif dans une situation historique. »⁶³

Glissement sémantique ou du sens : « C'est le fait qu'un des éléments de la phrase comporte des traits sémantiques non conforme ou inattendus, ex. : *tu veux actualiter ton statut au lieu de tu veux actualiser ton statut*. Le *glissement sémantique* est au niveau du verbe *actualiter*. »⁶⁴

Gradation : Dans un discours, la *gradation* sert au renforcement de son impact. Elle porte ainsi tout son poids sur la fin d'une série ou d'une énumération, la gradation en augmente l'impact. Dans les récits, la *gradation* crée une tension narrative en conduisant progressivement un épisode à son point décisif. ⁶⁵

Hapax : « Un *hapax* désigne un fait de langue dont on ne relève qu'une seule occurrence dans un état de langue ou dans une œuvre donnée, qu'il s'agisse d'une unité lexicale, grammaticale ou d'une construction. »⁶⁶

Hyponyme/hyperonyme : « L'*hyponymie* est une relation sémantique de hiérarchie entre deux lexèmes. L'*hyponyme* est un lexème subordonné à un autre lexème, qui lui

⁶² Ducrot O., et Todorov T., *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Le Seuil, Paris, 1972, p. 303.

⁶³ Maingueneau D., *op. cit.*, p. 66.

⁶⁴ Chernous A., *Analyse des glissements sémantiques dans les conversations des étudiants de l'université d'Oran, cas des étudiants de la section de français* » mémoire de Magistère, Université d'Oran, année universitaire 2011/2012, p. 22.

⁶⁵ Bonhomme M., *Les figures clés du discours*, Éditions du Seuil, Paris, 1998, p. 46.

⁶⁶ Mounin G., *op. cit.*, p. 161.

est superordonné, et qui est appelé *hyperonyme*. Par exemple : *caniche, siamois, golden, saule* sont des hyponymes de *chien, chat, pomme, arbre* dans la mesure où tous les sèmes de *chien, chat, pomme, arbre* sont des composants du signifié de *caniche, siamois, golden, saule*. On désigne par le terme de *co-hyponymes* des lexèmes partageant le même hyperonyme et se distinguant entre eux par un ou plusieurs sèmes spécifiques (ex. : *caniche* et *teckel* partagent le même hyperonyme, *chien*, ils sont co-hyponymes) »⁶⁷.

Instance du discours (ou instance énonciative) : « La formule célèbre d'É. Benveniste (1966 : 252) « *je* signifie "la personne qui énonce la présente instance de discours contenant *je*" » a suscité deux lectures distinctes : (1) une lecture qui juge le référent de ce *je* ; "énonciateur" est alors employé de manière très lâche comme un équivalent de "locuteur" pour désigner le producteur de l'énoncé, sans spécification supplémentaire ; (2) une lecture qui appréhende l'énonciateur seulement comme l'instance, dont *je* est la trace, impliquée par l'acte d'énonciation en train de se faire et qui n'a pas d'existence indépendamment de cet acte. »⁶⁸

Item : « On appelle *item* tout élément d'un ensemble (grammatical, lexical, etc.), considéré en tant que terme particulier : on dira que les noms *père, frère, sœur, table, chaise*, sont des items lexicaux ayant des propriétés sémantiques particulières et que *présent, passé*, sont des items grammaticaux. »⁶⁹

Langue de spécialité (LSP) vs langue générale (LG) : « Le terme de "langue de spécialité" fait référence à la terminologie propre à une situation de communication circonscrite à un domaine particulier. Les terminologues opposent souvent langue de spécialité (LSP) composée de termes, et langue générale (LG), composée du vocabulaire commun utilisé et compris par les locuteurs d'une communauté linguistique. (...) Le terme générique "langue(s) de spécialité(s)" constitue une notion purement linguistique, utilisée depuis les années 1960 pour désigner les langues utilisées dans des situations de communication orales ou écrites qui impliquent la

⁶⁷ Neveu F., *op. cit.*, 2010, p.54.

⁶⁸ Charaudeau, P., et Maingueneau, D., *op. cit.*, p. 224.

⁶⁹ Dubois J., et coll., *op. cit.*, p. 259.

transmission d'une information, d'un champ d'expérience particulier, d'une discipline, d'une science, d'un savoir-faire lié à une profession déterminée. Les langues de spécialité(s) se caractériseraient par une syntaxe réduite et un vocabulaire spécialisé. »⁷⁰

Logosphère : « Ensemble des connexions linguistique interprétant le réel et substitué à lui dans l'opération de connaissance. »⁷¹

Méronyme, holonyme : « La relation partie-tout est une relation hiérarchique qui existe entre un couple de termes dont l'un dénote une partie et l'autre dénote le tout (relatif à cette partie): *guidon/bicyclette, poignée/valise, bras/corps, ongle/doigt, porte/maison, voile/bateau*. *Guidon* est une partie de *bicyclette* ou le *méronyme* ("nom de la partie") de *bicyclette* ; inversement, *bicyclette* désigne le tout ou l'*holonyme* ("nom du tout") de *guidon*. La relation partie-tout concerne les noms qui renvoient à des parties divisibles et discrets, soit principalement les noms comptables. »⁷²

Néologisme : « On distingue classiquement deux sortes de *néologismes* : le *néologisme* ordinaire, unité pourvue d'une « forme » et d'un « sens » nouveaux, et le « *néologisme* de sens », acception nouvelle pour une unité déjà constituée. Si le *néologisme* ordinaire pourrait à première vue s'accommoder de la définition saussurienne du signe comme « union indissoluble d'un signifiant et d'un signifié », le *néologisme* de sens fait aussitôt éclater ce postulat d'une correspondance bi-univoque entre signifiant et signifié. La

⁷⁰ Hammami M., « Caractéristiques générales et spécificités des langues de spécialité », In : Revue AL - MUTARĠIM, no 32, janvier - mars 2016, pp. 7-35. [En ligne], consulté le 15 novembre 2021, URL : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/1757>

⁷¹ Lafont R., « Terminologie praxématique », In. Cahiers de praxématique, [en ligne], 3 | 1984, document 1, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 03 octobre 2016. URL : <http://praxematique.revues.org/3544>

⁷² Lehman A., Martin-Berthet F., *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie*, Armand Colin, Paris, 2005, p. 57.

néologie sémantique est un cas particulier de la polysémie, avec un trait diachronique de nouveauté dans l'emploi, donc dans le sens. »⁷³

Occurrence : « Le terme d'*occurrence* désigne la réalisation particulière en discours d'une forme normée. Cf. *énoncé*. »⁷⁴

Pérégrinisme : « Utilisation de certains éléments linguistiques empruntés à une langue étrangère, au point de vue des sonorités, graphies, mélodies de phrase aussi bien que des formes grammaticales, lexicales ou syntaxiques, voire même des significations ou des connotations. »⁷⁵

Polysémie : « La *polysémie* a été définie primitivement comme un phénomène diachronique qui consiste dans l'addition d'acceptions nouvelles au sens fondamental d'un signe ; cette multiplication de sens aboutit, sur le plan synchronique, à la coexistence de plusieurs significations pour une même signe. »⁷⁶

Praxis : « Pour la praxématique, la production de sens naît des rapports pratiques de l'homme avec le monde, qui en retour s'en trouvent médiatisés : on n'atteint jamais le sens des choses mais le sens donné aux choses. [Ainsi, trois formes de praxis sont mises en œuvre] 1. *Praxis* manipulative-transformatrice qui assure la production des moyens de subsistance par l'appropriation du réel ; 2. *Praxis* socio-culturelle qui règle cette

⁷³ Moeschler J., « Aspects de la néologie sémantique ». In: *Langages*, 8^e année, n°36, 1974. La néologie lexicale. pp. 6-19. [En ligne], consulté le 04 août 2021. URL : https://www.persee.fr/docAsPDF/lgge_0458-726x_1974_num_8_36_2270.pdf

⁷⁴ Neveu F., 2011, p. 253.

⁷⁵ Dupriez B., *Gradus : les procédés littéraires* (Dictionnaire), cité par Ahed Wardeh, *Le déploiement figural dans l'expression journalistique, étude comparative du traitement du Printemps arabe entre les presses françaises et marocaine francophone*, Thèse de Doctorat, université Hassan II de Casablanca, soutenue le 9 février 2019, p. 331.

⁷⁶ Baylon C., Fabre P., *op. cit.*, p. 161.

appropriation ; 3. *Praxis* linguistique qui transforme le réel en réalité saisie par le langage, le maille en logosphère. »⁷⁷

Programme de sens : Selon qu'il est employé dans la terminologie praxématique, le terme de *programme de sens* désigne deux choses : « 1. Mise en activité par la conscience-langage des connexions du sens architecturant la logosphère données par la langue et liées au réglage du praxème. 2. Réalisation par cette même conscience-langage des modèles phrastiques et des modèles textuels permettant au discours de développer sa productivité en communication sociale. »⁷⁸

Référent : « On appelle *référent* l'être ou l'objet auquel renvoie un signe linguistique dans la réalité extralinguistique telle qu'elle est découpée par l'expérience d'un groupe humain. »⁷⁹

Réification du sens : « Opération idéologique par laquelle la production du sens en discours grâce aux praxèmes n'est plus posée que sous l'aspect d'un produit stable, circulant comme tel sur un marché : le sens d'un mot. »⁸⁰

Restriction : « Dans une perspective sémantique, le terme de *restriction* est affecté à une procédure de changement de sens d'une unité lexicale, également identifié par le terme de *synecdoque*. »⁸¹

Sème : « Le *sème* est l'unité minimale de signification, non susceptible de réalisation indépendante, et donc toujours réalisé à l'intérieur d'une configuration sémantique. »⁸²

⁷⁷ Bres J., *Praxis*, production de sens/d'identité, récit. In: *Langages*, 24^e année, n°93, 1989. Parole(s) ouvrières(s) pp. 23- 44. [En ligne], consulté le 11 novembre 2021. URL : https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1989_num_24_93_1536

⁷⁸ Lafont R., 2015, *op. cit.* : <http://praxematique.revues.org/3544>

⁷⁹Dubois J.et coll., *op. cit.*, p. 405.

⁸⁰ Lafont R., 2015, *op. cit.* : <http://praxematique.revues.org/3544>

⁸¹ Neveu F., *Op., cit.*, 2011, p. 308.

⁸² Dubois J., *op. cit.*,pp. 423.

Sémème : « On appelle *sémème* l'ensemble des sèmes d'un morphème ou d'un mot, autrement dit le signifié de cette unité lexicale. »⁸³

Sens : Ensemble ou totalité des sémèmes que recouvre un lexème. D'après Émile Benveniste : « Le *sens* d'une forme linguistique se définit par la totalité de ses emplois, par leur distribution et par les types de liaisons qui en résultent. »⁸⁴

Sensure : « Jeu de mot utilisé en praxématique pour désigner la sanction sociale de la fonction poétique du langage, de l'activité vivante du sujet, du maintien du sens en productivité. »⁸⁵

Signe linguistique : « Le *signe linguistique* unit non une chose et un nom mais un concept et une image acoustique. Cette dernière n'est pas le son matériel, chose purement physique, mais l'empreinte physique de ce son, la représentation de que nous en donne le témoignage de non sens ; elle est sensorielle, et s'il nous arrive de l'appeler "matérielle", c'est seulement dans ce sens et par opposition à l'autre terme de l'association, le concept, généralement est plus abstrait. »⁸⁶ « Il est formé par l'association d'une "image acoustique", appelée "signifiant" et d'un concept ou « image mentale », appelé « signifié ». Ces deux faces du signe linguistique sont indissociables, puisque quand on prononce les sons [[(ə)val], on évoque aussitôt le concept "cheval" et, inversement, ce concept ne peut exister indépendamment du matériel phonique. Ces deux faces sont donc solidaires comme le sont le recto et le verso d'une feuille de papier. Le *signe linguistique* réfère à un objet du monde, appelé "réfèrent". »⁸⁷

⁸³ Neveu F., *Op., Cit.*, 2010, p. 102.

⁸⁴ BENVENISTE, Émile, *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, Gallimard, Paris, 1966, p. 290.

⁸⁵ Lafont R., « Terminologie praxématique », In. Cahiers de praxématique [En ligne], 3 | 1984, document 1, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 03 octobre 2016. URL : <http://praxematique.revues.org/3544>

⁸⁶ Saussure F., *Cours de linguistique générale*, (édition citrique établie par Tullio de Mauro), Éditions Talantikit, Béjaia, 2014, p. 98.

⁸⁷ Niklas-Salminen A., *La lexicologie*, Armand Colin, Paris, 2015, (introduction), p. 12.

Signifiant, Signifié : « Le *signifiant* est l'image acoustique du mot ou du morphème ; il est une suite de phonème et non de sons (ex.:/arbrə/). Le *signifié* est le concept associé (ex. : le concept *arbre*, qu'on opposera au référent du monde réel). »⁸⁸

Subduction : « Opération de dématérialisation et de désémantisation des mots. »⁸⁹

Synonymie : « La *synonymie* est l'identité de contenu sémantique entre deux ou plusieurs séquences de signes linguistiques de forme différente. Des mots appartenant à une même classe morphosyntaxique ont des sens suffisamment voisins pour commuter librement. »⁹⁰

Terme : « Un *terme* est une unité lexicale rattachée à différentes spécialités qui est intégrée dans des dictionnaires de spécialités ou des banques de terminologie »⁹¹ ; « Désignation au moyen d'une unité linguistique d'une notion définie dans une langue de spécialité. »⁹².

Terminologie : « Une *terminologie* est un ensemble structuré de notions scientifiques ou techniques. »⁹³ Le terme de *terminologie* désigne aussi une « science dérivée de la linguistique, [qui] tient à la fois de la sémantique, de la lexicologie et de la lexicographie. »⁹⁴

Tour de parole : « C'est une des notions fondamentales de l'analyse conversationnelles, puisque tout dialogue se présente comme une alternance de prise

⁸⁸ Siouffi G., Van Raemdonck D., *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Bréal éditions, Rosny-sous-Bois, 1999, p. 107.

⁸⁹ Neveu F., *Op., Cit.*, 2011, p. 329.

⁹⁰ Essono J.-M., *Précis de linguistique générale*, L'Harmattan, Paris, 1998, p.143.

⁹¹ Depecker L., *Entre signes et concepts*, presse de la Sorbonne Nouvelle, Paris, 2002, p. 138.

⁹² Mortureux M. F., *La lexicologie entre langue et discours*, Armand Colin, Paris, 2004, p. 111.

⁹³ Lerat P. « L'hyponymie dans la structuration des terminologies ». In: *Langages*, 25^e année, n°98, 1990. L'hyponymie et l'hyponymie. pp. 79-86; [en ligne], consulté le 18 juin 2020. URL : https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1990_num_25_98_1583

⁹⁴ Essono J.-M., *Précis de linguistique générale*, L'Harmattan, Paris, 1998, p. 131.

de parole des interlocuteurs. On entend par *tour de parole* (anglais *turn-taking*) le mécanisme qui régit cette alternance et surtout, par métonymie, la contribution de chaque participant, chacune de ses prises de parole. »⁹⁵

Trait sémantique : « Un *trait sémantique* est l'unité minimale de sens théorique susceptible de fonctionner au sein d'un système de relations. On parlera alors de sème, notamment dans l'analyse componentielle. »⁹⁶

Univers de croyance : « Ce qui est vrai pour un locuteur ne l'est pas nécessairement pour un autre. Quel que soit le degré d'adéquation entre son contenu propositionnel et le réel, toute assertion manifeste ainsi sa propre vérité. La notion d'*univers de croyance* est donc une notion purement théorique, que l'on peut définir comme l'ensemble des propositions, explicites ou non, que le locuteur tient pour vraies, pour plus ou moins vraies, voire pour possiblement vraies au moment de l'énonciation. Cet *univers* peut être actuel ou virtuel. Une proposition appartient à mon *univers de croyance* actuel si je peux effectivement lui attribuer une valeur de vérité. »⁹⁷

Universaux du langage : Les *universaux du langage* sont les points communs qui lient toutes les langues du monde. Les différents plans de la langue (lexique, sémantique, grammaire, phonétique, etc.) sont concernés. « Les *universaux du langage* sont au moins de deux types : les universaux fonctionnels et les universaux conceptuels. Les langues fonctionnent selon des principes communs : ces principes sont des universaux fonctionnels. Ainsi toutes les langues du monde sont doublement articulées. Toutes les langues possèdent des phonèmes, consonantiques et vocaliques et des morphèmes. (...) Les langues paraissent user par ailleurs d'univers conceptuels. Ainsi la négation : toutes les langues en possèdent le concept, toutes peuvent de marquer, de façon ou d'autre, qu'une chose est ou qu'elle n'est pas... »⁹⁸

⁹⁵Maingueneau D., *Les termes clés de l'analyse du discours*, Éditions du Seuil, Paris, 2009, pp. 128-129..

⁹⁶ Mahrazi M., *Les concepts de base en sciences du langage*, OPU, Alger, 2011, p. 182.

⁹⁷ Neveu F., *op. cit.*, 2010, p. 115.

⁹⁸ Martin R., *Comprendre la linguistique*, PUF, Paris, 2002, pp. 81-82.

Valeur : « Pour Saussure, la langue est un système de signes, ces derniers étant caractérisés par la *valeur*. Cette *valeur* est définie par la position relative d'une unité à l'intérieur d'un ensemble. Elle est purement oppositive, ou différentielle : le propre d'un signe, c'est d'être ce que les autres ne sont pas. (...) Chez Saussure, la valeur est négative : " tout consiste en différence." »⁹⁹ « Du point de vue langagier, *valeur* finit par devenir simplement synonyme "d'opinion". La notion de valeur renvoie aux problématiques de la subjectivité, de l'affectivité et des orientations. Les mots exprimant des valeurs sont fondamentalement des mots porteurs d'orientations argumentatives, constituées en couples antonymiques ; tout ce lexique peut être considéré comme un gigantesque réservoir de couples ptolémaïques : "plaisir/déplaisir", "savoir/ignorance", "beauté/laideur", "vérité/mensonge", "vertu/vice", "harmonie/chaos, discorde", "amour/haine", "justice/injustice", "liberté/oppression"... »¹⁰⁰

Vision du monde : « *La vision du monde*, la conception du monde, est la représentation du monde qui est celle d'un producteur donné, d'une classe, d'un type de producteurs donné (par exemple, une école littéraire, une classe sociale, une nation, une culture, l'humanité entière). Donnons un exemple simplifié de vision du monde. L'historien de l'art Worringer voit dans les représentations picturales géométriques et schématiques des Égyptiens de l'Antiquité le symptôme, chez ce peuple, d'un rapport angoissé au monde. »¹⁰¹

Vitalité de la langue (ou vitalité linguistique) : « La *vitalité d'une langue* est liée, non seulement au nombre croissant de ses locuteurs, mais également au nombre grandissant de ses fonctions sociales. L'histoire des langues nous démontre que, par sa nature, toute langue vivante est en évolution croissante. (...) Mackey (1975) conçoit

⁹⁹ Gaudin F., et Guilbert L., *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, de boeck.duculot, Bruxelles, 2000, pp. 168-169.

¹⁰⁰ Charaudeau, P., et Maingueneau, D., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil, Paris, 2002, p. 599.

¹⁰¹ Louis Hébert, *Dictionnaire de sémiotique générale*, Université du Québec à Rimouski, p. 256. [En ligne], consulté le 30 décembre 2015. URL : <https://fr.scribd.com/doc/202643891/Dictionnaire-de-semiotique-generale-Louis-Hebert>

la vitalité comme la puissance, l'attraction et la pression d'une langue par rapport à d'autres langues – la puissance étant une mesure composite de facteurs culturels, économiques, idéologiques, démographiques et socio-dynamiques. (...) *La vitalité d'une langue* se mesure en définitive selon les paramètres d'intensité, de vélocité et de durée, c'est-à-dire selon la rapidité avec laquelle une langue accède à de nouvelles par rapport au poids et l'importance de ses fonctions, ainsi que la durée de leur maintien. Une définition opérationnelle permet au chercheur de mesurer *la vitalité* de chacune des langues dans les diverses fonctions à l'intérieur des principaux domaines de la société (administration, éducation, religion, communication, législation, justice, industrie, entreprise) ans le temps et dans l'espace. »¹⁰²

1.8. Conclusion

Nous avons dans ce chapitre fait la délimitation et la description de notre corpus d'étude. Une riche définition de ce dernier et une présentation de son auteur ont donc été mises au point. Nous avons aussi fixé les contours du corpus, le nombre des termes que nous allons analyser dans la partie pratique. Par ailleurs, nous avons abordé d'autres éléments qui rentrent dans l'étude du corpus, telle que la confrontation des termes à analyser avec les définitions du *TLF*. Une présentation de ce dictionnaire de référence a été elle aussi élaborée. Enfin, nous avons clôturé ce 1^{er} chapitre par l'élaboration d'un glossaire contenant les principaux concepts que nous allons employer dans notre thèse. Une liste comprenant plus de 60 concepts a alors été dressée.

¹⁰² Moreau Marie-Louise, *Concepts de base en sociolinguistique*, Mardaga, Sprimont (Belgique), 1997, pp. 294-296.

Chapitre 2 : Statut terminologique des termes islamiques en langue française

2.0. Introduction

Dans le présent chapitre, nous allons porter un regard descriptif sur la situation terminologique et linguistique des termes islamiques en langue française. Nous procéderons dans un premier temps à la définition de la science linguistique ainsi que de la terminologie, et tenter de démontrer la relation qui unit entre les deux. Pour ce faire, un rappel des grands secteurs qui se rapportent à la linguistique et la terminologie sera fait. Il s'agira particulièrement de mettre en avant les notions de lexique, de vocabulaire, de quelques éléments qui les constituent tels que le lexème, la lexie, la définition, ses types, le morphème, le sens lexical et le sens contextuel, les termes, le concept, la différence entre les deux, etc. Dès lors, nous parviendrons dans un second temps à donner une définition de la terminologie islamique, à préciser son état des lieux actuel, et à comprendre comment pourrait-on spécifier une unité lexicale donnée au champ islamique.

2.1. Ce qu'est la linguistique

La linguistique est l'étude scientifique du langage humain.¹⁰³ C'est une étude objective, descriptive et explicative des langues naturelles.

Ferdinand de Saussure, dans son manifeste *CLG (Cours de linguistique générale)*, assoit la matière de la linguistique en disant :

« La matière de la linguistique est constituée d'abord par toutes les manifestations du langage humain, qu'il s'agisse des peuples sauvages ou des nations civilisées, des époques archaïques, classiques ou de décadence, en tenant compte, dans chaque période, non seulement du langage correct et du "beau langage", mais de toutes les formes d'expression. Ce n'est pas tout : le langage échappant le plus souvent à l'observation, le linguiste devra tenir compte des textes

¹⁰³ Essono J.-M., *Précis de linguistique générale*, L'Harmattan, Paris, 1998, p. 20.

écrits, puisque seuls ils lui font connaître les idiomes passés et distants. »¹⁰⁴

Ainsi Saussure établit très clairement la distinction entre la matière de la linguistique et son objet. Celui-ci est « le sous-ensemble des manifestations du langage que le linguiste "construit" en adoptant tel ou tel point de vue, en choisissant de s'intéresser à tel ou tel aspect de la matière. Si la matière est donnée d'avance, l'objet, lui, résulte de décisions. »¹⁰⁵

C'est une étude objective, par opposition à la grammaire normative qui est foncièrement prescriptive. Elle est descriptive des faits de langue dans toutes les diversités des pratiques langagières, sans ne jamais émettre de jugements de valeur ni prétendre à la correction des formes que le grammairien juge incorrectes. La linguistique décrit les faits de langue et les explique, d'un point de vue empirique, car elle s'intéresse à ce qui se dit réellement et non à ce qu'on doit dire correctement.

Dans ce sens, Dominique Maingueneau énonce que :

« la linguistique contemporaine ne s'est pas édiflée seulement contre la grammaire historique, en définissant véritablement l'étude du langage comme une science au sens moderne du terme, c'est-à-dire une démarche qui procède par hypothèse et vérification et qui élabore des modèles formels. Pour s'affirmer, la linguistique moderne a aussi dû se dégager d'un ensemble beaucoup plus ancien et beaucoup plus vaste et qui imprègne fortement les mentalités : la grammaire traditionnelle (...) La linguistique vise à décrire les faits de langue sans porter sur eux de jugement de valeur. Comme la biologie ou la psychologie, elle se veut une science empirique, dont les données sont constituées de ce qui se dit effectivement dans une communauté linguistique... »¹⁰⁶

¹⁰⁴ De Saussure F., *Cours de linguistique générale* (édition critique établie par Tullio de Mauro), Éditions Talantikit, Bejaia, 2014, p. 20.

¹⁰⁵ Auchelin A., et Moeschler J., *Introduction à la linguistique contemporaine*, Armand Clin, Paris, 2014, p. 28.

¹⁰⁶ Maingueneau D., *Aborder la linguistique*, Éditions du Seuil, Paris, 2009, pp. 16-17.

C'est une discipline scientifique, car elle a reçu son statut de scientificité depuis la publication du *Cours* de Saussure en 1916 (Dubois 1994 : 285), et du fait de son paradigme de recherche qui est le même que celui des sciences expérimentales. Comme font les scientifiques dans ces dernières, en linguistique, le linguiste se base dans son étude des faits de langue sur l'observation, formule des hypothèses, les soumet à l'analyse et en aboutit aux résultats. C'est ainsi qu'elle est une science empirique.

« La linguistique est avant toute chose une discipline empirique : elle porte sur un objet – les langues et le langage – qui préexiste à son étude. Le langage ordinaire (on dit aussi les « langues naturelles » – le français, l'anglais, le lingala...) n'a nul besoin du linguiste pour être. Le premier objectif est ainsi de décrire ce que la réalité lui propose. Mais ce qu'il faut d'emblée comprendre, c'est que la langue (le français, l'anglais...) n'est pas directement observable. Ce que nous pouvons observer, ce sont des productions langagières, des phrases en français ou en anglais, et non le français ou l'anglais en soi, c'est-à-dire le système qui rend ces productions possibles. Empreintes dans le cerveau de ceux qui la parlent, une langue n'est accessible qu'à travers ses effets. Cela revient à dire que la langue en soi, inappropriée à l'observation directe, ne peut être que l'objet d'une construction théorique. La linguistique est forcément une science théorisante. »¹⁰⁷

Dans la même lignée que la linguistique, voire composant même la nomination en juxtaposition, et partageant le paradigme de recherche, les sciences du langage forment tout un composite de disciplines en association avec la linguistique dans l'étude du langage et des phénomènes linguistiques. Ce terme, les sciences du langage « regroupe la linguistique en tant qu'étude du système en lui-même et pour lui-même avec les disciplines connexes, psycholinguistique et sociolinguistique notamment, et prend en compte à la fois l'aspect théorique et l'aspect applicatif des recherches. »¹⁰⁸

¹⁰⁷ Robert M., *Comprendre la linguistique*, PUF, Paris, 2002, p. 16.

¹⁰⁸ Dubois J. et coll., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris, 1994, pp. 416-417.

2.2. Ce qu'est la terminologie

Étude systématique et scientifique de la dénomination des concepts propres à chaque domaine de connaissance, la terminologie est définie par Robert Duduc comme étant « l'art de repérer, d'analyser et, au besoin, de créer le vocabulaire pour une technique donnée, dans une situation concrète de fonctionnement de façon à répondre aux besoins d'expressions de l'utilisateur. »¹⁰⁹

Partant du principe qu'« il n'y a pas de science sans terminologie »¹¹⁰, la terminologie sera :

« la discipline ou science qui étudie les termes, leur formation, leurs emplois, leurs significations, leur évolution, leurs rapports à l'univers perçu ou conçu. Une (chaque) terminologie est un ensemble de désignations (termes) dont le champ d'utilisation (l'extension) est délimité ou, au moins, limité et spécifique. La délimitation peut être arbitraire. Les terminologies (ensembles de termes d'extension commune) constituent l'objet de la terminologie (science ou discipline). Chaque terminologie, définie comme un ensemble délimité de désignations, est susceptible d'intéresser à la fois le terminologue et le terminographe. Le terminologue définit l'objet de la science ou discipline « terminologie », analyse les relations entre les désignations et les éléments désignés, analyse les principes de formation. »¹¹¹

Dans les deux conceptions classiques de la terminologie (générale/différentielle), notre étude de la terminologie islamique sera plutôt articulée sur la seconde conception, où l'on prend à tâche de décrire les similitudes et dissimilitudes entre deux ou plusieurs langues, et par rapport à des domaines bien spécifiques. Puisque la terminologie a traditionnellement été considérée comme faisant partie de la linguistique, l'on voit ici clairement le rapport entre les deux conceptions de la

¹⁰⁹ Duduc R., *Manuel pratique de terminologie*, Paris, CILF (Conseil international de la langue française), 1980, p. 14.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 481.

¹¹¹ Gouadec D., *Terminologie, constitution des données*, Afnor, Paris, 1990, p. 3.

terminologie avec ce qu'offre la linguistique, notamment à travers sa branche maîtresse, la lexicologie, où les mots et les lexiques ont toujours été soumis à des comparaisons sur les plans lexical, sémantique, morphologique et syntaxique. De façon générale, « les linguistes distinguent le lexique général du lexique de spécialité »¹¹², dont l'étude s'appelle la terminologie.¹¹³

Mettant le point sur cet état, Daniel Gouadec écrit ce qui suit :

« La terminologie relève de la linguistique. On oppose traditionnellement la terminologie générale et la terminologie différentielle. La terminologie générale analyse les principes de désignation et d'usage des désignations dans les domaines spécialisés. La terminologie différentielle tente d'établir des éléments de comparaison entre systèmes de désignation de domaine à domaine (pour une même langue) ou de langue à langue dans un même domaine (dans la perspective du traitement de terminologies bilingues ou multilingues). »¹¹⁴

2.3. Rapports de la linguistique à la terminologie

La linguistique est la science mère ayant donné les bases de constitution à la terminologie en tant que discipline chargée d'étudier les termes appartenant à chaque domaine de connaissance. « Science dérivée de la linguistique, la terminologie tient à la fois de la sémantique, de la lexicologie et de la lexicographie. Son essor comme discipline autonome est lié au développement accéléré de la technologie qui a besoin de termes pour étiqueter les nouvelles réalités. »¹¹⁵

La terminologie en tant que domaine où l'on « se penche sur les questions fondamentales que soulève l'étude des termes »¹¹⁶, les auteurs qui s'en ont préoccupés,

¹¹² Lehmann, A., Martin-Berthet F., *op. cit.*, 2000, p. 5

¹¹³ Toujikova V., *L'analyse lexico-sémantique comparative des mots de la notion « Etat/gosudarstvo »* dans les langues française et russe, thèse de doctorat, université de Lorraine, 2012, p. 12.

¹¹⁴ D. Gouadec, *op. cit.*, p. 14.

¹¹⁵ Essono, J.-M., *op. cit.*, p. 131.

¹¹⁶ L'Homme M.-C., *La terminologie : principes et techniques*, PUM (Les Presses de l'Université de Montréal), Montréal, 2004, p. 15.

notamment dans les années 90, ont souvent été « désireux d'établir l'indépendance de la terminologie par rapport aux disciplines connexes, et en particulier par rapport à la linguistique (Cabré 1998: 62-78) »¹¹⁷. Notons que cette attitude s'est manifestée après que certains chercheurs, dans les années 70, jugeaient que la terminologie est l'apanage de la linguistique, que les définitions terminologiques ne sont autres que des définitions lexicographiques, et que la distinction entre terminologie et lexicographie est artificielle (Dubois 1979 : 57)¹¹⁸, voire Louis Guilbert envisageait la terminologie non pas comme une discipline distincte, mais bien comme une lexicographie technique.¹¹⁹ Il y a donc nécessairement des liens étroits entre les deux disciplines, la linguistique et la terminologie. La première ayant été de fait le soubassement de la seconde, à partir de laquelle celle-ci est née, y est accrue et s'y est développée pour enfin s'en détacher peu ou prou à compter des années 90. Sachant que les deux ont toujours des rapports en commun, l'une et l'autre étant des disciplines qui se chargent d'étudier les lexiques des langues.

Cela étant, malgré l'élan manifesté par les terminologues de vouloir faire la séparation des deux disciplines, il reste indéniable que toutes deux se chargent de l'étude des langues dans tout ce qui a trait aux lexiques, aux vocabulaires, aux mots..., quoique la manière de les appréhender soit sensiblement différente. La linguistique traite les objets sous l'angle du signe alors que la terminologie le fait sous l'angle du concept. Le concept étant une « représentation mentale qui retient les caractéristiques communes à un ensemble d'objets »¹²⁰, est pourtant appelé *signifié* par la linguistique structurale, notamment en sémantique, qui le considère comme la face interne (Baylon : 1978, p.

¹¹⁷ Cité par Philippe Thoiron et Henri Béjoint, «La terminologie, une question de termes ? », In. La revue *Méta*, volume. 55, 2010, pp. 105-118 [en ligne], [consulté le 05/03/2021].

¹¹⁸ Larivière L., « Comment formuler une définition terminologique », », In. La revue *Meta*, volume. 41, 1996, pp. 405-418 [en ligne], consulté le 05/03/2021, URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/meta/1996-v41-n3-meta178/003401ar/>

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ L'Homme M.-C., *op. cit.*, p. 25.

10), non perceptible du signe, l'image mentale ; le signifié suppose qu'il y ait référence à quelque chose : objet, action, ou notion.

2.4. Lexique et vocabulaire

2.4.1. Le lexique

Toutes les langues du monde, même celles qui ne sont pas écrites, possèdent un lexique. Il s'agit de l'ensemble des mots de chacune d'elles. Dans ce sens, Alise Lehman et Françoise Martin-Berthet s'accordent à dire que :

« l'ensemble des mots d'une langue constitue son lexique. Cet ensemble est structuré par des relations entre ses unités ; il se diversifie selon un certain nombre de variables ; il n'est pas clos et ses entours ne sont pas fixés de manière absolue. »¹²¹

Le lexique est l'objet d'étude de la lexicologie et de la sémantique, dans le sens où celle-ci analyse et étudie les unités lexicales, leur structure interne et leurs sens. Or la lexicologie est la science du lexique par excellence. D'après Alain Polguère :

« Le lexique d'une langue est l'entité théorique qui correspond à l'ensemble des lexies de cette langue. Par entité théorique, nous voulons signifier que le lexique n'est pas véritablement un ensemble dont les éléments, les lexies, peuvent être énumérés de façon systématique. Le lexique ressemble plutôt à un "ensemble flou", un ensemble dont il n'est pas toujours possible de dire s'il contient tel ou tel élément particulier. »¹²²

Cela revient à réaffirmer la conception structurale selon laquelle la langue n'est pas une nomenclature et que le lexique n'est pas un ensemble clos, quitte à ce que telle ou telle notion soit exprimée par une lexie ou plus dans le lexique d'une langue donnée.

Le lexique est ainsi communément défini comme étant l'ensemble des mots ou des lexies et des locutions figées d'une langue quelconque. Ainsi, par exemple, les lexiques de la langue française ou arabe, sont l'ensemble des mots de ces deux langues. Or, le

¹²¹ Lehman A., et Martin-Berthet F., *op. cit.*, p. 19.

¹²² Polguère A, *op. cit.*, p. 90.

répertoire de ces unités est beaucoup plus large que le répertoire d'autres plans linguistiques du fait que le lexique reflète la riche palette des variétés de la réalité extralinguistique.¹²³ C'est-à-dire que le répertoire lexical est plus grand que celui de la grammaire ou de la syntaxe par exemple, du fait des référents de l'univers indénombrables auxquels il renvoie. Bien plus, tous les plans de la langue (syntaxe, orthographe, grammaire, etc.) sont tributaires de son lexique.

Sur un autre volet, et par opposition au vocabulaire, le lexique serait son contenant. Car, en fait, dans chaque langue, le lexique est :

« l'ensemble des vocabulaires, considéré comme un tout fini mais illimité, toujours sujets à de nouvelles acquisitions (néologismes). Si le nombre des unités lexicales appelées encore lexie (unités fonctionnelles du discours) est théoriquement fini (considéré à un moment donné de l'histoire de la langue), en pratique, il ne cesse de s'accroître, mais aussi, par quelques côtés, de diminuer : des unités non utilisés, vieilles, finissent par tomber en désuétude. »¹²⁴

L'accroissement du lexique vient comme réponse à plusieurs phénomènes linguistiques et extralinguistiques, notamment le contact des langues et des cultures, par le biais de la néologie, ou l'essor technologique et le développement effréné des moyens de communication, etc. Toute langue, de ce point de vue, est sujette à agrandir, évoluer et renouveler son lexique. De cette façon-là, même si le lexique est théoriquement un ensemble fini et clos, son utilisation dans le discours lui accorde une infinité qu'il serait impossible de le limiter. Les mots vivent et se reproduisent dans le discours. À cet effet, le lexique ne peut en aucun cas être réduit à une simple nomenclature toute faite regroupant les choses nommées d'une langue. L'actualisation des mots en discours, qui les transformera en vocables, partie indissociable du lexique, fait que celui-ci soit de plus en plus grandissant et productif de sens. Le besoin de

¹²³ Policka A., *Initiation à la lexicologie française*, Masarykova univerzita, Brno, 2014, p. 19.

¹²⁴ Cheriguen F., *Les mots des uns, les mots des autres*, Casbah Éditions, Alger, 2002, p. 146.

communiquer, d'entrer en discours et en interaction verbale est un terrain fertile pour créer de nouvelles formes, des mots de la même famille, des synonymes, des polysèmes, des néologismes, etc.

Mettant en exergue cet état de fait, M.-F. Mortureux écrit :

« Ce faisant, on ne doit pas ignorer ce qui se passe quand ils (les lexèmes) figurent dans des phrases, ce qui conduit à prendre en compte leur distribution (syntaxique) et leur conversion en vocables dans des phrases réelles. Enfin, on intègre la possibilité de créer des unités nouvelles, en relation (parfois complexe) avec les règles établies : la néologie lexicale est inscrite dans le lexique des langues naturelles. »¹²⁵

2.4.1.1. Le lexème

Selon André Martinet, un lexème est un monème qui a un sens et qui appartient au lexique d'une langue.¹²⁶ Georges Mounin, pour sa part, définit le lexème comme étant une « unité de deuxième articulation, donc porteuse de signification, qui peut être indécomposable en unités plus petites (ex. : table). »¹²⁷ Le lexème est une unité significative appartenant à la langue, contrairement à la lexie qui est une unité significative qui appartient au discours. (Jean Dubois et coll., 1994 : 182).

Quand on apprend un mot nouveau, c'est qu'on a appris un nouveau lexème de la langue. « C'est un élément de base de la connaissance lexicale. Lorsque l'on parle d'apprendre un « nouveau mot » dans une langue étrangère, on réfère en fait généralement à un lexème de cette langue : une entité de haut niveau qui se « matérialise » dans les phrases par un ou plusieurs mots-formes (voir infra mot-forme) spécifiques. »¹²⁸

¹²⁵ Mortureux M.-F., *La lexicologie entre langue et discours*, Armand Colin, Paris, 2004, pp. 17-18.

¹²⁶ Martinet, André, *Éléments de linguistique générale*, Armand Colin, Paris, 1998, p. 16.

¹²⁷ Mounin G., *op. cit.*, p. 201.

¹²⁸ Polguère A., *Lexicologie et sémantique lexicale, notions fondamentales*, Les Presses de l'Université de Montréal, Québec, 2008, p.51.

2.4.1.2. La lexie

Selon Alain Rey, la lexie est une

« unité lexicale de langue constituée soit par un mot (lexie simple) soit par des mots associés (lexies composées et complexes). La frontière entre « lexie » et « énoncé libre » n'est pas nettement tracée ; la phraséologie occupe un domaine intermédiaire, selon un continuum allant de la suite lexicalisée au syntagme et à l'énoncé simplement fréquent – en discours – et prévisible – en langue – (ex. sur le chemin du retour ; se jurer amitié éternelle. »¹²⁹

De son côté, Franck Neveu précise en ajoutant :

« Les lexies simples sont formées d'un seul lexème (ex. dans, fauteuil, tomberont). Les lexies complexes sont formées de plusieurs morphèmes, dont le degré d'intégration à l'unité varie selon les réalisations (dérivations, compositions, locutions, voire phraséologie), tout comme le degré de figement de ces groupements (ex. altermondialiste, nœud, papillon, clair de lune, à moins que, tout compte fait, etc.). »¹³⁰

2.4.2. Le vocabulaire

Il est nécessaire de faire la distinction entre le lexique et le vocabulaire. Tel qu'il est mentionné précédemment, le lexique contient le vocabulaire, donc ce dernier est une partie du premier, ce qui laisse transparaître une relation du genre partie/tout, sans laquelle le vocabulaire ne saurait en aucun cas prendre corps.

En effet, vu sous cet angle, le vocabulaire est la part de mots effectifs mise en œuvre par un sujet parlant, soit à l'oral soit à l'écrit et soit les deux en même temps. Quand on parle de vocabulaire, on peut également désigner un domaine de spécialité bien particulier. On fait ainsi référence au vocabulaire de la médecine, de la cuisine, de la mécanique, etc.

¹²⁹Rey A., *Le Lexique : images et modèles*, Armand Colin, Paris, 1977, p. 189.

¹³⁰ Neveu F., *op. cit.*, p. 216.

Pour montrer la nature du vocabulaire, et faire la distinction entre lui et le lexique et définir aussi la relation unissant les deux, F. Cheriguen énonce ce qui suit :

« Le vocabulaire se définit, lui, comme une partie de cet ensemble plus vaste qui l'englobe et qui est le lexique. Il y a donc une notion de hiérarchie. Si le lexique appartient à la langue (niveau social), le vocabulaire est beaucoup plus individualisé (vocabulaire d'un auteur, d'un locuteur, d'un domaine technique ou scientifique, etc.). C'est celui d'un corpus effectivement réalisé. »¹³¹

Traditionnellement, on départage les mots du vocabulaire d'un locuteur en deux parties, un vocabulaire actif et un vocabulaire passif, et tels que leurs dénominations l'indiquent, il s'agit bien du côté pratique et compréhensif de ces mots par les individus.

Ainsi :

« certains mots appelés actifs sont assez bien connus de lui pour que non seulement il les comprenne, mais encore qu'il les utilise spontanément pour s'exprimer ; d'autres, appelés mots passifs, ne sont pas utilisés par lui, mais seulement compris de façon plus ou moins précise lorsqu'il les rencontre au cours d'une lecture ou d'une conversation. »¹³²

2.4.2.1. Le vocable

Le vocable est un lexème actualisé dans le discours. Contrairement au lexème, unité de la langue qui est virtuelle, le vocable est une unité actuelle, déplacée du domaine de la langue vers celui de l'acte de parole ou du discours. Le vocable équivaut ainsi à la lexie, unité de communication ou de discours. C'est-à-dire qu'il est employé dans une phrase ou de manière plus générale dans un acte de parole.

Précisant cette particularité du vocable, par rapport au lexème et à la langue, Jean Dubois et coll. (Dubois et coll., 1994 : 507) le définissent très pointilleusement par ces

¹³¹ Cheriguen F., *op. cit.*, pp. 147-148.

¹³² Picohe J., *Précis de lexicologie française*, Nathan, Paris, 1992, p. 46.

termes :

« Le terme de vocable désigne l'occurrence d'un lexème dans le discours, dans la terminologie de la statistique lexicale. Le terme de lexème étant réservé aux unités (virtuelles) qui composent le lexique et le terme de mot à n'importe quelle occurrence réalisée en parole, le vocable sera l'actualisation d'un lexème particulier dans le discours. (...) Dans cette optique, le lexème est une unité du lexique (stock potentiel de l'individu ou de la langue), pendant que le vocable est le mot sont des unités de vocabulaire (unités effectivement employées dans un acte de communication donné). »

2.4.2.2. Le mot

Le terme de *mot* a depuis très longtemps été un point de divergence entre les linguistes qui ont tenté de le définir. C'est dire combien cette unité du lexique est sujet de polémique et d'incertitude.

Vu sous son aspect phonétique, un mot est une forme lexicale constituée de sons. Et considéré du point de vue de sa forme, il serait l'unité qui se trouve, dans une phrase, entre deux blancs. Rappelant cette incertitude qui entoure le mot *mot*, Jules Marouzeau écrit :

« Qu'est-ce qu'un mot ? – On ne dira pas que cela se sent. Cela ne se sent si peu que les enfants ou les demi-illettrés font en écrivant les coupures les plus bizarres et les plus inattendues. – Dira-t-on qu'il y a une orthographe officielle, et qu'un mot c'est ce qui est classé comme tel dans le dictionnaire ! À ce compte, *davantage* est un mot, puisque nous le retrouvons à sa place alphabétique, et *d'abord* n'en est pas un, puisque nous ne le retrouvons que sous le titre *abord* ; *alentour* sera un mot, et non à *l'envers*. – Mais si dans *à l'envers* il y a trois mots, y en a-t-il trois aussi dans *à l'envi* ? (...) »¹³³

Puis à la fin de sa démonstration de l'ambiguïté qui couvre le *mot*, Marouzeau revient à le définir en disant : « Une définition minima consiste à dire qu'un mot est une unité

¹³³ Marouzeau J., *La linguistique ou science du langage*, Paul Geuthner, Paris, 1968, p. 21.

qu'on ne peut pas décomposer, ou du moins dont on ne peut pas isoler les éléments la composant sans que soit modifiée la valeur de l'ensemble. »¹³⁴

2.4.2.3. Le morphème

Selon la définition rendue par le linguiste David Zemmour, le morphème :

« est l'unité minimale de signification. Un mot peut être composé d'un ou plusieurs morphèmes. Fleur compte un morphème, fleurs, fleurir ou fleurette en comptent chacun deux. La marque du pluriel, la désinence verbale de l'infinitif et le suffixe diminutif sont tous des morphèmes. »¹³⁵

Nous dirons donc à la suite de Zemmour, que le morphème est la plus petite unité de signification. C'est grâce à son unité minimale de sens ou de fonction grammaticale qu'il rentre dans la formation des mots. Ainsi, un morphème est non seulement l'entité lexicale elle-même connue traditionnellement sous le nom de *mot*, mais même les éléments préfixaux ou suffixaux sont eux aussi de morphèmes. À partir de là, les linguistes distinguent deux types de morphème : le morphème lexical ou lexème (voir *supra*, 1.4.2.) et le morphème grammatical ou grammème.

2.4.2.3.1. Le morphème grammatical ou grammème

Les grammèmes sont des morphèmes grammaticaux, c'est-à-dire des parties ou particules appartenant à des classes grammaticales bien distinctes tels que les déterminants, les flexions, etc. qu'elles soient nominales ou verbales.

Les grammèmes sont des morphèmes grammaticaux. Ils contribuent à l'organisation grammaticale de la phrase. Ce sont par exemple les désinences, les prépositions, les conjonctions, les déterminants, certains adverbes, les préfixes, les suffixes, etc. Au contraire des lexèmes, ils forment une liste limitée et fermée.¹³⁶

¹³⁴ *Ibidem*.

¹³⁵ Zemmour D., *Initiation à la linguistique*, Éditions Ellipses, Paris, 2008, p. 122.

¹³⁶ *Idem*.

2.5. L'importance du contexte dans l'analyse des termes

Dans les études du sens des mots, le contexte en est un paramètre d'analyse capital. Cela étant, dans notre analyse lexico-sémantique et praxématique, prendre en compte les sens des termes comme ils sont identifiés dans le contexte est une tâche à laquelle nous nous y étalerons sans cesse. Eu égard de son rôle incontournable dans l'imputation des signifiés spécialisés aux mots pour ainsi en faire des termes, le contexte se révèle être l'entourage ou l'environnement des mots qui subissent des sensures, en reprenant le terme de Robert Laffont, c'est-à-dire que l'on prive de leurs sens communs ou ordinaires listés dans les dictionnaires de langue et auxquels on affecte de nouveaux sens, cette fois-ci spécialisés et répondant à la classification de la terminologie à laquelle ils appartiennent. Dans leur présentation de leur ouvrage *Sémantique des termes spécialisés*, Valérie Delavigne et Myriam Bouveret, mettent en exergue l'impossibilité de se passer du contexte dans l'étude sémantique des termes en disant : « On ne peut interpréter le sens des termes en dehors des contextes dont ils sont issus : ce n'est que par un artefact que les dénominations spécialisées sont réduites à des systèmes de classification à l'image des taxinomies. »¹³⁷

Sachant de plus que c'est par l'effet de l'emploi contextuel d'un mot que celui-ci perd son statut de lexème pour se convertir en vocable, c'est-à-dire ce que des linguistes comme Milner¹³⁸ désignent par le nom de *référence virtuelle*, autrement sa signification dans la langue, et par le nom de *référence actuelle*, son sens précis dans le discours, donc également en terminologie, celle-ci même étant un discours scientifique. De son côté, dans ses *Clefs pour la sémantique*, Georges Mounin met l'accent sur l'importance du contexte auquel l'on doit se restreindre dans l'identification du sens des termes ; il

¹³⁷ Delavigne V., Bouveret M., « Présentation. Sémantique des termes spécialisés », Publications de l'Université de Rouen, p. 7-15, 2000, Dyalang. fhal-00920638. [En ligne], consulté le 18/09/2017, URL : https://hal.archivesouvertes.fr/file/index/docid/920638/filename/PrA_sentation_SA_mantique_de_s_termes_spA_cialisA_s_Delavigne_et_Bouveret_1999.pdf

¹³⁸ Cité par Mortureux M. F., p 11-12.

stipule : « Le sens d'un terme peut et doit être extrait de la somme de ses emplois, et de là seulement, sans recourir à des définitions extrinsèques au corpus. »¹³⁹

Habituellement, pour définir les différentes acceptions que porte une lexie donnée, le linguiste peut avoir recours, dans le contexte, à prendre en charge l'étude des occurrences du terme ainsi que les catégories (nom, verbe, adj.) qu'il occupe dans chaque occurrence en interrelation avec les autres unités de la séquence. Pour clarifier ce procédé, Christian Baylon et Paule Fabre écrivent :

« À côté du contexte, la linguistique peut recourir au critère formel que constitue la place de telle unité lexicale dans un tel ou tel énoncé. Elle peut recourir à la distribution, ensemble de toutes les positions qu'une unité linguistique peut occuper par rapport à toutes les classes d'autres unités ; par exemple, la distribution de beaucoup est différente de celle de très ; d'où l'idée que "toutes différence sémantique ne se manifeste pas dans une différence syntaxique mais [que] à chaque différence syntaxique correspond une différence sémantique". Le verbe *trainer* a des sens différents selon qu'il a ou non un complément d'objet : *trainer un fardeau / trainer en chemin.* »¹⁴⁰

2.6. Sens lexical ou dictionnaire vs sens contextuel ou discursif

Pour chaque terme relevé du corpus, deux types d'usage se rapportant aux sens des termes seront fixés. Le premier usage est celui qu'en fait le corpus, alors que le second est celui attesté par le *TLF*. S'agissant du corpus, c'est, d'une manière effective, l'emploi que Hamidullah fait de ces termes dans sa traduction du Coran pour renvoyer aux réalités et notions qu'ils envisagent. Relever le sens d'un terme, à partir d'un usage réel dans lequel il est chargé de matière notionnelle et de visées discursives diverses, est en effet une procédure matérielle qui nous montre comment le sens d'un terme, même s'il n'est pas attesté dans les dictionnaires de langue, est quand même véhiculé

¹³⁹ Mounin G., *Clefs pour la sémantique*, Seghers, Paris, 1972, p. 86.

¹⁴⁰ Baylon C., et Fabre P., *op. cit.*, pp. 136-137.

en discours. Une identification plus ou moins complète des termes, de leur signifié, de leur charge culturelle ou technique et de leur comportement dans l'environnement lexical, mais également l'intention ou l'objectif de l'auteur qui les installe en contexte est donc opérable à travers le discours. Celui-ci en plus d'être in extenso la modalité de production des termes, est aussi le moyen qui les stocke et les sauvegarde, et le terrain propre à eux dans lequel ils circulent.

Sous ce rapport, Michel Lefevre écrit :

« La terminologie est un discours, c'est-à-dire un ensemble d'actes d'énonciation qui non seulement relèvent la présence implicite d'un locuteur, mais ancrent ces énoncés dans un temps, dans un lieu défini, et contiennent une intention, un objectif. (...) Un terme est au contraire une unité de discours, véhiculant la subjectivité du locuteur et une intention de communication. Une terminologie est éminemment partisane, relevant d'une école de pensée, d'un groupe socio-professionnel se démarquant de tous les autres. »¹⁴¹

Le discours, ainsi étant, est foncièrement une source de signifiante selon la terminologie praxématique. Opposer signifiante, sens en discours, et signification, sens en langue, amènera certes à relever les similitudes et dissimilitudes de sens, leurs endroits, leurs natures, leurs causes, etc.

Faisant la distinction entre le sens, tel qu'il est conçu dans la langue et tel qu'il est réalisé en discours, et marquant en outre la limitation du premier et l'infinité du second, Gustave Guillaume, emploie le terme de *sens* pour désigner la signification stockée dans la langue et le terme d'*effet de sens* pour marquer les unités significatives infinies que produit le discours. À ce propos, dans leur exposé sur la dichotomie

¹⁴¹ Lefevre M., « Terminologie et discours empratique ». In : Des fondements théoriques de la terminologie. Textes édités par Colette Cortès. Centre Interlangue d'Etudes en Lexicologie de l'Université Paris 7 – Denis Diderot, Paris 2004 (= Cahier du C.I.E.L. 2004), p. 53-70. [En ligne], consulté le 18/09/2017, URL : <http://edition.cens.cnrs.fr/revue/ciel/2004/v/n/>

saussurienne langue et parole, Oswald Ducrot et Tzvetan Todorov, rappellent les deux termes susmentionnés en disant :

« On dira autant de l'utilisation de Guillaume des notions de langue et de parole. Elles lui servent essentiellement à distinguer ce qu'il appelle *sens* et *effet de sens*. À chaque unité significative minima, correspond, dans la langue, un et un seul sens, et cela, malgré l'infinité de significations (ou effets de sens) qu'il peut avoir en fait dans le discours, et dont chacune représente un point de vue partiel, une visée particulière sur le sens. »¹⁴²

Ceci dit, en plus du volet lexico-sémantique, sur le plan praxématique, il sera bien évidemment une occasion pour vérifier les différents réglages sémantiques opérés par la dynamique de production du sens. Le contexte sera donc le lieu préférentiel pour saisir les divers programmes de sens, qui sous-tendent la signification des termes dans l'activité discursive. Au fait, le sens des mots que l'on obtient habituellement des analyses lexicales et sémantiques est donné une fois pour toutes, étant donné l'immanence sur laquelle reposent la lexicologie et la sémantique, — les deux étant à la base inscrites dans le paradigme structural de la linguistique — et à cause de cette immanence, le sens est donc forcément clos et fini. Fait, notons-le, qui est complètement à l'opposé du sens qu'on obtient à travers les analyses praxématiques. Ce dernier étant tout le temps renouvelable, car il est soumis aux besoins de communication qui le règlent et le programment sans cesse.

Dans ce sens, pour expliquer l'ouverture des mots et leur infinité sémantique due à leur usage incomplet par le locuteur, Robert Lafont souligne : « L'homme n'atteint jamais le sens des choses – la formule est elle-même privée de sens – mais le sens qu'il donne aux choses et qui accompagne, facilite son action sur les choses. »¹⁴³

¹⁴² Ducrot O., et Todorov T., *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris, 1972, p. 160.

¹⁴³ Lafont R., *Le travail et la langue*, Flammarion, p. 16, cité par Paule Siblot « Nomination et production de sens : le praxème ». In *Langages*, 31^e année, n° 127, 1997. Langue, praxis et production de sens, pp. 38-55. [En ligne], consulté le 08/03/2021, URL : www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1997_num_31_127_2124

La praxématique, par contre, telle que la décrit R. Lafont est une « théorie post-structuraliste basée sur l'étude des phénomènes dynamiques : production du sens en discours, production des niveaux de réalité dans la représentation du monde »¹⁴⁴, elle, s'efforce à ressortir les sens constamment régénérables tant la dynamique de production sémantique en discours opère des programmes et des charges incessants. La praxématique a ainsi rompu avec certaines théories qui s'intéressent au sens une fois produit, notamment le structuralisme. En tant que linguistique dite pratique, elle s'interroge plutôt sur l'actualisation, autrement dit, sur la production dynamique du sens en échange communicatif réel, sur le processus dans lequel il est construit. *Praxis*, d'où dérive le nom de cette théorie, se réfère à l'action au moment de sa réalisation et s'oppose à *pragma*, qui celle-ci renvoie à l'action une fois accomplie.¹⁴⁵

Précisons que les sens des termes que nous identifierons du corpus sont ceux dont la terminologie islamique se les fait sienne. Car, tel que nous l'avons déjà évoqué auparavant, les termes employés dans notre corpus, sont de manière générale des mots de la langue commune sur lesquels des réglages de sens ont été opérés. En d'autres mots, ce ne sont pas les sens généraux ou ordinaires que l'on trouve dans les dictionnaires de langue que l'on pourrait classer comme faisant partie des signifiés des termes de l'islam, mais bien ceux qui seront identifiés dans les différents contextes de notre corpus. Ainsi pour vérifier les sens contextuels de ces unités terminologiques et les comparer aux définitions dictionnaires, nous ferons appel au *TLF*, dans sa version électronique de l'année 2004.¹⁴⁶

Une fois notre analyse du corpus sera achevée, nous parviendrons à induire empiriquement l'effet du contexte ou de la mise en discours joué sur les mots pour en

¹⁴⁴ Ait Sahlia Benaïssa A., *La construction de l'identité dans le langage. Variations autour de l'identité algérienne*, Thèse de doctorat, Université de Rouen, 1999.

¹⁴⁵ Renifi S., *Analyse praxématique de paroles d'enseignants de français à propos de l'approche par compétences*, mémoire de Magistère, École doctorale, Faculté des Lettres et des Langues, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, (sans date), p. 21.

¹⁴⁶ Le *TLF* dans sa version numérique est consultable sur le site-web : <http://atilf.atilf.fr>

réaliser des termes. C'est-à-dire, nous aboutirons à conclure en quoi et à quel degré le contexte fera perdre le trait de généralité sémantique des mots, traversée essentiellement de polysémie, et les vêtira d'univocité ou de monosémie. Celle-ci, en plus de la monoréférentialité (terme créé par Louis Guilbert) qui caractérise les termes, étant le facteur majeur de l'inscription d'un mot de la langue dans une terminologie quelconque. Ainsi se dégagent donc les trois critères caractérisant les termes et leur formation, à savoir : l'univocité, la monoréférentialité et l'appartenance à un domaine¹⁴⁷.

Ce qui signifie que par un effet inverse sur les mots de la langue généraliste, dont le discours accroît indéfiniment les signifiés, les mots propres au domaine islamique sont sémantiquement restreints, autrement rendus univoques et monoréférentiels (renvoient à un seul référent) par le discours, et ce à travers les innombrables énoncés de notre corpus dans lesquels ils se trouvent insérés. (Cette spécialisation sera étudiée en détail dans le chapitre VI : Les mécanismes de conceptualisation lexico-sémantique des unités terminologiques de l'islam dégagés de l'analyse du corpus). Et, ici justement, se révèle le rôle du discours spécialisé dans la désignation des contenus sémantiques des mots spécifiques à un domaine. Car il tend vers la spécialisation du sens, contrairement à un discours généraliste, lequel accroît incessamment la généralité des sens. De ce fait, là où le discours spécialisé réduit les sens des mots par le mécanisme de restriction jusqu'à atteindre à la monosémie, le discours non spécialisé, lui, joue sur les sens des mots par les différentes stratégies d'élargissement connues en lexicologie, sémantique et rhétorique. Il y a ainsi bien évidemment un rapport direct entre les productions de sens discursives spécialisées et les significations terminologiques.

Par ailleurs, une telle procédure de spécialisation ne fait pas la particularité de la terminologie islamique, mais elle est bien au contraire assez constatable dans toutes

¹⁴⁷ Gaudin F., *Socioterminologie, une approche sociolinguistique de la terminologie*, de boeck.duculot, Bruxelles, 2003, p. 31.

les terminologies entre elles et la langue commune d'une part, et entre elles, elles-mêmes, c'est-à-dire de la terminologie d'un domaine de connaissance particulier à l'autre, d'autre part.

Illustrant le premier cas de figure de cette procédure de spécialisation des mots par le mécanisme de restriction du sens, Michel Bréal énonce :

« Chaque métier, chaque état, chaque genre de vie contribue à ce resserrement des mots, qui est l'un des côtés les plus instructifs de la sémantique. (...) Ces sortes de restrictions du sens sont d'autant plus variées qu'une nation possède une civilisation plus avancée : chaque classe de population est tentée d'employer à son usage les termes généraux de la langue ; elle les lui restitue ensuite portant la marque de ses idées, de ses occupations particulières. C'est ainsi que le mot *species*, qui désigne de la façon la plus générale l'espèce, a été employé par les droguistes du moyen âge pour les quatre espèces d'ingrédients dont ils faisaient commerce (safran, girofle, cannelle, muscade), en sorte que quand le mot est retourné à la langue commune, il était devenu nos *épices*. »¹⁴⁸

Le mot *épice* faisant en fait partie du répertoire de la terminologie culinaire dans laquelle il s'oppose sémantiquement à bien d'autres ingrédients.

En outre, pour exemplifier le second cas de cette procédure de spécialisation, nous citons le terme *cellule* qui prend des acceptions spécialisées diversifiées selon les domaines terminologiques. Ainsi suivant les définitions enregistrées dans le *TLF*, *cellule* signifie en biologie « Cavité délimitée par une membrane et susceptible de renfermer un organe », ou encore « Élément fondamental du tissu vivant » ; et en aviation « Ensemble des structures de l'aile et du fuselage » ; et en physique « Appareil logé dans une enceinte fermée » ; et en informatique « Unité fonctionnelle » ; et en physique nucléaire « Unité d'un ensemble de régions élémentaires dans un réacteur hétérogène » ; et signifie dans la terminologie pénitentiaire « Local sombre et isolé où

¹⁴⁸ Bréal M., *Essais de sémantique* (science des significations), Librairie Hachette, Paris, 1897, pp. 121-122.

l'on enferme le prisonnier soumis à une punition disciplinaire » et dans la terminologie médicale « Chambre d'isolement dans un hôpital psychiatrique ».

De plus, le discours spécialisé, religieux pour notre cas, quand il est construit sur un même thème autour duquel les parties sont articulées du début jusqu'à la fin, et eu égard de la redondance de sens de l'unité lexicale qui deviendra unité terminologique, cette répétition sémantique est de ce fait un paramètre de spécialisation des mots. Elle permet au sens du mot de se stabiliser et de s'ancrer dans un répertoire terminologique bien particulier. Et c'est par cette redondance de sens qu'un discours spécialisé participe à la conceptualisation terminologique des mots de la langue.

Cela étant posé, il importe de préciser aussi qu'un terme d'un domaine de connaissance quelconque peut, suite à une grande fréquence et large utilisation en discours, être « récupéré » par la langue générale et faire partie du lexique commun sauvegardé dans les dictionnaires de langue ; cela en plus de leur appartenance constante aux langues de spécialité et de leur présence dans les nomenclatures terminologiques ou dictionnaires spécialisés. Mettant en lumière cette réalité terminologique, Marie-Françoise Mortureux dit :

« Bien des termes ne sont qu'une acception particulière d'un mot : *cellule*, *tissu* en biologie, *fréquence* en physique. Ces acceptions, lorsqu'elles correspondent à un emploi assez largement diffusé du terme, figurent dans les dictionnaires de langue, et elles y sont précédées d'une mention de domaine, sous forme analogue à celle de registres. Dans un dictionnaire encyclopédique, chaque valeur spécialisée d'un terme qui appartient à des domaines différents fait l'objet d'une définition et d'un exposé. »¹⁴⁹

Georges Mounin, lui également avait pour sa part décrit cette réalité linguistique par ces termes : « Quand une technique acquiert une certaine importance pour une

¹⁴⁹ Mortureux M. F., *La lexicologie entre langue et discours*, Armand Colin, Paris, 2004, p. 112.

communauté linguistique, ses termes peuvent perdre leur valeur ésotérique, et entrer dans le vocabulaire de base comme mots disponibles »¹⁵⁰

Notons que ce fait de lexique est précisément caractéristique de la plupart des termes islamiques, étant donné qu'ils sont dans l'écrasante majorité des cas enregistrés dans la langue générale tout en appartenant au domaine chrétien. Pour que le champ islamique se les attribue, tout le parcours processuel de spécialisation éclairé plus haut est mis en œuvre.

2.7. Dénotation et connotation

2.7.1 La dénotation

On désigne par le terme *sens dénotatif* d'un lexème, son sens propre. La dénotation correspond le plus souvent aux définitions que nous offrent les dictionnaires. Une fois le mot est utilisé dans des phrases, c'est-à-dire qu'il est passé au statut de lexie, des éléments connotatifs l'entourent alors. P. Léon et P. Bhatt expliquent que le sens dénotatif d'un mot donné est ce qui est désigné d'habitude par le terme de sens propre, ils expliquent :

« Le sens propre d'un terme est également appelé le sens dénotatif. C'est généralement le premier sens qu'indique le dictionnaire. Ainsi, dans Le Petit Larousse (2004), on trouve d'abord cette définition du mot camarade, p. 169 : 1. Avec lequel on partage une activité commune (étude, loisirs, etc.). La deuxième définition est : 2. Dans les partis de gauche, et les syndicats ouvriers, etc. membre du même parti, du même syndicat. Le sens dénotatif (1) n'a pas disparu mais il s'y est ajouté un second sens (2) que l'on appelle alors connotatif. »¹⁵¹

¹⁵⁰Mounin G., *Dictionnaire de la Linguistique*, PUF, Paris, 2004, p. 313.

¹⁵¹ Léon P., et Parth B., *Structure du français moderne*, PSC (Presses scolaires canadiennes), Toronto, 2005, 246.

2.7.2. La connotation

La connotation est une charge sémantique du discours qui s'ajoute au sens dénotatif d'un lexème. Elle est gérée par des facteurs socioculturels divers. La connotation est plus présente dans les conversations et les échanges oraux. Certains linguistes considèrent certains phénomènes liés aux contenus sémantiques des lexies tels que les glissements comme faisant partie de la connotation. La connotation est ce qui est ajouté par un individu au sens propre d'un mot, ce qui en constituera donc une démarcation. Donnant une définition de la connotation, les deux auteurs derniers avancent ce qui suit :

« La connotation est due à des facteurs culturels, des jugements de valeurs, ou autres appréciations stylistiques qui modifient la valeur attribuée au signifié. On peut considérer comme appartenant au domaine des phénomènes de connotations du signifié, les glissements de sens, largement exploités en stylistique. La connotation d'un terme est ce qui le distingue d'un autre terme ayant le même sens. On substituera un terme à un autre pour en déduire sa connotation tout comme on l'a fait pour les phonèmes. Ainsi dans l'exemple : Cette histoire est triste, morne, sombre, lugubre. Ces adjectifs, bien que considérés comme ayant le même sens (synonymes de triste), n'ont jamais entièrement la même connotation : morne, l'histoire manque de vivacité ; sombre, elle inquiète le lecteur ; lugubre, elle évoque une idée de mort, de drame sinistre. »¹⁵²

Il en découle ainsi que la connotation est aussi un moyen d'enrichissement des mots sur le plan de leurs sens.

¹⁵² Léon P., et Parth B., *op. cit.*, p. 246.

2.8. Variation des unités du champ lexico-sémantique de l’islam entre termes et concepts

Il nous est nécessaire de définir les deux notions de *terme* et de *concept* pour comprendre les ressemblances et les dissemblances qui les marquent, ce qui nous permettra, en nous fondant sur notre corpus, de trancher sur la distinction entre les deux.

2.8.1. Qu’est-ce qu’un *terme* ?

Si l’on reprend la définition de Daniel Gouadec : « Un terme est une unité linguistique désignant un concept, un objet ou un processus. Le terme est l'unité de désignation d'éléments de l'univers perçu ou conçu. Il ne se confond que rarement avec le mot orthographique. »¹⁵³

Cela nous conduira à établir la fusion existante entre les deux mots *terme* et *concept* qui se cristallise essentiellement dans une relation hiérarchique du genre partie/tout. Le terme étant un item qui constitue un ensemble de notions spécifiques à un domaine particulier, qui est la terminologie, par l’union d’un concept et d’un nom.¹⁵⁴ Autrement, le terme, appartenant à un domaine terminologique donné, est la mise en matière d’une notion. Celle-ci s’établit par la jonction d’un morphème, la face matérielle, à un concept, qui, lui, en est la face abstraite. Ainsi se dégage l’idée de précision et de délimitation du sens de l’unité terminologique par rapport à celui du concept, par le fait de l’univocité de signification qui le caractérise, tel que le soulignent Jean Dubois et ses collaborateurs, en insistant sur l’idée que le terme est la traduction linguistique univoque d’une notion qui lui préexiste.¹⁵⁵ C’est-à-dire le concept lui-même, qui est, à la base, une notion générale, le plus souvent traversée de polysémie, portant ainsi plusieurs sens et même ayant des synonymes. Nous pensons, à titre

¹⁵³ Gouadec D., *Terminologie, constitution des données*, Afnor, Paris, 1990, p. 3.

¹⁵⁴ Gaudin F. (1996), « Terminologie : l'ombre du concept » In. *Revue Méta*, [en ligne], consulté le 05/03/2021. URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/meta/1996-v41-n4-meta177/002813ar/>

¹⁵⁵ Dubois, J. et coll., *op., cite.*, p. 480.

d'exemple, à certains concepts dans notre corpus que nous avons analysés en germe, tel que celui de *patience* que l'auteur du corpus alterne avec celui d'*endurance*.

Et c'est justement dans cette ambiance lexicale diversifiée que le terminologue interviendra afin de désigner un des sens contenus dans le concept, afin de les spécifier au terme en question. Ici, tout particulièrement, émerge la notion traditionnelle, venue de l'école wüsterienne, qui est l'univocité, ou encore ce qui est largement connu en lexicologie sous le nom de monosémie, entendue comme le fait qu'un terme renvoie à un seul sens¹⁵⁶.

« La monosémie est évidemment évoquée par les terminologues pour décrire ce qui se passe au moment de la création du terme, et au-delà elle est posée comme un dogme par les terminologues traditionnels et justifiée par le souci de l'absence d'ambiguïté dans la communication entre spécialistes. »¹⁵⁷

2.8.2. Qu'est-ce qu'un concept ?

En linguistique, il est commun de considérer le concept comme outil que les usagers de la langue utilisent pour définir soit une réalité de l'univers général, soit une notion de l'univers spécifique auxquels ils appartiennent. Selon Loïc Depecker :

« Le concept est une représentation mentale qui retient les caractéristiques communes à un ensemble d'objets. Les objets du monde réel sont tous différents, mais il est assez raisonnable de penser que la représentation que nous nous en faisons retient l'essentiel de leurs caractéristiques, ce qui permet d'en reconnaître de nouveaux. »¹⁵⁸

¹⁵⁶ Thoiron Ph. et Béjoint H., « La terminologie, une question de termes ? » In. Revue *Méta*, volume. 55, 2010, pp. 105-118 [en ligne], consulté le 05/03/2021. URL : <https://www.erudit.org/en/journals/meta/1900-v1-n1-meta3696/039605ar/>

¹⁵⁷ *Idem.*

¹⁵⁸ L'Homme M.-C., *La terminologie : principes et techniques*, PUM (Les Presses de l'Université de Montréal), Montréal, 2004, p. 25.

Or, le concept étant partie intégrante du lexique des langues, il ne peut échapper à l'abstraction qui est la caractéristique de celles-ci¹⁵⁹, voire il a même un statut de double abstraction : celle de la langue et celle du concept lui-même. Nous citons sous ce rapport François Rastier qui exprime ce fait de langue par ces mots : « Le lexique serait un ensemble d'étiquettes (labels) qui représentent des concepts, et par là des choses ; de même que les concepts sont hiérarchisés par degrés d'abstraction croissante, le lexique s'organiserait en taxinomies arborescentes »¹⁶⁰.

Ainsi, ne pouvant faire exception, les concepts appartenant au champ lexicosémantique islamique en langue française, en plus de leur statut de double abstraction, sont exposés dans leur processus linguistique de représentation à la fois aux grandes disparités linguistiques propres aux deux langues arabe et française, et à leurs charges culturelles profondément différentes. Il s'agit, ici, d'un fait susceptible d'être à l'origine des dissemblances de sens variant d'une idée conceptuelle à l'autre selon, semble-t-il, deux critères extrêmement importants :

- A. La thématique du concept en question.
- B. Le degré de différence entre les deux langues corrélé à la thématique du concept.

Par ailleurs, dans le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*¹⁶¹, le mot de concept est défini par ces termes « On donne le nom de concept à toute représentation symbolique, de nature verbale, ayant une signification générale qui convient à toute une série d'objets concrets possédant des propriétés communes. » Ce qui oppose bien évidemment le caractère général préexistant du concept au caractère univoque du

¹⁵⁹ Cette abstraction du concept a été mise en exergue par plusieurs linguistes, tels que Ferdinand Brunot dans son *Histoire de la langue française des origines à 1900* ; Jacqueline Picoche dans son *Précis de lexicologie française* ; Foudil Cheriguen dans *Les mots des uns les mots des autres* ; et Louis-Jean Calvet dans *La guerre des langues et les politiques linguistiques*.

¹⁶⁰ RASTIER F. « La microsémantique. » Revue *Texte !* [En ligne], consulté le 04 aout 2021. URL : http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Microsémantique.html

¹⁶¹ Dubois J., et coll., *op. cit.*, p. 107.

terme, qui vient en second lieu pour pouvoir en faire le classement dans un domaine bien spécifique.

Le concept, rappelons-le, étant une représentation mentale d'un objet ou d'un référent du monde « en terminologie classique, cette représentation mentale est donnée comme posée (c'est-à-dire qu'on ne recherche pas à en expliquer la nature) et on considère qu'elle précède la forme linguistique comme telle. »¹⁶² Cela veut dire la face matérielle qui est le terme même « qui n'est que la traduction linguistique univoque d'une notion qui lui préexiste. »¹⁶³

Cela clarifie nettement l'initialité du concept, de par la préexistence de la conception, du référent ou de l'objet, la chose nommée, par rapport au terme, qui celui-ci en est, une fois de plus, la face formelle donnant au concept son univocité et, le classant par là, dans un domaine bien spécialisé, lui conférant une stabilité et une autonomie lexicosémantique dans le secteur notionnel auquel il appartient.

Dans ce même rapport, Pierre Lerat note qu'une notion, pour qu'elle soit un terme, il faudra qu'elle réponde au moins à deux critères :

« Étant des noms de notions, les termes suscitent des attentes doubles : il faut que ce soient des unités terminologiques intégrables dans des énoncés et pouvant y remplir des fonctions syntaxiques, même si leur morphologie n'est pas conforme aux règles de bonne formation lexicale, et il faut en même temps que ce soient des unités de connaissance à contenu stable, donc plus indépendantes du contexte que les mots ordinaires. »¹⁶⁴

Simplifiant le processus de conceptualisation, puis de mise en forme, de classement en terminologie, Loïc Depecker précise ce qui suit :

« Nous abordons le monde par perception, imagination, entendement. Nous relevons dans les objets des propriétés (couleur, structure moléculaire, masse atomique, rayonnement, etc.). Nous appréhendons les objets au travers des concepts que nous nous en faisons. Nous

¹⁶² L'Homme M.-C., *op. cit.*, p. 25.

¹⁶³ Dubois J., et coll., *op. cit.*, p. 480.

¹⁶⁴ Lerat P., *Les Langues spécialisées*, PUF, Paris, 1995, cité par Franck Neveu, *Dictionnaire des sciences du langage*, Édition Mehdi, Alger, 2015, p. 345.

identifions par là les objets en leur attribuant des caractères (en les caractérisant). On peut par exemple caractériser un virus : en relever les propriétés. Et nous désignons ces concepts grâce à des représentations symboliques (dessins, images, signes linguistiques, formules, équations, etc.). (...) C'est dire que cette présentation est phénoménologique et axée sur les choses. Car la terminologie est une discipline éminemment pratique et tournée vers le monde. Elle tient en cela de la démarche du scientifique, qui décrit les propriétés des objets en les conceptualisant et en les classant. »¹⁶⁵

Ainsi dans le stade final de la conceptualisation d'une notion,

« on utilise comme point de départ le concept et envisage le terme comme sa réalisation linguistique. Cette démarche, qualifiée d'onomasiologique, veut qu'on isole un concept et qu'on cherche, par la suite, la ou les formes qui servent à le désigner. »¹⁶⁶

Cela étant postulé, il apparaît, d'après certains termes que nous avons commencé à analyser, et d'après aussi, et surtout, les résultats que nous avons eus dans notre mémoire de Magistère, que les termes islamiques sont des concepts par rapport au mot ordinaire tel qu'il est utilisé dans la langue commune, par exemple le mot *ange*. Sinon, le même mot (*ange*, par ex.), tel qu'il est utilisé par le corpus (Coran), est un terme, car le corpus lui donne un sens univoque. L'univocité est en fait un élément décisif d'inscription des mots communs dans une terminologie quelconque. L'analyse à laquelle nous nous livrons dans la partie pratique mettra très certainement beaucoup de lumière sur ce point-là. Ce qui nous donnera accès, par des exemples qui seront tirés du corpus, à comprendre non seulement le processus de spécialisation des mots, de leur imputation à des domaines terminologiques bien distincts, le domaine islamique pour notre part, mais aussi à délimiter en pratique les frontières entre ce qu'est un concept et un terme dans le langage islamique.

¹⁶⁵ Depecker L., « Contribution de la terminologie à la linguistique », Revue *Langages*, 2005/1 (n° 157), p. 6-13. [En ligne], consulté le 03 mars 2021. URL : <https://www.cairn.info/revue-langages-2005-1-page-6.htm>

¹⁶⁶ L'Homme M.-C., *op. cit.*, p. 26.

2.9. Vers une définition de la terminologie islamique

Avant de poser une définition de la terminologie islamique, nous commençons par définir la *définition*, mentionner ses types et son importance pour notre étude.

2.9.1. Qu'est-ce que la définition ?

La définition est la tâche du lexicographe. Dans les dictionnaires de langue, on y fait recours afin d'enlever l'opacité d'incompréhension d'un mot qu'on aura lu quelque part et dont on ignore le sens. Ainsi, dans le dictionnaire on cherchera « une équivalence sémantique du terme ignoré, qui nous fasse comprendre sa signification, à l'aide de termes, qui, eux, nous sont théoriquement déjà connus. »¹⁶⁷ C'est donc une sorte d'identification du mot méconnu ou complètement inconnu par le truchement d'autres mots dont le sens nous est clair. Ici apparaît clairement la fonction métalinguistique de la langue, qui est de définir les mots par les mots, fonction sur laquelle tous les dictionnaires de la langue sont composés. Jean-Louis Chiss et coll. soulignent le fait métalinguistique dans tout travail dictionnaire par ces termes :

« L'auteur de dictionnaires utilise pour rédiger les articles un métalangage, c'est-à-dire un langage dont l'objet est lui-même un langage, mais aussi un code particulier, une métalangue, c'est-à-dire une langue dont les éléments font partie de la langue elle-même ; ainsi le langage grammatical, comme le langage lexicographique sont-ils des métalangues. »¹⁶⁸

Apposés l'un à côté de l'autre dans un dictionnaire, l'entrée ou l'article est le mot défini, les deux composant la définition, sont le résultat d'une opération lexicale, qui par ordre alphabétique, l'on classe un mot à définir, puis l'on donnera immédiatement le sens ou la signification de cette entrée par simplification et dans le cadre de la métalangue susmentionnée. Pour clarifier cette opération de définition, Alain Rey, cité

¹⁶⁷ Chiss J.-L., Filliolet J. et Maingueneau D., *Introduction à la linguistique française*, Hachette, Paris, 2001, p. 150.

¹⁶⁸ *Ibid*, p. 151.

par François Gaudin et Louis Guespin, précise que dans la définition, il s'agit d'expliciter le sens du mot à définir, et ce par une série d'opérations qu'il explique comme suit :

« Faire correspondre à une unité supposée inconnue ou mal connue une pluralité d'unités appartenant à un même système linguistique, organisées selon les structures syntactiques de ce système, et qui est supposée capable de déterminer chez le lecteur ou l'auditeur l'élaboration conceptuelle adéquate. »¹⁶⁹

Précisons que le mot à définir est d'usage listé alphabétiquement dans le dictionnaire. Il reçoit généralement un sens propre, le premier, et plusieurs autres sens secondaires, et parfois figurés, qui seront numérotés de 1, jusqu'à quelques fois 14 ou 15 sens ou par moments même plus, tout dépend du mot lexicalisé mais également du dictionnaire dans lequel il est défini.

2.9.2. Les types de définition

2.9.2.1. La définition logique

C'est une définition qui est basée sur la logique classique, dans laquelle est établie la distinction entre genre et différence spécifique. À partir de ce découpage de la réalité, la définition logique élabore l'identification des mots ou objets définis.

La définition logique « repose sur la distinction, faite dans la logique classique, entre le genre et la différence spécifique. Le genre donne une première approche classificatoire du terme ; les différences spécifiques précisent cette appartenance à un genre déterminé. »¹⁷⁰ À titre d'exemple, dans *le Littré*, le mot *homme* est défini comme *animal* (genre) *raisonnable* (différence spécifique).

¹⁶⁹ Gaudin F. et Guespin L., *Initiation à la lexicologie française, de la néologie aux dictionnaires*, De Boeck-Duculot, Bruxelles, 2002, p. 140.

¹⁷⁰ Chiss J.-L., Filliolet J. et Maingueneau D., *op. cit.*, p. 151.

2.9.2.2. La définition nominale

Elle est aussi appelée définition lexicale. Cette définition a pour vocation de rapprocher des mots qui se ressemblent sémantiquement pour établir des équivalences, ou au contraire pour délimiter le sens d'une lexie par ses contraires. C'est une définition qui use des synonymes et des antonymes. Ainsi un verbe comme *laisser* est défini par *ne pas prendre*.¹⁷¹

2.9.2.3. La définition conceptuelle

Elle est généralement composée d'un énoncé comportant un terme de base qui sera suivi d'une explication qui explicite les traits sémantiques de la notion à définir. Exemple : Attache de signature : ensemble d'éléments qui suit la formule de politesse, avec laquelle elle forme la souscription d'une lettre, et qui sert à identifier l'expéditeur.¹⁷²

2.10. L'apport de la définition dans l'étude

Dans la présente recherche, la définition est crucialement liée à la démarche descriptive et explicative que nous allons mener. Elle donne effectivement accès à connaître les traits sémantiquement pertinents que nous livrent les dictionnaires. Il y a là un critère linguistique déterminant, car c'est le fonctionnement correct qui intéresse la définition linguistique. Et c'est pour cela qu'elle ne retient que ce qui est utile, ce qui fait d'ailleurs jaillir la notion de spécificité, qui, elle, indique les traits distinctifs des termes. L'apport de cette démarche réside également dans un souci de précision terminologique, du fait que ce sont les traits sémiques qui déterminent le sens d'un terme, et cela donne aux locuteurs un outil linguistique pour décider du choix de l'usage ou non de tel terme ou de tel autre.

¹⁷¹ *Ibid*, pp. 151-152.

¹⁷² Larivière L., « Comment formuler une définition terminologique », la revue *Meta*, Les presses de l'université de Montréal, vol. 41, n° 3, 1996, pp. 405-418. [En ligne], consulté le 05/03/2021, URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/meta/1996-v41-n3-meta178/003401ar/>

Dans la partie d'analyse des termes relevés du corpus, nous ferons incessamment recours aux définitions de ces termes dans le dictionnaire *TLF*, que nous opposerons aux contenus sémantiques que nous offrira le contexte, ou l'environnement lexical entourant chaque terme à analyser. L'emploi effectif du terme dans les versets étant récurrent dans plusieurs versets/énoncés, donnera beaucoup plus de potentialités à contourner les différents sens qu'il enferme. La précision sémantique que livre le contexte au terme, est d'autant plus une raison de réaliser son univocité sémantique, en ce sens que « le contexte, l'entourage linguistique d'un mot, permet d'attribuer un sens plutôt qu'un autre. C'est évidemment le cas pour les mots à plusieurs sens (polysémie) et pour les homographes. »¹⁷³

2.11. Définition de la terminologie islamique

À partir de tout ce qui a été dégagé jusqu'ici, la terminologie islamique serait l'ensemble des termes propres à la religion musulmane, en tant que domaine embrassant d'une part la croyance, faisant partie de la dimension dogmatique constituant toutes les convictions révélées dans la Parole divine, le Coran, et les récits prophétiques, la Sounna, et qui sont professées par les musulmans ; et d'autre part les actes ou les œuvres cultuelles faisant partie de la dimension pratique qu'accomplissent les musulmans. Ainsi, tous les mots qui font partie de l'une ou l'autre de ces deux dimensions constitueront l'ensemble des termes de l'islam.

En langue française, ces termes sont soumis dans leur nature lexicale aux divers procédés de formation du lexique des langues. Ces procédés étant grosso modo le produit de deux types de création : la création interne à la langue et la création externe à la langue.

À travers notre analyse, dans la partie pratique, nous nous attarderons à mettre empiriquement en exergue ces procédés avec des exemples que nous tirerons de notre corpus. Les deux démarches que nous offre la linguistique, à savoir la démarche

¹⁷³ Baylon C. et Fabre P., *Initiation à la linguistique*, Nathan, Paris, 1990, p. 126.

descriptive et la démarche explicative, nous aideront à mettre en lumière les raisons et les causes de la présence de tel ou tel autre procédé de création lexicale.

2.12. Où en est la terminologie islamique en langue française ?

La terminologie a depuis une longue date suscité l'intérêt de beaucoup de chercheurs et scientifiques dans le monde. Les recherches qui s'effectuent dans ce domaine sont le plus souvent menées distinctivement sur deux pôles :

-Le premier concerne l'étude proprement terminologique. Autrement dit, celle-ci est consacrée à la terminologie en tant que discipline scientifique. Dans ce sens, Daniel Gouadec la définit comme étant : « la discipline ou science qui étudie les termes, leur formation, leurs emplois, leurs significations, leur évolution, leurs rapports à l'univers perçu ou conçu. »¹⁷⁴ Ou encore « l'étude systématique de la dénomination des notions (ou concepts) spécifiques, de domaines spécialisés des connaissances ou des techniques. »¹⁷⁵ Cette discipline a sa propre épistémologie, ses concepts et ses principes, etc. Elle se constate notamment à travers un nombre important de travaux issus particulièrement des recherches des Canadiens, dont la doctrine du linguiste autrichien Eugen Wüster en est le soubassement.

-Le second concerne un nombre d'études se rapportant à des domaines et des spécialités bien distincts. La terminologie réfère, de ce point de vue-là « au sens de nomenclature pour désigner l'ensemble des termes employés dans le cadre d'une science, d'une technique, d'un art. »¹⁷⁶ L'on trouve ainsi des travaux sur la terminologie des diverses sciences telles que la linguistique, la chimie, la médecine, l'informatique, la mécanique, la sociologie, etc. Chacun de ces travaux recouvrant donc « ensemble de désignations (termes) dont le champ d'utilisation (l'extension) est délimité ou, au

¹⁷⁴ Gouadec D., *Terminologie, constitution des données*, Afnor, Paris, 1990, p. 3.

¹¹⁰ Dubois J., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris, 1994, p. 481.

¹⁷⁶ Neveu F., *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand-Colin, Paris, (rééd. Mehdi, Algérie), 2011, p. 347.

moins, limité et spécifique. »¹⁷⁷ Et c'est justement à ce deuxième type d'étude terminologique que se ramène notre travail de recherche.

Cela étant, les recherches effectuées jusque-là dans le domaine de la terminologie islamique sont peu nombreuses. Car hormis quelques glossaires¹⁷⁸, et articles écrits en matière des équivalences entre les termes islamiques sur des sites web¹⁷⁹, ainsi que quelques manuels du lexique de certains domaines de la terminologie, tel que le hadith prophétique¹⁸⁰ ou de certaines obédiences¹⁸¹, ou des articles sur différents thèmes et branches islamiques éparpillés sur la toile¹⁸². Or, les recherches, notamment les recherches académiques, ainsi que la production dans le domaine de la terminologie islamique en langue française sont assez modestes.

Par conséquent, elle demeure, à notre connaissance, inconnue l'existence d'une thèse de doctorat traitant le thème de la terminologie islamique, tel que nous en avons eu le souci de l'aborder. C'est-à-dire, une thèse qui a pour objet de recherche l'étude lexicosémantique et praxématique de la terminologie islamique en langue française. Notre travail est sur ce plan très original, voire nous estimons, avec la plus grande modestie dont on peut faire preuve, qu'il est une recherche unique en son genre, un « unicum ».

¹⁷⁷ Gouadec D., *op. cit.*, p. 3.

¹⁴⁴ Par exemple le très abrégé « Glossaire des principaux termes utilisés en arabe », publié par le portail Cairn.info, disponible sur : <https://www.cairn.info/femmes-entre-violences-et-strategies-de-liberte--2912946891-page-383.htm> ; et « Le petit glossaire de l'islam », réalisé par *Fleurs d'Islam*, sur : http://www.fleurislam.net/media/glossaire/Aff_gloss.php?glossAction=letter&glossSearchCriteria=A

¹⁷⁹ Tel que l'article écrit dans le domaine de l'économie « Économie et finance islamique », terminologie économique et légale (charia), disponible sur : <http://www.iefpedia.com>

¹⁸⁰ Nous faisons allusion particulièrement à l'ouvrage *La terminologie du Hadith*, du cheikh El Outheymîn, éd., Al-Hadith éditions, Bruxelles.

¹⁸¹ Notamment le livre *Essais sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane*, de Louis Massignon, éd., Librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1968.

¹⁸² Nous citons à titre d'exemple des articles postés sur l'encyclopédie universelle Wikipédia, tel que celui de « Usul al-Fiqh (science des fondements de la loi islamique) », disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Usul_al-Fiqh; ou l'article « la Salat (prière islamique) », disponible sur : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Salat_\(islam\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Salat_(islam)).

2.13. Comment spécifier une notion à la terminologie islamique ?

La terminologie islamique en langue française est constituée dans la plupart de ses termes soit de mots tirés de la langue générale, soit de mots appartenant au registre religieux chrétien. C'est seulement à partir de l'emploi effectué par les Textes islamiques que ces mots abandonnent leur généralité ou traits religieux chrétiens et versent dans la spécificité. Ils prennent ainsi des sens spécialisés du domaine islamique. Exception ici est faite pour les cas où les termes de l'islam sont purement des emprunts ou des xénismes faits à la langue arabe, tels que les termes *Allâh, hadith, mosquée, djinn, salât, zakât, Coran, Sunna, ramadan, aïd, qibla*, etc. Ils sont le plus souvent employés pour pallier le déficit terminologique en langue française. Ce dernier est lié soit à la divergence, voire parfois même à la contradiction, qui caractérisent les réalités ou notions religieuses, telles qu'elles sont exprimées en français en comparaison avec l'arabe, soit absolument à leur inexistence en français.

Cela sans omettre le rôle de la traduction dans une telle opération, consistant notamment à rechercher les équivalences de sens entre les concepts arabes et français. Ainsi dans le processus de conceptualisation de ces mots de la langue française assignés au champ islamique, le contexte opère une désambiguïsation double, la première consiste à séparer les traits sémantiques provenant de l'immanence lexicale du français, de sa généralité, et la seconde concerne l'effacement des sèmes constituant la définition que le christianisme assigne à ces termes.

Montrant la manière de délimitation des concepts, Marie-Claude L'Homme, insiste sur le rapport existant entre le concept et l'objet qu'il désigne en procédant par des classements basés sur le lien de caractéristiques partagées, tel qu'il est perçu ou conçu. Elle dit :

« Les concepts sont appréhendés par une série d'opérations de classement. Les objets du monde réel sont réunis dans une même classe s'ils partagent des caractéristiques communes. En outre, lorsqu'on travaille sur la terminologie d'un domaine particulier, on se penche

exclusivement sur les objets de connaissance propres à ce domaine. »¹⁸³

Pour notre part, c'est sur ce principe de classement rassemblant les termes qui ont les mêmes caractéristiques, que nous nous sommes basé dans l'élaboration de nos fiches terminologiques. Celles-ci mêmes étant elles aussi classées dans des thèmes dont le lien de sens avec les termes listés dans ces fiches en est l'opération de classement majeure.

2.14. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons essayé d'explicitier les rapports qui lient la linguistique à la terminologie. Nous avons dans ce but rappelé d'un point de vue théorique les secteurs notionnels qui donnent accès à l'étude des termes. Nous avons de ce fait abordé les concepts de lexique, de vocabulaire, de leurs constituants, notamment le lexème, la lexie, la définition, ses types, le morphème, le sens lexical *vs* le sens contextuel, les termes, le concept, la différence entre les deux. Nous avons en outre évoqué, quoique de manière générale, l'état actuel de la terminologie islamique, et avons également cité quelques ouvrages et articles élaborés dans ce domaine, des travaux terminologiques issus des études académiques... Le chapitre a été clôturé en rappelant les mécanismes de spécification d'un mot donné à la terminologie islamique.

¹⁸³ L'Homme M.-C., op. cit., p. 26.

Chapitre 3 : Les mécanismes de conceptualisation lexico-sémantique des unités terminologiques de l'islam dégagés de l'analyse du corpus

3.0. Introduction

Dans le présent chapitre, nous appréhenderons les divers et variés mécanismes et procédés relevant de l'analyse lexico-sémantique qui ont été mis en œuvre pour la formation des termes de l'islam sur le plan formel et conceptuel. Il sera question d'examiner les outils linguistiques et culturels agissant dans la spécification des mots de la langue au champ de l'islam, pour ainsi aboutir à une terminologie qui lui est sienne. Analyser la morphologie des morphèmes devenus des termes de même que leur charge conceptuelle, comment s'est-elle constituée sera un paramètre que nous allons étudier. Nous explorerons ainsi les différents procédés de composition des termes couramment catégorisée dans les deux grandes typologies de création interne et externe. Nous clarifierons également les processus d'attribution des notions islamiques aux mots, et révélerons les mécanismes de conceptualisation telles que la gradation, la monosémie, l'extension, l'amplification, l'élargissement, la subduction, le réglage du sens, la restriction, la modification du sens, etc. Il s'agira en fait de soumettre la démarche descriptive et explicative empirique à l'appréhension des différentes techniques, procédures et méthodes de création des unités terminologiques absentes du lexique (processus de création externe à la langue), ou celles de spécifier un lexique qui préexiste à la terminologie islamique pour en faire des mots propres à l'islam, des termes (processus interne à la langue). Définir ces mécanismes et mettre en exergue leur fonctionnement dans notre corpus, est aussi un élément auquel nous accorderons beaucoup d'importance. Enfin, nous essayerons par le moyen de la description et de l'explication de rendre compréhensible le comportement des mots communs qui deviennent des termes islamiques, de montrer comment certains lexèmes de la langue se transforment-ils pour devenir des termes propres au champ islamique.

3.1. Les processus linguistiques en œuvre dans l'affectation des mots de la langue à la terminologie islamique

Les analyses effectuées sur notre corpus ont permis de révéler l'existence d'une multitude de mécanismes linguistiques ayant lié la réalité linguistique de la langue française, son système et sa structure, à deux autres réalités, une réalité extralinguistique et une réalité interlinguistique. Il s'est précisément agi du domaine religieux et culturel de l'islam, ceci concernant la réalité ou la dimension extralinguistique, puis de l'interrelation avec la langue arabe, qui est la langue source de notre corpus, cela concernant la réalité interlinguistique.

En fait, concernant cette seconde dimension, plusieurs termes relevés du corpus sont repris tels qu'ils sont dans la langue arabe. Cela a été particulièrement des cas où figurent des xénismes, des pérégrinismes, des emprunts, mais aussi certaines constructions syntagmatiques figées sur la morphosyntaxe arabe ; ce cas a été notamment celui par exemple des locutions verbales qui ont été utilisées comme des unités terminologiques en langue française.

Cet usage rencontré à plusieurs reprises dans notre corpus est nettement visible, car cela relève manifestement de lexies étrangères appartenant à une autre langue, qui ont gardé pratiquement les mêmes propriétés phonologiques d'origine, et n'ayant pas de genre spécifique, et ne s'adaptent pas à l'usage morphosyntaxique du français, que ce soit le nombre ou les flexions de genre et de dérivation.

Quant à la première réalité, qui est celle de la culture ou de la religion, l'écrasante majorité des termes recueillis, sont très sensiblement réglés sur le fond. C'est-à-dire, que par des procédures sémantiques bien précises, telles que la subduction, l'extension, l'élargissement, la réification, etc., les sémantismes de ces termes ont été déplacés de leur usage de la langue commune vers celui de la spécialisation islamique. Ainsi, par très particulièrement le biais de la subduction et du réglage, ces lexèmes ont été dévidés de leurs sens dictionnaires et ont reçu un sens proprement coranique ou islamique.

Par ailleurs, le rôle de la traduction dans la recherche des équivalences, est lui aussi un paramètre capital de la nomination des notions islamiques par des lexèmes français. Or, en plus du système des équivalences, un travail minutieux de déchargement/rechargement a été tout le temps effectué. C'est-à-dire, que le corpus, par les mécanismes de sémantisation susmentionnés, dont tout particulièrement la subduction et la réification, n'a de cesse de dévider les lexies de leurs sens, ou bien les lexies françaises communes ou bien celles appartenant au registre religieux chrétien, et de les recharger par des sémantismes propres au système notionnel coranique, mais aussi aux réalités ou référents extralinguistiques que la langue coranique d'origine (l'arabe) nomme.

Cette association entre la langue française et la religion musulmane a laissé transparaître l'effet incontournable du paradigme religieux sur l'unité lexicale ou syntagmatique de la langue.

3.2. Les procédés lexicaux et sémantiques

3.2.1. Relations de hiérarchie et d'inclusion

3.2.1.1. L'hyponymie et l'hyperonymie

La relation d'hypéro/hyponymique est une relation d'hiérarchie et d'inclusion. Il s'agit des unités lexicales qui sont liées entre elles par un lien d'appartenance, c'est-à-dire qu'un mot soit sémantiquement inclus dans un autre. Ainsi, le mot inclus sera l'hyponyme et le mot incluant sera l'hyperonyme. Autrement, l'hyperonyme est le terme général, et l'hyponyme et le/ou les terme-s spécifique-s. Nous pouvons illustrer cette relation par le terme de *religion*, qui est un hyperonyme par rapport aux termes *islam*, *christianisme*, *judaïsme*, qui, ceux-ci sont les hyponymes de *religion*.

Pour définir cette relation d'hyponymie, Alise Lehman et Françoise Martin-Berthet précisent que c'est :

« une relation hiérarchique qui unit un mot spécifique (sous-ordonné), l'hyponyme, à un mot plus général

(superordonné) nommé l'hyperonyme. Ainsi tulipe est l'hyponyme de fleur, fleur est l'hyperonyme de tulipe, morille est l'hyponyme de champignon, champignon est l'hyperonyme de morille. »¹⁸⁴

Dans notre corpus, nous avons remarqué des cas de cette relation. Pour l'illustrer, nous en citerons l'exemple ci-dessous :

- Le terme *d'Allâh* : nous estimons qu'il y a cette relation d'hierarchie et d'inclusion par rapport à d'autres termes qui sont des noms divins utilisés dans le corpus. En effet, si nous prenons l'exemple de la sourate L'ouverture (El Fêtiha), où ce terme est cité, nous trouvons les énoncés suivants :

Énoncé 1 : Louange à Allah, Seigneur de l'univers.

Énoncé 2 : Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Énoncé 3 : Maître du Jour de la rétribution.

Dans ces trois énoncés, le terme *Allâh* est un terme générique incluant d'autres termes que sont *Seigneur*, *Tout-Miséricordieux*, *Très-Miséricordieux* et *Maître*.

Ces quatre termes sont sous-ordonnés, c'est-à-dire qu'ils sont inclus dans le contenu sémantique d'un autre terme superordonné, qui est leur hyperonyme : *Allâh*. Cette relation est justifiée par les sémantismes que porte chacun de ces termes en rapport avec le terme général *Allâh*, qui, lui également, est porteur de ces mêmes acceptions. Ce terme est en fait le Nom divin englobant les acceptions des termes apparus dans le même contexte. Les énoncés, tels qu'ils sont construits, décrivent la relation subordonnée de ces termes. C'est dire qu'*Allâh*, qui est celui que nous devons adorer, car c'est Lui qui a créé l'univers, dont Il est *Seigneur*, et sera tout aussi le *Maître* du Jour dernier. Ce terme générique *Allâh*, de par les caractéristiques divines qu'il remplit, inclut entre autres noms ceux de *Tout-Miséricordieux* et de *Très-Miséricordieux*. Manière de

¹⁸⁴ Lehman A et Berthet F.-M., *Lexicologie, sémantique, morphologie, lexicographie*, Armand-Colin, Paris, 2013, p. 73.

dire qu'un Dieu, *Allâh*, Seigneur de l'Univers et Maître du jour dernier, ne peut être que plein de Miséricorde.

3.2.1.1.1. La co-hyponymie

Reprenons l'exemple qui précède. Cinq termes en sont donnés dans des énoncés successifs renvoyant à la description du terme *Allâh*. C'est une sorte de présentation ou plutôt une définition de ce qu'est ce terme. Dans cet emploi tiré de notre corpus, nous avons vu que le terme *Allâh* est le mot le plus général, l'hyperonyme, par sa relation d'inclusion des autres termes : *Seigneur*, *Tout-Miséricordieux*, *Très-Miséricordieux*, *Maître*, qui, ceux-ci mêmes sont, d'une part, des hyponymes du terme générique (hyperonyme) *Allâh*, et sont, d'autre part, des co-hyponymes les uns avec les autres. Rappelons que dans une relation de co-hyponymie, l'on peut trouver d'autres relations, telles que la synonymie et l'antonymie. Les deux autres susmentionnées expliquent plus loin dans leur ouvrage que

« sont co-hyponymes les mots partageant une même relation hiérarchique avec un hyperonyme. La co-hyponymie est donc une relation sémantique triangulaire. Tulipe, œillet sont co-hyponymes de fleur ; cèpe, morille, girolle sont co-hyponyme de champignon ; printemps, été sont co-hyponymes de saison. Les co-hyponymes sont des unités de même rang car ils sont situés au même niveau de la relation qui les rattache à l'hyperonyme. Ils diffèrent entre eux par un ou plusieurs traits spécifiques. Contrairement à ce qui se passe pour la relation d'antonymie fondée particulièrement sur une opposition binaire, la négation d'un des co-hyponymes n'implique pas nécessairement l'affirmation d'un autre co-hyponyme, le choix restant ouvert (...) Les co-hyponymes peuvent entretenir entre eux des relations de synonymie ou des relations d'antonymie. »¹⁸⁵

La relation synonymique liant entre ces termes peut être décrite à partir des sémèmes partagés entre les termes *Seigneur et Maître/Tout-Miséricordieux, Très-Miséricordieux*.

¹⁸⁵ Lehman A., Martin-Berthet F., op., cit., p. 87.

Ces deux derniers sont aussi descriptibles dans leur rapport synonymique du point de vue selon lequel les termes *Seigneur* et *Maître* désignent entre autres force et puissance, deux caractéristiques marquant l'aptitude à faire miséricorde aux faibles et miséreux. Cet usage est assez récurrent dans notre corpus, tel que le laisse voir également le terme de Grand pardonneur, qui apparaît dans les énoncés avec les termes Puissant, Tout-Puissant et Seigneur. (Voir *infra* : 3.4.).

3.2.1.2. La relation partie-tout (holonyme et méronyme)

La relation partie-tout ou d'holonymie est une relation partitive hiérarchisée, c'est-à-dire une relation de tout à partie. Quant aux termes de méronyme et méronymie, ils sont ceux utilisés par le linguiste anglais D. Allan Cruse, pour désigner cette relation.¹⁸⁶ C'est également une relation d'appartenance entre les lexèmes, avec des rapports qui ressemblent à la relation d'hyponymie (hyperonyme/hyponyme) (voir *supra*, 3.2.1.1.), que certains lexicologues appellent la relation d'hypéro/hyponymique impropre.¹⁸⁷

Dans notre corpus, certains termes sont analysables du point de vue de cette relation. Nous pensons tout particulièrement au terme de *destinée*, qui comprend *destinée cosmique* et *destinée législative religieuse*. Le tout ou l'holonyme, dans cette relation partitive, est *destinée*, et la partie ou les méronymes sont *destinée cosmique* et *destinée législative religieuse*. Cette relation d'appartenance qui existe entre ces entités répond à une situation de nécessité, car le référent de chacune d'elles rappelle le référent de l'autre, soit en tant qu'holonyme ou en tant que méronyme. Expliquant ce principe qui fonde cette relation, Marie-Françoise Mortureux rappelle qu'elle est « un type particulier de solidarité, fondé sur la nécessité, unit deux termes tels que le référent de

¹⁸⁶ Choi-Jonin I., Delhay C., Introduction à la méthodologie en linguistique, application au français contemporain, PUS, Strasbourg, 1998, p. 292.

¹⁸⁷ Polická A., *Initiation à la lexicologie*, Mazarykova univerzita, Brno, République tchèque, 2014, p. 61.

l'un est une partie de l'autre. Elle se verbalise à travers des phrases comme : une symphonie se compose de trois ou quatre mouvements. »¹⁸⁸

Les occurrences trouvées dans notre corpus citent en fait distinctivement les termes liés à la destinée. La répartition de ce terme et ses composants faite dans l'analyse est une conception qui existe dans la terminologie islamique. Notre corpus, à travers la multitude des récurrences du terme *destinée*, fait effectivement preuve de ce découpage dont nous venons de démontrer le lien direct avec la relation partie-tout.

3.3. Relation d'équivalence et d'opposition

3.3.1. La synonymie

Dans notre corpus, la synonymie est rare, voire nous n'avons remarqué qu'un seul cas. Il s'agit des deux termes *patience* et *endurance*. Nous les avons recueillis dans deux thèmes différents, celui des adorations et celui du comportement. Le terme de *patience* a été enregistré dans le premier thème, tandis que le terme d'*endurance* a été classé dans le second. Nous avons estimé que ces deux termes sont utilisés par l'auteur comme synonymes, car, en arabe, ils ont un seul terme désignateur. C'est le terme *as-sabr* [as'abr].

La synonymie ou la parasynonymie est une relation de ressemblance et d'équivalence sémantique entre deux mots ou plus, de manière à ce que, dans une phrase, si l'on changeait un par un autre, cela n'altèrera en rien le contenu informatif de cette dernière. « Elle se définit comme une identité de signifiés entre deux signes linguistiques »¹⁸⁹

Le principe sur lequel est fondée la synonymie est ainsi contraire à celui de polysémie (voir *infra*, 3.4.), c'est-à-dire que pour un seul signifié, on aura plusieurs signifiants.

¹⁸⁸ Mortureux M.-F., *La lexicologie entre langue et discours*, Armand-Colin, Paris, p. 85

¹⁸⁹ Chiss J.-L., Filliolet J., Maingueneau D, *Introduction à la linguistique française*, Hachette, Paris, 2013, P. 130.

Cette spécificité sémantique est exprimée par Alena Polická par ces mots : « La synonymie est une relation asymétrique au niveau du signe linguistique – on a affaire à un signifié et à deux ou plusieurs signifiants. »¹⁹⁰

Concernant les deux synonymes que nous avons rencontrés (*endurance* et *patience*), les différents énoncés dans lesquels ils sont insérés renvoient quasiment au même signifié, avec des marques de restriction sémantique allant dans le sens de la spécialisation, de l'attribution de ces deux termes à la terminologie islamique. Il est à noter que les sens attribués à ces termes sont construits sur les deux méthodes traditionnelles d'onomasiologie et de sémasiologie

Voyons, à titre d'exemple, ces sens obtenus des énoncés analysés, où les deux termes *patience* et *endurances* y sont mentionnés :

1. Le terme de *patience* :

- Qualité morale portant l'individu à endurer une situation pénible telle que la perte de son enfant.
- Fait de supporter les situations désagréables.

2. Le terme d'*endurance* :

- Aptitude à supporter l'affrontement d'un ennemi et de lui faire face.
- Fait de supporter le mal et d'y répondre par le bien.

Nous voyons bien que dans ces séquences définitionnelles, les mêmes mots, à fonction autonymique ou métalinguistiques, sont employés pour les deux termes. Il s'agit des lexies *endurer*, utilisée pour définir le terme de *patience* ; et *supporter*, employée autant dans le signifié de *patience* que dans celui d'*endurance*. Ces ressemblances définitoires sont basées sur la ressemblance qui existe entre les énoncés ayant enregistré les deux termes.

¹⁹⁰ Polická A, *op. cit.*, p. 73.

En voici quelques-uns :

A. Énoncés comportant le terme de *patience* :

E. 1 : « O mon enfant accomplis la Salât, commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise ! »

E. 2 : « Supporte donc, d'une belle patience. »

B. Énoncés comportant le terme d'*endurance* :

E. 1 : « Et les gens qui étaient opprimés, Nous les avons fait hériter les contrées orientales et occidentales de la terre que Nous avons bénies. Et la très belle promesse de ton Seigneur sur les enfants d'Israël s'accomplit pour prix de leur endurance. Et Nous avons détruit ce que faisaient Pharaon et son peuple, ainsi que ce qu'ils construisaient. »

E. 2 : « Voilà ceux qui recevront deux fois leur récompense pour leur endurance, pour avoir répondu au mal par le bien, et pour avoir dépensé de ce que Nous leur avons attribué »

Dans ces énoncés, il y a un rapport d'identité de sens qui assure la mutabilité entre les deux termes, si on mettait chacun dans l'énoncé de l'autre. Cette aptitude à la substituabilité dans des énoncés différents assure un choix multiple entre les unités terminologiques synonymiques ou parasynonymiques. Ainsi, le critère définissant l'existence d'une relation parasynonymique est la présence d'au moins un sème en commun entre les lexies employées. Bernard Pottier clarifie ce fait lexical en soulignant que

« les situations de choix multiples se présentent aussi bien dans le parcours onomasiologique que dans le parcours séméiologique. Devant un événement clairement observable on peut, au long de sa description, employer plusieurs lexies telles que partir, sortir, quitter, s'en aller, claquer la porte, qui seront en relation de parasynonymie,

c'est-à-dire qu'au moins un sème leur est commun (le noyau sémique). »¹⁹¹

Enfin nous tenons à souligner que le TLF classe lui aussi ces deux termes *patience* et *endurance* en tant que synonymes.

3.3.2. L'antonymie

L'antonymie est une relation d'opposition entre lexèmes qui ont des sens contraires. Ainsi les mots s'inscrivant dans cette relation, sont appelés antonymes ou contraires, plus ordinairement. L'antonymie ne peut être envisageable qu'au sein d'un groupe de mots, allant de deux et plus, où l'un des éléments peut être opposé à l'ensemble des autres.¹⁹²

L'analyse de notre corpus a révélé l'existence de termes antonymiques. Quoique comme la synonymie, l'antonymie est, elle également, très rare. De l'ensemble des termes étudiés, nous avons trouvés les termes *ange* et *diable* qui sont contraires. Sachant que dans le TLF aussi, ces derniers sont considérés comme des antonymes. En effet, le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicale (CNRTL), qui héberge le TLF, dans les huit rubriques consacrées à l'étude du lexique et des mots, deux en sont réservées à la synonymie et l'antonymie où figurent, dans cette dernière, les termes les deux termes d'*ange* et *diable*.

Dans notre corpus, les énoncés relevés ainsi que les définitions que l'en ont a tirées montrent la relation d'opposition qui les relie. Les exemples ci-dessous clarifient notre constat :

Exemples d'énoncés contenant le terme *ange* :

¹⁹¹ Pottier B., *Sémantique générale*, PUF, Paris, 1992, p.42.

¹⁹² Zemmour D., *Initiation à la linguistique*, ellipses, Paris, 2008, p. 165.

E. 1 : « Et lorsque Nous avons dit aux Anges : "Prosternez-vous devant Adam !", ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis (Lucifer), qui dit : "Me prosternerai-je devant quelqu'un que Tu as créé d'argile ?!" »

E. 2 : « Ils (les Anges) dirent : "gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous a appris. Certes c'est Toi l'Omniscient, le Sage." »

E. 3 : « Et tu verras les Anges faisant cercle autour du Trône, célébrant les louanges de leur Seigneur et Le glorifiant... »

E. 4 : « Les jardins d'Eden, où ils entreront, ainsi que tous ceux de leurs ascendants, conjoints et descendants, qui ont été de bons croyants. De chaque porte, les Anges entreront auprès d'eux : "Paix sur vous, pour ce que vous avez enduré !". »

Exemples d'énoncés contenant le terme *diable* :

E. 1 : « car les gaspilleurs sont les frères des diables ; et le Diable est très ingrat envers son Seigneur. »

E. 2 : « Ô gens ! De ce qui existe sur la terre, mangez le licite et le pur ; ne suivez point les pas du Diable car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré. Il ne vous commande que le mal et la turpitude et de dire contre Allah ce que vous ne savez pas. »

E. 3 : « Et dis à Mes serviteurs d'exprimer les meilleures paroles, car le Diable sème la discorde parmi eux. Le Diable est certes, pour l'homme, un ennemi déclaré. »

E. 4 : « ô enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point. »

Dans ces énoncés, nous remarquons la présence d'éléments ou d'items lexicaux exprimant des sens antonymiques qui se rapportent aux deux termes *diab*le et *ange*. Il s'agit même d'une antonymie bien exprimée, autrement celle que les linguistes désignent par le nom d'antonymie complémentaire. C'est une relation où la négation d'un élément entraîne l'affirmation de l'autre.¹⁹³ Les items qui explicitent cette relation dans les énoncés sont : prosternation des anges/non-prosternation du diable (énoncé 1) ; glorification et sanctification des anges pour Allâh contre l'ingratitude avérée du diable (énoncé 2, 3/2) ; accueil des anges pour les croyants au Paradis/sortie du Paradis d'Adam et d'Ève à cause du diable (énoncé 4/4).

Ce sont ici des exemples de quelques éléments porteurs de sens dans les deux termes qui s'opposent catégoriquement entre eux.

3.4. La polysémie

De cas très rares de polysémie (voire seulement deux cas) ont été rencontrés lors de l'analyse des termes collectés de notre corpus. La polysémie est traditionnellement considérée sous l'angle de la pluralité de ses acceptions correspondant à des emplois divers. Autrement dit, il y a un signe pour plusieurs signifiés.¹⁹⁴ C'est-à-dire que quand un mot a plusieurs sens, on dira qu'il est un mot polysémique ou un polysème.¹⁹⁵

Ainsi, même si la polysémie est caractéristique des mots de la langue française et de la langue commune plus particulièrement, et quoique c'est de celle-ci que notre corpus tire les lexèmes, qu'il mue en termes pour représenter les notions de l'islam, la polysémie demeure un trait rare et exceptionnel du lexique de notre corpus. La rareté des polysèmes dans notre corpus est en fait due à deux raisons. D'une part, parce que le contexte dans lequel ces termes apparaissent leur confère des significations bien précises, orientées par l'environnement lexical de ces derniers vers la désignation d'un

¹⁹³ Zemmour D., *op. cit.*, p. 165.

¹⁹⁴ *Ibidem*, p. 91.

¹⁹⁵ Gaudin F. et Guespin L, *Initiation à la lexicologie française*, de boeck-duculot, Paris, 2000, p. 197.

référent unique, retrouvant par là le deuxième critère qui est, d'autre part, le caractère univoque de toute terminologie. Sachant en fait qu'il y a trois critères de spécialisation des mots pour en faire des termes, que sont : la monosémie ou l'univocité, la monoréférentialité et l'appartenance à un domaine de connaissance particulier.

Rappelant l'enjeu du contexte dans l'orientation des sens des mots qui se transforment en termes, George Mounin stipule que « le sens d'un terme peut et doit être extrait de la somme de ses emplois, et de là seulement, sans recourir à des définitions extrinsèques au corpus ... »¹⁹⁶

Pour illustrer la polysémie remarquée dans notre corpus, un seul cas retiendra notre attention, il s'agit du terme d'*invocation*.

Dans notre corpus, quatre définitions de ce terme ont été identifiées correspondant à cinq énoncés. Elles se présentent comme suit :

1. Prières que le messager fait à certains Bédouins qui croient en Allâh et au Jour dernier et dépensent dans le sentier d'Allâh.
2. Glorifications que les gens du Paradis prononceront pour Allâh.
3. Prières que font les mécréants pour des divinités autres qu'Allâh.
4. Actes cultuels que font les hommes pieux avec la salât, l'acquiescement de la zakât.

Les énoncés à partir desquels la polysémie de ce terme est décelée, tel que l'indiquent les définitions susmentionnées sont les suivants :

E. 1 : « Leur invocation, lorsque leur survint notre rigueur, se limita à ces paroles : « Certes nous étions injustes ».

E. 2 : « (Tel autre,) parmi les Bédouins, croit en Allah et au Jour dernier et prend ce qu'il dépense comme moyen de se rapprocher d'Allah et afin de bénéficier des invocations du Messager. C'est vraiment pour eux (un moyen) de se

¹⁹⁶ Mounin G., Clefs pour la sémantique, Seghers, Paris, 1972, p.86.

rapprocher (d'Allah) et Allah les admittra en Sa miséricorde. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

E. 3 : « Ceux qui croient et font de bonnes œuvres, leur Seigneur les guidera à cause de leur foi. A leurs pieds les ruisseaux couleront dans les Jardins des délices. Là, leur invocation sera « Gloire à Toi, O Allah », et leur salutation : « Salâm », [Paix !] et la fin de leur invocation : « Louange à Allah, Seigneur de l'Univers ».

E. 4 : « A Lui l'appel de la Vérité ! Ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent d'aucune façon ; semblables à celui qui étend ses deux mains vers l'eau pour la porter à sa bouche, mais qui ne parvient jamais à l'atteindre. L'invocation des mécréants n'est que vanité. »

E. 5 : « des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation d'Allah, de l'accomplissement de la Salât et de l'acquiescement de la Zakât, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards. »

Donc comme le montrent ces énoncés, la pluralité des sens que porte le terme d'invocation est aisément repérable. Le caractère polysémique que renferme le terme, qui se fonde sur le principe structuraliste « *plusieurs signifiés pour un seul signifiant* », est dû à la polyréférentialité du contenu sémantique. C'est dire qu'*invocation*, tel qu'elle est utilisée dans les différents contextes des énoncés où elle apparaît désigne plusieurs objets ou des réalités, que sont les référents extralinguistiques. Ceux-ci sont exprimés par les lexies *prière, glorification, acte*. Ces trois éléments, avec leur fonction métalinguistique, assurent la formation de la pluralité des acceptions de ce terme. Notons enfin que le deuxième cas de polysémie que nous avons repéré est celui du terme *destinée*. La raison de l'appartenance de ces deux lexies (*invocation* et *destinée*) à la terminologie islamique, quitte à ce qu'elles ne répondent pas aux critères de spécialisation, sera expliquée dans les fiches analytiques de ces deux termes, et aussi dans la conclusion du chapitre 05.

3.5. La monosémie

Tel qu'il a déjà été évoqué plus haut en germe, la monosémie est une caractéristique qui a tout le temps marqué les termes dépouillés de notre corpus. On parle de monosémie quand le contenu sémantique d'un mot, le terme en question, ne réfère qu'à une seule et même notion. C'est ce que les linguistes représentent par l'expression « un seul signifié pour un signifiant ». Cette spécificité lexicale est exprimée par Franck Neveu par ces mots : « la notion de polysémie formule l'hypothèse selon laquelle le fonctionnement sémantique de certains morphèmes pourrait se réduire à une seule acception. »¹⁹⁷

Ainsi, les annotations finalisant chaque fiche thématique, dans le chapitre analytique lexico-sémantique (ch. 5), rendront compte des degrés de similitude et dissimilitude des termes entre l'usage du corpus et celui du TLF. D'un point de vue quantitatif, les dissimilitudes sont le plus souvent les plus remarquées. L'une des causes essentielles en est justement le caractère polysémique qu'enregistre le TLF des mots relevés en tant que termes dans le corpus, qui celui-ci en fait des unités monosémiques. Ce fait de recourir à la langue commune pour recueillir des mots à la base polysémique et les spécifier à un domaine de spécialité, à usage terminologique, est systématique, quand la spécialité concernée ne forge pas ses termes. Ce constat est exprimé par Alise Lehmann et Françoise Martin-Berthet par ces mots « Les langues de spécialité recherchent l'univocité et lorsqu'elles ne créent pas un terme spécifique, recourent aux mots polysémiques du lexique commun, en en spécialisant une acception selon les domaines. »¹⁹⁸

La monosémie, par le sens unique qu'elle attribue au terme, donc par l'univocité terminologique, opère une sorte de déplacement des lexèmes, qui à la base appartiennent à la langue générale, pour les spécialiser au domaine islamique.

¹⁹⁷ Neveu F., *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand-Colin, Paris, 2011, p. 236.

¹⁹⁸ Lehman A., Martin-Berthet F., *op. cit.*, p. 72.

Par ses caractères d'univocité et de monoréférentialité, la monosémie est une procédure principale dans l'inscription d'une unité à une terminologie donnée. Dans ce sens, Jacqueline Picoche souligne que la monosémie : « peut être définie comme un rapport univoque existant entre un signifiant et un signifié. »¹⁹⁹

Parmi les termes que nous pouvons donner ici, nous citons un exemple avec lequel on peut comparer le reste des termes :

- Le terme d'*ange* : les occurrences relevées de notre corpus ont permis d'établir que cette unité est univoque, autrement dit, il s'agit d'un monosème. Le critère monoréférentiel présent dans les usages de ce terme – et représenté par le fait d'attribuer l'unité *ange* à un seul être, largement décrit dans le corpus tel que nous l'avons enregistré – est un élément central l'ayant inscrit dans le cadre de la monosémie. « La terminologie issue de la théorie d'E. Wuster affirme la monoréférentialité du terme scientifique ou technique ; c'est dire que, dans un domaine étroitement défini, le terme ne désigne qu'une classe d'objets, de qualités ou de procès : le référent est unique, par l'intermédiaire de la notion, insérée dans un système notionnel. »²⁰⁰

29 occurrences ont été dépouillées de notre corpus, et un grand étalage de caractéristiques, de fonctions, d'attributs y a été fait pour ce terme d'*ange*. C'est une sorte d'amplification du contenu sémantique, par gradation de sens, ce qui a d'un côté enrichi ce concept dans le corpus et a d'un autre côté opéré une spécification de l'acceptation au registre islamique. Jacqueline Picoche revient sur cette spécificité qu'ont les lexèmes monosémiques en stipulant qu'ils « représentent des constructions conceptuelles complexes et apportent par conséquent au contexte dans

¹⁹⁹ Picoche J., Précis de lexicologie française, Nathan, Paris, 1992, p. 71.

²⁰⁰ Dubois J. et coll., *op. Cit.*, p. 309.

lequel ils se trouvent insérés une dose massive d'information, très propre à désambiguïser les énoncés »²⁰¹

3.6. Des procédés néologiques

3.6.1. La néologie interne

3.6.1.1. La dérivation

La dérivation est un type de création de mots par affixation ou par recatégorisation, c'est-à-dire qu'elle est par définition interne à la langue et ne fait pas recours aux procédés de formation du lexique extralinguistiques. La création consiste à former depuis un mot de base un nouveau mot soit par adjonction ou addition, soit par suppression, soit par remplacement d'éléments appelés affixes, c'est-à-dire des préfixes qui se placeront avant le mot formé et des suffixes qui se placeront après.

« C'est un processus de formation de mots non composés, à partir d'un seul morphème lexical ou racine (...) La dérivation, contrairement à la flexion, se réalise par des préfixes aussi bien que par des suffixes. De plus, les suffixes de dérivation sont susceptibles de modifier la catégorie grammaticale des unités auxquelles ils s'appliquent, contrairement aux préfixes de dérivation qui (à l'exception d'anti-) ne modifient pas la catégorie grammaticale. »²⁰²

Il existe en langue française plusieurs types de dérivations : dérivation propre, dérivation impropre, dérivation parasynthétique, dérivation régressive, etc.

Dans notre corpus, nous avons pu repérer quelques types sur lesquels sont construits les termes étudiés. Nous en ferons l'exposé ci-dessous.

²⁰¹ Picoche J., *op. Cit.*, p. 72.

²⁰² Auchlin A., Moeschler J., *Introduction à la linguistique contemporaine*, Armand-Colin, Paris, 2014, 63.

3.6.1.1.1. La dérivation propre

La dérivation propre est une dérivation affixale. Elle consiste à ajouter soit un préfixe soit un suffixe à une base préexistante. Une fois le mot dérivé par dérivation propre est produit, sa partie du discours ou sa classe grammaticale sera modifiée quand l'ajout à la base s'est fait par addition d'un suffixe.

Dans ce cas précisément, nous avons relevé un échantillon de dérivation propre par ajout d'un suffixe. Il s'agit du terme *Charitable*, qui est classé dans le thème des Noms divins. Ce qui caractérise ce terme, c'est qu'en fait il recouvre simultanément trois particularités lexicales. En effet, c'est en même temps un dérivé propre, un dérivé impropre et un hapax. Ce dernier fait est considéré du point de vue selon lequel il n'est attesté qu'une seule fois dans tout le corpus. Nous y reviendrons plus tard.

Ce terme de *Charitable* est formé par l'addition du suffixe *-able* à la base qui est le substantif féminin *charité*. Cette dérivation par ajout de suffixe a entraîné une modification de la classe grammaticale du mot de base. Autrement dit, à partir d'un nom, nous avons obtenu une forme qui devrait être adjectivale. Or, pour notre cas ici, il s'est agi de modifier ce nom *charité* non en un adjectif, mais en substantif : *le charitable*. C'est ce qui est désigné d'habitude par le nom de dérivation impropre, et que nous allons voir ci-dessous.

3.6.1.1.2. La dérivation impropre

La dérivation dite impropre ou conversion ou encore recatégorisation est un cas particulier, qui n'a aucun caractère affixal, et à proprement parler aucun caractère morphologique.²⁰³ À ce titre, concernant le terme *Charitable* qui nous préoccupe, il a reçu une transformation de genre ou de classe grammaticale (adj.→subst.) sans qu'aucun changement de forme, ni par préfixation ni par suffixation, ne soit opéré. Le

²⁰³ Neveu F., *Lexique des notions linguistiques*, Armand-Colin, Paris, 2011, pp. 29-30.

mot est tout simplement déplacé de sa place dans le discours en tant qu'adjectif et est placé dans une autre en tant que nom masculin.

Dans notre corpus, l'énoncé hapaxique (unique) dans lequel ce terme apparaît a substantivé ce terme comme suit :

E. : « Antérieurement, nous L'invoquons. C'est Lui certes, le Charitable, le Très Miséricordieux. »

Ainsi la réalité morpho-lexicale, inhérente à ce terme est tridimensionnelle, et cela est dû au fait que celui-ci ait été au départ un substantif féminin (*charité*), puis devenu un adjectif par dérivation propre avec l'ajout du suffixe *-able* (*charitable*) pour se muer enfin en substantif masculin par un effet de recatégorisation, laquelle est marquée, dans l'énoncé par l'article défini *le*, (*le Charitable*). Quant à la raison de cette transformation tridimensionnelle, cela semble être explicable par le particularisme que comporte le langage coranique empreint de sacralité, et par en plus le fait que le substantif marque une action plus consistante et plus durable que l'adjectif, et, qu'il est, notamment et finalement désignateur d'Allâh. « En règle générale, les mots issus de la dérivation impropre prennent les caractéristiques de la classe à laquelle ils appartiennent, même si cela ne se vérifie pas toujours. »²⁰⁴

3.6.1.1.3. La dérivation régressive

La dérivation régressive, aussi appelée dérivation inverse ou rétrograde, consiste dans l'opération selon laquelle à partir d'un mot long, généralement un verbe, on obtient un nom plus simple. Quand il s'agit de dériver le nom d'un verbe par ce type de dérivation, l'on procède alors par la suppression de la désinence.

²⁰⁴ Zemmour D., *op. cit.*, p. 127.

Si l'on reprend la définition donnée par Franck Neveu, la dérivation régressive « consiste à obtenir à partir d'un verbe une unité nominale plus courte par suppression de la désinence (noms dits déverbaux ou post-verbaux). »²⁰⁵

La dérivation régressive est vérifiable sur les deux axes diachronique et synchronique. Concernant l'axe diachronique, précisément, l'étude historique et étymologique de l'unité dérivée nous permettra de repérer la constitution du nom obtenu par régression, et de comprendre la procédure de sa constitution en tant que telle. Tandis que sur le plan synchronique, un dérivé par dérivation régressive ou inverse sera appréhendé du point de vue de sa restriction morphologique faisant appel à la notion martinétienne d'économie du langage ou de la langue. Ainsi contrairement à l'étude diachronique, une analyse en synchronie des mots dérivés par régression ne tient pas compte de l'étymologie, mais seulement de la relation unissant le dérivé à sa base verbale, ainsi le fonctionnement du couple n'apparaît pas différent de celui d'un verbe tiré d'un substantif, comme l'est par exemple le couple *amas/amasser*.²⁰⁶

Dans notre corpus, nous avons relevé un cas de dérivation régressive. Il s'agit du terme *Unique*, qui est par ailleurs un hapax. En effet, ce lexème, tel que l'a enregistré le TLF, dans la partie étymologique, est attesté en 1480, avec le sens de celui « qui est un seul, qui répond seul à sa désignation et forme une unité » (Mistère du Viel Testament, éd. J. de Rothschild, vers 16. »²⁰⁷ Quant au verbe *unifier* duquel est dérivé *unique*, il est bien plus antérieur à celui-ci. Car, tel que l'affirme le TLF, cette unité verbale est lexicalisée dans la langue française en 1380, soit un siècle avant l'apparition de l'unité adjectivale *unique* par ce type de dérivation. Le sens que eu jadis ce verbe, selon qu'il est enregistré dans ce dictionnaire de référence est « *opérer l'unification*. »²⁰⁸

²⁰⁵ Neveu F., *op. cit.*, p. 29.

²⁰⁶ Gardes-Tamine J., *La grammaire : phonologie, morphologie, lexicologie*, Armand-Colin, Paris, 1990, p. 65.

²⁰⁷ Le TLF, à l'entrée « unique » [en ligne], consulté le 16/10/2021. URL : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/unique>,

²⁰⁸ *Ibidem*, à l'article *unifier*, rubrique étymologie.

3.6.1.1.4. La dérivation parasynthétique

C'est un type de formation des mots du lexique en langue française par agglutination à une base déjà existante, en même temps, d'un préfixe et d'un suffixe. À ce sujet, Arsène Darmesteter, dans son ouvrage *Traité de la formation des mots composés dans la langue française, comparée aux autres langues romanes et au latin* définit la dérivation parasynthétique en stipulant qu'elle est « le résultat d'une composition et d'une dérivation agissant ensemble sur un même radical, de telle sorte que l'une ou l'autre ne peut être supprimée sans amener la perte du mot »²⁰⁹

La dérivation parasynthétique, si l'on reprend l'explication de Darmesteter, est donc une opération double de formation des mots constitués simultanément sur la composition par le fait d'ajout d'affixes et sur la dérivation, la base de laquelle le mot dérive étant un item lexical qui préexiste dans la langue au mot dérivé par parasynthèse. Ce fait dérivationnel est élucidé davantage par Jean Dubois et coll. qui affirment qu'un « mot parasynthétique est formé de l'addition combinée d'un préfixe et d'un suffixe ; ainsi dévitaliser est formé avec le préfixé dé- et le suffixe -iser, alors que dévital et vitaliser ne sont pas attestés. »²¹⁰ Sachant que le mot-base *vital* existe en langue française.

Dans le corpus, nous avons rencontré la présence d'un mot formé sur la dérivation parasynthétique. C'est le terme *récitation*. En effet, ce lexème est construit à partir d'une base latine *citare* qui signifie « appeler, convoquer », tel que l'a enregistré le TLF. La parasynthèse dans ce mot dérivé est figurable en prenant en compte l'ajout du préfixe d'intensification *-re* à la base verbale *citer* et du suffixe d'action *-ation*.

²⁰⁹Darmesteter A., cité par Jim Richard, *La parasynthèse, définition et application au latin*, [Extrait des Folia Electronica Classica, t. 33, janvier-juin 2017. [En ligne], consulté le 16/10/2021. URL : <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/FE/33/Parasynthese1.pdf>

²¹⁰ Dubois J. et coll., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris, 1994, p. 344.

3.6.1.2. La composition

Tout comme la dérivation, la composition est aussi un procédé de formation ou de création des mots du lexique. Elle opère par combinaison de deux bases ou plus, et elle sert plus particulièrement à créer des substantifs. Les bases que la composition assemble peuvent être soit intralinguistique, c'est-à-dire qu'elles proviennent de la langue en soi, pour nous le français, soit interlinguistique, quand il s'agit d'ajouter des bases relevant d'autres langues, surtout le grec et le latin. Ainsi, par exemple, le mot composé *poisson-chat* est formé sur deux bases françaises que sont *poisson* et *chat* ; pendant que le mot géolinguistique est emprunté au grec (*géo*) et à l'allemand (*linguistique*).

D'après Émile Benveniste, on parle de composition « quand deux termes identifiables pour le locuteur se conjoignent en une unité nouvelle à signifié unique et constant. »²¹¹ Cela veut dire qu'il y a composition entre deux mots existant chacun séparément dans la langue ou les langues, et que le locuteur peut détecter l'assemblage dans sa langue une fois le mot composé est construit.

La composition en langue française est possible suivant plusieurs formes de réalisation graphique. Mais ces dernières sont classables dans deux types principaux que sont la composition populaire et la composition savante. Nous les verrons ci-dessous avec des exemples tirés de notre corpus.

3.6.1.2.1. La composition populaire

La composition est dite populaire quand l'assemblage des mots se fait seulement sur des mots français. C'est une opération simple qui consiste à relier par juxtaposition les mots à composer avec une des trois formes possibles qui sont « la soudure, ou la liaison par un séparateur, qu'il s'agisse d'un blanc ou d'un trait d'union (ex. : chaise longue,

²¹¹ Benveniste E., *Problèmes de linguistique générale II*, Gallimard, Paris, 1974, p. 171.

grille-pain, pomme de terre »²¹² ou par soudure, ex. : clairvoyant, portefeuille, vinaigre.²¹³

Pour notre part, nous proposons les termes suivants employés dans notre corpus selon les deux formes différentes de ce type de composition que sont la composition par soudure et la composition synaptique.

A. Composition par soudure

Nous avons relevé le terme de *Clairvoyant*, qui est un nom divin. Ce terme est un composé par soudure. Il est construit par le télescopage de deux mots qui lui préexistent : *clair* et *voyant*. Ces deux mots pris séparément ne remplissent pas le même contenu sémantique que celui du mot composé *clairvoyant*. Une sorte d'intensification du sens dont le référent est Allâh désigne le fait de voir dans la clarté parfaite, que rien ni personne n'échappe à Son regard.

Parmi les énoncés dans lesquels ce terme est employé, nous citons les deux occurrences ci-dessous :

-E. 1 : « Dis : « Puis-je vous apprendre quelque chose de meilleur que tout cela ? Pour les pieux, il y a, auprès de leur Seigneur, des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement, et aussi, des épouses purifiées, et l'agrément d'Allah. » Et Allah est Clairvoyant sur [Ses] serviteurs. »

-E. 2 : « S'ils te contredisent, dis-leur : « Je me suis entièrement soumis à Allah, moi et ceux qui m'ont suivi ». Et dis à ceux à qui le Livre a été donné, ainsi qu'aux illettrés : « Avez-vous embrassé l'Islam ? » S'ils embrassent l'Islam, ils seront bien guidés. Mais ; s'ils tournent le dos... Ton devoir n'est que la transmission (du message). Allah, sur [Ses] serviteurs est Clairvoyant. »

²¹² Neveu F., *op. cit.*, pp. 22.23.

²¹³ *Ibidem*, p. 22.

B. Composition par juxtaposition de lexèmes (synaptique)

Pour ce type, nous avons rencontré le terme de *Grand Pardonneur*. C'est aussi un nom d'Allâh. Cette composition, Émile Benveniste, la nomme synapsie. Il emploie pour la désigner des exemples comme : *pomme de terre, robe de chambre, clair de lune, plat à barbe, gardien d'asile, etc.*, et pour marquer la particularité de la construction synaptique, il dit : « Il suffit de mentionner des termes comme modulation de fréquence, avion à réaction, pour donner une idée du type, mais aussi pour montrer qu'il est construit sur un modèle qui n'est plus celui de la composition classique. »²¹⁴ Or, ce ne sont pas seulement ces formes de construction liées par des prépositions (ou ce que Benveniste appelle des joncteurs) que l'on peut qualifier de composition par juxtaposition, car les linguistes donnent en fait d'autres exemples tels que le nom de *chaise longue* que nous avons déjà donné au départ. Ensuite Benveniste précise un certain nombre d'éléments qui caractérisent la synapsie, dont il cite en septième position « le caractère unique et constant du signifié. »²¹⁵ Ce dernier élément est en effet caractéristique du terme synaptique *Grand pardonneur* que nous avons dépouillé du corpus. En effet, d'après les emplois faits dans le corpus, cette unité terminologique porte constamment la même notion, à savoir qu'Allâh est celui qui pardonne beaucoup et qu'Il est décrit de l'extrême pardon.

En voici deux sens identifiés selon les emplois du corpus qui démontre ce qui précède :

S.1. Pardon extrême fait à quiconque revient vers Allâh et réunit certaines œuvres telles la foi et la droiture.

S.2. Le sens du terme dans cet énoncé est annexé à d'autres termes que sont le Seigneur et le Puissant. Ce qui donne au contenu sémantique une plus grande ampleur.

²¹⁴ Benveniste É., *Problèmes de linguistique générale*, t 2, Gallimard, Paris, 1974, p. 172.

²¹⁵ *Ibidem*, p. 173

S.3. Contenu sémantique également lié à certaines très grandes actions divines que sont la création des cieux et de la terre et le passage de la nuit vers le jour et inversement. Le terme tire aussi sa matière notionnelle d'un autre terme qui est le Puissant. Jonction consistant à signifier que le pardon d'Allâh est attribué aux hommes par puissance et non par faiblesse.

3.6.1.2.2. La composition savante

Ce second type concerne la composition à partir d'éléments latins ou grecs. Elle ne se réalise pas à partir de mots entiers pour chaque élément comme c'est le cas de la composition populaire. Sur le plan morphologique, la composition savante se fait par soudure. Les composés ainsi obtenus sont soit des noms soit des adjectifs.²¹⁶

Décrivant la procédure de formation des mots composés savants, Alise Lehman et Françoise Martin-Berthet illustrent par des exemples instructifs le mécanisme d'assemblage des éléments de ce type de composition avec leurs définitions respectives : « Les composés savants sont formés de mots grecs et latins : telephone = adverbe grec tèle « au loin, à distance » + nom grec phônè « son, voix » ; misogynne = verbe grec misein « haïr » + nom grec gunè « femme » ; omnivore = déterminant et pronom défini latin omnis « tout » + verbe latin vorare « manger, dévorer ».²¹⁷

Concernant la composition savante, nous proposons le terme d'*omnipotent* qui est analysé dans le thème des Noms divins. Ce composé savant signifie *celui qui est capable de tout*. Ce terme pris en tant qu'unité lexicale usuelle en langue française, désigne, selon la définition qu'en fait le TLF : « qui est tout-puissant (en parlant de Dieu) ». Ce dictionnaire note également dans la partie étymologie qu'il s'agit d'un emprunt fait au latin chrétien *omnipotens* signifiant « tout-puissant » en parlant des dieux, et qu'il a été attesté en français en 1100.²¹⁸ Cela d'un point de vue étymologique. Quant à l'aspect

²¹⁶ Lehman A., Martin-Berthet F., *op. cit.*, p. 225.

²¹⁷ *Ibidem*, p. 140.

²¹⁸ Le TLF, à l'entrée « omnipotent ». [En ligne], consulté le 16/10/2021. URL : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/omnipotent>

formel de ce mot, c'est-à-dire sa structure morphologique, c'est donc un composé savant constitué de l'élément latin *omnis* « tout, chaque » entrant dans la construction d'un certain nombre d'adjectifs ou de substantifs. Le deuxième élément est généralement un adj. ou un subst. français. Omni- marque l'étendue des possibilités exprimées par l'adj. ou le subst.²¹⁹ Ici dans notre exemple, le deuxième élément est *potent*, il est aussi tiré du latin *potens* ayant le sens de « puissant », participe présent du verbe pouvoir.²²⁰

Et tout pareillement avec la définition du TLF, le corpus emploie lui aussi ce terme en lui donnant le même sens. Les deux énoncés ci-dessous nous servons d'illustration :

-E. 1 : « Dis : « Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent ? »

-E. 2 : « Ou comme celui qui passait par un village désert et dévasté : « Comment Allah va-t-Il redonner la vie à celui-ci après sa mort ? » dit-il. Allah donc le fit mourir et le garda ainsi pendant cent ans. Puis Il le ressuscita en disant : « Combien de temps as-tu demeuré ainsi ? » « Je suis resté un jour, dit l'autre, ou une partie d'une journée. » « Non ! dit Allah, tu es resté cent ans. Regarde donc ta nourriture et ta boisson : rien ne s'est gâté ; mais regarde ton âne... Et pour faire de toi un signe pour les gens, et regarde ces ossements, comment Nous les assemblons et les revêtons de chair ». Et devant l'évidence, il dit : « Je sais qu'Allah est Omnipotent. »

3.6.1.3. La locution verbale

Une locution est une unité graphiquement complexe composée de mots graphiques.

²¹⁹ *Idem*, le TLF, à l'entrée « omni », consulté le 16/10/2021

²²⁰ Le TLF, à l'entrée « omnipotent ». [En ligne], consulté le 16/10/2021. URL <https://www.cnrtl.fr/etymologie/omnipotent>

Pour distinguer les éléments qui la constituent, l'usage traditionnel réserve le terme de *mot composé* quand la locution est constituée de substantifs et d'adjectifs, et de *locution*, quand l'ensemble contient un verbe ou plus. (Picoche, 1995 : 23-24).

Quant à Franck Neveu, il donne au terme de locution la définition suivante :

« C'est une « unité polylexicale de type syntagmatique (à tête nominale, verbale, adjectivale, ou adverbiale) dont les constituants ne font pas l'objet d'une actualisation séparée et qui énonce un concept autonome. Les locutions sont des séquences dont la structure est très contrainte (blocage des propriétés combinatoires et transformationnelles, non-compositionnalité du sens. »²²¹

La locution verbale fait partie des procédés de lexicalisation, c'est-à-dire de la formation de syntagmes lexicaux figés renvoyant à une notion que les mots-formes qui la constituent ne peuvent exprimer en dehors d'elle.

Alain Polguère dans son ouvrage *Notions de base en lexicologie* décrit ce fait de lexique par ces termes : « Il faut aussi noter que l'on voit souvent dans les grammaires et dans les textes de linguistique la notion de composition étendue à la lexicalisation de groupes syntaxiques, c'est-à-dire à la formation de locutions : fait divers, pomme de terre, coups de cœur, laisser tomber, etc. Cela s'explique par le fait que les mots-formes dont les locutions sont formellement constituées sont en quelque sorte « dégénérés » et que les locutions tendent à se comporter comme des blocs morphologiques, à la manière des mots-formes. Ce qui importe, pour une locution, c'est de posséder une structure syntaxique interne qui en fait une expression linguistique valide. »²²²

Ce constat est également rendu par Gaston Gross, cité par Alma Bulut et Adel Jebali qui expliquent ce qui suit :

« Une locution verbale est un groupe de mots qui comporte nécessairement un verbe qui doit renfermer une des caractéristiques suivantes : soit son apport sémantique ne

²²¹ NEVEU F., *op. cit.*, p.219.

²²² Polguère A., *Notions de base en lexicologie*, Observatoire de Linguistique Sens-Texte, Montréal, 2002, p. 62.

peut être déduit à partir des éléments en faisant partie, soit ses compléments ne peuvent être modifiés d'aucune manière en raison de leur rigidité sémantique et syntaxique. »²²³

Cela étant dit, notre corpus comporte des locutions verbales répondant à ce statut lexico-sémantique, c'est-à-dire étant un terme construit sous forme de syntagme verbal. Nous pensons à juste titre à la locution verbale *demander pardon*. Celle-ci dans la langue source de notre corpus (l'arabe) renvoie à un nom déverbal qui est *istighfâr* [istiyf.r].

Cette locution composée de la sorte remplit la fonction d'un verbe à part entière, c'est-à-dire celui exprimé par la locution qui est *la recherche de la mansuétude d'Allâh*. Nous retrouvons dans cet usage terminologique la relation directe unissant la lexicologie à la syntaxe. Avec un verbe à l'infinitif *demander* suivi d'un substantif masculin *pardon*, cette unité terminologique afférente à la notion d'invoquer le pardon accomplit la même fonction qu'un terme constitué uniquement d'un morphème.

Les sens identifiés dans l'analyse de cette locution renvoient tous à cette même idée. Parmi ces derniers, nous citons les deux ci-dessous :

S.1. Insister sur la demande de pardon à Allâh surtout avant le moment de l'aube naissante qui est ici une période favorable à l'exaucement. L'imploration est jointe dans cet énoncé à d'autres actes de piété dont l'endurance, la véridicité, l'obéissance.

S.1. Fait que les pécheurs insistent à rechercher le pardon d'Allâh en le demandant à Allâh auprès du Prophète, qui celui-ci même le Lui demandera à leur profit.

²²³ Bulut A., Jebali A., « Les locutions verbales et les constructions à verbe support en français L2 », *Corela*. [En ligne], 16-2 | 2006, mis en ligne le 07 décembre 2018, consulté le 22 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/corela/6981>

Rappelons enfin qu'il n'y a pas en langue française de nom d'agent ayant la fonction de demander le pardon, ou ce qui serait l'équivalent du mot arabe *moustaghfir* [moustayfir], littéralement : *celui qui demande pardon*.

3.6.2. La néologie externe

3.6.2.1. Le xénisme

Le xénisme est une forme lexicale étrangère, c'est-à-dire qu'elle appartient à une langue autre que celle dans laquelle elle apparaît, autrement dit la langue d'accueil ou d'arrivée. C'est le premier stade de l'emprunt.²²⁴

De manière générale, un xénisme est employé par un locuteur ou un auteur quand la notion qu'il revêt est absente de la langue de ces derniers. Cette absence est due à plusieurs raisons, telles que les différences culturelles du point de vue selon lequel chaque langue véhicule une culture qui lui est sienne, ou encore la représentation de l'univers liée à chaque langue, ou la vision du monde propre à chaque communauté linguistique, etc. Le xénisme vient alors le plus souvent comme une réponse à un besoin de communication et pour palier un vide lexical dans la langue et désigner des réalités qui n'existent pas dans le pays.²²⁵

L'appellation de ce procédé néologique *xénisme* qui provient du grec *xénos*, et signifiant étranger revient à ses caractéristiques sur le plan morphophonologique et sémantique. C'est ce qui marque sa xénité ou son étrangeté dans la langue cible et sa culture. Les mots xénitiques portent en effet des formes graphiques et des marques phonétiques étrangères au système morphologique et phonologique de la langue d'accueil. Sur le plan définitionnel aussi, vu que les locuteurs n'ont pas un savoir partagé du xénisme, leur utilisation exige donc une explication, soit par traduction soit par paraphrase.²²⁶

²²⁴ Dubois et coll., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris, 1994, p. 512.

²²⁵ Odile Gannier, *Pérégrinations et pérégrinismes : emprunts, xénismes, traductions et contre-traductions*, L'Harmattan, Paris, 2010, p. 3.

²²⁶ Cheriguen F., *Les mots des uns, les mots des autres*, Casbah, Alger, 2002, p206.

Les termes relevant du xénisme demeurent donc étrangers à la langue d'arrivée, dans la mesure où l'on prend en compte les trois considérations suivantes :

1. Le fait qu'ils soient différents du système phonologique de cette langue.
2. Le fait qu'ils soient aussi différents de son système morphologique.
3. Le fait qu'ils soient aussi étrangers à cette langue sur le plan sémantico-référentiel. C'est-à-dire qu'ils désignent des réalités et des référents inconnus des locuteurs de la langue d'accueil.

Rappelant toutes ces notions dans un constat d'ensemble, Jean-Marie Essono fait une description très instructive à ce sujet en disant :

« Lorsque les termes étrangers demeurent effectivement étrangers dans un système linguistique parce qu'ils expriment des réalités qui n'ont pas leurs correspondants dans la langue d'accueil, on les qualifie de xénismes (du grec *xénos*, « étranger ». Un tel emprunt entraîne l'insertion dans la langue cible d'une forme de néologisme phonique. Ainsi les sons [dʒ] et [ŋ] de l'anglais sont-ils entrés dans le système phonologique français avec des mots comme « jean(s) » [dʒin(z)], « parking » [paʀkiŋ]. Lorsque l'emprunt adopte la structure phonologique ou morphologique de la langue cible, il est dit pérégrinisme. »²²⁷

Notre corpus a enregistré plusieurs xénismes venant de la langue arabe. Nous citons l'exemple du terme *Ihrâm*, qui veut dire sacralisation ou interdiction et qui est un acte culturel précis durant le pèlerinage à la Mecque.

Parmi les énoncés où ce terme est mentionné, nous citons les deux suivants :

-E. 1 : « O les croyants ! Remplissez fidèlement vos engagements. Vous est permise la bête du cheptel, sauf ce qui sera énoncé [comme étant interdit]. Ne vous permettez point la chasse alors que vous êtes en état d'ihram. Allah en vérité, décide ce qu'Il veut. »

²²⁷ Essono J.-M., *Précis de linguistique générale*, L'Harmattan, Paris, 1998, p. 130.

-E. 2 : « O les croyants ! Ne tuez pas de gibier pendant que vous êtes en état d'Ithram. Quiconque parmi vous en tue délibérément, qu'il compense alors, soit par quelque bête de troupeau, semblable à ce qu'il a tué, d'après le jugement de deux personnes intègres parmi vous, et cela en offrande qu'il fera parvenir à (destination des pauvres de) la Ka'aba, ou bien par une expiation, en nourrissant des pauvres, ou par l'équivalent en jeûne. Cela afin qu'il goûte à la mauvaise conséquence de son acte. Allah a pardonné ce qui est passé ; mais quiconque récidive, Allah le punira. Allah est Puissant et Détenteur du pouvoir de punir. »

Quant au sens identifié de ces deux énoncés et qui est aussi le même pour toutes les autres occurrences, car il s'agit d'un monosème, nous trouvons les deux séquences définitionnelles suivantes :

S.1. État interdisant au croyant de tuer du gibier, sinon, dans le cas où il l'aurait fait, il devra compenser en expiation de son acte par une bête de troupeau semblable à ce qu'il a tué, qu'il donnera aux pauvres de la Kaaba.

S.2. État rendant illicite la chasse à terre.

Et puisqu'il s'agit d'un terme qui n'existe pas en langue française, la comparaison de son sens avec les significations du TLF est impossible.

De manière générale, l'emploi des xénismes dans notre corpus a permis d'observer certains faits de langue et de culture que nous résumons comme suit :

1. Le xénisme vient comme une nécessité provoquée par l'inexistence dans la langue cible du concept ou du référent qu'il véhicule. Il vient ainsi palier un déficit terminologique causé par l'absence du lexème qui le désigne.
2. La divergence culturelle inhérente aux deux langues arabe et française en matière de religion, est un facteur important du recours aux xénismes. Les termes xénitiques relevés du corpus (*salât, siyâm, ihram...*) s'inscrivent tous dans ce paradigme.

3. Parfois le xénisme est employé (ex. *salât* et *siyâm*) pour ramener plus de précision à la notion ou la réalité exprimée dans le corpus. Ici également, le décalage culturo-religieux doit être mis en évidence, car ces derniers termes représentent des notions (prière, jeûne) qui existent en langue française, toutefois elles sont différentes avec celles de l'islam. Nous reviendrons sur ce point précisément dans l'analyse des deux xénismes susmentionnés (chapitre 5).

En outre, le xénisme, quoiqu'il soit une réponse *ipso facto* au besoin de communication, se trouve nonobstant souvent source de complication ou d'impossibilité à la compréhension pour le lecteur ou l'allocataire, ce qui exige de recourir aux procédés métalinguistiques et autonymiques pour le clarifier. En effet, eu égard de son étrangeté sur les plan phono-morphologiques et sémantique, le mot xénitique est toujours sujet à attirer l'attention du récepteur qui se trouverait parfois même surpris de rencontrer un tel mot, notamment quand il n'est pas habitué à ce genre d'unité lexicale étrangère à sa langue maternelle. Cette « intrigue » qui traverse le discours au moment d'apparition du xénisme se déclenche à l'oral, dans un premier temps, par la prononciation dissonante à l'oreille de l'interlocuteur français ou francophone, du fait qu'elle n'est pas conforme au système phonologique de sa langue, et sera, dans un second temps, manifestée par l'incapacité d'interpréter le mot. Ce second fait est en même temps relevable tant à l'oral qu'à l'écrit. S'agissant de l'écrit, un troisième « problème » viendra complexifier davantage la réception du xénisme, cette fois-ci sur le plan de l'écriture, la graphie de ce dernier ne s'alignant pas sur le système orthographique de la langue d'accueil, la langue française pour nous.

Mettant en lumière ces complications véhiculées par le xénisme, les co-autrices de l'article « Le hidjab. Un emprunt autour duquel on glose » expliquent :

« Avec le xénisme, le signe n'est pas transparent et l'altérité se situe à deux niveaux. Au niveau de la forme, plusieurs orthographes en français sont d'ailleurs susceptibles d'être adéquates à la forme orale arabe. C'est pourquoi nous trouvons *hijeb*, *hidjeb*, *hijab* et *hidjab*, cette dernière forme

étant celle retenue pour la diffusion dans la presse écrite. Cette relative instabilité graphique souligne un problème d'adaptation à la morphophonologie du français. « La possibilité du xénisme croît avec l'écart culturel entre la langue d'origine de l'emprunt et la langue réceptrice » (Détrie, Siblot, Vérine, 2001). Le signifiant arrête donc le récepteur. Au niveau sémantique, le xénisme décrit une réalité spécifique inexistante dans l'espace de la langue d'accueil. Cette définition stricte du xénisme est à adapter pour *hidjab* car, dans l'Hexagone, il y a bien une réalité nouvelle, mais une définition « naturelle » (Martin, 1990) reste encore difficile à formuler. Cette altérité qui crée un arrêt sur le mot nous invite à identifier ici une modalisation autonymique portée par le signe lui-même... »²²⁸

Or, malgré ces « problèmes » posés par l'emploi du xénisme, y recourir demeure une procédure lexicale incontournable, en raison du déficit lexical qu'il arrive ordinairement de rencontrer dans toutes les langues du monde. Sachant de plus que le xénisme demeure un moyen d'enrichissement linguistique et culturel, comme il est tout aussi le premier stade de l'emprunt, dont le besoin est pressant pour donner cours à certaines communications et assurer leur continuité, notamment celles qui relèvent du discours spécialisé. Un emprunt ne peut de fait recevoir la consécration de l'usage sans d'abord être longtemps employé en tant que xénisme. Nous pensons même que la particularité morphologique du xénisme pourrait exercer une « attirance » sur le lecteur, qui est à même de le motiver à essayer de comprendre non seulement son sens, mais aussi les raisons ayant amené l'auteur ou le locuteur à l'utiliser. Enfin, notre corpus s'étant servi des xénismes n'est pas un cas isolé, car le xénisme est un fait linguistique que l'on retrouve dans toutes les langues vivantes, et dans tous les domaines.

3.6.2.2. Le pérégrinisme

²²⁸ Petiot G., Reboul-Touré S., « Le *hidjab*. Un terme autour duquel on glose », *Mot. Les langues et politique*. [En ligne], 82 | 2006, mis en ligne le 01 novembre 2008, consulté le 22 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/mots/>

Le pérégrinisme est un procédé lexical d'intégration de nouveaux lexèmes à la langue et qui sont encore étrangers, c'est-à-dire qu'ils n'y sont pas encore intégrés et n'ont toujours pas reçu d'accommodation phonologique. La différence qu'il y a entre un pérégrinisme et un xénisme, est que celui-ci est sémantiquement méconnu pour l'interlocuteur qui fait recourt à la glose alors que le pérégrinisme suppose un savoir partagé. Le contraste qui existe ainsi entre ces deux termes explique le classement des linguistes du pérégrinisme en deuxième phase d'intégration des lexèmes étrangers par la langue ; le xénisme étant en première phase, le pérégrinisme en deuxième et enfin l'emprunt en troisième phase.

D'après le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* :

« Le xénisme est le premier stade de l'emprunt (...) Au stade de l'utilisation occasionnelle mais dépourvue de marques métalinguistiques, on parlera de pérégrinisme. Le stade ultime de l'installation est l'emprunt. (...) Le pérégrinisme renvoie encore à la réalité étrangère, mais la connaissance de son sens est supposée partagée par l'interlocuteur. »²²⁹

L'usage du pérégrinisme est enregistré dans notre corpus. Nous pensons précisément au terme *salât*, utilisé 82 fois en substitution du terme français *prière*, qui pour l'auteur du corpus ne porte pas le même sens ni la même réalité connue de la prière chez les musulmans. L'auteur dit justement à ce sujet :

« Office religieux comportant un ensemble d'actes dévotionnels à caractère rituel consistant à observer les positions suivantes : debout, inclinée, redressée, prosternée et assise. Dans chaque position, le fidèle est tenu de prononcer des formules déterminées. Cet office religieux dont le fidèle est tenu de s'acquitter quotidiennement n'a pas d'équivalent dans les autres religions. C'est ce qui nous a poussés à retenir le vocable As-Salât au lieu de le traduire en français par le mot prière, qui se limite seulement aux invocations. »²³⁰

²²⁹ Dubois J. et coll., *op. cit.*, p. 512.

²³⁰ Hamidullah M., *Le Noble Coran est la traduction en langue française de ses sens*, Complexe du roi Fahd, Médine, 1998, introduction sans n° de p.

Nous avons estimé que ce terme relèverait d'un pérégrinisme du fait qu'il est connu des musulmans français et francophones. Sa circulation en langue française et son utilisation dans le discours, à l'oral et à l'écrit, l'a en effet rendu compréhensible du point de vue sémantique et très largement employé, ce qui lui a accordé un grand degré de fréquence dans la langue française de la communauté musulmane. La fonction métalinguistique évoquée plus haut par Jean Dubois, qui est l'élément indiquant le classement d'un terme dans le stade de pérégrinisme, n'est en fait pas requise chez les locuteurs pour comprendre ce mot.

Pris sous cet angle, le terme de *salât* peut alors être considéré comme pérégrinisme, car même s'il n'est pas attesté par les dictionnaires (sinon il aura été d'ailleurs traité en tant qu'emprunt), il reste très largement répandu dans la langue de spécialité, qui est celle de l'islam. Autrement, il s'est inscrit dans un domaine spécifique, ayant son propre langage et une terminologie qui est sienne. Dans ce sens, Louis Deroy précise qu'« en réalité, le pérégrinisme appartient surtout aux langues spéciales et il ne devient un emprunt proprement dit que s'il est employé non plus occasionnellement, mais couramment dans la langue commune. »²³¹

Parmi les occurrences relevées du corpus, nous en citons les deux contenues dans les énoncés suivants :

-E. 1 : « Alif, Lâm, Mim. 2 C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux, 3 qui croient à l'invisible et accomplissent la Salât et dépensent (dans l'obéissance à Allah), de ce que Nous leur avons attribué. »

-E. 2 : « Et accomplis la Salât aux deux extrémités du jour et à certaines heures de la nuit. Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises. Cela est une exhortation pour ceux qui réfléchissent. »

²³¹ Deroy L., *L'emprunt linguistique*, Les Belles Lettres, Paris, 1956, 224.

Dans ces énoncés, le comportement de ce terme dans son environnement lexical est proche de celui de l'emprunt, ceci du point de vue selon lequel il n'est ni traduit ni paraphrasé pour qu'il soit compréhensible. Or, les marques phonologiques et morphosyntaxiques font transparaître son appartenance à une langue étrangère à la langue française. Il s'agit effectivement de la sonorité du mot, ou de son euphonie sur le plan phonétique et de sa structure phonologique produisant une dissonance par rapport au système phonologique du français. Et aussi concernant la morphologie du terme *Salât*, celle-ci est construite sur un schème étranger aux règles de construction orthographique du français, qui ne fait jamais apparaître un accent circonflexe sur une voyelle suivie d'une consonne en finale, sans que celle-ci ne soit terminée par une autre voyelle, généralement le "e", tel que le montre des mots français comme *bête*, *tête*, *paraître*, *pâte*, etc. Enfin, l'apparition d'une majuscule, dans ce contexte où elle ne répond pas à sa fonction de délimitation inter-phrastique, telle qu'elle lui est assignée par la grammaire traditionnelle, mais elle joue plutôt un rôle de soulignement qui est un procédé servant à attirer l'attention et donner de l'importance au mot souligné²³², mais pour également marquer une certaine déférence étant un mot religieux.

3.6.2.3. L'emprunt

L'emprunt est lui également un des procédés de formation du lexique. Les emprunts dont des mots empruntés aux langues étrangères, sont classés dans le troisième stade d'intégration dans le lexique, comme nous l'avons vu plus haut. Les linguistes le considèrent comme un moyen d'enrichissement des langues, et « un mécanisme d'évolution linguistique ». ²³³ Il est véhiculé par les avancées technologiques et les découvertes scientifiques, mais aussi par les différences culturelles entre les peuples et les langues.

²³²Bamou L, « Le pérégrinisme dans Le Mariage de plaisir de Tahar Ben Jelloun », Cahiers d'Études sur la Représentation, N°5 – janvier 2021, UCA Marrakech p. 6.

²³³ Moreau M.-L., *Sociolinguistique, concepts de base*, Mardaga, Liège, 1997, p. 137.

Ainsi, quand un emprunt est reçu dans la langue par le fait de l'effet culturel, il s'agira donc d'un emprunt dit connotatif. Et quand c'est l'essor technologique qui est le vecteur de l'emprunt, il sera nommé emprunt dénotatif.²³⁴

Cela dit, la règle générale de l'installation de l'emprunt dans une langue s'inscrit dans la nécessité et le besoin du sujet parlant à s'exprimer et communiquer des notions nouvelles inconnues dans sa propre langue. Ce constat est explicitement rendu par Louis-Jean Calvet qui dit : « Les locuteurs se trouvent confrontés à une réalité ou à une pratique que leur langue ne nomme pas et ils utilisent pour le faire un mot d'une autre langue. »²³⁵

Notre corpus a attesté plusieurs termes d'emprunt dont nous citons celui d'*islam*. C'est un emprunt fait à la langue arabe à une date très ancienne. D'après la rubrique étymologique du CNRTL qui accueille le TLF, ce mot *islam* est introduit dans la langue française en 1697, avec comme définition à cette époque « Religion, et pour le pays des Mahometans. »²³⁶ Celle-ci est la définition étymologique. Or, dans le sens actuel que ce dictionnaire confère à *islam*, nous trouvons toujours la base de la définition historique ou étymologique, mais remaniée. Le contenu définitionnel reste le même. Celui-ci est donné ainsi :

- A. – Religion des musulmans, prêchée par Mahomet et fondée sur le Coran.
- B. – [Islam écrit avec initiale majuscule] Ensemble des peuples qui professent cette religion ; la civilisation qui les caractérise.

Dans cette définition, les caractéristiques de restriction du sens qui caractérisent d'ordinaire les mots d'emprunt récents sont toujours relevables, alors que le terme d'*islam* séjourne en langue française depuis presque cinq siècles. Voire, ce n'est plus

²³⁴ Essono J.-M., *op. cit.*, p. 130.

²³⁵ Calvet L.J., *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Hachette Littératures, Paris, 1999, p. 236.

²³⁶ Le TLF, à l'entrée « islam ». [En ligne], consulté le 17/10/2021. URL : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/islam>

un séjour d'un terme voyageur qui venait de s'installer après un long voyage, mais c'est bien une unité lexicale qui s'est bien adaptée à la langue, à son système morphophonologique, qui avec une telle intégration, l'insertion dans la langue sur le plan du sens devrait être au niveau de son insertion au niveau morphologique et phonétique. Car c'est décidément une partie bien intégrante de la langue, et qui a même constitué une famille, que sont les morphèmes dérivés de cette base *islam* dans toutes les classes grammaticales, et ayant une place bien précise dans le discours. C'est pourquoi nous voyons les mots : musulman-e (subst. et adj.), islamique (adj.), islamiquement (adv.), islamiser (v.), islamisation (n. d'action), islamisme (subst. masc.), réislamiser (v. avec préf. de rép.), etc.

« L'emprunt ancien est consacré et devient partie intégrante de la langue. Il va ainsi des mots français bazar (persan) ; café (turc), tomate (nahuat), véranda (hindi), wagon (anglais), spaghetti (italien), robot (tchèque), junte (espagnol), etc. On constate qu'il y a adaptation à la langue d'accueil (emprunt adapté) au minimum sur les plans phonologique et phonétique (le mot anglais football est prononcé de manière conforme au système phonique français) ; il peut y avoir aussi un ajustement morphologique (...) Une fois adopté par la langue, un emprunt peut donner lieu à des dérivations (bazarder, cafétéria, robotique). »²³⁷

Et c'est là justement que s'affichent tous les critères de francisation linguistique d'un mot emprunté, où celui-ci perd ses traits morphosyntaxiques de la langue source et épouse ceux de la langue emprunteuse. Critères d'une totale installation dans cette langue. Jean Dubois et coll., mettent ce point en exergue par ces termes : « Le stade ultime de l'installation est l'emprunt proprement dit : le mot est versé au vocabulaire français, et peut par exemple entrer dans des processus de dérivation et de

²³⁷ Moreau M.-L., *op. cit.*, p. 137.

composition. »²³⁸ Ils ont ensuite fixé trois critères d'intégration entière d'un emprunt dans la langue que sont :

- a) Le critère phonologique.
- b) Le critère morphosyntaxique : un emprunt pleinement intégré peut devenir formant de base de dérivation.
- c) Le critère sémantique : l'insertion se manifeste également par des changements de sens, par déspecialisation du sens restreint de l'emprunt. L'emprunt comporte en effet une forme de restriction sémantique par rapport au mot de la langue d'origine. Lorsque la francisation est complète, l'emprunt peut élargir son extension : *black-out* emprunté à l'anglais dans le sens restreint de « camouflage des lumières contre les attaques aériennes » n'est plus réservé à ce sens : on peut *faire le black-out* sur une affaire politique ou financière.²³⁹

Donc pour l'emprunt *islam* qui nous occupe, la restriction du sens ne l'a pas quitté, car elle est en décalage avec son intégration phonologique et morphosyntaxique. Le sens de cet emprunt quatre fois centenaire est stagné à la définition étymologique, tel que nous l'avons signalé plus haut.

Le corpus, pour sa part, dans les définitions recueillies des différentes occurrences, attribue à cet emprunt plusieurs sens renvoyant aussi bien qu'à l'étymon, la base dans laquelle il est construit à ses formes dérivationnelles en langue arabe, dont celle de l'homme adepte de cette religion. Il s'agit d'une extension du sens très exprimée, mais gravitant tout autant dans la notion de religion.

Parmi les sens enregistrés, nous citons les trois ci-dessous :

S.1. Lumière venant du Seigneur de l'univers.

S.2. Seuls les gens épanouis spirituellement le (l'islam) suivent.

²³⁸ Dubois J. et coll., *op. cit.*, p. 512.

²³⁹ *Ibidem.*

S.3. Religion parachevée et agréée.

3.6.2.4. Le calque

Le calque est un phénomène de formation d'unités soit lexicales, pour ce qui est de l'ajout à des lexèmes déjà existants dans la langue de sens nouveaux (calque sémantique), soit syntagmatiques par la construction de phrases avec des notions nouvelles dans la langue, par le biais de la traduction littérale (calque graphique). Ce phénomène linguistique résulte du contact des langues et des cultures.

Josiane Hamers, dans l'ouvrage coordonné par Marie-Louise Moreau, *Sociolinguistique : concepts de base*, définit le calque comme étant : « une forme linguistique causée par une interférence en situation de contact des langues. »²⁴⁰

Cette interférence est due souvent à la présence d'une situation de bilinguisme, où un locuteur bilingue laisse des formes linguistiques se transférer d'une langue étrangère vers sa langue maternelle ou inversement.

D'après Jean Darbelnet : « Le calque est un mode d'emprunt d'un genre particulier : il y a emprunt du syntagme ou de la forme étrangère avec traduction littérale de ses éléments. »²⁴¹

Cependant, un calque ne peut uniquement être le produit d'une construction syntagmatique étrangère, mais il arrive également qu'une seule unité lexicale, un lexème dans une langue B soit contaminée par une ou plusieurs notions conceptuelles qui arrivent d'une langue A.

À ce titre, Jean Dubois et ses collaborateurs expliquent qu'

« il y a calque linguistique quand, pour dénommer une notion ou un objet nouveaux, une langue A (le français, par exemple) traduit un mot, simple ou composé, appartenant à une langue B (allemand ou anglais, par exemple) en un

²⁴⁰ Moreau M.-L., *op. cit.*, p. 64.

²⁴¹ Moreau M.-L., *op. cit.*, p. 64.

mot simple existant déjà dans la langue ou en un terme formé de mots existant aussi dans la langue.(...) Quand il s'agit d'un mot simple, le calque se manifeste par l'addition, au sens courant du terme, d'un "sens" emprunté à la langue B ; ainsi le mot réaliser, dont le sens est "rendre réel, effectif", a pris aussi celui de "comprendre" (il a réalisé la situation. »²⁴²

Dans le but de relever ce mécanisme de conceptualisation, comme il a été utilisé dans notre corpus, nous l'appréhenderons selon la répartition courante de *calque sémantique* et *calque graphique*, et tel que nous les avons expliquées plus haut.

3.6.2.4.1. Le calque sémantique

Dans notre corpus, l'auteur, Hamidullah, pour décrire une forme de polythéisme propre à l'islam, va recourir au calque sémantique. En effet, dans le terme *associé* (*d'association : chirk*) il opère des additions de sens à ce lexème pour servir à la notion exprimée dans le Coran en arabe.

Voyons les deux exemples ci-dessous pris du corpus analysé :

E.1 : « A Lui nul Associé. De [confesser] cela, j'ai reçu ordre et je suis le premier de ceux qui se soumettent [à Lui] (muslim). »

E.2 : « : Dis : "Voyez-vous vos associés que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi ce qu'ils ont créé de la terre. Ont-ils été associés à la création des cieux ? Ou leur avons-Nous apporté un Livre qui contienne des preuves [pour ce qu'ils font ?] » Non ! Mais ce n'est qu'en tromperie que les injustes se font des promesses les uns aux autres". »

Et à partir de ces deux occurrences, nous avons identifié les sens suivants :

S.1. : Égal donné injustement à Allâh.

²⁴² Dubois J. et coll., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris, 1994, p. 74.

S.2. : Divinités associées à Allâh qui ne possèdent même pas un atome dans les cieux et la terre.

Dans ces deux énoncés, l'emploi du corpus de ce terme *associé* n'existe pas dans la langue française. L'analyse comparative effectuée dans le chapitre 4 a bien décelé cette charge sémantique. En effet, dans le TLF, toutes les définitions se ramènent à la notion générale de s'associer à quelqu'un, de former un groupe d'intérêt, et de participer à quelque chose. Aucun sens n'a exprimé le contenu sémantique voulu dans le corpus. Cet usage fait par l'auteur, s'inscrit à juste titre dans la description que François Gaudin et Louis Guespin donnent du calque sémantique en disant :

« On parle de calque lorsque les locuteurs utilisent, dans une langue cible, un signifiant qui existe en lui attribuant un signifié nouveau, par emprunt d'une valeur sémantique présente dans une langue source, ou quand un signe emprunté est intégré formellement par une traduction littérale. »²⁴³

3.6.2.4.2. Le calque graphique

Le calque graphique est aussi une forme d'emprunt utilisée dans le corpus. Il s'agit d'une construction syntagmatique figée, dont le contenu sémantique n'existe pas en langue française, et qui est en plus structurée sur les normes de la syntaxe arabe.

L'exemple de calque graphique auquel nous faisons allusion est celui de *prier sur le Prophète*. Une seule occurrence est attestée dans tout le corpus, ce qui fait d'elle un hapax. C'est un complexe de morphèmes subordonnés au verbe *prier* à l'infinitif, et qui est rendu par la traduction littérale de l'expression arabe de vouer des prières à l'endroit du Prophète.

Dans l'énoncé relevé du corpus où figure ce syntagme, ce verbe est utilisé successivement à deux reprises avec des temps et des modes différents. Ici, l'enjeu qui

²⁴³ Gaudin F., Guespin L., Initiation à la lexicologie française, de la néologie aux dictionnaires, de boeck.duculot, Bruxelles, 2002, p. 289.

fait interférer la lexicologie et la syntaxe est nettement prononcé. Ainsi dans cette occurrence hapaxique, les temps et les modes agissent sur le sémantisme de cette construction syntagmatique de manière à créer une insistance sur l'action et le sens du verbe prier.

L'énoncé où est apparu ce calque graphique et celui-ci :

E. : « Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète ; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations ».

La notion véhiculée par cette construction est inconnue de la langue et la culture françaises. Elle est le résultat d'une traduction littérale faite de l'expression arabe qui est son équivalent. Son sens en française signifie : prier en faveur du Prophète, par le fait d'invoquer les bénédictions à son profit. La présupposition *sur*, qui ne remplit pas ici sa fonction ordinaire en français (dessus, au-dessus, en haut, etc.), est la marque de la plus grande littéralité ayant reproduit, par le biais de la traduction, la forme graphique de l'expression originale. « *Sur* » étant la traduction littérale de la particule arabe *'alâ* [ʃala:], qui signifie non une position de supériorité (dessus, sur, au-dessus.... », comme le fait la préposition « sur », mais veut dire *envers*, à l'endroit de, en faveur de, pour (des prières de bénédiction et de paix en faveur du Prophète, ou pour le Prophète).

Au fait, ce syntagme ainsi calqué, rappelle ce que Georges Mounin a écrit sur le calque, disant que c'est une

« forme d'emprunt d'une langue à une autre qui consiste à utiliser, non une unité lexicale de cette langue, mais un arrangement structural, les unités lexicales étant indigènes. (...) Le "mot à mot" des mauvaises traductions scolaires est une forme de calque, comme aussi la traduction littérale d'unités figées (dites couramment gallicismes, anglicismes, germanismes, etc. »²⁴⁴

Et arabismes, également.

Nous rappelons, enfin, qu'une analyse des temps, des modes et de la structure

²⁴⁴ Mounin G., *Dictionnaire de la linguistique*, PUF, Paris, 1974, p.58.

morphologique de cette expression calquée graphiquement a été établie dans la fiche qui lui est consacrée (chapitre 04).

3.7. Tableaux récapitulatifs des principaux mécanismes de constitution des termes islamiques

3.7.1. Tableau n°01 : Les procédés de formation des termes mis en œuvre dans le corpus

Création interne à la langue			
Procédés lexicaux et sémantiques			
Procédés lexicaux		Procédés sémantiques	
La dérivation	<ul style="list-style-type: none"> →propre (affixale) →impropre (conversion ou recatégorisation) →régressive (inverse ou rétrograde) →parasynthétique (agglutination) 	Relation de d'hierarchie et d'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> →Hyperonymie →Hyponymie →Co-hyponymie →La relation partie-tout
La composition	<ul style="list-style-type: none"> →Composition populaire → Par soudure <li style="margin-left: 100px;">↙ <li style="margin-left: 100px;">Par juxtaposition (synapsie) →Composition savante 	Relation d'équivalence et d'opposition	<ul style="list-style-type: none"> →Synonymie →Antonymie →Polysémie →Monosémie
La locution verbale	Groupe de mots contenant un verbe qui se trouve généralement en tête du composite		
Création externe à la langue			
Procédés lexico-sémantiques	<ul style="list-style-type: none"> Le xénisme Le pérégrinisme L'emprunt Le calque → graphique <li style="margin-left: 100px;">↙ <li style="margin-left: 100px;">Sémantique 		

3.7.2. Tableau n°02 : Analyse de la création interne

A. Les procédés lexicaux

Les procédés lexicaux						
Le procédé	Le type		Terme échantillon	Marques morphologiques	Sens du corpus	Sens du TLF
La dérivation	propre (affixale)		Charitable Hapax	Nom (charité) + suffixe -able	Doux et Moséricordieux	Qui fait l'aumône, indulgent, compatissant, aimable, bon...
	impropre (non affixale)		Charitable hapax	Recatégorisation adj. → subst	//////	//////
	régressive ou inverse		Unique	v. transformé en n. Suppression de la désinence verbale	Seul à adorer	Contraire de multiple, sans égal, exclusif, singulier, excellent, etc.
	parasyntétique (agglutination)		Récitation	Affixation = préfixe + base + suffixe	Lecture du Coran	Réciter des paroles, texte litt., exercice scolaire, etc.
La composition	populaire	Par soudure	Clairvoyant	Télescopage de 2 mots déjà existants	Celui (Allâh) qui sait et voit tout	Qui a 1 bonne vue, télépathique, qui discerne, qui ne se laisse pas abuser
		Par juxta- position (Synapsi e)	Grand Pardonneur	Adjonction de lexèmes	Dieu (Allâh) qui pardonne à l'extrême	Générosité, paresse, hypocrisie
	Savante		Omnipotent	Soudure d'éléments grecs ou latins	Allâh le Capable de tout faite	Qualifie Dieu, qualifie une personne...
La locution	Verbale		Demander pardon <i>istighfâr</i> [istiɣf:r]	Suite de mots avec un verbe en tête	Rechercher la mansuétude d'Allâh	XXXXXXXXX

3.7.3. Tableau n°03 : Analyse de la création interne

B. Les procédés sémantiques

Les procédés sémantiques					
Le procédé	Le type	Terme échantillon	Marques morphologiques	Sens du corpus	Sens du TLF
Relation de d'hierarchie et d'inclusion	Hyperonymie	Allâh → Seigneur de l'univers	Forme xénétique + locution nominale (syntagme nominal)	Celui que nous devons adorer + Maître de L'existence	Emploi interjectif ou exclamatif + XXXXXXXXXXXX
	Hyponymie	Seigneur de l'univers ← Allâh	Locution nominale + Forme xénétique	Maître de L'existence + Celui que nous devons adorer	XXXXXXXXXXXX + Emploi interjectif ou exclamatif
	Co-hyponymie	Seigneur de l'univers ↔ Maître du Jour de la rétribution	Locution nominale + Locution nominale	Maître de l'existence + Seigneur du Jour dernier	XXXXXXXXXXXX
	La relation partie-tout	Destinée → destinée cosmique + destinée législative	Nom fém. + loc. n. + loc. n.	Sort déterminé par Allâh dans l'univers + création de l'univers + détermination des lois religieuses	XXXXXXXXXXXX
Relation d'équivalence et d'opposition	Synonymie	Patience + endurance	Nom fém. + nom fém.	Fait de supporter toute situation contraignante	Résister à la fatigue, endurer avec constance, supporter sans impatience, etc.
	Antonymie	Ange + diable	Nom masc. + nom masc.	L'être du bien + l'être du mal	Être spirituel, pur esprit, lit, poisson, parfum, etc. + Esprit du mal, être surnaturel rusé, casserole, chariot, etc.
	Polysémie	Invocation	Nom féminin	Prières, glorifications, Actes cultuels que font les hommes pieux (plurivocité)	Courte prière, patronage, protection (sous l'invocation de), recours à qqch (plurovocité)
	Monosémie	Ange	Nom masculin	L'être du bien (monoréférentiel ou	Être spirituel, pur esprit, lit, poisson,

				univoque)	parfum, etc. + Esprit du mal, être surnaturel rusé, casserole, chariot, etc. (pluriréférentiel ou plurivoque)
--	--	--	--	-----------	--

3.7.4. Tableau n°04 Analyse de la création externe

C. Les procédés lexico-sémantiques

Les procédés lexico-sémantiques					
Le procédé	Le type	Terme échantillon	Marques morphologiques	Sens du corpus	Sens du TLF
Le xénisme	XXXXXX	Ihrâm [iħra:m]	Forme graphique et marques phonétiques arabes. Subst. masc.	Acte de sacralisation au pèlerinage	XXXXXX
Le pérégrinisme	XXXXXX	Salât [s ^ʕ ala:t]	Forme graphique et marques phonétiques arabes. Subst. fém.	Obligation dirigée en groupe par un imam, ou à pratiquer seul comprenant certaines positions dont la position debout et la prosternation...	XXXXXX
L'emprunt	lexical connotatif	Islam	Adapté au système morphophonolo- gique français	Religion instaurée par Allâh, qu'il a parachevée et agréée à toute l'humanité.	- Religion des musulmans, prêchée par Mahomet et fondée sur le Coran. - [Islam écrit avec initiale majuscule] Ensemble des peuples qui professent cette religion ; la civilisation qui les caractérise.
Le calque	graphique	Prier sur le Prophète Hapax	Locution verbale Prép (sur) selon l'usage arabe (trad. litt.)	Vouer des prières en faveur du Prophète par des formules connues en islam	XXXXXX
	sémantique	Association	Nom fém.	Fait d'adorer Allâh en même temps avec les	Fait d'associer, de s'associer,

				idoles.	participation, société de personnes, etc.
--	--	--	--	---------	---

3.8. Conclusion

Ce chapitre a été une mise au point des mécanismes conceptuels des termes islamiques d'un point de vue lexical et sémantique. Nous avons ainsi recensé tous les procédés lexicaux et sémantiques qui sont responsables de la charge notionnelle des termes. Le but étant de comprendre de manière empirique comment un lexème se transforme-t-il en terme? Nous avons alors obtenu des réponses très instructives sur le comportement des mots dans le contexte, et l'effet de celui-ci dans l'opération de conceptualisation des unités lexicales. Nous avons de ce fait compris les facteurs qui sous-tendent la création des termes en islam à travers l'exploration de ces procédés énumérés dans ce chapitre.

Chapitre 4 : Dynamique de la production du sens en praxématique

4.0. Introduction

Dans ce chapitre, il sera question de mettre en lumière les procédés et outils théoriques et herméneutiques de l'analyse praxématique du discours. Nous allons ainsi pouvoir par la suite les appliquer à l'analyse praxématique dans la partie pratique. Ce qui nous permettra de vérifier les productions du sens des termes de notre corpus à partir d'un échantillon représentatif de ce dernier. Voir comment se crée le sens dans le discours est un sujet auquel la praxématique s'est toujours intéressée, ce qui a constitué un de ses plus grands termes et paradigmes d'analyse à travers l'étude des processus de la praxis et de la signifiante. Celle-ci même étant précisément un des principaux termes sur lesquels les travaux des praxématiciens se sont cristallisés, venu, ce terme, supplanter un des grands termes de la linguistique structurale qui est celui de signification. Nous entamerons donc un nouveau paradigme empirique pour notre recherche, qui est celui de la théorie praxématique, décidément opposé au paradigme de la lexicologie et de la sémantique qui, elles, s'inscrivent dans les démarches d'analyse de la linguistique structurale. Nous voulons, ainsi, que ce chapitre soit l'assise théorique sur lequel sera élaboré l'autre chapitre de l'analyse praxématique de notre corpus (chapitre 6), qui est, lui, substantiellement pratique.

4.1. Relation de la praxématique avec la sémantique

Toutes deux, la praxématique et la sémantique se partagent comme objet d'étude le sens des mots et des phrases. Or, quel est précisément la relation qui lie chacune à l'autre ? La réponse à cette question nous vient de la plume de Jeanne-Marie Barberis, Jacques Bres et Françoise Gardes-Madray, qui par leur clarification, marquent la plus nette étanchéité entre les deux disciplines : la sémantique et la praxématique. Bien que l'objet des deux disciplines soit commun, qui est le sens, la façon de l'appréhender est fort différente, voire tout à fait contraire.

Les trois praxématiciens susmentionnés écrivent ce qui suit :

« La façon la plus directe d'entreprendre ce parcours épistémologique et théorique est de partir de la remise en cause des postulats du structuralisme qui a conduit à la

constitution de la praxématique. L'attitude initialement adoptée, réceptive en même temps que critique, peut être assez bien caractérisée par cette citation empruntée à un texte de 1976 : " La Sémantique est le lieu de la linguistique contemporaine où l'on éprouve le mieux la puissance novatrice du structuralisme et où ce structuralisme rencontre ses difficultés majeures". Les analyses alors conduites pour comprendre les raisons de cet embarras – démarche critique qui ne sera pas reprise ici –, ces analyses aboutirent à contester le bien-fondé du principe d'une immanence du sens ; principe qui régit la langue saussurienne aussi bien que la glossématique dont se réclamait alors la sémantique structurale. En dépit des précautions prises pour éviter toute option ontologique explicite (les structures sémiotiques sont-elles mises en évidence de la réalité objective ou ne sont-elles que construction, représentation intellectuelle ?), la présupposition de l'immanence par rapport à la manifestation nous est apparue procéder d'une démarche marquée d'idéalisme : en posant l'antériorité logique d'un « être » sur son « paraître », elle pose en fait, selon nous, celle d'une essence. La praxématique opte au contraire pour une perspective inverse : il ne saurait y avoir de signifié immanent ; n'existent que des outils linguistiques dont seule l'actualisation par un sujet est productrice de sens. Un tel principe implique au plan philosophique une prise de position que la praxématique assume pleinement. Cependant, il n'est pas en lui-même métaphysique. Il n'est que la prise en compte, immédiatement constatable, du fonctionnement effectif du langage. Mais ce simple constat liminaire, ce truisme pourrait-on dire, entraîne à une véritable rupture épistémologique dont nous allons repérer quelques effets... »²⁴⁵

4.2. La signifiance, une production incessante du sens

Ce que la praxématique considère plus important, ce n'est pas de décrire le sens virtuel des mots, mais le sens qui se crée dans l'actualisation, c'est-à-dire dans la mise des mots en discours, dans la production discursive qui marque le passage des

²⁴⁵ Barberis J.-M. Bres J., et Gardes-Madray F., « La praxématique », *Études littéraires*, 1989, pp., 29-47. [En ligne], consulté le 18 octobre 2021. URL : <https://doi.org/10.7202/500868ar>

potentialités de la langue à celles du discours. Ce processus est nommé *signifiance* par Robert Lafont.

Le terme de signifiance en tant que tel, précédé par celui de praxème, équivalent du signe saussurien, est un des éléments de base constituant les travaux des praxématiciens. Giovanni Agresti explique dans le passage ci-dessous comment et pourquoi la praxématique a remplacé le processus de signification par celui de signifiance, et quelle est la différence entre les deux. Elle dit :

« Le *praxème* [est la] charpente sonore qui fonctionne en *unité de production du sens*. Contestant l'idée classique de *signe*, il est traversé par les accidents de l'histoire, les enjeux psychologiques individuels et collectifs, l'organisation topologique et peut présenter même d'importantes traces de *motivation* : autant d'éléments qui poussent Lafont à remplacer la *signification* – cristallisée, positive, immuable, donnée une fois pour toutes – par la *signifiance*, soit un processus signifiant éminemment dialectique, reflétant une interaction et une négociation permanentes entre sujets bien vivants, de véritables « êtres de langage »²⁴⁶

La signifiance, autrement l'activité productrice du sens, opère à partir de deux mécanismes différents : celui de la langue où elle intervient, ce dernier étant illimité, et celui du réglage social du sens qui fait successivement des ajustements et des sensures de sens. Ce dernier mécanisme étant limitatif du premier, celui de la langue. Cette opération double de la production du sens se réalise dans le cadre de la communication, où dans un échange, l'allocutaire a un rôle de réglage et de limitation sur son allocuteur, ce qui donne des sens nouveaux dans d'autres actualisations.

4.3. L'apport du référent pour comprendre le sens

En praxématique, le référent est vu comme une unité linguistique qu'elle nomme *praxème* qui

²⁴⁶ Giovanni A., « *Praxématique et planification linguistique* » [en ligne], consulté le 13 avril 2015, URL : <https://www.google.dz/#q=Prax%C3%A9matique+et+planification+linguistique+Giovanni+Agresti%2C+Universit%C3%A9+de+Teramo>

« occupe le lieu théorique du signe. La linguistique saussurienne, en ne prenant pas en compte la relation du signe au réfèrent et en posant un signifié en contrepartie du signifiant, opère une essentialisation et une réification de la production de sens sous la forme d'un produit stable, transcendant à l'usage. On posera contre discursivement que les praxèmes n'ont pas un ou plusieurs Se dont la langue serait dépositaire, mais qu'ils fonctionnent comme des outils de production de sens conçue comme processus conflictuel entre illimitation et réglage social. Ce conflit se joue en interaction verbale notamment comme différences de réglage entre interlocuteurs suscitant malentendus, ratages, métadiscours, reprises, reformulations... »²⁴⁷

4.4. Comprendre le sens à travers la représentation

Les représentations que les sujets parlants se font en société est un sujet que la praxématique s'en est chargée d'analyser. Les représentations permettent en fait de comprendre les mobiles sous-tendant les charges sémantiques des productions langagières, et le rôle de la pression sociale sur ces dernières. Dans leur présentation de la praxématique, les co-auteurs du *Dictionnaire d'analyse de discours* écrivent :

« Dans une direction qui se rapproche de la sociolinguistique, la praxématique a étudié l'ensemble des représentations qu'une société se donne d'elle-même (ou praxis socioculturelle) en envisageant plus particulièrement la diglossie occitane et en confrontant les discours minorés aux productions de connaissance linguistique (praxis de la linguistique). »²⁴⁸

Dans une telle perspective, la catégorisation du réel par le langage exprime à la fois le point de vue du locuteur sur ce qu'il nomme et la position qu'il prend à l'égard des

²⁴⁷ Bres J., « Brève introduction à la praxématique » In: *L'Information Grammaticale*, N. 77, 1998. pp. 22-23. [En ligne], consulté le 11 novembre 2021, URL : https://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1998_num_77_1_2870

²⁴⁸ Charaudeau P., et Maingueneau, D., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil, Paris, 2002, p. 460.

autres désignations de ce réel. Le dialogisme est de la sorte posé au centre de la signifiante lexicale. Jaques Bres, dans sa *Brève introduction à la praxématique* déclare :

« ... à partir de traits stables que l'homme repère dans le réel par sa perception sensible et surtout par sa praxis. Une véritable dialectique régit en fait la relation du réel à sa représentation en langage ; et ce sont les appréhensions pratiques du réel, les praxis techniques et sociales éprouvées dans le vécu existentiel, que l'homme verse au langage et qu'il y inscrit, ou, selon notre terminologie, qu'il y "implicite". Et ce sont elles qui font sens, sous forme de programmes actualisés en discours. »²⁴⁹

4.5. Le discours rapporté

Le discours rapporté avec ses deux types direct (DD) et discours indirect (DI) est une forme de production langagière dans laquelle les praxèmes créent un sens réel, rendu par l'actualisation.

Le terme renvoie à un épisode ou une séquence d'unités linguistiques produites par un ou plusieurs agents, matériellement et sémiotiquement bornés, accompli comme autosuffisant, qu'il s'agisse d'un livre, d'une scène de théâtre, de l'achat d'un journal, d'une conversation à bâtons rompus, etc.²⁵⁰

4.5.1. Le discours direct (DD)

Le discours direct est le style le plus fidèle du discours rapporté. À travers le DD, le narrateur ou l'énonciateur rapporte littéralement, sur le plan formel et informatif, les propos de l'Autre. Le DD est ainsi le champ le plus fertile de la manifestation de l'altérité. Il relève de l'autonymie qui est la propriété qu'a le langage de parler de lui-même. Il la fait apparaître. Le rapporteur, dans le DD fait mention des mots mêmes

²⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁰ Auchlin A. et Moeschler J., *Introduction à la linguistique contemporaine*, Armand-Colin, Paris, 2014, p.194.

employés par l'énonciateur cité, ou plutôt il présente son énoncé comme tel (« Il m'a dit : "Tu dois partir !" »).²⁵¹

Dans ce même rapport, Georges-Élia Sarfati ajoute :

« La première caractéristique apparente du discours direct est d'entretenir l'impression qu'un locuteur principal donne la parole à un autre locuteur qui est cependant absent. Cette vue est exacte si l'on considère que le discours ainsi restitué résulte de l'inscription d'un énoncé à l'intérieur d'un autre énoncé. D'autre part, le fait de rendre " mot pour mot " ce qu'un autre a dit, et qui se manifeste par la reproduction formelle et fidèle d'un propos, conforte encore l'idée que l'on se fait communément du discours direct. »²⁵²

Ainsi dans le DD, le narrateur accorde de céder complètement la parole à son personnage qui deviendra lui-même énonciateur. Une modification du statut énonciatif sera alors enclenchée. Constitué, en plus du texte citationnel, de signes typologiques, précisément les guillemets qui servent de support à la citation pour enfermer les dires du délocuteur (représenté par les personnes grammaticales 'il', 'ils' et 'on' ou de leurs valeurs morphosyntaxiques respectives), le DD crée donc deux espaces énonciatifs autonomes, autrement dit celui du narrateur ou de l'allocuteur et celui du personnage ou du délocuteur. Par moment, dans le vif du discours, l'allocuteur cesse son allocution et passe la parole à son ou ses personnage-s. Le personnage, une fois qu'il aura pris la parole, affirmera grâce à l'activité discursive sa propre existence ainsi que celle des différentes instances auxquelles il accordera à son tour la parole, soit en les interpellant soit en leur adressant directement le propos, faisant d'elles des diaphones. Dès lors que des tours d'échanges sont déclenchés, l'activité dialogique sera installée.

« D'autre part, la voix peut être associée à une troisième personne grammaticale, il, ou on, mais aussi à la deuxième

²⁵¹ Mainguneau D., *Les termes de l'analyse du discours*, Éditions du Seuil, Paris, 2009, p. 48.

²⁵² Sarfati G.-É., *Éléments d'analyse du discours*, Armand-Colin, Paris, 2005, p. 59

personne, au destinataire du propos, cas de figure spécifique nommé diaphonie. La diaphonie connaît les différentes formes et degrés de discours rapporté, de la reprise explicite de propos effectivement tenus, que l'on trouve dans la correspondance, à l'implication d'une position, qui peut parfaitement n'avoir pas été prise par le destinataire à qui on l'attribue. »²⁵³

4.5.2. Le discours indirect (DI)

Le discours indirect (DI) est un autre mode servant à rapporter les paroles de l'Autre. Contrairement au DD, dans le DI l'énonciateur-rapporteur ne se sert pas des guillemets, mais fait recours à la subordination. C'est une sorte de reformulation ou de transposition du message du locuteur que l'on rapporte qui s'effectue dans le discours indirect.

Jacqueline Authier écrit à ce sujet : « Dans le DI, l'énonciateur rapporte un autre acte d'énonciation en faisant usage de ses mots à lui par lesquels il reformule les mots de l'autre message : le mode sémiotique du DI, est de façon homogène, le mode standard. »²⁵⁴ Donc toujours par opposition au premier mode, le DD, le DI fait perdre aux paroles rapportées de l'Autre leurs marques formelles (littéralité), remplacée par la subordination syntaxique et notionnelle qui vient sous forme de transposition ou de reformulation. Il y a ainsi une manière d'interpréter le contenu de l'acte énonciatif du personnage que l'on rapporte dans un DI. « Le discours indirect ne reproduit pas la forme (c'est-à-dire "le mot-à-mot", ni même "le mot pour mot") des propos rapportés. Il en constitue une reformulation sémantique globale qui opère directement sur leur sens ou leur contenu. »²⁵⁵

Ainsi si nous reprenons l'exemple du DD cité plus haut (Il m'a dit : "Tu dois partir !"), sa reformulation en DI sera ainsi : *Il m'a dit que je dois partir*. Nous remarquons de ce

²⁵³ Auchlin A. et Moeschler J., *op. cit.*, p. 158.

²⁵⁴ Authier-Revuz J., « Repères dans le discours rapporté », In: L'Information Grammaticale, N°. 55, 1992. pp. 38-42. [En ligne], consulté le 08 novembre 2021. URL : http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1992_num_55_1_3186

²⁵⁵ Sarfati G.-É., *op. cit.*, p. 61.

fait un certain nombre de modifications que nous pouvons mentionner dans les points suivants :

- a- Effacement des deux points et des guillemets.
- b- Suppression de la diaphonie représentée par le pronom renvoyant à l'allocutaire ou destinataire : *tu*. Celui-ci est remplacé par le pronom devenu un marqueur qui renvoie cette fois-ci à l'allocuteur : *je*.
- c- Transformation syntaxique, opérée par l'utilisation de la subordination dans le DI.
- d- Absence du point d'exclamation final, signe interjectif marquant l'expression d'un ordre (mode impératif).
- e- Remplacement des signes typographiques (les deux points et les guillemets) par la conjonction *que*, marque introduisant la subordonnée complétive.

Partant de ces mutations pluridimensionnelles (syntaxe, sémantique, marques typographiques, ponctuation), nous constatons le caractère complexifié du DI par rapport à sa forme première et plus simple, qui est le DD :

« Le DD est la forme première, simple, du DR ; c'est par le jeu de la subordination syntaxique et des "changements" qu'elle implique à partir du DD que l'on rend compte du DI, forme seconde, complexe. Dans cette perspective, DD et DI constituent deux variantes morphosyntaxiques. »²⁵⁶

4.6. Qu'est-ce que l'analyse du discours ?

L'analyse du discours est une discipline recouvrant plusieurs méthodes pour étudier les discours et les textes et leur fonction en tant que moyens qui servent à la communication. « Son nom est issu d'un article de Z.S. Harris (1952), qui entendait par là l'extension des procédures distributionnelles à des unités transphrastiques. Il faut

²⁵⁶ Authier-Revuz J., *Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés*, In: Documentation et recherche en linguistique allemande contemporaine - Vincennes, n°17, 1978. Autour du discours rapporté. pp. 1-87. [En ligne], consulté le 08 novembre 2021. URL : https://www.persee.fr/doc/drlav_0754-9296_1978_num_17_1_927

attendre le milieu des années 60 pour que se dessinent les courants qui vont façonner l'actuel champ de l'analyse du discours. »²⁵⁷

L'analyse du discours n'est pas qu'une simple tentative de décodage ou d'interprétation des séquences, des tours de paroles, ou des énoncés dans un discours donné, mais au-delà d'une telle activité, les analystes du discours mettent en branle des matériaux qui leur permettent de décrire et d'expliquer les faits discursifs et les paramètres qui les sous-tendent.

Algirdas-Julien Greimas et Joseph Courtés stipulent à ce propos que l'analyse discursive

« a pour objectif de décrire, à partir des articulations signifiantes du plan figuratif, les formes plus profondes de cohérence que celles-ci présupposent et qui sélectionnent les valeurs sémantiques articulées par le discours. La mise en discours s'analyse alors comme l'interaction réalisée des deux dimensions du langage : figurative, descriptive et représentative du monde et la dimension thématique classificatoire et catégorisant. »²⁵⁸

À ce sujet justement, Dominique Maingueneau précise : « il ne s'agit pas seulement d'analyser des contenus, une organisation textuelle ou des procédés stylistiques, mais de rapporter les énoncés à des dispositifs de communication »²⁵⁹ Ce qui intéresse donc celui qui analyse un discours particulier, c'est bien la portée énonciative et les tenants communicatifs qui se trouvent imbriqués dans le discours.

Pour les praxématiciens, l'analyse du discours est associée à l'analyse textuelle à laquelle ils se sont toujours attachés. Étudier les ensembles discursifs écrits et oraux et

²⁵⁷ Charaudeau P., et Maingueneau, D., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil, Paris, 2002, p. 41.

²⁵⁸ Greimas A.-J. et J. Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, tome 2, Classiques Hachette, Paris, 1986, p. 69.

²⁵⁹ Maingueneau D., *La philosophie comme institution discursive*, Lambert Lucas, Paris, 2015, p. 16.

leurs mécanismes de production, en est la tâche que la praxématique assigne à cette discipline.²⁶⁰

4.7. Le discours en tant que support du dialogisme

Terme emprunté par les praxématiciens au groupe de Bakhtine, avec Volochinov, et Medvedev, le dialogisme se décline en deux acceptions essentielles : un dialogisme externe (le dialogue) et un dialogisme interne au sens où tout mot est toujours le mot d'autrui. Tout mot est déjà dit, déjà habité.²⁶¹

Le dialogisme ne peut donc en fait prendre existence que dans le cadre d'une activité discursive, même si par la reproduction de n'importe quelle forme que ce soit d'un énoncé d'une autre personne dans la société. Chose qui, empiriquement, ne peut échapper à la réalité du discours et de la production énonciative, qui n'est jamais la propriété exclusive d'un seul auteur ni tributaire d'un unique propriétaire. M. Bakhtine déclare justement à ce sujet : « Il n'est pas un seul énoncé verbal qui puisse, en quelque circonstance que ce soit, être porté au seul compte de son auteur. »²⁶²

Et de même que M. Bakhtine et à sa suite, dans le but de discréditer ce principe de l'unicité du sujet parlant, Oswald Ducrot écrit pour sa part :

« L'objectif de ce chapitre est de contester – et, si possible, de remplacer – un postulat qui paraît un préalable (généralement implicite) de tout ce qu'on appelle actuellement "la linguistique moderne", terme qui recouvre à la fois le comparatisme, le structuralisme et la grammaire générative. Ce préalable, c'est l'unicité du sujet parlant. Il me semble en effet que les recherches sur le langage, depuis au moins deux siècles, prennent comme

²⁶⁰ Gardès-Madray F., « Terminologie praxématique », In. Cahiers de praxématique, [en ligne], 3 | 1984, document 1, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 03 octobre 2016. URL : <http://praxematique.revues.org/3544>

²⁶¹ Privat J.-M., et Scarpa Marie, « Dialogisme (Bakhtine) », Pratiques [En ligne], 183-184 | 2019, mis en ligne le 30 décembre 2019, consulté le 08 novembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/pratiques/6752>

²⁶² Bakhtine, M., *Problèmes de la poétique de Dostoïevski*. Trad. du russe par G. Verret, L'Âge d'homme, Lausanne.

allant de soi – sans même songer à formuler l'idée, tant elle semble évidente, – que chaque énoncé possède un et un seul auteur. Une croyance analogique a longtemps régné dans la théorie littéraire, et elle n'a été mise en question explicitement que depuis une cinquantaine d'années, notamment depuis que Bakhtine a élaboré le concept de polyphonie. »²⁶³

Le dialogisme serait ainsi le lieu dans le discours à l'intérieur duquel prend forme une multiplicité de voix distinctes de celles de l'allocuteur, elles sont ou superposées ou imbriquées dans une interaction dialogale. Elles peuvent être explicitées par l'énonciateur ou implicites, reprise dans le cadre du discours laissant des traces ou des marques indiquant leur appartenance à une autre instance de discours (ou instance énonciative). L'énonciateur s'en sert pour formuler ses propres énoncés.

M. Bakhtine a créé le dialogisme des voix en excluant ce qu'il considère peu important dans l'œuvre littéraire dostoïevskienne (...) Il est difficile de considérer le phénomène de l'interférence comme un élément de polyphonie, il montre plutôt que les voix peuvent se mélanger dans la lutte à un tel degré qu'elles sont capables de déformer les traits corporels du personnage.²⁶⁴

Le dialogisme vient ainsi en réponse à la pensée cartésienne pour contester son unité de la pensée. Il vise de ce point de vue-là à remettre en cause ce postulat de l'unité du sujet parlant, où, dans un énoncé, il serait unique pour être à la fois le responsable des activités psycho-physiologiques dont dépend la production discursive ou énonciative (l'énonciateur), et aussi le responsable des prises de positions dans l'énoncé, le lieu où se déroulent les échanges entre les différentes instances qui ne sont dans les faits que la reprise des paroles d'autrui, tel que cela a été stipulé par M. Bakhtine qui dit : « Dans le parler courant de tout homme vivant en société, la moitié des paroles qu'il prononce

²⁶³ Ducrot O., *Le dire et le dit*, Les éditions de Minuit, Paris, 1984, 170.

²⁶⁴ Valeri A. Podorog, « La poétique de Dostoïevski, de la voix à l'ouïe », Presses Universitaires de France, 2013/2 Tome 138 | pages 227 à 238. [En ligne], consulté le 08 novembre 2021. URL : [La poétique de Dostoïevski. De la voix à l'ouïe | Cairn.info](#)

sont celles d'autrui (reconnues comme telles), transmises à tous les degrés possibles d'exactitude et d'impartialité (ou plutôt de partialité). »²⁶⁵

4.8. Le praxème, unité de production du sens en discours

Le praxème est en praxématique ce qu'est le signe en linguistique structurale. Il est son substitut. Robert Lafont, fondateur de la praxématique, le définit comme « unité pratique de production du sens substituée par la praxématique au signe, au mot et au sémantème. »²⁶⁶ Le praxème est donc l'unité de base de production du sens dans une activité discursive. Son actualisation dans le discours opère une production incessante du sens et toujours renouvelée. Un mot X peut ainsi avoir des sens variés et multiples autant que son actualisation est nouvelle dans le discours. En d'autres dit, l'usage que le locuteur fait d'un mot dans sa production discursive accorde au mot, praxème, des signifiés à chaque fois renouvelés. Attitude langagière du sujet parlant accentuée par la propriété praxémique de production du sens en discours, sont certainement deux facteurs qui nourrissent la vitalité de la langue. Le discours, étant la mise en pratique de la langue, permet ainsi à cette dernière de se renouveler et de renouveler son lexique sans cesse.

Dans leur article « La praxématique », Jeanne Marie Barberis, Jacques Bres et Françoise Gardes-Madray définissent le praxème par ces termes :

« Le praxème est l'unité pratique de production de sens que la praxématique substitue au signe. À contre-courant de l'usage établi, la praxématique ne renvoie pas le référent à l'extralinguistique mais en fait une composante du fonctionnement du langage. Outil de la nomination, le praxème assure un couplage entre une forme du réel et une forme du langage. »²⁶⁷

²⁶⁵ Bakhtine M., *Esthétique et théorie du roman*, Gallimard, Paris, 1987, p. 158.

²⁶⁶ Lafont R., « Terminologie praxématique », In. Cahiers de praxématique, 3 | 1984, document 1, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 03 octobre 2016. URL : <http://praxematique.revues.org/3544>

²⁶⁷ Barberis J.-M. Bres J., et Gardes-Madray F., « La praxématique », *Études littéraires*, 1989, pp., 29-47. Consulté le 9 novembre 2021. URL : <https://doi.org/10.7202/500868ar>

Rejetant la théorie saussurienne du signe, la praxématique cherche à travers le praxème à saisir la production du sens dans et par le discours.²⁶⁸ Dans ce cadre théorique, le praxème est envisagé comme moyen de catégoriser et de nommer le monde à partir des percepts et des expériences qui en fondent la connaissance.²⁶⁹

L'unité praxémique, une fois actualisée dans un discours et mise en relation avec son référent, – qui est pour les praxématiciens une composante du fonctionnement du langage et ne le renvoie pas à l'extralinguistique²⁷⁰ – est alors créatrice de signifiante, sens produit en discours, grâce à la vision du monde que cette unité permet de concevoir. Il en est ainsi, à en croire Paul Siblot, que

« le concept de praxème, soustrait à l'essentialisation du sens, entraîne qu'on ne saurait imaginer que le nom puisse caractériser l'objet " en soi ". Il ne peut que le désigner " pour nous ", autrement dit en donner une représentation à partir d'un point de vue, culturalisé, historicisé, socialisé, idéologisé... voire idiolectal (...) La vision dynamique que le praxème propose introduit, au cœur du processus de catégorisation, le dialogisme bakhtinien. Loin de n'être qu'une collection de sèmes, y compris ceux contextuels, l'outil de la nomination apparaît comme le lieu d'opérations dynamiques et interactives de production de sens dont les sèmes ou les traits sémantiques enregistrent l'effet, mais dont ils méconnaissent les processus. »²⁷¹

Et, faisant allusion au référent, Gustave Guillaume précise qu'

« il est toujours parlé de quelque chose, qui est ce dont on parle, c'est-à-dire, le support obligé, auquel l'apport qui est ce dont on dira, aura son incidence. Qu'en veuille bien en prendre note : il est parlé dans le discours de support que

²⁶⁸ Lafont R., *Le travail et la langue* (1978), cité par Jean Marc-Sarale « Praxème », In : langage et société, 2021/HS1 Hors série | pages 285 à 288. [En ligne], consulté le 08 novembre 2021, URL : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2021-HS1-page-285.htm>

²⁶⁹ Siblot P., « De la prototypicalité lexicale à la stéréotypie discursive : la casbah des textes français », cité par Jean Marc-Sarale « Praxème ».

²⁷⁰ Barberis J.-M. & Gardes-Madray, Françoise, *op. cit.*: <https://doi.org/10.7202/500868ar>

²⁷¹ Siblot P., « Signifiante du praxème nominal ». In: L'Information Grammaticale, N. 77, 1998. pp. 24-27. [En ligne], consulté le 09 novembre 2021, URL : http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1998_num_77_1_2871

la pensée choisit, selon les vues du moment, et il en est parlé au moyen d'apports de signification. »²⁷²

4.9. Le temps opératif et construction du sens

Le temps opératif est le temps des opérations langagières. Il a été initié pour la première fois par Gustave Guillaume lors du développement de son approche de la psychomécanique. Pour Guillaume « le temps opératif est le temps du dire en formation »²⁷³ C'est aussi, toujours selon lui : « toutes les opérations de pensées dont le langage est le lieu exigent pour se produire du temps, du temps vécu – ce temps pouvant être aussi bref, aussi voisin de la nullité que l'on voudra. »²⁷⁴

Les praxématiciens, afin de bien mettre en œuvre ce concept dans leur analyse du discours et prendre compte de ses prérogatives l'explorent en trois instances que sont l'à-dire, le dire et le dit.

Ainsi :

« L'à-dire renvoie au temps de la programmation en inconscience des unités linguistiques. Il est insaisissable à cause de sa "furtivité". Le dire est celui de leur réalisation effective. C'est le temps discursif. Il est irrattrapable, car une fois l'unité est extériorisée, elle ne se situe plus au niveau du dire, mais de celui du dit. Le dit est le temps où s'effectue la capitalisation de ces unités en mémoire syntaxique permettant la cohérence du discours. »²⁷⁵

Notons que ces trois instances de l'actualisation verbale en discours sont beaucoup plus tôt cristallisées par Gustave Guillaume (en 1929), sous son concept de

²⁷² Guillaume G., *Leçons de linguistique*, Les presses de l'université Laval, Québec, 1982, p. 60.

²⁷³ Barbéris J.-M. et Gardès-Madray F., « Praxématique et analyse textuelle : les concepts de discours et d'énonciation historique », *Cahiers de praxématique*, 10 | 1988, document 6, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/3476>

²⁷⁴ Detrite C., Siblot P., et Verine B., *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Honoré Champion, 2001, Paris, p. 13.

²⁷⁵ Renifi S., *Analyse praxématique de paroles d'enseignants de français à propos de l'approche par compétences*, mémoire de Magistère, École doctorale, Faculté des Lettres et des Langues, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, (sans date), p. 26.

construction ou formation de l'image-temps. Entre le dit, se rapportant au temps opératif déjà révolu, et l'à-dire, renvoyant au temps de la programmation des énoncés en inconscience ultérieurement au moment d'énonciation, s'articule le dire qui est le moment où se déroule l'énonciation instantanée effective. Ces trois instances ainsi superposées renvoient à ce que Guillaume appelle « les instants caractéristiques de la formation de l'image-temps. »²⁷⁶

Par ailleurs, tout ce processus de formation de l'image-temps dans l'esprit humain, Guillaume lui a donné le nom de chronogénèse, que les praxématiciens ont bien plus tard beaucoup utilisé et travaillé, autant dans leurs analyses praxématiques que dans leurs conceptualisations théoriques.

De plus, pour matérialiser l'activité de l'opération de chronogénèse, qui est la procédure novatrice du temps opératif, Guillaume schématise trois temps chronogénétiques, que sont le temps *in poss* correspondant à l'image-temps en puissance, c'est-à-dire en pouvoir d'opérer ; le temps *in fieri* qui est celui de l'image-temps plus ou moins opéré ou en cours de formation ; et le temps *in esse* qui correspond à l'image-temps achevée.²⁷⁷ Ces trois temps chronogénétiques sont donc le soubassement du temps opératif, à travers lequel le discours s'opère dans la réalité ou ce que Guillaume lui-même a appelé « temps du dire en formation »²⁷⁸, qui a servi pour les recherches de l'analyse du discours en praxématique.

4.10. Le réglage du sens et le contrôle de la société sur le « bon » sens

Le réglage du sens est un des forts concepts de l'analyse du discours et des analyses interactionnistes. Il permet d'attribuer aux mots dans l'énonciation des sens bien déterminés, négociés entre les participants au discours, ou de spécifier un sens choisi

²⁷⁶ Guillaume G., *Langage et science du langage*, Librairie A.-G. Nizet, Paris, 1964, p. 121.

²⁷⁷ Guillaume G., *Temps et verbe, théorie des aspects, des modes et des temps*. Librairie Honoré Champion, Paris, 1929 (1970), p. 10.

²⁷⁸ Barbéris J.-M. et Gardès-Madray F., *op. cit.* : <http://journals.openedition.org/praxematique/3476>

au mot dans le cas d'une énonciation monolithique (formée d'une seule instance discursive, monologale). Pour Robert Lafont, le réglage du sens est une « opération socio-culturelle par laquelle la forme phonologique du praxème (signifiant) est appelée à ne produire en discours qu'un sens univoque »²⁷⁹ Ainsi, selon cette conception, le réglage du sens serait un procédé de prime abord de spécification des mots de la langue à la terminologie islamique. Soulignant également que tel qu'il est conçu par les praxématiciens dans la démarche d'analyse qu'ils ont développée, le réglage sémantique est particulièrement considéré comme étant un aspect qui intéresse l'analyse du discours.²⁸⁰

Les mots, sous forme de sons ou de lettres, n'ont d'existence ni de sens réels que dans le cadre du discours, c'est-à-dire au moment de la production langagière soit en monologue soit dans un échange avec une ou plusieurs personnes (dialogue, polylogue). Ainsi, partant de l'énonceur, les mots seront chargés chacun d'un sens que celui-ci leur aura attribué, et arrivés au receveur, ils seront une seconde fois chargés de sens, mais bien évidemment pas n'importe lequel. Et pour une même énonciation, la production du sens doit nécessairement obéir à certaines conventions constitutives du langage et de la société, et c'est ici tout justement que se matérialise l'opération de réglage du sens.²⁸¹

Charger l'énoncé, ou les mots le constituant, d'un sens particulier, bien précis, et pour des raisons variées (contextuelles, situationnelles, sensures sociales, culturelles, idéologiques, etc.), en est une forme de réglage du sens.

4.11. L'implication du sens et les présupposés

Dans les échanges discursifs, le locuteur au lieu de formuler des énoncés explicites et assertants, tendra à d'autres modes opposés par lesquels il exprimera ses idées par des

²⁷⁹ Lafont R., *op. cit.* : <http://journals.openedition.org/praxematique/3476>

²⁸⁰ Charaudeau P., et Maingueneau, D., *Op. cit.* p. 460.

²⁸¹ Baylon C. et Mignot X, *Initiation à la sémantique du langage*, Armand-Colin, Paris, 2007, p. 179-180.

tournures implicites ou présupposées. C'est un fait de discours allant de soit dans toute opération de communication partagée. Dans ce sens, Djamel Zenati et Youcef Immoune affirment :

« Toute activité discursive combine dans son déploiement le dit et le non-dit. L'énonciateur transmet donc deux types d'informations : explicites et implicites. Les informations explicites sont l'objet même de l'énoncé. Les informations implicites sont celles qui ne sont pas l'objet de l'énoncé mais que l'énonciataire peut déduire de l'énoncé. Comprendre et interpréter l'implicite suppose toujours un effort supplémentaire. »²⁸²

La présupposition, quant à elle, est la somme des informations nouvelles que l'on tire de la progression d'un énoncé. Elles viennent à la suite d'autres informations, entendues préalablement, présentées comme déjà acquises. Les présupposés sont ainsi des informations sous-jacentes que l'on tire d'autres informations, préétablies, que l'énoncé stipule, car « même s'il n'est pas thématiquement posé par l'énoncé, le présupposé est une information sémantique qui fait partie de la signification littérale et constitue une condition nécessaire à l'entendement de l'information posée. »²⁸³

Ces procédés d'implication et de présupposition sont fréquents dans les discours créatifs, littéraires, artistiques. L'énonciateur, par ce type de procédures, se déchargera plus ou moins des faits contenus dans son allocution. Catherine Fuchs et Pierre Le Goffic rendent compte des présupposés et de l'implication par ces termes : « Par opposition aux expressions par lesquelles le locuteur "pose" et affirme certains faits, il y a en langue des tournures qui permettent de "faire passer" subrepticement certains faits sans les affirmer ; on parle alors de présupposition (...) La présupposition constitue donc une sorte de "coup de force", qui permet de "dire sans dire", c'est-à-

²⁸² Zenati Dj., et Immoune Y., *Cohérence textuelle et énonciation de la subjectivité dans le langage*, Pumag éditions, Alger, 2014, p. 114.

²⁸³ *Ibidem*, p. 115.

dire de faire passer quelque chose sans assumer la responsabilité d'une prise en charge explicite. »²⁸⁴

4.12. Dialogisme énonciatif et polyphonie

Les co-auteurs de *Termes et concepts pour l'analyse du discours* définissent le dialogisme énonciatif comme étant « la capacité de l'énoncé à faire entendre, outre la voix de l'énonciateur, une (ou plusieurs) autres voix qui le feuilletent énonciativement. »²⁸⁵

Selon qu'il est conçu pour la première fois par M. Bakhtine, – qui, après avoir démontré l'inefficacité du postulat prétendant à l'unicité du sujet parlant dans le discours, tel que nous l'avons expliqué précédemment – le principe dialogique pose que chaque échange discursif enfouit en lui plusieurs autres discours appartenant à autrui. Diverses et variées sont ainsi les formes et les supports citationnels que le locuteur emprunte à d'autres personnes pour construire sa propre parole ou son propre discours. Ce caractère inhérent au discours humain lui est tant inséparable au point que Bakhtine estime que la moitié des propos et paroles du sujet parlant vient de l'Autre. Il déclare à juste titre :

« Toute causerie est chargée de transmissions et d'interprétations des paroles d'autrui. On y trouve à tout instant une "citation", une "référence" à ce qu'a dit telle personne, à ce qu'"on dit", à ce que "chacun dit", aux paroles de l'interlocuteur, à nos propres paroles antérieures, à un journal, une résolution, un document, un livre (...) parmi toutes les paroles que nous prononçons dans la vie courante, une bonne moitié nous vient d'autrui. »²⁸⁶

²⁸⁴ Fuchs C. et Le Goffic P. *Les linguistiques contemporaines, repères théoriques*, Hachette Supérieur, Paris, 1992, p. 136.

²⁸⁵ Detrite C., Siblot P., et Verine B., *op. cit.*, p. 83.

²⁸⁶ Bakhtine M., *Esthétique et théorie du roman*, Gallimard, Paris, 1934 (1978), p. 158.

Cela étant, la polyphonie serait pour ainsi dire le lieu de prestige de la manifestation de l'altérité par l'auxiliaire des voix plurielles auxquelles elle donne la possibilité de se manifester. Rapportant ce constat, Oswald Ducrot signale :

« Ce souci, qui, selon moi, est à la base du structuralisme en sémantique linguistique, est celui de donner à l'altérité – pour reprendre une expression dont Carlos Vogt et moi nous sommes souvent servis – une "valeur constitutive". À la fois la théorie des actes de langage, telle que je l'ai comprise, et la théorie de la polyphonie fondent le sens d'un énoncé sur l'altérité. (...) En ce qui concerne la théorie de la polyphonie, elle ajoute à cette altérité, pour ainsi dire "externe", une altérité interne – en posant que le sens d'un énoncé décrit l'énonciation comme une sorte de dialogue cristallisé, où plusieurs voix s'entrechoquent. La possibilité reste d'ailleurs ouverte que chacune de ces voix soit elle-même, à son tour, la représentation, la mise en scène d'un dialogue. »²⁸⁷

Dans cette description, en plus de la mise en scène de l'Autre par le moyen de la polyphonie, Ducrot relève les jeux qui se font par chacun des participants à l'énonciation, quitte à ce que ceux-ci ne soient pas physiquement ou concrètement présents au moment du dire.

Expliquant cette description faite par O. Ducrot, Catherine Fuchs et Pierre Le Goffic souligne :

« Ducrot distingue en effet le "sujet parlant" (être empirique producteur matériel de l'énoncé), le "locuteur en tant que tel" (être de discours, source de l'énoncé, responsable de l'énonciation), le "locuteur en tant qu'être du monde" (par rapport auquel le précédent peut prendre ses distances, par exemple dans l'autocritique), et l'"énonciateur" (personnage mis en scène par le locuteur). »²⁸⁸

²⁸⁷ Ducrot O., *Le dire et le dit* (Avant-propos), Les éditions de Minuit, Paris, 1984, p. 3.

²⁸⁸ Fuchs C. et Le Goffic P., *op. cit.*, p. 137.

La polyphonie trouve ainsi son lieu de pleine manifestation dans le dialogisme énonciatif, où elle fait à son tour apparaître les différentes voix dont chacune prend corps dans une instance ou un participant à l'énonciation bien distinct. Une posture et un rôle, dans le dialogisme, sont attribués à chacun, comme il peut aussi être attribué à soi par soi-même, dans le cadre de ce que Jacqueline Authier-Revuz appelle *autodialogisme*, et Jacques Bres *dialogisme intralocutif*. Une architecture énonciative est dès lors mise en place.

Georges-Élias Sarfati, reprenant les distinctions faites par Ducrot, fait la description de ces participants à l'énonciation en disant : « Pour étayer solidement cette perspective de la pluralité (*poly*) des voix (*phonie*), certaines distinctions opératoires sont nécessaires. Ducrot suggère de distinguer entre sujet parlant, locuteur et énonciateur :

-le **sujet parlant** est l'être empirique de chair et d'os, "un élément de l'expérience" ;

-le **locuteur** se laisse caractériser, pour sa part, comme un "être du discours" tenu pour "responsable du sens de l'énoncé [...] à qui réfèrent le pronom je et les autres marques de la première personne" ;

-l'**énonciateur** enfin est de "ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation sans que pour autant on leur attribue des mots précis". »²⁸⁹

Répartis en échanges et tours de paroles, les contributions des locuteurs ou participants au dialogue se superposent dans une suite de productions discursives qui s'inscrit dans une dimension dialogale. Notant comment fonctionnent les prises de parole dans cette dimension, Jacques Bres clarifie :

« Cette dimension dialogale peut être définie par l'alternance des locuteurs (ou scripteurs dans les textes écrits) qui détermine les frontières des différents tours de parole. Le tour de parole est doublement pris dans l'échange verbal : il répond à une réplique antérieure ; il sera lui-même réplique antérieure à laquelle répondra le

²⁸⁹ Sarfati G.-É., *Éléments d'analyse du discours*, Armand-Colin, Paris, 2005, p. 54.

locuteur suivant. Pour illustrer ce fait, M. Bakhtine a recours à l'image de la chaîne : "L'énoncé est un maillon dans la chaîne de l'échange verbal". »²⁹⁰

4.13. Les trois formes du dialogisme

Jacques Bres, se fondant sur les travaux de M. Bakhtine, parle de trois formes ou types de dialogisme que l'on rencontre dans les productions discursives :

4.13.1. Le dialogisme interdiscursif

Le dialogisme interdiscursif se manifeste par le fait que le discours d'un locuteur entre en interaction avec d'autres discours réalisés antérieurement par d'autres locuteurs, et ayant le même objet pour sujet de discussion. « Le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet, et il ne peut pas ne pas entrer avec lui en interaction vive et intense. »²⁹¹

Le dialogisme interdiscursif peut être mis en relation avec la notion d'intertextualité, en tant que relation d'un texte avec un autre texte. (...) Cependant la notion de dialogisme interdiscursif recouvre des faits plus larges et plus complexes que celle d'intertextualité. La production du discours se fait également en interaction avec ce qui forme l'interdiscours : les productions médiatiques d'une époque, les conversations propres à divers milieux sociaux, des façons de parler, des souvenirs et récits familiaux, des rumeurs et fantasmes collectifs, des idéologies enracinées dans l'histoire, des croyances, religieuses ou autres.²⁹²

²⁹⁰ Bres J., « Dialogisme », *Publictionnaire : Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 19 décembre 2019. Consulté le 11 novembre 2021. URL : <http://publictionnaire.humanum.fr/notice/dialogisme/>

²⁹¹ Bakhtine M., *Esthétique et théorie du roman*, Gallimard, Paris, 1978, p. 92.

²⁹² Bres J., « Dialogisme », *op. cit.* <http://publictionnaire.humanum.fr/notice/dialogisme/>

4.13.2. Le dialogisme interlocutif

Le dialogisme interlocutif renvoie au fait que l'énonciateur construit son énoncé en fonction des discours de son interlocuteur : son discours-réplique qu'il anticipe, d'une part, et son discours antérieurement réalisé au moment de l'échange, d'autre part.

Ce deuxième type de dialogisme concerne le locuteur qui construit son énoncé en réaction des discours de son ou ses interlocuteur.s. Il sera ainsi amené à modifier ou adapter son discours en fonction de l'interaction avec ce.s derniers.s. Il anticipe de ce fait ce que J. Bres appelle compréhension-réponse.

Il dit au sujet de ce deuxième type : « Le dialogisme interlocutif n'est pas réservé au dialogal. On trouve, dans le monologal, de nombreux tours par lesquels le locuteur dialogue avec son lecteur. »²⁹³

Par ailleurs, il déclare ailleurs :

« C'est une évidence, un tour de parole s'inscrit dans la continuité du tour de parole précédent thématiquement, mais aussi syntaxiquement. Pas seulement, cependant : tant dans le dialogal que dans le monologal, le locuteur (ou le scripteur) s'adresse à un interlocuteur (ou un lecteur) sur la compréhension-réponse duquel il ne cesse d'anticiper (...) Le locuteur module son discours en fonction de son interlocuteur (ou de l'image qu'il se fait de lui), des connaissances et du discours qu'il lui prête, du but qu'il poursuit, etc. »²⁹⁴

4.13.3. Le dialogisme intralocutif

Pour ce troisième type, c'est quand l'énonciateur ou le narrateur prend position envers son propre discours antérieur, ou « reprend en écho son dit antérieur, pour s'en

²⁹³ Bres J., « Dialogisme, éléments pour l'analyse », Recherches en didactique des langues et des cultures, mis en ligne le 15 juin 2017, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rdlc/1842>

²⁹⁴ Bres J., « Dialogisme », *op. cit.* <http://publictionnaire.humanum.fr/notice/dialogisme/>

distancier avant d'y porter correction. »²⁹⁵ Il peut ainsi employer plusieurs modalités : exclamative, interrogative, affirmative, reprise de segments de ses propres paroles...

Jacques Bress, dans le colloque « Savoir de quoi on parle : dialogal, dialogique, polyphonique » fait la récapitulation de ces trois types dialogiques en disant : « On a tendance actuellement à parler de dialogisme *interdiscursif*, pour le premier type d'interaction ; et de dialogisme *interlocutif*, pour le second.²⁹⁶ On n'oubliera pas de signaler un troisième type d'interaction dialogique, que Bakhtine ne mentionne qu'incidemment : " les rapports de dialogue entre le sujet parlant et sa propre parole ", qu'Authier appelle *autodialogisme*, et que je propose de nommer dialogisme *intra*locutif. »²⁹⁷

Ces trois dimensions du dialogisme, qui peuvent se combiner entre elles, se manifestent, pour reprendre les mots de M. Bakhtine, sous forme d'échos, de résonances, d'harmoniques : d'une pluralité de voix [polyphonie], qui feuillètent tout discours depuis sa macrostructure (le roman, le texte, le discours, le tour de parole) jusqu'à sa microstructure, le mot, en passant par la méso-structure [éléments interreliés] de l'énoncé. Elles confèrent à la surface discursive toute son épaisseur, à savoir son hétérogénéité énonciative.²⁹⁸

4.14. Dialogal, dialogique

Dans l'opération discursive, deux dimensions y prennent surface : le dialogal et le dialogique.

²⁹⁵ Bres J., « Dialogisme, éléments pour l'analyse », *op. cit.*, <http://journals.openedition.org/rdlc/1842>

²⁹⁶ En incluant dans l'interlocutif, l'interaction avec l'énoncé antérieur de l'interlocuteur lorsqu'on se situe dans le dialogal. Bakhtine, parce qu'il raisonne fondamentalement sur du monologal, ne prend pas vraiment en compte ce fait (sauf latéralement in GD : 303). J. B.

²⁹⁷ Bres J., 2005, « Savoir de quoi on parle : dialogal, dialogique, polyphonique », Actes du Colloque de Cerisy-la-Salle, J. Bres et *al.* [En ligne], consulté le 11 novembre 2021, URL : https://www.researchgate.net/publication/281802784_Dialogisme_polyphonie_approches_linguistiques

²⁹⁸ Bres J., « Dialogisme », *op. cit.* <http://publictionnaire.humanum.fr/notice/dialogisme/>

Le dialogal se ramène, tel que l'a montré M. Bakhtine, « au dialogue externe », autrement à l'alternance des tours de paroles tenus par des locuteurs différents lors de l'activité discursive. Le dialogal s'oppose dans ce sens au monologal, qui celui-ci même renvoie à l'énoncé produit par un seul locuteur (monolithique), discourant avec soi.

Le dialogique, par contre, se rapporte au « dialogue interne » à l'intérieur duquel se manifeste la polyphonie, c'est-à-dire l'interaction de plusieurs voix ou discours prononcés sur un même thème et qui tous collaborent à la constitution du discours du locuteur. Tout discours est nécessairement construit sur ces dimensions dilogale/dialogique. Catherine Detrite, Paul Siblot et Bertrand Verine affirment ce constat par ces dires : « Un même locuteur fait interagir, plus ou moins explicitement, deux (ou plusieurs) énonciateurs dont les voix sont parfois clairement distinctes, parfois superposées, entremêlées jusqu'à l'inextricable. »²⁹⁹

Les travaux de Jaques Bres, en particulier, en appui sur les recherches de Bakhtine, ont essayé de systématiser la distinction entre dialogal et dialogique, en définissant dialogal comme dialogue externe - décrit en termes d'une succession de plusieurs tours de parole produits par les locuteurs différents - et dialogique comme dialogue interne - correspondant à l'orientation constitutive du discours, au principe de sa production et de sa réception, vers d'autres discours avec lesquels il entre en interaction explicitement ou implicitement.³⁰⁰

4.15. Dialogisme montré et dialogisme constitutif

Le dialogisme montré se cristallise dans les prises de positions qu'un locuteur manifeste à l'égard d'autres discours. Ces prises de positions laisseront ainsi paraître dans son discours des marqueurs linguistiques désignant explicitement l'Autre. Ces

²⁹⁹Detrite C., Siblot P., et Verine B., *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Honoré Champion, 2001, Paris, p. 84.

³⁰⁰Nowakowska A., « Du dialogal et du dialogique dans l'interview politique », Praxiling UMR5267 CNRS-Université Montpellier III. [En ligne], consulté le 11 novembre 2021. URL : https://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/pdf/2012/01/shsconf_cmlf12_000139.pdf

marqueurs linguistiques sont divers et variés, dont figurent le discours rapporté notamment le discours direct, les modalisateurs autonymiques, les présupposés, la répétition, la négation, les reprises en échos, etc.

« Toute énonciation, même sous sa forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle. Elle n'est qu'un maillon de la chaîne des actes de parole. Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elle, s'attend à des réactions actives de compréhension, anticipe sur celle-ci, etc. Toute inscription constitue une partie inaliénable de la science ou de la littérature ou de la vie politique. »³⁰¹

Bakhtine illustre ainsi par les échanges énonciatifs interdiscursifs des réponses ou prises de positions, dont les énoncés ne sont produits que pour en donner des réponses. Il y a ici un jeu d'interaction qui s'effectue entre les différents discours, dont chacun vient en constituer l'autre, l'antérieur forme l'ultérieur.

Par ailleurs, Dominique Maingueneau explique comment s'élabore ce tissage interdiscursif dans le dialogisme montré par ces mots :

« Cela revient à établir une distinction utile entre un dialogisme constitutif, qui n'est pas explicite, mais que l'analyse peut restituer, et un dialogisme montré où la présence de discours autres est explicitement marquée : c'est le cas en particulier avec les diverses formes de discours rapporté. Quand on observe des manifestations du dialogisme montré, on peut en distinguer deux formes. D'une part, les relations interdiscursives qui se nouent avec d'autres discours ; d'autre part, les relations de dialogue proprement dit avec un allocutaire, réel ou imaginaire. »³⁰²

Ainsi, le dialogisme constitutif se distingue par le fait principal que le locuteur « rétracte » ses productions passées, une reprise-modification est alors déclenchée, mais subrepticement. J. Bres définit ce dialogisme constitutif en précisant que « tout

³⁰¹ Bakhtine M., *Le marxisme et la philosophie du langage, essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Éditions de Minuit, Paris, 1977, p. 106.

³⁰² Maingueneau D., *Les termes de l'analyse du discours*, Éditions du Seuil, Paris, 2009, p. 43.

locuteur correspond à une reprise-modification de productions antérieures sans que le locuteur n'en ait réellement conscience et sans qu'il procède à une mise en scène explicite de voix. »³⁰³

4.16. Conclusion

Dans ce quatrième chapitre, nous avons installé les options théoriques de la démarche praxématique de l'analyse du discours. Nous avons ainsi fait la description de la méthode d'analyse du discours ayant pour but d'étudier la production du sens. Plusieurs outils auxquels nous ferons recours dans l'analyse de notre corpus ont été mis en évidence. Nous avons également clarifié le lien qu'entretient la praxématique avec la sémantique, et montré les points de divergence entre les deux dans l'analyse du sens. Rappeler les grands concepts de la praxématique, souvent mis en avant par les praxématiciens dans leurs études, était aussi une des tâches à laquelle nous nous sommes étalés dans ce chapitre. L'objectif, une fois de plus, est de nous servir de ces concepts et des procédés théoriques qu'ils renferment dans l'analyse du discours que nous allons effectuer sur des termes choisis de notre corpus.

³⁰³ Bres J., 2005, « Savoir de quoi on parle : dialogal, dialogique, polyphonique », Actes du Colloque de Cerisy-la-Salle, J. Bres et *al.* [En ligne], consulté le 11 novembre 2021. URL : https://www.researchgate.net/publication/281802784_Dialogisme_polyphonie_approches_linguistiques

Deuxième partie : partie pratique

Chapitre 5 : Analyse lexico-sémantique des termes dépouillés du corpus

5.0. Introduction

Dans ce cinquième chapitre, il sera question de procéder à l'analyse lexico-sémantique des termes collectés de notre corpus. Précisons que les unités terminologiques que nous avons relevées sont au nombre de cinquante (50) unités. Nous les avons sélectionnées de manière à embrasser plusieurs domaines que nous avons inscrits dans les principaux thèmes de l'islam. Pour ce faire, nous nous sommes servi de l'*Index des termes du Coran* (en arabe) de Fouad Abdelbaqi (éd., Dar El Hadith, Le Caire, 2001), et de la plateforme des *Traductions du Coran en Europe du XII^e au XXI^e s.*, disponible en ligne sur : <https://coran12-21.org/fr/>

Ceci dit, quatre (04) grands thèmes ont été élaborés. Il s'agit particulièrement du thème de la croyance, du thème des Noms divins, du thème de l'adoration et du thème du comportement. Les cinquante termes seront classés chacun dans 50 fiches terminologiques et répartis dans les quatre thèmes comme suit : quinze termes dans le thème de la croyance, dix termes dans le thème des Noms divins, quinze termes dans le thème de l'adoration et dix termes dans le thème du comportement. Les cinquante listes terminologiques seront classées suivant l'ordre alphabétique.

Ainsi, des fiches terminologiques seront alors élaborées, une fiche pour chaque terme dans laquelle figurera l'analyse lexicale et sémantique, mais aussi pour établir des comparaisons entre les sens à identifier du corpus avec ceux enregistrés dans le *TLF* (*Trésor de la langue française*). Ce procédé nous permettra de relever les similarités et les disparités sémantiques existant entre le corpus et le *TLF* concernant ces termes. La description et l'explication des mécanismes lexicaux et sémantiques sous-tendant la constitution des sémantismes des unités terminologiques seront, elles aussi, une tâche capitale à laquelle nous nous attèlerons dans notre analyse. Nous pensons particulièrement à certains procédés de création lexicale tels que l'emprunt, le xénisme, le pérégrinisme, la composition, etc., et aussi aux mécanismes sémantiques tels que la restriction, la gradation, l'extension, l'amplification, la subduction,

l'élargissement, etc. Une annotation qui clôturera chaque fiche sera le lieu où tous ces procédés et mécanismes seront décrits et expliqués.

Pour effectuer notre analyse, nous avons élaboré un modèle basé sur des fiches terminologiques. Il s'agit d'un dispositif qui fonctionne selon les données théoriques de la lexico-sémantique. Son fonctionnement étant à même de nous permettre d'aboutir à des résultats comparables aux données observées au travers de notre corpus. Ainsi chaque fiche portera des subdivisions destinées à l'élaboration de l'analyse lexico-sémantique. Ces subdivisions seront classées suivant les six sous-titres ci-dessous :

- Le premier sous-titre sera celui de la fiche faisant mention du terme à étudier, que nous sélectionnerons du corpus et auquel sera appliquée l'analyse. Cette fiche sera numérotée par rapport à son classement dans le titre principal, qui est celui du thème. Par exemple, la fiche n° 1 : le terme d'*Ange*, dans le thème de *la Croyance*.

- Le deuxième sous-titre inclura la première subdivision. Celle-ci sera spécifiée au(x) sens identifié(s) dans le corpus. Y seront inclus le ou les sens que nous aurons identifié(s) d'après l'usage qu'en fait le corpus. À titre d'exemple, le terme d'*Ange* aura comme sens identifiés 1, 2, 3, 4 jusqu'à 29. Chaque sens sera extrait d'un ou plusieurs versets qui seront nommés *énoncés*, et auxquels nous référerons les sens identifiés entre parenthèses. En voici un exemple concernant le terme d'*Ange* : sens 3 : (E 2, E 26, E 31).

- Le troisième sous-titre sera celui de la deuxième subdivision, qui sera spécifiée aux sens attestés dans le *TLF*. Nous y relèverons les différentes définitions que ce dictionnaire donne au terme en question. Subdivision qui, avec la précédente, celle de l'identification des sens en corpus, nous permettra d'effectuer la description et la comparaison des sens des termes en les apposant entre définition dictionnaire et sens en contexte, ce qui donnera lieu à la troisième subdivision incluse dans le 4^{ème} sous-titre, qui est le suivant.

- Le quatrième sous-titre indiquera donc la troisième subdivision, celle des similitudes sémantiques entre la définition du *T.L.F.* et le sens contextuel. Nous relèverons ainsi

les traits communs entre les deux. Cette procédure nous donnera la possibilité d'évaluer et de quantifier les ressemblances.

- Le cinquième sous-titre sera la contrepartie du précédent. Nous y aurons à démontrer les éléments lexicologiques et sémantiques contradictoires ou du moins différentiels entre les sens dictionnaires et contextuels.

- Le sixième et dernier sous-titre sera alloué à l'annotation. Dans cette subdivision, nous allons faire la description lexicologique puis sémantique des définitions obtenues antérieurement. Les termes seront décrits sur le plan de leurs catégories, leurs genres, sont-ils polysémiques ou monosémiques, etc. Nous allons aussi repérer les procédés de création lexicale des termes, et identifier les mécanismes qui sont à l'origine des sens qui leur sont donnés par le *TLF* et le corpus. Ces annotations nous permettront de dégager les processus de définition qui ont été mis en œuvre tels que la subduction, le réglage du sens, la restriction de sens, l'extension de sens, la gradation, l'élargissement, la réification, la spécialisation... Nous allons donc commenter et émettre des remarques sur les phénomènes et faits lexicaux et sémantiques ayant marqué les termes relevés, que ce soit dans le corpus ou dans le *TLF*. Par ailleurs, nous décrirons les types de relations lexicales qui sont présentes dans les contenus sémantiques des termes, d'après le *T.L.F.* et le corpus. Ces relations lexicales sont définies par Gardes-Tamine comme étant : « Des principes généraux qui commandent les relations de sens entre les unités (...) Les traits apparaissent ainsi comme des moyens de spécifier des relations générales comme la synonymie ou l'antonymie... »³⁰⁴ À la fin de l'annotation, nous reviendrons sur les ressemblances et dissemblance entre les sens du terme analysé d'un point de vue quantitatif. Autrement, nous allons conclure si les définitions du *TLF* et du corpus sont + semblables ou + dissemblables.

³⁰⁴ Gardes-Tamine J., *La Grammaire. 1/ Phonologie, morphologie, lexicologie*, Armand Colin, Paris, 1990, p. 106.

Notons enfin que lorsque nous avons collecté notre corpus, nous avons rencontré des termes où il n'y a qu'une seule occurrence dans tout le corpus, c'est-à-dire que ce sont des hapax, comme nous avons aussi trouvé des termes où il n'y a que deux ou trois occurrences, et dans certains cas, il y a des termes où il y a une multitude d'occurrences mais comportant des sens récurrents ou répétitifs.

5.1. Le thème de la Croyance

5.1.1. Fiche n° 1 : le terme d'Ange(s)

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

Plusieurs sens recensés sous forme de fonctions ou d'actes :

1. L'interlocution et la conversation avec Allâh (E 1).
2. Sanctification et glorification d'Allâh (E 1 et 17).
3. Serviteur rapprochés, adorateurs et messagers (E 2, 26, et 31).
4. La prosternation (E 3 et 6).
5. La glorification (E 4).
6. La crainte d'Allâh (E 5).
7. La célébration de Sa louange et l'imploration de Son pardon (E 7).
8. Ils entourent le Trône (E 8).
9. Ils maudissent les mécréants (E 9 et 10).
10. Ils viendront avec Allâh sur des nuées (E 11).
11. Ils descendent du ciel (E 12, 13, 14 et 15).
12. Ils descendent avec la vérité (E 13), et avec la révélation (E 14).
13. Ils avertissent qu'il n'y a aucune divinité à part Allâh (E 14).
14. Ils montent vers Allâh au ciel (E 16).
15. Ils se dresseront en rang auprès d'Allâh le Jour de la résurrection (E 17).
16. Ils descendent vers les croyants mourants, leur annoncent la bonne nouvelle d'entrer au Paradis ainsi que le pardon, leur présentent leurs salutations et reprennent leurs âmes (E 18, 20 et 41).

17. Ils blâmeront et frapperont les gens voués au feu au moment de l'agonie (E 38, 39 et 40).
18. Ils empêcheront les injustes d'accéder au Paradis (E 19).
19. Ils réceptionneront les gens du Paradis en leur rappelant que c'est le Jour qui leur a été promis (E 21).
20. Ils visiteront les gens du Paradis et les salueront de toute part (E 22).
21. Ils portent des objets (E 28).
22. Ils transmettaient les nouvelles divines aux Prophètes et à Marie et aux croyants (E 32, 33, 34 et 42).
23. Ils faisaient la guerre aux côtés des croyants (compagnons du Prophète) contre les mécréants (E 35, 36, 37 et 42).
24. Ils arrachent les âmes aux mécréants et à ceux qui mentent sur Allâh leur annonçant l'entrée en enfer (E 38, 39 et 40).
25. Ils jettent l'effroi dans les cœurs des mécréants et les frappent au-dessus des cous et sur les bouts des doigts (E 42).
26. Ils sont un sujet de croyance et de bonté pieuse (E 23).
27. Ils ont des ailes ; certains ont deux ailes, d'autres trois et d'autres quatre (E 24).
28. Ils ne sont pas des femelles (E 25, 26 et 27).
29. Sont des témoins d'Allâh, qu'Il est le seul digne d'adoration (E 29), et sont témoins de la révélation faite à Mouḥammed (E 30).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

ANGE, subst. masc.

I. – RELIGION

A.– [De façon continue dans certaines relig., ou de façon temporaire dans les croyances de certaines époques] Puissance secondaire de caractère sacré, qui anime, régit l'univers et les éléments et qui, soumise à la divinité ou en révolte contre elle, intervient en bien ou en mal dans la vie des hommes.

B.– Dans les *religions (judéo-) chrétiennes*. Être spirituel supérieur à l'homme, inférieur à Dieu, dont il est une créature soumise ou révoltée :

♦ *Ange de lumière, ange du ciel, ange fidèle, saint ange, bon ange, ange blanc*. Ange resté fidèle à Dieu. C'est aussi, l'un des noms de Satan : « Car Satan lui-même se déguise en ange de lumière. »

♦ *Ange déchu, ange rebelle, ange de(s) ténèbres, ange de l'abîme, ange du diable, ange de Satan, ange noir, mauvais ange*. Ange qui, à la suite de son prince, Satan, a péché par orgueil, s'est révolté contre Dieu et a été, en châtiment, maudit, chassé du ciel et précipité en enfer. *Chute des anges* :

♦ *Anges de l'Apocalypse*. Les quatre cavaliers de l'Apocalypse de Jean, symboles de la guerre, de la victoire, du jugement, de la mort, et ministres de la vengeance divine.

– *En partic., dans la religion cath.* Messager de Dieu auprès des hommes; serviteur chargé d'exécuter les ordres de Dieu :

♦ *Ange exterminateur, ange de la mort*. L'ange qui, après le départ des Israélites pour la terre promise, frappa de mort tous les premiers-nés d'Égypte :

♦ *Pain des anges*. L'Eucharistie :

♦ *Sainte mère des anges, reine des anges*. La Vierge Marie.

♦ *Ange gardien, ange tutélaire, ange protecteur ou bon ange*. Ange que la croyance attache à chaque homme en particulier et chargé de le protéger, de le conduire à son salut en l'incitant au bien. *Bon ange, mauvais* -. Selon la croyance populaire, ange de Dieu donc du bien, et ange de Satan donc du mal, qui se disputent l'âme de chaque homme :

– *P. méton.* Représentation (en peinture, en sculpture ...) d'un ange.

II.– *P. ext.*

A.– Pur esprit, créature parfaite opposée à l'être corporel et imparfait.

♦ *Bon ange, ange blanc.* Symbole du principe du bien. *Mauvais ange, ange noir.* Symbole du principe du mal.

– La partie spirituelle dans l'homme.

B.– [P. allus. à la perfection attribuée aux anges]

1. [La constr. **ange** + *de* + subst. est fréq.]

Personne douée jusqu'à la perfection d'une qualité morale ou physique. *Ange de beauté, de pureté.*

2. [Dans certaines tournures, en parlant de pers.] Pour marquer l'admiration : *c'est un ange, vous êtes un ange*; l'amour : *mon ange, (mon) cher ange, mon ange adoré(e), mon ange bien-aimé(e)*; l'affection ou l'amitié, particulièrement à l'égard des enfants : *(mon) petit ange*; la pitié : *pauvre ange, pauvre cher ange, pauvre petit ange.*

Rem. Qq. écrivains, employant le mot *ange* à propos d'une femme, ou imaginant des anges du sexe fém., font de ce mot un fém. : *(ma) chère ange, une ange charmante, cette ange, mon ange bien-aimée*; ou mettent au fém. le pron. qui s'y rapporte : *notre ange, elle aussi...*

– *Plus rarement.* [En fonction d'attribut, avec valeur d'adj.] *Être ange, être plus ange que (qqn), être trop ange, être par-dessus tout ange.*

3. Subst. + *de* + **ange**. *Voix, cheveux d'ange, visage, figure d'ange :*

♦ *Patience d'ange.* Patience extraordinaire, exemplaire.

4. Loc. *Comme un ange.* S'emploie précédée d'un adj. ou d'un verbe pour exprimer le haut degré de la qualité que possède qqn (*beau, belle comme un ange*) ou la perfection avec laquelle qqn fait qqc. (*dormir, travailler comme un ange*) :

C.– Loc. [P. allus. au bonheur céleste des anges tel que notamment il est représenté dans les arts plast.].

♦ *Être aux anges.* Être transporté de joie. Ell. *aux anges.*

♦ *Rire aux anges, sourire aux anges.* En bonne part, dans le même sens que *être aux anges*, ou en parlant de quelqu'un (en partic. d'un bébé) qui semble sourire dans son sommeil; en mauvaise part, avec le sens « rire niaisement ».

♦ *Un ange passe.* Se dit lorsqu'un silence gêné ou ironique interrompt une conversation.

◆ *Vielli. Boire aux anges.* „Boire sans plus savoir quelle santé on peut porter.

Vx. Voir des anges violets. Avoir un éblouissement causé par un coup porté sur les yeux; ou, se repaître de songes creux. On dit de même, dans le premier sens, en voir trente-six chandelles.`` (

D.- [P. allus. aux différentes sortes d'anges, à leurs différentes fonctions, le plus souvent à propos d'une pers.].

– [P. allus. à divers épisodes de la Bible, notamment Gen. XXXII, 25-31 (lutte de Jacob avec l'ange, symbole du combat spirituel)] :

– [P. allus. à la représentation des anges] *Ange bouffi.* Popul. Enfant qui a le visage fort plein et de grosses joues, parce que les peintres représentent communément ainsi les anges, et surtout les chérubins et les séraphins.

Ange de grève. Crocheteur; dit ainsi par plaisanterie, à cause que les crocheteurs se tenaient beaucoup sur la place de Grève et que l'on comparait leurs crochets à des ailes.

III.- Emplois techn.

A.- AMEUBL. *ANC. Lit d'ange* ou *lit à l'ange.* Lit sans colonnes, surmonté (sur une partie de sa longueur seulement) d'un baldaquin à rideaux relevés.

B.- HÉRALD. Esprit céleste, dont la position ordinaire dans l'écu est d'être de front, les extrémités vers le chef. On en rencontre peu dans les armoires; ils font plus souvent partie des ornements extérieurs.

C.- ICHTYOL. *Ange de mer* (ou *ange* ou *angel* ou *angelot*). Nom usuel d'un poisson d'une forme intermédiaire entre celle des squales et celle des raies.

D.- MODES. *Coiffure à l'ange, cheveux à l'ange, être coiffée à l'ange.*

E.- PARFUMERIE ANC. *Eau d'ange, eau des anges.* Eau distillée aromatique.

F.- SP. *Saut de l'ange.* En natation ou en chorégraphie, saut ou plongeon qui s'exécute en s'élançant les bras ouverts, les jambes réunies arquées en arrière.

G.- FOLKL. *Cheveu(x) d'ange.* Guirlande en fil d'argent pour la décoration des arbres de Noël.

IV.- Arg., fam.

– *Ange gardien, ange.* Gardien de la paix chargé d'accompagner et de surveiller un détenu; *p. ext.* agent de police; *p. anal.* Gendarme.

– *Donner un ange au bon Dieu.* Faire avorter. *Faiseuse d'ange.* Avorteuse (cf. VAN DER MEERSCH, *L'Empreinte du dieu*, 1936, p. 171).

Rem. gén. *Ange* peut, dans la lang. littér., fonctionner comme 1^{er} élément de composé, habituellement relié au second par un trait d'union : *un ange-femme* ; *ces anges-vierges* ; *ces petits anges-gitons* ; *un petit ange-pupitre*.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Êtres célestes sacrés.

-Ils sont plus puissants que l'homme.

-Ils sont soumis à Dieu.

-Ils remplissent plusieurs fonctions dans l'univers.

-Ils interviennent en bien ou en mal dans la vie des hommes.

-Ils incitent les gens au bien.

- Symbole de la guerre, de la victoire, du jugement, de la mort, et ministres de la vengeance divine.

- Allusion aux différentes sortes d'anges, à leurs différentes fonctions.

- Messagers de Dieu auprès des hommes; serviteurs chargés d'exécuter les ordres de Dieu.

-Ange que la croyance attache à chaque homme en particulier et chargé de le protéger, de le conduire à son salut en l'incitant au bien.

- Pur esprit, créature parfaite opposée à l'être corporel et imparfait.

- Symbole du principe du bien.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Êtres révoltés contre Dieu (TLF).
- Interlocution et conversation avec Dieu (Corpus).
- Représentation en peinture et sculpture (TLF).
- Ange déchu, ange rebelle (TLF).
- Certaines fonctions spécifiées dans le corpus et non dans le TLF, telle que la prosternation, la sanctification, la crainte, etc.
- Personne douée d'une qualité morale ou physique (TLF).
- Les emplois techniques : ameublement, héraldique, etc. (TLF).
- anges féminins, femme ange. (TLF).
- référence à certains domaines ou arts : ameublement, héraldique, ichtyologie, coiffure, parfumerie, folklore, etc.

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'*ange(s)* est un substantif masculin, équivalent interlinguistique fonctionnel du terme *malèk* [malɛk] (sing.), *malè'ika* [malɛ:ika] (pl.), en arabe. Cette équivalence de sens est due à la somme des traits définitoires coréférentiels partagés entre les deux dans les deux langues respectives : arabe/français. Le terme tel qu'il est enregistré dans le *TLF*, appartient à la terminologie chrétienne. Il a été récupéré par la langue généraliste et lexicalisé dans les dictionnaires de langue, du fait de sa longue diffusion dans le discours, mais aussi parce qu'il a perdu sa monoréférentialité liée à la religion chrétienne et est inscrit dans plusieurs domaines de la vie, tel qu'on peut l'observer dans les définitions rendues par le *TLF*. Le corpus s'en est servi parce qu'il appartient justement au champ religieux, à la base chrétien, mais tout en opérant des modifications de sens par des mécanismes sémantiques divers, afin de le nuancer du sens chrétien et lui référer un sens coranique. L'identité du mot en tant que terme appartenant à l'islam est nettement manifestée

dans le corpus. Il fait état d'un seul sens (univoque), et renvoie à un référent unique (monoréférentiel).

Dans le corpus, cette unité terminologique est donc monosémique, elle réfère à un même être, créé par Allâh, ayant certaines caractéristiques et accomplissant certaines fonctions. Le critère monoréférentiel de ce terme marque son univocité. Le TLF, par contre, enregistre ce terme en tant que polysème. Il est afféré à des notions touchant à divers et variés domaines. En effet, mis à part le domaine religieux dans lequel est inscrit le sens propre de ce lexème, celui-ci touche à d'autres sens afférents à d'autres domaines dont l'ameublement, l'héraldique, l'ichtyologie, la parfumerie, etc.

Sur le plan sémantique, la plupart des sens du TLF classés dans le registre *Religion* sont en accord à plus d'un égard avec les sens recensés dans notre corpus. Or, contrairement au TLF, le corpus n'a utilisé que des emplois religieux. Le TLF, en plus de son emploi religieux, enregistre des sens techniques, artistiques, extensifs, métonymiques... Le corpus, même s'il a marqué des traits sémantiques semblables à ceux identifiés dans le *TLF*, nous trouvons quand même les traces sous-jacentes d'une différenciation basée sur des mécanismes sémantiques. Ainsi par subduction, restriction et réduction du sens opérées dans le corpus, nous constatons l'effet de ces trois mécanismes dans le dévidement de certains traits proprement chrétiens alloués à ce terme, ceux notamment rendus par ces séquences : *Êtres révoltés contre Dieu*, *Représentation en peinture et sculpture* (l'iconodolie, étant en fait une pratique prônée par le christianisme, contrairement à l'islam qui interdit toute représentation figurative de Dieu, des anges, des prophètes, etc. (iconoclaste)), *Ange déchu*, *ange rebelle*, etc. Par là, une « spécification intégrante » au registre islamique a été mise en route par les effets de subduction, le but, nous le voyons clairement, est d'aboutir à un sémantisme du terme particulier et dégagé des représentations chrétiennes susmentionnées, et qui sera donc l'apanage du champ islamique, ou coranique, plus proprement.

S'agissant des similitudes et dissimilitudes, si nous considérons l'emploi diversifié du terme par le *TLF* par le fait de l'attribuer à plusieurs domaines, dans ce cas les

dissimilitudes sont beaucoup plus nombreuses. Par contre, pour ce qui relève purement du domaine religieux, dans ce cas, le nombre de ressemblances est tout autant équilibré entre le corpus et ce dictionnaire de référence. Mais ceci n'exclue pas les effets différenciatifs ayant joué sur la valeur du sens d'*ange*, telle qu'elle est d'usage en islam. Le Coran étant au fait le Texte fondateur de la terminologie islamique.

5.1.2. Fiche n° 2 : le terme d'association, associé

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Égal donné injustement à Allâh. (E 1, 2 et 5).
2. L'association, une injustice énorme. (E 2).
3. Divinité invoquée en dehors d'Allâh. (E 3).
4. Divinités associées à Allâh qui ne possèdent même pas un atome dans les cieux et la terre. (E 3).
5. Ces associés n'entendent pas les invocations et s'ils les entendent, ils ne pourront pas répondre. (E 4).
6. Cette association sera niée le jour de la résurrection par les associés eux-mêmes. (É 4).
6. Divinités mises en association avec Allâh dans la création sans n'avoir rien créé dans l'univers ni révélé de livres célestes. (E 5).
7. Dieux invoqués en dehors d'Allâh qui n'ont avec Lui aucune participation dans les cieux. (E 6).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

Action d'associer, de s'associer ; résultat de cette action.

A.– DR. [En parlant de pers.] Action de former un groupement de personnes réunies dans un but déterminé, pour la défense d'un intérêt commun. Acte d'association; p. ext. groupement ainsi constitué. Groupement permanent de personnes mettant en

commun leurs connaissances, leur activité et leurs ressources, en vue d'un but qui n'est pas exclusivement ou principalement patrimonial. Dans ce sens l'association s'oppose à la société. Certaines associations (syndicats professionnels, sociétés de secours mutuel, associations syndicales) étant soumises par la loi à un régime spécial, on réserve souvent le nom d'association aux groupements régis par les deux premiers titres de la loi du 1er juillet 1901, qui constituent le droit commun de l'association en France. Liberté d'association.

SYNT. Association professionnelle des banques, des entreprises et établissements financiers ; associations patronales, syndicales ; associations de pêche et de pisciculture.

– Spéc. Association en participation. Société de personnes dont le caractère essentiel est d'être occulte, comme ne se révélant pas aux tiers et n'ayant d'effet qu'entre les associés. Le but lucratif d'une telle association en fait en réalité une véritable société occulte.

Rem. Depuis la loi du 24 juillet 1966, l'association en participation a pris le nom de société en participation.

◆ Association déclarée. Régie par les deux premiers titres de la loi du 1er juillet 1901, et dotée de la personnalité civile par une déclaration faite à la préfecture.

◆ Association cultuelle. Formée pour subvenir soit aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte, soit à l'un de ces objets seulement.

◆ Association de malfaiteurs. Réunion de plusieurs personnes en vue de préparer ou de commettre des infractions à la loi pénale.

◆ Association reconnue d'utilité publique. Ayant fait l'objet d'un décret pris en Conseil d'État, la reconnaissant comme établissement d'utilité publique et lui donnant une capacité plus étendue que celle des associations déclarées, notamment le droit de recevoir des libéralités.

◆ Association religieuse. Groupement à but religieux.

◆ Association syndicale. Groupement de propriétaires s'unissant soit de leur plein gré, soit sur l'injonction de l'Administration, en vue d'effectuer certains travaux intéressant l'ensemble de leurs propriétés et ayant le caractère de travaux d'utilité générale.

B.– Au fig. [En parlant d'inanimés] Action de réunir en un tout des éléments divers (couleurs, sons, etc.) qui se complètent et produisent un effet unique.

C.– Emplois techn.

1. BACTÉRIOL. Association microbienne.

2. BIOL. Fibres, neurones d'association.

3. BOT. Association végétale. Groupement d'espèces de plantes qui poussent habituellement ensemble, soit par suite de similitudes d'exigences quant au sol et au climat général, soit pour certaines d'entre elles par suite d'interdépendances (microsol, microclimat).

4. CHIM. Association moléculaire. Véritable composé physique de molécules chimiquement identiques, dont la formation spontanée modifie profondément les constantes physiques de la molécule considérée.

5. GÉOLOGIE

a) Association minérale. Ensemble des minéraux présents (en des proportions qui varient dans d'assez grandes limites) dans une roche mère, ou dans un sol. Elle en est l'une des caractéristiques. La comparaison des associations minérales d'un sol et de la roche sous-jacente peut renseigner sur les altérations ou les apports éventuels (par le vent, etc.).

b) Association minéralogique lourde. Ensemble des minéraux lourds (densité < 2,9) présents dans un sol.

6. LITT. Figure par laquelle on s'applique en apparence à soi-même ce qui en réalité ne s'adresse qu'à d'autres; ou par laquelle on applique à d'autres ce qui ne peut s'adresser au fond qu'à celui qui parle.

7. PHARM. Association de médicaments. On distingue les associations naturelles (extrait de plante, eau minérale) et les associations artificielles créées par le médecin. La prise de deux médicaments de même action principale permet la diminution de la dose de chacun d'eux et diminue les effets secondaires et toxiques (morphine + chloroforme). Elle permet l'étalement de l'action de deux produits de résorption différente (pénicilline simple et pénicilline retard).

8. PHYS. (électr.) „Mode d'association de générateurs, de récepteurs ou de résistances électriques. Action d'associer deux circuits électriques, parcourus par des courants variables, de façon que les modifications apparaissant dans l'un des circuits se répercutent dans l'autre (sous forme de courants induits).

9. PSYCHANAL. Méthode ou règle de libre association. Méthode qui consiste à exprimer sans discrimination toutes les pensées qui viennent à l'esprit, soit à partir d'un élément donné (mot, nombre, image d'un rêve, représentation quelconque), soit de façon spontanée.

10. PSYCHOL. Propriété qu'ont les phénomènes psychiques de s'attirer les uns les autres dans le champ de la conscience sans l'intervention de la volonté ou même malgré sa résistance.

♦ Association des/d'idées. Aristote avait déjà formulé les trois lois de l'association des idées par contiguïté, ressemblance et contraste, qui ont suscité en psychologie de nombreux travaux et des discussions persistantes au sujet de leur irréductibilité fondamentale, ou de la possibilité de les ramener à une seule (contiguïté ou similarité).

– Spéc., PSYCH.

a) Association systématique. Phénomène consistant „dans la tendance des éléments psychiques à se grouper spontanément, non pas seulement suivant la contiguïté ou la ressemblance, mais en formant des synthèses organiques, ayant un caractère de finalité interne.

b) Troubles de l'association des idées. Chez le schizophrène elles [les associations] amènent dans le discours des idées sans connexion apparente avec le motif principal de la phrase, donnant une impression de « pensée abrupte », de bizarrerie souvent impénétrable; elles sont également sujettes à de brusques interruptions, réalisant alors le phénomène caractéristique du « blocage ».

11. SP. Ancienne appellation du football.

12. STAT. Degré de dépendance ou d'indépendance qui existe entre deux ou plusieurs variables mesurées quantitativement ou qualitativement. Relation entre variables qui sont opposées à travers une corrélation.

Associé :

Entrez une forme

ASSOCIÉ, ÉE, part. passé, adj. et subst.

I.- Part. passé de associer*.

II.- Emploi adj.

A.- [En parlant d'une pers.] :

1. Il reconnut, un certain soir, la voix de son ancien compagnon de chasse, associé à un autre, un rival sans doute, et il en fut triste, car il se sentait mis au ban de sa race et comme mort pour les autres renards.

◆ Membres associés, cf. III A.

B.- [En parlant de notions se rapportant au domaine intellectuel ou moral : mots, idées, etc.] :

2. ... religion et morale sont, au Moyen Âge, des notions indissolublement associées, plus étroitement liées entre elles qu'elles ne l'ont jamais été.

C.- Emplois techn.

1. CHIM. Molécules associées. Molécules plus ou moins liées par des liaisons hydrogène.

2. HIST. État associé. Nom donné par la Constitution de 1946 aux anciens protectorats (Tunisie, Maroc, Viêtnam, Cambodge, Laos). Les Puissances alliées et associées. Territoire associé. Nom donné par la Constitution de 1946 aux territoires sous tutelle.

3. MATH. Matrice associée d'une matrice carrée. Matrice carrée obtenue à partir de la transposée de la matrice donnée en remplaçant chaque élément de cette transposée par son imaginaire conjugué.

4. PHARM. Médicaments associés.

5. PHYSIOL. Mouvements associés. Mouvements consensuels; mouvements qui, sans notre connaissance, accompagnent les efforts volontaires.

6. PSYCHANAL. Hallucinations associées. Hallucinations se succédant dans un ordre logique : une voix annonce le courant électrique qui est aussitôt ressenti.

3. Les contradictions déconcertantes, les conduites ambivalentes, les aigreurs et les ennuis révélateurs de latences contraires au type apparent témoignent de cette structure complexe des individus concrets. Quand il parle de « psychoses associées », de « psychoses compliquées », d'« états polypsychopathiques », le psychiatre avoue l'impuissance de la typologie à classer un grand nombre d'états psychiques morbides sous les syndromes qu'elle s'est donnés.

III.- Emploi subst.

A.- Personne qui est unie à une ou plusieurs autres par une communauté d'intérêts, de travail, ou de loisirs. Synon. adjoint(e), allié(e), camarade, collègue, compagne, compagnon, complice :

4. La providence m'a pris dans ma jeunesse une compagne tendrement aimée. Il lui plaît de rendre à mon âge mûr mieux qu'une compagne et une amie, une associée, une véritable alliée intellectuelle. J'ai demandé la main de Mme la baronne de Montanel.

– Associés d'une académie, associés étrangers ou membres associés. Dans quelques Académies, membres associés, ou simplement, associés, ceux qui participent aux travaux d'une académie, sans jouir des mêmes avantages que les autres membres ; membres étrangers d'une académie qui jouissent de tous les droits des autres membres ; membres d'une académie, de nationalité étrangère, qui jouissent de quelques-uns des droits des autres membres.

B. – Emplois techn. ou spéc.

– Arg. Femme légitime.

– DROIT

1. DR. CIVIL et COMM. Membre d'un groupement constitué sous la forme de société civile ou commerciale ou d'association. Dans les sociétés commerciales, le nom d'associés désigne ceux qui ont le double droit de participer aux bénéfices et de concourir à la direction des affaires sociales pour les distinguer des porteurs de parts de fondateur qui n'ont que le droit de participer aux bénéfices. Pour les associations on dit plutôt sociétaires.

– RELIG. Se dit des religieuses de la 2^e classe, dans l'ordre de la Visitation de N.D., et chez les Miramiones, ou filles de Sainte-Geneviève.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

Aucune ressemblance de sens entre le corpus et le *TLF* à part l'idée de l'action d'association entre deux choses ou plus.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

Tous les sens identifiés dans le corpus et attestés dans le *TLF* sont en totale dissemblance sémantique. Le *TLF* ne note aucune définition liée à la religion au sens de polythéisme. En contrepartie, le corpus ne mentionne aucun trait définitoire hors du champ sémantique du polythéisme, tel qu'il est vu en islam.

5 – Annotation

Sur le plan lexico-sémantique, le terme d'*association* est un néologisme sémantique (néosème). Il a été récupéré de la langue commune et usité dans le champ islamique par élargissement et « addition » de sens. Dans le corpus, il a une forte récurrence dans les passages traitant du polythéisme. L'usage de ce terme tel qu'il est employé dans le corpus n'existe pas dans le TLF. De telles procédures néologiques viennent comme réponse au besoin d'exprimer des réalités confessionnelles propres à l'islam, dont les termes en manquent en français. L'association, telle qu'elle est vue en islam, ne relève pas forcément du polythéisme, qui signifie au sens propre *se donner à l'adoration de plusieurs dieux*. Le terme de polythéisme renvoie en fait à la doctrine admettant la pluralité des divinités. Sens qui demeure obscur à l'endroit de la croyance islamique comparativement avec celui du terme *chirk* [ʃirk]. Car, l'association (*chirk*) décrit l'état d'adorer en même temps Allâh avec d'autres idoles. Les sens repérés (1, 4 et 6) marquent clairement ce trait définitoire pertinent.

C'est ainsi que par un souci de précision terminologique, que le corpus emploie le terme d'*association*, qui est par ailleurs, très largement employé dans le discours religieux islamique en langue française, que ce soit à l'écrit ou à l'oral. Et c'est tout justement à ce niveau que nous pouvons relever le caractère monosémique sur lequel ce terme est fondé. Critère de spécification d'un mot de la langue à un registre terminologique, la monosémie, corrélée à la monoréférentialité, permettent en effet d'inscrire un mot dans un domaine et l'affecter à une terminologie, tel que nous l'avons expliqué dans le chapitre 2.

Notons enfin qu'à cause de ce noyau sémique pertinent, bien des auteurs, dont l'auteur de notre corpus dans quelques-uns de ses ouvrages, sont plutôt enclins à utiliser l'unité xénitique *chirk* au lieu du mot *polythéisme*. Notons-le, une fois de plus, que dans les écrits spécialisés, ceux de l'islam ne faisant pas la particularité, le recours à la néologie est un procédé très fréquent et tout aussi puissant, car il permet de pallier à un déficit terminologique. Cette stratégie est tout aussi souvent appliquée par les linguistes eux-mêmes dans leurs textes, quand ils se servent particulièrement des termes

linguistiques anglais... C'est dire combien est capitale la quête du sens exact et unique d'un mot dans un domaine de connaissance.

5.1.3. Fiche n° 3 : le terme d'associateur-trice(s)

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Adeptes de croyance contraire à la religion d'Abraham qui fut dans la droiture. (E 1, 3, 4)
2. Hommes et femmes sans foi. (E 2).
3. Les associateurs épouseront les fornicatrices, et inversement. (E 5).
4. Sont une impureté et ne doivent point s'approcher de la mosquée sacrée de la Mecque. (E 6).
5. Allâh les châtiara. (E 7 et 8).
6. Ils pensent du mal d'Allâh. (E 8).
7. Allâh leur a préparé l'enfer. (E 8).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

Ce terme n'existe pas dans le T.L.F.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

XX

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

XX

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'*associateur* est un néologisme graphique, contrairement au terme *association* analysé plus haut, qui est un néologisme sémantique. *Associateur* n'existe pas dans le TLF, ni dans les autres dictionnaires de référence (le Larousse, le Robert, le Hachette...). Il a été formé par affixation sur une base (associer + les suffixes

-eur et -ice) existante, mais n'ayant pas le sens identifié en corpus, cf. *supra*, fiche n° 2. La nécessité d'exprimer une notion de polythéisme que la langue française ne fournit pas, a motivé l'auteur du corpus à utiliser ce procédé néologique.

Sur le plan sémantique, les sens repérés du corpus renvoient tous à la personne qui exerce l'association au sens défini dans la fiche n° 2. Toujours est-il que dans l'esprit de spécialisation des mots de la langue commune par des procédés lexicologiques et sémantiques divers, la recherche du sens exact et unique d'un lexème est une nécessité terminologique, sans laquelle on ne saurait exprimer les notions propres à un domaine de connaissance. Ici, avec ce terme d'associateur, nous constatons un double jeu néologique, qui est opéré sur les plans lexico-morphologique et sémantique. Il s'agit précisément de la formation d'une unité terminologique nouvelle, mais sur une base disponible (association), à laquelle on attribue une nouvelle « orthographe » par suffixation (-eur), marque de *celui qui agit*, l'actant, mais qu'on charge d'un sens non disponible dans cette base (association), car il ne s'agit plus ici du registre ordinaire de la langue, autrement la langue commune, mais d'un domaine particulier, celui d'une religion. Cette conceptualisation a permis de charger le mot avec des sèmes contextuels qui définissent la réalité de ce phénomène d'adoration de l'Autre hormis ou avec Dieu, – en plus d'avoir contrasté la notion de *polythéiste* qui ne correspond pas à celle de *mouchrik* [muʃrik] (associateur) – phénomène vastement décrit et expliqué dans le Coran, et ayant même fait l'objet d'un de ses thèmes capitaux.

Ce processus néologique a donc affecté à ce terme un sens particulier propre à la religion musulmane. Le référent extralinguistique auquel il renvoie est tout à fait lié à la vision du monde des Arabes, qui adorèrent Allâh soit en lui associant d'autres divinités, soit en vouant quelques pratiques dévotionnelles (l'invocation par ex.), dont seul Allâh en est méritant, à d'autres que Lui. Cette dernière pratique persiste à ce jour sous des formes multiples (prières, sacrifices donnés aux saints en même temps qu'Allâh, apothéoses, ostentation, consécration, etc.).

Ajoutons enfin que ce terme ainsi écrit, avec cette « graphie néologique », pourrait aussi avoir une « attirance » sur le lecteur, sous sa forme graphique qui capte l'attention, notamment le lecteur lambda qui n'a pas de connaissance sur la néologie.

5.1.4. Fiche n° 4 : le terme de Coran

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Un Livre de méditation provenant d'Allâh. (E 2, 31, 32, 33 et 34).
2. Descendu au mois de Ramadan comme guide pour les gens et preuves claires de la bonne direction et du discernement. (E 1).
3. C'est une Révélation divine. (E 4).
4. Révélé pour avertir les Arabes ainsi que tous ceux à qui il parviendra. (E 5).
5. Apporte la miséricorde à celui qui l'écoute. (E 6).
6. Provient d'Allâh seul et confirmé par les Livres antérieurs. (E 7).
7. Allâh y raconte le meilleur récit. (E 8).
8. C'est une Lecture et un livre explicites. (E 9, 10, 11 et 18).
9. C'est un rappel pour les gens. (E 12 et 29).
10. Contient toute sorte d'exemples et de paraboles. (E 13, 14, 15, 23 et 24).
11. Un Coran sublime. (E 15).
12. Guide vers la droiture et annonce une grande récompense pour les croyants. (E 16).
13. Sujet de réflexion pour les gens. (E 17, 18).
14. Guérison et miséricorde pour les croyants. (E 19).
15. Inimitable. (E 20).
16. Provient au Prophète de la part d'Allâh. (E 21).
17. Il raconte les divergences des Enfants d'Israël. (E 22).

18. Contient toute sorte d'exemples et de paraboles. (E 23, 24).
19. Allâh jure par Son Coran. (E 25).
20. Plein de sagesse. (E 26).
21. Glorieux. (E 27 et 28).
22. Rappel pour celui qui craint la menace divine. (E 29).
23. Facile à méditer. (E 30 à 34).
24. Coran noble. (E 35).
25. Coran de langue arabe. (E 36, 38, 39, 40 et 41, 42, 43).
26. Descendu afin que les gens raisonnent. (E 37).
27. Descendu afin que les gens raisonnent. (E 38).
28. Contient beaucoup de menaces pour que les gens deviennent pieux ou se fassent exhorter. (E 39 et 40).
29. Coran explicite et sans tortuosité. (E 40).
30. Livre aux versets détaillés et clairement exposés. (E 41).
31. Un Coran pour des gens qui savent. (E 42).
32. Un Coran pour avertir les Mecquois et leurs proches limitrophes et avertir de la venue du Jour du rassemblement. (E 43).
33. Révélé fragmenté pour le lire lentement aux gens. (E 44).
34. Descendu graduellement. (E 45).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

A.– Livre sacré des musulmans, recueil de prédications de Mahomet, à caractère à la fois prophétique et législatif, qui constitue la base de la vie religieuse et politique de l'État théocratique musulman. Calligraphie, enluminure du Coran ; lire le Coran. Un

petit mur orné de sentences du Koran (Vigny, Serv. et grand. milit., 1835, p. 149).
Psalmody des versets du Coran.

– Loc. Lecteurs ou porteurs du Coran.

La Mère du Coran, l'Introduction ou le Chapitre suffisant, qui peut remplacer tous les autres; c'est comme le Pater des musulmans. Les lois du Coran (vieilli). L'Islam.

B.– P. méton.

1. Exemplaire du Coran. Marchande.

2. La loi religieuse et politique des musulmans, contenue dans le Coran.

– P. métaph. Tel est le désert. Un Coran, qui n'est qu'une règle de jeu.

– Loc., vx. Disciples du Coran.

C.– P. anal.

1. Livre de chevet; ouvrage de référence habituelle. Synon. Bible.

2. Code moral ou religieux d'une personne.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Livre des musulmans.

-Livre qui constitue l'essentiel de la vie religieuse en islam, à caractère législatif.

-Code moral et religieux.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Livre révélé aux musulmans et à tous ceux à qui il parviendra (corpus).

-Livre des musulmans (restriction) (TLF).

-C'est une révélation divine (corpus).

-Recueil de prédications de Mahomet (TLF).

- Un livre de méditation provenant d'Allâh (corpus).
- Provient d'Allâh seul et confirmé par les Livres antérieurs (corpus).
- Exemplaire du Coran (TLF).
- Inimitable (corpus).

5 – Annotation

Sur le plan lexical et morphologique, le terme de *Coran* est un emprunt à la langue arabe. C'est une refonte faite sur le terme *Qour'ên*. Une adaptation phonétique du mot selon le système phonologique français a été effectuée. La définition donnée par le TLF est divergente à plus d'un égard avec les sens identifiés du corpus, tel que l'ont montré les similitudes et dissimilitudes susmentionnées. Étant un emprunt, une restriction de sens versant dans la modification a été opérée. Il s'est agi principalement d'avoir omis les traits définitoires principaux de ce terme, à savoir que le Coran est une parole divine, révélée au Prophète Mouhammed et à l'intention de tous les hommes. Ces traits sont nettement exprimés dans le corpus et totalement occultés par le TLF.

Sur le plan sémantique, les sens attestés faits par le TLF ne précisent pas que le Coran est la parole de Dieu (Allâh). Voire, le TLF a mentionné que c'est le recueil de Mahomet. Chose qui vient en totale contradiction avec les sémantismes rendus par le corpus, notamment les sens (1, 3, 4, 6, 9, 13). Le terme tel qu'il est identifié dans les différents contextes du corpus renvoie à un même référent. Sa monoréférentialité concerne la totalité des sèmes qui expriment une même réalité, à savoir que le Coran émane uniquement d'Allâh (Dieu), qu'il est Sa parole et qu'il est destiné à toute l'humanité. Contrairement à cette réalité, à cet univers de croyance auquel sont attachés tous les musulmans, les auteurs du TLF ont subrepticement fait passer leurs conceptions puisant de leur propre univers de croyance s'accordant que le Coran est l'œuvre du Prophète. Ce trait est particulièrement rendu par les deux séquences *Recueil de prédications de Mahomet*, et *Livre des musulmans*. Or, linguistiquement, puisque le terme de Coran est un emprunt, la restriction aux sèmes principaux (le noyau du sens)

de ce terme aura été le mécanisme sémantique capital à privilégier, car il garantit au terme d'emprunt de garder sa spécificité sémantique d'origine étant un mot ayant voyagé vers le français d'une langue étrangère, l'arabe. La séquence *Livre des musulmans*, relève en fait l'ambiguïté sémantique dont la définition du TLF est imprégnée. Car, en plus de l'indication de l'appartenance du Coran aux musulmans, ce segment signifie que seulement eux sont concernés de le lire ou d'y croire..., élément qui est carrément contradictoire avec les sens identifiés du corpus, comme cela induit également un sens implicite ou sous-entendu signifiant que le Coran est une propriété humaine, une œuvre d'un peuple, les musulmans, alors que le corpus stipule que c'est le Livre d'Allah, Sa Parole. Ce dernier sens (le Coran est une propriété humaine) caractérise particulièrement les écrits de beaucoup d'orientalistes et d'auteurs chrétiens qui s'accordent à dire que le Coran fait partie des textes construisant l'ensemble du patrimoine littéraire humain.

Nous pouvons enfin interpréter un tel réglage ou adaptation sémantique fait dans le TLF par *l'influence du fait socioculturel et religieux chrétien ou idéologique* sur le fait linguistique et lexical. L'univers de croyance des concepteurs du TLF, ou plus exactement des auteurs des corpus dont s'en est servi le TLF, rappelons-le, pourrait donc être à l'origine d'une telle « manœuvre » ou détour lexical. Autrement, il paraît que les rédacteurs du TLF se soient basés sur des corpus écrits par des non-musulmans non spécialistes pour construire une définition du *Coran*. Au fait, après avoir vérifié les documents auxquels les concepteurs du TLF se sont référés pour « confectionner » leur définition, nous confirmons notre hypothèse. En voici quelques-unes de leurs références : (Alfred de Vigny, *Servitude et grandeur militaire*, Maurice Barrès, *Mes cahiers*, Chateaubriand, *Le Génie du christianisme*, etc.). On pourrait, cependant, interpréter une telle démarche par le fait que ce n'est pas le TLF qui a emprunté le terme de *Coran* à la langue arabe, mais c'est la langue française. C'est dire que la définition reprise par le TLF préexistait à sa lexicalisation.

Faisons remarquer enfin qu'à cause des imprécisions et des ambiguïtés marquant les définitions du terme de Coran rendues par certains dictionnaires de langue, dont le

TLF, comme nous venons de le démontrer, beaucoup d’auteurs et traducteurs français et francophones, dont l’auteur de notre corpus, préfèrent plutôt utiliser dans leurs ouvrages la forme xénitique *Qour’ân*, et renoncer à l’emprunt *Coran*, pour justement contourner ce problème terminologique.

5.1.5. Fiche n° 5 : le terme de destinée

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

Rem. Les sens identifiés dans le corpus pour ce terme sont répertoriés en deux types (A : destinée cosmique et B : destinée législative religieuse), dont le premier comporte 3 sous-classes (A1 : sur la création de l’univers, A2 : sur le don des subsistances, A3 : temps de descente du Coran).

A. Destinée cosmique :

A1. Sur la création de l’univers :

1. Déterminer (verbe *qaddara*) des phases de la lune pour apprendre le nombre des années et le calcul. (E 1 et 20).
2. Donner (v. *qaddara*) à toute chose créée ses justes proportions. (E 2).
3. Assigner (v. *qaddara*) des ressources alimentaires à la terre en l’espace de quatre jours. (E 3).
4. Décréter (v. *qodira*) l’ordre de faire rencontrer les eaux sur terre.
5. Déterminer (v. *qaddarna*) des phases à la lune jusqu’à la rendre telle une vieille palme. (E 5).
6. Ordre conçu (nom déverbal ‘masdar’ *taqdîr*) par le Tout-Puissant pour fendre l’aube et faire de la nuit une phase de repos, et le soleil et la lune pour mesurer le temps. (E 6).
7. Détermination (n. dév. *taqdîr*) que le soleil court vers son propre gîte. (E 7).
8. Prédéterminer (v. *qaddarna*) la mort pour les humains. (E 16).

9. Déterminer le destin (v. *qaddara*) de l'homme. (E 24).

A2. Sur le don des subsistances :

1. Restreindre (v. *yaqdir*) Ses dons à qui Il veut. (E 8, 9, 10, 11 et 15).

2. Évaluer (v. *qaddarna*) les étapes de voyage entre les cités. (E 12).

3. Donner les justes proportions (v. *qaddarna* suivi du déverbal *tarqdîran*) à la création. (E 13).

4. Déterminer (v. *youqaddir*) le jour et la nuit. (E 14).

A3. Temps de descente du Qur'ên (nuit de la destinée) :

1. Nuit d'Al-Qadr (de la destinée). (E 17, 18, et 19).

B. Destinée législative religieuse

1. La nuit d'Al-Qadr (de la destinée) (E 17, 18, et 19).

2. Décret inéluctable (loc. *Qdaran maqdoûran*) (E 22).

3. Mesure (dév. *qadran*) (E 23).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

A.– Puissance (souvent personnifiée) qui selon certaines croyances, réglerait le déroulement inéluctable des événements et les lois régissant l'univers.

Rem. S'emploie fréquemment au plur. et avec une majuscule, dans ce sens, en prenant une valeur allégorique.

B.– Sort spécial réservé à quelqu'un ou quelque chose et prédéterminé par sa nature propre ou les événements extérieurs, généralement en dehors de toute volonté humaine. Synon. *avenir, destination, fortune, mission, sort, vocation*.

1. [À propos d'un être humain] *L'interminable histoire d'une destinée de femme et de toutes les autres destinées qu'elle entraîne dans son orbite.*

♦ *Expr.* *Astre, étoile de la destinée.* *Astre, étoile qui est censé(e) influencer la destinée de tel individu.*

– [P. allus. myth.]

a) [Aux Parques qui filaient les destinées].

b) [Au livre sur lequel est inscrite la destinée de chaque être humain].

– *En partic.* Aboutissement, issue fatale.

Rem. L'emploi de *destin* dans ce sens est plus fréq., *destinée* exprimant davantage une idée de durée, de prolongation dans le temps.

2. [À propos d'une collectivité humaine] .

3. [À propos d'une œuvre humaine].

SYNT. **a)** Destinée + adj. : destinée accomplie, commune, éternelle, fatale, humaine, individuelle, lamentable, particulière, personnelle, singulière, spirituelle. **b)** Adj. + destinée : étrange, propre, triste destinée. **c)** Destinée(s) + de + subst. : destinée d(e) (l') homme, l'humanité, la patrie, du pays, du/des peuple(s). **d)** Subst. + de (la) destinée : accomplissement, bizarrerie(s), chances, hasards, problème, secret de la destinée. **e)** Verbe + la/les/sa destinée : accepter, accomplir, fixer, fuir, remplir la/sa destinée. **f)** Verbe + prép. + destinée : présider aux destinée(s), lutter contre sa destinée.

C.– *Par affaiblissement.* Existence d'un être humain, pouvant être modifiée par sa propre volonté.

– *En partic.* Situation à venir, considérée principalement du point de vue de la réussite.

Rem.

1. *Destin* impliquerait essentiellement une idée de cause, dont les effets constitueraient la *destinée*. L'usage a quasiment confondu les 2 mots et en a fait plus ou moins des synonymes.

2. De façon inattendue, on remarque une certaine fréq. du plur. dans les catégories B et C. Le plur. insiste sans doute sur les particularités du sort de chaque individu.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Puissance qui règle le déroulement inéluctable des événements et les lois régissant l'univers.

-Fatalité, destinée incorrigible.

-Astres, étoiles, univers.

- Sort spécial réservé à quelqu'un ou quelque chose et prédéterminé par sa nature propre ou les événements extérieurs, généralement en dehors de toute volonté humaine.

-Livre sur lequel est inscrite la destinée de chaque être humain.

-Aboutissement et issue fatale.

- Situation à venir, futur, avenir.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Précision de certaines étapes de la création, telles que la détermination des phases de la lune, de la rencontre des eaux sur terre, etc. (Corpus).

-Temps de descente du Coran (corpus).

-À propos d'une collectivité humaine. Homme qui règle la destinée publique, qui médite et fait de grandes choses... (TLF).

-Existence d'un être humain étant capable de modifier sa destinée (TLF).

-Destin législatif. (Corpus).

-La nuit d'el Qadr (nuit du destin). (Corpus).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le corpus restitue le terme en arabe (verbe *qaddara*) par plusieurs équivalents en français (donner, assigner, déterminer...). Cette variété lexicale dépend du contexte dans lequel apparaît le terme. Le corpus fait de ce terme un emploi polysémique. C'est un polysème. La variété des équivalents attribués à ce terme est causée par son caractère polysémique. Les « destinées liées à la législation » sont absentes des définitions du TLF. Celui-ci fait seulement référence au « destin cosmique » (répartition qui est d'usage chez les musulmans), de création et de

détermination dans l'univers d'une puissance surhumaine. La plupart des sens repérés dans le corpus liés à la « destinée cosmique » sont attestés par le TLF.

Sur le plan sémantique, le contexte en arabe détermine une variété lexicale en français. Ainsi un changement de sens est parfois marqué, notamment entre les verbes *déterminer* et *donner*. Une polyréférentialité est donc présente. Le terme nomme des réalités différentes et renvoie à des référents extralinguistiques variés. La synonymie est aussi présente dans le corpus. Elle apparaît précisément dans le choix des verbes *assigner* et *donner* qui sont utilisés pour équivalents du terme *qaddara*. Cela étant, ce terme faillit au critère de constitution des terminologies, qui est l'univocité et la monoréférentialité. Or, cette absence de la monosémie pourrait être interprétée ici par le fait qu'il s'agit d'une exception.

Les contenus sémantiques du terme arabe *qadar* ainsi que de son équivalent en français *destinée*, sont quasiment convergents, mis à part les sémèmes liés à la destinée législative religieuse propre à l'islam, qui sont absents des définitions du TLF.

5.1.6. Fiche n° 6 : le terme de diable-s

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

Tout comme les anges, les diables remplissent plusieurs fonctions mais qui sont aux antipodes des premiers. Ainsi plusieurs sens identifiés sont classables dans leurs fonctions, dont :

1. Egareur et ennemi confirmé de l'homme (E 1, 2, 4 jusqu'à 8, 29 et 52).
2. Fait peur à l'homme et l'instigue au mal (E 3, 10, à 15 et 25).
3. Fait oublier le bien aux hommes (E 16 à 19).
4. Fascine et tente les êtres humains (E 20 à 23).
5. Source d'agitation et de trouble pour le monde (É 8, 24, 25 et 26).
7. Compagnon des pécheurs (E 28).

8. Allié des mécréants (E 29 à 31).
9. Il incite les gens à le suivre au lieu d'Allâh (E 34 à 38).
10. Donne de faux espoirs, faillit à ses promesses par lesquelles il trompe les gens et embellit les péchés pour leur faciliter de les perpétrer (E 38 à 43).
11. Excite à boire le vin, à jouer aux jeux de hasard, à adorer les bétyles et à recourir à la divination (E 44).
12. Il plonge ses suiveurs dans sa souillure, divise les cœurs, et ébranle les gens (E 45).
13. Il a un parti et des partisans qu'il domine les conduisant à la Fournaise (E 44).

Parmi également les sens repérés :

14. Être trop ingrat envers Allâh (E 9).
15. Banni et mis en garde par le croyant (E 27 et 47).
16. Il est maudit par Allâh (E 27 et 46, 47, 48).
17. Il est adoré hormis Allâh (E 49, 50).
- 18- Se trouvent parmi les diables des constructeurs, des plongeurs dans la mer et d'autres attachés dans des carcans. (E 53).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

DIABLE1, subst. masc.

DIABLE2, subst. masc.

I.- [Selon les croyances (judéo-) chrétiennes et dans la tradition pop., le diable comme être spirituel] Esprit, principe du mal. Anton. Dieu. « Dargelos, que penses-tu du diable? » – « Le diable? C'est les défauts de Dieu ».

1. ... nous voyons dans la cosmogonie ou genèse des Hébreux deux principes, l'un appelé Dieu, qui fait le bien, (...) et après lui vient un autre principe, appelé démon ou

diable, et Satan, qui corrompt le bien qu'a fait le premier, et qui introduit le mal, la mort et le péché dans l'univers. Dupuis, Abr. de l'orig. de tous les cultes, 1796, p. 86.

A.- THÉOLOGIE

1. Rare, au sing. ou au plur. Ange révolté contre Dieu, déchu et précipité en Enfer, qui pousse les humains à faire le mal. Synon. plus fréq. démon (cf. ange I B). S'il est souvent question des anges dans l'Évangile, il est encore plus souvent question des diables et de Satan.

2. Au sing. Le Diable ou le diable. Le prince des anges déchus. Synon. Belzébuth, le démon, Lucifer, Satan.

Rem. Diable est peu employé dans le vocab. théologique.

B.- Cour. Être surnaturel rusé, personnification du mal, s'opposant à Dieu, auquel la tradition populaire prête un aspect repoussant (corps noir et velu, muni d'une queue, avec des cornes sur la tête, des pieds fourchus), mais se donnant parfois une apparence avenante ou séduisante pour entraîner plus sûrement les hommes au mal, au péché. Elle [Renée] pâlisait à l'idée du diable et de ses chaudières.

SYNT. Les cornes, les oreilles pointues, la longue queue du diable; les artifices, les ruses du diable; la puissance, les pouvoirs du diable; une tentation du diable; craindre, invoquer le(s) diable(s); les diables de l'Enfer; les supplices des diables en Enfer; chasser les diables; malin, méchant, rusé comme le/un diable; jurer, pester comme un diable.

- P. méton. Figuration, représentation du diable. Charles X a fait couper les têtes de diables du portail.

C.- Loc. et expr.

1. [P. réf. aux caractères surnaturels ou aux traits de merveilleux attribués au diable; la notion relig. ou magique étant présente].

a) [Le diable en tant qu'objet d'une croyance] Les adorateurs du diable.

– Ne croire ni à Dieu* ni à diable. Ne croire en rien. Il ne croyait, le bon bougre, ni à Dieu ni à diable.

– Brûler une chandelle au diable (vieilli). Flatter un pouvoir injuste pour en obtenir quelque chose.

b) [Le diable muni d'un pouvoir de contre-Dieu].

– Être possédé du diable. Être livré corps et âme au pouvoir du diable. Depuis deux ans vous êtes possédée du diable.

– Faire, conclure, signer un pacte avec le diable; donner*, vendre* son âme au diable. Conclure avec le diable un pacte selon lequel il accorde certains privilèges pendant la vie terrestre en échange de la vie éternelle.

– Avocat du diable. RELIG. [Lorsqu'il s'agit de canoniser un bienheureux] Celui qui plaide contre la personne défunte pour prouver qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans tout ce qu'elle a fait. P. ext., lang. cour. Celui qui, en vue de chercher la vérité, par jeu ou par tempérament, défend la cause contraire à celle qui vient d'être soutenue devant lui (v. avocat ex. 7).

– En partic., fam. [Dans un serment, pour renforcer l'idée exprimée, ou pour exprimer l'étonnement, l'irritation]

[En parlant de qqc. ou de qqn dont on voudrait se débarrasser]

– Le diable l'emporte, votre Cercle du château d'Eau (...) En deux mois M. Georges a laissé plus de trente mille francs chez vous.

– [Dans un juron] De par le diable! de par tous les diables!

– [Le diable en tant qu'intervenant dans le destin des grands pécheurs pour les emmener en Enfer] Ne craindre ni Dieu*(,) ni diable. Agir sans crainte, sans être retenu par quelque règle, quelque loi ou quelque scrupule; ne reculer devant rien, n'avoir peur de rien.

c) [Le diable en tant qu'il a des facultés, des pouvoirs très étendus; p. réf. à ses attributs supranaturels tels que la puissance et la connaissance]

– Le diable n'y verrait goutte. C'est une chose difficile à comprendre, à éclaircir. L'affaire est maintenant si embrouillée que le diable n'y verrait goutte.

– [En parlant d'une chose qu'on ne comprend pas, qu'on ne s'explique pas] Le diable sait... Allé chez Daune. Fait rougir sa femme, le diable sait pourquoi. Très souvent, Madame rentrait en retard, venant le diable sait d'où.

– P. plaisant. Le diable y perdrait son latin. Laissez-la donc, dit Vaucorbeil, rien d'étonnant, après tout! une hystérique! le diable y perdrait son latin!

2. [P. réf. à l'apparence physique que la tradition pop. prête au diable].

a) [Le diable en tant qu'être difforme et laid].

b) [Le diable en tant qu'il peut se donner une apparence séduisante]

3. [P. réf. aux attributs moraux, aux pouvoirs, aux attitudes que la tradition pop. prête au diable, la notion relig. étant absente ou peu marquée]

a) [Le diable en tant qu'il est malfaisant]

b) [Le diable étant conçu à l'image de la condition humaine]

– [En tant que symbole de la ruse ou de la contradiction]

– [P. allus. à l'attitude attribuée au diable en présence d'eau bénite] Se débattre, se démener, s'agiter comme un diable au fond d'un/dans un bénitier; p. ell. se débattre, gesticuler comme un (beau) diable. S'agiter beaucoup, être mal à son aise, s'efforcer de sortir d'une situation désagréable (v. bénitier ex. 4). Au fig. Et bien, cet insatiable Opéra-Comique (...) faisait des efforts du diable pour attirer le public, et le public se sauvait comme un beau diable (H. Berlioz, *Grotesques mus.*, 1869, p. 110):

– [P. réf. aux diableries* (à quatre personnages) au cours desquelles les diables s'agitaient frénétiquement] Se battre comme des diables. Faire le diable à quatre, faire

le diable. Faire beaucoup de bruit, causer beaucoup de désordre. C'est un demi-sang [son cheval] (...) très-méchant, en ce qu'il fait le diable quand il ne la voit pas tous les jours à son heure.

β) [Avec l'idée d'excès, de quantité excessive]

– [P. réf. à l'idée d'activité débordante, cf. supra α] Subst. + du diable/de tous les diables (de l'Enfer)

♦ [En parlant de bruit, de désordre] Un barouf, un boucan, un charivari, un potin, un raffut, un tapage, un vacarme du diable.

♦ [En parlant d'un attribut humain, d'un comportement, en partic. de la peur] Une frousse, une peur, une trouille du diable, de tous les diables; avoir un esprit de tous les diables.

♦ [En parlant d'un fait, d'un événement pénible, fâcheux] Une difficulté du diable; une pluie, un vent du diable.

♦ Emploi subst. masc. ou fém. dans une loc. à valeur d'adj. Un(e) diable de + subst. [En parlant d'une chose, d'un événement, d'une pers.] Qui est fâcheux, difficile, irritant ou simplement remarquable ou curieux.

– [Diable impliquant l'idée de valeur]

γ) [Avec l'idée de distance, p. réf. à la profondeur insondable de l'enfer]

– [En parlant de qqc. ou de qqn qu'on souhaiterait voir disparaître] Envoyer au diable, ou, sous la forme exclam. va, allez au diable!, p. ell. au diable! Va au diable avec tes histoires! Au diable tout cela! Le cœur se rouille. Dérouillons-le. Et pour cela envoyons au diable les rancunes (Bernanos, Lettres inéd.,1906, p. 1737).Oh! qu'il aille au diable avec son mulet! C'en est trop (Claudel, Raviss. Scapin,1952, préf., p. 1331).

d) Loc. adv.

α) En diable. Extrêmement, excessivement. Mentir en diable. Cette eau de vie est forte en diable.

β) À la diable. À la manière du diable.

– En toute hâte, à la va-vite. Je ne sais comment m'excuser du « mal fichu » de cette lettre écrite à la diable et d'arrache-pied.

– D'une manière désordonnée, négligée. Les cheveux noués à la diable, de beaux cheveux épais et noirs, mais qu'on devinait peu brossés.

– CUIS. [P. réf. au feu de l'enfer] Mode de préparation d'une viande cuite au gril, servie avec une sauce très épicée à base de vin blanc et de vinaigre.

e) Interj. et loc. interj., fam., vieilli. [Avec l'idée (affaiblie) d'appel à la puissance du diable, ou pour prendre à témoin le diable en tant qu'être supranaturel]

α) Diable! [Pour appuyer vivement une déclaration, pour marquer la surprise, l'admiration, la perplexité, l'irritation, etc.] Diable! comme vous y allez! Diable! cela devient sérieux. Diable! Il se fait tard... Il faut rentrer... Adieu

β) Que diable! [Employé tantôt pour marquer la surprise, tantôt pour souligner énergiquement une affirmation] Que diable! vous avez peur?

γ) [Après des interrogatifs (combien, comment, où, pourquoi, quand, que, qui, quoi), marquant la perplexité, l'incertitude] Comment diable vais-je m'y prendre? À quoi diable s'amuse-t-il?

II.– Autres sens, diable dans l'ordre naturel.

A.– [Désigne des pers.; p. réf. aux caractères attribués au diable]

1. [Gén. en mauvaise part] Personne qui a la ruse, la méchanceté, la violence ou les vices attribués au diable.

– [En constr. d'attribut, avec valeur d'adj.] Au fig., vieilli. Il n'est pas si diable qu'il est noir.

2. [Gén. en bonne part] Personne (en particulier enfant) turbulente, espiègle ou malicieuse. Un bon petit diable.

3. Expressions

a) [Marquant gén. la sympathie mêlée d'indulgence]

– Un pauvre diable. Un pauvre homme; un homme misérable, qui inspire la pitié.

Synon. un pauvre bougre.

♦ Un pauvre diable de + subst. désignant une pers.

– Un bon diable.

b) [Sans connotation affective] Un grand diable. Un homme de très grande taille, dégingandé.

4. Spéc., arg. milit. (1^{re} Guerre Mondiale). Les diables bleus.

B.– [Désigne certains animaux en raison de leur aspect hideux, de leur couleur noire, de leur cri, etc.]

1. Variété de cigale.

2. Singe du genre atèle. Diable des bois.

3. Oiseau nocturne de la Guadeloupe.

4. Baudroie; grande raie.

C.– [Désigne des choses]

1. [P. réf. à l'apparence attribuée au diable]

a) JEUX. Jouet formé d'une boîte, de laquelle surgit une figuration du diable montée sur un ressort lorsqu'on libère le couvercle.

b) PHYS., vx. Ludion dont l'aspect rappelle celui du diable. Diables cartésiens.

2. [P. réf. au feu de l'enfer] CUIS. Casserole double en terre poreuse dont une moitié sert de couvercle à l'autre, utilisée pour cuire à l'étouffée.

3. [Avec l'idée de bruit; cf. supra loc. un bruit, un vacarme du diable]

a) JEUX, vieilli. Bobine formée de deux boules creuses, percées chacune d'un trou dans un sens opposé, qui produit un ronflement bruyant lorsqu'on la fait rouler rapidement sur une corde faiblement tendue.

b) MÉD., vx. Bruit de diable. Bruit vasculaire, à timbre bas, audible au stéthoscope, se produisant dans la jugulaire interne.

4. [P. réf. aux méfaits du diable; cf. aussi avoir des idées noires*] Les diables bleus (vx). Accès de mélancolie.

DIABLE2, subst. masc.

A. – Petit chariot à deux roues basses, que l'on pousse, utilisé surtout dans les entrepôts pour le transport des sacs, des caisses, etc.

B. – Chariot à deux roues, que l'on tire, utilisé sur les chantiers pour transporter de gros fardeaux : pierres, bois de charpente, etc. Synon. Éfourceau.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Esprit et principe du mal.

-Il pousse les humains à faire le mal.

-Ennemi de Dieu.

-Il a des facultés surnaturelles.

-Être difforme et laid.

-Capable de se donner une apparence séduisante.

-Symbole du mal, de ruse, de contradiction, de malheur.

-Rebelle et contre Dieu.

-Il est malfaisant et malveillant.

-Source d'agitation et de troubles.

- Le diable en tant qu'intervenant dans le destin des grands pécheurs pour les emmener en Enfer

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Figuration et représentation du diable. (TLF).

-Par allusion à l'attitude attribuée au diable en présence d'eau bénite. (TLF).

-Allié des mécréants. (Corpus).

-Bruit et désordre. (TLF).

-Excès et quantité excessive. (TLF).

-Certaines expressions marquant la sympathie, telle que *pauvre diable*, *un bon diable*. (TLF).

-Il est adoré hormis Allâh (Dieu). (Corpus).

-Il a un parti et des partisans qu'il domine les conduisant à la Fournaise. (Corpus).

-Le diable impliquerait l'idée de valeur. Expression : *Il ne vaut pas un diable !* (TLF).

-Diable 2 : petit chariot à deux roues... (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical le terme *diable* est un n. masc., c'est l'équivalent fonctionnel du terme de *chaytân* [ʃajta:n] en arabe. Un cas d'homonymie et de polysémie est enregistré en français par le TLF, avec les désignations *diable 1*, *diable 2*. En arabe, langue d'origine de notre corpus, une seule unité terminologique avec une seule acception, le terme *chaytân* est un monosème. Cette monosémie est reproduite en français en désignant le même référent constamment par le même mot : diable.

Sur le plan sémantique, le TLF charge le terme d'une multitude de sémèmes qui apparaissent dans des contextes variés, notamment dans des expressions populaires et idiomatiques. La polysémie a élargi et diversifié le contenu sémantique de *diable*, de manière à ce qu'il soit fonctionnel à des usages multiples et différentiels. La charge

socioculturelle inhérente à la langue française, qui celle-ci même la puise du christianisme, a accentué la polysémie de ce terme. Les expressions et proverbes en sont un vecteur de cette polysémie motivée par le processus socioculturel et religieux. En arabe, par contre, la monosémie du terme *chaytân* opère un sens univoque désignant uniquement le diable qui est le démon ou l'ennemi de Dieu. La monoréférentialité du signifié inscrit ainsi le terme dans le registre islamique. La multiplicité des traits décrivant le même être, la personne du diable, ne peut jouer sur la relation polysémique, car la monoréférentialité du mot le rapporte sans cesse au même référent extralinguistique. C'est pourquoi ces sèmes sont classés dans le registre des fonctions et non dans la polysémie. Dans tout le corpus, *diable* désigne un seul et unique être : *chaytân*. Le corpus ne fait état d'aucun cas de polysémie ni d'expression proverbiale. L'emploi 2 enregistré par le TLF a un sens complètement autre que le premier ; il signifie chariot.

5.1.7. Fiche n° 7 : le terme de djinn(s)

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Sont créés pour adorer Allâh (E 1).
2. Sont invités à l'islam et à suivre le Coran (E 2, 3, 4, et 5).
3. Il y a parmi eux des musulmans (E 6 à 10).
4. Il y a parmi eux des prédicateurs à l'islam (E 11, 12 et 13).
5. Sont objet de l'idolâtrie (E 14 à 17).
6. Il y a parmi eux des ennemis des Prophètes (E 19).
7. Certains d'entre eux égarent les humains (E 20 à 25).
8. Il y a parmi eux des rebelles contre Allâh (E 26).
9. Ils ont diverses fonctions (E 27, 28, et 29).
10. Beaucoup d'entre eux entreront en enfer (E 30, 31).

11. Parmi les caractéristiques des djinns incroyants : l'étourderie, n'assimilent pas la foi, ne répondent pas à l'appel divin, sont semblables aux bétails voire sont plus égarés (E 32).

12. Ils ignorent l'invisible (*el ghayb*) (E 33).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

DJINN, subst. masc.

[Dans le Coran et les légendes musulmanes]

Être intelligent, généralement malfaisant, créé de feu, entre l'homme et l'ange, qui peut apparaître sous différentes formes.

Rem. Le mot a pu être popularisé par le célèbre poème de V. Hugo, intitulé *Les djinns* (*Les Orientales*, XXVIII).

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Être malfaisant, créé de feu.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Sont créés pour adorer Allâh. (Corpus).

-Être intelligent. (TLF).

-Étourdis et n'assimilent pas la foi. (Corpus).

-Il y a parmi eux des musulmans et des prédicateurs. (Corpus).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de *djinn* est un emprunt fait à l'arabe. C'est un substantif masculin. Le genre (masculin) a été repris tel qu'il est en arabe. Sauf qu'en arabe il est le plus souvent utilisé au pluriel. D'un point de vue morphophonologique, la consonance du mot n'a presque subi aucune modification ni adaptation à la langue, contrairement à ce qui est habituellement d'usage en français concernant les emprunts. L'orthographe appliquée au terme reproduit les phonèmes arabes tels quels. Voire même la gémation présente à la fin du terme sur la lettre /n/ a aussi été reconstituée

dans la graphie française. Le dédoublement du /n/ a donc servi à reproduire le *noûn* arabe /n/ géminé. Aussi, le *djim* arabe formant la tête du mot a également été reproduit phonétiquement tel quel par le digramme [dj]. On peut ici établir qu'il s'agit d'un universel du langage entre les deux langues sur le plan phonologique.

Sur le plan sémantique, contrairement à ce qui est décrit en haut concernant le plan lexical, le TLF, dans sa définition, même s'il fait franchement référence au Coran, n'a pourtant pas repris les sens repérés dans notre corpus. Cela revient à la restriction du sens qui a été opérée sur le terme, étant donné que c'est un emprunt. Ceci d'une part. Mais aussi parce que le TLF a en réalité construit sa définition non sur le Coran, en tant que corpus, mais sur d'autres corpus qui n'ont rien à voir avec le Coran et sa langue originale. Il s'agit de documents littéraires, particulièrement, *La légende*, de Victor Hugo, *Les Orientales*, de lui également, et *Une enquête aux pays du Levant*, de Maurice Barrès, et *Suite du Voyage de Levant*, de Jean De Thévenot. Il y a à cet égard une réflexion à faire concernant les emprunts islamiques dont le TLF n'identifie pas le sens depuis un corpus islamique arabe, l'arabe étant la langue d'origine du terme (surtout le Coran, et de surcroît quand on en fait référence), mais en se référant à des corpus français qui mentionnent l'emprunt en question. Autrement, les emprunts sont traités ou appréhendés comme des mots ordinaires et originaux de la langue française commune dans le processus de sémantisation, dont il s'agit, encore une fois, d'identifier les sens dans des corpus originaux et non écrits dans d'autres langues. Démarche, puisqu'elle ne puise pas le sémantisme du terme emprunté de sa langue d'origine, est donc forcément créatrice d'écarts sémantiques divers et variés. Les écarts de sens exagérés et virant parfois même jusqu'à tomber dans la contradiction est un problème lexical et sémantique qui relève justement d'une telle démarche lexicographique suivie par les dictionnaires. Ce qui amène inévitablement à adopter des emprunts fortement adaptés sur le plan sémantique. Ce phénomène, notons-le, est à même non seulement de créer des ambiguïtés sémantiques pour un même mot entre son usage dans sa langue d'origine, langue prêteuse, et dans la langue d'accueil, langue emprunteuse, mais aussi de provoquer des amalgames dans le discours. Ce qui induira de plus à des altérations

dans les représentations sur le plan interculturel entre les usagers des langues. Rappelons que nous avons déjà souligné ce problème antérieurement, lors de notre analyse du terme *Coran*. D'autres exemples seront donnés plus loin.

Cela étant, les contenus sémantiques et les fonctions des djinns enregistrés par le corpus sont quasiment omis par le TLF. En effet, une seule figure de ressemblance ou trait commun entre le TLF et le corpus est relevable. Par contre, les dissemblances de sens entre les deux sont plurielles et diversifiées. Marquons par ailleurs que le TLF ne donne de ce terme qu'une seule définition, et qui porte connotation négative ou dépréciative, contrairement au corpus qui enregistre des éléments à valeur méliorative, rendues notamment par les traits *Sont créés pour adorer Allâh, Il y a parmi eux des musulmans et des prédicateurs*. Cela en plus des caractéristiques négatives et que l'on retrouve également dans le TLF. C'est dire, enfin, que ce dictionnaire n'a reproduit que la moitié du sens de cet emprunt *djinn*, et ne rend pas la totalité de sa définition telle qu'elle est conçue et perçue dans notre corpus.

5.1.8. Fiche n° 8 : le terme d'enfer

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Camp de détention aux infidèles. (E 1).
2. Endroit où bruleront les damnés méprisés et repoussés. (E 2).
3. Il sera présenté de près aux mécréants le Jour de la résurrection. (E 3).
4. Préparé comme résidence pour les mécréants. (E 4).
5. Rétribution ample pour ceux qui ont mécru et pris en raillerie les signes d'Allâh et des messagers et qui seront les perdants en œuvre. (E 5 et 47).
6. Châtiment dont ceux qui se repentent en seront protégés. (E 6).
7. Il sera pleinement visible le Jour de la résurrection à celui qui le regardera. (E 7).
8. Lieu plein de flammes. (E 8).

9. Demeure vers laquelle les égarés seront trainés sur leurs visages, aveugles, muets et sourds et dont la flamme sera attisée à chaque fois qu'elle s'affaiblit. (E 9).
 10. Fournaise ayant ses propres habitants, les partisans du diable. (E 10).
 11. Feu réservé aux infidèles, alimenté par les hommes et les pierres. (E 11).
 12. Feu destiné en refuge et séjour pour les injustes. (E 12).
 13. Châtiment par le feu, et très mauvaise destination. (E 13, 14 et 18).
 14. Demeure éternelle des gens du Feu. (E 15, 16, 17, 21 et 52).
 15. Refuge des associateurs (polythéistes). (E 18 et 42).
 16. Feu où fronts, flans et dos seront cautérisés. (D 19).
 17. Feu de *Saqar* auquel goûteront les mécréants qui y seront trainés sur leurs visages. (E 23).
 18. Feu immense de *Saqar*. (E 24).
 19. Feu attisé d'Allâh (*Houtama*). (E 27).
 20. Châtiment de la fournaise (*Sa'îr*) pour les suiveurs du diable. (E 28 à 33).
 21. Fournaise (*djahîm*) des gens ayant traité de mensonge les signes d'Allâh. (E 34).
 22. Fournaise (*djahîm*) contenant des chaînes de soixante-dix coudées. (E 35).
 23. L'enfer (*djahannem*) sera rempli des djinns et d'hommes.
- L'enfer est aussi décrit par certaines caractéristiques dont :**
24. Immense opprobre. (E 20).
 25. Châtiment permanent. (E 21, 50 et 53).
 26. Feu dont la chaleur est plus intense que la chaleur du bas monde. (E 22).
 27. Chaleur brûlante. (E 23).

28. Feu immense. (E 24).
29. Supplice inimaginable. (E 25).
30. Brûle tout ce qui est à son sein. (E 26).
31. Feu attisé d'Allâh. (E 27).
32. Fournaise attisée. (E 36).
33. Plus grand feu (*annâr el koubrâ*). (E 38).
34. Il se refermera sur les damnés.
35. Indescriptibles est la *Houtama* ! (E 40).
36. L'enfer existe déjà. (E 41).
37. Lit de repos détestable ! (E 42).
38. Dans l'enfer, les tyrans seront abreuvés d'une eau purulente. (E 43).
39. Très mauvaise demeure pour les orgueilleux. (E 44).
40. L'enfer a des portes. (E 44 et 46).
41. Très mauvais lieu de séjour. (E 45).
42. L'enfer, une ample rétribution pour les suiveurs de Satan. (E 47).
43. Lieu où les criminels ni ne meurent ni ne vivent. (E 48).
44. Son combustible sont les adorateurs des divinités. (E 49).
45. Il cerne les mécréants de toutes parts. (E 51).
46. Au même titre que le Paradis qui est promis aux croyants (voir, *infra*, 'Paradis énoncé 2), l'enfer est promis aux mécréants et hypocrites. (E 53, 55).
47. Lieu de rendez-vous pour les mécréants. (E 54).
48. Lit très affreux ! (E 56).

49. Il demeure aux aguets. (E 57).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

ENFER, subst. masc.

I.– Gén. au plur.

A.– [Dans l'Antiq.] Lieu souterrain où séjournent les morts. Les enfers contenaient les Champs-Élysées et le Tartare.

SYNT. Dieu des enfers ; déesse des enfers; filles des enfers ; juges des enfers ; fleuves des enfers ; le nocher des enfers ; Descente aux enfers.

B.– [Dans l'A. T.] Séjour des morts (avant la rédemption du Christ).

II.– Gén. au sing.

A.– [Dans le N. T.] Lieu où les damnés subissent le châtimeⁿt éternel. Aller en enfer.

SYNT. Démons, diables de l'enfer; le prince des enfers (Satan); feu, flammes, horreurs, tourments, supplices de l'enfer; brûler en enfer.

– [Dans des interj. marquant la colère, l'étonnement] Enfer! Enfer et damnation!

– [Dans des proverbes, des expr.]

♦ L'enfer est pavé de bonnes intentions. On peut faire le mal sans en avoir l'intention.

P. anal. Ces vertus à la bergamote ne paveraient-elles pas les routes de l'enfer?

– P. méton.

1. Les puissances infernales, les démons qui peuplent l'enfer. Elle sermonna le jeune homme, lui demanda le serment de ne jamais conclure de pacte avec l'enfer.

Les portes de l'enfer. Le mal absolu symbolisé par l'enfer ouvert sur le monde. Encore quelques jours, et l'empire du Christ sera effacé, et les portes de l'enfer auront prévalu. On dit que les portes d'enfer ne prévaudront pas toujours, que la parole de Dieu reviendra, et qu'enfin les hommes connaîtront la vérité et la justice.

2. Tourments subis en enfer (dont le genre, la nature varient suivant les personnes). Le paradis n'est pas autre chose qu'aimer Dieu, et il n'y a pas d'autre enfer que de n'être pas avec Dieu. On parle toujours du feu de l'enfer, mais personne ne l'a vu, mes amis. L'enfer, c'est le froid .

B.– P. métaph. ou au fig.

1. Lieu, situation, qui évoque l'enfer.

a) [Par certains aspects matériels partic. désagréables et insupportables; en partic. feu, flammes, chaleur] Des Gorgones (...) la torche à la main, parcourent les carrefours livides de cet enfer; d'autres attisent le feu avec des lances de bois goudronné.

♦ Enfer + compl. déterminatif indiquant ce qui donne cette impression de désagrément. Il voyait d'un côté l'enfer des sables, et de l'autre le paradis terrestre de la plus belle oasis qui fût en ces déserts.

b) [Par les souffrances très grandes que l'on endure] La maison est devenue un enfer; enfer conjugal.

– P. méton. Tourment très vif, insupportable qu'infligent certaines circonstances, certains sentiments, certaines personnes. Envier ce qu'il méprise, c'est l'enfer du génie avorté.

c) [Par l'idée du mal, du péché, de la méchanceté] Le journalisme est un enfer, un abîme d'iniquités, de mensonges, de trahisons.

♦ Partie fermée d'une bibliothèque (publique ou privée) contenant des ouvrages de caractère licencieux.

♦ Maison de jeu.

– [En parlant d'une pers.] Porte d'enfer, tison d'enfer. Personne qui fait le mal ou qui pousse au mal.

2. Loc. à valeur adj. D'enfer. Qui rappelle l'enfer, est digne de l'enfer.

♦ [Après un subst. désignant une pers.]

– P. ext. Qui est excessif par quelque côté ou qui ne semble pas naturel. Boucan, bruit d'enfer; jouer un jeu d'enfer.

3. Allus. littér.

a) à « l'Enfer » de Dante. Première partie de la Divine Comédie.

b) à « Une saison en Enfer » d'A. Rimbaud.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Tourments, châtement et douleurs subis en enfer.

- Camp de détention aux infidèles.

- Lieu où les damnés subissent le châtement éternel. Aller en enfer.

-Démons, diables de l'enfer; le prince des enfers (Satan); feu, flammes, horreurs, tourments, supplices de l'enfer; brûler en enfer.

- Endroit où bruleront les damnés méprisés et repoussés.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Châtement dont ceux qui se repentent en seront protégés. (Corpus).

- Il sera pleinement visible le Jour de la résurrection à celui qui le regardera. (Corpus).

- Lieu souterrain où séjournent les morts. Les enfers contenaient les Champs-Élysées et le Tartare. (TLF).

- Fournaise attisée, Saqar, Houttama. (Corpus).

- Lit de repos détestable ! (Corpus).

- Séjour des morts (avant la rédemption du Christ).

-Partie fermée d'une bibliothèque (publique ou privée) contenant des ouvrages de caractère licencieux. (TLF).

-Maison de jeu. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'enfer est enregistré dans le dictionnaire comme subs. masc., renvoyant à la langue générale ou commune. C'est un mot polysémique. Dans le corpus, ce terme d'après l'usage qui est fait renvoie spécifiquement au langage religieux de l'islam. L'usage qui en est fait est monosémique. Il est déplacé de la langue française générale et est spécialisé à la terminologie islamique. Le corpus utilise plusieurs lexies qui ont toutes le même référent extralinguistique, celui de l'enfer, mais qui porte chacune des particularités qualificatives différentes (fournaise attisée, lit de repose détestable, feu attisé...). Il s'agit d'un même référent ayant des appellations gravitant toutes dans un champ lexical unique. Le thème étant tout le temps celui de l'enfer. La monoréférentialité acquiert donc à *enfer* son caractère monosémique. Le processus référentiel est en outre amplifié par l'emploi d'autres noms de l'enfer qui sont des xénismes (*saqar, houtama*, etc.). Or, la fonction demeure toujours la même, c'est-à-dire multiplier les descriptions de l'enfer par la multiplication des noms. Le nommé est toujours le même. Il ne s'agit pas d'un cas de synonymie, mais plutôt d'un cas que nous classons dans une relation d'appartenance et d'inclusion. Ainsi, il y a hyperonymie/hyponymie entre l'*enfer*, qui est l'hyperonyme et les autres noms *feu intense, fournaise, feu attisé, lit*, etc., qui en sont les hyponymes, alors que toutes les appellations hyponymiques, entre elles, sont des co-hyponymes.

Sur le plan sémantique, les sens identifiés dans le corpus sont homogènes, référent tous à la même thématique, celle de châtiment et de rétribution pour les infidèles, contrairement au TLF qui attribue au terme différentes significations renvoyant à des référents multiples et différenciés (lieu souterrain, bibliothèque, maison de jeux, etc.). Ce qui fait que les traits dissemblables entre les deux emplois (corpus et TLF) soient beaucoup plus nombreux que les traits semblables. La monosémie rendue par le corpus et la polysémie enregistrée par le TLF sont à la base de cette divergence de sens. La pluri-référentialité présente dans les désignations du terme enregistrées dans le TLF

ont accru sa polysémie. Enfin, différenciellement avec les termes analysés plus haut, le TLF ne classe pas ce terme d'*enfer* dans le domaine religieux propre au christianisme.

5.1.9. Fiche n° 9 : le terme de Foi

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. La foi, substitut de la mécréance et son opposé (E 1).
2. La foi amène au droit chemin (E 1).
3. La foi se contredit avec le fait d'interroger le Messager sur des choses inconvenables. (E 1).
4. La foi est contraire à l'hypocrisie (E 2).
5. La foi incite à repousser l'ennemi de guerre (E 2).
6. Elle se trouve au juste milieu entre la mécréance et l'hypocrisie (E 2).
7. La foi mène à la sincérité et au courage (E 2).
8. La foi, mobile de transparence, pousse à dire ce que l'on pense (E 2).
9. La foi est une réponse à un appel à la croyance (E 3).
10. Elle procure, comme récompense : pardon, effacement des méfaits, et fait joindre son détenteur aux gens de bien après la mort (E 3).
11. Allâh fait aimer la foi aux cœurs des hommes et l'embellit à leurs yeux (E 4).
12. Aimer la foi conduit à détester la mécréance, la perversité et la désobéissance à Allâh (E 4).
13. Ceux qui ont la foi sont les bien-dirigés (E 4).
14. La foi n'est pas une simple prétention (E 5).
15. La foi n'est pas l'islam. Elle en est bien au-dessus (E 5).
16. La foi pénètre les cœurs (E 5).

17. C'est Allâh qui dirige les hommes vers la foi (E 6).
18. Avoir la foi, est de croire au Coran, et, ainsi par le biais de la foi, il devient une guidée et une guérison (E 7).
19. Grâce à la foi et aux bonnes œuvres, l'homme y sera guidé davantage (E 8).
20. Parmi les fruits de la foi et des bonnes œuvres dans le Paradis : des ruisseaux coulant aux pieds de ces gens qui, dans le bas monde, avaient la foi et faisaient de bonnes œuvres (E 8).
21. La foi augmente et grandit. Elle pousse son détenteur à ne pas avoir peur de l'ennemi et à placer sa confiance en Allâh (E 9 et 10).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

A.- [L'idée dominante est celle d'engagement]. *Vielli* ou dans des *loc.*

1. Assurance donnée de tenir un engagement.

2.

a) Assurance, garantie résultant d'un engagement.

b) *Spéc.* Fidélité aux exigences de l'honnêteté.

– *En partic.*

α) Bonne foi. Qualité d'une personne qui a la conviction de se comporter loyalement.

DR. État d'esprit consistant à croire par erreur que l'on agit conformément au droit et dont la loi tient compte pour protéger l'intéressé contre les conséquences de l'irrégularité de l'acte.

β) Mauvaise foi. Absence de sincérité, de franchise, de loyauté dans les intentions, dans la manière d'agir.

B.- [L'idée dominante est celle d'assentiment]

1.

a) Confiance assurée en quelqu'un ou en quelque chose.

– TECHNOL. Ligne de foi. Ligne qui sert de repère visuel dans un instrument.

b) En partic. Confiance.

2. Adhésion ferme et entière de l'esprit à quelque chose; en partic., croyance assurée à la vérité de quelque chose.

♦ (Avoir) foi en/ dans; avoir foi en l'immortalité, dans l'au-delà :

– *Spécialement* :

α) Croyance aux dogmes de la religion.

β) P. méton. L'objet de cette croyance.

♦ Profession de foi. Exposition des dogmes ou principes que l'on tient pour orthodoxes ; déclaration publique de sa foi.

P. anal. Il avait écrit une profession de foi républicaine d'un style superbe. On pourrait croire qu'il s'agit ici d'une simple profession de foi philosophique.

– Expr. N'avoir ni foi ni loi. Être sans religion et sans morale.

REM. 1.

Foi-mentie, subst. fém. Rupture du serment de fidélité liant le vassal à son suzerain; p. ext. infidélité aux engagements.

REM. 2

Foimentir, verbe intrans. Manquer à sa parole, à ses engagements.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

Les notions d'engagement, d'assurance, de fidélité, de confiance, d'assentiment, de croyance aux dogmes.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

Sur le plan sémantique, certaines notions manquent au TLF en comparaison avec le corpus : Paradis, guidée, ruisseaux, croire au Coran, le cœur est le siège de la foi. Et sur le plan lexical et morphologique, en français, le terme de foi n'a pas de verbe d'action dérivant la même lexie *foi*, le TLF n'en fait aucun usage. Pour référer à l'action, la langue française fait recours à une autre entité lexicale, qui est le verbe croire. De même, contrairement à la langue arabe, le nom d'agent (masculin/féminin), lui aussi manque à ce terme en langue française. Ici, comme pour le verbe d'action, le lexique français fait appel au mot *croyant-e*.

Certaines notions manquant au corpus : manquer à sa parole, techno., ligne de foi, l'immortalité dans l'au-delà.

5- Annotation

Sur le plan lexical, le terme de foi est un n. fém. Il l'est l'apanage de la langue générale, quoiqu'il appartienne aussi à plusieurs domaines de spécialité (droit, technologie, féodal, etc.). Le TLF ne fait aucune référence à un usage religieux, chrétien ou autre.

Sur le plan sémantique, nombre de similarités de sens existe entre les deux usages du terme de *foi*, celui du corpus et celui du *T.L.F.*, dont : l'idée d'engagement explicitée par le *TLF*, et exprimée ou sous-entendue dans le corpus (*la foi est contraire à l'hypocrisie, mène à la sincérité, incite à repousser l'ennemi, n'est pas une simple prétention...*), de même que d'autres valeurs telles que la sincérité, la véracité, l'assurance, etc. Toutes ces notions stipulées dans le *TLF*, sont aussi indiquées dans le corpus (*substitut à la mécréance et son opposé, contraire de l'hypocrisie...*).

En contrepartie, plusieurs dissimilitudes y apparaissent, notamment l'absence de certains signifiés ou référents dans le *T.L.F.*, émis dans le corpus, tels que la face antonymique de la foi, qui est la mécréance, la citation du Paradis ainsi que de certaines autres récompenses comme rétribution de la foi soit concrète soit abstraite, dans la vie présente et dans l'au-delà, tout particulièrement *les ruisseaux, la guidée, la guérison...* En revanche, plusieurs notions que l'on retrouve dans le *TLF*, manquent au corpus, dont font partie l'aspect technologique cité par la séquence *ligne de foi*, mais

également le fait de foimentir et de manquer à une promesse, ainsi que le concept d'immortalité. Notons enfin qu'en langue française, pour référer au statut d'actant et à l'action que celui-ci fait de la foi, l'on doit employer d'autres termes : croire, croyants, croyante-s. Le nom ou adjectif d'auteur, pour cette unité *foi*, étant indisponibles en français. De plus, pour faire référence au verbe d'action, il faut précéder le terme *foi* par le verbe *avoir* : avoir la foi. Cependant, en langue arabe, les deux lexèmes *mou'min* (croyant, n. ou adj.) et *êmana* (verbe équivalent à la locution verbale *avoir la foi*) existent pour marquer le premier l'actant et le second l'action.

5.1.10. Fiche n° 10 : le terme d'hourî

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Épouses des pieux dans le paradis, aux grands yeux. (E 1).
2. Épouses données en récompense pour les pieux au Paradis ; elles ont de grands yeux noirs. (E 2).
3. Des vertueuses et belles ; cloitrées dans les tentes. (E 3).
4. Elles auront des yeux grands et beaux. (E 4).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

Femme très belle promise par le Coran aux Musulmans fidèles qui accèderont au paradis. Des yeux de hourî. Une vierge chrétienne, d'une beauté si céleste, qu'on la croirait une hourî échappée du paradis du prophète. Analysant de la manière la plus ingénieuse les deux religions de l'Orient et de l'Occident, il disait que (...) ce n'était que récompenses chez les Musulmans : les houris aux yeux bleus, les bocages rians, les fleuves de lait.

– P. ext. Femme très belle et séduisante. Vous pouvez souper, en vers, avec les plus délicieuses houris, ou avec les plus grandes gourgandines, sans quitter le coin de votre feu et sans voir d'autres beautés que le nez de votre portier.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Femme très belle promise par le Coran aux Musulmans fidèles qui accéderont au paradis. (TLF).

- Épouses données en récompense pour les pieux au Paradis ; elles ont de grands yeux noirs. (Corpus).

- Des yeux de houri. (TLF).

- Elles ont des yeux grands et beaux. (Corpus).

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

– P. ext. Femme très belle et séduisante. (TLF).

- Femme aux yeux noirs. (Corpus).

- Femme aux yeux bleus. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'hourï est un subst. masc. Il appartient à la base à la langue religieuse de l'islam, car c'est un emprunt fait au Coran. Malgré qu'il soit un emprunt, le TLF en fait un usage polysémique. La polysémie est envisagée par l'extension qui en est opérée et par aussi l'attribution de ce terme à la vierge chrétienne. Dans le corpus, par contre, le terme *hourï* est monosémique. Il renvoie au seul sens de *femme du paradis, très belle avec de grands yeux noirs*. Quitte à ce qu'il soit un emprunt, le TLF n'emploie pour l'identification de son sens aucun document islamique ou arabe. L'on ne trouve en fait que des documents français et écrits par des non-musulmans (*Confusion de la Secte de Muhamed*, de Guy Le Fèvre De LA Boderie, *Le Mémorial de Ste-Hélène*, d'Emmanuel De Las Cases, etc.). Ainsi, le recours à des corpus dont la langue n'est pas celle du terme emprunté, a entraîné des écarts de sens entre l'usage français et l'usage arabe, pourtant il s'agit de la même unité terminologique. De plus, dans le corpus, *hourï* est monosémique, et dans le TLF il est polysémique.

Sur le plan sémantique, contrairement à ce qui est habituel en langue française concernant les emprunts, de les restreindre sémantiquement, ici pour le terme d'*hourï*,

le TLF en a fait un élargissement et une extension de sens qui l'ont de plus inscrit dans la polysémie. L'élargissement se situe au niveau de l'attribution à ce mot de sèmes ajoutés non évoqués dans le sens de la langue source, notamment les traits *yeux bleus*, *vierge chrétienne*. Une néosémie est alors réalisée, et le terme prend d'emblée un nouveau sens que le corpus n'enregistre pas. Quant à l'extension, elle est rendue par les traits *femme très belle et séduisante*, et *souper avec les houris*. Cela effectue en effet un déplacement du sens de base, qui réserve le terme exclusivement aux femmes du paradis, en l'attribuant à n'importe quelle belle femme de ce monde, c'est-à-dire dans la vie présente.

Par ailleurs, le trait définitoire *yeux bleus* marqué par le TLF, intensifie davantage l'extensivité du sens qu'il donne à ce terme, en décrivant la couleur des yeux de ces belles femmes *houris* par une autre couleur que celle qui est donnée dans le Coran, malgré, une fois de plus, qu'on a affaire à un emprunt. Cet écart de sens provoqué par le TLF peut être interprété, d'une part, par le non-recours dans la définition de ce terme à un corpus islamique ou arabe, le Coran de prime abord, car il s'agit d'un terme coranique ; et d'autre part, par l'effet de l'univers de croyance des rédacteurs de ce dictionnaire ou de leur vision du monde, qui invoquent la couleur bleue des yeux des femmes françaises ou occidentales, ou encore celle des yeux de la Vierge. Or, rien de fait ne prouve que cette dernière avait des yeux bleus. Cependant, dans le Coran, qui est à l'origine de langue arabe, le terme d'*hourî* dérive du verbe trilittère passif *hawira* [hawira], et qui signifie *couleur très noire des yeux*. Cette spécification explique la construction nominative de ce terme *hourî*, élaboré sur le trait sémantique *couleur noire des yeux*. C'est une construction qui décrit, en outre, une relation d'appartenance holonymique du genre partie-tout, où les yeux en sont l'holonyme (la partie) et le corps en est le méronyme (le tout).

Enfin, concernant les ressemblances et dissemblances sémantiques entre les deux emplois (TLF et corpus), ces dernières sont pratiquement égales. Cela veut dire que nonobstant les différences qu'il y a entre la définition du dictionnaire et le sens identifié en corpus, puisqu'il s'agit particulièrement d'un emprunt, le sens qui lui est

attribué par les deux, même s'il n'est pas identique, n'est quand même pas complètement divergent. Le TLF reconnaît dans son « sens propre » l'appartenance de ce mot au registre islamique, au Coran, plus précisément.

5.1.11. Fiche n° 11 : le terme d'islam

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

Seulement 6 occurrences de ce terme sont disponibles dans le Coran. Elles identifient les sens ci-dessous :

1. Seule religion acceptée d'Allâh. (E 1).
2. Inchangeable par aucune autre religion. (E 2).
3. Religion parachevée et agréée. (E 3).
4. Religion de guidée et d'épanouissement spirituel. (E 4).
5. Lumière venant du Seigneur de l'univers. (E 5).
6. Seuls les gens épanouis spirituellement le suivent (E 4 et 5).
7. Ceux qui ne professent pas l'islam sont dans un égarement évident et sont menacés du châtement divin. (E 5).
8. Allâh invite et appelle les gens à embrasser l'islam.

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

ISLAM, subst. masc.

A. – Religion des musulmans, prêchée par Mahomet et fondée sur le Coran.

B. – [Islam écrit avec initiale majuscule] Ensemble des peuples qui professent cette religion; la civilisation qui les caractérise.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Religion.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Lumière venant du Seigneur de l'univers. (Corpus).

- Ensemble des peuples qui professent cette religion ; la civilisation qui les caractérise. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'*islam* est un n. masc. C'est un emprunt à l'arabe. Le TLF donne deux sens différents selon qu'il soit écrit en minuscule ou en majuscule à l'initiale. Avec une minuscule, il a le sens de religion des musulmans, et avec une majuscule il prend le sens de l'ensemble des pays musulmans et leur civilisation. Le corpus, à travers les six occurrences qu'il enregistre, donne plusieurs descriptions de l'islam, dont *religion parachevée, agréée, religion de guidée, d'épanouissement*, etc. Étant un emprunt, d'un point de vue morphophonologique, le terme n'a pas subi une modification importante.

Sur le plan sémantique, le TLF fait de ce mot une restriction du sens très marquée. Le corpus, cependant, par des qualificatifs divers et variés amplifie le contenu sémantique de ce terme, quoiqu'il ne renvoie qu'à la religion islamique. La monoréférentialité est ainsi exprimée, ce qui note le caractère univoque de ce terme. Concernant les points communs et différentiels entre l'emploi du corpus et celui du TLF, puisqu'il s'agit d'un emprunt et ayant reçu une restriction de sens par le dictionnaire, les sens faits par les deux sont quasiment pareils, excepté les descriptions faites par le corpus pour qualifier l'islam.

5.1.12. Fiche n° 12 : le terme de magie

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. La magie s'enseigne et s'apprend. (E 1, 17, 19).

2. On s'en sert entre autres pour semer la désunion entre l'époux et son épouse. (E 1).

3. On s'en sert aussi pour chasser les gens de leurs maisons et les expulser de leurs terres. (E 8, 11, 12 et 23).
4. La magie sert également à s'emparer de ce qui est propre à autrui. (E 12).
5. Elle ne peut nuire à personne qu'avec la permission d'Allâh. (E 1).
6. Celui qui l'apprend n'aura aucune part dans l'au-delà. (E 1).
7. Très détestable marchandise pour laquelle ceux qui l'apprennent ont vendu leurs âmes. (E 1).
8. Les incroyants confondent la révélation et les miracles à la magie. (C'est l'idée la plus récurrente dans le corpus). (E 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 19, 20, 21, 22, 24).
9. Le magicien cherche par sa magie le lucre du bas monde. (E 6).
10. Par la magie, le magicien ensorcelle les yeux des gens. (E 6).
11. Elle cause la terreur et l'épouvante. (E 6, 14).
12. Parmi les objets utilisés dans la magie : les cordes et les bâtons. (E 13 et 14).
13. Le magicien utilise des ruses. (E 15).
14. La magie est distincte du prodige et du miracle ; les croyants en reconnaissent cela, les magiciens aussi, mais non les *incroyants*, cf. *supra*, é. 8. (E 18 et 19).

2 – Sens attestés dans le T.L.F.

MAGIE, subst. fém.

A. – Synon. de magisme. (Dict. xix^e et xx^es.).

B. –

1.

a) Art fondé sur une doctrine qui postule la présence dans la nature de forces immanentes et surnaturelles, qui peuvent être utilisées par souci d'efficacité, pour

produire, au moyen de formules rituelles et parfois d'actions symboliques méthodiquement réglées, des effets qui semblent irrationnels. Synon. goétie, nécromancie, occultisme, théurgie.

1. ... si une volonté de Dieu n'atteint le monde sensible qu'après avoir été transmise (...) par les Esprits intermédiaires (...) La magie, dans ces conditions, sera l'art de trouver le mot qui permettrait à l'homme de se subordonner un des Esprits (...). À ce niveau de pensée (...) la magie (...) peut signifier pour l'homme pur, la recherche d'une perfection, pour d'autres celle d'un pouvoir.

◆ Magie cérémonielle. Magie qui agit sur les esprits.

◆ Magie blanche. Magie qui opère de façon occulte sur les forces et les esprits du bien et qui permet à l'homme d'utiliser leurs pouvoirs. Synon. Théurgie.

◆ Magie noire, démoniaque, diabolique, ou p. ell. du déterm., magie. Magie qui opère sur les forces et les esprits du mal. Synon. Goétie.

SYNT. Formule, livre, opération, phénomène, pratique, scène de magie; employer, pratiquer la magie; esprits évoqués par la magie.

b) SC. HUM.

α) ETHNOL. Ensemble des procédés d'actions sur la nature qui sont fondés sur les rapports de sympathie existant dans la nature et sur une causalité directe de la pensée.

2. La magie procède d'un rituel d'inversion des normes ambiantes. Là où le fer est prohibé, on doit systématiquement y avoir recours. Parce que l'inceste est interdit, on le transgresse (...), non pour se singulariser, mais pour acquérir par le renversement du champ structurel qui fonde la religion, la proximité maxima avec le sacré, qui est le principe de toute efficacité.

β) HIST. DE LA PHILOS. Magie naturelle. Ensemble des expériences de physique, de chimie, etc., produisant des effets que la science ne pouvait pas expliquer. À la magie

naturelle (...) qui fait, par exemple, pousser des roses en décembre, se superpose une magie divine double quant à son origine, double quant à son but.

[Ensemble] des opérations qui dépendent de la connaissance de la cause formelle par opposition à celles qui n'exigent que la connaissance d'une cause efficiente.

2. Gén. au plur. Procédés magiques. Lazare nous a parlé du ternaire, des hérésiarques gnostiques, Paul Adam des envoûtements et de je ne sais quelles magies.

3. [Pour marquer l'étonnement; en parlant d'un événement, de qqc. de surprenant, d'inexplicable] C'est de la magie.

4. Art de l'illusionniste, du prestidigitateur. Un tour* de magie; Le Festival de la Magie.

C. – Au fig.

1. Effet qui semble surnaturel, irrationnel, par la force, l'intensité du sentiment, du plaisir, de la satisfaction qu'il procure. Synon. Charme, enchantement.

2. Magie + adj. ou de + subst. Influence, charme provoqué par quelque chose qui est profondément ressenti sans toujours être raisonné. Synon. envoûtement, fascination.

– [En parlant d'un affect, d'une qualité physique ou morale d'une pers.] Magie de l'amitié, de la beauté, du regard, du visage.

3. Ce qui achevait le charme, c'était la magie de la voix, pure, chaude et veloutée: chaque mot sonnait comme un bel accord; autour des syllabes dansait, comme une odeur de thym ou de menthe sauvage, l'accent riant du midi, aux rythmes rebondissants.

– [En parlant de la création littér., picturale, musicale ou des réalisations en ces domaines et de leurs qualités]

SYNT. Magie de l'art, des écrits, de la littérature, de la poésie, du verbe; magie verbale.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Magie noire, démoniaque, diabolique magie cérémoniale. (TLF).

- On s'en sert entre autres pour semer la désunion entre l'époux et son épouse. (Corpus).
- On s'en sert aussi pour chasser les gens de leurs maisons et les expulser de leurs terres. (Corpus).
- Ensemble des opérations qui dépendent de la connaissance de la cause formelle par opposition à celles qui n'exigent que la connaissance d'une cause efficiente. (TLF).

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Ensemble des procédés d'actions sur la nature.... (TLF).
- Très détestable marchandise pour laquelle ceux qui l'apprennent ont vendu leurs âmes. (Corpus).
- Magie naturelle. Ensemble des expériences de physique, de chimie, etc., produisant des effets que la science ne pouvait pas expliquer. (TLF).
- Elle cause la terreur et l'épouvante. (Corpus).
- Magie de l'amitié, de la beauté, du regard, du visage. (TLF).
- Création littéraire, picturale, musicale ou des réalisations en ces domaines et de leurs qualités]. (TLF).
- Magie de l'art, des écrits, de la littérature, de la poésie, du verbe; magie verbale. (TLF).
- La magie est distincte du prodige et du miracle. (Corpus).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de magie est un substantif féminin. Le TLF l'inscrit comme mot polysémique. Il renvoie à divers et variés domaines : science humaine, ethnologie, histoire de la philosophie, art... Dans un même domaine, le terme prend des sens différents, par exemple en histoire de la philosophie, *magie* a en même temps le sens de : *Ensemble des expériences de physique, de chimie, etc.* ; mais aussi celui de : *Art de l'illusionniste, du prestidigitateur...* Le corpus, au contraire, tous les sens qui y sont

identifiés ne renvoient qu'au domaine religieux. Ce qui fait que ce terme soit un monosème. L'aspect monoréférentiel joue sur l'univocité du mot, ce qui le dévide des différents sens relevant des domaines variés auxquels il appartient, tels qu'ils sont énumérés dans le TLF.

Sur le plan sémantique, tous les sens identifiés renvoient au même sémème. Ils forment des descriptions successives de ce qu'est la magie et de son caractère illicite. La polysémie du TLF pour ce mot est due à son attribution à divers domaines, donc à des emplois variés, dont certains sont même scientifiques (ex. chimie, physique), alors que la magie relève proprement d'une dimension surnaturelle. Le mécanisme sémantique utilisé par le corpus pour attribuer ce mot au registre islamique, est celui de la spécification du sens. Une spécialisation est donc effectuée en chargeant son contenu par des sèmes nouveaux qu'on ne trouve pas dans le dictionnaire (ex. Elle ne peut nuire à personne qu'avec la permission d'Allah, ... Celui qui l'apprend n'aura aucune part dans l'au-delà, etc.) Une néosémie est ainsi réalisée par cette spécialisation du sens. S'agissant des similitudes et dissimilitudes entre l'emploi du corpus et celui du TLF, les dissimilitudes sont beaucoup plus fréquentes. L'extensivité sémantique ainsi que la polyréférentialité opérées par TLF sont derrière ces dissemblances.

5.1.13. Fiche n° 13 : le terme de Paradis

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Le Paradis signifie à la base *jardin*. (E 1, 3 16, 17, 19 et 20).
2. Jardin de séjour éternel. (E 1).
3. Tout comme l'enfer qui est promis aux mécréants le paradis est promis aux croyants serviteurs. (E 1, 2,3).
4. Récompense éternelle pour ceux qui croient en Allah et se tiennent sur le droit chemin. (E 4).
5. Parmi les délices du Paradis : des ruisseaux d'une eau jamais malodorante, des ruisseaux d'un lait au goût inaltérable, des ruisseaux d'un vin délicieux à boire, des

ruisseaux d'un miel purifié, des fruits de toutes sortes, un pardon de la part d'Allâh, des fruits et un ombrage perpétuel, ombrage épais, des épouses purifiées, des sources, vêtements de satin et de brocart, des houris aux grands yeux, demeures excellentes, des lits disposés face à face. (E 2, 3, 14, 16, 19, 21, 22, 23, 24).

6. Récompense éternelle pour ceux qui croient en Allâh et se tiennent sur le droit chemin. (E 4).

7. Le Paradis est au ciel et a des portes. (E 5).

8. Il sera donné en héritage pour ce que faisaient les croyants. (E 6, 7, 25).

9. Dans le Paradis, les anges salueront et feront des invocations à ses habitants. (E 8, 11 et 12).

10. Dans le Paradis, l'invocation de ses habitants sera « « Gloire à Toi, ô Allah », et leur salutation sera « Salâm ». (E 9).

11. Généreuse récompense (E 10).

12. Parmi les noms du paradis Eden (E 12).

13. Ni peur ni tristesse au Paradis (E 13 et 14).

14. Aucune rancune ni fatigue au Paradis (E 6, 23 et 24).

15. Demeure éternelle pour les pieux (E 15, 16, 20, 23).

16. Large comme les cieux et la terre (E 17).

17. Un lieu d'accueil pour les pieux avec des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux. (E 18).

18. Demeure sûre. (E 22).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

A. –

1. ANTIQ. Verger, parc, jardin arrosé et planté d'arbres.

◆ Les terrasses de Babylone. Synon. jardins suspendus (v. jardin).

◆ Région. (Ouest), vieilli. Pré planté d'arbres fruitiers.

– En partic. [P. réf. à Gen. II, 8, 15, 22] Paradis terrestre. Jardin merveilleux que Dieu donna comme séjour à Adam et Ève au moment de leur création`` (Bible, loc. cit.). Synon. Éden. Les arbres, les fleuves du paradis ; Adam chassé du paradis terrestre.

P. anal. Lieu très agréable; ce qui constitue sur terre un paradis.

◆ Paradis perdu. Paradis d'où Adam a été chassé.

2. P. anal. et p.métaph.

a) Lieu enchanteur par sa beauté, sa douceur de vivre. Un paradis d'herbe, de roses, de verdure.

◆ Lieu qui est à l'image du paradis. C'est un vrai paradis; ce pays, votre maison est un vrai paradis.

◆ Coin de paradis. Endroit très agréable, paradisiaque.

b) Endroit rêvé pour les plaisirs qu'il peut offrir; lieu idéal pour quelqu'un, quelque chose. Paradis culinaire, matériel; paradis d'insouciance; paradis des jouets, de la technique.

◆ Paradis fiscal. Pays où la législation fiscale est très avantageuse et permet notamment de placer ou de mettre en sûreté des capitaux étrangers de telle sorte qu'ils échappent à certaines impositions qui les auraient frappés dans leur pays d'origine.

◆ Paradis de qqn. Le paradis des enfants, des chasseurs, des pêcheurs.

c) État qui procure le contentement, le bonheur. Le paradis de l'enfance; un paradis de tendresse; trouver le paradis sur terre.

– P. métaph. Le paradis d'un visage. Donne-moi encore une fois ce paradis de ta petite tête.

♦ [P. réf. à l'œuvre de Baudelaire (1860)] Paradis artificiels. L'état de bien-être, l'euphorie extrême produits par l'usage des stupéfiants.

B. – RELIGION

1. Région suprême; lieu de séjour où, dans les différentes traditions, les âmes se retrouvent après la mort. Paradis bouddhique, celte, germanique. Quelques nations du sud (...) plaçaient leur paradis au milieu des mers...

♦ Paradis de Mahomet, du prophète, d'Allah. Lieu de délices promis aux musulmans après leur mort en récompense de leurs mérites, et où ils jouiront de tous les plaisirs des sens. Les houris du paradis. Comme on comprend, sous ces verdure, le désordre passionné de la poésie arabe et son éternelle promesse de paradis verdoyants!

♦ Paradis orphique. Le paradis orphique, promis aux initiés, était une région bienheureuse du monde souterrain, prairies émaillées de fleurs où abondent les arbres chargés de fruits, où les âmes se reposent dans une douce lumière, participent aux danses et aux chants sacrés, et festoyent à des tables dressées sous les ombrages de beaux jardins.

2. CHRIST. [P. oppos. à purgatoire, à enfer] Lieu de séjour où les âmes des justes jouissent de la béatitude éternelle. Aller, monter au/en paradis; mériter le paradis; avoir sa place en paradis...

♦ Le chemin du paradis. Chemin étroit, montant et difficile.

♦ La clef, les clefs, les portes du paradis.

♦ Part de paradis. Place promise au paradis aux élus. Attendre sa part de paradis; jurer qqc. sur sa part de paradis.

– Loc. verb.

♦ Avoir, faire son paradis en ce monde. Se livrer à toutes sortes de plaisirs.

♦ Envoyer en paradis (pop., vieilli). Tuer.

◆ Être, se croire en/au paradis; avoir le paradis dans le cœur. Éprouver un grand sentiment de repos, de joie.

◆ Avoir heurté à la porte du paradis (vieilli). Avoir été à l'agonie.

◆ [En formule d'invocation, de prière ou de souhait] Bonjour papa, bonjour maman, je vous souhaite une bonne année, une bonne santé et le paradis à la fin de vos jours.

◆ [En formule de menace] Ne pas l'emporter en/au paradis; ne pas porter en/au paradis (vieilli et pop.). Être puni de telle action.

– P. anal.

◆ JEUX. Jeu de marelle, à cause du nom donné au point gagnant.

◆ LITURGIE

Vieilli. Autels provisoires élevés dans les rues les jours de procession solennelle. Synon. Reposoir. Paradis: Reposoirs que l'on fait à la Fête-Dieu, que l'on faisait autrefois à la porte des églises.

◆ THÉÂTRE, vieilli. Places les plus élevées et les moins chères d'un théâtre. Synon. poulailler (fam.). Un public de paradis. Elle est pleine [la salle], des fauteuils d'orchestre au paradis.

– Spécialement

◆ BOT. Pommier de paradis ou paradis. Espèce de pommier nain utilisé comme porte-greffe. Ce moyen de propagation reste le plus employé pour la production commerciale des porte-greffes autres que les francs (cognassiers, pommiers paradis).

◆ ORNITH. Oiseau de paradis. Synon. de paradisier. Les colibris et les oiseaux de paradis étalaient en plein air les richesses de leur plumage.

Plumes de paradis, p.ell., paradis. Plumes de cet oiseau que les femmes portent dans leur coiffure. Longue figure immobile (...) encadrée de deux plumes de paradis roses qui lui emprisonnent les joues entre deux parenthèses.

REM.

Paradiser, verbe trans., rare. Rendre merveilleux comme un paradis.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Le Paradis signifie à la base *jardin*.
- Jardin de séjour éternel.
- Verger, jardin.
- Pré planté d'arbres fruitiers.
- Éden. Les arbres, les fleuves du paradis.
- Région suprême; lieu de séjour où, dans les différentes traditions, les âmes [et les corps] se retrouvent après la mort.
- Parmi les noms du paradis *Eden*.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Dans le Paradis, l'invocation de ses habitants sera « « Gloire à Toi, ô Allah », et leur salutations sera « Salâm ». (Corpus).
- Lieu enchanteur par sa beauté, sa douceur de vivre. Un paradis d'herbe, de roses, de verdure. (TLF).
- Paradis fiscal. Pays où la législation fiscale est très avantageuse et permet notamment de placer ou de mettre en sûreté des capitaux étrangers de telle sorte qu'ils échappent à certaines impositions qui les auraient frappés dans leur pays d'origine. (TLF).
- Paradis orphique. Le paradis orphique, promis aux initiés, était une région bienheureuse du monde souterrain, prairies émaillées de fleurs où abondent les arbres chargés de fruits, où les âmes se reposent dans une douce lumière, participent aux

dances et aux chants sacrés, et festoyent à des tables dressées sous les ombrages de beaux jardins. (TLF).

- Le Paradis est au ciel et a des portes. (Corpus).

- Jeux. Jeu de marelle, à cause du nom donné au point gagnant. (TLF).

- Vieilli. Autels provisoires élevés dans les rues les jours de procession solennelle. Synon. Reposoir. Paradis: Reposoirs que l'on fait à la Fête-Dieu, que l'on faisait autrefois à la porte des églises. (TLF).

- BOT. Pommier de paradis ou paradis. (TLF).

- Ornith. (tout ce qui se rapporte aux oiseaux) : Oiseau de paradis. Synon. de paradisière. Les colibris et les oiseaux de paradis étalaient en plein air les richesses de leur plumage. (TLF).

- Les terrasses de Babylone. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de *paradis* est un n. masc. Le TLF l'emploie en tant que mot polysémique. Il le relie à plusieurs domaines, tels que la botanique, la religion, le domaine des oiseaux, etc. Ce terme sort ainsi du seul domaine de la religion et embrasse des domaines profanes. Le corpus, en contrepartie, utilise le terme de *paradis* comme un mot monosémique. Caractère principal des unités terminologiques. C'est-à-dire qu'elles s'inscrivent dans la monoréférentialité marquant l'univocité du mot. Les termes étant en effet univoques.

Sur le plan sémantique, ce terme signifie à la base jardin. Cette définition est rendue aussi bien par le corpus que par le TLF. Or, les usages de chacune de ces deux sources l'inscrivent plutôt dans la dissemblance. Le corpus avec sa monoréférentialité au Paradis, qui est au ciel, n'enregistre, dans tous les sens identifiés, que de la

qualification et de la description, mais le référent demeure toujours le même. Il est unique. Contrairement à cet emploi, le TLF fait un usage polyréférentiel, c'est-à-dire que *paradis* ne renvoie plus à un seul référent, mais à plusieurs, partagés par des domaines multiples. C'est ainsi qu'il perd son sens spécialisé et devient un nom commun, même si le registre *religion* figure dans la liste définitoire, mais tout en ayant des emplois pluriréférentiels, la marque même de la plus grande polysémie. Et c'est justement à partir de cette différence majeure entre l'emploi du corpus et celui du TLF que les dissemblances sont plus importantes que les ressemblances.

5.1.14. Fiche n° 14 : le terme de Prophète-s

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Êtres humains envoyés par Allâh à leurs peuples. Ils Le prient et L'adorent. (E 1).
2. Il se trouve parmi eux certains qui furent tués par leurs peuples, notamment les enfants d'Israël. (E 1, 2, 8, 9, 11).
3. Les prières des Prophètes sont exaucées. (E 1).
4. Ils sont objet de croyance au même titre que de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges et au Livre. (E 3).
5. Allâh les a envoyés auprès de leurs peuples après leur division et schisme. (E 4).
6. Allâh fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences.
7. Sont des annonciateurs et des avertisseurs aux gens. (E 4).
8. Ils guident les gens au droit chemin. (E 4).
9. Sont des serviteurs d'Allâh et ne sont pas des seigneurs (*arbêb*). (E 6).
10. Ils ont pris un engagement avec Allâh, qui est celui-ci : « Chaque fois que Je vous accorderai un Livre et de la Sagesse, et qu'ensuite un messenger vous viendra confirmer

ce qui est avec vous, vous devez croire en lui, et vous devrez lui porter secours. » (E 7 et 15).

11. Ce sont des témoins d'Allâh sur les gens (E 7).

12. Ils sont comblés des bienfaits et des faveurs d'Allâh. (E 10 et 14).

13. Ils tiendront compagnie aux croyants dans le Paradis. (E 10).

14. Ils ont reçu la révélation divine. (E 12).

15. Certains d'entre eux ont eu plus de faveurs divines que d'autres. (E 13).

16. Ils sont bien guidés et élus par Allâh. (E 14).

17. Allâh a pris d'eux un engagement solennel. (E 15).

18. Ils ont un nombre déterminé. Leur dernier est Mouhammed. (E 16).

19. Ils seront convoqués le Jour de la résurrection avec les témoins pour trancher des comptes des créatures. (E 17).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

A. – RELIGION

1. Celui qui est l'interprète des dieux. La Grece n'avait-elle pas aussi son oracle de Delphes, et les Juifs leurs prophetes? Les Romains, leurs aruspices, leurs augures, interpretes des volontés des dieux?

1. Pour l'historien des religions, le prophète fait partie, avec le roi, le sorcier ou le prêtre, de ceux qui ont reçu le «mana», c'est-à-dire la puissance (...) certains traits de son activité l'apparentent aux devins, aux magiciens, aux derviches, aux chamanes, etc.

2. [Dans la Bible] Celui que Dieu a choisi pour transmettre et expliquer sa volonté. Le prophète Élie. Les quatre grands prophètes: Daniel, Ézéchiel, Isaïe, Jérémie; barbe, visage de prophète. Les prophètes d'Israël appartiennent à la famille des «porteurs de

parole» (...) qu'on rencontre aussi dans l'Ancien Proche-Orient, en Grèce, en Asie centrale.

– En appos. Le roi prophète.

– P. métaph. Aujourd'hui les prophètes crient dans le désert et nulle voix ne leur répond, car le monde est indifférent, il est sourd, il se couche et se bouche les oreilles pour mourir en paix.

3. En partic. [Dans la relig. chrétienne] Jésus-Christ. Et le peuple disait: c'est Jésus, le prophète de Nazareth en Galilée.

♦ [Dans la relig. musulmane] Mahomet. Bonaparte, dans la pyramide, se servit du langage oriental. «Gloire à Allah! dit-il; il n'y a de vrai dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète (...)».

– Absol. Le prophète. L'étendard, les sourates, le tombeau du prophète.

4. Loc. diverses

♦ Faux prophète. Celui qui n'est pas véritablement inspiré (synon. imposteur); p. ext., celui qui se trompe dans ce qu'il annonce. [Volney] se méfie de ce désir de savoir et de ce besoin de croire, lesquels, combinés dans la jeunesse avec le besoin d'aimer, peuvent se prendre à des idoles et à de faux prophètes: et Rousseau, selon lui, a été un faux prophète.

♦ La loi et les prophètes. L'essentiel. Aimez Dieu de tout votre coeur et votre prochain comme vous-même, ceci renferme la loi et les prophètes.

♦ Nul n'est prophète en son pays. On a ordinairement moins de succès dans son pays qu'ailleurs. Vous savez, mademoiselle, que nul n'est prophète en son pays.

B. – P. ext.

1. Celui qui annonce à l'avance un événement par voyance, par intuition. Les grands poètes, les philosophes, les prophètes sont des êtres qui par le pur et libre exercice de

la volonté parviennent à un état où ils sont à la fois cause et effet, sujet et objet, magnétiseur et somnambule.

2. ... Cicéron prouve la réalité de la divination par une foule de faits qu'il rapporte à l'appui de son assertion, et surtout par la croyance universelle; il ajoute que cet art remonte à la plus haute Antiquité; qu'il n'y a pas de peuple qui n'ait eu ses oracles, ses devins, ses augures, ses prophètes...

◆ Être bon prophète. Être juste dans ses prévisions. M. Noirtier était un bon prophète, et les choses marchèrent vite comme il l'avait dit. Faire le prophète. Annoncer quelque chose.

◆ Prophète de malheur. Celui qui annonce des choses funestes, des événements fâcheux.

2. Celui qui annonce à l'avance un événement par l'observation, l'analyse rationnelle. Je vais beaucoup mieux.

3. ... ce prophète [Churchill], avec son gros bon sens, son cynisme, appelant les choses par leur nom sans faire de sentiment et sans se laisser tromper par des théories préconçues ou leurrer par des idées générales, parlait au jour le jour en bon lutteur, sans jamais perdre de vue la Terre et le destin des Hommes, la clef du rêve anglais.

◆ Prophète de. Le fils du Krüger de 1836, devenu Président du Transvaal, s'était heurté à Cecil Rhodes, prophète de l'impérialisme britannique.

REM. 1.

Prophète-philosophe, subst. masc. Mao fut moins ce prophète-philosophe décrit par tant de thuriféraires que, d'abord et toujours, un politicien pragmatique pour qui ce qui primait tout, c'était le pouvoir.

2.

Poète-prophète, subst. masc. Les mèches explosives de nos grands poètes-prophètes n'étant devenues que récemment nécessaires.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Êtres humains envoyés par Allâh à leurs peuples.
- Sont des annonciateurs et des avertisseurs aux gens.
- [Dans la Bible] Celui que Dieu a choisi pour transmettre et expliquer sa volonté. Le prophète Élie...
- [Dans la relig. musulmane] Mahomet.
- La loi et les prophètes.
- Ils ont reçu la révélation divine.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Celui qui est l'interprète des dieux. La Grèce n'avait-elle pas aussi son oracle de Delphes, et les Juifs leurs prophètes? (TLF).
- Sont des serviteurs d'Allâh et ne sont pas des seigneurs (*arbêb*). (Corpus).
- Ils tiendront compagnie aux croyants dans le Paradis. (Corpus).
- Ils seront convoqués le Jour de la résurrection avec les témoins pour trancher des comptes des créatures. (Corpus).
- Celui qui annonce à l'avance un événement par voyance, par intuition. (TLF).
- Être bon prophète. Être juste dans ses prévisions. (TLF).
- Celui qui annonce à l'avance un événement par l'observation, l'analyse rationnelle. (TLF).
- Poète-prophète, subst. masc. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de prophète est un subst. masc. C'est un mot polysémique d'après l'usage qu'en fait le TLF. Celui-ci lui attribue plusieurs sens différents avec une extension et un élargissement du sens qui réfèrent ce lexème *prophète* même à une

simple personne qui serait bonne dans ses prévisions. Le corpus cependant, fait un usage monosémique du terme. Il le réfère à la seule personne qui est envoyée par Dieu pour annoncer Sa parole et déclarer Sa volonté.

Sur le plan sémantique, le corpus agit par restriction du sens élargi et extensif de la langue commune. Cette restriction opère une spécification du sens du terme au champ islamique. C'est dire que le sens que porte le terme *prophète* en islam n'est pas exactement le même que celui que connaît la langue française. Celle-ci, tel que le montrent les définitions du TLF, ne le limite pas à la personne envoyée par Dieu pour prêcher Sa parole. Elle l'attribue au contraire même aux personnes capables d'annoncer des divinations, aux devins. C'est pourquoi le référent extralinguistique de ce terme en langue française est pluriel, c'est-à-dire qu'il y a une polyréférentialité, marque absolue de la grande polysémie d'un mot, de son attribution à des domaines étanches et divers, qui le chargent de contenus sémantiques allant plutôt dans la disparité que dans la parité. C'est par cette cause même que le nombre des dissimilarités est plus important que celui des similitudes par rapport aux deux emplois (corpus/TLF) de ce terme.

5.1.15. Fiche n° 15 : le terme de sunna

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Exemple et modèle des nations passées. (E 1).
2. Règle divine appliquée aux Messagers. (E 2).
3. Règle divine inchangeable. (E 2).
4. Sort (châtiment) infligé aux anciens mécréants. (E 3).

5. Loi inchangeable établie par Allâh à ceux qui ont vécu avant le Prophète. (E 4).

2 – Sens attestés dans le T.L.F.

SUNNA, subst. fém.

RELIG. ISLAM. Recueil des préceptes tirés des pratiques du Prophète et des quatre califes orthodoxes. La confusion progressive qui s'est produite entre hadith et sunna provenait du fait qu'une prescription contenue dans un ḥadīth devenait sunna, parce qu'il s'agissait d'un usage en cours dans l'islam primitif et non seulement d'une parole prononcée par le Prophète.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

XX

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Tous les sens identifiés dans le corpus sont en dissimilitude avec la définition rendue par le TLF.

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de sunna est un subst. fém. C'est un emprunt fait à la langue arabe. Le TLF le lexicalise en tant que mot monosémique. Il désigne seulement les recueils ou hadiths énoncés par le Prophète. Le corpus par contre utilise ce terme en tant que mot polysémique.

Sur le plan sémantique, dans le corpus plusieurs sens sont identifiés, tels que modèle des nations précédentes, sort infligé aux mécréants anciens, Loi inchangeable établie par Allâh, etc. Dans tous les sens recueillis dans le corpus, aucun ne fait état de la définition rendue par le TLF. En contrepartie, ce dernier ne lexicalise aucun des sens rendus par le corpus (Coran). C'est dire la différence totale entre les deux définitions données à ce terme. Cette disparité sémantique pourrait être expliquée par l'existence de deux types de *sunna*, une qui est divine, celle-là même qui est employée dans le corpus, et une autre, prophétique, lexicalisée dans le TLF.

5.2. Le thème des Noms divins

5.2.1. Fiche n° 1 : le terme d'Allâh (*Allâh*)

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

Quatre-vingt sens sont repérés dans le corpus qui reste toutefois non exsudatif. Ces sens sont véhiculés par des qualificatifs décrivant Allâh, et des actions qu'Il accomplit.

1. Allâh est le Seigneur de l'univers (E 1 et 52).

2. Il est Tout-Miséricordieux et Très-Miséricordieux. (E 2).
3. Il est le maître du Jour dernier. (E 3).
4. Il est le seul digne d'adoration et le seul auprès de qui l'on doit rechercher secours. (E 4, 33 et 43).
5. C'est à Lui que les musulmans demandent d'être guidés vers le droit chemin. (E 5).
6. Il a comblé Ses croyants serviteurs de dons divers. (E 6).
7. Il est courroucé par les mécréants. (E 6 et 7).
8. Il a révélé des Livres célestes à ceux qu'Il veut parmi Ses serviteurs. (E 7, 8, 14, 15 et 44).
9. Allâh est attentif à ce que les gens font. (E 9).
10. Il connaît bien les injustes. (E 10).
11. Il réserve Sa Miséricorde à qui Il veut. (E 11).
12. Il est détenteur de l'abondante grâce. (E 11).
13. Il a fait que les musulmans soient une nation du juste-milieu. (E 12).
14. Il a établi la qibla pour les musulmans. (E 12).
15. Il est certes Compatissant et Miséricordieux envers les hommes. (E 12).
16. Il se fait rappeler aux gens qui raisonnent par Ses signes et Ses créations. (E 13).
17. Il a établi la bonne direction pour les hommes. (E 14, 15, 16).
18. Il veut la facilité pour les jeûneurs et non la difficulté. (E 17).
19. Il a guidé les musulmans au droit chemin. (E 17).
20. Il a enjolivé la vie présente à ceux qui ne croient pas en Lui. (E 18).
21. Il accorde Ses bienfaits à qui Il veut. (E 18).

22. Il invite par sa grâce au Paradis et au pardon. (E 19).
23. Il alloue Son pouvoir à qui Il veut et élit qui il veut parmi Ses serviteurs. (E 20, 21 et 54).
24. Il a favorisé certains Prophètes sur d'autres. (E 22).
25. Il a parlé à quelques-uns d'entre eux. (E 22).
26. Il a apporté les preuves au fils de Marie et l'a fortifié par le Saint-Esprit. (E 22).
27. Il fait ce qu'Il veut. (E 22).
28. Allâh est le seul digne d'adoration. (E 23 et 24).
29. Il est Vivant et est Celui qui subsiste par lui-même. (E 23 et 24).
30. Il ne se laisse point saisir par le sommeil ni même la somnolence. (E 23).
31. Tout ce qui est dans les cieux et la terre Lui appartient. (E 23, 30, 51).
32. Nul ne peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission. (E 23).
33. Il connaît le passé et le futur des hommes. (E 23).
34. Il a un Trône qui déborde les cieux et la terre. (E 23).
35. Il est le Très-Haut, le Très-Grand. (E 23).
36. Il défend et protège ceux qui ont la foi. (E 25, 44 et 55).
37. Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. (E 25).
38. Il a autorisé de pratiquer le commerce et a interdit l'usure. (E 26).
39. L'affaire et le sort des gens dépendent d'Allâh. (E 26).
40. Il anéanti l'intérêt usuraire et fait augmenter les aumônes. (E 27).
41. Il n'aime pas les mécréants. (E 27).
42. Il enseigne les croyants. (E 28).

43. Il est Omniscient. (E 28, 29, 37, 46, 51, 56).
44. Il pardonne à qui il veut et châtie qui Il veut. (E 30).
45. Il est Omnipotent. (E 30 et 34).
46. Allâh châtie les incroyants. (E 31).
47. Il est dur en punition. (E 31).
48. Il secourt qui Il veut et lui vient en aide. (E 32, 33, 34).
49. Il met en garde à l'égard de Lui-même. (E 35).
50. Il est Compatissant envers Ses serviteurs. (E 35).
51. Il aime ceux qui suivent Son Prophète Mouhammed. (E 36).
52. Il est Audient. (E 37).
53. Il donnera la récompense à ceux qui ont la foi et font le bien. (E 38).
54. Il n'aime pas les injustes. (E 38).
55. Il réconcilie els cœurs des croyants. (E 39).
56. Il montre Ses signes aux gens afin qu'ils soient bien guidés. (E 39, 40).
57. Il ne veut pas léser le monde. (E 40).
58. Il guide ceux qui cherchent Son agrément au chemin du salut. (E 41).
59. Il sait ce que les gens cachent et divulguent. (E 42).
60. Créateur de toute chose. (E 43).
61. Il prend tout en charge. (E 43).
62. Il a fait descendre le Coran. (E 44).
63. Il se charge de la protection des vertueux. (E 44).
64. Allâh veut l'au-delà. (E 45).

65. Il est Puissant et Sage. (E 45, 46, 56).
66. Il accueille le repentir de qui Il veut parmi les repentis. (É 46).
67. Il donne la vie, l'enlève et la redonne. (E 47).
68. Il a élevé très haut les cieux, sans aucun pilier (E 48).
69. Il S'est établi sur le trône. (E 48).
70. Il a soumis à Lui le soleil et la lune. (E 48).
71. Il règle l'ordre. (E 48).
72. Il expose en détail les signes afin que les gens aient la certitude de Sa rencontre. (E 48).
73. Il propose des paraboles aux hommes afin qu'ils s'exhortent. (E 49 et 50).
74. Il sait tout des hommes. (E 51).
75. Il les informera le Jour de la résurrection de ce qu'ils faisaient. (E 51 et 52).
76. Il scelle les cœurs des incroyants. (E 53).
77. Il a légiféré aux musulmans d'établir la religion et de n'en pas faire un sujet de division. (E 54).
78. Il guide vers Lui ceux qui se repentent. (E 54).
79. Il fait descendre la quiétude dans le cœur des croyants, afin d'accroître leur foi. (E 5).
80. A lui appartiennent les armées des cieux et de la terre. (E 56).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

ALLAH, interj.

Exclamation, d'après le nom donné à Dieu par les Musulmans, traduisant divers sentiments comme la joie, la crainte, la surprise, etc. ou servant d'appel à la prière, au combat.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le *T.L.F.*

-Nom de Dieu.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le *T.L.F.*

-Tous les usages de ce terme contenus dans les sens du corpus sont absents du TLF.

-Emploi interjectif (TLF).

-Emploi nominal (Corpus).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le TLF utilise le terme d'Allâh en tant qu'emprunt mais avec une fonction seulement interjective. Cette forme réduit l'usage de ce terme à l'exclamation.

Sur le plan sémantique, le TLF opère une restriction du sens du terme Allâh. Sa nature d'emprunt fait à la langue arabe doublée de la fonction interjective explique ce fait restrictif.

5.2.2. Fiche n° 2 : le terme de Charitable

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. La charité d'Allâh est associée à un autre nom divin : le Très-Miséricordieux. Élément accentuant ce terme de charitable, désignant que Sa charité est douceur impliquée par Sa très grande miséricorde.

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

CHARITABLE, adj.

Qui a la charité en lui, qui est la charité même. Dieu charitable.

A.– [En parlant des pers. ou des composantes de la personnalité]

1. Qui a de la charité; qui pratique la charité envers son prochain. Blessé trouvé sur le bord de la route (...) et pansé par un passant charitable.

– Spéc. Qui fait l'aumône, des aumônes.

2. Qui a une attitude indulgente, compatissante.

– Fam. Particulièrement aimable. Ce n'est pas très charitable de votre part que de + inf.

B.– [En parlant d'inanimés, en partic. d'institutions]

1. Qui est inspiré par la charité envers le prochain; qui a sa source dans la charité. Fondations charitables qui, dans l'intention de leurs auteurs, avaient eu pour objet de venir au secours des habitants.

Rem. Bureau charitable, confrérie charitable, synonym. de bureau de charité, confrérie de charité.

2. [En parlant d'attitudes morales]

a) Souvent iron. et/ou péj. Qui a sa source dans une charité plus ou moins fondée, dans le désir par exemple de ménager la sensibilité d'autrui.

b) Qui pousse à pratiquer la charité, la bonté.

– En partic. Qui pousse à pratiquer l'aumône. Les maximes charitables dont la générosité des heureux se plaît à envelopper les souffrances d'autrui.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Qui est doué de charité.

-Qui est la charité même.

-Dieu charitable.

-Indulgence et compassion (exprimé notamment par le nom Très-Miséricordieux dans le corpus).

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Pratiquer la charité et l'aumône envers son prochain. (TLF).

-Composante de la personnalité. (TLF).

-En parlant d'inanimés et d'institutions. (TLF).

-Attitudes morales. (Corpus).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de charitable est employé dans le corpus en tant que n. masc. C'est un hapax. Il n'est attesté qu'une seule fois dans tout le corpus. Concernant le genre du mot, le TLF le catégorise seulement en tant qu'adjectif, tandis que le corpus l'a substantivé. Il s'agit d'un glissement entre adjectif et nom. Le substantif marque une action plus consistante et plus durable que l'adjectif. Dans le corpus, l'occurrence apparaît avec une majuscule à l'initiale. Cela est probablement dû au fait que le nommé est Allâh, ce qui attribue une certaine sacralité au référent du terme en ce sens qu'il nomme Allâh, ou parce que l'auteur du corpus en fait un nom propre.

Sur le plan sémantique, la définition du TLF est plurielle et variée touchant autant à Dieu, l'humain et l'inanimé. La polysémie est ainsi très ancrée dans la définition. Le corpus par contre, son usage est monosémique. Ce qui laisse voir le caractère univoque, résultat de la monoréférentialité du terme. Dans l'occurrence hapaxique, c'est uniquement Allâh qui est désigné par cette forme substantivée dans tout le corpus.

5.2.3. Fiche n° 3 : le terme de Clairvoyant

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Allâh qui sait et voit tout ce que ses serviteurs font. (E 1).
2. Celui qui entend et voit clairement. Ce terme est lié à un autre terme : l'Audient. (E 3).

3. Qui connaît et observe parfaitement les hommes. Ce terme est lié à un autre terme, qui est le parfaitement connaisseur. (E 3).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

CLAIRVOYANT, ANTE, adj.

A.– Rare, vieilli. Qui voit clair, qui a bonne vue.

B.– P. anal., PSYCHOL. Connaissance télépathique et clairvoyante; message télépathique ou clairvoyant.

C.– Au fig. Qui discerne; qui ne se laisse pas abuser.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Qui voit clair.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Celui qui entend et voit clairement. (Corpus).

- Psychologie : connaissance télépathique. (TLF).

- Au figuré, qui discerne. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de clairvoyant est un adj. masc. C'est un mot composé par soudure de deux éléments *clair-* et *-voyant*. Le TLF l'emploie comme mot polysémique, il lui donne plusieurs sens : *qui voit clair, bonne vue, qui discerne, connaissance télépathique, etc.*, et il l'inscrit aussi en plus du langage général dans le domaine de la psychologie, lui confère un sens figuré, marque de la présence d'une extension du sens. Quant au corpus, il utilise ce lexème en tant que Nom divin ayant le sens de *celui qui voit bien et connaît l'état des hommes*. L'usage du corpus est de ce point de vue-là monosémique.

Sur le plan sémantique, ce terme est chargé par le TLF de plusieurs sèmes opérant des définitions variées et diversifiées, ce qui l'a inscrit dans le cadre de la polysémie avec aussi son affectation à plus d'un domaine. Le corpus, lui, fait suivre ce terme qu'il

utilise comme nom divin par d'autres noms divins, tels que l'Audient et le parfaitement Connaisseur. Une amplification du sens est donc opérée, mais qui ne l'inscrit pas pour autant dans la polysémie. L'emploi du corpus demeure monosémique, même s'il est amplifié. Son sens est unique : *celui qui voit tout, bien clairement*. Il renvoie à un même référent extralinguistique. Concernant les similitudes et dissimilitudes entre le corpus et le TLF pour l'usage de ce terme, les dissimilitudes sont plus nombreuses. Toujours est-il que la confrontation entre la polysémie et la monosémie d'un mot concernant deux emplois différents, corpus/dictionnaire, laisse transparaître des écarts de sens multiples.

5.2.4. Fiche n° 4 : le terme du Grand Pardonneur

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Pardon extrême fait à quiconque revient vers Allâh et réunit certaines œuvres telles la foi et la droiture. (E 1).
2. Le sens du terme dans cet énoncé est annexé à d'autres termes que sont le Seigneur et le Puissant. Ce qui donne au contenu sémantique une plus grande ampleur. (E 2).
3. Contenu sémantique également lié à certaines très grandes actions divines que sont la création des cieux et de la terre et le passage de la nuit vers le jour et inversement. Le terme tire aussi sa matière notionnelle d'un autre terme qui est le Puissant auquel il est joint. Jonction consistant à signifier que le pardon d'Allâh est attribué aux hommes par puissance et non par faiblesse. (E 3 et 4).
4. Celui à qui les hommes demandent le pardon et vers qui ils se repentent. (E 5).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

Pardonneur, subst. masc., rare. Celui qui pardonne. Je me sentais plein d'une générosité de paresse qui avait les mêmes effets apparents que la morale chrétienne du pardon. Splendide hypocrisie des pardonneurs !

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Celui qui pardonne.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Pardon dû à la foi et la droiture. (Corpus).

-Générosité. (TLF).

-Puissance. (Corpus).

-Paresse. (TLF).

-Hypocrisie. (TLF).

-Seigneur. (Corpus).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de Grand Pardonneur est une synapsie, composée par juxtaposition. Il est formé à partir de deux morphèmes libres *grand* et *pardonneur* répondant au besoin de conceptualisation en français de la notion arabe que recouvre le terme. Le terme *Ghaffâr* [ɣaffa:r] en arabe étant un pléonaste construit sur le schème *fa'êl* [faʕa:l], pour ainsi donner le sens de celui qui pardonne beaucoup et sans cesse. Cette forme est rare dans notre corpus qui en enregistre seulement quatre occurrences. Elle est définissable avec ses deux éléments juxtaposés attribuant au terme une fonction pléonastique.

Sur le plan sémantique, le sens de ce terme doit être analysé par décomposition. C'est-à-dire que l'on devrait considérer les significations que porte chacun des deux items qui le composent. Ainsi les sens contenus dans *Grand* et *Pardonneur* agissent dans cette synapsie par gradation et élargissement du sens lui attribuant une définition bien particulière inhérente au champ islamique, et plus précisément au langage coranique. Les occurrences ont par ailleurs révélé une relation d'inclusion de type hypéronymie/hyponymie, du fait que sur les cinq énoncés, quatre font apparaître le terme de Grand Pardonneur précédé par le terme Puissant. Cette relation de

subordination explique que parce qu'Allâh est puissant, Il pardonne. Il le fait par capacité et force et non par nécessité ou coercition.

Concernant les similitudes et dissimilitudes de sens entre l'emploi du corpus et celui du TLF, le nombre de dissimilitudes est plus important. Cela revient à l'absence dans la définition du TLF du premier item (Grand) constituant le terme en tant que composite (Grand Pardonneur).

5.2.5. Fiche n° 5 : le terme d'Inébranlable

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Celui qui ne peut être ébranlé, car il est fort et solide. Nom divin lié à d'autres noms exprimant la puissance et la force. (E 1).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

- INÉBRANLABLE, adj.

A. –

1. [En parlant d'un inanimé concr.] Qui ne peut être ébranlé, dont la solidité, l'équilibre ne peuvent être compromis.

2. P. anal., domaine milit. Que l'attaque ennemie n'ébranle pas, ne met pas en déroute.

B. – Au fig.

1. Qui ne se laisse pas abattre ni décourager.

a) [En parlant d'une pers.] Synon. courageux, ferme, impassible, stoïque.

b) [En parlant d'une attitude, d'un sentiment] Synon. imperturbable.

2. [En parlant d'une pers.] Qui ne change pas; qui ne se laisse pas détourner de ses idées ou de ses projets. Synon. constant, déterminé, ferme, inflexible, têtue.

3. [En parlant d'un inanimé abstr.] Qui est solidement fondé; que l'on ne peut discuter. Synon. certain, incontestable, indéniable, irréfutable.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Solidité, solide.
- Qui ne peut être ébranlé.
- Ferme, imperturbable, courageux...

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Grand pourvoyeur. (Corpus).
- [En parlant d'un inanimé abstr.] Qui est solidement fondé; que l'on ne peut discuter. Synon. certain, incontestable, indéniable, irréfutable. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'Inébranlable est un adjectif épïcène. Il est l'apanage de la langue générale. Le TLF l'a lexicalisé ainsi. Il désigne des personnes ou des objets renvoyant tous au même thème, celui de solidité, de constance, de courage, etc. des thèmes qui sont liés par des champs notionnels communs. C'est l'emploi qu'en fait le TLF. Dans le corpus, également, ce terme y est inscrit dans la même thématique, sauf que du point de vue de son genre, une substantivation de l'adjectif y a été opérée. Ce qui donne à ce terme la valeur d'un nom masculin ayant une désignation de la notion plus complète que celle d'un adjectif. Le corpus l'a aussi arboré d'une capitale à l'initiale, caractère propre à certains noms religieux et noms divins dont le rôle est d'exprimer la révérence. Dans notre corpus, ce terme est un hapax. Il n'a été utilisé comme nom divin qu'une seule fois dans un seul énoncé (verset). Il est lié à deux autres noms divins : *Grand pourvoyeur* et *Détenteur de la force*, ayant la fonction d'intensification du sens. C'est une sorte d'« emphase sémantique ».

Sur le plan sémantique, nous notons la présence d'une grande ressemblance du sens enregistré par le TLF et celui identifié dans le corpus. Celui-ci a fait apparaître le terme relié à deux autres noms divins (deux autres termes), que sont le *Grand pourvoyeur* et le *Détenteur de la force*, l'objectif étant double, d'une part pour créer une amplification

du sens en insistant sur les caractéristiques d'inébranlabilité et de force, et d'autre part pour élargir le secteur thématique du terme en le joignant à d'autres termes, notamment par la connexion avec le nom *Grand pourvoyeur*, qui signifie don de subsistance, ainsi que toute autre forme de libéralité. Enfin, les points similaires entre l'usage du corpus et celui du TLF sont beaucoup plus nombreux que les points dissimilaires. Une forte convergence de sens est présente entre les deux.

5.2.6. Fiche n° 6 : le terme *Le Seul à être imploré*

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Celui à qui l'on s'adresse exclusivement par des invocations insistantes pour réaliser les besoins. (E 1).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

XX

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le *T.L.F.*

XX

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le *T.L.F.*

XX

5 – Annotation

Sur le plan lexical, ce terme *Le Seul à être imploré* est une formule figée. Elle est hapaxique. Une seule occurrence est présente dans tout le corpus. Le TLF n'enregistre aucun emploi de ce terme à part celui du verbe transitif *implorer*, auquel il donne le sens de *supplier d'une manière pressante*. Étant un figement graphique, il joue le rôle d'un nom, c'est-à-dire qu'il a la fonction d'un nom dans la phrase.

Sur le plan sémantique, cette unité terminologique a le sens de celui qui est unique pour le prier avec insistance, afin de se faire concrétiser les besoins. Puisque c'est un terme renvoyant à un nom divin typiquement coranique (*Samad*), la langue française

n'offre pas de lexème exprimant cette notion. Raison pour laquelle l'auteur du corpus a fait recours à cette expression figée, qui est par ailleurs une sorte de paraphrase.

5.2.7. Fiche n° 7 : le terme d'omnipotent

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Celui qui est capable de tout, qui peut entre autres remplacer un de ses versets par un de meilleur de semblable. (E 1).
2. La capable de tout faire, tel que de redonner la vie aux morts et de les ressusciter. (E 2).
3. Allâh qui est capable de tout faire comme Il a créé les cieux et la terre sans pourtant se fatiguer et qui est aussi bien capable de redonner la vie aux morts. (E 3).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

OMNIPOTENT, -ENTE, adj.

A. – [Qualifie Dieu] Qui est tout-puissant.

B. –

1. [Qualifie une pers. ou un groupe de pers.] Qui détient un pouvoir absolu. Assemblée omnipotente.
2. [Qualifie un comportement, une manifestation de l'activité hum.]
 - a) Qui marque, prouve une autorité absolue.
 - b) Dont la suprématie est manifeste (dans le domaine intellectuel notamment).

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le *T.L.F.*

- Qualifie Dieu.

- Qui est tout-puissant.

- Capable de tout, peut tout faire.

- Qui marque, prouve une autorité absolue.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Capacité d'Allâh à remplacer les versets coraniques les uns les autres. (Corpus).

- Dont la suprématie est manifeste (dans le domaine intellectuel notamment). (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'omnipotent est un adj. masc. Il s'agit d'un composé savant, construit par le télescopage de deux éléments latins : omni- (en latin *omnis*), qui signifie tout, chacun, et -potent (potens en latin) qui veut dire puissant. Les deux éléments soudés donnent donc le sens de Dieu tout-puissant. Et c'est justement cet emploi même qui est identifié dans le corpus.

Sur le plan sémantique, le TLF avec le corpus utilisent le même sémantisme de ce terme pour décrire la capacité de Dieu (Allâh) à faire tout ce qu'il veut. Mis à part ce sens, le TLF enregistre un autre sens lié aux grandes capacités intellectuelles de l'être humain, et c'est à ce niveau qu'il y a une dissemblance de sens avec le Corpus. Celui-ci inscrit ce terme seulement au sens religieux inhérent aux Noms divins. Ici son univocité est clairement marquée, le sens ainsi que le référent étant uniques. C'est pourquoi ce terme est un monosème dans le corpus. Par contre, dans le TLF, de par l'attribution de la qualité d'omnipotence aux êtres humains, une polyréférentialité est alors notée. C'est dire que cette unité ne renvoie pas à un seul référent, donc elle a un usage polysémique. Malgré cette divergence sur ce point, reste que les points communs, les similitudes, entre les deux emplois de ce terme (corpus/TLF) sont majoritaires.

5.2.8. Fiche n° 8 : le terme Le parfaitement connaisseur

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Allâh qui connaît les choses d'une manière parfaite, parmi ces choses les œuvres que les gens font. (E 1).

2. Celui qui sait tout et avec clairvoyance au sujet de ses serviteurs. (E 2 et 3).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

CONNAISSEUR, EUSE, subst.

A.– Emploi subst. Celui, celle qui se connaît à, en quelque chose.

– En partic. Qui connaît bien la nature humaine.

2. B.-A. (partic. archit., peint., sculpt.). Synon. plus fort d'amateur et plus faible de collectionneur.

3. P. ext. Celui, celle qui apprécie les bonnes ou les jolies choses.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Celui qui connaît bien la nature humaine.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Allâh le parfaitement connaisseur des œuvres des hommes. (Corpus).

- Celui, celle qui se connaît à, en quelque chose. (TLF).

-Sait tout sur les serviteurs. (Corpus).

-Partic. archit., peint., sculpt. Synon. plus fort d'amateur et plus faible de collectionneur. (TLF).

-P. ext. Celui, celle qui apprécie les bonnes ou les jolies choses. (TLF).

-Sculpture, peinture (domaines artistiques). (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le TLF enregistre le terme *connaisseur* en tant que substantif masculin. Le corpus, par contre, l'utilise comme adjectif. Le terme tel qu'il est employé

par le corpus *Le parfaitement connaisseur*, est un syntagme nominal. Le TLF ne lexicalise pas cette unité syntagmatique. La valeur de ce syntagme est la même que celle d'un nom simple à part entière. *Connaisseur* est dans le TLF mot polysémique. Il renvoie à plusieurs sens et désigne une pluralité de référents et dans des domaines diversifiés : peinture, sculpture, architecture... Tandis qu'aucun usage religieux n'en est fait. Le corpus au contraire l'emploie en tant qu'unité monosémique, et renvoyant à un seul référent : Dieu ou Allâh. C'est un de ses noms divins.

Sur le plan sémantique, le TLF a opéré des extensions du sens de ce terme pour ainsi le renvoyer à plusieurs notions et toucher à divers objets ou référents. Le corpus pour sa part, par la monosémie, marque une spécification de cette qualité à Allâh. L'unité du référent (la monoréférentialité) est derrière cette monosémie. L'adverbe *parfaitement* a particulièrement ici une fonction spécifique, attribuant la connaissance parfaite à Allâh seul. L'opposition monosème/polysème fait de ce terme que les traits séparatifs, différentiels (les dissemblances) entre l'emploi du corpus et celui du TLF soient plus nombreux.

5.2.9. Fiche n° 9 : le terme de Sage

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

Dans notre corpus, le terme de Sage vient tout le temps à la suite des actes divins qu'Allâh fait pour le bien des hommes. Parmi les sens stockés dans ces derniers :

1. Qui détermine les choses avec mesure et justesse. (E 1).
2. Qui accepte le repentir et fait miséricorde aux repentis. (E 1).
3. Qui a décidé d'un messenger à envoyer parmi les Arabes pour leur enseigner le Livre et la Sagesse et les purifier. Sagesse corrélée à la puissance. (E 1).
4. Qui donne la forme du fœtus dans la matrice de la mère comme Il le veut. Nul dieu ne s'associe à Lui dans cette conception. (E 2).
5. Qui éclaire la voie à suivre aux gens et accueille leur repentir. (E 3).

6. Qui a instauré le culte du monothéisme et a banni l'association. Il accorde la réussite à ceux qui suivent cette direction. Et Il élève qui Il veut en haut rang. (E 4).

7. Qui a révélé le Livre (Coran) avec des versets parfaits en style et en sens. (E 5).

8. Qui vient en aide à Ses Prophètes et aux croyants, les assiste et dissipe leurs difficultés. (E 6).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

SAGE, adj. et subst.

I. – Adjectif

A. – [Corresp. à sagesse I A et C]

1. Vieilli. [Souvent p. réf. à un sens relig.] Qui a la capacité de comprendre et de juger justement toutes choses.

2. RELIGION

a) [En parlant de Dieu] Qui possède la connaissance parfaite, le discernement parfait entre le bien et le mal. Dieu est l'être infiniment sage, infiniment bon, infiniment puissant.

– Empl. subst. masc. sing. à valeur de neutre. Le juste, le beau, le bon, le sage est ce qui est conforme aux idées que Dieu a du juste, du beau, du sage et du bon.

b) [En parlant de l'homme, participant par la foi à la sagesse divine].

B. – [Corresp. à sagesse II]

1. Dont le jugement, la conduite sont réglés sur l'idée d'un bien fondé en raison.

a) Qui juge, choisit, se conduit selon la raison, le bon sens. Synon. judicieux, raisonnable, réfléchi, sensé; anton. déraisonnable, fou, insensé.

– [En constr. impers.] Il est/c'est sage de + inf. Il est sage d'interdire dans les voies de 12 mètres de largeur et au-dessous, les saillies, les encorbellements...

◆ Empl. subst. masc. sing. à valeur de neutre. Je veux: Ou la publication immédiate. Ou le renvoi de mon manuscrit.

◆ P. méton. Conduite, loi sage; parti le plus sage.

b) Qui se conduit selon une loi morale ou selon sa conscience. Synon. vertueux.

– Spéc. Qui est chaste.

◆ [En parlant d'une femme] Qui est plein de pudeur, de décence.

2. Qui juge, se conduit selon la prudence, avec prudence.

– [En constr. impers.]

Le conseil du roi de France n'avait pas voulu qu'il fût de sa personne à cette bataille; tout eût été perdu avec lui, et il était sage d'en agir ainsi. Toutefois cette prudence faisait dire que ce prince n'aimait pas tant la guerre que les rois ses pères.

– [P. allus. à la parabole des vierges folles et des vierges sages ds Matth. XXV, 1-13] Prévoyant. L'une était une vierge sage et l'autre était une vierge folle. J'ai vu l'une mesurer l'huile de sa lampe, au déclin du jour, pour éclairer sa tâche austère. J'ai vu l'autre, en proie au fou rire, laisser sa torche s'éteindre, et elle ne la remplaçait pas dans la nuit.

– [P. méton.] Intentionnel, calculé. Sage et lente circonspection; crainte sage; sage précaution, prévoyance, prudence.

3. Dont la conduite ou le comportement est plein de modération; qui est éloigné de tout excès, exempt de passion.

– P. méton. Sage médiocrité; sage patience; réserve convenable et sage.

◆ Synon. de rangé. Vie, existence sage.

◆ [En parlant de ce qui révèle un trait de caractère ou un comportement] L'année que Gisèle eut quinze ans; – si tranquille, avec des yeux dormants, deux tresses sages.

C. – [En parlant le plus souvent d'un enfant]

– P. méton. Synon. de appliqué. De gros cahiers d'écolier emplis jusqu'à la dernière ligne d'une sage et fine écriture.

– Sage comme. C'est franc comme l'osier et sage comme un Enfant-Jésus.

♦ [P. allus. à la muette immobilité des enfants des images qui ont pendant longtemps représenté l'idéal du comportement enfantin.

– [En parlant d'un animal domestique] Qui est docile, obéissant. Le cheval est sage, il est doux, il n'a pas trop d'ardeur. Le chien est sage, il est obéissant, il ne s'emporte point à la chasse.

2. Calme, tranquille. Sois sage, ô ma Douleur, et tiens-toi plus tranquille.

♦ Sage comme une fille. Posé, réservé.

D. – P. anal. [En parlant d'un objet considéré d'un point de vue esthét.; corresp. à sagesse II C 4]

1. Régulier, classique. Elle était tendre, instruite, d'une beauté sage.

2. Souvent péj. Qui est sans audace, sans originalité, sans génie.

II. – Subst. masc.

A. –

1. [Vieilli ou p. réf. à l'Antiq.] Celui qui possède la connaissance, cherche le vrai et le bien; celui qui conforme sa vie à une doctrine morale. Synon. savant, philosophe.

2. RELIG. [Corresp. à sagesse I C] Celui qui tient de Dieu sa science et son pouvoir de guide et de prophète.

– Le Sage. Salomon, le Sage entre les sages à qui fut attribué le livre de la Sagesse.

3. ALCHIM. Mercure* des sages. Pierre des sages. Pierre philosophale. Cette pierre des sages que Prélati a vue, flexible, cassante, rouge, sentant le sel marin calciné, ils la cherchent, à eux deux furieusement, en invoquant l'Enfer.

B. – 1. Celui dont le jugement et la conduite sont inspirés par la raison et le bon sens.
Synon. philosophe.

– En partic. Personne désignée pour sa compétence et sa réputation d'objectivité comme conseiller ou arbitre, dans un conflit politique, économique ou social. Comité des sages.

– Rarement au fém. N'accuse pas d'être avare Une sage qui prépare Tant d'or et d'autorité.

2. Celui qui se conduit avec modération.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Qui détermine les choses avec mesure et justesse.

- Qui a la capacité de comprendre et de juger justement toutes choses.

- [En parlant de Dieu] Qui possède la connaissance parfaite, le discernement parfait entre le bien et le mal. Dieu est l'être infiniment sage, infiniment bon, infiniment puissant.

- Qui juge, choisit, se conduit selon la raison, le bon sens. Synon. judicieux, raisonnable, réfléchi, sensé; anton. déraisonnable, fou, insensé.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Qui accepte le repentir et fait miséricorde aux repentis. (Corpus).

- Médiocrité. (TLF).

- Qui a décidé d'un messenger à envoyer parmi les Arabes pour leur enseigner le Livre et la Sagesse et les purifier... (Corpus).

- P. méton. Synon. de appliqué. De gros cahiers d'écolier emplis jusqu'à la dernière ligne d'une sage et fine écriture. (TLF).

- [En parlant d'un animal domestique] Qui est docile, obéissant. Le cheval est sage, il est doux, il n'a pas trop d'ardeur. Le chien est sage, il est obéissant, il ne s'emporte point à la chasse. (TLF).

- Qui vient en aide à Ses Prophètes et aux croyants, les assiste et dissipe leurs difficultés. (Corpus).

ALCHIM. Mercure des sages. Pierre des sages. Pierre philosophale. Cette pierre des sages que Prélats a vue, flexible, cassante, rouge, sentant le sel marin calciné, ils la cherchent, à eux deux furieusement, en invoquant l'Enfer.

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de sage est un subst. et adj. masc. Le TLF l'enregistre en tant que mot polysémique. Il l'inscrit dans différents domaines dont celui de la religion. Le corpus lui aussi emploie ce terme comme polysème.

Sur le plan sémantique, le corpus par l'élargissement et la gradation fait que ce terme touche à plusieurs notions telles que de *déterminer les choses avec mesure*, *accepter le repentir*, *envoyer des messagers*, etc. Pour exprimer ces notions, en plus des deux propriétés sémantiques susmentionnées, le corpus lie tout le temps ce terme ou Nom divin à d'autres noms comme le puissant, l'omniscient, le parfaitement connaisseur, etc. Quant au TLF il inscrit le terme dans plusieurs thématiques, dont la religion, l'alchimie, la philosophie..., et avec des figures rhétoriques diverses, telle que la métonymie, l'analogie, le sens particulier... Concernant les disparités et les similarités du sens de ce terme d'après les deux usages (corpus vs TLF), les disparités sont beaucoup plus nombreuses. Cela revient sans doute au caractère polysémique du terme dans les deux usages.

5.2.10. Fiche n° 10 : Le terme d'Unique

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Sens lié à un autre Nom divin qui est Allâh, l'adoré, Seigneur de l'univers digne d'adoration. Celui-ci règle en fait la matière notionnelle du terme d'Unique, désignant que c'est seulement Allâh que l'on doit adorer. Il est Seul autant en nombre qu'en genre, singulier sans pareil ni égal. (E. 1).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

UNIQUE, adj.

A. – [Au sens quantitatif]

1.

a) [Postposé] Qui est un seul, sans aucun autre du même genre. Anton. multiples, plusieurs.

– [En parlant d'une chose concr.] Chambre, goutte, image, note, œil, pièce, route, salle, tronc, voie unique; fruit, source unique de qqc.

Spécialement

◆ *CH. DE FER. Voie unique.* Ligne ne comportant qu'une voie et qui nécessite un régime spécial d'exploitation et de signalisation (d'apr. *Lar. Lang. fr.*).

◆ *ÉQUIP. Voie unique.* Limitation provisoire de la circulation à une seule file de véhicules pour cause de travaux, d'entretien (d'apr. *Lar. Lang. fr.*).

◆ *LÉGISL. SOC. Allocation de salaire unique.* V. *salaire* A 2.

◆ *RELIG.* [En parlant du Dieu des religions monothéistes] Dieu unique.

◆ *RELIG. CHRÉT.* Le Fils unique de Dieu, du Père. Le Christ, le Fils éternel de Dieu qui s'est incarné dans le Christ. Il est unique parce que Lui seul, non l'Esprit, procède par génération.

– Empl. subst. masc., *PHILOS., RELIG.* [Chez certains philosophes]

◆ *Synon.* de l'Un (Dieu).

◆ „Chez Stirner (...) l'individu, qui est pour lui-même le seul être dont il doit tenir compte.

b) [Antéposé, et le plus souvent dans une constr. avec déterm.] Qui est seul de son genre dans un contexte donné. *Synon.* exclusif.

– [En parlant de qqn] (L')unique enfant (de qqn); (l')unique femme, fils, fille, héritier, héritière, maître, parent, servante, témoin.

– [En parlant d'une chose concr.] Unique étage, fenêtre, lampe, lumière, lit, pièce, porte, rue, réverbère, trésor, vêtement; unique source de qqc.

◆ PHILLOS. L'unique nécessaire. L'essentiel. C'est la réalité de cette présence nécessaire qui rend possible en nous la conscience de ce conflit même. Il y a un « unique nécessaire ».

2. [Gén. postposé] Qui est le même pour plusieurs personnes, pour plusieurs choses, pour plusieurs cas. *Commandement, liste, parti, principe unique.*

– ENSEIGNEMENT

◆ École unique. École qui serait la même pour tous les élèves, conduisant, seule, aux fins et aux objectifs définis par l'État...

◆ Classe unique, écoles à classe unique. Écoles ne comprenant qu'une seule classe dirigée par un seul maître, et recevant des enfants de six à onze ans, dans les milieux ruraux à faible population.

B. – [Au sens qualitatif]

1. Qui est seul de son espèce ou qui, dans son espèce, se distingue des autres par certains traits. *Synon.* singulier.

2. Qui est supérieur aux autres, remarquable. *Synon.* excellent, exceptionnel, extraordinaire, incomparable, irremplaçable, supérieur, transcendant.

3. Fam. Qui étonne beaucoup, en bien ou en mal, par son caractère ou son comportement étrange. Synon. curieux, extravagant, incroyable, inouï, stupéfiant. Tu es unique!

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Qui est un seul, sans aucun autre du même genre.

-[En parlant du Dieu des religions monothéistes] Dieu unique.

-1. Qui est seul de son espèce ou qui, dans son espèce, se distingue des autres par certains traits. Synon. singulier.

-2. Qui est supérieur aux autres, remarquable.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Le Fils unique de Dieu, du Père. Le Christ, le Fils éternel de Dieu qui s'est incarné dans le Christ. (TLF).

-Seul adoré pour toute l'humanité. (Coran).

- Il est Seul autant en nombre qu'en genre, singulier sans pareil ni égal. (Coran).

-Plusieurs sens utilisés par le dictionnaire liés aux domaines de chemins de fer, d'équipement, de législation sociale, de philosophie et d'enseignement. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'unique est un adjectif qualificatif, il désigne le nombre. Il désigne également le genre dans le sens où Allâh est singulier et supérieur à tous les êtres. Il s'agit d'un hapax, car il n'existe qu'une seule occurrence dans le corpus entier. Ce terme avec sa catégorie adjectivale reproduit la même classe que dans le Coran en arabe, *Aḥed*, énoncé en tant qu'attribut ou épithète divine.

Sur le plan sémantique, le terme d'*Unique* est un monosème dans le corpus et un polysème dans le dictionnaire, le TLF. En effet, dans le corpus, parce qu'il est tout particulièrement utilisé comme hapax avec une seule occurrence, enregistre un sens

univoque du terme. Celui-ci étant lié dans l'énoncé à un autre Nom divin, un autre terme *Allâh*, a donc subi un réglage du sens fixant sa matière notionnelle. Celle-ci exprime que l'unicité de ce Nom divin est celle de l'adoration et de la seigneurie, sens relevés dans le corpus du terme Allâh. Entre l'usage dictionnaire et celui du corpus, plusieurs sens en sont partagés. On retrouve en fait les mêmes sémantismes employés autant par le corpus que par le TLF. Or ceci n'exclut pas l'existence de beaucoup de dissemblances de sens, voire elles sont plus nombreuses que les ressemblances.

5.3. Le thème de l'adoration

5.3.1. Fiche n° 1 : Le terme d'aumône

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Acte dévotionnel que le musulman accomplit en même temps avec le pèlerinage et l'umra, afin de se racheter d'avoir rasé sa tête avant que l'animal à sacrifier n'ait pas atteint son lieu d'immolation. (E 1).
2. Dépense des biens qui sont annulables à cause de certains péchés tels que le rappel, le tort et l'ostentation. (E 2).
3. Don que l'on fait aux indigents soit ouvertement soit discrètement. Or le faire secrètement est plus souhaitable et aimable pour Allâh. (E 3).
4. Don grâce auquel Allâh efface une partie des méfaits de ceux qui le font. (E 3).
5. Dons que font les musulmans comptés parmi tant d'autres adorations telles que l'obéissance, la loyauté, l'endurance, la crainte, le jeûne... (E 4).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

AUMÔNE, subst. fém.

A.– Don matériel ou en espèces fait aux pauvres par charité.

Rem. Attesté ds la plupart des dict. gén. du XIX^e et du XX^e siècle.

– Emplois partic.

1. Action de donner des aumônes.
2. Rare. Qualité d'une personne généreuse en aumônes.

B.– P. ext.

1. Toute forme d'aide accordée à une personne, parfois à une collectivité, à un animal ou à un inanimé personnifié, par une personne, une collectivité ou un inanimé personnifié

2. Au fig. Faveur accordée par charité ou par commisération à une personne, une collectivité, parfois un animal ou un inanimé personnifié, par une personne, une collectivité ou un inanimé personnifié.

C.– Spéc., dans différents domaines techn.

1. BÂT., vx. „Maison religieuse, hôpital.

2. DR. ANC. Amende infligée à un accusé pour certains crimes ou certains délits, et attribuée le plus souvent aux hôpitaux ou aux prisons.

Rem. Attesté ds la plupart des dict. gén. du xixe et du xx^e siècle.

3. HIST. Sous l'Ancien Régime, donation ayant généralement la forme d'une terre ou d'une rente, accordée par un seigneur à l'Église; p. ext., biens d'Église.

4. RELIGION

a) Chrétienne

– Grâce accordée par Dieu.

Rem. Attesté ds *Lar. 19^e-Lar. encyclop.*

– Argent que reçoit un prêtre pour l'accomplissement de sa charge.

b) Musulmane. Aumône légale. Obligation imposée aux Musulmans de partager leurs biens suivant des conditions bien précises.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Don, dépense, dons matériels.

-Œuvre dévotionnelle.

-Elle se donne aux pauvres et indigents.

-Aumône légale.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Acte cultuel accompli avec le pèlerinage. (Corpus).

- Domaine technique, bâtiment, maison religieuse, hôpital. (TLF).
- Droit, anciennement : amende infligée à un accusé. (TLF).
- Terre ou rente donnée au chef d'une église. (TLF).
- Dons grâce auxquels Allâh efface les péchés. (Corpus).
- Obligation imposée aux musulmans à partager leurs biens suivant certaines conditions. (TLF).
- Expiation que le pèlerin fait lors de son pèlerinage à la Mecque pour avoir failli à certaines règles. (Corpus).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'*aumône* est attesté par le TLF comme n. fém. appartenant à la base à la langue religieuse chrétienne. Il comporte plusieurs sens, il est donc polysémique. Dans le corpus, la définition contextuelle est plus retrainte, elle est vouée au seul usage islamique. C'est un monosème qui renvoie au seul sens de dons aux pauvres.

Sur le plan sémantique, le corpus enregistre le terme d'*aumône* en opérant une subduction du sens. C'est-à-dire que par spécialisation au champ islamique, le sémantisme du terme afféré au christianisme est abandonné dans le corpus et est remplacé par un contenu sémantique coranique. Un réglage du sens a ainsi été effectué avec restriction inclinée à l'univocité. Ce réglage sémantique a créé une sorte d'utilisation tropique (trope) dans le corpus par rapport au sens propre qu'en fait le TLF. Ainsi, contrairement à la pluriréférentialité du TLF, le corpus unifie le référent auquel se rapporte le terme, pour en faire, à travers sa monoréférentialité, un terme décrivant une réalité proprement islamique. Cette inscription ou imputation au champ islamique est particulièrement marquée par certains sèmes tels que *l'accomplissement du pèlerinage et de l'umra en même temps que l'aumône, expier l'acte de se raser la tête en pèlerinage par le don d'une aumône, annulation de l'aumône par le rappel et l'ostentation, faire l'aumône en secret est plus aimable pour Allâh, une partie des fautes est pardonnée en*

récompense de l'aumône, etc. S'agissant des ressemblances et dissemblances remarquées entre les deux emplois du corpus et du TLF, il est à noter que du fait de la polysémie du dictionnaire, d'une part, et qu'à cause de la monoréférentialité du corpus, d'autre part, les traits communs en sont beaucoup moins présents que les traits différentiels.

5.3.2. Fiche n° 2 : Le terme de demander pardon

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Rechercher la mansuétude d'Allâh, notamment au moment du déferlement de 'Arafa et après même un acte d'adoration et non seulement quand on aura fauté. Valeur sémantique accentuée par les deux Noms divins pardonneur et Miséricordieux. (Tps du terme et flexion : présent de l'impératif de la deuxième personne du pl.). L'ordre intimité fait signe de miséricorde divine pour les musulmans de rechercher le pardon d'Allâh. (E 1).
2. Insister sur la demande de pardon à Allâh surtout avant le moment de l'aube naissante qui est ici une période favorable à l'exaucement. L'imploration est jointe dans cet énoncé à d'autres actes de piété dont l'endurance, la véridicité, l'obéissance... (Il n'y a pas en français de nom d'agent lié au demandeur du pardon. L'auteur du corpus a utilisé pour cela une locution *ceux qui implorent le pardon*. Temps présent, 3^{ème} pers. du pl.). (E 2).
3. Se rappeler Allâh et rechercher Son pardon après avoir commis une turpitude ou occasionné un quelque tort à soi-même. Demander pardon même quand on faute contre soi-même et non seulement quand il s'agit d'un préjudice fait à autrui. (E 2).
4. Fait que les pécheurs insistent à rechercher le pardon d'Allâh en le demandant à Allâh auprès du Prophète, qui celui-ci même le Lui demandera à leur profit. (Tps, gérondif, part. présent, 3^{ème} pers du pl., forme temporelle agissante, d'action semblable à un nom d'agent). (E 4).
5. Rechercher la mansuétude divine en faveur de quelqu'un par indulgence et sollicitude. (Tps, passé s., accompli, temps de narration, rapportant des faits déroulés dans un passé historique lointain). (É. 5).

6. Insistance à demander la miséricorde et l'expiation divine au profit des autres, les enfants par ex., de promettre de le faire dans un temps futur. (Tps futur simple, 1^{ère} pers. du sing., contrairement au sens 5 (passé simple), ici l'action est envisagée (promesse) mais n'est pas encore accomplie.) Semble-t-il que le fait de demander pardon aux autres est une habitude chez les Prophètes. Cet énoncé citant Jacob en comparaison avec les énoncés 4 et 5 mentionnant le prophète et Abraham stipulent ce fait langagier. (E 6).

7. Recourir au pardon d'Allâh en le Lui invoquant. (Imparfait, 2^{ème} pers. du pl., action inaccomplie. Mode optatif). (E 7).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de demander pardon est une locution verbale. C'est un groupe de deux mots dont le premier est un verbe, qui exprime une même idée, celle de rechercher la mansuétude d'Allâh. Cette locution ainsi composée joue le rôle d'un verbe à part entière. Nous retrouvons dans cet usage terminologique la relation directe unissant la lexicologie à la syntaxe. Avec un verbe à l'infinitif (demander) suivi d'un substantif masculin, cette unité terminologique afférente à la notion d'invoquer le pardon remplit la même fonction d'un terme constitué d'un seul morphème. Dans les sept occurrences dépouillées, les structures syntaxiques du terme changent relativement avec le changement du temps du verbe, de son mode et de l'actant. C'est ainsi qu'on peut relever dans le corpus du présent, du passé simple, du futur et de l'imparfait. Et pour les modes, il s'est agi de l'indicatif, l'infinitif, de l'impératif et du

gérondif. Rappelons que contrairement à la langue arabe, la langue française ne fournit pas de verbe spécifique exprimant cette locution terminologique, ou l'acte de demander pardon, et qui serait l'équivalent de *istighfâr*. Notons enfin que dans le corpus, parmi les sept occurrences, deux ont relevé l'utilisation du verbe *implorer* au lieu de *demander*. Cela reviendrait à l'environnement entourant ces deux lexies exprimant un degré de sollicitude de pardon accentuée, c'est une instance qui est plus à même d'être rendue par le verbe *implorer* que par le verbe *demander*. Les deux énoncés sont les suivants « *et ceux qui implorent pardon juste avant l'aube* », l'insistance et l'accentuation de la demande semble être causée par le paramètre temporel (avant l'aube), moment propice à la consécration. Quant au second énoncé « *Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes, ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah, et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah, Très Accueillant au repentir, Miséricordieux.* », ici la formule instante exprimée par le verbe serait dû à la présence du Prophète. Instance qui aura comme retour l'exaucement et la miséricorde d'Allâh.

Sur le plan sémantique, la dynamique des temps, des modes et des actants laisse des traces particulières dans le sens de l'unité terminologique *demander pardon*. Celle-ci prend à chaque fois des valeurs sémantiques variées selon les temps et les modes utilisés. L'aspect du verbe est un élément qui renseigne sur la relation de l'action verbale *de rechercher le pardon*, la manière dont elle se déroule ; quant au mode, il identifie la relation qui lie l'action verbale à son auteur. Ainsi l'indicatif qui énonce un fait, fait référence à l'assertion, l'impératif avec l'annonce d'une injonction exprime le souhait, la prière, l'exhortation, etc., et le gérondif est utilisé pour indiquer la concomitance d'un fait qui a lieu au sein d'un autre fait, mais aussi pour exprimer la manière ou le moyen. Il est à noter que le contenu sémantique de ce terme exprime une notion purement islamique. Cette dernière est opérée par un réglage du sens qui l'a acclimatée au registre coranique. Plusieurs traits et valeurs dévoilent ce réglage, telles que : *demander pardon à Allâh (énoncé 3), rechercher le pardon pendant ou après une adoration (énoncé 1), la dimension spatiotemporelle : le temps au moment du pèlerinage et*

l'espace à 'Arafa (énoncé 1), etc. Cet usage fait clairement transparaître la formulation d'un calque sémantique. En effet, l'expression ou la tournure préexiste graphiquement en langue française à l'utilisation coranique, or son emploi a subi au travers du réglage opéré une réification du sens ayant construit un nouveau contenu sémantique, celui qui est propre au Coran. Enfin, s'agissant des similitudes et dissimilitudes entre l'usage coranique et celui du dictionnaire concernant ce terme, l'inexistence d'un verbe d'action en un seul lexème ne nous permet pas d'établir de comparaison.

5.3.3. Fiche n° 3 : Le terme de hadj (pèlerinage)

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Période de temps correspondant à la naissance de la lune. (E 1).
2. Évènement ou rassemblement auquel on fait une annonce afin que les gens y viennent de toute part. (E 2).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

HADJ, subst. masc.

Pèlerinage qu'accomplissent les Musulmans à la Mecque et à Médine

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Pèlerinage.

-Évènement.

-Rassemblement.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Naissance de la lune. (Corpus).

-Annonce pour que les gens se rassemblent venant de partout. (Corpus).

-Concerne les musulmans. (TLF).

-Aller à la Mecque et à Médine. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de *hadj* est un emprunt fait à la langue arabe. Il est attesté dans le TLF en tant que substantif masculin. Or, dans ce dictionnaire, aucune mention n'est faite pour indiquer que ce terme vient de l'arabe. Le corpus pour sa part l'utilise aussi en tant qu'emprunt.

Sur le plan sémantique, étant un emprunt graphique, le TLF en donne une définition très restrictive. Ceci en est le propre des définitions consacrées aux emprunts dans ce dictionnaire de grande référence. Le corpus, pour sa part, avec la définition tirée du contexte, ne présente pas un sens clair de ce terme. En plus, il y a seulement deux occurrences dans tout le corpus, les énoncés qui enregistrent le terme *hadj* n'avancent pas des éléments permettant de comprendre qu'il s'agit d'une œuvre dévotionnelle ou d'un pilier de l'islam. Il ne cite pas non plus le lieu où se déroule cet événement ou ce rassemblement. Il est à noter, par ailleurs, qu'entre le corpus et le TLF, les points de disparité de sens sont plus nombreux que les points communs. Cela revient d'une part à la nature de ce terme, qui est un emprunt, et d'autre part au fait que l'auteur du corpus s'est servi dans plusieurs autres occurrences de l'équivalent français de ce terme qui est *pèlerinage*.

5.3.4. Fiche n° 4 : Le terme d'*Ihrâm* (sacralisation)

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. État dans lequel la chasse est interdite au croyant. (E 1).
2. État interdisant au croyant de tuer du gibier, sinon, dans le cas où il l'aurait fait, il devra compenser en expiation de son acte par une bête de troupeau semblable à ce qu'il a tué, qu'il donnera aux pauvres de la Kaaba. (E 2).
3. État rendant illicite la chasse à terre. (E 3).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'*Ihrâm* est un xénisme. Seulement trois occurrences, et dans la même sourate (El Mè'ida : la Table servie) existent dans notre corpus. L'auteur, telle qu'il a l'habitude de le faire pour certains termes, et pour des raisons de précision sémantique (voir, *infra*, terme de *Siyâm*), a opté pour l'emploi du terme arabe en le transcrivant en français. C'est un xénisme. Étant un xénisme, le TLF ne l'a pas enregistré. Cela étant, il n'y a aucune comparaison à établir entre ce dernier et le corpus. Par sa xénité, et du fait de sa rareté dans le corpus, ce terme d'*Ihrâm*, son contenu sémantique n'est pas précis. Car mis à part qu'il s'agit d'un état où la chasse est interdite au musulman, qui est un rituel connu au moment du hadj, les entours du terme dans les trois occurrences ne donnent pas de spécification de lieu ou d'action relevant de cet état ou de la nature de celui-ci même. Exceptant l'indication de la Kaaba dans l'énoncé 2, le lecteur ne peut pas se saisir le sens propre du terme, qu'il s'agisse d'un état au moment du pèlerinage ou de l'*Umra* ou des deux ?

Sur le plan sémantique, tel qu'il a été fait remarquer plus haut, le terme d'*Ihrâm* est marqué d'imprécision, voire d'ambiguïté. Les énoncés relèvent un état d'interdiction de la chasse, mais sans en donner de précision de durée, de lieu, de situation, de quelle pratique culturelle s'agit-il... Le sens fourni par le corpus est univoque : interdiction de chasser au moment de l'*Ihrâm* dans les alentours de la Kaaba.

5.3.5. Fiche n° 5 : Le terme d'invocation

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Paroles que profèreront les injustes quand la rigueur d'Allâh leur viendra. (E 1).
2. Prières que le messager fait à certains Bédouins qui croient en Allâh et au Jour dernier et dépensent dans le sentier d'Allâh. (E 2).

3. Glorifications que les gens du Paradis prononceront pour Allâh. (E 3).
4. Prières que font les mécréants pour des divinités autres qu'Allâh. (E 4).
5. Actes cultuels que font les hommes pieux avec la salât, l'acquittement de la zakât. (E 5).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

INVOCATION, subst. fém.

A. – [Correspond à invoquer A 1] Action d'invoquer; p. méton. courte prière. Invocation du Saint-Esprit, des Saints; invocation à Dieu, à la Vierge.

– Sous l'invocation de. Sous le patronage de, sous la protection de. Dédier, mettre sous l'invocation de.

P. anal. Invocation (à la Muse). Prière placée en tête d'un poème – plus particulièrement d'un poème épique – par laquelle le poète demande l'inspiration (à la divinité, à la muse).

Au fig. Action de recourir à (quelque chose); résultat de cette action.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Prières, courtes prières.

-Invocation du Saint-Esprit, de la Vierge.

-Prières que font les mécréants pour des divinités autres qu'Allâh.

-Action de recourir à quelque chose.

- Invocation (à la Muse).

-Invocations faites à Dieu.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Actes cultuels que font les hommes pieux avec la salât, l'acquittement de la zakât. (Corpus).

-Sous l'invocation, sous le patronage. (TLF).

- Glorifications que les gens du Paradis prononceront pour Allâh. (Corpus).

-Prières du Prophète pour les bédouins. (Corpus).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'*invocation* est un subst. fém. appartenant au lexique de la langue religieuse. Il est polysémique. Le corpus l'a déplacé de la langue religieuse chrétienne vers la langue religieuse de l'islam. Il est ainsi inscrit dans le registre des termes du Coran en langue française, de la terminologie islamique. Le corpus en fait un usage également polysémique (paroles, prières, glorifications, etc.). La polysémie de ce mot se trouvant dans le lexique religieux chrétien s'est transposée vers le champ islamique. Ceci note ainsi l'absence des deux premières conditions de spécification d'un mot de la langue commune ou provenant d'un domaine de connaissance particulier à une langue spécialisée, d'un autre domaine, donc pour en faire un terme, qui sont la monosémie et la monoréférentialité (la troisième étant l'inscription dans un domaine de connaissance), tel que nous les avons énumérées et expliquées dans le chapitre 2. En outre, l'absence de ces critères de spécialisation reste un cas isolé, que l'on peut expliquer par le fait qu'il s'agit d'une exception. Car à travers tous les termes analysés jusqu'ici, nous n'en avons rencontré cette absence que dans deux cas de figures que sont ce terme même *invocation* et le terme *destinée*.

Sur le plan sémantique, le contexte, d'après les cinq énoncés extraits du corpus, a chargé le contenu sémantique de ce terme spécifiquement de notions se rapportant toutes au champ religieux. Car, malgré la polysémie qui le marque, tous les emplois enregistrés dans le corpus relèvent du seul thème de la prière, comme c'est d'ailleurs le cas avec l'usage qu'en fait le TLF.

S'agissant de la quantité des similitudes et dissimilitudes de sens entre le corpus et le TLF, les similitudes sont plus nombreuses. La ressemblance sémantique entre l'usage dictionnaire et l'usage coranique est accentuée par l'unité thématique signalée plus haut.

5.3.6. Fiche n° 6 : Le terme de lavage

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Fait de se laver d'une certaine manière pour accomplir la prière. (E 1).
2. Purification ou bain que la personne polluée (djounoub) devra faire. (E 1).
3. Bain rituel à prendre en cas d'impureté. (E 2).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

LAVAGE, subst. masc.

A. – Action de laver (quelque chose ou quelqu'un).

– Au fig. Action de réhabiliter quelqu'un. Synon. blanchissement.

– En partic.

♦ Lavage de tête. Sévère réprimande.

♦ Lavage de cerveau. Action psychologique méthodique sur une personne, visant à annihiler ses réactions personnelles, à lui faire renier ses propres convictions ou ses habitudes culturelles, afin de leur en substituer d'autres, plus conformes aux idées de celui qui entreprend cette action.

B. – Spécialement

1. MÉTALL. Action de débarrasser un minerai de ses substances terreuses par le moyen de bains ou de courants d'eau. Appareil de lavage.

2. PAPET. Action de laver les matériaux servant à la fabrication du papier.

3. MÉD. Action de nettoyer un organe au moyen d'irrigations.

4. CHIM. Action de purifier un précipité à l'aide d'un liquide qui ne le dissout ni ne l'attaque (d'apr. Duval 1959 et Méd. Biol. t. 3 1972). Lavage d'une solution.

C. – Arg., fam. Vente au rabais d'effets ou de meubles.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le *T.L.F.*

- Fait de se laver.
- Action de laver (quelque chose ou quelqu'un).

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Bain rituel à prendre en cas d'impureté. (Corpus).
- Au fig. Action de réhabiliter quelqu'un. Synon. : blanchissement. (TLF).
- Lavage de tête. Sévère réprimande. (TLF).
- Lavage de cerveau. (TLF).
- MÉTALL. Action de débarrasser un minerai de ses substances terreuses... (TLF).
- PAPET. Action de laver les matériaux servant à la fabrication du papier. (TLF).
- MÉD. Action de nettoyer un organe au moyen d'irrigations. (TLF).
- CHIM. Action de purifier un précipité à l'aide d'un liquide... (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de lavage est un substantif masculin. C'est un mot polysémique. Le TLF l'enregistre en l'accordant à plusieurs domaines de spécialité : médecine, chimie, industrie, etc., et en opérant également une extension de son sens. Le TLF n'enregistre aucun sens ou usage religieux. Le corpus, par contre, les sens qui y sont identifiés montrent qu'il en fait un usage monosémique.

Sur le plan sémantique, ce terme tel qu'il est employé par le corpus a été déplacé de la langue générale ou commune vers le langage religieux. Les deux occurrences qui y ont été relevées marquent la présence d'une spécification du sens, laquelle spécification a produit par le paramètre de l'univocité un contenu sémantique unique qui est celui du terme même. Concernant les points de similitude et de dissimilitudes, celles-ci sont beaucoup plus fréquentes entre les deux emplois : celui du corpus et celui du TLF.

5.3.7. Fiche n° 7 : Le terme de patience

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Qualité morale portant la personne patiente à endurer une situation pénible telle que la perte de son enfant. (E 1).
2. Attitude intimée par Allâh, dont la réalisation se fait notamment par le fait de fréquenter assidûment les gens pieux. (E 2).
3. Obligation ordonnée par Allâh en même temps avec d'autres devoirs dont la salât, la recommandation du convenable et l'interdiction du blâmable. (E 3).
4. Résolution à prendre dans toute entreprise. (E 3).
5. Fait de supporter les situations désagréables. (E 4).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

PATIENCE¹, subst. fém.

A. –

1. Vertu qui consiste à endurer avec constance et résignation les vicissitudes, les malheurs.
2. En partic.
 - a) Qualité qui consiste à supporter sans impatience le comportement pénible d'une personne.
 - b) Qualité qui consiste à persévérer dans une entreprise longue et pleine d'obstacles.
 - c) Qualité qui consiste à attendre quelqu'un ou quelque chose qui tarde sans marquer d'impatience.

B. – [P. allus. à cette vertu; désignant un objet concr.]

1. ART RELIG. Appui dans une stalle, miséricorde (d'apr. Chabat 1881).

2. HABILL. MILIT., vieilli. Planchette de bois munie d'une rainure dans laquelle tous les boutons d'un uniforme pouvaient être astiqués en même temps sans risquer de souiller le tissu.

3. HÉRALD. Sur un écu, salamandre dans son brasier, signifiant cette vertu.

4. JEUX. Réussite. Elle s'était installée là devant, et machinalement, elle battait les cartes. Elle surprit le regard d'Armand: «Je fais des patiences, ça distrait (...) »

5. THÉÂTRE. Rail horizontal équipé pour le coulissage des rideaux drapés ou des décors mobiles.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Qualité, vertu.

-Endurer les malheurs, les situations pénibles, etc.

-Supporter sans impatience le comportement pénible d'autrui.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- ART RELIG. Appui dans une stalle, miséricorde. (TLF).

- HABILL. MILIT., vieilli. Planchette de bois. (TLF).

-Attitude intimée par Allâh, dont la réalisation se fait notamment par le fait de fréquenter assidûment les gens pieux. (Corpus).

- HÉRALD. Sur un écu, salamandre dans son brasier, signifiant cette vertu. (TLF).

- Obligation ordonnée par Allâh en même temps avec d'autres devoirs dont la salât. (Corpus).

- JEUX. Réussite. (TLF).

- THÉÂTRE. Rail horizontal équipé pour le coulissage des rideaux. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, *patience* est un nom commun, substantif féminin. C'est un nom

polysémique inscrit dans le cadre de la langue générale. La polysémie de ce mot est visiblement repérable dans le TLF, de par les différents emplois qu'il en utilise. Le corpus, cependant, impute ce terme au seul domaine religieux islamique. En effet, à travers les occurrences relevées dans notre corpus, le terme de *patience* ne présente qu'un seul sens, celui d'endurer et de supporter, avec des traits définitoires multiples mais s'inscrivant tous dans le même secteur notionnel. Le caractère monoréférentiel du terme lui confère sa valeur d'univocité. L'emploi du corpus rejoint celui du TLF dans sa dimension religieuse, monosémique, et se sépare de lui dans sa dimension généraliste emprunte de polysémie.

Sur le plan sémantique, la matière notionnelle du terme dans le corpus est constituée d'une succession ou gradation de sèmes. Par des énoncés différents, on retrouve la même notion générale, celle d'endurance, mais accompagnée à chaque fois de nouveaux sèmes ou traits définitoires. Ces derniers sont envisageables dans des traits tels que : *obligation, qualité morale, attitude* avec le particularisme référentiel à Allâh, que c'est Lui qui a ordonnée et intimée la patience. Cette particularité crée la spécification religieuse islamique du terme et l'installe dans le champ du lexique coranique. Un déplacement de sens du général vers le spécial est aussi opéré.

S'agissant du cadre des ressemblances et dissemblances des contenus sémantiques des deux emplois (corpus et TLF), les sens enregistrés par le corpus ainsi que la définition consacrée par le dictionnaire versent plutôt dans la disparité sémantique. Les points différentiels entre les deux étant plus récurrents.

5.3.8. Fiche n° 8 : Le terme de piété

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. État dévotionnel que l'on acquiert par l'adoration. (E 1).
2. Situation subordonnée à la croyance en Allâh qui vaudra la meilleure récompense divine. (E 2).
3. Niveau d'adoration qui s'atteint par les bonnes œuvres, tel que de faire des dons avec largesse de ce que l'on aime le plus. (E 3).

4. Vertu qui incite à la justice et à éviter toute transgression, synonyme des bonnes œuvres et opposé des péchés. (E 4).
5. Pratique cultuelle qui incite à suivre la vérité contenue dans la révélation et dont les pratiquants seront récompensés de l'ultime demeure, qui est le Paradis. (E 5).
6. Pratique dévotionnelle des gens pieux qui les préserve des suggestions du diable à commettre les péchés en leur rappelant le châtimeut d'Allâh, ce qui les rend plus clairvoyants. (E 6).
7. Pratique subordonnée à la foi dont le salaire à l'au-delà sera des meilleurs. (E 7).
8. Attitude qui inspire à exalter les injonctions sacrées d'Allâh. (E 8).
9. Niveau de croyance incitant son détenteur à éviter les péchés et pratiquer les bonnes œuvres. (E 9).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

PIÉTÉ, subst. fém.

A. – Vx. Synon. de pitié. Vierge de piété.

♦ Mont-de-piété*.

B. –

1. Attachement fervent à Dieu; respect des croyances et des devoirs de la religion.

♦ PATHOL. Pierre* de piété.

2. Sentiment de respect pour les dieux, pour les pratiques de leur culte.

3. P. méton. Expression, manifestation relative à la piété. Piété publique.

C. – Sentiments humains alliant l'affection au respect. Piété paternelle, conjugale.

– En partic.

1. Amour respectueux des enfants pour les parents.

2. Respect envers les morts.

3. Attachement à la patrie, à certaines abstractions.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Attachement fervent à Dieu.

- Situation subordonnée à la croyance en Allâh qui vaudra la meilleure récompense divine.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Sentiment de respect pour les dieux, pratiquer leur culte. (TLF).

- Pratique cultuelle qui incite à suivre la vérité contenue dans la Révélation. (Corpus).

- PATHOL. Pierre* de piété. (TLF).

-Attachement à la patrie. (TLF).

- Situation subordonnée à la croyance en Allâh qui vaudra la meilleure récompense divine. (Corpus).

- Niveau de croyance incitant son détenteur à éviter les péchés et pratiquer les bonnes œuvres. (Corpus).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de piété est un substantif féminin appartenant à la langue commune avec des marques liées à la religion, au culte. Dans le TLF, il s'agit d'un lexème polysémique. Il couvre des domaines divers et variés (culte, pathologie, amour de la patrie, respect des morts, etc.). Le corpus par contre en fait un usage monosémique. Le vocable réfère uniquement au champ religieux, proprement afférent à l'islam, tel que l'inscrivent ces deux occurrences relevées des énoncés 2 et 8 : *Situation subordonnée à la croyance en Allâh qui vaudra la meilleure récompense divine ; et Attitude qui inspire à exalter les injonctions sacrées d'Allâh.*

Sur le plan sémantique, ce terme de piété jouit d'un sémantisme assez élargi par des sèmes qui l'ont en même temps réglé pour contenir la notion que le Coran en fait. Nous trouvons ainsi les traits *attitude, état, pratique, adoration, bonne œuvre, Allâh, Paradis, etc.* Ces traits opèrent une sorte de réification du sens, par le fait de la spécialisation du

terme qui à la base est général pour le réduire au seul domaine islamique. C'est ici même qu'apparaît le caractère univoque du terme. Il s'agit d'une procédure sémantique très forte qui a même touché à la subduction du mot le transformant en terme islamique. Quant à la quantité des différences et ressemblances entre l'utilisation que fait le corpus et celle du TLF de ce terme, il est apparu que les dissemblances sont plus nombreuses. Les deux relations sémantiques antinomiques de monosémie et de polysémie sont entre autres à l'origine de cet important discord de sens.

5.3.9. Fiche n° 9 : Le terme de prier sur le Prophète

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

- Proclamation de prières et de salutations en faveur du Prophète ; elles lui sont destinées par Allâh, les Anges et les croyants. (E 1).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

5 – Annotation

Sur le plan lexical, ce terme de *prier sur le Prophète* est un calque graphique. C'est un complexe de morphèmes subordonnés au verbe *prier* à l'infinitif. Dans l'énoncé relevé du corpus où figure l'occurrence, ce verbe est utilisé successivement à deux reprises avec des temps et des modes différents. Ici le paramètre qui fait interférer la lexicologie et la syntaxe est nettement prononcé. Ainsi dans l'occurrence unique dans le corpus, qui a par ailleurs la valeur d'un hapax, les temps et les modes agissent sur le sémantisme de cette construction syntagmatique de manière à créer une insistance sur l'action et le sens du verbe *prier*. Dans l'énoncé, qui est celui-ci « *Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète ; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations* », le mode déclaratif et le temps au présent du verbe *prient* (3^{ème} pers. du sing.) marquent

un ton assertif de l'action qui, joint à l'ordre exprimé dans le mode impératif de la seconde occurrence (*ô vous qui croyez priez sur lui*), dénote le caractère de « l'injonction d'autorité ». Cette tournure ajoute certainement du sens au terme de *prier sur le Prophète*, par le fait de surenchérir la valeur éthique et morale, ce qui laisse comprendre que ces *prières* qui sont des formules d'invocations recouvrent un rang cultuel de premier ordre. Par ailleurs, étant un syntagme de nature hapaxique, puisqu'il n'est attesté qu'une seule fois dans notre corpus, il a la valeur d'un calque graphique, car la notion qu'il recouvre est inconnue dans la langue et la culture françaises. Par ailleurs, concernant la structure morphosyntaxique du terme, nous notons que des éléments ou items de la syntaxe arabe sont présents dans le composite, notamment l'emploi de la préposition *sur* après le verbe *prier*, qui est typiquement un usage propre au système syntaxique de la langue arabe. Ce qui donne en outre beaucoup plus de visibilité à la nature de cette unité terminologique, c'est-à-dire qui est un calque graphique. Ici, le sens de la préposition *sur* en langue arabe n'est pas entendu comme il l'est en français, qui est entre autres synonyme de *dessus*, ou exprime la *supériorité* ou *l'élévation*, mais cette préposition a ici plutôt le sens d'*adresser* et de *destiner*, autrement, destiner cette prière au Prophète. Or, dans la syntaxe française, le verbe *prier* se suit habituellement par la préposition *pour*, qui signifie *en faveur de* ou *au profit de*.

Sur le plan sémantique, le terme de *prier sur le Prophète*, puisqu'il est un calque graphique, l'on retrouve naturellement des marques de sens étranger à la langue française. Il s'agit d'une notion non attestée dans le TLF ni dans la langue française, plus généralement. C'est un particularisme sémantique qui est l'apanage du lexique coranique en arabe intégré par la traduction littérale dans la langue française. Nonobstant, le verbe *prier* dans la locution, pris séparément, reprend peu ou prou la désignation courante en français qui est de s'adresser à *Dieu par des invocations et des prières*, quoique les prières concernées ici soient exprimées dans des formules de bénédiction déterminées bien connues en islam. C'est seulement ces formules comportant des prières et des salutations que cette construction syntagmatique *prier sur le Prophète* comportes qui sont conjointes dans le Coran (le corpus).

5.3.10. Fiche n° 10 : Le terme de prosternation

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Partie de la salât (prière) musulmane qui se fait après la position debout en individuel ou en groupe. (E 1).
2. Acte culturel que l'on doit accomplir pour Allâh seul. (E 2).
3. Position de la prière musulmane qui vient après l'inclinaison, que le Messager d'Allâh ainsi que ses compagnons pratiquaient recherchant la grâce d'Allâh et Son agrément. (E 3).
4. Acte de la prière durant laquelle est commandé au musulman de célébrer la gloire d'Allâh. (E 4).
5. Position de prière qu'on intimera aux mécréants d'accomplir le Jour du Jugement, mais ils ne pourront pas le faire. (E 5).
6. Acte dont les mécréants étaient appelés à pratiquer alors qu'ils étaient sains et saufs, mais ne le faisaient pas. (E 5).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

PROSTERNATION, subst. fém.

A.– Action de se prosterner; gestes de celui qui se prosterne. Synon. moins usuel prosternement.

B.– Au fig. Attitude servile, abaissement.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Action de se prosterner.

-Position ou geste de celui qui se prosterne.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Partie de la prière musulmane. (Corpus).

-Se situe après l'inclinaison. (Corpus).

-Prosternement. (TLF).

- Acte cultuel que l'on doit accomplir pour Allâh seul. (Corpus).
- Acte dont les mécréants sont appelés à pratiquer alors mais ne le font pas. (Corpus).
- Attitude servile, abaissement. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de *prosternation* est un substantif féminin. Il appartient au lexique de la langue générale. Dans le corpus, il a été déplacé de la langue commune vers le registre coranique. Le corpus en fait un terme spécifique décrivant une action ou une partie de la prière musulmane. Le corpus, par rapport au TLF, donne une définition beaucoup plus précise. Le contexte met en effet en avant des éléments assez suffisants pour comprendre qu'il est question d'une position bien déterminée que le musulman accomplit dans ses prières. Le TLF, contrairement au corpus, avance un sens dépréciatif du terme, signifiant que c'est un acte de servilité et de rabaissement. Le corpus, à son opposé, par des traits définitoires tels qu'*accomplir la prosternation pour Allâh seul, acte cultuel, position où le musulman célèbre la gloire divine, etc.*, laisse transparaître l'aspect mélioratif du terme. Il s'agit d'une élévation au rang d'adorateur du Créateur. L'univers de croyance a certainement un effet de sens régulateur.

Sur le plan sémantique, le TLF enregistre le terme de *prosternation* dans le cadre de la polysémie. Avec le sens figuré, il a introduit un second sens comportant une définition renvoyant à un autre champ sémantique que la première définition. Le corpus, cependant, emploie ce terme en tant que monosème. La monoréférentialité est envisagée dans la désignation du sémantisme d'un seul référent, l'acte de prière. C'est par cette procédure que ressort l'univocité du terme, ce qui a permis de l'inscrire aisément dans le domaine islamique. Rappelons que la monosémie et l'univocité sont le *sine qua non* de la nature même du terme dans n'importe quel domaine qu'il soit. Enfin, les disparités sémantiques de ce terme de *prosternation* entre l'usage fait par le corpus et celui fait par TLF sont plus importantes que les ressemblances. Ceci revient vraisemblablement au fait que le TLF inscrit *prosternation* dans le domaine de la langue générale avec son caractère proprement polysémique, pendant que le corpus l'emploie

comme monosème, et l'affère uniquement au registre islamique.

5.3.11. Fiche n° 11 : Le terme de récitation

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Fait de réciter la Révélation constituée de versets. (E 1).
2. Psalmodier le Coran au moment de la prière de la nuit. (E 2).
3. Manière de déclamer le Coran sans précipitation. (E 3).
4. Lecture du Coran. (E 4).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

RÉCITATION, subst. fém.

A. – Action, fait de réciter des paroles, un texte.

◆ Récitation de qqc. Récitation du chapelet, d'une litanie, d'un psaume; récitation de l'office.

◆ Récitation de qqn. Hymnes par moments chantées tout haut, qui succédaient à la récitation murmurée du prêtre.

B. – Exercice scolaire consistant à dire de mémoire une leçon, un texte appris par cœur.

– P. méton. Texte littéraire, poème que les élèves doivent réciter par cœur.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Fait de réciter des paroles, un texte.

-Réciter par cœur.

-Récitation de quelqu'un.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Réciter un chapelet, une litanie, des hymnes. (TLF).

-Réciter un psaume. (TLF).

- Fait de réciter la Révélation constituée de versets. (Corpus).

-Réciter le Coran. (Corpus).

- Exercice scolaire consistant à dire une leçon de mémoire. (TLF).
- Psalmodier le Coran dans la prière de la nuit. (Corpus).
- Déclamer le coran sans précipitation. (Corpus).
- Texte littéraire ou poème à réciter par cœur. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de *récitation* est un subst. fém. qui fait partie de la langue générale, mais qui porte des connotations religieuses. La dimension religieuse du terme n'est figurable qu'au sein d'énoncés spécifiés à cet usage. C'est ainsi qu'il est enregistré dans le TLF. Quant au corpus, à travers les quatre occurrences qui y sont tirées, nous remarquons que l'emploi fait a un sens unique, celui de réciter le Coran. Aucune autre récitation d'aucun autre texte n'a été mentionnée. Cette spécificité confère au terme de *récitation* un contenu sémantique univoque, l'attribuant par là même au champ islamique.

Sur le plan sémantique, ce terme est attesté dans le TLF en tant qu'unité monosémique, c'est-à-dire ayant seulement le sens de réciter et de lire, mais dont l'action (la récitation) est attribuée à plusieurs textes différents : litanie, psaume, prières, poème, texte scolaire, etc., sachant qu'il n'en fait pour autant aucune mention de la récitation du Coran. Dans le corpus, par contre, le terme renvoie uniquement à la lecture du Coran. Ceci marque l'univocité du terme liée au champ islamique. La monoréférentialité à laquelle renvoie l'acte de réciter (le Coran), dévide entièrement ce vocable des connotations de lecture profane. Une réification du sens dictionnaire commun est ainsi mise au point. Ce fait de langage traduit une pratique discursive tellement figée au point que dans le jargon religieux des musulmans francophones, *réciter* ou *récitation* font uniquement référence à un seul Texte : le Coran. Enfin, concernant les similitudes et dissimilitudes entre les deux emplois (Corpus et TLF) de ce terme, il est à noter que leur nombre est sensiblement disproportionné, ce qui dénote une divergence plus ou moins considérable eu égard à la différenciation significative sur le plan référentiel. Ainsi récitation en langue française touche à tout ce qui peut être lu et mémorisé, tandis que dans l'usage coranique, elle ne relève que de la lecture ou psalmodie du Coran.

5.3.12. Fiche n° 12 : Le terme de *salât* (prière)

1. Adoration pratiquée par les pieux qui croient à l'invisible et dépensent leurs biens dans l'obéissance à Allâh. (E 1).
2. Lourde obligation excepté pour les humbles dans laquelle on cherche secours. (E 2).
3. Obligation dirigée en groupe par un imam (le Prophète à son époque), comprenant certaines positions dont la position debout et la prosternation. (E 3).
4. La salât est une prescription à des temps déterminés. (E 4).
5. Œuvre pour laquelle les croyants recevront une énorme récompense. (E 5).
6. S'accomplit entre autres temps aux deux extrémités du jour et à certaines heures de la nuit. (E 6).
7. Parmi également ses temps prescrits : depuis le déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit. (E 7).
8. En plus des salâts obligatoires, il y en a qui sont surérogatoires. (E 8).
9. Dans la salât on doit réciter le Coran à voix médiane, ni trop haute ni trop basse. (E 9).
10. Le musulman l'accomplit pour adorer Allâh et se souvenir de Lui. (E 10).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le *T.L.F.*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le *T.L.F.*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de *salât* est un xénisme ou pérégrinisme. Il est utilisé dans le corpus comme substantif féminin. La graphie du terme garde l'empreinte de la

prononciation arabe, écrite telle quelle et n'a subi aucune modification phonétique. Cela est en fait une caractéristique typique des xénismes. Dans le TLF, ce mot n'existe pas, c'est pourquoi c'est un xénisme. Ce qui ne nous a pas permis par ailleurs d'établir les points de ressemblance et de dissemblance de sens entre le corpus et le TLF. Notre appréhension de ce terme comme xénisme ou pérégrinisme revient au fait qu'il est très largement utilisé dans le discours religieux en français. Caractère fréquentiel alloué d'habitude au pérégrinisme par les linguistes.

Sur le plan sémantique, ce terme, à travers les 10 occurrences relevées du corpus, a reçu nombre assez considérable de sèmes servant à construire sa matière notionnelle.

Parmi ces sèmes ou traits définitoire :

Le corpus emploie ce terme seulement à l'usage islamique, tel qui l'est couramment défini par les musulmans. L'auteur du corpus déclare dans l'introduction à l'édition de l'année 1410 H (1998) qu'il a employé ce xénisme *salât* parce qu'il n'a pas d'équivalent réel en langue française. Il explique cela dans une glose en disant : « *Office religieux comportant un ensemble d'actes dévotionnels à caractère rituel consistant à observer les positions suivantes : debout, inclinée, redressée, prosternée et assise. Dans chaque position, le fidèle est tenu de prononcer des formules déterminées. Cet office religieux dont le fidèle est tenu de s'acquitter quotidiennement n'a pas d'équivalent dans les autres religions. C'est ce qui nous a poussés à retenir le vocable As-Salât au lieu de le traduire en français par le mot prière, qui se limite seulement aux invocations.* »

5.3.13. Fiche n° 13 : Le terme de salutation

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Salâm (paix) qu'on se fait les uns les autres ; il est une obligation de le rendre si ce n'est de saluer d'une meilleure façon. (E 1).
2. Expression de paix (salâm) des gens du Paradis. (E 2, 3 et 5).
3. Formules venant d'Allâh, bénies et agréables, que l'on s'adresse réciproquement quand on rentre dans les maisons. (E 4).
4. Formules d'invocation dont le musulman est ordonné d'adresser au Prophète. (E 6).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

SALUTATION, subst. fém.

A. – Action de saluer, d'adresser des marques de reconnaissance, de respect à quelqu'un.

– RELIG. CATH. Salutation angélique. Salut de l'Ange Gabriel à Marie, lui annonçant qu'elle serait la mère du Christ; prière à la Vierge, appelée aussi Ave Maria ou Je vous salue Marie.

B. – Manière de saluer plus solennelle que le salut; [dans un cont. souvent péj.] salut exagéré et hypocrite.

C. – Formule de salutation. Formule de politesse terminant une lettre.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le *T.L.F.*

-Action de saluer, d'adresser des marques de reconnaissances, de respect à quelqu'un.

-Formule de salutation.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le *T.L.F.*

-Salutation solennelle, exagérée, hypocrite. (TLF).

-Paix que l'on se fait par l'expression les uns les autres. Le rendre est une obligation. (Corpus).

- RELIG. CATH. Salutation angélique. (TLF).

-Salutations des gens du Paradis. (Corpus).

-Invocations faites au Prophète. (Corpus).

-Formule de politesse terminant une lettre. (TLF).

-Formules bénies et agréables à adresser quand on rentre dans les maisons. (Corpus).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de *salutation* est un substantif féminin. Il appartient à la langue générale tout en étant enregistré dans le champ religieux catholique, tel que le

montre le TLF. C'est un monosème dans le sens où il renvoie seulement à l'acte de saluer, d'adresser des formules de respect, sauf qu'il désigne des usages diversifiés religieux (saluer la Sainte-Marie) et profanes (formule de politesse épistolaire). Dans le corpus, il est aussi un terme monosémique mais « multidimensionnel ». C'est-à-dire, qu'il s'agit de salutations adressées par des salueurs très disparates (Allâh, les Anges, les gens du Paradis, les musulmans au Prophète malgré qu'il soit mort...).

Sur le plan sémantique, le terme tel qu'il est employé dans le corpus a un sens religieux univoque, celui d'échanger une expression (salâm : paix, salut) typiquement islamique. Elle désigne à la base un des Noms d'Allâh (As-Salâm), tel que l'a mentionné le Prophète dans un hadith. C'est une formule de salutation partagée autant par les croyants dans la vie présente et les croyants à l'au-delà dans le Paradis. Le corpus note clairement cette spécification. C'est un trait très pertinent marquant la spécialisation de ce terme dans le champ islamique. Un autre trait définitoire pertinent marque une similarité particulière unissant l'usage du TLF et celui du corpus, cela concerne le sème *saluer la Sainte-Marie, pour les chrétiens et saluer le Prophète, pour les musulmans*. Ce trait pourrait être inscrit dans le continuum des religions. Nonobstant, voyant les traits de ressemblance et les traits de dissemblance, le nombre de ceux-ci qui est beaucoup plus important nous fait dire que cette action de saluer n'est pas la même chez les musulmans que chez les Français (chrétiens). Ceci sur le plan sémantique et culturel.

5.3.14. Fiche n° 14 : Le terme de *Siyâm* (jeûne)

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Prescription faite par Allâh aux musulmans ainsi qu'aux nations qui les ont précédés, afin d'aboutir à la piété. (E 1).
2. Période pendant laquelle les rapports intimes avec l'épouse, le manger et le boire sont interdits. Cette période commence avec la montée de l'aube et s'achève au coucher du soleil.

3. Œuvre par laquelle l'on se rachète au pèlerinage quand le pèlerin doit se raser à cause d'une affection qu'il a à la tête avant que l'animal à sacrifier n'ait encore atteint son lieu d'immolation.

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de *siyâm* est un xénisme. C'est un terme arabe transcrit en français. Seulement trois occurrences existent dans tout le corpus. Ce qui indique que son emploi n'est pas récurrent, surtout que le verbe et ses flexions qui le désignent dans le corpus sont employés en langue française : *jeûner, jeunant-s-e-s, jeûneur...* Le terme de *siyâm* serait l'équivalent de *jeûne*. Précisant pour quelle raison il a choisi ce xénisme, l'auteur du corpus dit (éd. 1998) : « Là aussi, la terminologie arabe s'impose parce que la définition du jeûne dans les autres religions n'a pas reçu la même acception. » Puisqu'il s'agit d'un xénisme, ce terme n'est pas lexicalisé par le TLF. Donc il n'y a pas de comparaison quantitative du sens à établir entre ce dernier et le corpus.

Sur le plan sémantique, vu la nature xénitique du terme de *siyâm*, une spécificité du sens est très nettement visible dans l'emploi qu'en fait le corpus. En effet, les énoncés dans lesquels apparaît ce terme ne le chargent que de la notion dévotionnelle connue de cette pratique chez les musulmans, à savoir de s'abstenir de manger, de boire et d'accomplir le rapport conjugal pendant une période bien déterminée. Le sens est ainsi restreint au seul usage islamique, excluant, de ce fait, d'autres significations du terme de *siyâm* connues dans la langue arabe, tel que le fait de se taire ou d'observer le silence. Sens même du jeûne qui fut jadis pratiqué par les chrétiens. Ce sémantisme est

enregistré dans un verset du Coran, qui relate une injonction qu'Allâh donna à Mariam (Sainte Marie) de ne dire mot à aucun homme. Allâh dit : « *Mange donc et bois et que ton œil se réjouisse ! Si tu vois quelqu'un d'entre les humains, dis [lui :] « Assurément, j'ai voué un jeûne au Tout Miséricordieux : je ne parlerai donc aujourd'hui à aucun être humain. »*

5.3.15. Fiche n° 15 : Le terme d'unicité

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Caractéristique de la singularité de Dieu signifiant qu'Il est unique et que les mécréants Lui nient. (E 1).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

UNICITÉ, subst. fém.

Caractère de ce/celui qui est unique.

A. – [Corresp. à unique A] Anton. multiplicité.

1. MATH. (Théorème d') unicité. „Théorème affirmant que le problème posé a une seule solution`` (Lar. Lang. fr.). Cette condition est suffisante pour l'unicité de la solution, mais elle n'est pas nécessaire.

2. PHILOS., MÉTAPHYS. Le judaïsme hellénistique était trop attaché à la transcendance et à l'unicité de Dieu pour accorder sans ambages la nature divine au logos. Le monothéisme de l'unicité de Dieu dans le dogme de la Trinité; dans le spinozisme, la doctrine de l'unicité de la substance.

B. – [Corresp. à unique B; à propos de qqn ou de qqc.] Synon. singularité.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Caractère de celui qui est unique.

-Unicité de Dieu et monothéisme de l'unicité.

-Singularité.

-Monothéisme.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Singularité de Dieu que les mécréants nient. (Corpus).

-Mathématique, théorème selon lequel le problème posé à une seule solution. (TLF).

-Le dogme de la Trinité.

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'*unicité* est un subst. fém. Il est l'apanage de la langue générale avec des usages philosophique, métaphysique et mathématique. Ceci concernant le TLF. C'est une unité polysémique. Dans le corpus, par contre, *unicité* est un terme monosémique. Par ailleurs, un seul énoncé avec une seule occurrence en font mention. C'est un hapax.

Sur le plan sémantique, ce terme fait référence à la singularité d'Allâh, qu'Il est seul et unique. C'est le seul sens qu'enregistre le corpus. La nature univoque du terme l'inscrit dans le champ de la terminologie islamique.

5.4. Le thème du comportement

5.4.1. Fiche n° 1 : Le terme d'amour

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Fait d'aimer Allâh et n'aimer personne comme on L'aime. (E 1).
2. Fait d'aimer les biens. (E 2).
3. Aimer les choses que les gens désirent et qui sont des jouissances pour la vie présente, telles que les femmes, les enfants, les trésors thésaurisés d'or et d'argent, les chevaux marqués, les bétails et les champs. (E 3).
4. Attribut d'Allâh d'aimer les gens qui Lui demandent pardon et se repentent à Lui. (E 4).
5. Récompense qu'Allâh accorde à ceux qui croient en Lui et font de bonnes œuvres par le fait de les aimer. (E 5).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

AMOUR, subst. masc. (except. fém.)

Attirance, affective ou physique, qu'en raison d'une certaine affinité, un être éprouve pour un autre être, auquel il est uni ou qu'il cherche à s'unir par un lien généralement étroit.

I.– L'amour comme principe d'union universelle.

A.– [L'amour comme principe d'union et de cohésion de l'univers, de la terre, etc.; avec ou sans coloration relig.].

– P. ext. Communion intime avec l'univers.

B.– En partic. [Dieu comme origine de cohésion universelle et principe de tout amour] Dieu est amour.

C.– [Dieu comme objet ou sujet d'une relation d'amour] L'amour de Dieu, l'amour divin; le saint, suprême amour. Anton. : l'amour humain.

– P. ext. Vénération qu'éprouve l'homme pour les œuvres de la création en tant que créées par Dieu. Amour universel.

c) [Dans le style de la conversation] Exclamation accompagnant la formulation généralement pathétique d'une demande le plus souvent négative.

3. Vieilli. Pain de l'amour, pain d'amour. L'Eucharistie.

II.– L'amour comme principe de cohésion de la société.

A.– L'amour comme principe et comme fin de la société humaine.

1. [Avec une coloration relig.] L'amour de charité. Synon. bonté, pitié, dévouement.

a) [En parlant d'une société relig.].

b) [En parlant de la société profane] L'amour du prochain.

2. [Sans coloration explicitement relig.]

– En partic. L'amour de bienveillance; servir, traiter quelqu'un avec amour.

B.– L'amour réalisant sa finalité sociale par l'intermédiaire d'une incarnation ou d'une symbolisation du lien social.

1. [Le souverain, obj. ou suj. d'une relation d'amour pour les membres d'une communauté].

2. [La patrie (ou le pays), obj. ou suj. d'amour] L'amour de la patrie.

– Vieilli. L'amour patriotique.

3. P. anal. [L'humanité, considérée comme communauté idéale] L'amour de l'humanité, (vieilli) l'amour humanitaire, l'amour des hommes.

C.– Cas partic., DR. INTERNAT. Traité d'amour et de paix. Synon. plus fréq. amitié*.

III.– L'amour comme lien affectif entre des personnes : l'amour entre les membres d'une même famille naturelle ou entre conjoints.

A.- [Les différents types d'amour] L'amour maternel, paternel, filial, fraternel.

C.- [Avec, le cas échéant, la suggestion d'un lien physique] L'amour conjugal, mariage d'amour.

IV.- L'amour considéré comme lien passionnel entre deux personnes.

A.- [La passion de l'amour comme telle] Aimer d'amour.

- Expr. [Avec gén. un cont. ou une nuance relig.] L'amour est fort comme la mort. Personne n'échappe à la mort; p. ext. l'amour est une force comparable à la mort, d'où l'expression l'amour est plus fort que la mort (supra I).

1. [L'amour et ses spécifications]

a) [Les types d'amour] La passion, le sentiment de l'amour; l'amour physique, platonique; l'amour de cœur, de tête.

- Au plur. Les amours de qqn. Les épisodes successifs d'un même amour; série des expériences d'amour avec ou entre des partenaires différents.

♦ À tes (vos) amours. Souhait adressé à son vis-à-vis au moment de trinquer.

- Loc. En amour. Dans une situation d'amour.

2. [L'amour en tant qu'il se traduit par des gestes, des attitudes, des manifestations ou moments divers] Les signes de l'amour; lettre d'amour, languir d'amour.

- En partic. La rencontre d'amour, l'acte sexuel. Faire l'amour, les plaisirs de l'amour, le jeu d'amour.

B.- [L'amour considéré du point de vue des personnes]

1. [Spécifications affectives].

2. [L'amour hors mariage] :

a) [L'amour libre].

b) [L'adultère].

c) Enfant de l'amour. Un enfant naturel, bâtard.

4. [L'inceste].

5. [L'amour considéré comme attachement d'un être à soi-même].

a) [L'amour est princ. moral] L'amour légitime ou exagéré de soi (cf. amour-propre).

b) [Le lien est passionnel] L'amour narcissique de soi.

C.– Cas partic.

1. [L'amour courtois]

a) [Comme notion hist.].

b) [Comme réf. ou p. anal.].

2. [L'amour humain transposé dans l'amour spirituel et vice-versa].

D.– Emplois méton.

1. Gén. emphatique. [Amour désigne l'obj. de l'amour]

a) [Un animé] C'est un amour.

– En apostrophe. [En s'adressant à une pers. aimée d'amour-passion, plus rarement d'amour familial] Mon amour, mon cher amour, mon pauvre amour; m'amour.

b) [Une chose] Chose digne d'être aimée. Ce chapeau est un amour.

c) Fam. [En antéposition expressive, mais avec une valeur sém. affaiblie] Un amour de bébé, de petit chien, de petit chapeau.

2. [Amour désigne une personnification de l'amour].

a) [L'amour comme force personnifiée et quasi sacrée].

b) MYTH. ou LITT. et ARTS ALLÉGORIQUES. Le dieu amour, l'enfant amour.

– En partic. Eros, Cupidon.

c) ARTS PLAST. (sculpt., peint.)

– Représentation plastique des précédents.

– Gén. au plur. Motif décoratif représentant un ou plus souvent plusieurs enfants, symboles des désirs d'amour.

3. Au plur., rare. Amours désigne parfois les marques ou l'expression de l'amour. Synon. expressif de amitiés.

V.– L'objet de l'amour est une catégorie d'êtres ou de choses ou une chose particulière, à quoi s'attache une certaine valeur.

A.– [Catégories d'êtres, entités, activité] Goût prononcé.

B.– [L'obj. désigne une chose ou un être au singulier].

VI.– [L'amour s'attache à des êtres vivants autres que l'homme : animaux et (plus rarement) plantes]

A.– [Expression analogue à l'expression de l'amour humain]

1. [Entre animaux].

2. [Entre végétaux].

B.– Expression spécifique : les relations sexuelles des animaux. La saison des amours, entrer en amour.

VII.– Emplois techn.

A.– BOT. Amour en cage. Synon. de alkékenge, coqueret.

B.– GASTR. Puits d'amour. Gâteau de pâte feuilletée dont le milieu découpé en creux est garni de gelée, de crème etc.

C.– HORTIC. (notamment méridionale) Pomme d'amour. Tomate.

D.– IMPRIMERIE.

E.– MUS. Flûte, hautbois, viole d'amour.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Dieu comme objet ou sujet d'une relation d'amour.
- Fait d'aimer Allâh et n'aimer personne comme Lui.
- Aimer les choses que les gens désirent et qui sont des jouissances pour la vie présente.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Aimer les biens. (Corpus).
- L'amour de l'humanité, (vieilli) l'amour humanitaire, l'amour des hommes. (TLF).
- L'amour comme lien affectif entre des personnes. (TLF).
- L'amour considéré comme lien passionnel entre deux personnes. (TLF).
- Arts plastiques, sculpture, peinture... (TLF).
- Emplois techniques : botanique, gastronomie, imprimerie, etc.

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'amour est un subst. masc., le TLF l'enregistre en tant que mot polysémique appartenant à plusieurs domaines et spécialités (religion, arts plastique, emplois techniques, etc.). Le corpus par contre ne le renvoie qu'à une seule notion et un seul usage, celui d'aimer. Ainsi, dans le corpus, ce terme est un monosème.

Sur le plan sémantique, le TLF d'après les définitions qu'il donne de ce terme, embrasse plusieurs thèmes diversifiés sur des domaines variés. Un élargissement et une extension du sens sont opérés pour ce but. Le corpus pour sa part utilise un emploi du sens qui renvoie à une seule et même notion, qui est celle d'aimer. Ainsi les croyants aiment Allâh et Allâh les aime, ils aiment les biens, etc. Le corpus agit par restriction du sens par rapport à l'emploi du TLF. Concernant les ressemblances et les

dissemblances (corpus et TLF), celles-ci sont plus nombreuses. L'opposition polysémie *vs* monosémie en est la raison.

5.4.2. Fiche n° 2 : Le terme d'avarice

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Fait de garder que pour soi ce qu'Allâh donne par sa grâce. Caractère qui est jugé mauvais par Allâh. (E 1).
2. Habitude de l'avare consistant à cacher ce qu'Allâh a donné par sa grâce et de l'ordonner aux autres. (E 2).
3. Fait de replier sa main pour ne rien donner. (E 3).
4. Fait de porter sa main enchaînée au cou pour ne rien dépenser. (E 4).
5. Caractère contre lequel l'on doit se prémunir afin de réussir. (E 5).
6. Attitude que certains envisagent particulièrement envers les pauvres. (E 6).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

AVARICE, subst. fém.

A.– Attachement excessif aux richesses, vice de l'avare.

ICONOGR., p. méton. Femme qui enfouit une corne d'abondance. Femme âgée, maigre, hydropique, au teint pâle et livide, occupée à compter son argent, et tenant une bourse étroitement serrée.

– PSYCHANAL., PSYCHOL. Perversion de l'instinct de conservation consistant dans une hypertrophie de la tendance à l'épargne.

B.– Au plur. Manifestation d'avarice.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Attachement excessif aux richesses.

-Manifestations ou attitude d'avarice.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Fait de garder que pour soi les dons d'Allâh. (Corpus).

-Cacher ce qu'Allâh a donné par sa grâce. (Corpus).

-Iconographie, représentation en peinture, femme âgée, femme maigre. (TLF).

-Psychanalyse, psychologie : Perversion de l'instinct de conservation. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'*avarice* est un n. fém. Il est l'apanage de la langue générale. Il est attesté dans le TLF en tant que lexème polysémique. Il appartient en fait à différents usages et désigne différents signifiés : *attachement aux richesses, iconographie, psychanalyse...* Outre la dimension généraliste du terme, le TLF l'inscrit également dans trois domaines de spécialité (iconographie, psychanalyse et psychologie), ils renvoient au même concept général d'attachement excessif à l'argent, mais avec des variations marquées par chaque domaine. Sous cet angle, *avarice* serait un terme à part entière dans chacun de ces domaines précités. Le corpus, cependant, et à travers les six occurrences relevées, n'atteste le terme d'*avarice* que comme terme univoque, dont le référent est le même avec aussi l'appartenance à un seul domaine, celui de la religion. Des traits spécifiques émis dans les énoncés apportent justement à ce terme sa spécialisation au domaine islamique ; il s'agit tout particulièrement des lexies *grâce* et *Allâh*, et des deux syntagmes coraniques « *replier sa main pour ne rien donner* et *porter sa main enchaînée au cou pour ne rien dépenser* ».

Sur le plan sémantique, le TLF effectue une extension du sens du terme d'*avarice* l'étendant à des domaines pluriels et différentiels. Cette extension opère un élargissement de sens de manière à toucher à des référents divers et variés et tout autant séparés du point de vue sémantique. Ainsi, partant du sens commun, l'extension déplace le terme vers d'autres champs bien étanches sémantiquement, c'est-à-dire ceux de l'iconographie et de la psychanalyse ou de la psychologie. Quant

au corpus, les sèmes sont les mêmes dans les six énoncés qui enregistrent ce terme. Il s'agit à chaque fois de cette attitude de refuser de donner ou dépenser son argent ou ses biens. Cette univocité qui évoque constamment la même notion inscrit ce vocable en tant que terme appartenant au Coran en langue française, mais aussi au grand champ de la terminologie islamique. S'agissant des points semblables et dissemblables entre les deux usages (celui du corpus et celui du TLF), il est à préciser que du fait de son aspect généraliste, ce terme porte le même sens dans le corpus et dans le TLF. Cependant, pour ce qui concerne les domaines où ce terme est imputé dans le TLF, là les différences sont plus marquées. Sur ce, il est à noter que les dissimilitudes sont plus importantes que les similitudes.

5.4.3. Fiche n° 3 : Le terme d'endurance

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Aptitude à supporter l'affrontement d'un ennemi et de lui faire face au combat, d'y être affermi pour avoir la victoire. (E 1).
2. Fait d'endurer la vengeance d'un ennemi. (E 2 et 3).
3. Fait de supporter le mal et d'y répondre par le bien. (E 4).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

ENDURANCE, subst. fém.

A.– Aptitude à résister avec force et constance à une fatigue physique ou morale, à endurer une épreuve. Exercice d'endurance.

B.– Spécialement

1. [En parlant d'une qualité sportive] Résistance à la fatigue dans une épreuve de longue durée.
2. [En parlant d'un mécanisme] MAR. Endurance d'une machine. Qualité de solidité et de longévité, résistance à l'usage et à l'usure du temps.

3. SP. AUTOMOB. Essai, épreuve d'endurance. Compétition entre plusieurs voitures, sur un long parcours, permettant d'éprouver la résistance des conducteurs et la solidité des véhicules dans une épreuve de longue durée.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Aptitude à supporter l'affrontement d'un ennemi...
- Aptitude à résister avec force et constance à une fatigue physique ou morale...

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Fait de supporter le mal et d'y répondre par le bien. (Corpus).
- Endurance sportive. (TLF).
- Mécanique, endurance et résistance d'une machine. (TLF).
- Sport automobile, compétition entre plusieurs voitures... (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'endurance est un subst. fém. C'est un mot polysémique qui appartient à la base à la langue générale, mais qui touche à plusieurs domaines en tant que concept. Le TLF lui accordé plusieurs significations qui réfèrent à la résistance sur le plan physique et moral, au sport, à la mécanique, etc. Le caractère polyréférentiel du terme l'inscrit dans la polysémie. Quant au corpus, l'usage qu'il fait de ce terme est monosémique. Il renvoie à un seul référent, celui de résistance au sens général sans spécifier avec transparence d'items physiques ou moral. Le référent de ce terme dans le corpus étant unique l'inscrit dans la monosémie.

Sur le plan sémantique, le corpus a opéré une restriction du sens de ce terme par rapport aux utilisations communes et spécialisées de la langue française. La restriction qui ayant comme effet de créer une spécification de la lexie et l'enregistrer dans le champ islamique. Les trois occurrences relevées du corpus expriment toutes la même notion, à savoir celle de supporter quelque chose (affrontement, vengeance, mal). Contrairement à cette restriction spécifique, le TLF donne au terme un sens extensif

et généralisé couvrant plusieurs domaines. C'est pourquoi, du fait des deux oppositions : restriction ≠ extension, donc monosémie ≠ polysémie, les points dissemblables sont plus importants que les points semblables entre l'emploi du corpus et celui du TLF de ce terme.

5.4.4. Fiche n° 4 : Le terme de gaspillage

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Utilisation des biens avec dissipation. (E 1).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

GASPILLAGE, subst. masc.

A. – Action de gaspiller (de l'argent, une fortune, un patrimoine) en dépenses désordonnées, inutiles, excessives ; résultat de cette action.

B. – Action de gaspiller (des biens économiques) par un usage désordonné, une consommation incomplète ou inutile ; résultat de cette action.

– En partic. ÉCON. Utilisation incomplète ou incorrecte des biens économiques, d'où résulte une situation dans laquelle des besoins qui auraient dû être satisfaits ne le seront pas.

C. – Au fig. Action de gaspiller quelque chose (ses forces, ses facultés, son temps, sa vie, etc.) en l'utilisant de façon désordonnée, sans en tirer le parti ou le profit possible ; résultat de cette action.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le *T.L.F.*

- Utilisation des biens avec dissipation.

- Action de gaspiller (de l'argent, une fortune, un patrimoine) en dépenses désordonnées, inutiles, excessives ; résultat de cette action.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le *T.L.F.*

- En partic. ÉCON. Utilisation incomplète ou incorrecte des biens économiques, d'où en résulte une situation dans laquelle des besoins qui auraient dû être satisfaits ne le seront pas. (TLF).

- Au fig. Action de gaspiller quelque chose (ses forces, ses facultés, son temps, sa vie, etc.). (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de gaspillage est un n. masc. Le TLF l'enregistre en tant que mot polysémique. Il lui donne des sens différents et l'accorde à divers domaines. Le corpus, cependant, utilise ce lexème comme monosème. Il lui attribue un seul sens. Une seule occurrence en est relevable. C'est un hapax.

Sur le plan sémantique, le corpus a défini ce qu'est le gaspillage par un synonyme : dissipation, tel que le montre l'énoncé « *remettez-leur leurs biens. Ne les utilisez pas (dans votre intérêt) avec gaspillage et dissipation* ». Il fait un emploi monosémique de ce terme, en le chargeant seulement du sens de dépense excessive des biens. Le trait *biens*, opère ici une généralisation de tout ce qui peut être sujet de gaspillage (argent, or, nourriture, etc.). Le TLF par contre, son utilisation est polysémique et renvoie à plusieurs référents qui peuvent être l'objet du gaspillage, dans le sens où ceux-là ne sont pas de nature matérielle ou financière. Ce référent est exprimé par cette définition au sens figuré : *action de gaspiller quelque chose (ses forces, ses facultés, son temps, sa vie,)...* Le sens figuré d'un lexème étant en fait la marque de sa polysémie. Pour ce qui s'agit des similitudes et des dissimilitudes entre les deux emplois de ce terme (corpus *vs* TLF), ces dernières sont plus importantes.

5.4.5. Fiche n° 5 : Le terme d'hypocrisie

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Caractère d'une personne, l'hypocrite, qui peut être inconnu aux gens, pour lequel Allâh a réservé un douloureux châtement. (E 1).

2. Caractère se trouvant dans le cœur, qui pousse son détenteur à mentir et à faillir aux promesses. (E 2).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

HYPOCRISIE, subst. fém.

A. –

1. Caractère d'une personne qui dissimule sa véritable personnalité et affecte, le plus souvent par intérêt, des opinions, des sentiments ou des qualités qu'elle ne possède pas. Synon. dissimulation, duplicité, fausseté, fourberie, patelinage

– En partic., vx. Affectation d'une extrême piété, fausse dévotion. Synon. bigoterie, bigotisme; cagoterie, cagotisme; papelardise (vx), pharisaïsme, tartuf(f)erie.

2. Caractère de ce qui manque de sincérité, de ce qui est empreint d'affectation et/ou de duplicité.

– En partic., péj. Caractère (d'une institution) qui reflète la mauvaise foi des personnes qui en sont à l'origine et/ou qui l'approuvent; caractère qui tend à masquer la réalité.

B. – P. méton., gén. au plur. Manifestation de ce caractère; acte, parole empreint(e) d'affectation et/ou de duplicité

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Caractère d'une personne, l'hypocrite, qui peut être inconnu aux gens.

- Caractère d'une personne qui dissimule sa véritable personnalité.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Affectation d'une extrême piété, fausse dévotion. (TLF).

- Caractéristique se trouvant dans le cœur, qui pousse son détenteur à mentir et à faillir aux promesses. (Corpus).

- Caractère de ce qui manque de sincérité. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'hypocrisie est un substantif féminin, il fait partie de la langue générale ou commune. Le TLF en fait un emploi monosémique. Il procède par des gradations du sens tournant dans la même thématique, celle de caractère caché d'une personne qui dissimule sa vraie personnalité. Le corpus de son côté fait aussi un usage monosémique.

Sur le plan sémantique, la monoréférentialité du terme qui renvoie à une seule réalité extralinguistique, ou un seul référent : l'hypocrite, l'inscrit dans le champ de la monosémie. C'est l'emploi que font le corpus et le TLF. Ils réfèrent le terme au même champ notionnel : caractère d'une personne hypocrite, caché aux gens. Sur ce point les ressemblances entre les deux (corpus/TLF) sont très importantes, quoiqu'il existe des traits définitoires différentiels entre les deux, comme par exemple le trait noté par le corpus de l'emplacement de l'hypocrisie dans le cœur.

5.4.6. Fiche n° 6 : Le terme d'ingratitude

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Caractère par lequel on échange les bienfaits d'Allâh par le déni. (E 1).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

A. – Caractère, qualité de celui qui est ingrat; fait de se montrer ingrat.

1.

α) [Le déterm. exprime une qualité] Ingratitude apparente, involontaire...

β) [Le déterm. exprime une relation] Ingratitude filiale, humaine, populaire, royale...

2. [Correspond à ingrat A 1 b] Vieilli. C'est qu'il lui eût tout pardonné, à cette femme : son oubli, son ingratitude, sa mort même, tout!

3. DR. CIVIL. Violation du devoir de reconnaissance d'un donataire ou d'un légataire envers celui qui l'a gratifié, entraînant la révocation de la libéralité dans les cas spécifiés

par la loi : attentat à la vie du donateur, sévices, délit ou injure grave à sa personne ou à sa mémoire, refus d'aliments.

B. – [Toujours avec déterm.] Vieilli. Caractère, qualité de ce qui est ingrat; caractère ingrat de quelque chose.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Caractère ou qualité de quelqu'un qui est ingrat.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Ingratitude spécialement envers Allâh. (Corpus).

- Droit civil : violation du devoir de reconnaissance... (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'ingratitude est un subst. fém. Le TLF l'enregistre comme mot polysémique. Il l'attribue à divers domaines. Quant au corpus, son emploi est monosémique. Une seule occurrence de ce terme est relevable dans tout le corpus. C'est un hapax.

Sur le plan sémantique, plusieurs définitions sont données à ce terme par le TLF. Il l'utilise aussi dans des domaines variés : langue générale, droit civil... Le corpus quant à lui, n'a employé ce mot que comme monosème. Il signifie le fait de ne pas reconnaître les bienfaits d'Allâh. Les dissimilitudes sont plus fréquentes que les similitudes entre l'emploi fait par le corpus et celui fait par le TLF.

5.4.7. Fiche n° 7 : Le terme de mensonge

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Invention de paroles à l'encontre d'Allâh. (E 1).

2. Péch  manifeste qui consiste à fabriquer contre Allâh des propos contraires à la réalité. (E 2).

3. Fait de proférer des paroles contraires à la vérité. (E 3).

4. Déformation de l'état des choses en forgeant des propos contraires à la vérité établie, tel que de rendre licite ce qui ne l'est pas et inversement. (E 4).

2 – Sens attesté(s) dans le *T.L.F.*

MENSONGE, subst. masc.

A. – Affirmation contraire à la vérité faite dans l'intention de tromper.

Mensonge fait par plaisanterie.

Mensonge fait dans l'intention de rendre service.

B. – P. ext.

1. Tromperie, illusion.

2. Artifice.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le *T.L.F.*

- Fait de proférer des paroles contraires à la vérité.

- Affirmation contraire à la vérité faite dans l'intention de tromper.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le *T.L.F.*

- Invention de paroles à l'encontre d'Allâh. (Corpus).

- Mensonge fait par plaisanterie. (TLF).

- Par extension, tromperie, illusion. (TLF).

- Artifice. (TLF).

- Déformation de l'état des choses en forgeant des propos contraires à la vérité établie, tel que de rendre licite ce qui ne l'est pas et inversement. (Corpus).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de mensonge est un substantif masculin, il est l'apanage de la langue générale. Le TLF le lexicalise comme mot polysémique. Le corpus également

fait un usage polysémique de ce terme. Deux sens y sont identifiés : le fait de mentir contre Allâh, ce qui relève d'un péché manifeste, c'est-à-dire de la mécréance, et aussi le fait de mentir sur les gens. Le TLF de son côté opère une extension du sens de ce mot qui lui donne d'autres définitions, telles que la trahison, la tromperie, la plaisanterie, l'artifice, etc.

Sur le plan sémantique, le terme renvoie à des champs notionnels diversifiés, que ce soit dans l'emploi du corpus ou celui du TLF. Le TLF précisément, par le mécanisme d'extension crée de nouveaux champs notionnels, donc de la polysémie, notamment ceux de la tromperie, et de la plaisanterie. Le corpus par contre, la polysémie qu'il attribue à l'emploi de ce terme est particulièrement de distinguer entre deux types de mensonges : un mensonge fait contre Allâh, qui vaudra la mécréance, et un mensonge fait contre ou entre les hommes. Le corpus a aussi opéré une spécialisation du sens qu'il crée par le déplacement du sens de ce mot de la langue française commune, et l'installer dans un emploi sémantique coranique. Par ce déplacement, une restriction du sens commun a été effectuée. Cette restriction n'empêche pas pour autant que cette lexie soit polysémique, du fait de la présence des deux secteurs notionnels déjà évoqués. Enfin, concernant les points de ressemblance et de dissemblance, les deux emplois (corpus/TLF) étant tous les deux polysémiques, cela a fait apparaître un nombre de dissemblances supérieur à celui des ressemblances.

5.4.8. Fiche n° 8 : Le terme d'ostentation

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Fait d'accomplir un acte de bien telle que l'aumône en guise d'attirer l'observation des gens. (E 1 et 2).
2. Exhibition que l'on fait d'un acte, notamment pour enfreindre à la volonté d'Allâh. (E 3).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

OSTENTATION, subst. fém.

A. – Anton. de discrétion.

1. Attitude, caractère de celui qui cherche à tout prix à attirer l'attention sur lui-même, sur un trait de sa personne, sur sa situation sociale avantageuse.

2. Caractère de ce qui est destiné à être remarqué, de ce qui est trop voyant.

B. –

1. Ostentation de qqc. (vieilli). Action, volonté délibérée de mettre en évidence, d'afficher, d'exhiber quelque chose.

2. Faire ostentation de qqc. Afficher, étaler, exhiber.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Fait d'accomplir un acte de bien telle que l'aumône en guise d'attire l'observation des gens.

- Attitude, caractère de celui qui cherche à tout prix à attirer l'attention sur lui-même, sur un trait de sa personne, sur sa situation sociale avantageuse.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Exhibition que l'on fait d'un acte, notamment pour enfreindre à la volonté d'Allah. (Corpus).

- Caractère de ce qui est destiné à être remarqué, de ce qui est trop voyant. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme d'ostentation est un subst. fém., Il est l'apanage de la langue commune. Le TLF en fait un emploi monosémique. Le corpus lui également donne un emploi monosémique à ce terme.

Sur le plan sémantique, le corpus insiste sur l'idée d'exhibition ou d'étalage d'une œuvre faite pour qu'elle soit vue des gens, qu'elle soit une bonne ou une mauvaise œuvre. Ce fait est rendu par les deux sens identifiés d'après les deux occurrences relevées : *accomplir une aumône par ostentation et enfreindre à la volonté d'Allah par*

ostentation. Le TLF, lui, insiste également sur la notion *d'étalage, d'afficher un acte, d'attirer l'attention*, mais il le fait délibérément pour un usage purement profane, non relié à aucun référent religieux. Quant aux ressemblances et dissemblances, il n'y a de fait pas de grands décalages ou écarts de sens entre l'emploi du corpus et celui du TLF, les deux insistant sur la notion de monstration. La monosémie partagée par le corpus et le TLF, est un élément justifiant les ressemblances accrues entre les deux emplois.

5.4.9. Fiche n° 9 : Le terme de reconnaissance

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Qualité portant son auteur à reconnaître le bien qui lui est fait par autrui, notamment par Allâh. (E 1).
2. Remerciement que l'on fait en retour de la bienveillance d'autrui. (E 2).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

GRATITUDE, subst. fém.

A. – Lien de reconnaissance envers quelqu'un dont on est l'obligé à l'occasion d'un bienfait reçu ou d'un service rendu.

B. – Sentiment de reconnaissance et d'affection envers quelqu'un.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Qualité portant son auteur à reconnaître le bien qui lui est fait par autrui.
- Lien de reconnaissance envers quelqu'un dont on est l'obligé à l'occasion d'un bienfait reçu...
- Retour et remerciement que l'on fait en contrepartie de la bienveillance d'autrui.
- Sentiment de reconnaissance et d'affection envers quelqu'un.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Remercier Allâh. (Corpus).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de reconnaissance est un n. fém. Il appartient à la langue générale. Le TLF en donne deux sens complémentaires. Le corpus comme le TLF rend plus ou moins les mêmes sens, excepté l'ajout de la notion d'Allâh comme étant celui qu'on remercie. Ce que le TLF ne fait pas.

Sur le plan sémantique, la définition du TLF et les sens repérés du corpus sont quasiment identiques.

5.4.10. Fiche n° 10 : Le terme de sincérité

1 – Sens identifié(s) dans le corpus

1. Vertu dont font preuve les gens véridiques. (E 1).
2. Qualité dont jouissent les personnes véridiques et pour laquelle ils seront récompensés par Allâh. (E 2).

2 – Sens attesté(s) dans le T.L.F.

SINCÉRITÉ, subst. fém.

A. – Qualité d'une personne sincère, qui exprime des sentiments réellement éprouvés, qui ne cache pas ses pensées. Synon. franchise, loyauté; anton. fourberie, hypocrisie.

– Loc. adv. En toute sincérité. Sincèrement.

– En partic. Qualité d'un artiste qui s'exprime de façon sincère; caractère de l'œuvre ainsi obtenue. La sincérité de l'acteur.

– P. méton., rare. Attitude, comportement, réaction sincère.

B. – Caractère de ce qui est sincère, de ce qui est exprimé de façon sincère.

C. – Caractère authentique d'un acte administratif, d'un document, d'un témoignage. Synon. authenticité; anton. falsification, trucage.

3 – Similitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

-Qualité.

-Vertu.

4 – Dissimilitudes sémantiques entre le corpus et le T.L.F.

- Qualité des gens véridiques. (Corpus).
- Qualité d'une personne sincère. (TLF).
- Qualité d'un artiste. (TLF).
- Caractère authentique d'un document. (TLF).

5 – Annotation

Sur le plan lexical, le terme de *sincérité* est un subst. fém. Le TLF l'inscrit en tant qu'unité polysémique. Il désigne des sens allant de la qualité morale d'une *personne sincère, qui ne cache pas ses idées*, mais aussi des sens appartenant au domaine de l'art, *artiste et acteur, œuvre sincère* et touche également au domaine administratif : *document sincère, non falsifié*. Le terme ainsi enregistré par ce grand dictionnaire de référence, ne fait aucune référence au domaine religieux. Dans le corpus, tout au contraire, ce terme de *sincérité* ne porte qu'un sens religieux, purement islamique. En effet, à travers les deux occurrences relevées, l'emploi qui est fait est monoréférentiel, autrement, le terme ne fait référence qu'au croyant qui est véridique et qui en sera récompensé par Allâh. Ces deux énoncés tirés du corpus le montrent clairement « *afin [qu'Allah] interroge les véridiques sur leur sincérité* » et « *afin qu'Allah récompense les véridiques pour leur sincérité, et châtie, s'il veut, les hypocrites, ou accepte leur repentir.* » Notons que dans le second énoncé est mentionné un terme antonymique (les hypocrites), qui accentue le sens que le corpus attribue au terme de *sincère*. L'hypocrite ment, une personne sincère non.

Sur le plan sémantique, le TLF attribue au terme de *sincérité* des usages sémantiques divers et variés. Une polyréférentialité est ainsi mise en œuvre, ce qui inscrit ce lexème dans le cadre de la polysémie. Caractère, rappelons-le, spécifique en majorité à tous les mots de la langue commune. Cependant, le corpus emploie ce vocable en tant qu'unité référant uniquement à la qualité spirituelle d'une personne véridique, croyante, pieuse et qui ne ment pas. Les traits sémantiques qui ont spécifiquement lié ce terme au

registre religieux sont l'apparition du nom divin *Allâh* dans l'énoncé « *afin [qu'Allah] interroge les véridiques...* », « *afin qu'Allah récompense les véridiques* ». Enfin, concernant les similitudes et dissimilitudes entre les deux usages de ce terme (TLF et corpus), nous remarquons que ces dernières sont plus nombreuses.

5.5. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons effectué une analyse lexico-sémantique, descriptive et comparative de cinquante termes. Les analyses ont été élaborées pour ressortir, en plus des définitions et sens des termes faits par le corpus et le *TLF*, les mécanismes qui sous-tendent la constitution lexicale et sémantique de ces termes.

Cinquante termes ont été dépouillés pour cet objectif. Ils ont été classés dans quatre thèmes majeurs qui touchent à des domaines capitaux de l'islam (croyance, Noms divins, adorations, comportement).

Les analyses ont révélé que l'écrasante majorité des unités terminologiques telles qu'elles sont employées par le corpus sont monosémiques. Et dans la contrepartie, le *TLF*, pour ces mêmes termes, fait le plus souvent des emplois polysémiques. Dans l'ensemble, l'auteur du corpus, pour nommer les notions terminologiques de l'islam, choisit des mots équivalents qui sont habituellement l'apanage de la langue générale ou commune, puis opère par des mécanismes sémantiques et lexicaux des spécifications du sens afin de créer des spécialisations terminologiques. Ainsi des déplacements des mots du général vers le spécial ont tout le temps été réalisés. Les termes s'inscrivent par là dans le champ islamique.

Au travers de ces déplacements et ces spécifications, des écarts sémantiques entre les usages du corpus et ceux du *TLF* se font sans cesse transparaitre. Excepté les cas d'emprunts faits par le *TLF* à la langue arabe, ceux-ci allant plus ou moins dans la convergence et la similitude sémantique.

Ainsi en plus des mots équivalents, nous avons relevé dans le corpus plusieurs termes qui sont des emprunts faits à l'arabe et rarement des xénismes. Ce qui a

particulièrement attiré notre attention, est le processus suivi par le TLF dans la sémantisation de ces emprunts. En effet, le TLF, afin de construire les acceptions des emprunts (ex. Coran, djinn, houri, etc.) ne se réfère jamais aux documents écrits en arabe pour en identifier les notions. Bien au contraire, il s'appuie, pour ce faire, sur des documents littéraires écrits par des écrivains français et non musulmans. Cet état de fait a laissé apparaître plusieurs anomalies lexicales et sémantiques que nous avons relevées et commentées dans nos analyses de ces emprunts.

Un autre fait de langue a aussi été révélé. Il s'agit des caractéristiques fondamentales de spécialisation des mots communs ou ordinaires pour en constituer des termes, que sont l'univocité, la monoréférentialité et l'appartenance à un domaine de connaissance bien particulier. En effet, tous nos termes analysés sont sémantiquement formés dans ce processus, excepté deux cas de figure qui sont polysémiques, il s'est agi des deux termes *destinée* (thème de la croyance), et *invocation* (thème de l'adoration). Ce fait lexical, nous ne pouvons l'expliquer, tout au moins à l'état actuel de nos connaissances, que par le fait qu'il s'agit d'une exception qui échappe à la règle, mais qui la confirme. Car, sur les 50 termes étudiés, nous n'en avons relevé que ces 02 termes comme polysémiques.

À l'aboutissement de l'analyse, nous avons aussi remarqué que le fait religieux influence clairement le fait linguistique pour créer une nomenclature terminologique propre à l'islam. Réalité qui va de pair avec la nature même du concept de terminologie, quand il s'agit de sélectionner des unités lexicales du vocabulaire commun ou général et les spécifier au domaine religieux. L'opération de restriction du sens s'est ainsi avéré le plus fort et fréquent outil de spécialisation. Elle permet en fait de désapproprier le lexème de son sens habituel, de le dévider de son contenu par la subduction du sens puis de le réifier, afin de l'approprier au champ islamique. D'autres procédures sémantiques tels que l'élargissement, l'amplification, le réglage, l'extension, la réification, le glissement, la gradation, etc. ont, elles aussi, été des mécanismes de spécialisation des lexèmes.

Nous avons ainsi décrit et expliqué le rôle de chacune de ces procédures dans les annotations clôturant chaque analyse de chacun des 50 termes étudiés. Outre ces procédés sémantiques, il y a également d'autres mécanismes de spécification des lexèmes, qui sont des procédures lexicales de formation du lexique externe à la langue, notamment les xénismes, les pérégrinismes et les emprunts, ainsi que les procédés de formation interne, que sont la composition et la dérivation. Chacun de ces procédés est décrit et expliqué dans nos fiches terminologiques.

**Chapitre 6 : Analyse praxématique. L'action du discours
sur la charge conceptuelle des termes de l'islam**

6.0. Introduction

Dans ce chapitre, nous analyserons avec les outils offerts par la praxématique les productions discursives qui ont mis en avant quelques termes relevés du corpus, et qui sont analysées dans le chapitre précédent dans le cadre de la lexico-sémantique.

Nous allons ainsi, par l'aide des procédés théoriques, herméneutiques et dialectiques de la praxématiques, explorer à quel point le discours, à travers les programmes de sens mis en œuvre par les coopérants à l'interaction verbale, est-il un élément de charge et de réglage déterminant du contenu sémantique de ces termes. Les connexions de sens et la praxis langagière enclenchées dans ces interactions dialogiques seront, en effet, d'un apport considérable pour comprendre le déroulement de l'activité productrice du sens dans les énoncés où apparaissent les termes.

Cela étant, une analyse de 543 énoncés comportant 03 termes principaux de notre corpus sera donc effectuée. Nous examinerons les opérations de signifiante et les moyens mis en branle pour produire le sens réel, qui est articulé à la représentation de la réalité et l'actualisation des praxèmes dans la praxis langagière. La représentation qui est la catégorisation du réel par le langage exprime à la fois le point de vue du locuteur sur ce qu'il nomme et la position qu'il prend à l'égard des autres désignations de ce réel (voir *supra*, chapitre 3 : 3.4).

Le sens n'étant donc, pour la praxématique, que le résultat d'une actualisation en discours qui laisse transparaître le sens effectif et réel des mots.

6.1. Le terme d'*ange*

Énoncés : « Lorsque ton Seigneur confia aux Anges : "Je vais établir sur la terre un vicaire "khalifa". Ils dirent : "Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier ?" – Il dit : "En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas !" Et Il apprit à Adam tous les noms (de toutes choses), puis Il les présenta aux Anges et dit : "Informez-Moi des noms de

ceux-là, si vous êtes véridiques !" (Dans votre prétention que vous êtes plus méritants qu'Adam). – Ils dirent : « Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que tu nous as appris. Certes, c'est Toi l'Omniscient, le Sage. – Ils dit : "Ô Adam, informe-les de ces noms" puis quand celui-ci les eut informés de ces noms, Allâh dit : "Ne vous ai-Je pas dit que Je connais les mystères des cioux et de la terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez ?" Et lorsque Nous dîmes : "Ô Adam, habite le Paradis toi et ton épouse, et nourrissez-vous-en de partout à votre guise ; mais n'approchez pas de l'arbre que voici : sinon vous seriez du nombre des injustes." » S. La Vache (El Baqara), v. 30-33.

E.1. : « Lorsque ton Seigneur confia aux Anges : "Je vais établir sur la terre un vicaire "khalifa". Ils dirent : "Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier ?" – Il dit : "En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas !" S. La Vache (El Baqara), v. 30.

6.2. L'analyse praxématique

Le dialogue qui s'est installé entre Allâh et les anges est introduit par une actualisation dialogique où l'énonciateur, qui est Allâh, s'adresse au Prophète Mohamed désigné par le déterminant (possessif) « ton » renvoyant à la deixis « tu », « *Lorsque ton seigneur confia* ». Le Prophète n'est pas ici un coopérant au discours, mais un récepteur du contenu d'une opération dialogale qui s'est tenue entre Allâh et ses anges.

Les anges, des interlocuteurs confidents d'Allâh, Lui vouent glorification et sanctification. Ils le déclarent explicitement. Ils s'étonnent de la Volonté d'Allâh d'installer un calife sur terre. Il y a à ce niveau la mise en place d'un dialogisme montré, qui est le fait qu'un locuteur prend manifestement une certaine position par rapport à d'autres discours. Ici, l'autre discours est celui de l'énonciateur : Allâh.

Le programme de sens réglé dans par le praxème « *confia* » est un indice du rang que les anges ont auprès d'Allâh, suivi juste après par une connexion de sens qui est la production dialogique enclenchée entre Allâh et les anges : "Je vais établir sur la terre un vicaire "khalifa". Le praxème « *établir* » note la suprématie d'Allâh par rapport d'un côté

aux anges et de l'autre côté au calife qu'il va désigner sur terre. Cette suprématie absolue est explicitée avant ce passage par le praxème « *Seigneur* », qui est arboré par son orthographe l'introduisant par une majuscule à l'initiale. Signe de subduction, cette majuscule qui marque la plus grande abstraction, donne au praxème « *Seigneur* » le sens de la Seigneurie parfaite, de celui qui a décidé d'établir l'investiture d'un calife sur terre.

Dans leur tour de parole, les anges, en rappelant leur vénération pour Allâh, lui faisant la déclaration directe qu'ils le louent et le glorifient, expriment leur étonnement marqué par le questionnement. Ils mettent au point une logosphère qui sous-entend leur mécontentement et par laquelle ils avancent leur motif pour laisser un tel dessein : **“Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier ?”**

Dans cette séquence, les praxèmes « *désordre* » et « *sang* » sont des programmes qui mettent en place une connexion de sens, argument servant à justifier l'étonnement. La formule du pluriel « *nous* » est un élément intralocutif qui marque le consensus. Le praxème « *là* » forme avec le praxème « *la terre* » dans le tour de parole d'Allâh un élément interlocutif qui désigne que cet acte dialogal s'est tenu ailleurs que sur terre, au Ciel. La séquence comporte également un sous-entendu, signifiant que les anges sont des êtres de paix et de salut. Ce sous-entendu est rendu par la première partie constituant la séquence : **“Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang”**.

Ensuite, pour tenir à réaliser sa volonté et étayer sa décision, Allâh énonce – **Il dit : “En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas !”** Il avance ainsi comme argument, le fait que Sa science dépasse celles des anges et qu'elle englobe des choses auxquelles ces derniers ne peuvent atteindre. Le parapraxème *“en vérité”* introduit l'argumentaire qui lui succèdera et qui rappelle aux anges leur statut par rapport à Allâh : **“ Je sais ce que vous ne savez pas !”** Actualisation qui sert d'un autre côté à clore le dialogue et achever la discussion.

- E.2. : « **Et Il apprit à Adam tous les noms (de toutes choses), puis Il les présenta aux Anges et dit : "Informez-Moi des noms de ceux-là, si vous êtes véridiques !" (Dans votre prétention que vous êtes plus méritants qu'Adam).** S. La Vache (El Baqara), v. 31.

Ici, la non-personne, ou ce que les analystes du discours désignent par le terme *délocuteur* ou *délocutif*, et que les grammairiens appellent la 3^{ème} personne, qui a un statut d'absent ou d'exclu dans le dialogue est arboré par le pronom « Il ». Cette actualisation met en place l'énonciateur du discours qui est Allâh et qui va déclencher encore une fois sur un dialogue entre Lui et Ses anges. L'énonciateur parle ici de lui-même par l'entremise de la troisième personne du singulier, préfigurée par le pronom « Il », avec une majuscule à l'initiale. Ici même se joue une réification du sens du pronom « il » qui est une opération d'essentialisation du sens habituel par un autre sens circulant sur le marché sémantique, en bloquant la forme du monde dans la forme de l'idéologie (pour reprendre les termes de R. Lafont), qui est ici le langage propre à la logosphère islamique. La majuscule étant un des indices de déférence propre aux langages religieux. Il s'agit, en outre, d'une réinterprétation tout autant de l'usage que de la signification du pronom « il », qui dans le cadre d'une signifiante praxématique ne désigne plus un « il » pronom « lambda » ou ordinaire, mais celui qui porte une majuscule à l'initiale, caractère de majesté et de vénération divine. C'est une marque apothéotique.

Dans le même tour apparaît le nom d'une autre personne du discours entretenu mais qui ne participe pas par la parole à ce niveau. Le programme « **Et Il apprit à Adam tous les noms (de toutes choses)** », confère à Adam aussi le statut du délocuteur « il », caractérisant la non-personne ou l'absent, par le fait qu'il n'est pas un coopérant au dialogue.

Et juste après, l'énonciateur, qui est Allâh, par un ordre intimé aux anges, les fait participer à l'opération dialogique. Celle-ci est acheminée par l'actualisation « **Informez-Moi des noms de ceux-là, si vous êtes véridiques !** » Ici, en plus de la mise

en scène des coopérants au dialogue, qui sont les anges, une sorte de défit leur est lancée, exprimée par le programme « *si vous êtes véridiques !* »

- E. 3. : Ils dirent : « **Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que tu nous as appris. Certes, c'est Toi l'Omniscient, le Sage.** – Il dit : "Ô Adam, informe-les de ces noms" puis quand celui-ci les eut informés de ces noms, Allâh dit : "Ne vous ai-je pas dit que Je connais les mystères des cieus et de la terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez ?" S. La Vache (El Baqara), v. 32.

Par cette actualisation, les anges reprennent la parole. Comme dans leur premier tour de parole de l'E. 1, les anges rappellent leur statut de serviteurs glorificateurs d'Allâh. Le programme « *Gloire à Toi !* » explicite cette relation que les anges entretiennent avec leur seigneur. C'est aussi une stratégie pour entrer en interaction verbale avec Allâh, entamée par le programme « *Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que tu nous as appris. Certes, c'est Toi l'Omniscient, le Sage* », qui vient en réponse à l'interrogation divine qui leur a été faite de lui citer les noms des choses. Cette réponse porte également un sens explicite, c'est que les anges détiennent un savoir que Dieu leur a transmis. Les anges, pour achever leur réponse rappellent une fois de plus le statut transcendant d'Allâh par des praxèmes qui expriment également la grandeur et l'apothéose à l'endroit d'Allâh : « *Certes, c'est Toi l'Omniscient, le Sage* ». En outre, un sens implicite peut être déduit de la réponse donnée par les anges à Dieu, après leur avoir posé l'injonction précédente à valeur interrogative « **Informez-Moi des noms de ceux-là, si vous êtes véridiques !** » L'implicite peut être formulé par le fait qu'ils ont répondu avec véracité, en avouant leur inconnaisance et en affirmant l'omniscience de Dieu. C'est dire, à travers cet implicite, que les anges sont en effet des êtres véridiques.

Ainsi le praxème « *l'Omniscient* » introduit par une majuscule à l'initiale explicite une reconnaissance de la part des anges du savoir d'Allâh, étendu et sans limites, car Il est à leurs yeux connaisseur de toute chose, mais cela fait également entrevoir les traces d'un sous-entendu que les anges glissent pour laisser entendre que leur science est très

limitée, voire incomparable à celle d'Allâh. Puis par le praxème « *le sage* », les anges reviennent sur leur première réponse dans l'E. 1, d'avoir exprimé leur étonnement de placer un « vassal » sur terre, qu'ils avaient alors stipulée par cette actualisation : "*Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier ?*" Il s'agit d'un discours intralocutif, qui est une prise de position à l'égard de leur première parole qu'ils ont dite antérieurement. Il y a là donc opposition entre le dit et le dire.

Ainsi par le programme « *Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que tu nous as appris* », lequel est finalisé par les deux praxèmes « *Omniscient et sage* », un réglage du sens a été entremis, qui, par réitération, réinstalle les positions des parties dialogiques, autrement Allâh, les anges, Adam. La réitération est proprement opérée par les praxèmes et programmes dénotant le statut des anges par rapport à Allâh, qu'ils sont ses serviteurs sanctificateurs et glorificateurs.

- E. 4. : – **Il dit : "Ô Adam, informe-les de ces noms" puis quand celui-ci les eut informés de ces noms, Allâh dit : "Ne vous ai-Je pas dit que Je connais les mystères des cieux et de la terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez ?"** S. La Vache (El Baqara), v. 33.

À la fin de l'opération dialogale, dans un dialogisme interlocutif, l'énonciateur, qui est Allâh, fait intervenir Adam pour prendre la parole. Or, celui-ci ne le fait que dans une forme de discours rapporté indirect configuré encore une fois par un discours montré, mais qui est à ce niveau élaboré par l'énonciateur lui-même. Bien que l'énonciateur interpelle un des interlocuteurs, Adam, mais ce dernier, on n'apprend sa réponse que toujours sous forme d'une personne absente (délocuteur), par la troisième personne « il ».

L'énonciateur même au début de l'interaction dialogique se représente comme dans l'énoncé 2. C'est en fait une construction particulière très récurrente dans notre corpus. L'énonciateur se manifeste par le pronom « il », avec une majuscule en initiale, comme il a été expliqué plus haut.

Allâh ouvre donc la fin de l'opération dialogale par son intimation donnée à Adam, et celui-ci répond en citant les noms des créatures qu'Allâh lui a appris. Sa réponse est venue sous la forme d'un discours rapporté indirect « *puis quand celui-ci les eut informés de ces noms* »

Ensuite juste après, par encore la troisième personne du singulier, Allâh termine le dialogue en énonçant dans un discours direct « **Allâh dit : "Ne vous ai-je pas dit que Je connais les mystères des cieux et de la terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez ?"** »

6.2.1. Le sens du terme d'ange identifié à travers l'analyse lexico-sémantique et praxématique

Sens dégagés de l'analyse lexico-sémantique	Sens dégagés de l'analyse praxématique
1. Êtres célestes sacrés.	1. Interlocuteurs confidents d'Allâh, Lui vouent glorification et sanctification.
2. Ils sont plus puissants que l'homme.	
3. Ils sont soumis à Dieu.	2. Il leur arrive de s'étonner de la volonté de Dieu.
4. Ils remplissent plusieurs fonctions dans l'univers.	3. Des êtres de paix et de salut.
5. Ils incitent les gens au bien.	4. Des êtres véridiques.
6. Messagers de Dieu auprès des hommes; serviteurs chargés d'exécuter les ordres de Dieu.	5. Ils ont un savoir, mais bien inférieur à celui de Dieu.

6.2.2. Commentaire

Dans ce tableau représentatif des principaux sens obtenus de notre analyse lexicale, sémantique et praxématique, nous constatons les similarités ou les ressemblances entre les sens attribués au terme *ange*, tels qu'ils sont identifiés par les méthodes d'analyse lexico-sémantique et praxématique. Ces similitudes nous permettent de constater que

les sens des unités terminologiques produits en discours, les significances, reconstituent les mêmes notions que celles rendues par l'analyse lexico-sémantique, parce qu'en fait les emplois de ce terme qui ont été faits dans le discours, et dont nous en avons analysé d'un point de vue praxématique l'activité discursive, et les emplois contextuels que nous avons analysés sur le plan lexico-sémantique proviennent tous d'un même corpus. Autrement il s'agit d'un corpus spécialisé, du fait qu'il est l'apanage de la langue spécialisée de l'islam. En voici la raison principale. C'est dire que ces lexies analysées, doivent leurs ressemblances sémantiques telles qu'elles sont dégagées de nos analyses, à leur appartenance à un domaine de connaissance précis, celui de l'islam, qui a ses propres acceptions, ses notions particulières décrivant la réalité et renvoyant à des référents spécifiques dans l'univers. Cet état de fait rend donc compte du caractère terminologique de ces lexies, c'est-à-dire que ce sont des termes, car elles appartiennent à une langue spécialisée, à un domaine particulier, et aussi parce qu'elles répondent aux critères devant constituer toute terminologie, à savoir que l'unité terminologique doit être monosémique et monoréférentielle.

6.3. Le terme de Prophète

Enoncés : « Et quand Allah dira : « O Jésus, fils de Marie, rappelle-toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère quand Je te fortifiais du Saint-Esprit. Au berceau tu parlais aux gens, tout comme en ton âge mûr. Je t'enseignais le Livre, la Sagesse, la Thora et l'Évangile ! Tu fabriquais de l'argile comme une forme d'oiseau par Ma permission ; puis tu soufflais dedans. Alors par Ma permission, elle devenait oiseau. Et tu guérissais par Ma permission, l'aveugle-né et le lépreux. Et par Ma permission, tu faisais revivre les morts. Je te protégeais contre les Enfants d'Israël pendant que tu leur apportais les preuves. Mais ceux d'entre eux qui ne croyaient pas dirent : « Ceci n'est que de la magie évidente ! » Et quand J'ai révélé aux Apôtres ceci : « Croyez en Moi et en Mon messager (Jésus) ». Ils dirent : « Nous croyons ; et atteste que nous sommes entièrement soumis ».

Rappelle-toi le moment) où les Apôtres dirent : « O Jésus, fils de Marie, se peut-il que ton Seigneur fasse descendre sur nous du ciel une table servie ? » Il leur dit : « Craignez plutôt Allah, si vous êtes croyants ».

Ils dirent : « Nous voulons en manger, rassurer ainsi nos cœurs, savoir que tu nous as réellement dit la vérité et en être parmi les témoins ».

« O Allah, notre Seigneur, dit Jésus, fils de Marie, fais descendre du ciel sur nous une table servie qui soit une fête pour nous, pour le premier d'entre nous, comme pour le dernier, ainsi qu'un signe de Ta part. Nourris-nous : Tu es le meilleur des nourrisseurs. »

« Oui, dit Allah, Je la ferai descendre sur vous ! Mais ensuite, quiconque d'entre vous refuse de croire, Je le châtierai d'un châtement dont Je ne châtierai personne d'autre dans l'univers. »

Le moment où Allah dira : « O Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ? » Il dira : « Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais

pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. Je ne leur ai dit que ce que Tu m'avais commandé, (à savoir): «Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur». Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis quand Tu m'as rappelé, c'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es témoin de toute chose. Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage ».

Allah dira : « Voilà le jour où leur véracité va profiter aux véridiques : ils auront des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement. » Allah les a agréés et eux L'ont agréé. Voilà l'énorme succès. » S. La table servie (El Mè'ida), v. 110-119.

6.3.1. Analyse praxématique

- E. 1. : « Quand Allâh dira « O Jésus, fils de Marie, rappelle-toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère. » S. La table servie (El Mè'ida), v. 110.

Actualisation discursive introduite par l'énonciateur en tant que personne absente, avec la valeur du pronom personnel « il » ayant le rôle d'un narrateur. C'est un programme qui prépare le lecteur à s'attendre à une quantité d'informations suscitant la curiosité. Par la technique du discours rapporté direct (ouvert par deux points et deux guillemets), la présence d'un discours montré est manifestement repérable. C'est une stratégie qui consiste à faire parler sa propre voix par une autre instance, un tiers, le but étant à ce niveau de créer un « effet d'attente » chez le lecteur, d'attiser sa curiosité sur le contenu du discours qui aura lieu. La dimension dialogale sur laquelle est construit le discours met en scène le narrateur qui est aussi locuteur et ses interlocuteurs, qui sont des voix bien distinctes.

Le praxème « *Quand* » met en place une représentation temporelle, qui sera définie par le verbe dire au futur « *Quand Allâh dira* ». Le temps opératif est ainsi représenté dans l'à dire. « *Quand* » étant ici un adverbe se rapportant à l'avenir et non au passé. Toute la narration qui aura lieu rapportera un événement énonciatif qui se tiendra dans le futur, à l'au-delà. Ce programme met en valeur l'omniscience de Dieu (Allâh),

qui, du fait qu'il connaît l'inconnaissable à l'homme, notamment à son allocataire dans ce discours, Jésus, dévoilera des nouvelles dans l'énonciation qui sera enclenchée par un discours rapporté.

Une fois le discours direct est installé, le dialogue commence mais unilatéralement. C'est dire qu'il y a toujours la voix du narrateur en tant que locuteur (Allâh), mais non celle de son interlocuteur ou allocataire (Jésus).

Par ce programme « *O Jésus, fils de Marie, rappelle-toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère.* », le narrateur passe en revue un certain nombre d'actions favorables dont Jésus fut gratifié, parmi lesquelles le fait que celui-ci ait été fortifié par le Saint-Esprit, l'enseignement de la sagesse, la Thora, et l'Evangile, la fabrication d'oiseaux vivants à partir de l'argile, la revivification des morts... Dans ce tour de parole où on n'entend que la voix du narrateur qui est en même temps allocuteur, une opération monologique traverse tout le texte narratif. C'est un particularisme très fréquent dans notre corpus. La présence de l'allocataire est signée par la mention du nom de la personne à qui s'adresse le discours.

Ensuite, vers la fin de la narration, un autre locuteur absent apparaît, avec cette fois-ci la troisième personne du pluriel, cela est mis en scène par cette actualisation :

- E. 2. : « **Je te protégeais contre les Enfants d'Israël pendant que tu leur apportais les preuves. Mais ceux d'entre eux qui ne croyaient pas dirent : « Ceci n'est que de la magie évidente !** ». S. La table servie (El Mé'ida), v. 111.

C'est aussi une réitération du praxème « *bienfait* », autour duquel toute la connexion des sens tourne pour constituer un marché de sens entre les parties de ce discours. Ici justement, une autre voix apparaît sous ce système de relations des différents protagonistes de l'interlocution. Il s'agit du tour de parole formulé par un dialogisme interdiscursif, sous la forme de la 3^{ème} personne du pl. :

- E. 3. : « **Mais ceux d'entre eux qui ne croyaient pas, dirent : « Ceci n'est que de la magie évidente !** » S. La table servie (El Mé'ida), v. 112.

C'est encore une insistance construite sur le praxème « *bienfait* », ce qui permet d'entrevoir une fois de plus la connexion du sens tissée, donnant corps à cette logosphère, où le narrateur, Allâh, énumère ses bienfaits qu'il a accordés à Jésus.

- E. 4. : **Et quand J'ai révélé aux Apôtres ceci : « Croyez en Moi et en Mon messager (Jésus) ». Ils dirent : « Nous croyons ; et atteste que nous sommes entièrement soumis ».** S. La table servie (El Mè'ida), v. 113.

Dans cette actualisation, l'énonciateur, qui est le narrateur Allâh, toujours avec l'actualisateur de temps « *quand* », ouvre un autre discours rapporté. La valeur de l'adverbe « *quand* », est cette fois passive. Elle rapporte des évènements qui ont eu lieu dans le passé, contrairement au « *quand* » de la première actualisation (É. 1).

La narration est insérée dans un discours rapporté comme dans le précédent, sauf que cette fois-ci le narrateur se manifeste par le pronom « Je » avec un « J » capital, marque de vénération et de grandeur. L'opération dialogale met en scène le locuteur qui est aussi narrateur avec son allocutaire duquel il rapporte ce qu'il lui a été dit, ainsi que leur réponse ou leur tour de parole. La dimension dialogique a alors clairement pris corps. Le locuteur a donc intimé un ordre à ses interlocuteurs « *Croyez en Moi et en Mon messager (Jésus)* », qui y ont répondu favorablement, en faisant entendre leur voix par l'entremise du narrateur-locuteur au travers du discours rapporté direct : *Ils dirent : « Nous croyons ; et atteste que nous sommes entièrement soumis »*. Les interlocuteurs sont ici le groupe des apôtres de Jésus, représenté par la 3^{ème} personne du pluriel. En plus de leur acceptation de croire en leur prophète Jésus, les apôtres, qui sont également ses disciples puis ses épigones, accentuent leur agrément de croire par la demande faite à leur Prophète de témoigner pour eux qu'ils lui sont complètement soumis. Il y a ici une prise de position exprimée par le dialogisme interlocutif par rapport au discours de l'énonciateur-locuteur (Allâh), qui est la croyance en lui accrue d'une revendication de témoigner qu'ils sont soumis à Dieu. Dans ce programme de sens « *Nous croyons ; et atteste que nous sommes entièrement soumis* », une reconnaissance du statut de croyants soumis à Dieu se laisse voir. C'est comme si les

apôtres disaient d'eux-mêmes qu'ils sont sincères et qu'ils ont la foi parfaite en Dieu et son Prophète Jésus.

- E. 5. : (**Rappelle-toi le moment**) où les Apôtres dirent : « O Jésus, fils de Marie, se peut-il que ton Seigneur fasse descendre sur nous du ciel une table servie ? » Il leur dit : « Craignez plutôt Allah, si vous êtes croyants ». S. La table servie (El Mè'ida), v. 114.

Dans cette actualisation dialogale, il y a la présence de quatre instances : le narrateur/allocuteur : Allâh, le narrataire ou l'allocutaire : Jésus, les délocuteurs : les apôtres et encore une fois Jésus en tant qu'interlocuteur de ces délocuteurs. Il s'agit d'un dialogisme énonciatif, où des tours de paroles sont organisés faisant entendre plusieurs voix en plus de celle de l'énonciateur/narrateur.

Le programme « *Rappelle-toi le moment* » est un discours intralocutif qui exprime une prise de position par rapport à ce qui est dit antérieurement dans l'E. 1. : « *Quand Allâh dira « O Jésus, fils de Marie, rappelle-toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère. »* » C'est-à-dire que l'énonciateur ou l'allocuteur (Allâh) insiste sur le fait de mentionner les bienfaits qu'il a attribués à son Prophète Jésus, car en fait tout ce qui sera dit après, autrement, l'à dire, rentre dans la quantité de ces faveurs divines. C'est aussi une réitération dont la fonction est de mettre en valeur ces actes de Dieu envers Jésus. Le praxème « *Rappelle-toi* » identifie en fait la praxis engagée dans nombre d'actions divines au profit de son Messager. La deixis « *toi* » se rapporte à la personne du Prophète Jésus, deuxième instance de cette séquence dialogale.

Puis juste après vient la mention des locuteurs, instances énonciatives en troisième position, mises en scène par le praxème « *Apôtres* » à qui l'énonciateur-narrateur donnera la parole en absence, c'est-à-dire par la fonction de la 3^{ème} pers. du pl. (délocution).

Le dialogue commence par un appellatif « *Ô Jésus, fils de Marie* », dans un discours rapporté direct. L'appellation ici à une dimension binaire, car tout comme l'interpellé dans le dialogue, Jésus, le lecteur se sentira lui également appelé à tendre

attentivement l'oreille, à s'intéresser à ce qui sera énoncé suite à cet appel, qui est cette requête « *se peut-il que ton Seigneur fasse descendre sur nous du ciel une table servie ?* », et à ce dernier de répondre en rétorquant dans encore une dimension dialogique mise en œuvre par le discours. Il y a ici bien évidemment de la production du sens, ou signifiante par ces stratégies discursives dialogale et dialogique : *Il leur dit* : « *Craignez plutôt Allah, si vous êtes croyants* ». C'est effectivement un refus exprimé implicitement par Jésus à qui les apôtres ont demandé de faire descendre ladite table, pour se rassurer de leur foi en Jésus, et qu'il est véridique avec eux. Cette séquence, en plus du sens implicite, renferme également l'expression d'un sous-entendu. Celui-ci signifie une condition préalable à la réponse favorable. Il peut être interprété ainsi « si vous êtes croyants, la table que vous avez demandée vous sera descendue ».

- E. 6. : **Ils dirent** : « **Nous voulons en manger, rassurer ainsi nos cœurs, savoir que tu nous as réellement dit la vérité et en être parmi les témoins** ». S. La table servie (El Mé'ida), v. 115.

Une fois de plus, les interlocuteurs de Jésus reprennent la parole après la contestation faite par de ce dernier. Cette actualisation dialogique clarifie ce que Jésus a implicite par son dit antérieurement « *Craignez plutôt Allah, si vous êtes croyants* ». Ici le dire des apôtres inscrit un dialogisme montré avec une prise de position par rapport à leur premier dit, manifesté par la réclamation, qu'ils ont avancée à leur Prophète qu'ils rétractaient dans ce deuxième tour de parole.

Le programme de sens « *rassurer ainsi nos cœurs, savoir que tu nous as réellement dit la vérité* », engage le doute qu'ils avaient en eux-mêmes envers Jésus, et qu'ils n'étaient pas entièrement sûrs de ce qu'il leur disait, voire qu'ils en étaient confus ou perplexes. Le programme « *et en être parmi les témoins* », exprime leur volonté de sortir de leur état de confusion et passer à un état contraire, celui de certitude et de confirmation au point d'être témoin de la Prophétie de Jésus.

- E. 7. : « **Ô Allah, notre Seigneur, dit Jésus, fils de Marie, fais descendre du ciel sur nous une table servie qui soit une fête pour nous, pour le premier**

d'entre nous, comme pour le dernier, ainsi qu'un signe de Ta part. Nourris-nous : Tu es le meilleur des nourrisseurs. » S. La table servie (El Mè'ida), v. 116.

Cette actualisation est introduite par un appellatif « *Ô Allah, notre Seigneur* », qui est l'adresse de Jésus envers Son seigneur, Allâh ou Dieu. Le programme de phrase installe une prière ou invocation faite par Jésus demandant à Allâh de faire descendre une table à usage de festin. Il y a ici un dialogisme intralocutif qui marque une prise de position à l'égard de sa propre parole émise dans l'E. 5 : « Craignez *plutôt Allah, si vous êtes croyants* », qui était, dans l'interprétation du dit antérieur, comme une réprobation de la requête faite par les apôtres. Cette prière est articulée dans un dialogisme interlocutif où le narrateur/allocuteur construit son énoncé sur l'énoncé du délocuteur (Jésus), qui rapporte nommément les paroles, mais qui celui-ci même est en même temps l'interlocuteur du narrateur étant donné que ces prières sont adressées à lui-même, et sur aussi son discours antérieur réalisé dans l'E. 6. Il y a à ce niveau une stratégie de contournement opérée par cette relation dialogale.

À travers l'actualisation « *fais descendre du ciel sur nous une table servie qui soit une fête pour nous* », l'interlocuteur, dans un discours montré, fait manifester la voix enfouie des apôtres, interlocuteurs du délocuteur Jésus.

Par ailleurs, le praxème « *signe* » dénote une réponse de Jésus par l'affirmative à la requête des apôtres qui a été faite dans l'E. 5. C'est aussi une nouvelle prise de position sous la forme d'une reprise-modification, par rapport à sa propre parole dans le dit accompli antérieurement au moment de l'échange (E. 5), c'est-à-dire la réponse qu'il avait donnée la première fois à ses allocutaires, qui sont ses apôtres.

- E. 8. : « **Oui, dit Allah, Je la ferai descendre sur vous ! Mais ensuite, quiconque d'entre vous refuse de croire, Je le châtierai d'un châtiment dont Je ne châtierai personne d'autre dans l'univers.** » S. La table servie (El Mè'ida), v. 117.

Cette actualisation précipite l'exaucement de la prière vouée à Allâh par Jésus. Elle est explicitée par l'adverbe acceptatif ou affirmatif « *oui* », qui est ensuite réitérée par une phrase assertive « *Je la ferai descendre sur vous !* » Émerge aussi à ce niveau une relation dialogique marquant une reprise de parole exprimée ici implicitement par la voix des apôtres qui voulaient se rassurer (E. 5). C'est un phénomène de reprise en écho.

La présente actualisation est articulée dans un discours rapporté où sont mentionnés les apôtres par le pronom « *vous* », qui réfère aux interlocuteurs du délocuteur Jésus (dans l'E. 5), avec cette fois-ci une relation dialogale d'allocutaire/allocuteur ou énonciateur. Celui-ci étant lui-même le narrateur ayant introduit le discours rapporté. Une fois l'exaucement de l'invocation a été rendu, une menace franche et insigne a suivi en direction des allocutaires (les apôtres), s'ils continueraient à être perplexes ou refuser la foi « *Mais ensuite, quiconque d'entre vous refuse de croire, Je le châtierai d'un châtement dont Je ne châtierai personne d'autre dans l'univers.* » Ici le pronom « *Je* » désigne explicitement l'énonciateur (Allâh), qui est sujet, différentiellement avec le pronom « *Il* », au début de l'énoncé représentant le même allocuteur, mais en absence (délocution). Il y a donc ici une émergence de l'absent rendu par « *Il* » par le « *Je* ». La rigueur de la menace contenue dans la séquence qu'il a introduite avec réitération du pronom et du praxème « *châtier/châtement* » explique cette émergence du « *Je* » : « *Je le châtierai d'un châtement dont Je ne châtierai personne d'autre dans l'univers.* » Une mise en clôture du texte discursif dans cette logosphère est ainsi marquée par cet échange.

- E. 9. : **Le moment où Allah dira : « O Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ? » Il dira : « Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. Je ne leur ai dit que ce que Tu m'avais commandé, (à savoir) : « Adorez Allah, mon Seigneur et votre**

Seigneur ». Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis quand Tu m'as rappelé, c'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es témoin de toute chose. Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage ». S. La table servie (El Mé'ida), v. 118.

Dans cette actualisation discursive, qui est une autre séquence de discours tenu après la mise en clôture de l'actualisation précédente, plusieurs programmes de sens sont mis en œuvre. Le discours est commencé comme dans l'E. 2 par un adverbe de temps (ici une locution prépositionnelle à valeur temporelle) exprimant le futur tel que le montre le verbe « *dira* ». Le discours est introduit par l'énonciateur-allocuteur représenté par le praxème Allâh, ayant dans l'énoncé la valeur du pronom personnel de la troisième personne du singulier. Il commence là aussi par un appellatif « *Ô Jésus, fils de Marie* » comme dans l'E. 1. Ce qui fait donc que l'allocutaire soit aussi Jésus. Celui-ci est interrogé par l'allocuteur : « *est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ? »* » Ce programme interrogatif n'a pas ici la valeur d'une interrogation provenant d'un questionneur qui ignore l'état des choses, mais il peut être interprété comme une interrogation à vocation réprobatrice, ou encore pour apprendre et informer Jésus que les gens l'ont apothéosé. Sachant que la dimension temporelle de cette activité discursive se situe dans le futur, après la Résurrection. Cette interprétation est entendue dans la réponse de Jésus : *Il dira : « Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. »* Car il y a en effet dans le programme « *Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire* » un désaveu et une réprobation d'une telle allégation à la divination. Quant à l'affirmation qu'il ne s'agit pas d'une méconnaissance ou d'une ignorance de la réalité des choses pour l'allocuteur (Allâh), elle est explicitée par le dire de l'allocutaire (Jésus) : « *Si je l'avais*

dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. »

Cette partie du discours est constituée d'échanges et de tours de paroles successifs. Elle est figurée dans un dialogisme constitutif, qui fait parler plusieurs voix en plus de celle de l'énonciateur. Le premier tour, celui de l'énonciateur (Allâh), est actualisé en adresse interrogative à l'interlocuteur Jésus. La prise de parole de celui-ci vient en amont par le discours rapporté direct que l'énonciateur fait dérouler. Cette représentation confère à l'énonciateur/narrateur un double statut d'énonciation, en premier lieu celui de délocuteur représenté par le praxème « **Allâh** », ayant la valeur de « il », « *Le moment où Allah dira* », et dans un second lieu, celui d'allocuteur qui rentre en discours direct avec son allocataire « *O Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens...* » Ici est formulée la présence d'une troisième instance discursive représentée par le programme « *aux gens* », qui marque la mise en scène de personnages-interlocuteurs de l'allocataire (Jésus), et de l'allocuteur (Allâh). Il y a une superposition de voix, car ces protagonistes ne prennent pas la parole, mais le narrateur leur confère un rôle comme étant des locuteurs qui ont tenu un discours signifiant que « *Jésus est Dieu* ». C'est en fait autour de cette voix inaudible que tout l'échange entre Dieu et Jésus a été déclenché. Elle présente le moteur de tout le discours. Une architecture très complexe du discours a été ainsi montée.

Quant à l'échange de l'allocataire, il est établi sur un dialogisme interdiscursif construit et sur le discours de l'allocuteur ouvert par l'interrogation précédente et par le discours tenu à l'insu de Jésus par ses adeptes, qu'il est un Dieu.

Le tour de parole de Jésus est introduit par ce programme « *Gloire et pureté à Toi !* », qui d'un côté rappelle la gloire d'Allâh et sa vénération, et de l'autre, la condition humaine d'adorateur sincère et sanctificateur de Jésus, car il est un Prophète.

Ensuite il donne une réponse infirmative, afin de démentir l'allégation que les gens lui ont imputée, à savoir qu'il est un Dieu : « *Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire !* » Par ce programme de sens, il assigne l'idée d'impossibilité

de la simple déclaration, et que dire alors de la divination elle-même ? Un sous-entendu est aussi glissé dans cette réponse, à savoir qu'il ne se considère que comme un être humain qui n'a pas le droit de prétendre à la divinité.

Ce tour de parole apparaît ainsi comme un dialogisme interlocutif établi sur la parole de l'allocuteur, qui est son questionnement. Et, juste après, une représentation dialectique se laisse voir, formulant la représentation que Jésus fait de son Seigneur et ayant une fonction argumentative : « *Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu.* » Pour enchaîner juste après par ce programme : « *Je ne leur ai dit que ce que Tu m'avais commandé, (à savoir) : « Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur »* qui rappelle une fois de plus son statut de Prophète ayant accompli sa mission auprès de son peuple. Ce passage fait ressurgir les allocutaires de Jésus, ses partisans, et dément davantage leur prétention sur laquelle est construit tout ce discours, à savoir qu'« *il est un Dieu* ». Un discours rapporté direct est le support ayant relaté sa parole tenue avec son peuple. Ensuite, une nouvelle fois, une stratégie argumentative est déclenchée, elle est incluse dans l'énoncé : « *Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis quand Tu m'as rappelé, c'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es témoin de toute chose.* » Cette stratégie a pour objectif de se désavouer dialectiquement de la parole de ses adeptes, les chrétiens. Elle confirme la représentation réelle telle qu'elle est formulée par la vision que Jésus fait du monde, autrement de lui-même, de son Seigneur (Allâh), de sa religion et de son peuple. Cette représentation constitue le résultat d'un ensemble de processus opérés lors de l'actualisation qui a abouti à un réglage de sens selon lequel, en considérant la situation de communication dans sa globalité, un consensus est mis en place tel que le montre la fin de l'échange « *Voilà le jour où leur véracité va profiter aux véridiques* ».

Avant la fin de l'échange, et pour clôturer son tour de parole, l'allocutaire, Jésus, laisse transparaître sa prise de position dans un dialogisme intralocutif construit sur ce qu'il a dit antérieurement (le dit) et sur ce qu'il est en train de dire dans le présent tour de parole (le dire), « *Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardannes, c'est*

Toi le Puissant, le Sage ». La prise de position est ici exprimée à l'endroit des gens qui ont tenu l'allégation de le prendre pour un Dieu, qu'il les désavoue, mais aussi une prise de position par rapport à lui-même, rappelant à nouveau en implicite sa condition humaine, et que seul Allâh peut pardonner ou châtier, et qu'Il fait ce qu'Il veut de ces allégateurs, car ce sont Ses serviteurs.

- E. 10. : « **Allah dira : « Voilà le jour où leur véracité va profiter aux véridiques : ils auront des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement. » Allah les a agréés et eux L'ont agréé. Voilà l'énorme succès. »**
S. La table servie (El Mé'ida), v. 119.

Vient à la fin par cet énoncé une clôture textuelle mettant fin aux échanges qui ont eu lieu entre l'allocuteur/narrateur (Allâh) et son allocutaire ou interlocuteur (Jésus). La clôture est mise par un dernier tour de parole de l'allocuteur.

Cette actualisation commence par le fait que le narrateur/énonciateur se cite lui-même par la 3^{ème} personne du singulier, comme il l'a fait dans les actualisations précédentes aux énoncés (1, 8 et 9).

Dans ce tour de parole, une prise de position exprimée dans un dialogisme montré est explicitée. Elle est formée à partir des discours précédents de l'allocutaire (E. 9). Elle se manifeste par l'explicitation de l'agrément divin fait à Jésus qui était véridique, ainsi qu'à tous les gens qui croient en Allâh, l'agrément et qui sont vérares. Le décret divin est donc ainsi fait, et il est rendu dans cette relation dialogale construite tout au long du dialogisme énonciatif, qui a laissé apparaître plusieurs voix et prises de paroles, même si certaines voix ont été superposées par d'autres, un grand ordre polyphonique a été mise en place, tel que ce fut le cas avec les allégateurs de Jésus, dont la parole a été rapportée successivement tantôt par l'allocuteur (Allâh), tantôt par l'allocutaire (Jésus).

Le praxème « succès » précédé du démonstratif « voilà » dans « *Voilà l'énorme succès* » est une réitération des paroles antérieures qui sont elles aussi des prises de positions « *Voilà le jour où leur véracité va profiter aux véridiques : ils auront des*

Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement. » Allah les a agréés et eux L'ont agréé. Voilà l'énorme succès. » C'est une sorte de synthèse pour clôturer le tour par un effet de redondance exprimée par la répétition et ayant une fonction assertive ou affirmative. Cette assertion explicite la décision divine statuant sur une telle réussite en retour de la croyance et de la véracité.

6.3.2. Le sens du terme de *Prophète* identifié à travers l'analyse lexico-sémantique et praxématique

Sens dégagés de l'analyse lexico-sémantique	Sens dégagés de l'analyse praxématique
1. Êtres humains envoyés par Allâh à leurs peuples.	1. Ils ont reçu les bienfaits d'Allâh.
2. Ils sont des annonciateurs et des avertisseurs aux gens.	2. Allâh les protège contre les mécréants.
3. Ils ont reçu la révélation divine.	3. Ils invitent leurs peuplent à croire en Allâh.
4. Sont des serviteurs d'Allâh et ne sont pas des seigneurs (dieux : <i>arbâb</i>).	4. Ils sont des témoins sur les gens.
5. Ils tiendront compagnie aux croyants dans le Paradis	5. Ils reconnaissent qu'ils sont des Prophètes et non des dieux.
6. Ils guident les gens au droit chemin.	6. Ils transmettent les révélations divines.

6.3.3. Commentaire

Nous pouvons constater à travers le répertoire des sens enregistrés dans ce tableau, que pareillement à l'analyse lexico-sémantique, l'analyse praxématique rend compte des mêmes contenus sémantiques du terme *Prophète*. Toutes les acceptions gravitent dans le même champ notionnel. Ceci nous permet de conclure que les lexies analysées sont utilisées dans le corpus en tant termes. Ce sont des termes. Ce qui a permis justement de garder leur univocité dans le corpus, quitte à ce que les méthodes d'analyse des deux théories bien disparates soient si différentes.

6.4. Le terme de diable

E. 1. : « Nous vous avons créés, puis Nous vous avons donné une forme, ensuite Nous avons dit aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam. » Ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis qui ne fut point de ceux qui se prosternèrent. » S. El A'râf (Les Remparts), v. 11.

E. 2. : [Allah] dit : « Qu'est-ce qui t'empêche de te prosterner quand Je te l'ai commandé ? » Il répondit : « Je suis meilleur que lui : Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile ». S. El A'râf (Les Remparts), v. 12.

E. 3. : [Allah] dit : « Descends d'ici, Tu n'as pas à t'enfler d'orgueil ici. Sors, te voilà parmi les méprisés. » S. El A'râf (Les Remparts), v. 13.

E. 4. : « Accorde-moi un délai, dit (Satan,) jusqu'au jour où ils seront ressuscités. » S. El A'râf (Les Remparts), v. 14.

E. 5. : [Allah] dit : « Tu es de ceux à qui ce délai est accordé. » S. El A'râf (Les Remparts), v. 15.

E. 6. : « Puisque Tu m'as mis en erreur, dit [Satan], je m'assoierai pour eux sur Ton droit chemin, puis je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche. Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants. » S. El A'râf (Les Remparts), v. 16-17.

E. 7. : « Sors de là », dit (Allah,) banni et rejeté. Quiconque te suit parmi eux... de vous tous, J'emplirai l'Enfer ». S. El A'râf (Les Remparts), v. 18.

6.4.1. Analyse praxématique

- É. 1. : « Nous vous avons créés, puis Nous vous avons donné une forme, ensuite Nous avons dit aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam.» Ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis qui ne fut point de ceux qui se prosternèrent. » S. El A'râf (Les Remparts), v. 11.

Cette actualisation discursive est arborée par la mention du narrateur/allocuteur (Allâh) de lui-même, cela est réalisé par le pronom personnel « *Nous* », première personne du pl., marque de vénération et de déférence. Dans l'activité dialogale, le « *Nous* » envisage directement son allocataire qu'il désigne par la 2^{ème} personne du pl. : « *vous* ». Ce pronom réfère à la création de l'être humain, ce sont l'ensemble des hommes dont font partie les lecteurs. La praxis engageant la production du sens dans cet énoncé reflète une représentation du réel par rapport à la situation d'énonciation selon laquelle l'univers est constitué de créateur et de créatures. Dans la suite de l'énoncé apparaissent d'autres personnages : les Anges et le diable (Iblis : Lucifer), « *ensuite Nous avons dit aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam. » Ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis qui ne fut point de ceux qui se prosternèrent* ».

L'énoncé est venu sous la forme d'un discours rapporté direct, qui après avoir installé les deux parties du discours, l'allocuteur rappelle à son allocataire comment il l'a créé, et juste après il fait intervenir un autre protagoniste, le 3^{ème}, en le citant par le nom d'espèce (les anges), et avec la valeur de la 3^{ème} personne du pl. ; aucune parole ne leur est donnée, car ils apparaissent avec le statut de délocuteur absent : « *Nous avons dit aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam. » Ils se prosternèrent* ». Donc ici le narrateur/énonciateur raconte un événement qui s'est déroulé dans une situation de communication où il a intimé aux anges, ses allocutaires/délocuteurs l'ordre de se prosterner devant Adam. Le temps opératif est ici engagé sous l'instance du dit. Puis juste après apparaît un 4^{ème} personnage, qui est Iblis : « *Ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis* », avec aussi le statut d'un délocuteur absent.

À partir de ce moment d'apparition de ce 4^{ème} protagoniste, rebelle à l'ordre divin de se prosterner, tout l'échange discursif va se dérouler entre lui, non plus en tant que délocuteur mais comme interlocuteur, et l'énonciateur/allocuteur, qui est l'initiateur du dialogue.

Le programme de sens « *Prosternez-vous devant Adam* » exprime explicitement le mérite d'Adam par rapport aux anges qui se sont prosternés devant lui, et que ceux-ci mêmes révèlent leur nature de créatures obéissantes à Allâh, tel que le montre le

programme de sens « *Ils se prosternèrent* », et qu'ils sont différents du diable (Satan) qui s'est refusé à la prosternation et a déclaré sa rébellion contre Dieu, tels que le mentionneront les énoncés suivants.

Il est à noter que le praxème « **prosternation** » est réitéré trois fois « *prosternez-vous, se prosternèrent... se prosternèrent* ». Cette réitération note des prises de positions par rapport au discours de l'allocuteur dans lequel est émis l'ordre de se prosterner. Deux prises de positions contradictoires sont relevables : celle des anges qui est positive par rapport au discours de l'allocuteur, et celle du diable qui est négative. Ces prises de positions sont inscrites dans un dialogisme montré qui les rapporte relativement avec le tour de parole de l'allocuteur, ou son discours.

- E. 2. : [Allah] dit : « **Qu'est-ce qui t'empêche de te prosterner quand Je te l'ai commandé ?** » Il répondit : « **Je suis meilleur que lui : Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile** ». S. El A'râf (Les Remparts), v. 12.

Dans cette actualisation, la dimension dialogale entre l'allocuteur/énonciateur et le délocuteur, qui change de posture et rentre en scène en tant qu'allocutaire, a pris forme. Le dialogue est articulé dans un discours rapporté direct, dont le premier tour de parole est réservé à l'énonciateur : [Allah] dit : « *Qu'est-ce qui t'empêche de te prosterner quand Je te l'ai commandé ?* » C'est donc une interrogation directe sous question fermée, qui représente le statut divin de l'allocuteur qui par le praxème « *t'empêche* », sous-entend que l'ordre intimé n'est pas chose impossible. Il y a ici un réglage de sens qui a été opéré montrant l'acceptation de l'allocutaire de la question qui lui a été posée, car il ne récuse pas l'acte de se prosterner en tant que mouvement impraticable ou impossible à faire, mais évoque un autre motif pour son refus, qui est son espèce qu'il se pensait être supérieure à celle d'Adam : « *Je suis meilleur que lui : Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile* ». Le programme « *Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile* » comprend la réitération de la première parole « *Je suis meilleur que lui* », et il y a dans « *Tu l'as*

créé » une mention explicite de l'Autre, de l'altérité, qui se rapporte à Adam. Celle-ci est un sujet de conflit entre le narrateur/énonciateur et son interlocuteur.

Ce tour de parole articule donc aussi une relation conflictuelle entre l'allocutaire et son allocuteur. Son temps opératif, celui de matérialisation de l'action verbale dans le discours révélant le conflit est inscrit par le verbe d'état être « *je suis* », et l'auxiliaire avoir « *Tu m'as créé..., Tu l'as créé...* ».

Le praxème « *créé* » installe dans le discours implicitement une signification exprimant la prédilection raciale, autrement dit la race d'Iblis (Lucifer) créé du feu est à ses yeux meilleure que celle d'Adam créé d'argile. Satan est raciste. Ce praxème explicite en outre un programme de sens dévoilant la raison réelle ayant induit la dynamique conflictuelle chez l'allocutaire Lucifer, que ce n'est pas la prosternation elle-même, en tant qu'acte qui est indiscutable, tel que nous avons relevé ce sous-entendu plus haut, mais la valeur ou le rang du diable Iblis, qui se croyait supérieur au rang d'Adam est le moteur de ce refus affiché qui décrit par ailleurs l'orgueil du diable, tel que le déclare explicitement l'allocuteur (Allâh) dans l'énoncé suivant.

- E. 3. : [Allah] dit : « **Descends d'ici, Tu n'as pas à t'enfler d'orgueil ici. Sors, te voilà parmi les méprisés.** » S. El A'râf (Les Remparts), v. 13.

Dans cet énoncé le narrateur/énonciateur articule l'activité dialogale entre lui et son interlocuteur dans un discours rapporté direct. Il se cite lui-même en tant que délocuteur à la 3^{ème} personne du singulier. Avec un ton seigneurial, et dans une atmosphère qui paraît nettement tendue, critique, belliciste, tels que le montrent les praxèmes employés dans cette allocution, l'allocuteur intime à son allocutaire l'ordre de quitter immédiatement les lieux situés au Ciel « *Descends d'ici, Tu n'as pas à t'enfler d'orgueil ici. Sors, te voilà parmi les méprisés.* » Le programme de sens « *Descends d'ici* » implique le sens de la hauteur du lieu de séjour où s'est déroulée la situation de communication. Ce lieu est réitéré par le praxème « *ici* », adverbe de lieu ou locatif, qui, joint au programme « *Descends d'ici* » a pour fonction de réitération

l'insistance sur la haute distinction de l'endroit où se trouvaient les interlocuteurs, dont également les anges et Adam, au moment de l'évènement dialogal, et par l'effet du sous-entendu, une indication s'infiltré de l'échange traduisant que l'interlocuteur diable ira dans un autre lieu dégradé, propice à accueillir les créatures rebelles et orgueilleuses. Une autre production du sens, encore par le sous-entendu, est aussi repérable, c'est que le lieu où s'est tenu le discours est un espace pour l'obéissance, l'humilité et la modestie. Les anges au travers de leurs voix qui ont été narrées par l'énonciateur avaient contrairement au diable fait preuve de ces trois vertus.

- E. 4. : « **Accorde-moi un délai, dit (Satan,) jusqu'au jour où ils seront ressuscités.** » S. El A'râf (Les Remparts), v. 14.

Cette actualisation est aussi émise dans un discours rapporté où le narrateur, qui est également allocuteur, rapporte les dires de son interlocuteur « *Accorde-moi un délai, dit (Satan,)* ». Le temps opératif joue ici sur l'instance du dire. Le début de ce tour de parole, qui est un discours énonciatif, c'est-à-dire qu'il est établi à partir de plusieurs autres discours, annonce une fois de plus le début d'une nouvelle dynamique conflictuelle. Satan, étant humilié et chassé du haut lieu-dit, au travers d'une requête qu'il fit à son interlocuteur (Allâh), qui est de vivre jusqu'au jour dernier, lui annonce décidément sa rivalité, « *Accorde-moi un délai, dit (Satan,) jusqu'au jour où ils seront ressuscités.* »

Le programme « *Accorde-moi* » dénote la supériorité de l'allocuteur (Allâh) par rapport à l'allocutaire (Satan ou Lucifer), que c'est lui le Seigneur omnipotent, car Satan lui demanda de le laisser vivre jusqu'au jour de la Résurrection. L'exaucement d'une telle invocation, ne peut en fait être réalisé que par celui qui est capable de tout. Une autre production de sens par l'implicite est aussi à extraire de cette requête « *Accorde-moi un délai...* » C'est que le diable se sait incapable d'une telle réalisation et que seulement son interlocuteur en a la force de concrétiser un tel souhait.

Il y a ici la représentation que Satan se fait du réel, qu'Allâh est Tout-Puissant, que lui est impuissant, mais malgré cela, et parce qu'il est enflé de gloriole, il lui déclare la

guerre tel que le sous-entend ce passage en germes. Cette production sera confirmée dans les énoncés suivants.

« *Jusqu'au jour où ils seront ressuscités* », dans ce passage, il y a aussi un autre programme de sens signifié explicitement, indiquant que le diable sait que les gens seront ressuscités et rassemblés le Jour dernier. Et dans ce sens explicite se manifeste un autre sens implicite, c'est que malgré qu'il la connaissance de l'au-delà, d'un jour dernier qui aura lieu, il a quand même renié sa foi et a préféré la rébellion à la soumission.

Il y a également dans ce passage le surgissement d'autres instances énonciatives, mais absentes et n'ayant aucune parole. Elles sont représentées dans l'énonciation par le pronom de la 3^{ème} personne du pl., « ils », qui est aussi la marque de l'altérité qu'un locuteur souligne de manière explicite.

Ce tour de parole est ainsi constitué à partir d'autres discours, c'est pourquoi il est articulé sur les paramètres d'un dialogisme montré, où le locuteur construit son discours ou son échange non seulement à partir des discours antérieurs et des discours d'autres interlocuteurs, mais émet également des marqueurs dialogiques tels que la réitération, l'altérité, le discours rapporté...

- E. 5. : **[Allah] dit : « Tu es de ceux à qui ce délai est accordé. »** S. El A'râf (Les Remparts), v. 15.

Cette actualisation évoque l'exaucement de l'invocation de Satan de retarder sa mort jusqu'au Jour dernier. Elle porte les mêmes marques énonciatives que les échanges précédents : discours rapporté direct, narrateur/allocuteur mentionné en délocuteur, qui équivaut à la 3^{ème} personne du singulier, mais ayant la valeur d'un sujet présent au moment de l'énonciation, puisque l'allocuteur parle de lui-même.

- E. 6. : « **Puisque Tu m'as mis en erreur, dit [Satan], je m'assoierai pour eux sur Ton droit chemin, puis je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite**

et de leur gauche. Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants.

» S. El A'râf (Les Remparts), v. 16-17.

Cet énoncé explicite la mise en conflit susmentionné dans (l'É 4). Satan prend directement la parole et met en avant quelques menaces à l'encontre de son interlocuteur (Allâh). Il fonde sa position sur ce programme « *Puisque Tu m'as mis en erreur* », passage qui exprime par l'implicite encore une fois l'orgueil de Satan et son refus d'admettre sa faute. La relation dialogique est construite sur les tours de paroles précédents. Il y a la présence d'un dialogisme intralocutif qui formule une nouvelle prise de position (la rébellion et la menace) surenchérie et plus avancée que la précédente. Satan promet à Dieu de rompre son droit chemin « *je m'assoierai pour eux sur Ton droit chemin, puis je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche.* » Puis il termine son tour de parole par une nouvelle menace en vengeance contre son Seigneur Allâh « *Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants.* »

L'énonciateur, qui est ici allocutaire de Satan, est mentionné par le pronom « **Tu** », la phrase « *Tu m'as mis en erreur* » sous-entend la fureur de Satan de se voir expulsé du haut lieu, le Ciel, banni et humilié, et vient aussi en réaction à l'exaucement de sa requête de vivre jusqu'à la Résurrection. Il y a ici une représentation implicite faite par Satan de la réalité dans laquelle il vivra au fil des siècles dans la colère et la vengeance et qu'il ne sera pourvu d'aucun répit.

Cette phrase est aussi un autre sous-entendu du caractère rebelle et belliqueux de Satan. Ce sous-entendu est rendu explicite par la phrase suivante « *je m'assoierai pour eux sur Ton droit chemin* ». Ici surgit aussi d'autres personnages représentés par le pronom personnel « **eux** », ce sont des délocuteurs absents, puisque Satan parle d'eux sans leur attribuer aucune parole, et ils n'ont pas eu de parole aussi. Le programme « *je m'assoierai* » produit le sens de persistance, de persévérance et de pérennité à exercer son détournement des gens du droit chemin. Quant au programme « *je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche* », outre qu'il exprime l'inimitié déclarée au monde, il dénoté aussi l'insistance à faire le mal à perpétuité, à

égarer les hommes du droit chemin et à ne laisser aucune opportunité ni direction (droite, gauche, derrière, devant) pour réaliser son projet dévastateur pour lequel il a demandé de vivre jusqu'à la fin des temps.

Dans cette séquence, le diable se fait attribuer la pire des images. Il donne de lui l'image archétypique du personnage criminel, malveillant et apocalyptique. C'est le prototype qui incarne le mal tout entier.

À la fin de son tour, il clôture sa parole en avançant une menace hardie contre Dieu « *Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants.* » C'est-à-dire qu'il va égarer l'écrasante majorité des gens qu'il va tourner en ingrats envers leur créateur. Cette phrase sous-entend également que Satan possède des pouvoirs et des attraits par lesquels il égarera les humains. La forme assertive de la phrase, avancée dans une parfaite certitude est aussi un élément décrivant ses capacités à faire le mal.

- E. 7. : « **Sors de là** », dit (Allah,) **banni et rejeté. Quiconque te suit parmi eux... de vous tous, J'emplirai l'Enfer** ». S. El A'râf (Les Remparts), v. 18.

Cette actualisation marque une mise en clôture textuelle. C'est un tour de parole du narrateur/énonciateur. Il est introduit par un ordre martial, le verbe sortir à l'impératif qu'il a adressé à son allocutaire Lucifer de quitter le lieu où celui-ci a tenu son discours avec Allâh. La sommation « *Sors de là* » marque l'expulsion du paradis, mais aussi la fin du discours, que Satan n'aura plus droit à la parole. Il y a à ce niveau un dialogisme montré, qui est monté à partir des discours précédents et qui marque la prise de position du narrateur envers son allocutaire. Quant aux deux praxèmes « *banni* » et « *rejeté* » qui ont suivi la déclaration d'ostracisme, ils effectuent une production de sens selon laquelle le diable sera à jamais maudit et non agréé par Dieu. Cette signification est clairement soulignée par la dernière phrase « *Quiconque te suit parmi eux... de vous tous, J'emplirai l'Enfer* ». Le statut d'une condamnation à l'encontre de Satan et ses suiveurs est aussi exprimé par cette phrase. Nous constatons aussi le resurgissement du pronom « *eux* », qui se rapporte à l'ensemble des partisans de Satan,

délocuteurs absents représentés encore une fois dans le même contexte par « *vous tous* », ce qui leur confère le statut de partisans du diable.

Il y a dans cet énoncé une relation dialogique qui le fonde. Elle est constituée de la somme des tours de paroles qui ont eu lieu depuis le début de l'échange entre l'allocuteur et son interlocuteur. C'est dire que le décret prononcé contre Satan se fonde sur l'ensemble des discours qui ont eu lieu entre lui et Dieu. Il y a ici donc une prise de position contre Satan. Celui-ci, la première prise de position qui l'avait manifestée était dans l'E. 1., « *Ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis qui ne fut point de ceux qui se prosternèrent.* » Elle a été engagée contre Dieu et Adam. Après, d'autres prises ont succédé.

Dans cette clôture discursive, l'allocuteur (Allâh ou Dieu) ne rejette pas la menace de son allocutaire et ne la discrédite pas. Le dernier passage de l'énoncé « *Quiconque te suit parmi eux... de vous tous, J'emplirai l'Enfer* » est une menace explicite qu'il sera voué au feu ainsi que tous ses adeptes.

6.4.2. Le sens du terme de *diable* identifié à travers l'analyse lexico-sémantique et praxématique

Sens dégagés de l'analyse lexico-sémantique	Sens dégagés de l'analyse praxématique
1. Allié des mécréants.	1. Rebelle à l'ordre divin.
2. Il est adoré hormis Allâh (Dieu).	2. Créé de feu, orgueilleux, enflé.
3. Il a un parti et des partisans qu'il domine les conduisant à la Fournaise.	3. Se croit supérieur aux humains.
4. Il pousse les humains à faire le mal.	4. Fauteur, malfaiteur, plein de vices.
5. Capable de se donner une apparence séduisante.	5. Déterminé à égayer la création.
6. Symbole du mal, de ruse, de contradiction, de malheur.	6. Haineux et vengeur, belliqueux.
	7. Banni du Paradis et ostracisé.
	8. Ennemi de Dieu et des humains.
	9. Juré à rompre le droit chemin.

7. Rebelle et contre Dieu. 8. Il est malfaisant et malveillant. 9. Source d'agitation et de troubles.	10. Malveillant et apocalyptique
---	----------------------------------

6.4.3. Commentaire

Ce tableau récapitulatif des différents sens obtenus de l'analyse lexico-sémantique et praxématique, expose la ressemblance à plusieurs égards des sémèmes dégagés grâce aux outils lexicologiques et sémantiques, et aussi à travers le processus de l'analyse du discours élaborée avec les outils de la praxématique. Ce constat nous conduit à conclure que les mots ou lexies employés dans le corpus pour désigner les objets nommés ou réalités ou référents extralinguistiques, sont tous inscrits dans le domaine de la langue spécialisée de l'islam. C'est pourquoi, malgré les démarches analytiques différentes mises en route, lesquelles appartiennent à des théories bien étanches : la lexico-sémantique et la praxématique, l'analyse aboutit toujours à rendre les mêmes contenus sémantiques des termes étudiés. Voilà la raison d'un tel fait lexical obtenu de l'étude menée.

Conclusion

Dans ce sixième et dernier chapitre, nous avons sélectionné trois termes principaux que sont les termes d'*ange*, de *diable* et de *prophète* pour les analyser d'un point de vue praxématique, et ce en prenant l'activité discursive qui les met en discours comme mécanisme de production de leurs sens. Le but étant de vérifier à travers l'activité discursive comment ces termes représentent-ils les réalités qu'ils nomment, et ce à travers l'analyse des discours tenus par ces personnages (*ange*, *diable*, *prophète*). Le sens réel d'un praxème étant en fait le produit d'un travail de signifiante qui s'exerce en discours. Autrement dit, nous avons essayé de contrôler le sens de ces termes, par exemple le terme de *diable*, à partir du dialogue, avec tous ses composants discursifs,

que le diable a eu avec Dieu. Les praxèmes et les programmes de sens que le diable actualise, dévoilent-ils ou non des convergences avec le sens que *diable* porte dans tout le corpus, et dont les notions ont déjà été analysées et rendues par la démarche analytique lexico-sémantique ? Et c'est ainsi que nous sommes parvenu factuellement, en d'autres mots suivant le paradigme empirico-inductif, à dévoiler les grandes ressemblances entre les sens de ces trois termes que nous avons étudiés dans le chapitre précédent (analyse lexico-sémantique) et ceux actualisés en discours, analysés avec les outils de la praxématique. C'est-à-dire que l'analyse lexico-sémantique et l'analyse praxématique ont relevé des notions semblables des termes analysés, malgré que la méthode d'analyse de chacune de ces deux disciplines ou théories soit fondamentalement différente, telle que nous l'avons détaillée dans les deux premiers chapitres (1 et 2).

Conclusion générale

L'objet de notre étude dans la présente thèse, tel que nous l'avons assigné au départ, consistait à rechercher les différents mécanismes et procédés de création et de conceptualisation des termes islamiques en langue française. Nous avons pour ce faire délimité un corpus, qui est un ensemble d'énoncés dépouillés de la traduction du Coran réalisée par Muhammad Hamidullah, dans lequel nous avons sélectionné 50 termes à soumettre à l'analyse linguistique. Notre analyse s'inscrit dans trois domaines que sont la lexicologie, la sémantique et la praxématique. Une fois que nous avons installé notre problématique, fondée sur notre questionnement lié à la nature de la création des termes de l'islam en français, nous sommes parti de l'hypothèse selon laquelle ces termes répondraient, dans leur formation, aux mêmes démarches et étapes de conceptualisation que le reste des mots de la langue. Car, selon notre conception au début, le champ islamique se sert pour décrire les notions qui lui sont propres du lexique général de la langue française.

Ainsi, pour vérifier nos hypothèses et aussi aboutir à la description et l'explication, donc à l'analyse des processus et paramètres sous-tendant la création des termes, nous avons eu recours à un corpus islamique, qui est la traduction du Coran susmentionnée, dans lequel 50 termes ont été répertoriés dans 04 grands thèmes que sont le thème de la croyance, le thème de l'adoration, le thème des noms divins et le thème du comportement. Par là, 543 énoncés dans lesquels sont insérés les termes à étudier ont été sélectionnés, et nous y avons dépouillé les termes à soumettre à l'étude. Pour réaliser notre recherche, nous avons fait appel aux méthodes analytiques de la lexicosémantique et de la praxématique. La lexicologie, puisqu'elle est bien évidemment une discipline qui s'est très longtemps intéressée à l'étude de la terminologie. Elle étudie tout ce qui a trait aux termes, sur les plans lexical, morphologique, étymologique et s'intéresse également aux relations que les termes partagent avec les autres mots de la distribution phrastique d'un point de vue syntaxique. La sémantique, car elle est par définition la science des sens des mots. Nous avons donc manié les outils conceptuels et analytiques de la sémantique, afin d'identifier les sens des termes en contexte et les mécanismes de sémantisation liés aux deux modes de formation lexicale des mots, la

création interne et la création externe. Puis vient en troisième position la praxématique, en tant que théorie d'analyse du discours. Nous avons, à travers les outils d'analyse de cette dernière, expertisé les charges conceptuelles créées en discours, ou la signifiante, par l'analyse de la praxis langagière, c'est-à-dire la description et l'explication des faits discursifs sous-jacents à la production du sens dans l'activité discursive.

La méthode suivie dans notre recherche s'inscrit dans le paradigme empirico-inductif, qui est une démarche expérimentale fondée sur l'observation, les hypothèses, l'analyse, les résultats et l'interprétation des données. Nous nous sommes donc basé sur l'utilisation réelle des termes de l'islam, tels qu'ils sont employés dans les Textes. Notre corpus en est un échantillon. C'est ainsi que nos observations des sémantismes des mots de l'islam, de leur comportement en contexte, mais aussi en relation avec les autres lexies dans la distribution syntaxique, la forme également de certaines unités terminologiques (calques graphiques, locutions verbales, xénismes...) nous ont tout aussi particulièrement interpellé. Il s'est ainsi agi de disséquer ces unités d'un point de vue linguistique, en nous fondant sur les trois théories citées en haut.

En plus des démarches descriptives et explicatives des sens des mots que nous offrent ces trois disciplines, nous avons aussi opté à un autre paramètre, qui est celui de la comparaison. Autrement, dans le déroulement de l'analyse, nous avons estimé pertinent de nous servir du TLF (Trésor de la langue française), pour justement confronter les sens des « lexies terminologiques » identifiés en contexte, par tout particulièrement les outils de la lexico-sémantique, aux définitions enregistrées dans ce dictionnaire de grande référence. Cette comparaison nous a permis en outre de dégager, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, les niveaux de similitudes et de dissimilitudes entre les emplois du corpus et ceux du TLF. Ces comparaisons ont eu lieu dans le chapitre 04 voué à l'analyse lexico-sémantique, et nous ont aussi servi pour l'analyse praxématique dans le chapitre 05.

Cela étant, pour entamer notre étude, nous l'avons axée sur une introduction générale, suivie de 02 parties : une partie théorique et une partie pratique. La première partie comporte 04 chapitre et la seconde 02 chapitres. La partie théorique contient les chapitres conceptuels de l'étude. Dans le premier chapitre, intitulé « Description du corpus et méthode de son analyse », une présentation détaillée de note corpus et de l'objectif visé dans son étude a été mise au point. Nous avons expliqué la méthode de son élaboration et la démarche suivie dans la sélection des énoncés contenant les termes à analyser. Ces derniers ont aussi été bien définis quant à leur classement dans les 04 grands thèmes qui les supportent et des 50 fiches terminologiques, qui ont été élaborées pour les étudier. La démarche qui est appliquée à l'étude a été elle aussi profondément développée. Nous avons ainsi expliqué l'articulation des fiches terminologique par rapport à l'analyse. Ces fiches comportant les termes, ont été construites dans un mode propre à mener l'analyse lexico-sémantique. Ainsi 05 subdivisions ayant chacune une fonction bien distincte dans l'analyse ont été affectées à chaque fiche terminologique. Les sens identifiés en contexte nous ont été très utiles pour faire des comparaisons avec les sens en discours obtenus de l'analyse praxématique. À la fin du chapitre, un glossaire terminologique a été élaboré. Il recueille les principaux concepts de la linguistique employés dans toute la thèse.

Le chapitre 02, avec son intitulé « Statut terminologique des termes islamiques en langue française », rappelle avec plus ou moins de détail, selon les parties, l'aspect conceptuel de l'étude du point de vue selon lequel cette dernière sera menée dans une vision double, d'un côté son caractère linguistique, car les domaines théoriques gérant l'analyse des termes sont des discipline linguistiques, et d'un autre côté, la seconde vision est portée sur l'aspect terminologique de la thèse, car elle est une étude sur les termes d'un domaine de connaissance bien précis, qui est celui de l'islam. Nous avons donc rédigé ce chapitre sur les points communs qui intéressent ces deux sciences, c'est-à-dire les différents secteurs théoriques qu'elles prennent en charge dans toute étude terminologique basée sur la linguistique. Il a ainsi été question de développer les notions relatives au lexique, au vocabulaire, aux mots, aux dictionnaires, à la

morphologie, aux sens des mots en contexte, à la définition avec ses divers types, à la connotation, à la dénotation, aux paramètres interagissant dans la constitution des sens dictionnaires et des sens contextuels, aux notions de terme et de concept, pour arriver enfin à établir l'état des lieux de la terminologie islamique et en donner une définition de celle-ci. Tous ces secteurs en partage entre la linguistique et la terminologie, considérés sous un angle conceptuel et théorique, ont aidé à profiler les contours de notre analyse qui s'en est suivie dans la partie pratique. Dans ce chapitre également, nous sommes parvenu à déterminer théoriquement les procédés conceptuels de conversion d'un mot de la langue commune en un terme appartenant à un domaine particulier. Ce dernier point a été d'une importance capitale pour l'analyse de nos fiches terminologiques dans le chapitre 05.

Le chapitre 03 intitulé « Les mécanismes de conceptualisation lexico-sémantique des unités terminologique de l'islam dégagés de l'analyse du corpus » est réservé à la description et l'explication linguistique des cas précis de termes générés par les procédés de formation du lexique. Il s'agit de vérifier, sur les deux plans lexicologique et sémantique, la présence des différents mécanismes de création qui ont été mis en œuvre dans le corpus. Plusieurs procédés ont été exemplifiés par des termes tirés de l'analyse faite dans le chapitre 05. L'explication de la formation de ces termes selon tel ou tel autre procédé a été le travail effectué dans ce chapitre. Nous avons ainsi décrit les caractéristiques propres aux mots de l'islam, autant ceux déplacés du général vers le spécial et ceux appartenant à l'origine à la langue arabe et étant créés sous forme d'emprunts, de xénismes, de syntagmes figés, etc. Nous avons à cet égard décrit les spécificités propres aux notions venant de la langue arabe, mais aussi les formes lexicales et les particularismes morphophonologique et morphosyntaxique inhérents aux termes de création externe. Le fait explicateur et interprétatif des données a été pour nous une tâche à laquelle nous nous sommes astreint d'accomplir du début jusqu'à la fin. Parmi ces données par exemple, il y a le processus suivi par le TLF dans les significations qu'ils donnent aux emprunts islamiques, tels que *Coran*, *djinn*, etc. C'est que les concepteurs de ce dictionnaire ne prennent jamais en compte des corpus

ou des références islamiques pour identifier les sens de ces termes d'emprunts. Ils se limitent à chaque fois aux corpus écrits par les écrivains littéraires français. Et, comme conséquence inéluctable d'un tel procédé, tous les termes définis avec cette méthode ont été l'objet de deux facteurs sémantiques réducteurs de la valeur sémantico-culturelle du mot par rapport à sa langue d'origine : une grande restriction et une forte adaptation. Le terme *Coran*, par exemple qui a été emprunté à l'arabe depuis plus de cinq siècles, est toujours à son stade sémantique étymologique. C'est-à-dire qu'il garde encore son sens d'emprunt récent, quoiqu'au plan morphophonologique, il a subi diverses mutations, ce qui lui a permis de s'installer définitivement dans la langue.

Le chapitre 04 est dédié à la praxématique. Il a été question de développer les outils d'analyse du discours propres à cette théorie. Intitulé « Dynamique de la production du sens en praxématique », nous y avons dans un premier lieu rappelé les liens unissant la praxématique et à la sémantique. Les deux étant des disciplines linguistiques qui s'intéressent aux sens des mots. Or, quoique les méthodes d'analyses soient très sensiblement différentes, voire les deux disciplines étant bien étanches, les résultats auxquels en on aboutit d'ordinaire sont extrêmement instructifs. Car, en fait, la praxématique avec le processus de signifiante du praxème, qui visionne le sens du point de vue de la manifestation, contrairement à la sémantique, qui l'appréhende sous l'angle de l'immanence, rend compte de ce qui se passe réellement dans toute activité discursive. Comment les coopérants à une activité dialogale s'approprient les mots de la langue, pour les charger de sens sans cesse renouvelables. La praxématique, avec les outils d'analyse qu'elle met en branle, fait ressortir « les effets de sens », qui le plus souvent sont enfouis dans les tours de paroles, n'apparaissent pas en surface, mais l'analyse des structures énonciatives qui construisent tout discours, tels que le dialogisme, avec ses différents types, la polyphonie, l'altérité, le discours rapporté, avec également ses différentes formes, etc., rend compte des sens architecturant la signifiante des mots engagés dans toute activité discursive. Ainsi, partant des méthodes analytiques de la praxématique, notamment l'étude du temps opératif, des trois instances temporelles de description de la réalité (le dit, le dire, l'à dire),

l'interprétation des sens donnés sous des non-dits, de l'implicite, du présupposé et du sous-entendu, l'analyse du discours et de ses « couches » classées en superposition, etc., en somme ces outils d'analyse du sens vont, dans son identification, bien beaucoup au-delà des identifications habituelles auxquelles la sémantique permet d'aboutir. Au fait, développer ces outils et méthodes d'analyse de la praxématique a été l'objet assigné au chapitre 04, qui clôture par ailleurs la partie théorique.

La deuxième partie proprement pratique se veut une application des données théoriques et conceptuelles, déjà développées dans la partie précédente, à l'analyse et l'étude de notre corpus.

Cette partie commence par le chapitre 05, qui est intitulé « Analyse lexico-sémantique des termes dépouillés du corpus ». Ce chapitre est alloué à l'étude lexicale et sémantique des 50 termes dépouillés du corpus. Pour ainsi faire, dans les fiches terminologiques comportant chacune un terme, chaque terme est soumis à l'analyse. Notre but étant, tel que nous l'avons expliqué au départ, de parvenir à savoir le processus lexical et sémantique dans lequel les mots de la langue générale se convertissent en termes appartenant au domaine islamique. Il a été ainsi question de traiter cette problématique sous des angles multiples : identifier les mécanismes sémantiques appliqués à cette conversion terminologique, c'est-à-dire repérer les paramètres ayant influencé un mot ordinaire au plan notionnel pour l'inscrire désormais dans le registre religieux propre à l'islam. Ceci pour ce qui s'agit de la formation intralinguistique de ces termes. C'est ainsi que nous avons pu mettre en exergue quantité de mécanismes ayant agi en profondeur dans la mutabilité du sens du mot, qui, celui-ci est le plus souvent porteur d'éléments sémiologiques divers le ramenant à la « dispersion » dans des domaines pluriels ayant élargi son champ sémantique d'une part, car il est polysémique, et l'ayant rattaché dans l'univers à la polyréférentialité d'autre part. La constitution du sens spécialisé venant comme réponse à la conversion du mot en terme, – par les mécanismes de désémantisation/re-sémantisation, dont nous allons en donner des exemples – donne donc au mot ordinaire une nouvelle « identité sémantique et culturelle » par le fait de

l'unification de son sens. Le mot va donc perdre ses paramètres de sens ordinaire ou dictionnaire et gagnera un nouveau sens, celui qui est propre au répertoire religieux de l'islam.

Ainsi pour opérer cette « mutation sémantique », plusieurs mécanismes, mais souvent les mêmes, sont tout le temps mis en opération. Il s'agit précisément de la restriction, comme procédé principal ayant pour effet de faire perdre au mot sa généralité et son extensivité, de réduire son élargissement. Nous avons également repéré des cas de subduction, où le mot perd totalement son sens habituel et se voit vêtir d'un nouveau sens. C'est le cas plus particulièrement des néologismes ou des calques sémantiques. Des exemples ont été à ce propos donnés dans le troisième chapitre (ch. 03). C'est dire, concernant la création interne à la langue, qu'il y a eu sans cesse des procédés de « chargement » ou de réglage du sens pour affecter les mots à la terminologie islamique. Il y a ainsi ici lieu de préciser la nature d'une telle spécialisation, qui est, en résumé, l'utilisation des mots de la langue commune, mais avec des opérations de dévidements des sens et de « chargement » par les notions islamiques. Les divers et variés procédés sémantiques, dont nous avons cité quelques-uns, sont mis en route.

Ceci d'un côté, alors que quand il s'agissait des procédés de création externe, là il a été question de traiter les lexies et les syntagmes qui sont étrangers à la langue. Nous avons en effet rencontré plusieurs cas de termes qui sont des xénismes, des emprunts, des calques, des locutions verbales construites sur des règles de la syntaxe arabe, etc. L'opération de spécialisation, sur le plan sémantique, est ici plus simple. Car il n'y a pas de conversion des mots ordinaires en termes islamiques. Par contre, sur le plan morphophonologique, ces termes laissent voir manifestement les éléments de leur identité linguistique d'origine. Cette dernière est observable d'après les effets de dissonance de ces termes à l'oral, et les éléments graphiques appartenant à un autre système alphabétique et morphosyntaxique bien distinct, qui est celui de la langue arabe. Les deux systèmes linguistiques arabe et français étant très différents, car ils n'appartiennent pas aux mêmes familles de langues. L'analyse a donc révélé les deux processus de spécialisation des unités lexicales, selon qu'elles soient répertoriées ou

bien dans la création interne ou bien dans la création externe. Derrière chaque type, il y a tout un système de nomination des réalités religieuses de l'islam bien différent.

Dans le sixième et dernier chapitre, intitulé « Analyse praxématique, l'action du discours sur la charge conceptuelle des termes de l'islam », nous y avons procédé au second type d'analyse appliquée à notre corpus, à savoir celui relevant de la démarche praxématique. Tel que son nom l'indique, nous avons tenté dans ce chapitre de repérer comment l'activité discursive charge-t-elle les mots de sens que les dictionnaires ne donnent pas forcément. Le travail effectué a été orienté vers une direction d'analyse des sens opposée à celle que nous avons prise dans le chapitre précédent. La praxématique n'admettant que les sens « vivants », créés en discours, sa démarche d'analyse est aux antipodes de la démarche lexico-sémantique. Travailler sur la signifiante, l'analyser avec les matériaux mis en place par la praxématique était donc « la besogne » à laquelle nous nous sommes attelé. Car, en effet, il ne s'agit point de traiter les contenus sémantiques tels qu'ils sont donnés une fois pour toutes dans la langue, mais d'aller bien au-delà de cette dimension qui s'inscrit dans l'immanence – par le fait d'accorder la prééminence à l'être sur le paraître – en interrogeant les éléments de la signifiante sous-jacents dans le discours. Nous avons alors spécifié 03 termes principaux, que nous avons désignés comme point de repère pour le reste des termes. Il a été question des termes d'*ange*, de *prophète* et de *diable*. La démarche était d'analyser les discours qu'ils ont tenus avec d'autres instances, afin d'expérimenter les sens qu'ils véhiculent par les mots et découvrir si leur praxis discursive va de pair avec les noms qu'ils portent : *ange*, *prophète* et *diable*. C'est une façon de rechercher le lien existant entre le nom et le nommé.

C'est dans ce sens que nous avons mis en place les outils analytiques de la praxématique pour déceler le lien existant entre le discours du personnage et la réalité qu'il représente sur le plan extralinguistique. L'univers de croyance et la vision du monde ont certainement un effet direct sur de telles conceptualisations. À la fin de notre analyse, nous avons dressé pour chacun des trois termes une grille rappelant les sens détectés par l'analyse praxématique et ceux obtenus par l'analyse lexico-

sémantique. La comparaison de ces sens identifiés a permis de constater que les contenus sémantiques sont très proches s'ils ne sont identiques. Notre interprétation des résultats obtenus, c'est-à-dire sur les similarités sémantiques des mots, rend compte de la nature des mots analysés, qui sont des termes et véhiculent leurs sens unique dans le corpus, quitte à ce que la démarche d'analyse soit différente.

En définitive, nous ne pouvons prétendre que notre étude est exhaustive, or nous estimons qu'en tant qu'échantillon, qui peut servir de base à d'autres études, notre corpus est représentatif concernant le mode de création des termes de l'islam, car, il s'agit d'une traduction du Coran, celui-ci étant de fait le Texte fondateur de toute la terminologie islamique. Par ailleurs, de nouvelles pistes de recherche peuvent être frayées. Nous pensons particulièrement aux méthodes de normalisation des termes islamiques formés dans le cadre de la néologie. Quels sont les outils et les moyens linguistiques et de planification permettant leur généralisation ? L'élaboration de dictionnaires terminologiques dédiés au lexique islamique en est-il un procédé qui permettrait une telle normalisation ? Sur quels critères scientifiques se baser pour rédiger des dictionnaires monolingues et bilingues propres à la terminologie islamique ? Ces questionnements, ainsi que d'autres, pourraient en fait ouvrir des pistes à la recherche dans ce domaine qui est encore à ses débuts, en plein chantier.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- ABADLIA, N., premières journées d'étude des doctorants chercheurs *Corpus entre donnée sociale et objet d'étude* : actes du 3-4 novembre 2009, p. 10, Alger, éd. Horizon communication, 2010.
- AUCHELIN, Antoine, et MOESCHLER, Jaques, *Introduction à la linguistique contemporaine*, Armand Clin, Paris, 2014.
- BAKHTINE, Mikhaïl, *Esthétique et théorie du roman*, Gallimard, Paris, 1934 (1978).
- BAKHTINE, Mikhaïl, *Problèmes de la poétique de Dostoïevski, L'Âge d'homme*, Lausanne. 1970.
- BAKHTINE, Mikhaïl, *Le marxisme et la philosophie du langage, essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Éditions de Minuit, Paris, 1977.
- BAYLON, Christian et MIGNOT, Xavier, *Initiation à la sémantique du langage*, Armand-Colin, Paris, 2007.
- BAYLON, Christian, FABRE, Paule, *La sémantique, avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés*, Nathan, Paris, 1978.
- BENVENISTE, Émile, *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, Gallimard, Paris, 1966.
- BONHOMME, Marc, *Les figures clés du discours*, Éditions du Seuil, Paris, 1998.
- BOYER, Henri, *Introduction à la sociolinguistique*, Dunod, Paris, 2001.
- BREAL, Michel, *Essais de sémantique (science des significations)*, Librairie Hachette, Paris, 1897.
- CALVET, Louis-Jean, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Hachette Littératures, Paris, 1999.

- CHERIGUEN, Foudil, *Les mots des uns, les mots des autres*, Casbah Éditions, Alger, 2002.
- CHISS, Jean-Louis, FILLIOLET, Jaques, Maingueneau Dominique, *Introduction à la linguistique française*, T. 1, Hachette, Paris, 2013.
- CHOI-JONIN, Injo, DELHAY, Corinne, *Introduction à la méthodologie en linguistique, application au français contemporain*, PUS, Strasbourg, 1998.
- DEPECKER, Loïc, *Entre signes et concepts*, presse de la Sorbonne Nouvelle, Paris, 2002.
- Detrite ? Catherine, Siblot Paul, et Verine Bertrand, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Honoré Champion, 2001, Paris.
- DE SAUSSURE, Ferdinand, *Cours de linguistique générale* (édition critique établie par Tullio de Mauro, Éditions Talantikit, Bejaia, 2014.
- DEROY, Louis, *L'emprunt linguistique*, Les Belles Lettres, Paris, 1956.
- DUCROT, Oswald, *Le dire et le dit*, Les éditions de Minuit, Paris, 1984, 170.
- DUDUC, Robert, *Manuel pratique de terminologie*, Paris, CILF (Conseil nternational de la langue française), 1980.
- ESSONO, Jean-Marie, *Précis de linguistique générale*, L'Harmattan, Paris, 1998.
- FOUAD, Abdelbaqi, *l'Index des termes du Coran (en arabe)*, éd., Dar El Hadith, Le Caire, 2001.
- FUCHS, Catherine et Le GOFFIC, Pierre, *Les linguistiques contemporaines, repères théoriques*, Hachette Supérieur, Paris, 1992.
- GARDES-TAIMINE, Joëlle, *La Grammaire. 1/ Phonologie, morphologie, lexicologie*, Armand Colin, Paris, 1990.

- GAUDIN, François, Guespin Louis, *Initiation à la lexicologie française, de la néologie aux dictionnaires*, de boeck.duculot, Bruxelles, 2002.
- GAUDIN, François, *Socioterminologie, une approche sociolinguistique de la terminologie*, de boeck.duculot, Bruxelles, 2003.
- GOUADEC, Daniel, *Terminologie, constitution des données*, Afnor, Paris, 1990.
- GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traductologie*, de boeck, Bruxelles, 2010.
- GUILLAUME, Gustave, *Temps et verbe, théorie des aspects, des modes et des temps*. Librairie Honoré Champion, Paris, 1929 (1970).
- GUILLAUME, Gustave, *Langage et science du langage*, Librairie A.-G. Nizet, Paris, 1964.
- GUILLAUME, Gustave, *Leçons de linguistique*, Les presses de l'université Laval, Québec, 1982.
- LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise, *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie*, Armand Colin, Paris, 2005.
- LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise, *Sémantique, morphologie, lexicologie*, Armand Colin, Paris, 2013.
- *Le Noble Coran et la traduction en langue française de ses sens*, éd. Complexe Roi Fahd, 1420 H. (1998), Arabie Saoudite.
- *Le Noble Coran et la traduction en langue française de ses sens*, éd. Complexe Roi Fahd d'Arabie Saoudite, en date du 27/10/1405 H (1985).
- *Le Noble Coran et la traduction en langue française de ses sens*, éd. du Complexe du Roi Fahd pour l'impression du Noble Coran d'Arabie Saoudite, imprimée en 1424 H. (2002).

- L'HOMME, Marie-Claude, *La terminologie : principes et techniques*, PUM (Les Presses de l'Université de Montréal), Montréal, 2004.

- LEON, Pierre, et BHATT, Parth, *Structure du français moderne*, Armand Colin, 2010.

- MAHRAEI, Mohand, *Les concepts de base en sciences du langage*, OPU, Alger, 2011.
- MAINGUENEAU, Dominique, *Aborder la linguistique*, Éditions du Seuil, Paris, 2009.
- MAINGUENEAU, Dominique, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Éditions du Seuil, Paris, 2009.
- MAINGUENEAU, Dominique, *La philosophie comme institution discursive*, Lambert Lucas, Paris, 2015.
- MAROUZEAU, Jules, *La linguistique ou science du langage*, Paul Geuthner, Paris, 1968.
- MARTIN, Robert, *Comprendre la linguistique*, PUF, Paris, 2002.
- MARTINET, André, *Éléments de linguistique générale*, Armand Colin, Paris, 1998.
- MOREAU, Marie-Louise, *Sociolinguistique, concepts de base*, Mardaga, Liège, 1997.
- MORTUREUX, Marie-Françoise, *La lexicologie entre langue et discours*, Armand Colin, Paris, 2004.
- MOUNIN, Georges, *Les belles infidèles*, Éditions des cahiers du sud, Paris, 1955.
- MOUNIN, Georges, *Clefs pour la sémantique*, Seghers, Paris, 1972.

- NIKLAS-SALMINEN, Aïno, *La lexicologie*, Armand Colin, Paris, 2015.
- ODILE, Gannier, *Pérégrinations et pérégrinismes : emprunts, xénismes, traductions et contre-traductions*, L'Harmattan, Paris, 2010.
- OUSTINOFF, Michaël, *La traduction*, PUF, Paris, 2003.

- PICOCHÉ, Jacqueline, *Précis de lexicologie française*, Nathan, Paris, 1992.

- POLGUERE, Alain, *Notions de base en lexicologie*, Observatoire de Linguistique Sens-Texte, Montréal, 2002.

- POLGUERE, Alain, *Lexicologie et sémantique lexicale, notions fondamentales*, Les Presses de l'Université de Montréal, Québec, 2008.

- POLICKA, Alena, *Initiation à la lexicologie française*, Masarykova univerzita, Brno, 2014.

- POTTIER, Bernard, *Sémantique générale*, PUF, Paris, 1992.
- SARFATI, Georges-Élia., *Éléments d'analyse du discours*, Armand-Colin, Paris, 2005, p. 59

- RASTIER, François., « La linguistique de corpus et refondation de la sémiotique des textes », In *La didactique des langues de moindre diffusion, le cas de Tamazight*, sous la direction de Prof. Abderrezak Dourari, OPÜ, Alger, 2016.

- SIOUFFI, Gilles, RAEMDONCK, Dan Van, *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Bréal éditions, Rosny-sous-Bois, 1999.

- WALTER, Henriette, et BARAKE, Bassam, *Arabesques, l'aventure de la langue arabe en Occident*, Robert Lafont/Éditions du temps, France, 2006.

- ZEMMOUR, David, *Initiation à la linguistique*, Éllipses éditions, Paris, 2008.
- ZENATI, Djamel., et IMMOUNE, Youcef, *Cohérence textuelle et énonciation de la subjectivité dans le langage*, Pumag éditions, Alger, 2014.

DICTIONNAIRES

- CHARAUDEAU, Patrick, et MAINGUENEAU, Dominique, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil, Paris, 2002.

- DUBOIS, Jean, et coll., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris, 1994.

- DUCROT, Oswald et TODOROV, Tzvetan, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris, 1972.
- GARDES-MADRAY, FRANCOISE « Terminologie praxématique », In. Cahiers de praxématique [En ligne], 3 | 1984, document 1, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 03 octobre 2016. URL : <http://praxematique.revues.org/3544>
- GREIMAS, Algirdas-Julien et Joseph, Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, tome 2, Classiques Hachette, Paris, 1986.

- HEBERT, Louis, *Dictionnaire de sémiotique générale*, Université du Québec à Rimouski, [En ligne], consulté le 30 décembre 2015. URL : <https://fr.scribd.com/doc/202643891/Dictionnaire-de-semiotique-generale-Louis-Hebert>

- Le *Trésor de la langue française*, dans sa version numérique disponible sur le site-web : <http://atilf.atilf.fr> et sur aussi le site du CNRTL (Center National des Ressources Textuelles et Lexicales) : <https://www.cnrtl.fr/definition/ternaire>

- MOECHLER, Jacque, et REBOUL Anne., *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Seuil, Paris, 1994.
- MOUNIN, Georges, *Dictionnaire de la linguistique*, PUF, Paris, 2004.
- NEVEU, Franck, *Dictionnaire des sciences du langage*, Armand Colin, Paris, 2011.
- NEVEU, Franck, *Lexique des notions linguistiques*, Armand Colin, Paris, 2011.
- REY, Alain, *Le Robert, dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction, Le Robert, Paris, 2012.
- REY-DEBOVE, Josette, *Le Robert Brio, analyse comparative des mots, à l'entrée Corpus*, sous la direction de, Le Rober, Paris, 2004.

THSES DE DOCTORAT

- AHED, Wardeh, *Le déploiement figural dans l'expression journalistique, étude comparative du traitement du Printemps arabe entre les presses françaises et marocaine francophone*, Thèse de Doctorat, université Hassan II de Casablanca, 2019.
- AIT-SAHLIA, Amina, *La construction de l'identité dans le langage. Variations autour de l'identité algérienne*, Thèse de doctorat, Université de Rouen, 1999.
- BOMMIER-PINCEMIN Bénédicte, *Diffusion ciblée automatique d'informations : conception et mise en œuvre d'une linguistique textuelle pour la caractérisation des destinataires et des documents*, Thèse de Doctorat en Linguistique, Université Paris IV Sorbonne, 1999.
- TOUJIKOVA, Valentina, *L'analyse lexico-sémantique comparative des mots de la notion « Etat/gosudarstvo » dans les langues française et russe*, thèse de doctorat, université de Lorraine, 2012.

MEMOIRES DE MAGISTERE

- BOUZAR, Cherif, *Analyse praxématique d'attitudes de lycéens de Larbaa-Nath-Irathen à l'égard du français*, mémoire de magistère, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2014.
- CHERNOUS, Ahmed, *Analyse des glissements sémantiques dans les conversations des étudiants de l'université d'Oran, cas des étudiants de la section de français », mémoire de Magistère, Université d'Oran, 2012.*
- RENIFFI, Sabiha, *Analyse praxématique de paroles d'enseignants de français à propos de l'approche par compétences*, mémoire de Magistère, École doctorale, Faculté des Lettres et des Langues, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, (sans date).

SITOGRAFIE

- AZZOPARDI, Sophie « Les linguistiques de corpus : enjeux spécifiques inhérents à la nature des données traitées », In : *Cahiers de praxématique*, 2010, 209-220, pp. 54-55. [En ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/praxematique/1169?lang=en>

- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline, « Repères dans le discours rapporté », In: *L'Information Grammaticale*, N. 55, 1992. pp. 38-42. [En ligne], consulté le 08 novembre 2021. URL : http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1992_num_55_1_3186

- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline, *Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés*, In: *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporaine - Vincennes*, n°17, 1978. *Autour du discours rapporté*. pp. 1-87; [En ligne], consulté le 08 novembre 2021. URL : https://www.persee.fr/doc/drlav_0754-9296_1978_num_17_1_927

- BAMOU, Lahcen, « Le pérégrinisme dans *Le Mariage de plaisir* de Tahar Ben Jelloun », *Cahiers d'Études sur la Représentation*, N°5 - janvier 2021, UCA Marrakech. URL : <https://revues.imist.ma/index.php/CER/article/view/24474>

- BRABERIS, Jeanne-Marie, BRES Jaques, et GARDES-MADRAY, Françoise, « Praxématique et analyse textuelle : les concepts de discours et d'énonciation historique », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 10 | 1988, document 6, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/3476>

- BRABERIS, Jeanne-Marie, BRES Jaques, et GARDES-MADRAY, Françoise, « La praxématique », *Études littéraires*, [En ligne], 1989, pp., 29-47. Consulté le 9 novembre 2021. URL : <https://doi.org/10.7202/500868ar>

- BRES, Jaques, « Brève introduction à la praxématique » In: *L'Information Grammaticale*, N. 77, 1998. pp. 22-23. [en ligne], consulté le 11 novembre 2021, URL : https://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1998_num_77_1_2870

- BRES, Jaques, *Praxis, production de sens/d'identité, récit*. In: *Langages*, 24^e année, n°93, 1989. *Parole(s) ouvrières(s)* pp. 23- 44. [En ligne], consulté le 11 novembre 2021. URL : https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1989_num_24_93_1536

- BRES, Jaques, « Dialogisme », *Publictionnaire : Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. [En ligne]. Mis en ligne le 19 décembre 2019. Consulté le 11 novembre 2021 URL : <http://publictionnaire.humanum.fr/notice/dialogisme/>

- BRES, Jaques, « Dialogisme, éléments pour l'analyse », *Recherches en didactique des langues et des cultures* [En ligne], mis en ligne le 15 juin 2017, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rdlc/1842>

- BRES, Jaques, 2005, « Savoir de quoi on parle : dialogal, dialogique, polyphonique », *Actes du Colloque de Cerisy-la-Salle, J. Bres et al.* [en ligne], consulté le 11 novembre 2021, URL :
https://www.researchgate.net/publication/281802784_Dialogisme_polyphonie_approches_linguistiques

- Bulut A., Jebali A., « Les locutions verbales et les constructions à verbe support en français L2 », *Corela*. [En ligne], 16-2 | 2006, mis en ligne le 07 décembre 2018, consulté le 22 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/corela/6981>

- DALBERA, Jean-Philippe, « *Le corpus entre données, analyse et théorie* », in *Corpus et recherche linguistique*, [en ligne]. Consulté le 03 octobre 2016. URL : <https://journals.openedition.org/corpus/10>

- DELAVIGNE, Valérie, et BOUVERET, Myriam. Présentation. *Sémantique des termes spécialisés*, Publications de l'Université de Rouen, p. 7-15. [En ligne], consulté le 18/09/2017, URL : https://hal.archivesouvertes.fr/file/index/docid/920638/filename/PrA_sentation_SA_mantique_des_termes_spA_cialisA_s_Delavigne_et_Bouveret_1999.pdf

- Depecker, Loïc, « Contribution de la terminologie à la linguistique », *Revue Langages*, 2005/1 (n° 157), p. 6-13. URL : <https://www.cairn.info/revue-langages-2005-1-page-6.htm>

- GARDES-MADRAY, Françoise, « Terminologie praxématique », In. Cahiers de praxématique [En ligne], 3 | 1984, document 1, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 03 octobre 2016. URL : <http://praxematique.revues.org/3544>
- GARIC, Nathalie, et LONGHI, Julien, « L'analyse de corpus face à l'hétérogénéité des données : d'une difficulté méthodologique à une nécessité épistémologique », Revue *Langage*, 2012/3 (n° 187), p. 3-11. [En ligne]. URL : <https://www.cairn.info/revue-langages-2012-3-page-3.htm>
- GAUDIN, François (1996), « Terminologie : l'ombre du concept » In. Revue *Méta*, [en ligne], consulté le 05/03/2021. URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/meta/1996-v41-n4-meta177/002813ar/>
- GIOVANET, Agresti, « *Praxématique et planification linguistique* » [en ligne], consulté le 13 avril 2015, URL : <https://www.google.dz/#q=Prax%C3%A9matique+et+planification+linguistique+Giovanni+Agresti%2C+Universit%C3%A9+de+Teramo>
- HAMMAMI, Monia, « Caractéristiques générales et spécificités des langues de spécialité », In : Revue *AL -MUTARĠIM*, no 32, janvier - mars 2016, pp. 7-35. [En ligne], consulté le 15 novembre 2021, URL : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/1757>
- LAFONT, Robert, « Terminologie praxématique », In. Cahiers de praxématique, [en ligne], 3 | 1984, document 1, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 03 octobre 2016. URL : <http://praxematique.revues.org/3544>
- LAFONT, Robert, *Le travail et la langue* (1978), cité par Jean Marc-Sarale « Praxème », In : *langage et société*, [En ligne], 2021/HS1 Hors série | pages 285 à 288, consulté le 08 novembre 2021, URL : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2021-HS1-page-285.htm>

- LARIVIERE, Louise, « Comment formuler une définition terminologique », », In. La revue *Meta*, volume. 41, 1996, pp. 405-418 [en ligne], consulté le 05/03/2021, URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/meta/1996-v41-n3-meta178/003401ar/>
- LEFEVRE, Michel, « Terminologie et discours empratique ». In : Des fondements théoriques de la terminologie. Textes édités par Colette Cortès. Centre Interlangue d'Etudes en Lexicologie de l'Université Paris 7 - Denis Diderot, Paris 2004 (Cahier du C.I.E.L. 2004), p. 53-70. [En ligne], consulté le 18/09/2017, URL : <http://edition.cens.cnrs.fr/revue/ciel/2004/v/n/>
- LERAT, Pierre « L'hyponymie dans la structuration des terminologies ». In: *Langages*, 25^e année, n°98, 1990. L'hyponymie et l'hyponymie. pp. 79-86; [en ligne] URL : https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1990_num_25_98_1583
- Le TLF: <http://atilf.atilf.fr>
- PETITO, Geneviève, et REBOUL-TOURE, Sandrine, « Le *hidjab*. Un terme autour duquel on glose », *Mot. Les langues u politique*. [En ligne], 82 | 2006, mis en ligne le 01 novembre 2008, consulté le 22 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/mots/>
- Plateforme des Traductions du Coran en Europe du XII^e au XXI^e s., [En ligne]. URL : <https://coran12-21.org/fr/>
- PRIVAT, Jean-Marie, et SCARPA, Marie, « Dialogisme (Bakhtine) », *Pratiques* [En ligne], 183-184 | 2019, mis en ligne le 30 décembre 2019, consulté le 08 novembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/pratiques/6752>
- SIBLOT, Paule, « Nomination et production de sens : le praxème », In *Langages*, 31^e année, n° 127, 1997. Langue, praxis et production de sens, pp. 38-55. [En ligne], consulté le 08/03/2021, URL : www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1997_num_31_127_2124

- SIBLOT, Paule, « Signifiante du praxème nominal ». In: L'Information Grammaticale, [En ligne], N. 77, 1998. pp. 24-27, consulté le 09 novembre 2021, URL : http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1998_num_77_1_2871

- THOIRON, Philippe et Béjoint Henri, « La terminologie, une question de termes ? », In. La revue *Méta*, volume. 55, 2010, pp. 105-118 [en ligne], consulté le 05/03/2021. URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/meta/2010-v55-n1meta3696/039605ar/resume/>

EXSEGESES EN LANGUE ARABE

- أبو جعفر، محمد بن جرير الطبري، جامع البيان عن تأويل آي القرآن (تفسير الطبري)، هجر للطباعة والنشر والتوزيع والإعلان، القاهرة، 2001.

- جلال الدين المحلي، وجمال الدين السيوطي، تفسير الجلالين، دار المعرفة، بيروت، بدون تاريخ.

- عبد الرحمن، بن ناصر السعدي، تيسير الكريم الرحمن في تفسير كلام المنان، دار ابن الجوزي، الرياض، 2005.

- عماد الدين، أبو الفداء إسماعيل بن عمر بن كثير، تفسير القرآن العظيم (تفسير ابن كثير)، دار الإمام مالك، الرياض، 1997.

OUVRAGES EN LANGUE ARABE

- المعجم المفهرس لألفاظ القرآن الكريم " لمحمد فؤاد عبد الباقي، دار الحديث، القاهرة، بدون تاريخ.

- صالح، الفوزان، الإرشاد إلى تصحيح الاعتقاد، دار ابن الجوزي، الرياض، 2005.

- نور الدين، عتر، علوم القرآن الكريم، دار الصحابة، دمشق، 1993.

Annexes corpus

Annexe 1

Corpus exploré pour l'analyse lexico-sémantique

Corpus complet par thèmes renvoyant aux différents termes analysés

Totalité des énoncés étudiés : 543.

Abréviations :

E. : énoncé

S. : sourate.

V. : verset. (Le numéro attribué à chaque verset indique son classement dans la sourate).

I. Le thème de la croyance

1. Le terme d'ange

E. 1 : Lorsque ton Seigneur confia aux Anges : « Je vais établir sur la terre un vicaire "khalifa". Ils dirent : « Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier ? » – Il dit : « En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas ! » (31) Et Il apprit à Adam tous les noms (de toutes choses), puis Il les présenta aux Anges et dit : « Informez-Moi des noms de ceux-là, si vous êtes véridiques ! » (Dans votre prétention que vous êtes plus méritants qu'Adam). (32) – Ils dirent : « Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que tu nous as appris. Certes, c'est Toi l'Omniscient, le Sage. (33) – Il dit : « Ô Adam, informe-les de ces noms » puis quand celui-ci les eut informés de ces noms, Allâh dit : « Ne vouas ai-Je pas dit que Je connais les mystères des cieus et de la terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez ? » (34) Et lorsque Nous dîmes : « Ô Adam, habite le Paradis toi et ton épouse, et nourrissez-vous-en de partout à votre guise ; mais n'approchez pas de l'arbre que voici : sinon vous seriez du nombre des injustes. » (S. La Vache, v. 30-35).

E. 2 : Jamais le Messie ne trouve indigne d'être un serviteur d'Allâh, ni les Anges rapprochés [de Lui]. Et ceux qui trouvent indigne de L'adorer et s'enflent d'orgueil... Il les rassemblera tous vers Lui. (S. Les femmes, v. 172).

E. 3 : Et lorsque Nous avons dit aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam ! », ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis, qui dit : « Me prosternerai-je devant quelqu'un que Tu as créé d'argile ?! » (S. Le Voyage Nocturne, v. 61).

E. 4 : Ils (les Anges) dirent : « gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous a appris. Certes c'est Toi l'Omniscient, le Sage. » S. (La Vache), v. 32.

E. 5 : Le tonnerre le glorifient par Sa louange, et aussi les Anges, sous l'effet de sa crainte. (S. Le Tonnerre, v. 13).

E. 6 : Alors tous les Anges se prosternèrent. (S. Sâd, v. 73).

E. 7 : Peu s'en faut que les cieux ne se fendent depuis leur faite quand les anges glorifient leur Seigneur, célèbrent Ses louanges et implorent le pardon pour ceux qui sont sur terre. Allâh est certes Pardonneur, le Très-Miséricordieux. (S. La Consultation, v. 5).

E. 8 : Et tu verras les Anges faisant cercle autour du Trône, célébrant les louanges de leur Seigneur et Le glorifient. (S. Les Groupes, v. 75).

E. 9 : Ceux qui ne croient pas et meurent mécréants, recevront la malédiction d'Allâh, des Anges et de tous les hommes. (S. (La Vache, v. 161).

E. 10 : Ceux-là, leur rétribution sera qu'ils auront sur eux la malédiction d'Allâh, des Anges et de tous les êtres humains. (S. La Famille d'Imran, v. 87).

E. 11 : Qu'attendent-ils sinon qu'Allâh leur vienne à l'ombre des nuées de même que les Anges et que leur sort soit réglé ? Et c'est à Allâh que toute chose est ramenée. (S. La Famille d'Imran, v. 210).

E. 12 : Et si Nous faisons descendre les Anges vers eux, [comme ils l'avaient proposé] si les morts leur parlaient, et si Nous rassemblions toute chose devant eux, ils ne

croiraient que si Allâh veut. Mais la plupart d'entre eux ignorent. (S. Les Bestiaux, v. 111).

E. 13 : « Nous ne faisons descendre les Anges qu'avec la vérité ; et alors, il ne leur sera pas accordé de répit [à ces impies]. » (S. El Hidjr, v. 08).

E. 14 : Il fait descendre, par Son ordre, les Anges avec la révélation, sur qui Il veut parmi Ses serviteurs ; « Avertissez qu'il n'est d'autre divinité que Moi. Craignez-Moi donc ! ». (S. Les Abeilles, v. 02).

E. 15 : Alors les notables de son peuple qui avaient mécréu dirent : « Celui-ci n'est qu'un être humain comme vous voulant se distinguer à votre détriment. Si Allâh avait voulu, ce sont des Anges qu'Il aurait fait descendre. Jamais nous n'avons entendu cela chez nos ancêtres les plus reculés. (S. Les Croyants, v. 24).

E. 16 : Les Anges ainsi que l'Esprit montent vers Lui en un jour dont la durée est cinquante mille ans. (S. Les Voies d'Ascension, v. 4).

E. 17 : Le Jour où l'esprit et les Anges se dresseront en rangs, nul ne saura Lui parler, sauf celui à qui le Tout-Miséricordieux aura accordé la permission, et qui dira la vérité. (S. La Nouvelle, v. 38).

E. 18 : Ceux qui disent : « Notre Seigneur est Allâh », et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux (au moment de la mort) « N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés ; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis. » (S. Les Versets Détaillés, v. 30).

E. 19 : Le jour où ils verront les Anges, ce ne sera pas une bonne nouvelle, ce jour-là, pour les injustes, ils (les Anges) diront : « Barrage, totalement défendu (d'aller vers le Paradis) ! ». (S. Le Discernement, v. 22).

E. 20 : Ceux dont les Anges reprennent l'âme -alors qu'ils sont bons- [les Anges disent] : « Paix sur vous ! Entrez au Paradis, pour ce que vous faisiez. » (S. Les Abeilles, v. 32).

E. 21 : La grande terreur ne les affligera pas, et les Anges les accueilleront : « Voici le Jour qui vous a été promis ». (S. Les Prophètes, v. 103).

E. 22 : Les jardins d'Eden, où ils entreront, ainsi que tous ceux de leurs ascendants, conjoints et descendants, qui ont été de bons croyants. De chaque porte, les Anges entreront auprès d'eux : « Paix sur vous, pour ce que vous avez enduré ! ». (S. Le Tonnerre, v. 23-24).

E. 23 : La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant et le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allâh, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux Prophètes... (S. La Vache, v. 177).

E. 24 : Louange à Allâh, Créateur des cieux et de la terre, qui a fait des Anges des messagers dotés de deux, trois ou quatre ailes. Il ajoute à la création ce qu'Il veut, car Allâh est Omnipotent. (S. Le Créateur, v. 1).

E. 25 : Ou bien avons-Nous créé les Anges de sexe féminin, et sont-ils (les polythéistes) témoins ?! (S. Les Rangés, v. 150).

E. 26 : Et ils firent des Anges qui sont les serviteurs du Tout-Miséricordieux des êtres féminins ! Etaient-ils témoins de leur création ? Leur témoignage sera alors inscrit ; et ils seront interrogés. (S. L'Ornement, v. 19).

E. 27 : Ceux qui ne croient pas en l'au-delà donnent aux Anges des noms de femmes. (S. L'étoile, v. 27).

E. 28 : Et leur Prophète leur dit : « Le signe de son investiture sera que le Cercueil va vous revenir (...) Les Anges le porteront. Voilà bien là un signe pour vous si vous êtes croyants ! » (S. La Vache, v. 248).

E. 29 : Allâh atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui. (S. La Famille d'Imran, v. 18).

E. 30 : « Mais Allâh témoigne de ce qu'Il a fait descendre sur toi, Il l'a fait descendre en toute connaissance. Et les Anges en témoignent. Et Allâh suffit comme témoin. » (S. Les Femmes, v. 166).

E. 31 : Louange à Allah, Créateur des cieux et de la terre, qui a fait des Anges des messagers dotés de deux, trois ou quatre ailes. Il ajoute à la création ce qu'Il veut, car Allah est Omnipotent. (S. Le Créateur, v. 1).

E. 32 : Alors les Anges l'appelèrent pendant que, debout, il priait dans le Sanctuaire : « Voilà qu'Allah t'annonce la naissance de Yahia, confirmateur d'une parole d'Allah. Il sera un chef, un chaste, un prophète et du nombre des gens de bien ». (S. La Famille d'Imran, v. 39).

E. 33 : (Rappelle-toi) quand les Anges dirent : « Ô Marie, certes Allah t'a élue et purifiée ; et Il t'a élue au-dessus des femmes des mondes. » (La Famille d'Imran 42)

E. 34 : (Rappelle-toi,) quand les Anges dirent : Ô Marie, voilà qu'Allah t'annonce une parole de Sa part : son nom sera « al-Masîh » « 'Issâ », fils de Marie, illustre ici-bas comme dans l'au-delà, et l'un des rapprochés d'Allah. (S. La Famille d'Imran, v. 45).

E. 35 : (Allah vous a bien donné la victoire) lorsque tu disais aux croyants : « Ne vous suffit-il pas que votre Seigneur vous fasse descendre en aide trois milliers d'Anges ? » (S. La Famille d'Imran, v. 124).

E. 36 : Mais oui ! Si vous êtes endurants et pieux, et qu'ils (les ennemis) vous assaillent immédiatement, votre Seigneur vous enverra en renfort cinq mille Anges marqués distinctement. (S. La Famille d'Imran, v. 125).

E. 37 : (Et rappelez-vous) le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça aussitôt : « Je vais vous aider d'un millier d'Anges déferlant les uns à la suite des autres. » (S. Le Butin, v. 9).

E. 38 : Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : « Où en étiez-vous ? » (à propos de votre religion) - « Nous étions impuissants sur terre », dirent-ils. Alors les Anges diront : « la terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste

pour vous permettre d'émigrer ? » Voilà bien ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! (S. Les Femmes, v. 97).

E. 39 : Et quel pire injuste que celui qui fabrique un mensonge contre Allah ou qui dit : « Révélation m'a été faite », quand rien ne lui a été révélé. De même que celui qui dit : « Je vais faire descendre quelque chose de semblable à ce qu'Allah a fait descendre. » Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort, et que les Anges leur tendront les mains (disant) : « Laissez sortir vos âmes. Aujourd'hui vous allez être récompensé par le châtiment de l'humiliation pour ce que vous disiez sur Allah d'autre que la vérité et parce que vous vous détourniez orgueilleusement de Ses enseignements ». (S. Les Bestiaux, v. 97).

E. 40 : Si tu voyais, lorsque les Anges arrachaient les âmes aux mécréants ! Ils les frappaient sur leurs visages et sur leurs derrières, (en disant) : « Goûtez au châtiment du Feu ! » (S. Le Butin, v. 50).

E. 41 : Ceux dont les Anges reprennent l'âme – alors qu'ils sont bons – (les Anges leur disent) : « Paix sur vous ! Entrez au Paradis, pour ce que vous faisiez ». (S. Les Abeilles, v. 32).

E. 42 : Et ton Seigneur révéla aux Anges : « Je suis avec vous : affermissez donc les croyants. Je vais jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts ! » (S. Le Butin, v. 12).

2. Le terme d'association/associé

E. 1 : A Lui nul Associé. De [confesser] cela, j'ai reçu ordre et je suis le premier de ceux qui se soumettent [à Lui] (muslim). (S. Les Bestiaux, v. 163).

E. 2 : Et lorsque Louqmên dit à son fils tout en l'exhortant : « O mon fils, ne donne pas d'associé à Allah, car l'association à [Allah] est vraiment une injustice énorme. » (S. Louqmên, v. 13).

E. 3 : Dis : Invoquez ceux qu'en dehors d'Allah vous prétendez [être des divinités]. Ils ne possèdent même pas le poids d'un atome, ni dans les cieus ni sur la terre. Ils n'ont

jamais été associés à leur création et Il n'a personne parmi eux pour Le soutenir. (S. Saba', v. 22).

E. 4 : Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation ; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le jour du Jugement ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé. (S. Le Créateur, v. 14).

E. 5 : Dis : « Voyez-vous vos associés que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi ce qu'ils ont créé de la terre. Ont-ils été associés à la création des cieux ? Ou leur avons-Nous apporté un Livre qui contienne des preuves [pour ce qu'ils font ?] » Non ! Mais ce n'est qu'en tromperie que les injustes se font des promesses les uns aux autres. » (S. Le Créateur, v. 40).

E. 6 : « Dis : « Que pensez-vous de ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la terre ! Ou ont-ils dans les cieux une participation avec Dieu ? Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci (le Coran) ou même un vestige d'une science, si vous êtes véridiques ». (S. El Ahqâf, v. 4).

3. Le terme d'associateur

E. 1 : Ils ont dit : « Soyez Juifs ou Chrétiens, vous serez donc sur la bonne voie ». - Dis : « Non, mais nous suivons la religion d'Abraham le modèle même de la droiture et qui ne fut point parmi les Associateurs ». (S. La Vache, v. 135).

E. 2 : Et n'épousez pas les femmes associatrices tant qu'elles n'auront pas la foi, et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice même si elle vous enchante. Et ne donnez pas d'épouses aux associateurs tant qu'ils n'auront pas la foi, et certes, un esclave croyant vaut mieux qu'un associateur même s'il vous enchante. Car ceux-là [les associateurs] invitent au Feu ; tandis qu'Allah invite, de par Sa Grâce, au Paradis et au pardon Et Il expose aux gens Ses enseignements afin qu'ils se souviennent ! (S. La Vache, v. 221).

E. 3 : Abraham n'était ni Juif ni Chrétien. Il était entièrement soumis à Allah (Musulman). Et il n'était point du nombre des Associateurs. (S. La Famille d'Imran, v. 67).

E. 4 : Abraham était un guide ('Umma) parfait. Il était soumis à Allah, voué exclusivement à Lui et il n'était point du nombre des associateurs. (S. Les Abeilles, v. 120).

E. 5 : Le fornicateur n'épousera qu'une fornicatrice ou une associatrice. Et la fornicatrice ne sera épousée que par un fornicateur ou un associateur ; et cela a été interdit aux croyants. (S. La Lumière, v. 3).

E. 6 : O vous qui croyez ! Les associateurs ne sont qu'impureté: qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée sacrée, après cette année-ci. Et si vous redoutez une pénurie, Allah vous enrichira, s'Il veut, de par Sa grâce. Car Allah est Omniscient et Sage. (S. Le Repentir, v. 28).

E. 7 : [Il en est ainsi] afin qu'Allah châtie les hypocrites, hommes et femmes, et les associateurs et les associatrices et Allah accueille le repentir des croyants et des croyantes. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. (S. Les Coalisés, v. 73).

E. 8 : Et afin qu'Il châtie les hypocrites, hommes et femmes, et les associateurs et les associatrices, qui pensent du mal d'Allah. Qu'un mauvais sort tombe sur eux. Allah est courroucé contre eux, les a maudits, et leur a préparé l'Enfer. Quelle mauvaise destination ! (S. La Victoire Éclatante, v. 6).

4. Le terme de Coran

E. 1 : (Ces jours sont) le mois de Ramadân au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne ! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. - Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en

complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants ! (S. La Vache, v. 185).

E. 2 : Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions ! (S. Les Femmes, v. 82).

Énoncé 3 : Ne méditent-ils pas sur le Coran ? Ou y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs ? (S. Mouhammed, v. 24).

E. 4 avec aussi l'é. 8 : O les croyants ! Ne posez pas de questions sur des choses qui, si elles vous étaient divulguées, vous mécontenteraient. Et si vous posez des questions à leur sujet, pendant que le Coran est révélé, elles vous seront divulguées. Allah vous a pardonné cela. Et Allah est Pardonneur et Indulgent. (S. La Table Servie, v. 101).

E. 5 : Dis : « Qu'y a-t-il de plus grand en fait de témoignage ? » Dis : « Allah est témoin entre moi et vous ; et ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra. « Est-ce vous vraiment qui attestez qu'il y ait avec Allah d'autres divinités ? Dis : « Je n'atteste pas ». Dis [aussi]: « Il n'y a qu'une Divinité Unique. Et moi, je désavoue ce que vous (Lui) associez ». (S. Les Bestiaux, v. 19).

E. 6 : Et quand on récite le Coran, prêtez-lui l'oreille attentivement et observez le silence, afin que vous obteniez la miséricorde (d'Allah). (S. El A'râf, v. 204).

E. 7 : Ce Coran n'est nullement à être forgé en dehors d'Allah mais c'est la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, et l'exposé détaillé du Livre en quoi il n'y a pas de doute, venu du Seigneur de l'Univers. (S. Joseph, v. 10).

E. 8 : Nous te racontons le meilleur récit, grâce à la révélation que Nous te faisons dans ce Coran même si tu étais auparavant du nombre des inattentifs (à ces récits). (S. Joseph, v. 12).

E. 9 : Alif, Lâ, Râ. Voici les versets du Livre et d'une Lecture explicite. (S. El Hidjr, v. 15).

E. 10 : T'â, Sîn. Voici les versets du Coran et d'un Livre explicite. (S. Les Fourmis, v. 27).

Énoncé 11 : Nous ne lui (à Muhammad) avons pas enseigné la poésie ; cela ne lui convient pas non plus. Ceci n'est qu'un rappel et une Lecture [Coran] claire. (S. Yêcîn, v. 69).

E. 12 : Nous ne lui (à Muhammad) avons pas enseigné la poésie ; cela ne lui convient pas non plus. Ceci n'est qu'un rappel et une Lecture [Coran] claire. (S. Yêcîn, v. 69).

E. 13 : Et certes, Nous avons déployé pour les gens, dans ce Coran, toutes sortes d'exemples. Mais la plupart des gens s'obstinent à être mécréants. (S. Le voyage Nocturne, v. 89).

E. 14 : Et assurément, Nous avons déployé pour les gens, dans ce Coran, toutes sortes d'exemples. L'homme cependant, est de tous les êtres le plus grand disputeur. (S. La Caverne, v. 54).

E. 15 : Nous t'avons certes donné « les sept versets que l'on répète », ainsi que le Coran sublime. (S. El Hidjr, v. 87).

E. 16 : Certes, ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit, et il annonce aux croyants qui font de bonnes œuvres qu'ils auront une grande récompense. (S. La Voyage Nocturne, v. 9).

E. 17 : Très certainement Nous avons exposé [tout ceci] dans ce Coran afin que [les gens] réfléchissent. Mais cela ne fait qu'augmenter leur répulsion. (Le Voyage Nocturne), v. 41.

E. 18 : Accomplis la Salât au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et [fais] aussi la Lecture à l'aube, car la Lecture à l'aube a des témoins. (S. Le Voyage Nocturne, v. 78).

E. 19 : Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Cependant, cela ne fait qu'accroître la perdition des injustes. (S. Le Voyage Nocturne, v. 82).

E. 20 : Dis : « Même si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres ». (S. Le Voyage Nocturne, v. 88).

E. 21 : Certes, c'est toi qui reçois le Coran, de la part d'un Sage, d'un Savant. (S. Les fourmis, v. 6).

E. 22 : Ce Coran raconte aux Enfants d'Israël la plupart des sujets sur lesquels ils divergent. (S. Les fourmis, v. 76).

E. 23 : Et dans ce Coran, Nous avons certes cité, pour les gens, des exemples de toutes sortes. Et si tu leur apportes un prodige, ceux qui ne croient pas diront : « Certes, vous n'êtes que des imposteurs ». (S. Les Romains, v. 58).

E. 24 : Nous avons, dans ce Coran, cité pour les gens des exemples de toutes sortes afin qu'ils se souviennent. (S. Les Groupes, v. 27).

E. 25 : Par le Coran plein de sagesse. (S. Yêcîn, v. 2).

E. 26 : Sâd. Par le Coran, au renom glorieux (dikr) ! (S. Sâd, v. 1).

E. 27 : Qâf. Par le Coran glorieux ! (s. Qâf, v. 1).

E. 28 : Nous savons mieux ce qu'ils disent. Tu n'as pas pour mission d'exercer sur eux une contrainte. Rappelle donc, par le Coran celui qui craint Ma menace. (S. Qâf, v. 45).

E. 29 : En effet, Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ? (S. La Lune, v. 22).

E. 30 : Et vraiment, Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ? (S. La Lune, v. 32).

E. 31 : Et vraiment, Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ? (S. La Lune, v. 40).

E. 32 : Et c'est certainement un Coran noble. (S. Le Fracas, v. 77).

E. 33 : Nous l'avons fait descendre, un Coran en [langue] arabe, afin que vous raisonnez. (S. Joseph, v. 2).

E. 34 : C'est ainsi que nous l'avons fait descendre un Coran en [langue] arabe, et Nous y avons multiplié les menaces, afin qu'ils deviennent pieux ou qu'il les incite à s'exhorter ? (S. Tâha, v. 113).

E. 35 : Un Coran [en langue] arabe, dénué de tortuosité, afin qu'ils soient pieux ! (S. Les Groupes, v. 28).

E. 36 : Un Livre dont les versets sont détaillés (et clairement exposés), un Coran [lecture] arabe pour des gens qui savent. (S. Les versets détaillés, v. 3).

E. 37 : Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un Coran arabe, afin que tu avertisses la Mère des cités (la Mecque) et ses alentours et que tu avertisses du Jour du rassemblement, - sur lequel il n'y a pas de doute - Un groupe au Paradis et un groupe dans la fournaise ardente. (S. La Consultation, v. 7).

E. 38 : (Nous avons fait descendre) un Coran que Nous avons fragmenté, pour que tu le lises lentement aux gens. (S. Le voyage Nocturne, v. 106).

E. 39 : Et Nous l'avons fait descendre graduellement. (S. Le voyage Nocturne, v. 17).

5. Le terme de destinée

1) La destinée cosmique

A1) Sur la création de l'univers

E. 1 : C'est Lui qui a fait du soleil une clarté et de la lune une lumière, et Il en a déterminé les phases afin que vous sachiez le nombre des années et le calcul (du

temps). Allah n'a créé cela qu'en toute vérité. Il expose les signes pour les gens doués de savoir. (S. Jonas, v. 5).

E. 2 : Celui à qui appartient la royauté des cieux et de la terre, qui ne S'est point attribué d'enfant, qui n'a point d'associé en Sa royauté et qui a créé toute chose en lui donnant ses justes proportions. (S. Le discernement, v. 2).

E. 3 : c'est Lui qui a fermement fixé des montagnes au-dessus d'elle (la terre), l'a bénie, et lui assigna des ressources alimentaires en quatre jours d'égale durée. (Telle est la réponse) à ceux qui t'interrogent. (S. Les versets détaillés, v. 10).

E. 4 : et fîmes jaillir la terre en sources. Les eaux se rencontrèrent d'après un ordre qui était déjà décrété dans une chose (faite). (S. La lune, v. 12).

E. 5 : Et la lune, Nous lui avons déterminé des phases jusqu'à ce qu'elle devienne comme la palme vieillie. (S. Yêcîn, v. 39).

E. 6 : Fendeur de l'aube, Il a fait de la nuit une phase de repos ; le soleil et la lune pour mesurer le temps. Voilà l'ordre conçu par le Puissant, l'Omniscient. (S. Les Bestiaux, v. 96).

E. 7 : et le soleil court vers un gîte qui lui est assigné ; telle est la détermination du Tout-Puissant, de l'Omniscient. (S. Yêcîn, v. 38).

A2) Sur le don des subsistances

E. 8 : Allah étend largement Ses dons ou (les) restreint à qui Il veut. Ils se réjouissent de la vie sur terre, mais la vie d'ici-bas ne paraîtra que comme une jouissance éphémère en comparaison de l'au-delà. (S. Le Tonnerre, v. 26).

E. 9 : Allah dispense largement ou restreint Ses dons à qui Il veut parmi Ses serviteurs. Certes, Allah est Omniscient. (L'araignée), v. 62.

E. 10 : N'ont-ils pas vu qu'Allah dispense Ses dons ou les restreint à qui Il veut ? Il y a en cela des preuves pour des gens qui croient. (S. Les Romains, v. 37).

E. 11 : Ne savent-ils pas qu'Allah attribue Ses dons avec largesse ou les restreint à qui Il veut ? Il y a en cela des preuves pour des gens qui croient. (S. Les groupes, v. 52).

E. 12 : Et nous avons placé entre eux et les cités que Nous avons bénies, d'autres cités proéminentes, et Nous avons évalué les étapes de voyage entre elles. « Voyagez entre elles pendant des nuits et des jours, en sécurité ». (S. Saba, v. 18).

E. 13 : Celui à qui appartient la royauté des cieux et de la terre, qui ne s'est point attribué d'enfant, qui n'a point d'associé en Sa royauté et qui a créé toute chose en lui donnant ses justes proportions. (S. Le discernement, v. 2).

E. 14 : Allah détermine la nuit et le jour. (S. L'enveloppé, v. 20).

E. 15 : Que celui qui est aisé dépense de sa fortune ; et que celui dont les biens sont restreints dépense selon ce qu'Allah lui a accordé. Allah n'impose à personne que selon ce qu'Il lui a donné, et Allah fera succéder l'aisance à la gêne. (S. Le divorce, v. 7).

E. 16 : Nous avons prédéterminé la mort parmi vous. Nous ne serons point empêchés (S. L'évènement, v. 60).

A3) Temps de descente du Qur'ên (Nuit de la destinée)

E. 17 : Nous l'avons certes, fait descendre (le Coran) pendant la nuit d'Al-Qadr.

E. 18 : Et qui te dira ce qu'est la nuit d'Al-Qadr ?

E. 19 : La nuit d'Al-Qadr est meilleure que mille mois.

(S. La destinée, v. 1-2-3-4-5).

B) La destinée législative religieuse

E. 20 : Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très Haut, Celui Qui a créé et agencé harmonieusement, qui a déterminé et guidé. (S. Le Très-Haut, v. 1-2-3).

E. 21 : Nous l'avons certes, fait descendre (le Coran) pendant la nuit d'Al-Qadr. Et qui te dira ce qu'est la nuit d'Al-Qadr? La nuit d'Al-Qadr est meilleure que mille mois. Durant celle-ci descendent les Anges ainsi que l'Esprit, par permission de leur

Seigneur pour tout ordre. Elle est paix et salut jusqu'à l'apparition de l'aube. (S. La destinée, v. 1-2-3-4-5).

E. 22 : Nul grief à faire au Prophète en ce qu'Allah lui a imposé, conformément aux lois établies pour ceux qui vécurent antérieurement. Le commandement d'Allah est un décret inéluctable. (S. Les coalisés, v. 38).

E. 23 : Allah atteint ce qu'Il Se propose, et Allah a assigné une mesure à chaque chose. (S. Le divorce, v. 3).

E. 24 : D'une goutte de sperme, Il le crée et détermine (son destin). (S. Il s'est renfrogné, v. 19).

6. Le terme de diable-s

E. 1 : Peu de temps après, Satan les fit glisser de là et les fit sortir du lieu où ils étaient. Et Nous dîmes: "Descendez (du Paradis); ennemis les uns des autres. Et pour vous il y aura une demeure sur la terre, et un usufruit pour un temps. (S. La vache, v. 36).

E. 2 : Ô gens! De ce qui existe sur la terre, mangez le licite et le pur; ne suivez point les pas du Diable car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré. (La vache - 168)

E. 3 : Il ne vous commande que le mal et la turpitude et de dire contre Allah ce que vous ne savez pas. (S. La vache, v. 169).

E. 4 : Ceux d'entre vous qui ont tourné le dos, le jour où les deux armées se rencontrèrent, c'est seulement le Diable qui les a fait broncher, à cause d'une partie de leurs (mauvaises) actions. Mais, certes, Allah leur a pardonné. Car vraiment Allah est Pardonneur et indulgent! (S. La famille d'Imran, v. 155).

E. 5 : N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Tāghūt, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. (S. Les femmes, v. 60).

E. 6 : Alors il les fit tomber par tromperie. Puis, lorsqu'ils eurent goûté de l'arbre, leurs nudités leur devinrent visibles; et ils commencèrent tous deux à y attacher des feuilles du Paradis. Et leur Seigneur les appela: "Ne vous avais-je pas interdit cet arbre? Et ne vous avais-je pas dit que le Diable était pour vous un ennemi déclaré? " (S. Les hauteurs, v. 22).

E. 7 : "ô mon fils, dit-il, ne raconte pas ta vision à tes frères car ils monteraient un complot contre toi; le Diable est certainement pour l'homme un ennemi déclaré. (S. Joseph, v. 5).

E. 8 : Et dis à Mes serviteurs d'exprimer les meilleures paroles, car le Diable sème la discorde parmi eux. Le Diable est certes, pour l'homme, un ennemi déclaré. (S. Le voyage nocturne, v. 53).

E. 9 : Car les gaspilleurs sont les frères des diables; et le Diable est très ingrat envers son Seigneur. (S. Le voyage nocturne, v. 27).

E. 10 : Le Diable vous fait craindre l'indigence et vous recommande des actions honteuses; tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de Lui. La grâce d'Allah est immense et Il est Omniscient. (S. La vache, v. 268).

E. 11 : C'est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents. N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants. (S. La famille d'Imran, v. 17).

E. 12 : Pourquoi donc, lorsque Notre rigueur leur vînt, n'ont-ils pas imploré (la miséricorde)? Mais leurs cœurs s'étaient endurcis et le Diable enjolivait à leurs yeux ce qu'ils faisaient. (S. Les bestiaux, v. 43).

E. 13 : Puis le Diable, afin de leur rendre visible ce qui leur était caché - leurs nudités - leur chuchota, disant: "Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour vous empêcher de devenir des Anges ou d'être immortels! ". (S. El A'râf, v. 20).

E. 14 : Et il éleva ses parents sur le trône, et tous tombèrent devant lui, prosternés Et il dit: "ô mon père, voilà l'interprétation de mon rêve de jadis. Allah l'a bel et bien réalisé... Et Il m'a certainement fait du bien quand Il m'a fait sortir de prison et qu'Il

vous a fait venir de la campagne, [du désert], après que le Diable ait suscité la discorde entre mes frères et moi. Mon Seigneur est plein de douceur pour ce qu'Il veut. Et c'est Lui L'Omniscient, le Sage. (S. Joseph, v. 100).

E. 15 : N'as-tu pas vu que Nous avons envoyé contre les mécréants des diables qui les excitent furieusement [à désobéir]? (S. Marie, v. 83).

E. 16 : Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes. (S. Les bestiaux, v. 68).

E. 17 : Et il dit à celui des deux dont il pensait qu'il serait délivré: "Parle de moi auprès de ton maître". Mais le Diable fit qu'il oublia de rappeler (le cas de Joseph) à son maître. Joseph resta donc en prison quelques années. (S. Joseph, v. 42).

E. 18 : [Le valet lui] dit: "Quand nous avons pris refuge près du rocher, vois-tu, j'ai oublié le poisson - le Diable seul m'a fait oublier de (te) le rappeler - et il a curieusement pris son chemin dans la mer". (S. La caverne, v. 63).

E. 19 : Le Diable les a dominés et leur a fait oublier le rappel d'Allah. Ceux-là sont le parti du Diable et c'est le parti du Diable qui sont assurément les perdants. (S. La discussion, v. 19).

E. 20 : ô enfants d'Adam! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point. (S. El A'râf, v. 27).

E. 21 : Nous n'avons envoyé, avant toi, ni Messenger ni prophète qui n'ait récité. (Ce qui lui a été révélé) sans que le Diable n'ait essayé d'intervenir [pour semer le doute dans le cœur des gens au sujet] de sa récitation. Allah abroge ce que le Diable suggère, et Allah renforce Ses versets. Allah est Omniscient et Sage. (S. Le pèlerinage, v. 52).

E. 22 : Afin de faire, de ce que jette le Diable, une tentation pour ceux qui ont une maladie au cœur et ceux qui ont le cœur dur... Les injustes sont certes dans un schisme profond. (S. Le pèlerinage, v. 53).

E. 23 : Dis: "Invoquons-nous, au lieu d'Allah, ce qui ne peut nous profiter ni nous nuire? Et reviendrons-nous sur nos talons après qu'Allah nous a guidés, comme quelqu'un que les diables ont séduit et qui erre perplexe sur la terre, bien que des amis l'appellent vers le droit chemins (lui disant): - "Viens à nous." Dis: "Le vrai chemin, c'est le chemin d'Allah. Et il nous a été commandé de nous soumettre au Seigneur de l'Univers, (S. Les bestiaux, v. 71).

E. 24 : Ceux qui mangent [pratiquent] de l'intérêt usuraire ne se tiennent (au jour du Jugement dernier) que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé. Cela, parce qu'ils disent: "Le commerce est tout à fait comme l'intérêt" Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt. Celui, donc, qui cesse dès que lui est venue une exhortation de son Seigneur, peut conserver ce qu'il a acquis auparavant; et son affaire dépend d'Allah. Mais quiconque récidive... alors les voilà, les gens du Feu! Ils y demeureront éternellement. (S. La vache, v. 275).

E. 25 : Et si jamais le Diable t'incite à faire le mal, cherche refuge auprès d'Allah. Car Il entend, et sais tout. (S. El A'râf, v. 200).

E. 26 : Ceux qui pratiquent la piété, lorsqu'une suggestion du Diable les touche se rappellent [du châtement d'Allah]: et les voilà devenus clairvoyants. (S. El A'râf, v. 201).

E. 27 : Puis, lorsqu'elle en eut accouché, elle dit: "Seigneur, voilà que j'ai accouché d'une fille"; or Allah savait mieux ce dont elle avait accouché! Le garçon n'est pas comme la fille. "Je l'ai nommée Marie, et je la place, ainsi que sa descendance, sous Ta protection contre le Diable, le banni" (S. La famille d'Imran, v. 36).

E. 28 : Et ceux qui dépensent leurs biens avec ostentation devant les gens, et ne croient ni en Allah ni au Jour dernier. Quiconque a le Diable pour camarade inséparable, quel mauvais camarade! (S. Les femmes, v. 38).

E. 29 : Certes, je ne manquerai pas de les égarer, je leur donnerai de faux espoirs, je leur commanderai, et ils fendront les oreilles aux bestiaux; je leur commanderai, et ils altéreront la création d'Allah. Et quiconque prend le Diable pour allié au lieu d'Allah, sera, certes, voué à une perte évidente. (S. Les femmes, v. 119).

E. 30 : Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d'Allah n'a pas été prononcé, car ce serait (assurément) une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de disputer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs. (S. Les bestiaux, v. 121).

E. 31 : ô enfants d'Adam! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point, (S. Les hauteurs, v. 27).

E. 32 : ô mon père, je crains qu'un châtiment venant du Tout Miséricordieux ne te touche et que tu ne deviennes un allié du Diable". (S. Marie, v. 45).

E. 33 : Il guide une partie, tandis qu'une autre partie a mérité l'égarement parce qu'ils ont pris, au lieu d'Allah, les diables pour alliés, et ils pensent qu'ils sont bien-guidés! (S. El A'râf, v. 30).

E. 34 : Et n'eussent été la grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde, vous auriez suivi le Diable, à part quelques-uns. (S. Les femmes, v. 83).

E. 35 : ô gens! De ce qui existe sur la terre, mangez le licite et le pur; ne suivez point les pas du Diable car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré. (S. La vache, v. 168)

E. 36 : Il ne vous commande que le mal et la turpitude et de dire contre Allah ce que vous ne savez pas. (S. La vache, v. 169).

E. 37 : mangez de ce qu'Allah vous a attribué, et ne suivez pas les pas du Diable, car il est pour vous un ennemi déclaré. (S. Les bestiaux, v. 142).

E. 38 : Et quand tout sera accompli, le Diable dira: "Certes, Allah vous avait fait une promesse de vérité; tandis que moi, je vous ai fait une promesse que je n'ai pas tenue. Je n'avais aucune autorité sur vous si ce n'est que je vous ai appelés, et que vous m'avez répondu. Ne me faites donc pas de reproches; mais faites-en à vous même. Je ne vous suis d'aucun secours et vous ne m'êtes d'aucun secours. Je vous renie de m'avoir jadis associé [à Allah]". Certes, un châtement douloureux attend les injustes [les associateurs]. (S. Abraham, v. 22).

E. 39 : Il leur fait des promesses et leur donne de faux espoirs. Et le Diable ne leur fait que des promesses trompeuses. (S. Les femmes, v. 120).

E. 40 : Alors il les fit tomber par tromperie. Puis, lorsqu'ils eurent goûté de l'arbre, leurs nudités leur devinrent visibles; et ils commencèrent tous deux à y attacher des feuilles du Paradis. Et leur Seigneur les appela: "Ne vous avais-Je pas interdit cet arbre? Et ne vous avais-Je pas dit que le Diable était pour vous un ennemi déclaré? " (S. Les hauteurs, v. 22).

E. 41 : Et quand le Diable leur eut embelli leurs actions et dit: "Nul parmi les humains ne peut vous dominer aujourd'hui, et je suis votre soutien." Mais, lorsque les deux groupes furent en vue l'un de l'autre, il tourna les deux talons et dit: "Je vous désavoue. Je vois ce que vous ne voyez pas; je crains Allah, et Allah est dur en punition". (S. Le butin, v. 48).

E. 42 : Et quand tout sera accompli, le Diable dira: "Certes, Allah vous avait fait une promesse de vérité; tandis que moi, je vous ai fait une promesse que je n'ai pas tenue. (S. Abraham, v. 22).

E. 43 : Excite, par ta voix, ceux d'entre eux que tu pourras, rassemble contre eux ta cavalerie et ton infanterie, associe-toi à eux dans leurs biens et leurs enfants et fais-leur

des promesses". Or, le Diable ne leur fait des promesses qu'en tromperie. (S. Le voyage nocturne, v. 64).

E. 44 : Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous en, afin que vous réussissiez. (S. La table servie, v. 90).

E. 45 : d'écarter de vous la souillure du Diable, de renforcer les cœurs et d'en raffermir les pas! [vos pas]. (S. Le butin, v. 11).

E. 46 : Et Nous l'avons protégé contre tout diable banni. (S. El Hidjr, v. 15).

(S. El Hidjr, v. 17).

E. 47 : Lorsque tu lis le Coran, demande la protection d'Allah contre le Diable banni. (S. Les abeilles, v. 98).

E. 48 : Et ceci [le Coran] n'est point la parole d'un diable banni. (S. L'obscurcissement, v. 25)

E. 49 : Il est adoré hormis Allâh. Ô mon père, n'adore pas le Diable, car le Diable désobéit au Tout Miséricordieux. (S. Marie, v. 44).

E. 50 : Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré, (S. Yêcîn, v. 60).

E. 51 : Le Diable les a dominés et leur a fait oublier le rappel d'Allah. Ceux-là sont le parti du Diable et c'est le parti du Diable qui sont assurément les perdants. (S. La discussion, v. 19).

E. 52 : Le Diable est pour vous un ennemi. Prenez-le donc pour un ennemi. Il ne fait qu'appeler ses partisans pour qu'ils soient des gens de la Fournaise. (Le Créateur -v. 6).

E. 53 : Nous lui (Salomon) assujettîmes alors le vent qui, par son ordre, soufflait modérément partout où il voulait. De même que les diables, bâtisseurs et plongeurs de toutes sortes. Et d'autres encore, accouplés dans des chaînes. (S. Sâd, v. 36-38).

7. Le terme de djinn

E. 1 : Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. (S. Qui éparpillent, v. 56).

E. 2 : Ô communauté des djinns et des humains, ne vous est-il pas venu des messagers, choisis parmi vous, qui vous ont raconté Mes signes et averti de la rencontre de ce jour? Ils diront: "Nous témoignons contre nous-mêmes." La vie présente les a trompés; et ils ont témoigné contre eux-mêmes qu'en (vérité) ils étaient mécréants. (Les bestiaux -v. 130).

E. 3 : Ils dirent: "Ô notre peuple! Nous venons d'entendre un Livre qui a été descendu après Moïse, confirmant ce qui l'a précédé. Il guide vers la vérité et vers un chemin droit. (S. Al-Ahqaf, v. 30).

E. 4 : Dis: "Il m'a été révélé qu'un groupe de djinns prêtèrent l'oreille, puis dirent: "Nous avons certes entendu une Lecture [le Coran] merveilleuse, (S. Les djinns, v. 1).

E. 5 : Qui guide vers la droiture. Nous y avons cru, et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur. (S. Les djinns, v. 2).

E. 6 : Dis: "Il m'a été révélé qu'un groupe de djinns prêtèrent l'oreille, puis dirent: "Nous avons certes entendu une Lecture [le Coran] merveilleuse. (S. Les djinns, v. 1).

E. 7 : Qui guide vers la droiture. Nous y avons cru, et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur. (S. Les djinns, v. 2).

E. 8 : En vérité notre Seigneur - que Sa grandeur soit exaltée - ne S'est donné ni compagnie, ni enfant! (S. Les djinns, v. 3).

E. 9 : Notre insensé [Iblis] disait des extravagances contre Allah. (Les djinns - v. 4).

E. 10 : Et nous pensions que ni les humains ni les djinns ne sauraient jamais proférer de mensonge contre Allah. (S. Les djinns, v. 5).

E. 11 : Ils dirent: "ô notre peuple! Nous venons d'entendre un Livre qui a été descendu après Moïse, confirmant ce qui l'a précédé. Il guide vers la vérité et vers un chemin droit. (S. Al-Ahqaf, v. 30).

E. 12 : Ô notre peuple! Répondez au prédicateur d'Allah et croyez en lui. Il [Allah] vous pardonnera une partie de vos péchés et vous protégera contre un châtiment douloureux. (S. El Ahqâf, v. 31).

E. 13 : Et quiconque ne répond pas au prédicateur d'Allah ne saura échapper au pouvoir [d'Allah] sur terre. Et il n'aura pas de protecteurs en dehors de Lui. Ceux-là sont dans un égarement évident. (S. El Ahqâf, v. 32).

E. 14 : Et ils ont désigné des associés à Allah: les djinns, alors que c'est Lui qui les a créés. Et ils Lui ont inventé, dans leur ignorance. Des fils et des filles, Gloire à Lui! Il transcende tout ce qui lui attribue. (S. Les bestiaux, v. 100).

E. 15 : Et un jour Il les rassemblera tous. Puis Il dira aux Anges: "Est-ce vous que ces gens-là adoraient? ". (S. Saba, v. 40).

E. 16 : Le cri, donc, les saisit en toute justice; puis Nous les rendîmes semblables à des débris emportés par le torrent. Que disparaissent à jamais les injustes! (S. Les croyants, v. 1).

E. 17 : Or, il y avait parmi les humains, des mâles qui cherchaient protection auprès des mâles parmi les djinns mais cela ne fît qu'accroître leur détresse. (S. Les djinns, v. 6).

E. 18 : Ainsi, à chaque prophète avons-Nous assigné un ennemi: des diables d'entre les hommes et les djinns, qui s'inspirent trompeusement les uns aux autres des paroles enjolivées. Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait; laisse-les donc avec ce qu'ils inventent. (S. Les bestiaux, v. 112).

E. 19 : Ainsi, à chaque prophète avons-Nous assigné un ennemi: des diables d'entre les hommes et les djinns, qui s'inspirent trompeusement les uns aux autres des paroles

enjolivées. Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait; laisse-les donc avec ce qu'ils inventent. (S. Les bestiaux, v. 112)

E. 20 : Et le jour où Il les rassemblera tous: "ô communauté des djinns, vous avez trop abusé des humains". Et leurs alliés parmi les humains diront: "ô notre Seigneur, nous avons profité les uns des autres, et nous avons atteint le terme que Tu avais fixé pour nous." Il leur dira: "l'Enfer est votre demeure, pour y rester éternellement, sauf si Allah en décide autrement." Vraiment ton Seigneur est Sage et Omniscient. (S. Les bestiaux, v. 128).

E. 21 : Vous ne pouvez vous cacher au point que ni votre ouïe, ni vos yeux et ni vos peaux ne puissent témoigner contre vous. Mais vous pensiez qu'Allah ne savait pas beaucoup de ce que vous faisiez. (S. Les versets détaillés, v. 22).

E. 22 : Et c'est cette pensée que vous avez eue de votre Seigneur, qui vous a ruinés, de sorte que vous êtes devenus du nombre des perdants. (S. Les versets détaillés, v. 23).

E. 23 : S'ils endurent, le Feu sera leur lieu de séjour; et s'ils cherchent à s'excuser, ils ne seront pas excusés. (S. Les versets détaillés, v. 24).

E. 24 : Et Nous leur avons destiné des compagnons inséparables [des démons] qui leur ont enjolivé ce qui était devant et derrière eux. Et le décret s'est avéré juste contre eux, comme contre les autres communautés de djinns et d'hommes qui ont vécu avant eux. Ils sont certes perdants! (S. Les versets détaillés, v. 25).

E. 25 : Et les mécréants diront: "Seigneur, fais-nous voir ceux des djinns et des humains qui nous ont égarés, afin que nous les placions tous sous nos pieds, pour qu'ils soient parmi les plus bas". (S. Les versets détaillés, v. 29).

E. 26 : Et lorsque Nous dûmes aux Anges: "Prosternez-vous devant Adam", ils se prosternèrent, excepté Iblis [Satan] qui était du nombre des djinns et qui se révolta contre le commandement de son Seigneur. Allez-vous cependant le prendre, ainsi que sa descendance, pour alliés en dehors de Moi, alors qu'ils vous sont ennemis? Quel mauvais échange pour les injustes! (S. La caverne, v. 50).

E. 27 : Il dit: "Ô notables! Qui de vous m'apportera son trône avant qu'ils ne viennent à moi soumis? " (S. Les fourmis, v. 38).

E. 28 : Un djinn redoutable dit: "Je te l'apporterai avant que tu ne te lèves de ta place: pour cela, je suis fort et digne de confiance". (S. Les fourmis, v. 39).

E. 29 : Et à Salomon (Nous avons assujetti) le vent, dont le parcours du matin équivalait à un mois (de marche) et le parcours du soir, un mois aussi. Et pour lui nous avons fait couler la source de cuivre. Et parmi les djinns il y en a qui travaillaient sous ses ordres, par permission de son Seigneur. Quiconque d'entre eux, cependant, déviait de Notre ordre, Nous lui faisons goûter le châtement de la fournaise. (S. Saba, v. 12).

E. 30 : "Entrez dans le Feu", dira [Allah,] "parmi les djinns et les hommes des communautés qui vous ont précédés." Chaque fois qu'une communauté entrera, elle maudira celle qui l'aura précédée. Puis, lorsque tous s'y retrouveront, la dernière fournée dira de la première: "ô notre Seigneur! Voilà ceux qui nous ont égarés: donne-leur donc double châtement du feu." Il dira: "A chacun le double, mais vous ne savez pas". (S. Les bestiaux, v. 38).

E. 31 : Nous avons destiné beaucoup de djinns et d'hommes pour l'Enfer. Ils ont des cœurs, mais ne comprennent pas. Ils ont des yeux, mais ne voient pas. Ils ont des oreilles, mais n'entendent pas. Ceux-là sont comme les bestiaux, même plus égarés encore. Tels sont les insoucians. (S. Les bestiaux, v. 179).

E. 32 : Nous avons destiné beaucoup de djinns et d'hommes pour l'Enfer. Ils ont des cœurs, mais ne comprennent pas. Ils ont des yeux, mais ne voient pas. Ils ont des oreilles, mais n'entendent pas. Ceux-là sont comme les bestiaux, même plus égarés encore. Tels sont les insoucians. (S. Les bestiaux, v. 179).

E. 33 : Puis, quand Nous décidâmes sa mort, il n'y eut pour les avertir de sa mort que "la bête de terre", qui rongea sa canne. Puis lorsqu'il s'écroula, il apparut de toute évidence aux djinns que s'ils savaient vraiment l'inconnu, ils ne seraient pas restés dans le supplice humiliant [de la servitude]. (S. Saba, v. 14).

8. Le terme d'enfer

E. 1 : Il se peut que votre Seigneur vous fasse miséricorde. Mais si vous récidivez, Nous récidiverons. Et Nous avons assigné l'Enfer comme camp de détention aux infidèles. (S. Le voyage nocturne, v. 8).

E. 2 : Quiconque désire [la vie] immédiate, Nous nous hâtons de donner ce que Nous voulons, à qui Nous voulons. Puis, Nous lui assignons l'Enfer où il brûlera méprisé et repoussé. (S. Le voyage nocturne, v. 18).

E. 3 : Et ce jour-là Nous présenterons de près l'Enfer aux mécréants, dont les yeux étaient couverts d'un voile qui les empêchait de penser à Moi, et ils ne pouvaient rien entendre non plus. (S. La Caverne, v. 101).

E. 4 : Ceux qui ont mécru, comptent-ils donc pouvoir prendre, pour alliés, Mes serviteurs en dehors de Moi ? Nous avons préparé l'Enfer comme résidence pour les mécréants. (S. La Caverne, v. 102).

E. 5 : Dis : « Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres ? Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien. Ceux-là qui ont nié les signes de leur Seigneur, ainsi que Sa rencontre. Leurs actions sont donc vaines ». Nous ne leur assignerons pas de poids au Jour de la Résurrection. C'est que leur rétribution sera l'Enfer, pour avoir mécru et pris en raillerie Mes signes (enseignements) et Mes messagers. » (S. La Caverne, v. 103-106).

E. 6 : Ceux (les Anges) qui portent le Trône et ceux qui l'entourent célèbrent les louanges de leur Seigneur, croient en Lui et implorent le pardon pour ceux qui croient : « Seigneur ! Tu étends sur toute chose Ta miséricorde et Ta science. Pardonne donc à ceux qui se repentent et suivent Ton chemin et protège-les du châtement de l'Enfer. (S. Le Pardonneur, v. 7).

E. 7 : l'Enfer sera pleinement visible à celui qui regardera... (S. Les anges qui arrachent les âmes, v. 36).

E. 8 : Ceux qui mangent [disposent] injustement des biens des orphelins ne font que manger du feu dans leurs ventres. Ils brûleront bientôt dans les flammes de l'Enfer. (S. Les Femmes, v. 10).

E. 9 : Celui qu'Allah guide, c'est lui le bien-guidé et ceux qu'Il égare... tu ne leur trouveras jamais d'alliés en dehors de Lui et au Jour de la Résurrection, Nous les rassemblerons traînés sur leurs visages, aveugles, muets et sourds. L'Enfer sera leur demeure : chaque fois que son feu s'affaiblit, Nous leur accroîtrons la flamme ardente. (S. Le voyage nocturne, v. 97).

E. 10 : Le Diable est pour vous un ennemi. Prenez-le donc pour ennemi. Il ne fait qu'appeler ses partisans pour qu'ils soient des gens de la Fournaise. (Le Créateur), v. 6.

E. 11 : Si vous n'y parvenez pas et, à coup sûr, vous n'y parviendrez jamais, parez-vous donc contre le feu qu'alimenteront les hommes et les pierres, lequel est réservé aux infidèles. (S. La Vache, v. 24).

E. 12 : Nous allons jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. Car ils ont associé à Allah (des idoles) sans aucune preuve descendue de Sa part. Le Feu sera leur refuge. Quel mauvais séjour, que celui des injustes ! (S. La Famille d'Imran, v. 151).

E. 13 : Et quand Abraham supplia : « O mon Seigneur, fais de cette cité un lieu de sécurité, et fais attribution des fruits à ceux qui parmi ses habitants auront cru en Allah et au Jour dernier », le Seigneur dit : « Et quiconque n'y aura pas cru, alors Je lui concèderai une courte jouissance [ici-bas], puis Je le contraindrai au châtement du Feu [dans l'au-delà]. Et quelle mauvaise destination ! » (La Vache), v. 126.

E. 14 : Et il est des gens qui disent : « Seigneur ! Accorde nous belle part ici-bas, et belle part aussi dans l'au-delà ; et protège-nous du châtement du Feu ! » (S. La Vache, v. 201).

E. 15 : Ils t'interrogent sur le fait de faire la guerre pendant les mois sacrés. - Dis : « Y combattre est un péché grave, mais plus grave encore auprès d'Allah est de faire obstacle au sentier d'Allah, d'être impie envers Celui-ci et la Mosquée sacrée, et

d'expulser de là ses habitants. L'association est plus grave que le meurtre. » Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous détourner de votre religion. Et ceux qui parmi vous abjureront leur religion et mourront infidèles, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immédiate et la vie future. Voilà les gens du Feu : ils y demeureront éternellement. (S La Vache, v. 217).

E. 16 : Ceux qui mangent [pratiquent] de l'intérêt usuraire ne se tiennent (au jour du Jugement dernier) que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé. Cela, parce qu'ils disent : « Le commerce est tout à fait comme l'intérêt ». Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt. Celui, donc, qui cesse dès que lui est venue une exhortation de son Seigneur, peut conserver ce qu'il a acquis auparavant ; et son affaire dépend d'Allah. Mais quiconque récidive... alors les voilà, les gens du Feu ! Ils y demeureront éternellement. (S. La Vache, v. 275).

E. 17 : Quant à ceux qui ne croient pas, ni leurs biens, ni leurs enfants ne pourront jamais leur servir contre la punition d'Allah. Et ce sont les gens du Feu : ils y demeureront éternellement. (S. La Famille d'Imran, v. 116).

E. 18 : qui, debout, assis, couchés sur leurs côtés, invoquent Allah et méditent sur la création des cieux et de la terre (disant): « Notre Seigneur ! Tu n'as pas créé cela en vain. Gloire à Toi ! Garde-nous du châtement du Feu. (S. La Famille d'Imran, v. 191).

E. 18 : Ce sont, certes, des mécréants ceux qui disent : « En vérité, Allah c'est le Messie, fils de Marie. » Alors que le Messie a dit : « O enfants d'Israël, adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur ». Quiconque associe à Allah (d'autres divinités,) Allah lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoueurs ! (S. La Table Servie, v. 72).

E. 19 : le jour où (ces trésors) seront portés à l'incandescence dans le feu de l'Enfer et qu'ils en seront cautérisés, front, flancs et dos : voici ce que vous avez thésaurisé pour vous-mêmes. Goûtez de ce que vous thésaurisiez. » (S. Le repentir, v. 35).

E. 20 : Ne savent-ils pas qu'en vérité quiconque s'oppose à Allah et à Son messager, aura le feu de l'Enfer pour y demeurer éternellement ? Et voilà l'immense opprobre. (S. Le repentir, v. 63).

E. 21 : Aux hypocrites, hommes et femmes, et aux mécréants, Allah a promis le feu de l'Enfer pour qu'ils y demeurent éternellement. C'est suffisant pour eux. Allah les a maudits. Et pour eux, il y aura un châtement permanent. (S. Le repentir, v. 68).

E. 22 : Ceux qui ont été laissés à l'arrière se sont réjouis de pouvoir rester chez eux à l'arrière du Messager d'Allah, ils ont répugné à lutter par leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah, et ont dit : « Ne partez pas au combat pendant cette chaleur ! » Dis : « Le feu de l'Enfer est plus intense en chaleur. » - S'ils comprenaient ! (S. Le repentir, v. 81).

E. 23 : Le jour où on les traînera dans le Feu sur leurs visages, (on leur dira): « Goûtez au contact de Saqar [la chaleur brûlante de l'Enfer] ». (S. La Lune, v. 48).

E. 24 : Je vais le brûler dans le Feu intense (Saqar). (S. L'enveloppé, v. 26).

E. 25 : Et qui te dira ce qu'est Saqar ? (S. L'enveloppé, v. 27).

E. 26 : Il ne laisse rien et n'épargne rien ; » (S. L'enveloppé, v. 28).

E. 27 : Le Feu attisé d'Allah. (S. Le Feu attisé d'Allâh, v. 6).

E. 28 : Et il y a des gens qui discutent au sujet d'Allah sans aucune science, et qui suivent tout diable rebelle. Il a été prescrit à l'égard de ce dernier qu'il égarera quiconque le prendra pour maître, et qu'il le guidera vers le châtement de la fournaise (sa3îr). (S. Le Pèlerinage, v. 3-4).

E. 29 : Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a fait descendre », ils disent : « Nous suivons plutôt ce sur quoi nous avons trouvé nos ancêtres ». Est-ce donc même si le Diable les appelait au châtement de la fournaise (sa3îr) ! (S. Loqmân, v. 21).

E. 30 : Et à Salomon (Nous avons assujetti) le vent, dont le parcours du matin équivalait à un mois (de marche) et le parcours du soir, un mois aussi. Et pour lui Nous avons

fait couler la source de cuivre. Et parmi les djinns il y en a qui travaillaient sous ses ordres, par permission de son Seigneur. Quiconque d'entre eux, cependant, déviait de Notre ordre, Nous lui faisons goûter au châtement de la fournaise (sa3îr). (S. Saba', v. 12).

E. 31 : Le Diable est pour vous un ennemi. Prenez-le donc pour ennemi. Il ne fait qu'appeler ses partisans pour qu'ils soient des gens de la Fournaise (sa3îr). (S. Le Créateur, v. 6).

E. 32 : Et ils dirent : « Si nous avions écouté ou raisonné, nous ne serions pas parmi les gens de la Fournaise (sa3îr) ». (S. La Royauté, v. 10).

E. 33 : Ils ont reconnu leur péché. Que les gens de la Fournaise soient anéantis à jamais. (sa3îr). (S. La Royauté, v. 11).

E. 34 : Ceux qui ont cru en Allah et en Ses messagers ceux-là sont les grands véridiques et les témoins auprès d'Allah. Ils auront leur récompense et leur lumière, tandis que ceux qui ont mécré et traité de mensonges Nos signes, ceux-là seront les gens de la Fournaise (el djahîm). (S. Le Fer, v. 19).

E. 35 : Ensuite, brûlez-le dans la Fournaise (el djahîm) ; puis, liez-le avec une chaîne de soixante-dix coudées, car il ne croyait pas en Allah, le Très Grand. (S. El Hâqa, v. 31-33).

E. 36 : et la fournaise attisée. (S. L'obscurcissement, v. 12).

E. 37 : sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé miséricorde. C'est pour cela qu'Il les a créés. Et la parole de ton Seigneur s'accomplit : « Très certainement, Je remplirai l'Enfer (djahannem) de djinns et d'hommes, tous ensemble ». (S. Hoûd, v. 119).

E. 38 : qui brûlera dans le plus grand Feu (annâr el koubrâ). (S. Le Très-Haut, v. 12).

E. 39 : Le Feu se refermera sur eux. (La Cité), v. 20.

E. 40 : Et qui te dira ce qu'est la Hutamah ? (S. Le feu attisé d'Allâh, v. 5).

E. 41 : le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit): « Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtimeⁿt ». (S. Le Pardonneur, v. 40).

E. 42 : La meilleure [fin] est pour ceux qui répondent à [l'appel] de leur Seigneur. Et quant à ceux qui ne Lui répondent pas, s'ils avaient tout ce qui est sur la terre, et autant encore, ils l'offriraient en rançon. Ceux-là auront le détestable rendement de compte et l'Enfer sera leur refuge. Quel détestable lit de repos ! (S. Le Tonnerre, v. 18).

E. 43 : Et tout tyran insolent fut déçu. L'Enfer est sa destination et il sera abreuvé d'une eau purulente. (S. Abraham, v. 15-16).

E. 44 : Entrez donc par les portes de l'Enfer pour y demeurer éternellement. Combien est mauvaise la demeure des orgueilleux ! (Les Abeilles), v. 29.

E. 45 : Voici un groupe qui entre précipitamment en même temps que vous, nulle bienvenue à eux. Ils vont brûler dans le Feu.* Ils dirent : « Pas de bienvenue pour vous, plutôt. C'est vous qui avez préparé cela pour nous ». Quel mauvais lieu de séjour ! (S. Sâd, v. 59-60).

E. 46 : « Entrez, [leur] dira-t-on, par les portes de l'Enfer, pour y demeurer éternellement ». Qu'il est mauvais le lieu de séjour des orgueilleux ! (S Les Groupes, v. 72).

E47 : Et [Allah] dit : « Va-t-en ! Quiconque d'entre eux te suivra... votre sanction sera l'Enfer, une ample rétribution. (S. La voyage nocturne, v. 63).

Enoncé 48 : Quiconque vient en criminel à son Seigneur, aura certes l'Enfer où il ne meurt ni ne vit. (S. Tâha, v. 74).

E. 49 : « Vous serez, vous et ce que vous adoriez en dehors d'Allah, le combustible de l'Enfer, vous vous y rendrez tous. (S. Les Prophètes, v. 98).

E. 50 : qui disent : « Seigneur, écarte de nous le châtimeⁿt de l'Enfer ». - car son châtimeⁿt est permanent. (S. Le Discernement, v. 65).

E. 51 : Ils te demandent de hâter [la venue] du châtimeⁿt, tandis que l'Enfer cerne les mécréants de toutes parts. (S. L'araignée, v. 54).

E. 52 : Et quel pire injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah, ou qui dément la Vérité quand elle lui parvient ? N'est-ce pas dans l'Enfer une demeure pour les mécréants ? (S. L'araignée, v. 68).

E. 53 : Aux hypocrites, hommes et femmes, et aux mécréants, Allah a promis le feu de l'Enfer pour qu'ils y demeurent éternellement. C'est suffisant pour eux. Allah les a maudits. Et pour eux, il y aura un châtimeⁿt permanent. (S. Le Repentir, v. 68).

E. 54 : Et l'Enfer sera sûrement leur lieu de rendez-vous à tous. (S. El Hidjr, v. 43).

E. 55 : Voici l'Enfer qu'on vous promettait. (S. Yêcîn, v. 63).

E. 56 : L'Enfer où ils brûleront. Et quel affreux lit ! (Sâd), v. 56.

E. 57 : L'Enfer demeure aux aguets. (S. La Nouvelle, v. 21).

9. Le terme de foi

E. 1 : « Voudriez-vous interroger votre Messager comme auparavant on interrogea Moïse ? Quiconque substitue la mécréance à la foi s'égare certes du droit chemin. » (S. La Vache, v. 108).

E. 2 : « et qu'Il distingue les hypocrites. On avait dit à ceux-ci : "Venez combattre dans le sentier d'Allâh, ou repoussez l'ennemi, ils dirent : " Bien sûr que nous vous suivrons si nous étions sûrs qu'il y aurait une guerre." Ils étaient, ce jour-là, plus près de la mécréance que de la foi. Ils disaient de leurs bouches ce qui n'était pas dans leurs cœurs. Et Allâh sait fort bien ce qu'ils cachaient. » (S. La famille d'Imran, v. 167).

E. 3 : « Seigneur ! Nous avons entendu l'appel de celui qui a appelé ainsi à la foi : "Croyez en votre Seigneur !" Et dès lors nous avons cru. Seigneur, pardonne-nous nos péchés, efface de nous nos méfaits, et place-nous, à notre mort, avec les gens de bien ! » (S. La famille d'Imran), v. 193.

E. 4 : « Et sachez que le Messager d'Allâh est parmi vous. S'il vous obéissait dans maintes affaires, vous seriez en difficulté. Mais Allâh vous a fait aimer la foi et l'a embellie dans vos cœurs et vous a fait détesté la mécréance, la perversité et la désobéissance. Ceux-là sont les bien-dirigés. » (S. Les Appartements, v. 7).

E. 5 : « Les Bédouins ont dit : "Nous avons la foi." Dis : "Vous n'avez pas encore la foi. Dites plutôt : Nous nous sommes simplement soumis [convertis à l'islam], car la foi n'a pas encore pénétré dans vos cœurs. Et si vous obéissez à Allâh et à Son Messager, il ne vous fera rien prendre de vos œuvres." Allâh est Pardonneur et Miséricordieux. » (S. Les Appartements, v. 14).

E. 6 : « Ils te rappellent leur conversion à l'islam comme si c'était une faveur de leur part. Dis : "Ne me rappelez pas votre conversion à l'islam comme une faveur. C'est tout au contraire une faveur dont Allâh vous a comblés en vous dirigeant vers la foi, si toutefois vous êtes véridiques. » (S. Les Appartements, v. 17).

E. 7 : « Si Nous avions fait un Coran en une langue autre que l'arabe, ils auraient dit : "pourquoi ses versets n'ont-ils pas été exposé clairement ? Quoi ? Un [Coran] non-arabe et un [Messager] arabe ? Dis : "pour ceux qui croient, il est une guidée et une guérison. » (S. Les versets détaillés, v. 44).

E. 8 : « Ceux qui croient et font de bonnes œuvres, leur Seigneur les guidera à cause de leur foi. A leurs pieds les ruisseaux couleront dans les Jardins des délices. » (S. Jonas, v. 9).

E. 9 : « Certes ceux auxquels l'on disait : "Les gens se sont rassemblés contre vous ; craignez-les", cela accrut leur foi, et ils dirent : "Allâh nous suffit ; il est notre meilleur garant." » S. (La famille d'Imran), v. 173.

E. 10 : « Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allâh. Et quand ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur. » (S. Le Butin, v. 2).

E. 11 : « Et quand une sourate est révélée, il en est parmi eux qui dit : "Quel est celui d'entre vous dont elle fait augmenter la foi ?" Quant aux croyants, elle fait certes croître leur foi, et ils s'en réjouissent". » (S. Le Repentir, v. 124).

E. 12 : «qui croient à l'invisible et accomplissent la Salât et dépensent (dans l'obéissance à Allah), de ce que Nous leur avons attribué» (S. La Vache, v. 3).

E. 13 : « Croyez-vous donc en une partie du livre et rejetez-vous le reste ?! Ceux d'entre vous qui agissent de la sorte ne méritent que l'ignominie dans cette vie, et au Jour de la Résurrection ils seront refoulés au plus dur châtement, et Allâh n'est pas inattentif à ce que vous faites. » (S. La Vache, v. 85).

E. 14 : « Ils croient en Allâh et au Jour dernier, ordonnent le convenable, interdisent le blâmable et concourent aux bonnes œuvres. Ceux-là sont parmi les gens de bien. » (S. La Vache, v. 114).

E. 15 : « Et ceux qui recherchent l'au-delà et fournissent les efforts qui y mènent, tout en étant croyants, alors l'effort de ceux-là sera reconnu. » (S. Le Voyage Nocturne, v. 19).

E. 16 : « Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. » (S. Les Abeilles, v. 97).

E. 17 : « Et rappelez-vous, lorsque Nous avons pris votre engagement, et brandi au-dessus de vous At-Tôr (le Mon Sinâï) en vous disant : "Tenez ferme à ce que Nous vous avons donné, et écoutez !" Ils dirent : "Nous avons écouté et désobéi !" Dans leur impiété, leurs cœurs étaient passionnément épris du Veau (objet de leur culte). Dis-leur : "Quelles mauvaises prescriptions ordonnées par votre foi, si vous êtes croyants. » (S. La Vache, v. 93).

E. 18 : « Ceux qui lancent des accusations contre les femmes vertueuses, chastes (qui pensent même pas à commettre la turpitude) et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà, et, ils auront un énorme châtement. » (S. La Lumière, v. 23).

E. 19 : « C'est Lui qui a fait descendre la quiétude dans les cœurs des croyants afin qu'ils ajoutent une foi à leur foi. » (S. La Victoire éclatante, v. 3).

E. 20 : « Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants : tous ont cru en Allâh, en Ses Anges, à Ses Livres et en Ses Messagers ; (en disant) : "Nous ne faisons aucune distinction entre Ses Messagers." Et ils ont dit : "Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons ton pardon. C'est à Toi que sera le retour." » (S. La Vache, v. 285).

E. 21 : « Ceux qui ont cru et n'ont troublé la pureté de leur foi par quelque iniquité (association), ceux-là ont la sécurité ; et ce sont eux les bien-guidés. » (S. Les Bestiaux, v. 82).

E. 22 : « Ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquilissent à l'évocation d'Allâh. Certes, c'est par l'évocation d'Allâh que se tranquilissent les cœurs. » (S. Le Tonnerre, v. 28).

10. Le terme d'houris

E. 1 : Les pieux seront dans une demeure sûre, parmi des jardins et des sources,* Ils porteront des vêtements de satin et de brocart et seront placés face à face.* C'est ainsi ! Et Nous leur donnerons pour épouses des houris aux grands yeux. (S. La Fumée, v. 51-54).

E. 2 : Les pieux seront dans des Jardins et dans des délices,*se réjouissant de ce que leur Seigneur leur aura donné, et leur Seigneur les aura protégés du châtement de la Fournaise.* « En récompense de ce que vous faisiez, mangez et buvez en toute sérénité,* accoudés sur des lits bien rangés », et Nous leur ferons épouser des houris aux grands yeux noirs. (S. At-Tôr, v.17- 20).

E. 3 : Là (au Paradis), il y aura des vertueuses et des belles.* Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? *Des houris cloîtrées dans les tentes. (S. Le Tout-Miséricordieux, v. 70-72).

E. 4 : Et ils auront des houris aux yeux, grands et beaux. (S. Le Fracas, v. 22).

11. Le terme d'islam

E. 1 : Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam. Ceux auxquels le Livre a été apporté ne se sont disputés, par agressivité entre eux, qu'après avoir reçu la science. Et quiconque ne croit pas aux signes d'Allah... alors Allah est prompt à demander compte ! (S. La Famille d'Imran, v. 19).

E. 2 : Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. (S. La Famille d'Imran, v. 85).

E. 3 : Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée - sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte -. (Vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité. Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion : ne les craignez donc pas et craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché... alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux. (S. La table servie, v. 3).

E. 4 : Et puis, quiconque Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'Islam. Et quiconque Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et gênée, comme s'il s'efforçait de monter au ciel. Ainsi Allah inflige Sa punition à ceux qui ne croient pas. (S. Les Bestiaux, v. 125).

E. 5 : Est-ce que celui dont Allah ouvre la poitrine à l'Islam et qui détient ainsi une lumière venant de Son Seigneur... Malheur donc à ceux dont les cœurs sont endurcis contre le rappel d'Allah. Ceux-là sont dans un égarement évident. (S. Les groupes, v. 22).

E. 6 : Et qui est plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah, alors qu'il est appelé à l'islam ? Et Allah ne guide pas les gens injustes. (S. Le Rang, v. 7).

12. Le terme de magie

E. 1 : « Et ils suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Solayman. Alors que Solayman n'a jamais été mécréant mais bien les diables : ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Hârout et Mârout, à Babylone ; mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord : « Nous ne sommes rien qu'une tentation : ne sois pas mécréant » ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. Or ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir] n'aura aucune part dans l'au-delà. Certes, quelle détestable marchandise pour laquelle ils ont vendu leurs âmes ! Si seulement ils savaient ! » (S. La Vache, v. 102).

E. 2 : Et quand Allah dira : « O Jésus, fils de Marie, rappelle-toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère quand Je te fortifiais du Saint-Esprit. Au berceau tu parlais aux gens, tout comme en ton âge mûr. Je t'enseignais le Livre, la Sagesse, la Thora et l'Évangile ! Tu fabriquais de l'argile comme une forme d'oiseau par Ma permission ; puis tu soufflais dedans. Alors par Ma permission, elle devenait oiseau. Et tu guérissais par Ma permission, l'aveugle-né et le lépreux. Et par Ma permission, tu faisais revivre les morts. Je te protégeais contre les Enfants d'Israël pendant que tu leur apportais les preuves. Mais ceux d'entre eux qui ne croyaient pas dirent : « Ceci n'est que de la magie évidente ». (S. La Table servie, v. 110).

E. 3 : Même si Nous avons fait descendre sur toi (Muhammad) un Livre en papier qu'ils pouvaient toucher de leurs mains, ceux qui ne croient pas auraient certainement dit : « Ce n'est que de la magie évidente ! » S. Les Bestiaux, v. 7).

E. 4 : Et lorsque la vérité leur vint de Notre part, ils dirent : « Voilà certes, une magie manifeste ! » (S. Jonas, v. 76).

E. 5 : Moïse dit : « Dites-vous à la Vérité quand elle vous est venue : Est-ce que cela est de la magie ? Alors que les magiciens ne réussissent pas... ». (S. Jonas, v. 77).

E. 6 : Et les magiciens vinrent à Pharaon en disant : « Y aura-t-il vraiment une récompense pour nous, si nous sommes les vainqueurs ? » 114 Il dit : « Oui, et vous serez certainement du nombre de mes rapprochés ». Ils dirent : « O Moïse, ou bien tu jetteras (le premier), ou bien nous serons les premiers à jeter ». « Jetez » dit-il. Puis lorsqu'ils eurent jeté, ils ensorcelèrent les yeux des gens et les épouvantèrent, et vinrent avec une puissante magie. Et Nous révélâmes à Moïse : « Jette ton bâton ». Et voilà que celui-ci se mit à engloutir ce qu'ils avaient fabriqué. Ainsi la vérité se manifesta et ce qu'ils firent fût vain. Ainsi ils furent battus et se trouvèrent humiliés. (S. El A'râf, v. 113-119).

E. 7 : Et les magiciens se jetèrent prosternés. Ils dirent : « Nous croyons au Seigneur de l'Univers, au Seigneur de Moïse et d'Aaron. » « Y avez-vous cru avant que je ne vous (le) permette ? dit Pharaon. C'est bien un stratagème que vous avez manigancé dans la ville, afin d'en faire partir ses habitants. Vous saurez bientôt... » (S. El A'râf, v. 120-123).

E. 8 : Et les magiciens se jetèrent prosternés. Ils dirent : « Nous croyons au Seigneur de l'Univers, au Seigneur de Moïse et d'Aaron. » « Y avez-vous cru avant que je ne vous (le) permette ? dit Pharaon. C'est bien un stratagème que vous avez manigancé dans la ville, afin d'en faire partir ses habitants. Vous saurez bientôt... » (S. El A'râf, v. 120-123).

E. 9 : Et ils dirent : « Quel que soit le miracle que tu nous apportes pour nous fasciner [ensorceler par un charme Rob. Hist.], nous ne croirons pas en toi ». (S. El A'râf, v. 132).

E. 10 : Et c'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours, - alors que Son Trône était sur l'eau, - afin d'éprouver lequel de vous agirait le mieux. Et si tu dis : « Vous serez ressuscités après la mort », ceux qui ne croient pas diront : « Ce n'est là qu'une magie évidente ». (S. Hoûd, v. 7).

E. 11 : Il dit : « Es-tu venu à nous, ô Moïse, pour nous faire sortir de notre terre par ta magie ? (S. Tâha, v. 57).

E. 12 : Ils dirent : « Voici deux magiciens qui, par leur magie, veulent vous faire abandonner votre terre et emporter votre doctrine idéale. (S. Tâha, v. 63).

E. 13 : Ils (les magiciens) dirent : « O Moïse, ou tu jettes, [le premier ton bâton] ou que nous soyons les premiers à jeter ? » 66 Il dit : « Jetez plutôt ». Et voilà que leurs cordes et leurs bâtons lui parurent ramper par l'effet de leur magie. (S. Tâha, v. 65-66).

Enoncé 14 : « Moïse ressentit quelque peur en lui-même. 68 Nous lui dîmes : « N'aie pas peur, c'est toi qui auras le dessus. » (S. Tâha, 67-68).

E. 15 : « Jette ce qu'il y a dans ta main droite ; cela dévorera ce qu'ils ont fabriqué. Ce qu'ils ont fabriqué n'est qu'une ruse de magicien ; et le magicien ne réussit pas, où qu'il soit ». (S. Tâha, v. 69).

E. 16 : Les magiciens se jetèrent prosternés, disant : « Nous avons foi en le Seigneur d'Aaron et de Moïse ». (S. Tâha, v. 70).

E. 17 : Alors Pharaon dit : « Avez-vous cru en lui avant que je ne vous y autorise ? C'est lui votre chef qui vous a enseigné la magie. Je vous ferai sûrement, couper mains et jambes opposées, et vous ferai crucifier aux troncs des palmiers, et vous saurez, avec certitude, qui de nous est plus fort en châtiment et qui est le plus durable ». (S. Tâha, v. 71).

E. 18 : « Par celui qui nous a créés, dirent-ils, nous ne te préférons jamais à ce qui nous est parvenu comme preuves évidentes. Décrète donc ce que tu as à décréter. Tes décrets ne touchent que cette présente vie. 73 Nous croyons en notre Seigneur, afin qu'Il nous pardonne nos fautes ainsi que la magie à laquelle tu nous as contraints ». Et Allah est meilleur et éternel. (S. Tâha, v. 72-73).

E. 19 : [Pharaon] dit : « Avez-vous cru en lui avant que je ne vous le permette ? En vérité, c'est lui votre chef, qui vous a enseigné la magie ! Eh bien, vous saurez bientôt

! Je vous couperai, sûrement, mains et jambes opposées, et vous crucifierai tous ». (S. Les Poètes, v. 49).

E. 20 : Et lorsque Nos prodiges leur parvinrent, clairs et explicites, ils dirent : « C'est là une magie évidente ! » (S. Les Fourmis, v. 13).

E. 21 : « Puis, quand Moïse vint à eux avec Nos prodiges évidents, ils dirent : « Ce n'est là que magie inventée. Jamais nous n'avons entendu parler de cela chez nos premiers ancêtres ». (Les Récits, v. 36).

E. 22 : Et quand Nos versets édifiants leur sont récités, ils disent : Ce n'est là qu'un homme qui veut vous repousser de ce que vos ancêtres adoraient ». Et ils disent : « Ceci (Le Coran) n'est qu'un mensonge inventé ». Et ceux qui ne croient pas disent de la Vérité quand elle leur vient : « Ce n'est là qu'une magie évidente ! » (Saba', v. 43).

E. 23 : [Pharaon] dit aux notables autour de lui : « Voilà en vérité un magicien savant. 35 Il veut par sa magie vous expulser de votre terre. Que commandez-vous ? » (Les Poètes, v. 34-35).

E. 24 : « Ainsi, aucun Messager n'est venu à leurs prédécesseurs sans qu'ils n'aient dit : « C'est un magicien ou un possédé ! » (Les vents qui éparpillent, v. 52).

13. Le terme de Paradis

E. 1 : aux jardins du séjour (éternel) que le Tout Miséricordieux a promis à Ses serviteurs, [qui ont cru] au mystère. Car Sa promesse arrivera sans nul doute. (S. Marie, v. 61).

E. 2 : Voici la description du Paradis qui a été promis aux pieux : il y aura là des ruisseaux d'une eau jamais malodorante, et des ruisseaux d'un lait au goût inaltérable, et des ruisseaux d'un vin délicieux à boire, ainsi que des ruisseaux d'un miel purifié. Et il y a là, pour eux, des fruits de toutes sortes, ainsi qu'un pardon de la part de leur Seigneur. [Ceux-là] seront-ils pareils à ceux qui s'éternisent dans le Feu et qui sont abreuvés d'une eau bouillante qui leur déchire les entrailles ? (S. Mouhammed, v 15).

E. 3 : Tel est le paradis qui a été promis aux pieux : sous lequel coulent les ruisseaux ; ses fruits sont perpétuels, ainsi que son ombrage. Voilà la fin de ceux qui pratiquent la piété, tandis que la fin des mécréants sera le Feu. (S. Le Tonnerre, v. 35).

E. 4 : Ceux qui disent : « Notre Seigneur est Allah » et qui ensuite se tiennent sur le droit chemin. Ils ne doivent avoir aucune crainte et ne seront point affligés. Ceux-là sont les gens du Paradis où ils demeureront éternellement, en récompense de ce qu'ils faisaient. (S. El Ahqâf, v. 13-14).

E. 5 : Pour ceux qui traitent de mensonges Nos enseignements et qui s'en écartent par orgueil, les portes du ciel ne leur seront pas ouvertes, et ils n'entreront au Paradis que quand le chameau pénètre dans le chas de l'aiguille. Ainsi rétribuons-Nous les criminels. (S. El A'râf, v. 40).

E. 6 : Et Nous enlèverons toute la rancune de leurs poitrines, sous eux couleront les ruisseaux, et ils diront : « Louange à Allah qui nous a guidés à ceci. Nous n'aurions pas été guidés, si Allah ne nous avait pas guidés. Les messagers de notre Seigneur sont venus avec la vérité. » Et on leur proclamera : « Voilà le Paradis qui vous a été donné en héritage pour ce que vous faisiez ». (S. El A'râf, v. 43).

E. 7 : Voilà le Paradis dont Nous ferons hériter ceux de Nos serviteurs qui auront été pieux. (S. Marie, v. 63).

E. 8 : « Les jardins d'Eden, où ils entreront, ainsi que tous ceux de leurs ascendants, conjoints et descendants, qui ont été de bons croyants. De chaque porte, les Anges entreront auprès d'eux : "Paix sur vous, pour ce que vous avez enduré !" ». S. (Le Tonnerre), v. 23-24.

E. 9 : Là, leur invocation sera « Gloire à Toi, O Allah », et leur salutation : « Salâm », [Paix !] et la fin de leur invocation : « Louange à Allah, Seigneur de l'Univers ». (Jonas, v. 10).

E. 10 : Leur salutation au jour où ils Le rencontreront sera : « Salâm » [paix], et Il leur a préparé une généreuse récompense. (S. El Ahzêb, v. 44).

E. 11 : Ceux dont les Anges reprennent l'âme - alors qu'ils sont bons - [les Anges leur] disent : « Paix sur vous ! Entrez au Paradis, pour ce que vous faisiez ». (S. Les Fourmis, v. 32).

E. 12 : « Les jardins d'Eden, où ils entreront, ainsi que tous ceux de leurs ascendants, conjoints et descendants, qui ont été de bons croyants. De chaque porte, les Anges entreront auprès d'eux : "Paix sur vous, pour ce que vous avez enduré !". » S. Ar-Ra'd (Le Tonnerre), v. 23-24.

E. 13 : Est-ce donc ceux-là au sujet desquels vous juriez qu'ils n'obtiendront de la part d'Allah aucune miséricorde... ? - Entrez au Paradis ! Vous serez à l'abri de toute crainte et vous ne serez point affligés. (S. El A'râf, v. 49).

E. 14 : Ceux qui disent : « Notre Seigneur est Allah », et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux. « N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés ; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis. (S. Les versets détaillés, v. 30).

E. 15 : Dis : « Puis-je vous apprendre quelque chose de meilleur que tout cela ? Pour les pieux, il y a, auprès de leur Seigneur, des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement, et aussi, des épouses purifiées, et l'agrément d'Allah. » Et Allah est Clairvoyant sur [Ses] serviteurs. (S. La Famille d'Imran, v. 15).

E. 16 : Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieus et la terre, préparé pour les pieux. (S. La Famille d'Imran, v. 133).

E. 17 : Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieus et la terre, préparé pour les pieux. (S. La Famille d'Imran, v. 133).

E. 18 : Mais quant à ceux qui craignent leur Seigneur, ils auront des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement, un lieu d'accueil de la part d'Allah. Et ce qu'il y a auprès d'Allah est meilleur, pour les pieux. (S. La Famille d'Imran, v. 198).

E. 19 : Tels sont les ordres d'Allah. Et quiconque obéit à Allah et à Son messager, Il le fera entrer dans les Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Et voilà la grande réussite. (S. Les Femmes, v. 13).

E. 20 : Et quant à ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, bientôt Nous les ferons entrer aux Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux. Ils y demeureront éternellement. Il y aura là pour eux des épouses purifiées. Et Nous les ferons entrer sous un ombrage épais. (S. Les Femmes, v. 57).

E. 21 : Les pieux seront dans une demeure sûre,* parmi des jardins et des sources,* Ils porteront des vêtements de satin et de brocart et seront placés face à face. C'est ainsi ! Et Nous leur donnerons pour épouses des houris aux grands yeux. (S. La Fumée, v. 51-54).

E. 22 : Aux croyants et aux croyantes, Allah a promis des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour qu'ils y demeurent éternellement, et des demeures excellentes, aux jardins d'Eden [du séjour permanent]. Et la satisfaction d'Allah est plus grande encore, et c'est là l'énorme succès. (S. Le Repentir, v. 72).

E. 6 et 23 : Et Nous aurons arraché toute rancune de leurs poitrines : et ils se sentiront frères, faisant face les uns aux autres sur des lits.* Nulle fatigue ne les y touchera. Et on ne les en fera pas sortir. (S. El Hidjr, v. 47-48).

E. 24 : et fais de moi l'un des héritiers du Jardin des délices. (S. Les Poètes, v. 85).

14. Le terme de Prophète-s

E. 1 : Et [rappelez-vous] quand vous dites : « O Moïse, nous ne pouvons plus tolérer une seule nourriture. Prie donc ton Seigneur pour qu'Il nous fasse sortir de la terre ce qu'elle fait pousser, de ses légumes, ses concombres, son ail (ou blé), ses lentilles et ses oignons ! » - Il vous répondit : « Voulez-vous échanger le meilleur pour le moins bon ? Descendez donc à n'importe quelle ville ; vous y trouverez certainement ce que vous demandez ! ». L'avilissement et la misère s'abattirent sur eux ; ils encoururent la colère d'Allah. Cela est parce qu'ils reniaient les révélations d'Allah, et qu'ils tuaient sans

droit les prophètes. Cela parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. (S. La Vache, v. 61).

E. 2 : Et quand on leur dit : « Croyez à ce qu'Allah a fait descendre », ils disent : « Nous croyons à ce qu'on a fait descendre à nous ». Et ils rejettent le reste, alors qu'il est la vérité confirmant ce qu'il y avait déjà avec eux. - Dis : « Pourquoi donc avez-vous tué auparavant les prophètes d'Allah, si vous étiez croyants ? ». (S. La Vache, v. 91).

E. 3 : La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jugs, d'accomplir la Salât et d'acquitter la Zakât. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux ! (S. La Vache, v. 177).

E. 4 : Les gens formaient (à l'origine) une seule communauté (croyante). Puis, (après leurs divergences,) Allah envoya des prophètes comme annonciateurs et avertisseurs ; et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences. Mais, ce sont ceux-là mêmes à qui il avait été apporté, qui se mirent à en disputer, après que les preuves leur furent venues, par esprit de rivalité ! Puis Allah, de par Sa Grâce, guida ceux qui crurent vers cette Vérité sur laquelle les autres disputaient. Et Allah guide qui Il veut vers le chemin droit. (S. La Vache, v. 213).

E. 5 : Ceux qui ne croient pas aux signes d'Allah, tuent sans droit les prophètes et tuent les gens qui commandent la justice, annonce-leur un châtement douloureux.. (S. La Famille d'Imran, v. 21).

E. 6 : Et il ne va pas vous commander de prendre pour seigneurs anges et prophètes. Vous commanderait-il de rejeter la foi, vous qui êtes Musulmans ? (S. La Famille d'Imran, v. 80).

E. 7 : Et lorsqu'Allah prit cet engagement des prophètes : « Chaque fois que Je vous accorderai un Livre et de la Sagesse, et qu'ensuite un messenger vous viendra confirmer ce qui est avec vous, vous devez croire en lui, et vous devrez lui porter secours. » Il leur dit : « Consentez-vous et acceptez-vous Mon pacte à cette condition ? » - « Nous consentons », dirent-ils. « Soyez-en donc témoins, dit Allah. Et Me voici, avec vous, parmi les témoins. (S. La Famille d'Imran, v. 81).

E. 8 : Où qu'ils se trouvent, ils sont frappés d'avilissement, à moins d'un secours providentiel d'Allah ou d'un pacte conclu avec les hommes. Ils ont encouru la colère d'Allah, et les voilà frappés de malheur, pour n'avoir pas cru aux signes d'Allah, et assassiné injustement les prophètes, et aussi pour avoir désobéi et transgressé. (S. La Famille d'Imran, v. 112).

E. 9 : Allah a certainement entendu la parole de ceux qui ont dit : « Allah est pauvre et nous sommes riches. » Nous enregistrons leur parole, ainsi que leur meurtre, sans droit, des prophètes. Et Nous leur dirons : « Goûtez au châtement de la fournaise. (S. La Famille d'Imran, v. 181).

E. 10 : Quiconque obéit à Allah et au Messenger... ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits : les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là ! (S. Les Femmes, v. 69).

E. 11 : (Nous les avons maudits) à cause de leur rupture de l'engagement, leur mécréance aux révélations d'Allah, leur meurtre injustifié des prophètes, et leur parole : « Nos cœurs sont (enveloppés) et imperméables ». En réalité, c'est Allah qui a scellé leurs cœurs à cause de leur mécréance, car ils ne croyaient que très peu. (S. La Famille d'Imran, v. 155).

E. 12 : Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Noé et aux prophètes après lui. Et Nous avons fait révélation à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob aux Tribus, à Jésus, à Job, à Jonas, à Aaron et à Salomon, et Nous avons donné le Zabour à David. (S. La Famille d'Imran, v. 163).

E. 13 : Et ton Seigneur est plus Connaisseur de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre. Et parmi les prophètes, Nous avons donné à certains plus de faveurs qu'à d'autres. Et à David Nous avons donné le « Zabûr ». (S. Le voyage nocturne, v. 55).

E. 14 : Voilà ceux qu'Allah a comblés de faveurs, parmi les prophètes, parmi les descendants d'Adam, et aussi parmi ceux que Nous avons transportés en compagnie de Noé, et parmi la descendance d'Abraham et d'Israël, et parmi ceux que Nous avons guidés et choisis. Quand les versets du Tout Miséricordieux leur étaient récités, ils tombaient prosternés en pleurant. (S. Marie, v. 58).

E. 15 : Lorsque Nous primes des prophètes leur engagement, de même que de toi, de Noé, d'Abraham, de Moïse, et de Jésus fils de Marie : et Nous avons pris d'eux un engagement solennel. (S. Les Coalisés, v. 7).

E. 16 : Muhammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais le messager d'Allah et le dernier des prophètes. Allah est Omniscient. (S. Les Coalisés, v. 40).

E. 17 : Et la terre resplendira de la lumière de son Seigneur ; le Livre sera déposé et on fera venir les prophètes et les témoins ; on décidera parmi eux en toute équité et ils ne seront point lésés. (S. Les Groupes, v. 69).

15. Le terme de sunna

E. 1 : Dis à ceux qui ne croient pas que, s'ils cessent, on leur pardonnera ce qui s'est passé. Et s'ils récidivent, (ils seront châtiés) ; à l'exemple de (leurs) devanciers. (S. Le Butin, v. 38).

E. 2 : Telle fut la règle appliquée par Nous à Nos messagers que Nous avons envoyés avant toi. Et tu ne trouveras pas de changement en Notre règle. (S. Le voyage nocturne, v. 77).

E. 3 : Qu'est-ce qui a donc empêché les gens de croire, lorsque le guide leur est venu, ainsi que de demander pardon à leur Seigneur, si ce n'est qu'ils veulent subir le sort des Anciens, ou se trouver face à face avec le châtiment. (S. La Caverne, v. 55).

E. 4 : Telle était la loi établie par Allah envers ceux qui ont vécu auparavant et tu ne trouveras pas de changement dans la loi d'Allah. (S. Les Coalisés, v. 62).

Le thème des noms divins

1. Le terme d'Allâh

E. 1 : Louange à Allah, Seigneur de l'univers. (S. L'ouverture, v. 2).

E. 2 : Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. (S. L'ouverture, v. 3).

E. 3 : Maître du Jour de la rétribution. (S. L'ouverture, v. 4).

E. 4 : C'est Toi Seul que nous adorons, et c'est Toi Seul dont nous implorons secours. (S. L'ouverture, v. 5).

E. 5 : Guide-nous dans le droit chemin, (S. L'ouverture, v. 6).

E. 6 : le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés. (S. L'ouverture, v. 7).

E. 7 : Comme est vil ce contre quoi ils ont troqué leurs âmes ! Ils ne croient pas en ce qu'Allah a fait descendre, révoltés à l'idée qu'Allah, de par Sa grâce, fasse descendre la révélation sur ceux de Ses serviteurs qu'Il veut. Ils ont donc acquis colère sur colère, car un châtement avilissant attend les infidèles ! (S. La Vache, v. 90).

E. 8 : Et quand on leur dit : « Croyez à ce qu'Allah a fait descendre », ils disent : « Nous croyons à ce qu'on a fait descendre à nous ». Et ils rejettent le reste, alors qu'il est la vérité confirmant ce qu'il y avait déjà avec eux. - Dis : « Pourquoi donc avez-vous tué auparavant les prophètes d'Allah, si vous étiez croyants ? ». (S. La Vache, v. 91).

E. 9 : Quoique ainsi engagés, voilà que vous vous entretenez, que vous expulsez de leurs maisons une partie d'entre vous contre qui vous prêtez main forte par péché et agression. Mais quelle contradiction ! Si vos coreligionnaires vous viennent captifs vous les rançonnez alors qu'il vous était interdit de les expulser (de chez eux). Croyez-vous donc en une partie du Livre et rejetez-vous le reste ? Ceux d'entre vous qui

agissent de la sorte ne méritent que l'ignominie dans cette vie, et au Jour de la Résurrection ils seront refoulés au plus dur châtement, et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. (S. La Vache, v. 85).

E. 10 : Or, ils ne la souhaiteront jamais, sachant tout le mal qu'ils ont perpétré de leurs mains. Et Allah connaît bien les injustes. (S. La Vache, v. 95).

E. 11 : Ni les mécréants parmi les gens du Livre, ni les Associateurs n'aiment qu'on fasse descendre sur vous un bienfait de la part de votre Seigneur, alors qu'Allah réserve à qui Il veut sa Miséricorde. Et c'est Allah le Détenteur de l'abondante grâce. (S. La Vache, v. 105).

E. 12 : Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messenger sera témoin à vous. Et Nous n'avions établi la direction (Qibla) vers laquelle tu te tournais que pour savoir qui suit le Messenger [Muhammad] et qui s'en retourne sur ses talons. C'était un changement difficile, mais pas pour ceux qu'Allah guide. Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre [la récompense de] votre foi, car Allah, certes est Compatissant et Miséricordieux pour les hommes. (S. La Vache, v. 143).

E. 13 : Certes dans la création des cieus et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans le navire qui vogue en mer chargé de choses profitables aux gens, dans l'eau qu'Allah fait descendre du ciel, par laquelle Il rend la vie à la terre une fois morte et y répand des bêtes de toute espèce dans la variation des vents, et dans les nuages soumis entre le ciel et la terre, en tout cela il y a des signes, pour un peuple qui raisonne. (S. La Vache, v. 164).

E. 14 : Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a fait descendre », ils disent : « Non, mais nous suivrons les coutumes de nos ancêtres. » - Quoi ! et si leurs ancêtres n'avaient rien raisonné et s'ils n'avaient pas été dans la bonne direction ? (S. La Vache, v. 170).

E. 15 : Ceux qui cachent ce qu'Allah a fait descendre du Livre et le vendent à vil prix, ceux-là ne s'emplissent le ventre que de Feu. Allah ne leur adressera pas la parole, au Jour de la Résurrection, et ne les purifiera pas. Et il y aura pour eux un douloureux châtement. (S. La Vache, v. 174).

E. 16 : Ceux qui cachent ce qu'Allah a fait descendre du Livre et le vendent à vil prix, ceux-là ne s'emplissent le ventre que de Feu. Allah ne leur adressera pas la parole, au Jour de la Résurrection, et ne les purifiera pas. Et il y aura pour eux un douloureux châtement. (S. La Vache, v. 174).

E. 17 : (Ces jours sont) le mois de Ramadân au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne ! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. - Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants ! (S. La Vache, v. 185).

E. 18 : On a enjolivé la vie présente à ceux qui ne croient pas, et ils se moquent de ceux qui croient. Mais les pieux seront au-dessus d'eux, au Jour de la Résurrection. Et Allah accorde Ses bienfaits à qui Il veut, sans compter. (S. La Vache, v. 212).

E. 19 : Et n'épousez pas les femmes associatrices tant qu'elles n'auront pas la foi, et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice même si elle vous enchante. Et ne donnez pas d'épouses aux associateurs tant qu'ils n'auront pas la foi, et certes, un esclave croyant vaut mieux qu'un associateur même s'il vous enchante. Car ceux-là [les associateurs] invitent au Feu ; tandis qu'Allah invite, de par Sa Grâce, au Paradis et au pardon Et Il expose aux gens Ses enseignements afin qu'ils se souviennent. (S. La Vache, v. 221).

E. 20 : Et leur prophète leur dit : « Voici qu'Allah vous a envoyé Tâlût pour roi. » Ils dirent : « Comment règnerait-il sur nous ? Nous avons plus de droit que lui à la royauté. On ne lui a même pas prodigué beaucoup de richesses ! » Il dit : « Allah,

vraiment l'a élu sur vous, et a accru sa part quant au savoir et à la condition physique.
» - Et Allah alloue Son pouvoir à qui Il veut. Allah a la grâce immense et Il est Omniscient. (S. La Vache, v. 247).

E. 21 : Et leur prophète leur dit : « Voici qu'Allah vous a envoyé Tâlût pour roi. » Ils dirent : « Comment règnerait-il sur nous ? Nous avons plus de droit que lui à la royauté. On ne lui a même pas prodigué beaucoup de richesses ! » Il dit : « Allah, vraiment l'a élu sur vous, et a accru sa part quant au savoir et à la condition physique.
» - Et Allah alloue Son pouvoir à qui Il veut. Allah a la grâce immense et Il est Omniscient. (S. La Vache, v. 247).

E. 22 : Parmi ces messagers, Nous avons favorisé certains par rapport à d'autres. Il en est à qui Allah a parlé ; et Il en a élevé d'autres en grade. A Jésus fils de Marie Nous avons apporté les preuves, et l'avons fortifié par le Saint-Esprit. Et si Allah avait voulu, les gens qui vinrent après eux ne se seraient pas entretués, après que les preuves leur furent venues ; mais ils se sont opposés : les uns restèrent croyants, les autres furent infidèles. Si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas entretués ; mais Allah fait ce qu'Il veut. (S. La Vache, v. 253).

E. 23 : Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même « Al-Qayyûm ». Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. A Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son Trône « Kursiy », déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand. (S. La Vache, v. 255).

E. 24 : Allah ! Pas de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même « Al-Qayyum ». (S. La Famille d'Imran, v. 2).

E. 25 : Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseurs les Tâghût, qui les font sortir de la lumière aux ténèbres. Voilà les gens du Feu, où ils demeurent éternellement. (S. La Vache, v. 257).

E. 26 : Ceux qui mangent [pratiquent] de l'intérêt usuraire ne se tiennent (au jour du Jugement dernier) que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé. Cela, parce qu'ils disent : « Le commerce est tout à fait comme l'intérêt ». Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt. Celui, donc, qui cesse dès que lui est venue une exhortation de son Seigneur, peut conserver ce qu'il a acquis auparavant ; et son affaire dépend d'Allah. Mais quiconque récidive... alors les voilà, les gens du Feu ! Ils y demeureront éternellement. (S. La Vache, v. 275).

E. 27 : Allah anéantit l'intérêt usuraire et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas le mécréant pécheur. (S. La Vache, v. 276).

E. 28 : O les croyants ! Quand vous contractez une dette à échéance déterminée, mettez-la en écrit ; et qu'un scribe l'écrive, entre vous, en toute justice ; un scribe n'a pas à refuser d'écrire selon ce qu'Allah lui a enseigné ; qu'il écrive donc, et que dicte le débiteur : qu'il craigne Allah son Seigneur, et se garde d'en rien diminuer. Si le débiteur est gaspilleur ou faible, ou incapable de dicter lui-même, que son représentant dicte alors en toute justice. Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes ; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d'entre ceux que vous agréez comme témoins, en sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler. Et que les témoins ne refusent pas quand ils sont appelés. Ne vous laissez pas d'écrire la dette, ainsi que son terme, qu'elle soit petite ou grande : c'est plus équitable auprès d'Allah, et plus droit pour le témoignage, et plus susceptible d'écarter les doutes. Mais s'il s'agit d'une marchandise présente que vous négociez entre vous : dans ce cas, il n'y a pas de péché à ne pas l'écrire. Mais prenez des témoins lorsque vous faites une transaction entre vous ; et qu'on ne fasse aucun tort à aucun scribe ni à aucun témoin. Si vous le faisiez, cela serait une perversité en vous. Et craignez Allah. Alors Allah vous enseigne et Allah est Omniscient. (S. La Vache, v. 282).

E. 29 : Mais si vous êtes en voyage et ne trouvez pas de scribe, un gage reçu suffit. S'il y a entre vous une confiance réciproque, que celui à qui on a confié quelque chose la restitue ; et qu'il craigne Allah son Seigneur. Et ne cachez pas le témoignage :

quiconque le cache a, certes, un cœur pécheur. Allah, de ce que vous faites, est Omniscient. (S. La Vache, v. 283).

E. 30 : C'est à Allah qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Que vous manifestiez ce qui est en vous ou que vous le cachiez, Allah vous en demandera compte. Puis Il pardonnera à qui Il veut, et châtiara qui Il veut. Et Allah est Omnipotent. (S. La Vache, v. 284).

E. 31 : comme les gens de Pharaon et ceux qui vécurent avant eux. Ils avaient traité de mensonges Nos preuves. Allah les saisit donc, pour leurs péchés. Et Allah est dur en punition. (S. La Famille d'Imran, v. 11).

E. 32 : Il y eut déjà pour vous un signe dans ces deux troupes qui s'affrontèrent : l'une combattait dans le sentier d'Allah ; et l'autre, était mécréante. Ces derniers voyaient (les croyants) de leurs propres yeux, deux fois plus nombreux qu'eux-mêmes. Or Allah secourt qui Il veut de Son aide. Voilà bien là un exemple pour les doués de clairvoyance. (S. La Famille d'Imran, v. 13).

E. 33 : Allah atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage ! (S. La Famille d'Imran, v. 18).

E. 34 : Dis : « Que vous cachiez ce qui est dans vos poitrines ou bien vous le divulguiez, Allah le sait. Il connaît tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Et Allah est Omnipotent. (S. La Famille d'Imran, v. 29).

E. 35 : Le jour où chaque âme se trouvera confrontée avec ce qu'elle aura fait de bien et ce qu'elle aura fait de mal ; elle souhaitera qu'il y ait entre elle et ce mal une longue distance ! Allah vous met en garde à l'égard de Lui-même. Allah est Compatissant envers [Ses] serviteurs. (S. La Famille d'Imran, v. 30).

E. 36 : Dis : « Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. (S. La Famille d'Imran, v. 31).

E. 37 : En tant que descendants les uns des autres, et Allah est Audient et Omniscient. (S. La Famille d'Imran, v. 34).

E. 38 : Et quant à ceux qui ont la foi et font de bonnes œuvres, Il leur donnera leurs récompenses. Et Allah n'aime pas les injustes. (S. La Famille d'Imran, v. 57).

E. 39 : Et cramponnez-vous tous ensemble au « *Habl* » (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés ; et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés. (S. La Famille d'Imran, v. 103).

E. 40 : Tels sont les versets d'Allah ; Nous te (Muhammad) les récitons avec vérité. Et Allah ne veut point léser les mondes. Ainsi Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés. (S. La Famille d'Imran, v. 108).

E. 41 : Par ceci (le Coran), Allah guide aux chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément. Et Il les fait sortir des ténèbres à la lumière par Sa grâce. Et Il les guide vers un chemin droit. (S. La Table Servie d'Imran, v. 16).

E. 42 : Il n'incombe au Messager que de transmettre (le message). Et Allah sait ce que vous divulguez tout comme ce que vous cachez. (S. La Famille d'Imran, v. 99).

E. 43 : Voilà Allah, votre Seigneur ! Il n'y a de divinité que Lui, Créateur de tout. Adorez-Le donc. C'est Lui qui a charge de tout. (S. La Bestiaux, v. 102).

E. 44 : Certes mon Maître, c'est Allah qui a fait descendre le Livre (le Coran). C'est Lui qui se charge (de la protection) des vertueux. (S. El A'râf, v. 196).

E. 45 : Un prophète ne devrait pas faire de prisonniers avant d'avoir prévalu [mis les mécréants hors de combat] sur la terre. Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut l'au-delà. Allah est Puissant et Sage. (S. Le Butin, v. 67).

E. 46 : Et il fera partir la colère de leurs cœurs. Allah accueille le repentir de qui Il veut. Allah est Omniscient et Sage. ((S. Le repentir, v. 15).

E. 47 : Dis : « Parmi vos associés, qui donne la vie par une première création et la redonne [après la mort] ? » Dis : « Allah [seul] donne la vie par une première création et la redonne. Comment pouvez-vous vous écarter [de l'adoration d'Allah] ? (S. Jonas, v. 34).

E. 48 : Allah est Celui qui a élevé [bien haut] les cieux sans piliers visibles. Il S'est établi [istawâ] sur le Trône et a soumis le soleil et la lune, chacun poursuivant sa course vers un terme fixé. Il règle l'Ordre [de tout] et expose en détail les signes afin que vous ayez la certitude de la rencontre de votre Seigneur. (S. Le Tonnerre, v. 2).

E. 49 : Il donne à tout instant ses fruits, par la grâce de son Seigneur. Allah propose des paraboles à l'intention des gens afin qu'ils s'exhortent. (S. Abraham, v. 25).

E. 50 : Allah propose en parabole un esclave appartenant [à son maître], dépourvu de tout pouvoir, et un homme à qui Nous avons accordé de Notre part une bonne attribution dont il dépense en secret et en public. [Ces deux hommes] sont-ils égaux ? Louange à Allah ! Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. (S. Les Abeilles, v. 75).

E. 51 : C'est à Allah, vraiment, qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Il sait parfaitement l'état dans lequel vous êtes, et le Jour où les hommes seront ramenés vers Lui, Il les informera alors de ce qu'ils œuvraient. Allah est Omniscient. (S. La Lumière, v. 64).

E. 52 : Puis quand il y arriva, on l'appela, du flanc droit de la vallée, dans la place bénie, à partir de l'arbre : « O Moïse ! C'est Moi Allah, le Seigneur de l'univers ». (S. Les Récits, v. 30).

E. 53 : C'est ainsi qu'Allah scelle les cœurs de ceux qui ne savent pas. (S. Les Romains, v. 59).

E. 54 : Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Noé, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus : «

Etablissez la religion ; et n'en faites pas un sujet de divisions ». Ce à quoi tu appelles les associateurs leur paraît énorme Allah élit et rapproche de Lui qui Il veut et guide vers Lui celui qui se repent. (S. La Consultation, v. 13).

E. 55 : Ils ne te seront d'aucune utilité vis-à-vis d'Allah. Les injustes sont vraiment alliés les uns des autres ; tandis qu'Allah est le Protecteur des pieux. (S. L'Agenouillée, v. 19).

E. 56 : C'est Lui qui a fait descendre la quiétude dans les cœurs des croyants afin qu'ils ajoutent une foi à leur foi. A Allah appartiennent les armées des cieux et de la terre ; et Allah est Omniscient et Sage. (S. La Victoire Éclatante, v. 4).

2. Le terme de Charitable

E. 1 (énoncé unique, hapax) : Antérieurement, nous L'invoquions. C'est Lui certes, le Charitable, le Très Miséricordieux ». (S. At-Tôr, 28).

3. Le terme de Clairvoyant

E. 1 : Dis : « Puis-je vous apprendre quelque chose de meilleur que tout cela ? Pour les pieux, il y a, auprès de leur Seigneur, des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement, et aussi, des épouses purifiées, et l'agrément d'Allah. » Et Allah est Clairvoyant sur [Ses] serviteurs » (S. La Famille d'Imran, v. 15).

E. 2 : « Gloire et Pureté à Celui qui de nuit, fit voyager Son serviteur [Muhammad], de la Mosquée Al-Harâm à la Mosquée Al-Aqsâ dont Nous avons béni l'alentour, afin de lui faire voir certaines de Nos merveilles. C'est Lui, vraiment, qui est l'Audient, le Clairvoyant. » (S. Le voyage nocturne, v. 1).

E. 3 : En vérité ton Seigneur étend Ses dons largement à qu'Il veut ou les accorde avec parcimonie. Il est, sur Ses serviteurs, Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant. (S. Le voyage nocturne, v. 17).

4. Le terme de Grand Pardonneur

E. 1 : Seigneur des cieux et de la terre et de ce qui existe entre eux, le Puissant, le Grand Pardonneur ». (S. Sâd, v. 66).

E. 2 : Et je suis Grand Pardonneur à celui qui se repent, croit, fait bonne œuvre, puis se met sur le bon chemin ». (S. Tâha, v. 82).

E. 3 : Il a créé les cieux et la terre en toute vérité. Il enroule la nuit sur le jour et enroule le jour sur la nuit, et Il a assujetti le soleil et la lune à poursuivre chacun sa course pour un terme fixé. C'est bien Lui le Puissant, le Grand Pardonneur ! (S. Les Groupes, v. 5).

E. 4 : Vous m'invitez à nier Allah et à Lui donner des associés dont je n'ai aucun savoir, alors que je vous appelle au Tout Puissant, au Grand Pardonneur. Ghâfir, 42.

E. 5 : J'ai donc dit : « Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur. (S. Noé, v. 10).

5. Le terme d'Inébranlable

E. 1 (énoncé unique, hapax) « En vérité, c'est Allah qui est le Grand Pourvoyeur, Le Détenteur de la force, l'Inébranlable. » (S. Les vents qui éparpillent, v. 58).

6. Le terme *Le seul à être imploré*

E. 1 : (énoncé unique, hapax) : « Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. » (Le monothéisme pur, v. 2).

7. Le terme d'Omnipotent

E. 1 : « Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent ? » (S. La Vache, v. 106).

E. 2 : Et parmi Ses merveilles est que tu vois la terre humiliée (toute nue). Puis aussitôt que Nous faisons descendre l'eau sur elle, elle se soulève et augmente [de volume].

Celui qui lui redonne la vie est certes Celui qui fera revivre les morts, car Il est Omnipotent. (S. Les versets détaillés, v. 41).

E. 3 : Ne voient-ils pas qu'Allah qui a créé les cieux et la terre, et qui n'a pas été fatigué par leur création, est capable en vérité de redonner la vie aux morts ? Mais si. Il est certes Omnipotent. (S. El Ahqâh, v. 32).

8. Le terme Le parfaitement connaisseur

E. 1 : Ceux des vôtres que la mort frappe et qui laissent des épouses : celles-ci doivent observer une période d'attente de quatre mois et dix jours. Passé ce délai, on ne vous reprochera pas la façon dont elles disposeront d'elles-mêmes d'une manière convenable. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. (S. La Vache, v. 234).

E. 2 : « Et ce que Nous t'avons révélé du Livre est la Vérité confirmant ce qui l'a précédé. Certes Allah est Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant sur Ses serviteurs. » (S. Le Créateur, v. 31).

E. 3 : « En vérité ton Seigneur étend Ses dons largement à qu'Il veut ou les accorde avec parcimonie. Il est, sur Ses serviteurs, Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant. » (S. Le Voyage nocturne, v. 30).

9. Le terme de Sage

E. 1 : Notre Seigneur ! Fais de nous Tes Soumis, et de notre descendance une communauté soumise à Toi. Et montre nous nos rites et accepte de nous le repentir. Car c'est Toi certes l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux. *129 Notre Seigneur ! Envoie l'un des leurs comme messenger parmi eux, pour leur réciter Tes versets, leur enseigner le Livre et la Sagesse, et les purifier. Car c'est Toi certes le Puissant, le Sage! (S. La Vache, v. 128-129).

E. 2 : C'est Lui (Allâh) qui vous donne forme dans les matrices comme Il veut. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage. (S. La Famille d'Imran, v 6).

E. 3 : Allah veut vous éclairer, vous montrer les voies des hommes d'avant vous, et aussi accueillir votre repentir. Et Allah est Omniscient et Sage. (S. Les Femmes, v. 26).

E. 4 : Ceux qui ont cru et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelque iniquité (association), ceux-là ont la sécurité ; et ce sont eux les bien-guidés ». Tel est l'argument que Nous inspirâmes à Abraham contre son peuple. Nous élevons en haut rang qui Nous voulons. Ton Seigneur est Sage et Omniscient. (S. Les Bestiaux, v. 82-83).

E. 5 : Alif, Lâm, Râ. C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur. (S. Hoûd, v. 1).

E. 6 : Et il éleva ses parents sur le trône, et tous tombèrent devant lui, prosternés. Et il dit : « O mon père, voilà l'interprétation de mon rêve de jadis. Allah l'a bel et bien réalisé... Et Il m'a certainement fait du bien quand Il m'a fait sortir de prison et qu'Il vous a fait venir de la campagne, [du désert], après que le Diable ait suscité la discorde entre mes frères et moi. Mon Seigneur est plein de douceur pour ce qu'Il veut. Et c'est Lui l'Omniscient, le Sage. (S. Joseph, v. 100).

10. Le terme d'Unique

E. 1 (énoncé unique, hapax) : Dis : « Il est Allah, Unique. » (S. Le monothéisme pur, v. 1).

II. Le thème de l'adoration

1. Le terme d'aumône

E. 1 : Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et l'Umra. Si vous en êtes empêchés, alors faites un sacrifice qui vous soit facile. Et ne rasez pas vos têtes avant que l'offrande [l'animal à sacrifier] n'ait atteint son lieu d'immolation. Si l'un d'entre vous est malade ou souffre d'une affection de la tête (et doit se raser), qu'il se rachète alors par un Siyâm ou par une aumône ou par un sacrifice. Quand vous retrouverez ensuite la paix, quiconque a joui d'une vie normale après avoir fait l'Umra en attendant le pèlerinage, doit faire un sacrifice qui lui soit facile. S'il n'a pas les moyens qu'il jeûne trois jours pendant le pèlerinage et sept jours une fois rentré chez lui, soit en tout dix

jours. Cela est prescrit pour celui dont la famille n'habite pas auprès de la Mosquée sacrée. Et craignez Allah. Et sachez qu'Allah est dur en punition. (S. La Vache, v. 196).

E. 2 : O les croyants ! N'annulez pas vos aumônes par un rappel ou un tort, comme celui qui dépense son bien par ostentation devant les gens sans croire en Allah et au Jour dernier. Il ressemble à un rocher recouvert de terre : qu'une averse l'atteigne, elle le laisse dénué. De pareils hommes ne tirent aucun profit de leurs actes. Et Allah ne guide pas les gens mécréants. (S. La vache, v. 264).

E. 3 : Si vous donnez ouvertement vos aumônes, c'est bien ; c'est mieux encore, pour vous, si vous êtes discrets avec elles et vous les donniez aux indigents. Allah effacera une partie de vos méfaits. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. (S. La Vache, v. 271).

E. 4 : Les Musulmans et Musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, endurants et endurantes, craignants et craignantes, donateurs et donneuses d'aumône, jeûnants et jeûnantes, gardiens de leur chasteté et gardiennes, invocateurs souvent d'Allah et invocatrices : Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense. (S. Les Coalisés, v. 35).

2. Le terme de demander pardon

E. 1 : Ce n'est pas un péché que d'aller en quête de quelque grâce de votre Seigneur. Puis, quand vous déferlez depuis 'Arafât, invoquez Allah, à Al-Mach'ar-al-haram (Al-Muzdalifa). Et invoquez-Le comme Il vous a montré la bonne voie, quoiqu'auparavant vous étiez du nombre des égarés. Ensuite déferlez par où les gens déferlèrent, et demandez pardon à Allah. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. (S. La Vache, v. 198-199).

E. 2 : Ce sont les endurants, les véridiques, les obéissants, ceux qui dépensent [dans le sentier d'Allah] et ceux qui implorant pardon juste avant l'aube. (S. La Famille d'Imran, v. 17).

E. 3 : Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux, qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui - car Allah aime les bienfaisants -et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés - et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah ? - et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait. (S. La Famille d'Imran, v. 133-135).

E. 4 : Nous n'avons envoyé de Messenger que pour qu'il soit obéi par la permission d'Allah. Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Messenger demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah, Très Accueillant au repentir, Miséricordieux. (S. Les Femmes, v. 64).

E. 5 : Abraham ne demanda pardon en faveur de son père qu'à cause d'une promesse qu'il lui avait faite. Mais, dès qu'il lui apparut clairement qu'il était un ennemi d'Allah, il le désavoua. Abraham était certes plein de sollicitude et indulgent. (S. Le Repentir, v. 114).

E. 6 : Il [Jacob] dit : « J'implorerai pour vous le pardon de mon Seigneur. Car c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux ». (Joseph, v. 98).

E. 7 : Il dit : « O mon peuple, pourquoi cherchez-vous à hâter le mal plutôt que le bien ? Si seulement vous demandiez pardon à Allah ? Peut-être vous serait-il fait miséricorde. » (Les Fourmis, v. 46).

3. Le terme de hadj (pèlerinage)

E. 1 : Ils t'interrogent sur les nouvelles lunes - Dis : « Elles servent aux gens pour compter le temps, et aussi pour le hajj [pèlerinage]. Et ce n'est pas un acte de bienfaisance que de rentrer chez vous par l'arrière des maisons. Mais la bonté pieuse

consiste à craindre Allah. Entrez donc dans les maisons par leurs portes. Et craignez Allah, afin que vous réussissiez ! (La Vache, v. 189).

E. 2 : Et fais aux gens une annonce pour le Hajj. Ils viendront vers toi, à pied, et aussi sur toute monture, venant de tout chemin éloigné. (S. Le Pèlerinage, v. 27).

4. Le terme d'*Ihrâm* (sacralisation)

E. 1 : O les croyants ! Remplissez fidèlement vos engagements. Vous est permise la bête du cheptel, sauf ce qui sera énoncé [comme étant interdit]. Ne vous permettez point la chasse alors que vous êtes en état d'*Ihrâm*. Allah en vérité, décide ce qu'Il veut. (S. La Table Servie, v. 1).

E. 2 : O les croyants ! Ne tuez pas de gibier pendant que vous êtes en état d'*Ihrâm*. Quiconque parmi vous en tue délibérément, qu'il compense alors, soit par quelque bête de troupeau, semblable à ce qu'il a tué, d'après le jugement de deux personnes intègres parmi vous, et cela en offrande qu'il fera parvenir à (destination des pauvres de) la Ka'aba, ou bien par une expiation, en nourrissant des pauvres, ou par l'équivalent en jeûne. Cela afin qu'il goûte à la mauvaise conséquence de son acte. Allah a pardonné ce qui est passé ; mais quiconque récidive, Allah le punira. Allah est Puissant et Détenteur du pouvoir de punir. (S. La Table Servie, v. 95).

E. 3 : La chasse en mer vous est permise, et aussi d'en manger, pour votre jouissance et celle des voyageurs. Et vous est illicite la chasse à terre tant que vous êtes en état d'*Ihrâm*. Et craignez Allah vers qui vous serez rassemblés. (S. La Table Servie, v. 96).

5. Le terme d'invocation

E. 1 : Leur invocation, lorsque leur survint notre rigueur, se limita à ces paroles : « Certes nous étions injustes. (S. El A'râf, v. 5).

E. 2 : (Tel autre,) parmi les Bédouins, croit en Allah et au Jour dernier et prend ce qu'il dépense comme moyen de se rapprocher d'Allah et afin de bénéficier des invocations du Messager. C'est vraiment pour eux (un moyen) de se rapprocher (d'Allah) et Allah

les admettra en Sa miséricorde. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. (S. Le Repentir, v. 99).

E. 3 : Ceux qui croient et font de bonnes œuvres, leur Seigneur les guidera à cause de leur foi. A leurs pieds les ruisseaux couleront dans les Jardins des délices. Là, leur invocation sera « Gloire à Toi, O Allah », et leur salutation : « Salâm », [Paix !] et la fin de leur invocation : « Louange à Allah, Seigneur de l'Univers ». (S. Jonas, v. 9-10).

E. 4 : A Lui l'appel de la Vérité ! Ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent d'aucune façon ; semblables à celui qui étend ses deux mains vers l'eau pour la porter à sa bouche, mais qui ne parvient jamais à l'atteindre. L'invocation des mécréants n'est que vanité. (Le Tonnerre, v. 13).

E. 5 : des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation d'Allah, de l'accomplissement de la Salât et de l'acquiescement de la Zakât, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards. (La Lumière, v. 37).

6. Le terme de lavage

E. 1 : O les croyants ! Lorsque vous vous levez pour la Salât, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes ; passez les mains mouillées sur vos têtes ; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles. Et si vous êtes pollués « junub », alors purifiez-vous (par un bain) ; mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants. (S. La table servie, v. 6).

E. 2 : O les croyants ! N'approchez pas de la Salât alors que vous êtes ivres jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites, et aussi quand vous êtes en état d'impureté [pollués] - à moins que vous ne soyez en voyage - jusqu'à ce que vous ayez pris un bain rituel. Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins, ou si vous avez touché à des femmes et que vous ne trouviez pas

d'eau, alors recourez à une terre pure, et passez-vous-en sur vos visages et sur vos mains. Allah, en vérité, est Indulgent et Pardonneur. (Les Femmes, v. 43).

7. Le terme de patience

E. 1 : Ils apportèrent sa tunique tachée d'un faux sang. Il dit : « Vos âmes, plutôt, vous ont suggéré quelque chose... [Il ne me reste plus donc] qu'une belle patience ! C'est Allah qu'il faut appeler au secours contre ce que vous racontez ! (S. Jonas, v. 18).

E. 2 : Fais preuve de patience [en restant] avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, désirant Sa Face. Et que tes yeux ne se détachent point d'eux, en cherchant (le faux) brillant de la vie sur terre. Et n'obéis pas à celui dont Nous avons rendu le cœur inattentif à Notre Rappel, qui poursuit sa passion et dont le comportement est outrancier. (S. La Caverne, v. 28).

E. 3 : O mon enfant accomplis la Salât, commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise ! (S. Louqmên, v. 17).

E. 4 : « Supporte donc, d'une belle patience. » El Ma'èridj, 5.

8. Le terme de piété

E. 1 : O hommes ! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété. (S. La Vache, v. 21).

E. 2 : Et s'ils croyaient et vivaient en piété, une récompense de la part d'Allah serait certes meilleure. Si seulement ils savaient ! (S. La Vache, v. 103).

E. 3 : Vous n'atteindrez la (vraie) piété, que si vous faites largesses de ce que vous chérissez. Tout ce dont vous faites largesses, Allah le sait certainement bien. (S. La Famille d'Imran, v. 92).

E. 4 : O les croyants ! Ne profanez ni les rites du pèlerinage (dans les endroits sacrés) d'Allah, ni le mois sacré, ni les animaux de sacrifice, ni les guirlandes, ni ceux qui se dirigent vers la Maison sacrée cherchant de leur Seigneur grâce et agrément. Une fois

désacralisés, vous êtes libres de chasser. Et ne laissez pas la haine pour un peuple qui vous a obstrué la route vers la Mosquée sacrée vous inciter à transgresser. Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraînez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition ! (S. La table servie, v. 2).

E. 5 : Puis les suivirent des successeurs qui héritèrent le Livre, mais qui préférèrent ce qu'offre la vie d'ici-bas en disant : « Nous aurons le pardon. » Et si des choses semblables s'offrent à eux, ils les acceptent. N'avait-on pas pris d'eux l'engagement du Livre, qu'ils ne diraient sur Allah que la vérité ? Ils avaient pourtant étudié ce qui s'y trouve. Et l'ultime demeure est meilleure pour ceux qui pratiquent la piété, - Ne comprendrez-vous donc pas ? » (S. El A'râf, v. 169).

Énoncé 6 : Ceux qui pratiquent la piété, lorsqu'une suggestion du Diable les touche se rappellent [du châtement d'Allah]: et les voilà devenus clairvoyants. (S. El A'râf, v. 201).

E. 7 : Et la récompense de l'au-delà est meilleure pour ceux qui ont cru et ont pratiqué la piété. (S. Joseph, v. 57).

Énoncé 8 : Voilà [ce qui est prescrit]. Et quiconque exalte les injonctions sacrées d'Allah, s'inspire en effet de la piété des cœurs. (S. Le Pèlerinage, v. 32).

E. 9 : O vous qui avez cru ! Quand vous tenez des conversations secrètes, ne vous concertez pas pour pécher, transgresser et désobéir au Messager, mais concertez-vous dans la bonté et la piété. Et craignez Allah vers qui vous serez rassemblés. (S. La Discussion, v. 9).

9. Le terme de prier sur le Prophète

E. 1 (énoncé unique, hapax) : Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète ; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations. (S. Les Coalisés, v. 56).

10. Le terme de prosternation

E. 1 : Et lorsque tu (Muhammad) te trouves parmi eux, et que tu les diriges dans la Salât, qu'un groupe d'entre eux se mette debout en ta compagnie, en gardant leurs armes. Puis lorsqu'ils ont terminé la prosternation, qu'ils passent derrière vous et que vienne l'autre groupe, ceux qui n'ont pas encore célébré la Salât. A ceux-ci alors d'accomplir la Salât avec toi, prenant leurs précautions et leurs armes. Les mécréants aimeraient vous voir négliger vos armes et vos bagages, afin de tomber sur vous en une seule masse. Vous ne commettez aucun péché si, incommodés par la pluie ou malades, vous déposez vos armes ; cependant prenez garde. Certes, Allah a préparé pour les mécréants un châtement avilissant. (S. Les Femmes, v. 102).

E. 2 : Dis : « Mon Seigneur a commandé l'équité. Que votre prosternation soit exclusivement pour Lui. Et invoquez-Le, sincères dans votre culte. De même qu'Il vous a créés, vous retournerez à Lui. » (S. El A'râf, v. 29).

E. 3 : Muhammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermi, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allah] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense. (S. La victoire éclatante, v. 29).

E. 4 : et célèbre Sa gloire, une partie de la nuit et à la suite des prosternations [prières]. (S. Qâf, v. 40).

E. 5 : Le jour où ils affronteront les horreurs [du Jugement] et où ils seront appelés à la Prosternation mais ils ne le pourront pas. (S. La Plume, v. 42).

E. 6 : Leurs regards seront abaissés, et l'avilissement les couvrira. Or, ils étaient appelés à la Prostration au temps où ils étaient sains et saufs !... (S. La Plume, v. 43).

11. Le terme de récitation

E. 1 : Nous n'avons envoyé, avant toi, ni Messenger ni prophète qui n'ait récité (ce qui lui a été révélé) sans que le Diable n'ait essayé d'intervenir [pour semer le doute dans le cœur des gens au sujet] de sa récitation. Allah abroge ce que le Diable suggère, et Allah renforce Ses versets. Allah est Omniscient et Sage. (Le Pèlerinage, v. 52).

E. 2 : La prière pendant la nuit est plus efficace et plus propice pour la récitation. (S. Les groupes, v. 6).

E. 3 : Ne remue pas ta langue pour hâter sa récitation : Son rassemblement (dans ton cœur et sa fixation dans ta mémoire) Nous incombent, ainsi que la façon de le réciter. Quand donc Nous le récitons, suis sa récitation. (S. La résurrection, v. 16-17).

12. Le terme de salât (prière)

E. 1 : Alif, Lâm, Mim. 2 C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux, 3 qui croient à l'invisible et accomplissent la Salât et dépensent (dans l'obéissance à Allah), de ce que Nous leur avons attribué. (S. La Vache, v. 1-3).

E. 2 : Et cherchez secours dans l'endurance et la salât : certes, la Salât est une lourde obligation, sauf pour les croyants humbles. (S. La Vache, v. 45).

E. 3 : Et lorsque tu (Muhammad) te trouves parmi eux, et que tu les diriges dans la Salât, qu'un groupe d'entre eux se mette debout en ta compagnie, en gardant leurs armes. Puis lorsqu'ils ont terminé la prostration, qu'ils passent derrière vous et que vienne l'autre groupe, ceux qui n'ont pas encore célébré la Salât. A ceux-ci alors d'accomplir la Salât avec toi, prenant leurs précautions et leurs armes. Les mécréants aimeraient vous voir négliger vos armes et vos bagages, afin de tomber sur vous en une seule masse. Vous ne commettez aucun péché si, incommodés par la pluie ou

malades, vous déposez vos armes ; cependant prenez garde. Certes, Allah a préparé pour les mécréants un châtement avilissant. (S. Les Femmes, v. 102).

E. 4 : Quand vous avez accompli la Salât, invoquez le nom d'Allah, debout, assis ou couchés sur vos côtés. Puis lorsque vous êtes en sécurité, accomplissez la Salât (normalement), car la Salât demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés. (S. Les Femmes, v. 103).

E. 5 : Mais ceux d'entre eux qui sont enracinés dans la connaissance, ainsi que les croyants, (tous) ont foi à ce qu'on a fait descendre sur toi et à ce qu'on a fait descendre avant toi. Et quant à ceux qui accomplissent la Salât, paient la Zakât et croient en Allah et au Jour dernier, ceux-là Nous leur donnerons une énorme récompense. (S. Les Femmes, v. 162).

E. 6 : Et accomplis la Salât aux deux extrémités du jour et à certaines heures de la nuit. Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises. Cela est une exhortation pour ceux qui réfléchissent. (S. Hoûd, v. 114).

E. 7 : Accomplis la Salât au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et [fais] aussi la Lecture à l'aube, car la Lecture à l'aube a des témoins. (S. Le voyage nocturne, v. 78).

E. 8 : Et de la nuit consacre une partie [avant l'aube] pour des Salât surrogatoires : afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire. (S. Le voyage nocturne, v. 78).

E. 9 : Dis : « Invoquez Allah, ou invoquez le Tout Miséricordieux. Quel que soit le nom par lequel vous l'appellez, Il a les plus beaux noms. Et dans ta Salât, ne récite pas à voix haute ; et ne l'y abaisse pas trop, mais cherche le juste milieu entre les deux ». (S. Le voyage nocturne, v. 110).

E. 10 : Certes, c'est Moi Allah : point de divinité que Moi. Adore-Moi donc et accomplis la Salât pour te souvenir de Moi. (S. Tâha, v. 14).

13. Le terme de salât (prière)

E. 1 : Si on vous fait une salutation, saluez d'une façon meilleure ; ou bien rendez-la (simplement). Certes, Allah tient compte de tout. (S. Les Femmes, v. 86).

E. 2 : Là, leur invocation sera « Gloire à Toi, O Allah », et leur salutation : « Salâm », [Paix !] et la fin de leur invocation : « Louange à Allah, Seigneur de l'Univers. (S. Jonas, v. 10).

E. 3 : Et on fera entrer ceux qui croient et font de bonnes œuvres, dans les jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement, par permission de leur Seigneur. Et là, leur salutation sera : « Salâm » (Paix). » (S. Abraham, v. 23).

E. 4 : Il n'y a pas d'empêchement à l'aveugle, au boiteux, au malade, ainsi qu'à vous-mêmes de manger dans vos maisons, ou dans les maisons de vos pères, ou dans celles de vos mères, ou de vos frères, ou de vos sœurs, ou de vos oncles paternels, ou de vos tantes paternelles ou de vos oncles maternels, ou de vos tantes maternelles, ou dans celles dont vous possédez les clefs, ou chez vos amis. Nul empêchement à vous, non plus, de manger ensemble, ou séparément. Quand donc vous entrez dans des maisons, adressez-vous mutuellement des salutations venant d'Allah, bénies et agréables. C'est ainsi qu'Allah vous expose Ses versets, afin que vous compreniez. (S. La Lumière, v. 61).

E. 5 : Leur salutation au jour où ils Le rencontreront sera : « Salâm » [paix], et Il leur a préparé une généreuse récompense. (S. Les Coalisés, v. 44).

E. 6 : Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète ; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations. (S. Les Coalisés, v. 56).

14. Le terme de siyâm (jeûne)

E. 1 : O les croyants ! On vous a prescrit aS-Siyâm comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété. (S. La vache, v. 138).

E. 2 : On vous a permis, la nuit d'as-Siyâm, d'avoir des rapports avec vos femmes ; elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles. Allah sait que vous aviez clandestinement des rapports avec vos femmes. Il vous a pardonné et vous a graciés. Cohabitez donc avec elles, maintenant, et cherchez ce qu'Allah a prescrit en votre faveur ; mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit. Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit. Mais ne cohabitez pas avec elles pendant que vous êtes en retraite rituelle dans les mosquées. Voilà les lois d'Allah : ne vous en approchez donc pas (pour les transgresser). C'est ainsi qu'Allah expose aux hommes Ses enseignements, afin qu'ils deviennent pieux ! (S. La Vache, v. 187).

E. 3 : Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et l'Umra. Si vous en êtes empêchés, alors faites un sacrifice qui vous soit facile. Et ne rasez pas vos têtes avant que l'offrande [l'animal à sacrifier] n'ait atteint son lieu d'immolation. Si l'un d'entre vous est malade ou souffre d'une affection de la tête (et doit se raser), qu'il se rachète alors par un Siyâm ou par une aumône ou par un sacrifice. Quand vous retrouverez ensuite la paix, quiconque a joui d'une vie normale après avoir fait l'Umra en attendant le pèlerinage, doit faire un sacrifice qui lui soit facile. S'il n'a pas les moyens qu'il jeûne trois jours pendant le pèlerinage et sept jours une fois rentré chez lui, soit en tout dix jours. Cela est prescrit pour celui dont la famille n'habite pas auprès de la Mosquée sacrée. Et craignez Allah. Et sachez qu'Allah est dur en punition. (S. La Vache, v. 196).

15. Le terme d'unicité

E. 1 (énoncé unique, hapax) : Votre Dieu est un Dieu unique. Ceux qui ne croient pas en l'au-delà leurs cœurs nient (l'unicité d'Allah) et ils sont remplis d'orgueil. (S. Les Abeilles, v. 16).

III. Le thème du comportement

1. Le terme d'amour

E. 1 : Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. Quand les injustes verront le châtement, ils sauront que la force tout entière est à Allah et qu'Allah est dur en châtement !... (S. La Vache, v. 156).

E. 2 : La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jugs, d'accomplir la Salât et d'acquitter la Zakât. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux ! (S. La Vache, v. 177).

E. 3 : On a enjolivé aux gens l'amour des choses qu'ils désirent : femmes, enfants, trésors thésaurisés d'or et d'argent, chevaux marqués, bétail et champs ; tout cela est l'objet de jouissance pour la vie présente, alors que c'est près d'Allah qu'il y a bon retour. (S. la Famille d'Imran, v. 14).

E. 4 : Et implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui. Mon Seigneur est vraiment Miséricordieux et plein d'amour. (S. Hoûd, v. 90).

E. 5 : A ceux qui croient et font de bonnes œuvres, le Tout Miséricordieux accordera Son amour. (S. Marie, v. 96).

2. Le terme d'avarice

E. 1 : Que ceux qui gardent avec avarice ce qu'Allah leur donne par Sa grâce, ne comptent point cela comme bon pour eux. Au contraire, c'est mauvais pour eux : au Jour de la Résurrection, on leur attachera autour du cou ce qu'ils ont gardé avec

avarice. C'est Allah qui a l'héritage des cieux et de la terre. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. (S. La Famille d'Imran, v. 180).

E. 2 : Ceux qui sont avares et ordonnent l'avarice aux autres, et cachent ce qu'Allah leur a donné de par Sa grâce. Nous avons préparé un châtiment avilissant pour les mécréants. (S. Les Femmes, v. 37).

E. 3 : Les hypocrites, hommes et femmes, appartiennent les uns aux autres. Ils commandent le blâmable, interdisent le convenable, et replient leurs mains (d'avarice). Ils ont oublié Allah et Il les a alors oubliés. En vérité, les hypocrites sont les pervers. (S. Le Repentir, v. 67).

E. 4 : Ne porte pas ta main enchaînée à ton cou [par avarice], et ne l'étend pas non plus trop largement, sinon tu te trouveras blâmé et chagriné. (S. Le voyage nocturne, v. 29).

E. 5 : Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrants] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent. (S. L'Exode, v. 9).

E. 6 : Ils partirent de bonne heure décidés à user d'avarice [envers les pauvres], convaincus que cela était en leur pouvoir. (S. La Plume, v. 27).

3. Le terme d'endurance

E. 1 : Et quand ils affrontèrent Goliath et ses troupes, ils dirent : « Seigneur ! Déverse sur nous l'endurance, affermis nos pas et donne-nous la victoire sur ce peuple infidèle ». (S. La vache, v. 250).

E. 2 : « Tu ne te venges de nous que parce que nous avons cru aux preuves de notre Seigneur, lorsqu'elles nous sont venues. O notre Seigneur ! Déverse sur nous l'endurance et fais-nous mourir entièrement soumis. » (S. El A'râf, v. 126).

E. 3 : Et les gens qui étaient opprimés, Nous les avons fait hériter les contrées orientales et occidentales de la terre que Nous avons bénies. Et la très belle promesse de ton Seigneur sur les enfants d'Israël s'accomplit pour prix de leur endurance. Et Nous avons détruit ce que faisaient Pharaon et son peuple, ainsi que ce qu'ils construisaient. (S. El A'râf, v. 137).

E. 4 : Voilà ceux qui recevront deux fois leur récompense pour leur endurance, pour avoir répondu au mal par le bien, et pour avoir dépensé de ce que Nous leur avons attribué. (Les Récits, v. 28).

4. Le terme de gaspillage

E. 1 : Et éprouvez (la capacité) des orphelins jusqu'à ce qu'ils atteignent (l'aptitude) au mariage ; et si vous ressentez en eux une bonne conduite, remettez-leur leurs biens. Ne les utilisez pas (dans votre intérêt) avec gaspillage et dissipation, avant qu'ils ne grandissent. Quiconque est aisé, qu'il s'abstienne d'en prendre lui-même. S'il est pauvre, alors qu'il en utilise raisonnablement : et lorsque vous leur remettez leurs biens, prenez des témoins à leur rencontre. Mais Allah suffit pour observer et compter. (S. Les Femmes, v. 6).

5. Le terme d'hypocrisie

E. 1 : Et parmi les Bédouins qui vous entourent, il y a des hypocrites, tout comme une partie des habitants de Médine. Ils s'obstinent dans l'hypocrisie. Tu ne les connais pas mais Nous les connaissons. Nous les châtierons deux fois puis ils seront ramenés vers un énorme châtiment. (S. Le Repentir, v. 101).

E. 2 : Il a donc suscité l'hypocrisie dans leurs cœurs, et cela jusqu'au jour où ils Le rencontreront, pour avoir violé ce qu'ils avaient promis à Allah et pour avoir menti. (S. Le Repentir, v. 77).

6. Le terme d'ingratitude

E. 1 (énoncé unique, hapax) : Ne vois-tu point ceux qui troquent les bienfaits d'Allah contre l'ingratitude et établissent leur peuple dans la demeure de la perdition (S. Abraham, v. 28).

7. Le terme de mensonge

E. 1 : Donc, quiconque, après cela, invente des mensonges contre Allah... ceux-là sont, donc, les vrais injustes. (S. La Famille d'Imran, v. 94).

E. 2 : Regarde comme ils inventent le mensonge à l'encontre d'Allah. Et ça, c'est assez comme péché manifeste ! (S. Les Femmes, v. 50).

E. 3 : Et ils assignent à Allah ce qu'ils détestent [pour eux-mêmes]. Et leurs langues profèrent un mensonge quand ils disent que la plus belle récompense leur sera réservée. C'est le Feu, sans nul doute, qui leur sera réservé et ils y seront envoyés, les premiers. (S. Les Abeilles, v. 62).

E. 4 : Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues : « Ceci est licite, et cela est illicite », pour forger le mensonge contre Allah. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas. (S. Les Abeilles, v. 116).

8. Le terme d'ostentation

E. 1 : O les croyants ! N'annulez pas vos aumônes par un rappel ou un tort, comme celui qui dépense son bien par ostentation devant les gens sans croire en Allah et au Jour dernier. Il ressemble à un rocher recouvert de terre : qu'une averse l'atteigne, elle le laisse dénué. De pareils hommes ne tirent aucun profit de leurs actes. Et Allah ne guide pas les gens mécréants. (S. La Vache, v. 264).

E. 2 : Et ceux qui dépensent leurs biens avec ostentation devant les gens, et ne croient ni en Allah ni au Jour dernier. Quiconque a le Diable pour camarade inséparable, quel mauvais camarade ! (S. Les Femmes, v. 38).

E. 3 : Et ne soyez pas comme ceux qui sortirent de leurs demeures pour repousser la vérité et avec ostentation publique, obstruant le chemin d'Allah. Et Allah cerne ce qu'ils font. (S. Le Butin, v. 47).

9. Le terme de reconnaissance (gratitude)

E. 1 : Ils exécutaient pour lui ce qu'il voulait : sanctuaires, statues, plateaux comme des bassins, et marmites bien ancrées. - « O famille de David, œuvrez par gratitude », alors qu'il y a eu peu de Mes serviteurs qui sont reconnaissants. » (S. Saba', v. 13).

E. 2 : (disant) : « C'est pour le visage d'Allah que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude. » (S. L'homme, v. 9).

10. Le terme de sincérité

E. 1 : afin [qu'Allah] interroge les véridiques sur leur sincérité. Et Il a préparé aux infidèles un châtiment douloureux. (S. Les Coalisés, v. 8).

E. 2 : « afin qu'Allah récompense les véridiques pour leur sincérité, et châtie, s'Il veut, les hypocrites, ou accepte leur repentir. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. » (S. Les Coalisés, v. 24).

Annexe 2

Corpus exploré pour l'analyse praxématique

1. Le terme d'ange

E.1. : Lorsque ton Seigneur confia aux Anges : « Je vais établir sur la terre un vicaire khalifa ». Ils dirent : « Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier ? » – Il dit : « En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas ! » (S. La Vache, v. 30).

E.2. : Et Il apprit à Adam tous les noms (de toutes choses), puis Il les présenta aux Anges et dit : « Informez-Moi des noms de ceux-là, si vous êtes véridiques ! » (Dans votre prétention que vous êtes plus méritants qu'Adam). El Baqara (S. La Vache, v. 31).

E. 3. : Ils dirent : Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que tu nous as appris. Certes, c'est Toi l'Omniscient, le Sage. – Il dit : "Ô Adam, informe-les de ces noms" puis quand celui-ci les eut informés de ces noms, Allâh dit : "Ne vous ai-Je pas dit que Je connais les mystères des cieux et de la terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachiez ?" » (S. La Vache, v. 32).

E. 4. : – Il dit : "Ô Adam, informe-les de ces noms" puis quand celui-ci les eut informés de ces noms, Allâh dit : "Ne vous ai-Je pas dit que Je connais les mystères des cieux et de la terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachiez ?" » (S. La Vache, v. 33).

2. Le terme de Prophète

E. 1. : Quand Allâh dira « O Jésus, fils de Marie, rappelle-toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère. » (S. La table servie, v. 110).

E. 2. : « Je te protégeais contre les Enfants d'Israël pendant que tu leur apportais les preuves. Mais ceux d'entre eux qui ne croyaient pas dirent: «Ceci n'est que de la magie évidente ! ». (S. La table servie, v. 110).

E. 3. : « Mais ceux d'entre eux qui ne croyaient pas dirent: «Ceci n'est que de la magie évidente ! » (S. La table servie, v. 110).

E. 4. : Et quand J'ai révélé aux Apôtres ceci: «Croyez en Moi et en Mon Jésus)». Ils dirent messenger (: «Nous croyons; et atteste que nous sommes entièrement soumis». (S. La table servie, v. 111).

E. 5. : (Rappelle-toi le moment) où les Apôtres dirent: «O Jésus, fils de Marie, se peut-il que ton Seigneur fasse descendre sur nous du ciel une table servie?» Il leur dit: «Craignez plutôt Allah, si vous êtes croyants». (S. La table servie, v. 112).

E. 6. : Ils dirent: «Nous voulons en manger, rassurer ainsi nos cœurs, savoir que tu nous as réellement dit la vérité et en être parmi les témoins». (S. La table servie, v. 113).

E. 7. : «Ô Allah, notre Seigneur, dit Jésus, fils de Marie, fais descendre du ciel sur nous une table servie qui soit une fête pour nous, pour le premier d'entre nous, comme pour le dernier, ainsi qu'un signe de Ta part. Nourris-nous: Tu es le meilleur des nourrisseurs.» (S. La table servie, v. 114).

E. 8. : «Oui, dit Allah, Je la ferai descendre sur vous ! Mais ensuite, quiconque d'entre vous refuse de croire, Je le châtierai d'un châtement dont Je ne châtierai personne d'autre dans l'univers.» (S. La table servie, v. 116).

E. 9. : Le moment où Allah dira: «O Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens: «Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah?» Il dira: «Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. Je ne leur ai dit que ce que Tu m'avais commandé, (à savoir): «Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur». Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis quand Tu m'as rappelé, c'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es témoin de toute chose. Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage». (S. La table servie, v. 117-118).

E. 10. : Allah dira: «Voilà le jour où leur véracité va profiter aux véridiques: ils auront des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement.» Allah les a agréés et eux L'ont agréé. Voilà l'énorme succès. » (S. La table servie, v. 119).

3. Le terme de diable

E. 1. : « Nous vous avons créés, puis Nous vous avons donné une forme, ensuite Nous avons dit aux Anges: «Prosternez-vous devant Adam.» Ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis qui ne fut point de ceux qui se prosternèrent. » (S. El A'râf, v. 11).

E. 2. : [Allah] dit: «Qu'est-ce qui t'empêche de te prosterner quand Je te l'ai commandé?» Il répondit: «Je suis meilleur que lui: Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile». (S. El A'râf, v. 12).

E. 3. : [Allah] dit: «Descends d'ici, Tu n'as pas à t'enfler d'orgueil ici. Sors, te voilà parmi les méprisés.» (S. El A'râf, v. 13).

E. 4. : «Accorde-moi un délai, dit (Satan,) jusqu'au jour où ils seront ressuscités.» (S. El A'râf, v. 14).

E. 5. : [Allah] dit: «Tu es de ceux à qui ce délai est accordé.» (S. El A'râf, v. 15).

E. 6. : «Puisque Tu m'as mis en erreur, dit [Satan], je m'assoierai pour eux sur Ton droit chemin, puis je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche. Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants.» (S. El A'râf, v. 16-17).

E. 7. : «Sors de là», dit (Allah,) banni et rejeté. Quiconque te suit parmi eux... de vous tous, J'emplirai l'Enfer». (S. El A'râf, v. 18).

Table des matières

<i>Introduction générale</i>	8
1. <i>Cadre théorique et méthodologique</i>	10
2. <i>Problématique</i>	15
3. <i>Questions liées au volet lexico-sémantique</i>	15
4. <i>Questions liées au volet praxématique</i>	16
5. <i>Les hypothèses</i>	16
5.1. <i>Hypothèses liées au volet lexico-sémantique</i>	16
5.2. <i>Hypothèses liées au volet praxématique</i>	17
6. <i>La méthode d'analyse des termes</i>	17
7. <i>Objectifs de la thèse</i>	18
8. <i>Organisation de la thèse</i>	18
<i>Première partie : partie théorique</i>	21
<i>Chapitre 1 : Description du corpus et méthode de son analyse</i>	22
1.0. Introduction	23
1.1. Définition du « corpus »	23
1.2. Description et délimitation du corpus	24
1.3. Pourquoi un tel corpus	29
1.4. Présentation biographique de l'auteur du corpus	35
1.5. Présentation succincte du TLF	36
1.6. Méthode de comparaison et de description des sens des termes	37
1.7. Glossaire des termes linguistiques utilisés dans l'étude	38
1.8. Conclusion	52
 <i>Chapitre 2 : Statut terminologique des termes islamiques en langue française</i>	 53
2.0. Introduction	54
2.1. Ce qu'est la linguistique	54
2.2. Ce qu'est la terminologie	57

2.3.	Rapport de la linguistique à la terminologie	58
2.4.	Lexique et vocabulaire	58
2.4.1.	Le lexique	58
2.4.1.1.	Le lexème.....	58
2.4.1.2.	La lexie.....	63
2.4.2.	Le vocabulaire.....	63
2.4.2.1.	Le vocable.....	64
2.4.2.2.	Le mot	65
2.4.2.3.	Le morphème	66
2.4.2.4.	Le morphème grammatical ou grammème	66
2.5.	L'importance du contexte dans l'analyse des termes	67
2.6.	Sens lexical <i>vs</i> sens contextuel.....	68
2.7.	Dénotation et connotation.....	75
2.7.1.	La dénotation	75
2.7.2.	La connotation	76
2.8.	Variation des unités du champ lexico-sémantique de l'islam entre termes et concepts.....	77
2.8.1.	Qu'est-ce qu'un terme ?.....	77
2.8.2.	Qu'est-ce qu'un concept ?	78
2.9.	Vers une définition de la terminologie islamique	82
2.9.1.	Qu'est-ce que la définition ?.....	82
2.9.2.	Les types de la définition.....	83
2.9.3.	La définition logique	83
2.9.4.	La définition nominale.....	84
2.9.5.	La définition conceptuelle	84
2.10.	L'apport de la définition dans l'étude	84
2.11.	Définition de la terminologie islamique.....	85
2.12.	Où en est la terminologie islamique en langue française ?	86
2.13.	Comment spécifier un mot à la terminologie islamique.....	88
2.14.	Conclusion.....	89

	<i>Chapitre 3 : Les mécanismes de conceptualisation lexico-sémantique dégaés de l'analyse du corpus</i>	90
3.0.	Introduction	91
3.1.	Les processus linguistiques en œuvre dans l'affectation des mots de la langue à la terminologie islamique	92
3.2.	Les procédés lexicaux et sémantiques	93
3.2.1.	Relations de hiérarchie et d'inclusion	93
3.2.1.1.	L'hyponymie et l'hyperonymie	93
3.2.1.2.	La co-hyponymie	95
3.2.1.3.	La relation partie-tout	96
3.3.	Relation d'équivalence et d'opposition	97
3.3.1.	La synonymie	97
3.3.2.	L'antonymie	100
3.4.	La polysémie	102
3.5.	La monosémie	105
3.6.	Des procédés néologiques	107
3.6.1.	La néologie interne	107
3.6.1.1.	La dérivation	107
3.6.1.1.1.	La dérivation propre	108
3.6.1.1.2.	La dérivation impropre	108
3.6.1.1.3.	La dérivation régressive	109
3.6.1.2.	La composition	107
3.6.1.2.1.	La composition populaire	112
	A. Composition par soudure	113
	B. Composition par juxtaposition de lexèmes (synapsie)	114
3.6.1.2.2.	La composition savante	115
3.6.1.3.	La locution verbale	116
3.6.2.	La néologie externe	119
3.6.2.1.	Le xénisme La composition	119

3.6.2.2.	Le pérégrinisme	123
3.6.2.3.	L'emprunt	126
3.6.2.4.	Le calque	130
3.6.2.4.1.	Le calque sémantique.....	131
3.6.2.4.2.	Le calque graphique	131
3.7.	Tableaux récapitulatifs des principaux mécanismes de constitution des termes islamiques	134
3.7.1.	Tableau n°01 : Les procédés de formation des termes mis en œuvre dans le corpus	134
3.7.2.	Tableau n°02 : Analyse de la création interne	135
A.	Les procédés lexicaux.....	135
3.7.3.	Tableau n°03 : Analyse de la création interne	136
B.	Les procédés lexicaux.....	136
3.7.4.	Tableau n°04 : Analyse de la création externe	137
C.	Les procédés lexico-sémantiques	137
3.8.	Conclusion	138
	<i>Chapitre 4 : Dynamique de la production du sens en praxématique</i>	<i>139</i>
4.0.	Introduction	140
4.1.	Relation de la praxématique avec la sémantique	140
4.2.	La signifiante, une production incessante du sens	141
4.3.	L'apport du référent pour comprendre le sens.....	142
4.4.	Comprendre le sens à travers la représentation.....	143
4.5.	Le discours rapporté.....	144
4.5.1.	Le discours direct (DD)	144
4.5.2.	Le discours indirect (DI)	146
4.6.	Qu'est-ce que l'analyse du discours.....	147
4.7.	Le discours en tant que support du dialogisme.....	149
4.8.	Le praxème, unité de production du sens en discours.....	151
4.9.	Le temps opératif et construction du sens.....	153

4.10.	Le réglage du sens et le contrôle de la société sur le « bon » sens	154
4.11.	L'implication du sens et les présupposés	155
4.12.	Dialogisme énonciatif et polyphonie	157
4.13.	Les trois formes du dialogisme	160
4.13.1.	Le dialogisme interdiscursif	160
4.13.2.	Le dialogisme interlocutif	161
4.13.3.	Le dialogisme intralocutif	161
4.14.	Dialogal, dialogique	162
4.15.	Dialogisme montré et dialogisme constitutif	163
4.16.	Conclusion	165
	<i>Deuxième partie : partie pratique</i>	166
	<i>Chapitre 5 : Analyse lexico-sémantique des termes dépouillés du corpus</i>	167
5.0.	Introduction	168
5.1.	Le thème de la croyance	172
5.1.1.	Fiche n°1 : le terme d'Ange	172
5.1.2.	Fiche n°2 : le terme d'association	180
5.1.3.	Fiche n°3 : le terme d'associateur	188
5.1.4.	Fiche n°4 : le terme de Coran	190
5.1.5.	Fiche n°5 : le terme de destinée	195
5.1.6.	Fiche n°6 : le terme de diable	199
5.1.7.	Fiche n°7 : le terme de djinn	209
5.1.8.	Fiche n°8 : le terme d'enfer	212
5.1.9.	Fiche n°9 : le terme de foi	219
5.1.10.	Fiche n°10 : le terme d'hourri	223
5.1.11.	Fiche n°11 : le terme d'islam	226
5.1.12.	Fiche n°12 : le terme de magie	228
5.1.13.	Fiche n°13 : le terme de Paradis	232
5.1.14.	Fiche n°14 : le terme de Prophète	239

5.1.15.	Fiche n°15 : le terme de Sunna.....	245
5.2.	Le thème des Noms divins.....	247
5.2.1.	Fiche n°1 : le terme d'Allâh.....	247
5.2.2.	Fiche n°2 : le terme de Charitable	251
5.2.3.	Fiche n°3 : le terme de Clairvoyant	254
5.2.4.	Fiche n°4 : le terme de Grand Pardonneur.....	255
5.2.5.	Fiche n°5 : le terme d'Inébranlable	257
5.2.6.	Fiche n°6 : le terme Le seul à être imploré	259
5.2.7.	Fiche n°7 : le terme d'Omnipotent.....	260
5.2.8.	Fiche n°8 : le terme Le parfaitement connaisseur	262
5.2.9.	Fiche n°9 : le terme de Sage.....	263
5.2.10.	Fiche n°10 : le terme d'Unique.....	269
5.3.	Le thème d'adoration.....	273
5.3.1.	Fiche n°1 : le terme d'aumône.....	273
5.3.2.	Fiche n°2 : le terme de demander pardon.....	276
5.3.3.	Fiche n°3 : le terme de Hadj (<i>pèlerinage</i>).....	279
5.3.4.	Fiche n°4 : le terme d' <i>Ihrâm</i> (sacralisation)	280
5.3.5.	Fiche n°5 : le terme d'invocation	281
5.3.6.	Fiche n°6 : le terme de lavage.....	284
5.3.7.	Fiche n°7 : le terme de patience	286
5.3.8.	Fiche n°8 : le terme de piété	288
5.3.9.	Fiche n°9 : le terme de Prophète	291
5.3.10.	Fiche n°10 : le terme de prosternation	293
5.3.11.	Fiche n°11 : le terme de récitation	295
5.3.12.	Fiche n°12 : le terme de <i>salât</i> (prière)	297
5.3.13.	Fiche n°13 : le terme de salutation	298
5.3.14.	Fiche n°14 : le terme de <i>siyâm</i> (jeûne)	300
5.3.15.	Fiche n°15 : le terme d'unicité.....	302
5.4.	Le thème du comportement.....	304
5.4.1.	Fiche n°1 : le terme d'amour	304

5.4.2.	Fiche n°2 : le terme d'avarice	310
5.4.3.	Fiche n°3 : le terme d'endurance	312
5.4.4.	Fiche n°4 : le terme de gaspillage	314
5.4.5.	Fiche n°5 : le terme d'hypocrisie	215
5.4.6.	Fiche n°6 : le terme de gratitude	317
5.4.7.	Fiche n°7 : le terme de mensonge	318
5.4.8.	Fiche n°8 : le terme d'ostentation	320
5.4.9.	Fiche n°9 : le terme de reconnaissance	322
5.4.10.	Fiche n°10 : le terme de sincérité	323
5.5.	Conclusion Le thème du comportement	325
	<i>Chapitre 6 : Analyse praxématique. L'action du contexte sur la charge conceptuelle des termes de l'islam</i>	<i>328</i>
6.0.	Introduction	329
6.1.	Le terme d'Ange	329
6.2.	Analyse praxématique	329
6.2.1.	Le sens du terme d'Ange identifié à travers l'analyse lexico-sémantique et praxématique	335
6.2.2.	Commentaire	335
6.3.	Le terme de Prophète	337
6.3.1.	Analyse praxématique	338
6.3.2.	Le sens du terme de Prophète identifié à travers l'analyse lexico-sémantique et praxématique	349
6.3.3.	Commentaire	349
6.4.	Le terme de diable	350
6.4.1.	Analyse praxématique	350
6.4.2.	Le sens du terme de diable identifié à travers l'analyse lexico-sémantique et praxématique	349
6.4.3.	Commentaire	359
6.4.4.	Commentaire	359
6.5.	Conclusion	359

<i>Conclusion générale</i>	361
<i>Bibliographie</i>	371
<i>Corpus</i>	361
<i>Annexe 1 Corpus exploré pour l'analyse lexico-sémantique</i>	383
<i>Annexe 2 Corpus exploré pour l'analyse praxématique</i>	456
<i>Bibliographie</i>	460